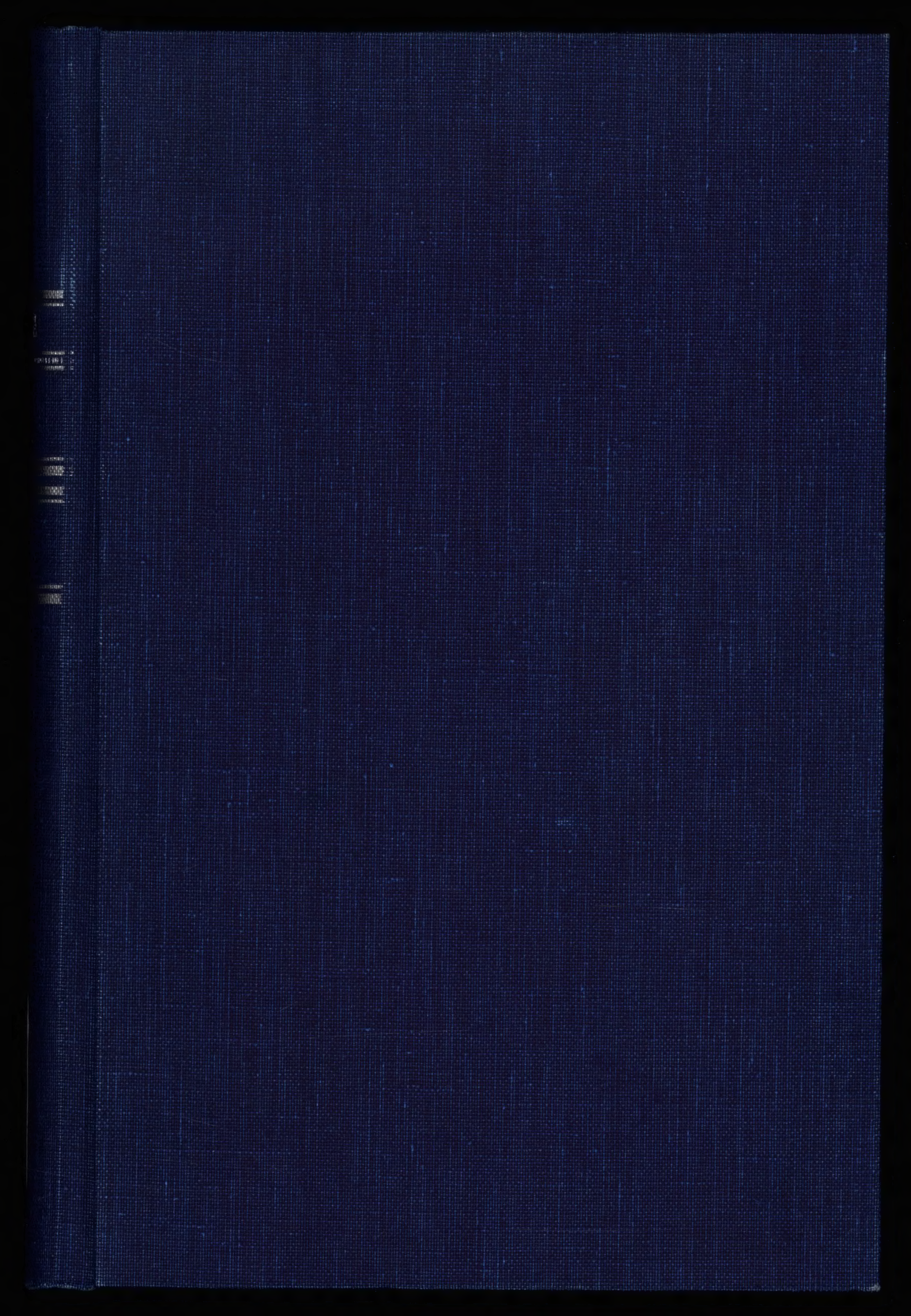


WALLONIA

IX


WALLONIA 1893

WALLONIA

Recueil mensuel de Littérature Orale, Croyances et Usages traditionnels

FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON

IX

1901

LIÈGE

Bureaux : Rue Hullos, 59

—

MATH. THONE, IMPRIMEUR





Edouard Remouchamps

Edouard Remouchamps, auteur dramatique et poète wallon, né à Liége, le 14 mai 1836, est décédé le 2 novembre 1900. Il était membre titulaire de la *Société Liégeoise de Littérature wallonne*, membre correspondant du *Caveau Verviétois*, et chevalier de l'Ordre de Léopold à titre d'écrivain wallon. Il exerçait la profession de marchand meunier.

La première comédie écrite par Remouchamps est intitulée : *Li Savtî*. Elle remonte à 1858 et ce n'est que dix-sept ans plus tard, en 1875, qu'il a publié la deuxième, *les Amours d'à Gèrâ*. De 1876 à 1887, il a fait paraître nombre de contes, de satires, de chansons, dans les Bulletins et l'Annuaire de la *Société wallonne* et dans divers almanachs liégeois. L'œuvre capitale de Remouchamps est *Tâti l' Perriquî*, comédie-vaudeville en 3 actes, imprimée en 1886, l'un des chefs-d'œuvre du Théâtre wallon.

Nous ne pouvons songer à analyser l'œuvre de Remouchamps qui est, au reste, l'une des plus populaires dans toute la Wallonie. Mais le succès de cette œuvre, la marche triomphale des pièces du regretté maître constituent une page trop intéressante de l'histoire du mouvement wallon pour qu'on n'en retrace pas rapidement ici les principales péripéties.

Lorsque le 14 janvier 1874, le cercle philanthropique « Les Wallons », de Liége, mit pour la première fois à la scène *li Savtî*, de Remouchamps, il ne s'attendait guère qu'à un succès d'estime, dû en effet à une tentative aussi originale, et qui, précédemment, avait été accordé à d'autres pièces nées sur le même terroir. Le cercle eut cependant la bonne fortune de voir, parmi les interprètes de cette pièce, se révéler un artiste de talent vigoureux, personnel et sain, M. Toussaint Quintin, qui, secondé du reste par des amateurs de réel mérite, fit du *Savtî* une création inoubliable et donna à cette pièce tout le relief dont elle était digne. *Li Savtî* eut un succès énorme à Liége et dans la province où le cercle « Les Wallons »

dut entreprendre des tournées. En trois ans, *li Savtî* rapporta cinquante mille francs aux diverses œuvres de bienfaisance patronnées par cette Société philanthropique, dont le souvenir n'est pas perdu à Liége.

Entretemps, la seconde pièce de Remouchamps, *Les Amours d'à Gèrâ* était créée par le « Cercle d'Agrément » émule du premier, et remporta également un succès remarquable qui ne s'est pas démenti par la suite.

Mais ce fut en 1886 que le mouvement esquissé par ces premiers succès se dessina brusquement, dès les premières représentations de *Tâtî l'Perriquî*. Cette pièce, qui est encore le vaudeville wallon en quelque sorte classique, apparut d'abord comme une œuvre extraordinairement adéquate à l'art sincère et consciencieux des comédiens amateurs du temps, et au goût séculaire des Liégeois pour leur vieille langue si riche et si pittoresque. A une affabulation assez simple, *Tâtî l'Perriquî* joint, en effet, une gaîté intense, et elle est écrite dans une langue d'une pureté et d'une clarté idéales. Mais le talent des interprètes, et particulièrement de M. Quintin, de M. Lambremont, d'Edouard Antoine, devait bientôt faire ressortir la perfection scénique de ces trois actes, l'originalité locale et la valeur logique des caractères, sans compter la verdeur de la langue et le sel des réparties.

Ce fut un triomphe. Jamais pièce wallonne n'a eu un tel retentissement. La presse belge tout entière en a rendu compte, car on a joué *Tâtî* deux cents fois, devant des salles combles toujours et devant les publics les plus divers, non seulement dans les villes, les bourgs et dans maints villages de Wallonie, mais jusque dans les cités flamandes et à Bruxelles. *Tâtî* fut même joué plusieurs fois à Paris au théâtre du Château-d'Eau, et non sans succès.

Les fêtes wallonnes auxquelles donnèrent lieu les principales représentations de *Tâtî* furent, surtout à Liége, des solennités patriotiques wallonnes, que les autorités locales présidaient, où les députés, les sénateurs, se faisaient un plaisir personnel d'assister, où le public tout entier, depuis le « paradis » jusqu'aux « fauteuils » applaudissait avec un égal entrain les harangues officielles et les meilleures scènes de la pièce, soulignant avec la même satisfaction les bonnes phrases des bourgmestres et les bons mots de *Tâtî*. A certains moments, ces séances presque officielles revêtaient le caractère de vraies fêtes de famille...

L'auteur, cependant, ne se prêtait qu'avec peine à ces représentations où il était appelé par les événements à jouer lui-même un rôle. En effet, Remouchamps aimait à s'effacer devant son œuvre.

Les principaux traits de son caractére, si souvent rappelés, étaient une modestie profonde, un désintéressement tout simple, une générosité sans phrase, une bonhomie inaltérable. Il aimait aller, comme les autres, mais incognito, voir *Tàtî* et payer sa place. Non seulement il abandonnait son droit d'auteur aux pauvres, mais il alla plus



d'une fois jusqu'à arrondir de ses deniers le bénéfice des représentations au profit d'œuvres de bienfaisance — lesquelles, en résumé, doivent au théâtre de Remouchamps, la valeur d'une opulente fortune.

Cependant, la tournée triomphale de *Tâtî* exerça une influence considérable sur la littérature wallonne. C'est à elle que nous

sommes redevables du mouvement dramatique dont le développement inouï stupéfia les Wallons eux-mêmes. A l'époque de *Tâtî* le répertoire wallon comprenait tout au plus une trentaine de piéces. Il en compte certainement aujourd'hui un millier, de valeur trés inégale assurément, mais dont presque toutes ont été jouées : rien qu'à Liége, plusieurs auteurs vivent pour ainsi dire du produit de leurs œuvres dramatiques. Cette ville compte à présent une troupe permanente de comédie, et une vingtaine de sociétés dramatiques. Dans la province il n'existe pas de village où l'on ne joue du wallon, tout au moins aux fêtes carillonnées. On estime à deux cents le nombre des sociétés organisées qui y revendiquent le titre de « Société dramatique wallonne ». Le mouvement s'est étendu dans ces dernières années en Brabant, au pays de Namur et dans le Hainaut. L'Association des Auteurs dramatiques wallons, qui siége à Liége, compte septante à quatre-vingts membres qui paient une annate assez forte pour assurer le fonctionnement de ce cercle, analogue à la Société française des Auteurs et Compositeurs de musique.

Mais ce n'est là qu'un des côtés de l'influence de l'œuvre de Remouchamps. Sa popularité immense a ravivé chez le plus grand nombre l'amour du vieux langage, forme matérielle de la tradition. Plus que tout autre peut-être, elle a favorisé, dans les masses profondes, l'épanouissement de notre conscience de race. Et l'on peut dire qu'il n'est pas une œuvre wallonne qui n'ait bénéficié dans une large mesure de cette propagande bienfaisante.

N'est-ce pas elle qui créa un public aux œuvres de littérature pure ou de science wallonnes ?

Si nos poètes, qui sont pour la plupart des ouvriers peu fortunés, peuvent aujourd'hui publier leurs œuvres avec la certitude de les vendre, c'est tout d'abord à *Tâtî* qu'ils le doivent.

Et ils ne l'ignorent point.

Remouchamps était vénéré dans le monde wallon, que sa mort a frappé au cœur. On ne peut faire meilleur éloge de cet homme à l'art sincère, à l'âme simple, au caractère droit, au cœur d'or.

O. C.

Quelques opinions

Le Cercle d'Agrément, de Liége, est venu représenter hier, à Bruxelles, *Tâtî l' Perriquî...* La salle du Musée du Nord était archi-comble... L'auteur, M. Remouchamps, a eu le rare bonheur de réussir à donner un caractère particulier au type si connu du parvenu enrichi. On ne s'attendait pas à trouver, avec le gros sel gaulois de la comédie wallonne, tant de véritable

esprit de fine observation et tant de traits justes de satire aussi distinguée. Le parvenu de M. Remouchamps est parfaitement observé, c'est un type parfait et qui ne se dément pas. Et autour du personnage principal, les personnages secondaires sont bien groupés. Tout cela forme un tout complet, une comédie alerte et vive, mais néanmoins vrai théâtre... Le public a parfaitement compris que c'était là de la bonne et de la vraie comédie.

La Meuse, correspondance de Bruxelles,
n° du 18 avril 1887.

Tâtî l' Perriquî, la dernière comédie couronnée par la Société de Littérature wallonne de Liége, est wallonne de fond et de forme, de personnages, de mœurs, de verve locale, d'accent de terroir, et en outre elle touche aux travers, aux vanités qui ne sont pas d'une seule race et d'une seule ville, tout en ayant fortement la marque liégeoise. Voilà ce qui explique le grand succès des représentations de *Tâtî l' Perriquî* à Bruxelles.

Gustave Fréderix, dans l'*Indépendance Belge*,
n° du 5 mai 1887.

... Ces Messieurs [du « Cercle d'Agrément »] jouaient depuis longtemps des productions du crû ; il est probable que leur réputation n'aurait jamais franchi les murs de Liége s'ils n'avaient eu la bonne fortune de mettre la main sur une comédie intitulée *Tâtî l' Perriquî*. Non, vous n'imaginerez jamais le succès colossal qu'obtint dans toute la Belgique l'œuvre de M. Remouchamps ! Elle souleva partout un enthousiasme extraordinaire. Les interprètes ne furent pas moins couverts de fleurs que la pièce... Il manquait au triomphe de *Tâtî l' Perriquî* la consécration de Paris. Le « Cercle d'Agrément » est venu l'y chercher. Il y a eu rappel à chaque acte, surtout à la fin. On a demandé l'auteur à grands cris. Il a paru sur la scène, et on lui a fait une ovation.

Adrien Barbusse, dans *Le Siècle*
n° du 28 mai 1888.

Alors que les directeurs de théâtres parisiens s'arrachent les cheveux devant leurs banquettes vides, une troupe belge, le Cercle d'Agrément, de Liége, qui vient donner au Château-d'Eau, une série de représentations wallonnes, dans le patois du pays, a la chance de jouer devant une salle comble, et à la grande joie du public... Ce qu'on s'est amusé hier à ce *Tâtî l' Perriquî*, c'est inénarrable. Jamais je n'ai vu une joie égale à celle des spectateurs qui remplissaient la salle.

A. G. dans *La Petite République*,
n° du 25 mai 1888.

Ce *Tâtî* est un modeste perruquier qui croit avoir gagné un gros lot de cent mille francs, et le voilà possédé de la manie des grandeurs et du luxe, voulant avoir beaux habits, beaux meubles, valet et servante, prétendant ne plus parler que le français des gens huppés, aspirant aux emplois politiques, aux galons et décorations. Le personnage n'est pas nouveau, mais

sa vérité reste la même en tous les temps et sous tous les régimes. Et M. Remouchamps, l'auteur de *Tâtî l' Perriquî*, tout en usant du fond éternel et des traits généraux de cette sorte de glorieux, lui a donné une personnalité bien distincte, l'a bien placé en son milieu liégeois, a laissé à sa vanité la bonne humeur, l'accent populaire, tous ces dictons pittoresques qui sont le tempérament même et l'esprit wallons.

A côté de *Tâtî*, le pauvre homme qui veut faire figure, sa sœur *Tonton* est la raison rudoyante, l'honnête femme aux propos francs. C'est l'ordre classique : Molière mettait auprès de ses vaniteux et de ses maniaques la bonne bourgeoise, Mme Jourdain, le frère Béralde, de bon conseil, les servantes à riposte brusque et à dévouement obstiné. M. Remouchamps s'astreint à cet ordre consacré. Mais sa *Tonton* ne trahit pas un seul instant l'imitation et la convention. Ce n'est pas une Dorine wallonne, c'est *Tonton*, une vraie femme liégeoise de sens et de verve.

Edmond Stoullig, dans *Le National*, de Paris,
n° du 25 mai 1888.

Edouard Remouchamps était un Wallon dans toute la force du terme, il avait le génie de sa langue et nul mieux que lui ne sut mettre à la scène ces types bien liégeois, bien wallons, dont il soulignait les ridicules et les tics de main de maître. Ces pièces étaient marquées au bon coin de la satire et furent pour le mouvement dramatique wallon, le signal d'une vie nouvelle. *Tâtî l'Perriqui* fut certes le chef-d'œuvre d'Edouard Remouchamps, bien que cette pièce ne fût pas la seule qu'il ait produite. Ses succès d'écrivain furent nombreux et maintes fois l'Académie wallonne les ratifia en accordant aux œuvres du défunt poète les distinctions les plus flatteuses.

La célébrité de l'auteur wallon date cependant du jour où il mit à la scène *Tâtî l'Perriqui* ; dès les premières représentations le succès alla à cette œuvre qui eut dans la Wallonie entière un retentissement énorme. Ce succès passa même rapidement les portes de la vieille cité liégeoise. *Tâtî l'Perriqui* fut joué maintes fois à Bruxelles, promené triomphalement dans la Belgique entière et, chose plus étonnante encore, la pièce fut interprétée à Paris, non sans succès.

Remouchamps était surtout un modeste et son triomphe ne changea aucunement son caractère qui était bon et affectueux. Sa philanthropie ne connaissait pas de bornes et toujours il consacra le fruit de ses œuvres aux humbles et aux souffrants.

La Réforme, de Bruxelles,
n° du 5 novembre 1899.

Wallon, il le fut complètement, avec sérénité, dans la santé de sa raison solide, dans sa foncière honnêteté d'homme et d'écrivain, dans l'ironie indulgente de son esprit, dans sa générosité sans bornes, dans sa crainte des honneurs. N'est-ce pas un fier et rare exemple des qualités de notre race que celui de ce bon meunier qui, dix ans durant, consacre ses loisirs à polir les deux ou les trois actes d'une comédie, ne la livre que

lorsqu'il l'a rendue parfaite aux curiosités des lettrés et de la foule, et qui, lorsque le succès l'a mis en lumière, s'esquive, honteux, comme si le destin lui avait joué un tour pendable, et songe même à ne pas « fatiguer le public avec sa pièce », au point qu'il faut lui représenter qu'il s'agit, une fois de plus, d'une œuvre philanthropique à soutenir, pour qu'il autorise la représentation ? Autant par son œuvre que par son caractère, il est de ceux qu'on peut vénérer sans arrière-pensée.

Chanchet, journal satirique et littéraire, n° du 10 novembre 1899.

Si craintif de la réclame qu'il fût passé inaperçu de la grande foule, si ceux à qui il incombait d'exalter, comme il convenait, son talent vraiment moliéresque, n'avaient donné à son *Tâtî* l'immense réputation – si bienfaisante pour les lettres wallonnes ! — qu'il méritait, celui qui disparaît était un caractère. Ceux qui lui rendront hommage auront à vanter avant tout son désintéressement, sa probité d'art, son désir d'effacement. Ils rendront service à la race en l'incitant à reconnaître, en ce grand mort, le meilleur d'elle-même. Dans son âme d'indulgent philosophe, plus sévère pour soi que pour autrui, il ne pouvait naître ni l'idée d'un travail qui ne fût pas poussé à la perfection, ni celle d'un profit littéraire qui ne fût pas consacré aux pauvres. Celui qui fit tant rire ceux qui ont à manger, mit une gloire égale à sécher les larmes des autres; et, pour ceux qui n'ont pas connu la haute bonhomie de l'homme, ces deux qualités prédominantes : son constant désir de laisser une œuvre sans tare, sa permanente et systématique générosité font de Remouchamps un noble exemple à proposer à l'attention de ceux qui restent...

Il a pu dormir tranquille, celui qui, malgré tant de succès, n'avait pas fait d'envieux. Il fut bon et créa de la beauté. Que peut-on dire de meilleur de celui qui nous quitte après la tâche accomplie ?

Pierre Stellan (Ch. Delchevalerie), dans *L'Express*, n° du 12 novembre 1899.



C'était un Jeune Flamand...

CHANSON MORALE
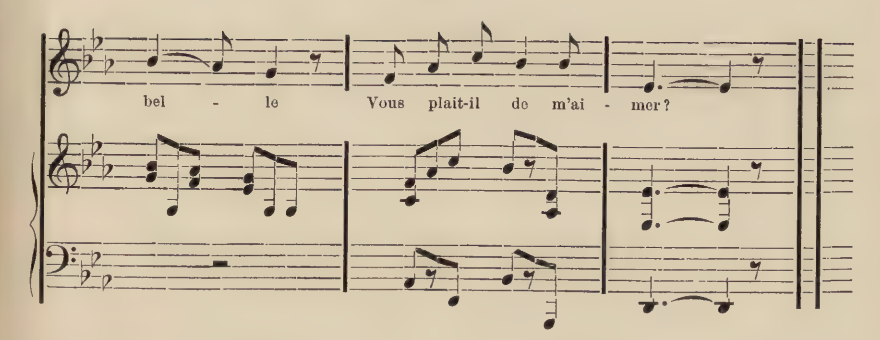
Bien soutenu. Accompagnement de piano par P. VAN DAMME.

Chant

Piano

C'était un jeun' fla - mand Caressant sa voi- si - ne Ca - res - sant sa voi - si - ne

Et la vou - lant bai - ser En lui disant : La



1. C'était un jeun' flamand
Caressant sa voisine
Caressant sa voisine
Et la voulant baiser
En lui disant : « La belle
Vous plaît-il de m'aimer? »

2. « — Hélas mon cher amant
Comment veux-tu que j' t'aime?
Car j'ai entendu dire
Par un de mes parents
Qu' dans ton pays d' Hollande
Tu as femme et enfant. »

3. « — Qui sont ces envieux,
Sur moi qui vont médire?
C'est votre pèr' la belle
Qui vous a dit cela
Nous coucherons ensemble
Parlera qui voudra. »

4. « — Hélas mon cher amant
Si je deviens enceinte?
— Si tu deviens enceinte
Belle je t'épouserai,
Dans mon pays d'Hollande
Je te ramènerai. »

5. « — Hélas mon cher amant
Qu'irons-n' faire en Hollande
— Nous y ferons boutique
Et là nous venderons
Tout' sort' de marchandises
Que les marchands voudront. »

6. Quand le garçon eût pris
Le plaisir de la belle :
« — Adieu aimable fille
En vous remerciant
Dans mon pays d'Hollande
J'y ai femme et enfant! »

7. « — Va-t-en! amant trompeur,
Grand abuseur de filles !
Ah ! que les fill' sont sottes
D'écouter les garçons!..
Il vaut mieux rester fille
Qu' de s' mettre en abandon. »

Chanté, en 1893, par M[me] *Tonton* (Jeanne) Gérard, de Vottem, Liége. — Cette pièce appartient au genre des chansons qui, comme le disait notre chanteuse, apprennent aux jeunes filles « à avoir peur et à se défier » *à-z-avu sogne et à s' dimèfiyî.*

O. C.



Le Carnaval de Ster-Francorchamps

EN ARDENNES

Entre Spa et Stavelot, confinant aux Hautes-Fagnes et à la Prusse, se trouve la commune de Francorchamps, qui se compose de quatre villages : Francorchamps, Ster, Hockay et Baronheid. La seconde section, celle de Ster, a conservé des réjouissances carnavalesques d'un caractère très original, dont nous allons rendre compte.

1. — Les « Crâs-djûdis ».

On commence par y fêter les quatre *crâs-djûdis* « jeudis-gras », c'est-à-dire les quatre jeudis qui précèdent le Mardi-gras.

Ces jours-là, ou plutôt ces soirs-là, car alors c'est le soir seulement que la Folie agite ses grelots, ces soirs-là donc, les plus joyeux de l'endroit se revêtent de vieilles nippes quelconques, de façon à se rendre méconnaissables, mais drôles avant tout : le masque est souvent un linge percé de trous pour la bouche et les yeux, et le costume est la synthèse pittoresque de tout ce qu'il est possible de trouver de vieux et de comique au fond de garde-robes de paysans. Ce qui reste de la défroque des aïeux et des anciens soldats est particulièrement mis à contribution.

Sous ce costume indéfinissable où l'antique et le moderne se complètent au petit bonheur et se heurtent au hasard des trouvailles, nos compères s'en vont de maison en maison voir « si on les reconnaîtra » et faire de leur mieux pour « amuser les gens ».

Notons, en passant, qu'à Ster le carnaval n'a d'autre but que d' « amuser les gens » : on n'y connaît point l'intrigue tracassière ou injurieuse du carnaval à la mode. Disons encore qu'à Ster les hommes sont seuls à se masquer ; les femmes ni les filles n'en ont aucune envie, et d'aillleurs, on en dirait de belles sur le compte de celle qui imiterait les hommes en pareille circonstance : sa réputation en serait gravement compromise.

2. — Le rôle.

Viennent alors les jours du vrai Carnaval, ceux que le calendrier appelle Quinquagésime, Mardi-Gras, Mercredi des Cendres, Quadragésime.

Eh bien! la jeunesse « sterlaine » ne s'inquiète point du calendrier pour fêter le Carnaval à sa façon. C'est ainsi que le premier dimanche (quinquagésime) ne compte pas : ni bal, ni mascarades; tandis que le lundi est le grand jour du Carnaval. C'est le jour où tout le monde est endimanché, le jour du « *rôle* », où tout le village est en émoi et où chacun se fait un devoir d'être gai.

Encore n'attend-on pas l'après-midi pour se mettre en gaîté! Dès 9 heures du matin, des sons de trompette réveillent tous les échos, font aboyer tous les chiens et attirent tout le monde sur le pas des portes..... C'est le *Courrier*, cavalier en costume de jockey qui, au galop de son cheval enguirlandé de rubans et de fleurs, parcourt le village pour annoncer aux bonnes gens que la troupe est prête et que les festivités vont commencer. Quelques minutes après, en effet, la Jeunesse masquée sort du lieu de réunion, drapeau et musique en tête, musique composée, quand elle est bien montée, d'un violoneux quelconque, aidé d'une clarinette criarde et d'un cuivre tapageur.

La « troupe » comprend une douzaine ou quinzaine de jeunes gens (pas de filles, nous l'avons dit) qui vont jouer en plein air le *rôle* qu'ils ont appris secrètement au cours des longues soirées d'hiver (1). Ce « rôle » est une bouffonnerie wallonne, ayant une action ou à peu près, imaginée par un loustic du pays qui s'est mis la cervelle à la torture pour condenser en quelques pages d'un esprit problématique le plus de drôleries possible, à seule fin, répétons-le, de faire rire et beaucoup rire. Les rôles de femmes, évidemment, y sont tenus par des hommes en jupons. Les costumes ont nécessité l'achat de quelques aunes de calicot et de galon doré; les couturières à la journée les ont confectionnés selon les règles de l'esthétique locale; et les plus beaux, au dire de chacun, sont ceux où se rencontrent le plus de couleurs et de dorures. Que le costume ait un caractère entièrement conforme aux données de la pièce, ou que l'harmonie des tons et couleurs y soit respectée, cela importe assez peu; suffit qu'il soit masculin ou féminin suivant le cas et qu'il reluise le plus possible.

(1) Voir t. VII, p. 39, le Carnaval de Malmédy, *Les rôles*. — Le pays de Malmédy, celui de Francorchamps, celui de Stavelot, constituaient autrefois une principauté abbatiale dite de Stavelot-Malmédy, supprimée et démembrée en 1815.

La musique réglant le pas, la troupe s'en va par les chemins, chantant et dansant, et fait halte à l'endroit où doit avoir lieu la première représentation. Le Courrier y était avant les acteurs ; en les attendant, il a, au son de sa trompette, rassemblé les villageois en blouses de toile et les villageoises « en cheveux » ou en *gâmette*. Dans un boniment rythmé, pittoresque et comique, il a, *âx bonnès djins*, fait les présentations, annoncé qu'on va rire et se divertir et recommandé de beaucoup applaudir. Il court ensuite se remettre à la tête du cortège, qui s'amène au milieu des chants et des danses et finit par s'installer. Deux « faisant fonction » de gendarmes, porteurs de longues barbes, revêtus d'habits plus ou moins militaires, et pas du tout farouches malgré leurs sabres... de bois, se détachent du groupe et font ranger le public : *Allons, mes bravès djins, rescoulez, rescoulez !*

Le cercle formé, l'action se déroule au milieu des bons gros rires et des applaudissements nourris, et, infailliblement, se termine par une contredanse inédite, en plusieurs figures, que les acteurs ont créée au cours des répétitions et qu'ils ont à cœur d'exécuter sans rater un pas.

Les ménagères du voisinage se font honneur d'apporter «la goutte» aux masqués, et voilà la première représentation terminée. On en donnera deux ou trois éditions nouvelles en différents endroits du village de sorte que, finalement, tout le monde aura vu et tout le monde aura ri.

Le *rôle* constitue ainsi le clou de la journée. Mais avec les danses, les rasades et les haltes dans les cabarets, il a tenu le village en émoi jusque vers deux ou trois heures de l'après-midi. La troupe alors se disperse et les acteurs rentrent chez eux, talonnés par la faim et pressés de rétablir l'équilibre physique et mental un peu ébranlé par l'enthousiasme de la journée et surtout par les *hènnas* avalés en nombre avant, pendant et après chaque représentation.

Le temps de se restaurer et d'abandonner les oripeaux carnavalesques, et voilà bientôt l'heure d'ouverture du bal de la soirée, dans l'un des cabarets du village. Deux ou trois jeunes hommes de bonne volonté ont au préalable reçu pour mission d'*aller âx bâcelles* « aller aux jeunes filles ». Ils se rendent chacun dans le quartier qui leur est assigné et vont de maison en maison chercher et rassembler toutes les jeunes filles du village ; chacun amène son troupeau au local et ne s'en inquiète plus ; si, à ce moment, les garçons n'y sont pas encore, les demoiselles ne s'alarmeront pas pour si peu ; le violon leur jouera quelques danses et elles sauront bien s'amuser entre elles en attendant les *galants*.

Chose curieuse, ce bal est tout à fait ordinaire : les travestis, s'il en reste ou s'il y en a de nouveaux, n'y sont admis qu'à la condition de mettre bas les masques.

J'ai dit plus haut que le dimanche du carnaval n'est pas du tout fêté à Ster. La seule chose extraordinaire qui s'y passe ce jour-là, c'est de « faire passer le cheval sous le drapeau ». C'est l'après-midi ; la jeunesse se réunit et le *courrier* du carnaval arrive à cheval et au son de la trompette. On présente à l'animal le drapeau de la Jeunesse ; on le lui passe devant les yeux ; on le lui promène sur le corps ; on l'agite devant lui ; et tout cela, pendant qu'à côté de la bête les jeunes gens crient, chantent et jouent de l'accordéon.

Cette singulière cérémonie a pour but de juger du sang-froid du cheval, qui, n'ayant jamais rien vu ni entendu de semblable à ce que lui réserve le lendemain, pourrait prendre peur, s'emballer, refuser le service et occasionner des accidents. Aussi, serait-il remplacé sur-le-champ, s'il ne réussissait pas son examen sous le drapeau.

Quant aux rôles, ils ont parfois pris, en certains endroits, un caractère très sarcastique, en faisant allusion à quelque événement répréhensible dont on avait beaucoup jasé au village dans le courant de l'année écoulée. Mais je ne sache pas que le cas se soit jamais présenté à Ster où la tradition impose au carnaval de divertir le public et non de l'offenser. Toutefois, j'y ai vu (il y a de cela quelque trente ans) jouer un *rôle so les djônnès fèyes qui vont à l' cîse*, où il s'agissait de rire un peu aux dépens des jeunes filles du village qui, cet hiver-là, avaient pris l'habitude de courir à la soirée dans l'une ou l'autre maison, où elles se rassemblaient pour tricoter, un peu chanter et beaucoup caqueter.

Un autre *rôle*, composé par les jeunes gens du village, obtint, il y a quelques années, un grand succès de gaîté. C'était : *lu molin miràculeux*.

Ce moulin était monté sur un char traîné par quatre chevaux. Le *rôle* consistait en un défilé grotesque de types tarés : mendiants, fraudeurs, ivrognes, femmes bavardes, etc... Chacun s'entendait reprocher ses travers en termes crûs et burlesques, et la leçon finie, se trouvait précipité dans le « Moulin miraculeux ». Le meunier faisait jouer la manivelle et le condamné, qui était entré par le haut, sortait par le bas, complètement transformé : la mendiante en guenilles était devenue une jolie demoiselle élégamment vêtue ; l'ivrogne était nettoyé, dessaoûlé et corrigé ; les « longues langues » étaient raccourcies, etc...

Tout cela, à commencer par le boniment savoureux du meunier au moment de la parade, se compliquait d'incidents comiques ou de fines allusions à certains événements locaux ; et l'on en reparla longtemps.

C'est ainsi que, dans la suite, d'un individu dont la conduite laissait à désirer, on disait souvent : *Il âreut mèsâhe d'ess' rumolou.* « Il aurait besoin d'être remoulu »! Mais ce dicton est bien plus ancien et, selon toute probabilité, c'est lui-même qui a inspiré la farce du Moulin miraculeux.

3. — La Groumotte.

Le jour du carnaval, l'instituteur du village a beau jeter aux échos d'alentour les drelin ! drelin ! de la petite cloche de son école les enfants ont bien autre chose à faire; ils sont *à l' groumotte* depuis le chant du coq.

Bambins et bambines se sont levés dès l'aube; ils ont revêtu leurs habits des dimanches, ils se sont parés de fleurs en papier de toutes couleurs et se sont mis en route. Aussi, dès la première heure, le village est sillonné de deux troupes d'enfants, l'une de garçons, l'autre de filles, toutes deux allant à *l' groumotte.* Cette réjouissance enfantine consiste à aller de porte en porte, chanter et faire appel à la générosité des habitants. Ici on donne quelques centimes, là c'est une tranche de lard. Toute personne généreuse est saluée par ce cri : *Vivent les bravès djins!* répété par la bande entière. Mais devant un refus au contraire, toute la troupe proteste en criant à pleine voix cette formule singulière : *Vivent les canaillès djins !... Vivent les intèressés!* etc...

Le butin est emporté par les *maisses du l' groumotte,*l'un muni d'un grand panier réservé au lard, l'autre d'une bourse pour *les censes* « la monnaie ». Diriger la tournée, faire rentrer les égarés dans les rangs, apaiser les turbulents, tout cela fait aussi partie des attributions des Maîtres. Et ils sont joliment fiers de cet honneur conféré par le suffrage universel des camarades.

La tournée finie, nos gamins vont acheter quelques pains blancs, *dè l' sirôpe* « marmelade de pommes » et du sucre ; et ils se rendent à une maison désignée à l'avance (ordinairement celle de l'un des Maîtres) où doit avoir lieu le repas en commun. Chaque enfant exhibe aussitôt les quelques fèves de café qu'il a emportées de chez lui, ce qui va permettre à la « dame » du logis d'emplir quelques cafetières à l'intention de la marmaille. Le menu du régal n'est pas long à détailler : café noir au sucre, tartine de « sirop » et *crètons* si l'on a récolté du lard.

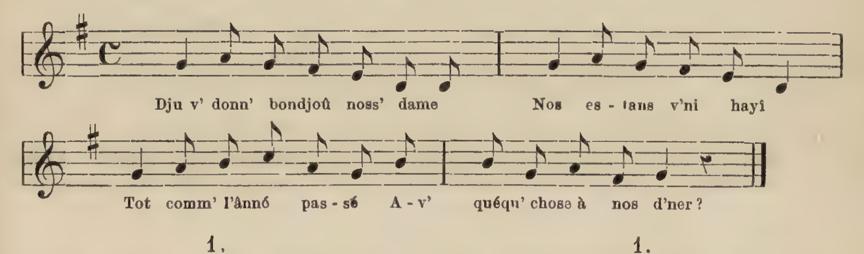
L'argent de reste est alors partagé par les Maîtres entre tous les assistants : chacun reçoit selon son âge, mais les Maîtres n'oublient jamais de se faire la part du lion; ils emportent des cinquante et des soixante centimes, tandis que les plus petits s'en retournent contents avec un malheureux sou !

Est-il besoin de dire pourquoi la *groumotte* se met en route d'aussi bonne heure !... C'est qu'il importe d'avoir fini aux premiers « appels du courrier » du carnaval.

Subissant, comme toutes choses, les injures du temps, la *Groumotte* a un peu perdu de son caractère primitif. Tout frugal qu'est le repas de la fin, c'est du luxe auprès de ce qu'il était autrefois.

Dans le temps passé, la troupe des petis solliciteurs ou *hèyeurs* (1) était dirigée par trois chefs : le premier portant la bourse qui devait contenir les oboles ; le second portant le *tchèna* « panier » destiné à recevoir les tranches de lard ; et le troisième, muni d'un petit sac pour recevoir la farine, car en ce temps-là, la farine d'avoine était très demandée par les *groumottîs*.

Alors aussi, existait une complainte de circonstance qu'on redisait devant chaque porte. Cela se chantait sur un air plutôt langoureux, et consistait en chanson de *hèye*, dont voici le texte, qui n'est sans doute pas bien ancien :



1.	1.
Dju v' dènne bondjoû noss' dame,	Je vous souhaite le bonjour madame,
Nos estans v'ni hayî	Nous sommes venus quêter
To comme l'anné passé ;	Tout comme l'année passée;
A-v' quéqu' chose à nos d'né?..	Avez-vous quelque chose à nous [donner?
Nos estans one grande bâne	Nous sommes une grande bande,
Tos bais djoulis garçons (2);	Tous beaux et jolis garçons
Nos moussans sins rin crainde	Nous entrons sans rien craindre
Duvins totes les mâhons.	Dans toutes les maisons.

(1) *Hèyî*, à Liége *hèlî :* collecter argent et victuailles, en vue d'un repas traditionnel à certaines fêtes, par exemple la veille des Rois, le jour du Carnaval, etc.

(2) Les petites filles disaient : *Tos bellès djônès fèyes* «toutes belles jeunes filles».

REFRAIN.

Nos ârans n' saqwet chal
Ca c'est one bonne mâhon.
Po fer les carnavals
Nos f'rans hilter l' chaudron.

REFRAIN.

Nous aurons quelque chose ici
Car c'est une bonne maison;
Pour faire le carnaval,
Nous ferons tinter le chaudron.

2.

Nos avans capitaine
Lieutènant et serdjent
Pour défend' not' armée,
Et nous sommes tous vaillants.
Ju v' dènne bondjoû noss' dame,
Dunez-nos on crèton,
Des qwârts ou du l' farène,
Tot-à-fait nos est bon.

2.

Nous avons Capitaine
Lieutenant et Sergent
Pour défendre notre armée,
Et nous sommes tous vaillants.
Je vous souhaite le bonjour madame!
Donnez-nous un morceau de lard,
Des sous ou de la farine,
Tout nous est bon.

3.

Qui a fait la chanson ?...
Ça stu on vîx grison
Qui d'meure sos l' wèrihai :
Nos savans bin qui c'est.
Il arèt du l' groumotte
Ca nos n'wèzrins manquer;
Mais il n' l' arêt nin totte
Ca n'z ès fât co warder.

3.

Qui a fait la chanson?
Ç'a été un vieux grison
Qui demeure sur le coteau :
Nous savons bien qui c'est.
Il aura de la *groumotte,*
Car nous n'oserions l'oublier ;
Mais il ne l'aura pas toute
Car nous devons en garder.

La tournée finie, les enfants se rendaient à la maison convenue et là, on leur préparait la *groumotte.* C'était une espèce de pâte molle faite avec la farine recueillie, additionnée d'eau et de graisse de lard. Cela se débitait et se mangeait en boulets et goûtait très bien, paraît-il, à cause, sans doute, de la préparation spéciale qu'on lui faisait subir, mais grâce surtout à la façon plus que frugale dont se nourrissaient les gens de ce village si pauvre en ce temps-là, ainsi qu'au pain blanc dont on rehaussait la *groumotte,* le pain blanc y étant alors considéré à l'égal d'une friandise de prix. Ce qui prouve d'ailleurs que la *groumotte* passait pour un mets recherché, c'est que chaque enfant se faisait un devoir filial d'en rapporter un « boulet » à ses parents.

Quant au terme *groumotte,* il doit venir du mot *groumai* que les vieilles personnes du village emploient encore pour désigner la pâte non cuite. *Groumai* correspond pour la forme au français «grumeau». Par extension, *groumotte* se dit aussi, comme on l'a vu, de la *hèye* du carnaval et il désigne même la troupe des *hèyeux* de ce jour.

4. — Le « vèheu ».

Mardi, seconde journée de fête, se pratique une cérémonie analogue à la précédente et que l'on pourrait nommer la *hèye* des grands.

Les jeunes gens, non masqués, se rassemblent au cabaret où s'est donné le bal de la veille et, vers 9 ou 10 heures, ils se mettent en route avec drapeau et musique pour *aller tchèssi l' vèheu* « chasser le putois » (1). On sait que le putois est un animal qui, dans les fermes, fait la chasse aux poules et à leurs œufs.

Chaque famille, ayant une ou plusieurs filles, reçoit la visite du joyeux cortège. Tout le monde entre à la maison ; les musiciens s'installent sur la table ou dans un coin et voilà un bal improvisé auquel, de bon gré, prennent part la mère et les filles du logis.

Généralement ce bal s'ouvre par une *maklotte* en l'honneur du père et de la mère : la *maklotte*, vieille danse du pays, est restée la préférée des vieux de l'endroit, qui, à l'occasion, tiennent à honneur de « l'aller » aussi bien qu'à l'âge des amours (2).

Mais tandis que musiciens et danseurs amusent la maisonnée, le *vèheu* est en chasse : deux ou trois farceurs s'en vont, sournoisement rôder par les granges et les hangars, à la recherche de nids de poules dont ils emportent les œufs. Gare donc à l'imprudent qui n'aura ni prévu, ni prévenu la visite du *vèheu* et n'aura pas mis en lieu sûr ses œufs, son lard ou son jambon, s'il en a ! S'il se fait voler, tant pis pour lui ! « C'est, dit-on, le jour qui le permet ».

Inutile de dire que si les rôdeurs n'ont rien trouvé, ils se feront honnêtes et sages et iront très respectueusement demander quelque chose *po l' vèheu* au maître du lieu qui devra finir par céder à leurs instances ou à leurs tracasseries.

On conçoit que la journée tire à sa fin quand le *vèheu* a terminé sa chasse. Sa récolte, recueillie au fur et à mesure des découvertes par des porteurs de *tchènas* ou grands paniers, entrera finalement dans une *fricassée* « omelette au lard » monstre qui régalera toute la bande.

Le soir, bal comme la veille, après rassemblement des jeunes filles.

(1) Il a déjà été question ici de cette coutume ardennaise, qui se pratique aussi, en certains endroits, à la fête paroissiale. Voy. *Wallonia*, t. I, p. 60; voir aussi t. VII, p. 32.

(2) *Wallonia* a publié des danses de ce nom, t. I, p. 194 et t. V, p. 155.

5. — La « makralle » et le Grand-feu.

Le mercredi soir, les jeunes gens se réunissent pour brûler la *makralle*. C'est un homme de paille qu'on fiche au bout d'une longue perche et qu'on promène, en chantant, par tout le village. On finit par brûler la *makralle*, ce qui veut dire que le carnaval est mort.

Le dimanche suivant, c'est le *grand-feu*.

Dès midi, gamins et jeunes gens font une nouvelle *hèye* chez tous les habitants du village pour récolter toute espèce de combustible : bottes de paille, fagots, mannes hors d'usage, etc., qu'ils entassent le long des chemins.

D'autres se rendent dans les bois voisins pour y couper des quantités de branches de sapins et des tas de genévriers (*pèkets*), arbustes combustibles quoique verts.

Tout celà est transporté par chevaux et charrettes dans un champ à l'écart. On en fait un énorme tas savamment échafaudé et surmonté d'une *makralle* revêtue de haillons quelconques et, à la tombée de la nuit, on y met le feu.

Vieux et jeunes, garçons et filles, tout le monde vient voir brûler le grand feu. On danse et l'on chante tout autour; on y redit le *rôle* du carnaval et l'on attend que le feu ait accompli son œuvre de destruction.

On reprend alors le chemin du village, chacun reconduit sa chacune, ou va à la soirée avec les amis.

Dans tous les villages environnants, le grand feu est toujours en honneur, parce que, suivant un dicton du pays, *qwand on n' fait nou grand-feu, lu bon Diu ènnè fait onque;* c'est-à-dire que le village oublieux de cette coutume est menacé d'un incendie dans l'année.
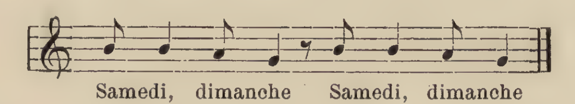
C. NICOLET.
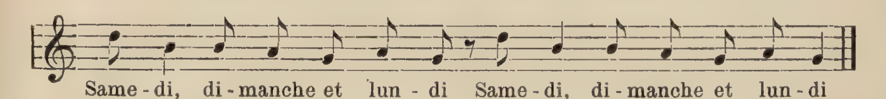




NOTES ET ENQUÊTES

1. **Les Sorcières et les deux bossus** (v. t. VIII. p. 71). — Il y avait une fois à Namur deux petits bossus. Un soir, comme le premier revenait de Rhisnes, arrivé en face du Beau-Vallon [1] il s'assit sur l'herbe et s'endormit. Vers minuit, il fut éveillé par des cris et des sifflements qui semblaient annoncer le passage d'un ouragan. Il se lève d'un bond, court à la lisière du bois, et là, que voit-il? des femmes qui dansaient en rond sur la prairie. Elles tournaient comme des affolées et leurs petites voix chantaient ainsi :



« Que diable est-ce cela? se dit notre bossu tout ahuri. Je parie que ce sont des sorcières. Ce qui est certain, c'est qu'elle chantent très bien. Aussi je vais chanter avec elles. » Et aussitôt il entonne à pleine voix :



Dès que notre bossu commença à chanter, les sorcières se turent. Mais à peine eut-il fini son chant qu'elles s'écrièrent en chœur : « Que c'est beau! que c'est beau!... »

Alors, celle qui paraissait être la maîtresse vint à lui pour le féliciter.

« Tiens, dit-elle, quel beau petit homme! Est-ce toi qui as composé ce joli chant? — Oui madame. — Eh bien, pour te récompenser, fais un souhait et nous l'exaucerons. »

Le petit bossu n'eut rien de plus pressé que de demander qu'on le débarrasse de sa bosse. Et le lendemain matin, quand il s'éveilla dans son lit, il avait le dos plat comme la main.
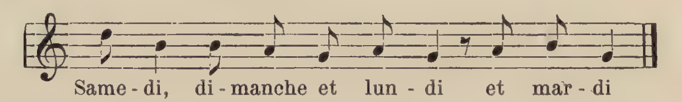
Aussitôt il se lève, s'habille et va se pavaner en ville sans sa bosse. Il rencontre l'autre bossu.

« Tiens, dit-il, tu n'as plus ta bosse! — Non, répond le premier. » Et il raconte l'aventure. — « Ma foi, dit le second, je ferais bien cela aussi. »

(1) Le Beau-Vallon est une dépendance de la commune de Saint-Servais lez-Namur, où, dit-on, les sorcières faisaient leurs danses la nuit.

Il va à son tour au Beau-Vallon. Il entend le chant des sorcières, qui disaient en tournant leur ronde : « Samedi, dimanche et lundi ! Samedi, dimanche et lundi... »

Notre homme s'avance hardiment et, d'une voix de stentor, il entonne à son tour le refrain ainsi allongé :



Et mardi ! !

Il n'avait pas fini de chanter, que la maîtresse des sorcières accourait vers lui comme une furie :

« Méchant vaurien ! dit-elle, qui t'a permis de venir gâter notre chanson ? — C'est pour ma bosse, vous avez fait partir celle de mon camarade, et... — Oui, il a chanté comme un rossignol, mais toi tu as chanté comme un baudet. Tu vas être récompensé : tu auras la bosse de l'autre, ça t'en fera deux. Et maintenant, va-t-en vite ! »

Le pauvre bossu fila prestement, et le lendemain matin, à son réveil, il trouva en effet qu'il avait deux bosses : une derrière et une autre devant.

Recueilli à Namur par M. Ad. Dupont, développé par lui dans sa nouvelle : *Les sorcières du Beau-Vallon*. Namur, Godenne, 1897, et reconstitué suivant ses indications.





Fétichisme

On est souvent étonné — et si l'on est croyant, effrayé — de la façon dont le peuple comprend la religion qu'il professe. Il introduit, en effet, dans son culte, des pratiques tellement étranges et inattendues que cette religion peut se trouver absolument faussée.

Le bas peuple a l'esprit fermé à l'abstraction philosophique de nos religions civilisées, et l'on peut affirmer qu'il ne peut, qu'il ne peut rien entendre au symbolisme sacré qui est à la base d'un grand nombre de rites. La pensée profonde lui échappe et il ne voit que les formes extérieures auxquelles il applique, ingénûment sans doute, mais systématiquement aussi, les vieilles, les antiques manières de comprendre et d'opérer.

C'est ainsi qu'il y a, à côté de la religion sacerdotale, ce qu'on pourrait appeler la religion libre ; à côté des actes des prêtres, les actes des croyants ignorants, et ces derniers sont parfois dans le fond et dans la forme, à l'opposite philosophique de ce que conseille, propage officiellement l'Eglise enseignante et dont elle dirige l'accomplissement.

L'autorité religieuse ignore un bon nombre des pratiques populaires. Cela tient à ce que le peuple à la pudeur de ses croyances intimes et qu'il les cache, par crainte de la critique ou du ridicule. Si le prêtre, cependant, a l'occasion de connaître des actes de culte d'une irrégularité au moins formelle, il saura, suivant des théories ou un système qui lui appartient, les approuver, les tolérer, les condamner, ou bien encore intervenir directement pour en rectifier la pensée directrice.

Or, on le sait assez, il ne peut s'agir ici des prêtres et de leur enseignement, ni des actes de croyants consciemment orthodoxes. Il ne s'agira même pas du but religieux des cultes populaires. Que la fin justifie les moyens, en théorie absolue ou simplement en fait — la « forme » de certains actes de culte, la théorie primitive sur laquelle ils se basent, seront seules en question ici.

* * *

Il n'est sans doute pas un seul de mes lecteurs qui n'ait observé la facilité avec laquelle les illettrés attribuent aux saints une influence personnelle et prépondérante : bien des personnes les considèrent comme des espèces de dieux qui ont leur puissance propre, et elles en attendent directement des grâces pour l'obtention desquelles le prêtre, quant à lui, ne réclamera que leur précieuse intervention auprès de Dieu, seul dispensateur des grâces, pourvu seul de la toute puissance.

C'est cette erreur fondamentale du peuple, qui non-seulement engendre une infinité de pratiques irrégulières, mais qui a servi et sert encore de soutien à la vieille théorie fétichiste.

Telle bonne femme aura la foi la plus robuste en tel saint qu'elle invoquera à tout bout de champ et dans les circonstances les plus bizarres ; tandis que sa voisine procédera de la même façon et non moins pieusement, avec un saint tout différent. Je connais dans mon village une ménagère qui attend tout de saint Joseph ; sa confiance en lui date de l'époque où, son premier-né étant malade, une neuvaine pieusement dite en l'honneur de ce saint dont l'enfant portait le nom, a été suivie de la guérison du bambin.

La sœur de cette femme, dont le mari est houilleur, avait pris l'habitude de prier chaque soir sainte Barbe, patronne des mineurs ; un jour, son mari échappe comme par miracle à un éboulement souterrain qui fait plusieurs victimes auprès de lui. La bonne femme attribue le miracle à la protection de sainte Barbe et, à dater de ce jour, elle a en sainte Barbe une foi absolue et exclusive ; elle l'invoque en tous besoins. Comme je lui faisais remarquer qu'à la messe, chaque dimanche, elle invoque cependant le bon Dieu, qui a bien sa puissance aussi, elle me répondit : *Awè, dj' el sès bin ; mains dj' a mettou m' fiatte divins sainte Bâre, et ille ni m'a co djoûrmâye ribouté !*

Les exemples de cette foi particulariste seraient faciles à accumuler. La confiance absolue, *li fiatte* des gens de métier en le saint patron de leur corporation en procède directement. Nos houilleurs ne jurent que par *li grand saint Linâ et l' binamêye*

sainte Bâre. Un mineur parlant devant nous des curés s'écriait : *Qu'is s'allèssent fer pinde* ! *Dji m'moque di leu bon Diu qui n'a co mâye rin fait po nos autes !*... Et sur interpellation de sa femme, il ajouta : *Oh ! saint Linâ, c'est ine aute affaire, po cila dj'el respèque !*

Combien d'obscurs houilleurs, en ces temps où l'irréligion formelle est de mode, ne diraient pas comme lui ?

On trouve un autre exemple de cette foi naïve, dans le culte de certains saints qui jouissent d'une popularité presque exclusive dans certaines contrées. A Marche-en-Famenne, si quelqu'un blasphème saint Hubert, on proteste en ces termes consacrés : *Saint Houbert, sacredié, quand l' bon Diu seret mwert c' seret lu qu'el sèret*. Dans le Condroz on dit mieux : *S'il aveût volou, il âreût stu bon Diu ; mains i n'a nin volou.* Et un vieux paysan presque centenaire à qui l'on répétait ce propos, expliquait naïvement : *C'est qui, vèyez-ve, saint Houbert esteut in homme pâhûle* (tranquille), *i n'aimève nin les grandeûrs !*

Où diable le jugement religieux va-t-il donc se nicher ?...

La grande popularité du culte de saint Hubert dans ces provinces et d'ailleurs dans toute la Wallonie est en rapport avec l'idée qu'on s'y fait de la rage. Pour le Wallon, et notamment pour le Liégeois, la rage est la plus terrible des maladies, et on l'appelle *li grand mâ d' saint Houbert*. Elle est la seule, avec l'épilepsie, qui intervienne dans ces jurons de formes si diverses où l'on souhaite du mal à autrui. Le Français envoie les gens au diable ou à la moutarde. Le Wallon les envoie à la rage, et il leur souhaite ce mal dans une très grande variété de formules, dont plusieurs sont d'une forme vraiment inattendue (1).

La spécialisation de la puissance des saints, notamment dans la guérison des maladies, est une déterminante logique du culte populaire. Ce culte est souvent basé sur tel ou tel détail de l'histoire ou de la légende du saint. Il est certain, cependant, que sans cette spécialisation, le culte de certains bienheureux n'aurait peut-être pas pénétré dans le peuple. Un grand nombre d'évêques de Liége, d'abbés de St-Hubert ou de Lobbes ont été canonisés. Quel est l'ouvrier qui connaît à présent saint Macuard, saint Vulgise, saint Aybert ou saint

(1) J'en est publié une copieuse liste dans la revue *Mélusine*, de Paris, t. IV (1888), col. 498 et suiv. Exemples : *Qui n'arèdje-tu ! Qui l' diale t'arèdje ! Vasse â diale qui t'arèdje ! Dj'aim'reus co mix qu' saint Houbert ti fahe arèdji ! Qui n'arèdje-tu dè grand mâ d' saint Houbert ! Qui saint Houbert ti faisse arèdji ! Vasse arèdje*, etc. — Cette dernière forme est typique dans sa concision : elle se traduirait littéralement « Va enrage ». C'est une forme grammaticale très énergique, particulière aux jurons de souhaits ; ainsi l'on dira : *Vasse courre arèdje* « va courre enrage », le mot « courre » valant « courir » et « enrage » valant « enrager ». On dira aussi *vasse courre â diale*, etc.

Chrodegang ? Ce sont cependant des saints authentiques qui sont nés en ce pays ou tout au moins y ont exercé leur ministère durant assez d'années pour avoir été considérés comme appartenant à « l'insigne Eglise de Liége [1] ».

Et saint Lambert lui-même, le grand évêque de Liége dont la sainteté et le rôle temporel sont également estimés par l'Eglise et par l'Histoire, que reste-t-il de son culte à Liége même ? Presque rien, un dicton. Les images populaires de saint Lambert le représentent comme très bien portant et joufflu. Eh bien, de quelqu'un qui montre une belle figure ouverte, grasse et rose, on dit qu'il a un visage comme saint Lambert. Le saint était-il gras et roselant ? C'est une question que les hagiographes eux-mêmes auraient vraisemblablement quelque peine à résoudre. Mais le peuple n'y regarde pas de si près : la seule représentation vulgairement connue est telle, et cette apparence a suffi.

L'influence des statues sur le culte a été de tout temps fort grande, soit que les statues aient été faites d'après le culte, soit que celui-ci ait été tiré de la figure elle-même. Ce dernier cas s'est vu, et le plus bel exemple est encore celui de sainte Véronique, dont le nom est un simple jeu de mots. L'autre cas, où la statue a été modelée d'après le culte, est celui par exemple de *saint Djîles l'èwaré* qu'on avait fait très laid parce qu'on l'invoquait pour les enfants pleurnicheurs et malingres.

Que dire aussi des statuettes qui, dans bien des familles, sont l'objet d'un culte tout individuel ? Il ne manque pas de bonnes femmes qui ne voudraient, pour rien au monde, prêter « leur » Saint-Joseph, *li ci qu'est là d'seur so l'ârmâ !...*

* * *

C'est ainsi que, de transition en transition, nous en sommes arrivés à l'animisme des statues religieuses. Les cas en sont légion dans le folklore ; et, si l'on pénétrait au fond de bien des consciences, on trouverait, sinon le culte de la statue remplaçant celui du saint, du moins une confusion continuelle entre le saint et son image. Dans ce domaine, l'esprit de l'homme, de la femme du peuple, n'est pas toujours beaucoup plus relevé que celui de la fillette qui traite sa poupée comme une petite personne, lui prêtant ses propres idées et ses propres sentiments, lui attribuant des intentions et des actes au moment même où elle les imagine.

Tous les Wallons connaissent ces facéties très répandues où une statue de saint est traitée plus ou moins cavalièrement en lieu et place

(1) *Missale insignis Ecclesie Leodiensis.* Paris. 1449. Cité dans *Annuaire* de la Société liég. de Littérature Wallonne, à la fin du calendrier.

du saint lui-même. Entre autres celle-ci, qui rappelle directement l'antique droit de trouvaille. L'un des jeunes gens qui portaient la Vierge à la procession, voit un écu briller par terre. Sans réfléchir, il se baisse pour le ramasser, mais la statue dégringole et tombe juste sur l'écu. « Macralle ! s'écrie-t-il, elle l'avait vu avant moi. » Et, au retour, l'écu fut déposé dans le tronc de la Vierge (1).

Il existe, disons-nous, un grand nombre de ces facéties. Nous ne résistons pas au plaisir de publier celle dont un journal wallon contait la variante suivante :

« Baptisse va un jour en pélerinage à St-Germain. Il était avec Polyte et Emile. A la chapelle, ils prient tous trois comme tout le monde aurait fait à leur place. Sa prière finie, Baptisse entre dans la chapelle et voit trois pièces d'un franc sur le plateau : « Vois un peu, Polyte, dit-il, si nous avions ces trois francs-là, nous pourrions visiter d'autres chapelles (des cabarets) en retournant ». Il faut vous dire que ce saint-là, comme tous les saints en plâtre, a la mine fort souriante. « Demande-les à saint Germain, répond Polyte ; s'il te les refuse, tu ne perdras toujours rien. — C'est une idée, dit Baptisse, je vais m'y risquer. » Mettant déjà la main sur les trois francs, il demande au bon saint qui souriait toujours : « Puis-je bien les prendre ?... Il rit, dit Baptisse, c'est qu'il veut bien ! » Et notre Baptisse prend les trois francs et s'en va les boire avec ses camarades (2) ».

Certes, nous le répétons, ce sont là des facéties racontées et publiées comme telles. Mais elles sont traditionnelles et l'on doit admettre qu'elles ne se maintiendraient point si elles ne répondaient à un tour d'esprit vraiment populaire. Au surplus, la drôlerie du trait ne porte pas essentiellement (ou même pas du tout) sur le fait *qu'on prendrait la statue pour le saint. Elle porte surtout ou entièrement* sur l'acte ou l'intention qu'on prête à la statue, sur ce qu'on lui dit ou sur ce qu'on lui fait.

Quoi qu'il en soit, les gens du peuple qui s'amusent de tels récits seraient bien étonnés si on leur faisait remarquer qu'à part eux, dans leur manière d'adorer les saints, ils suivent les mêmes errements ; non plus, cette fois, sous une forme drôlette, mais avec la gravité qui sied à un acte religieux.

Entre le fait de ce paysan ivrogne et madré qui « subtilise » trois francs à Saint-Germain à la faveur du vague sourire imprimé sur la face de la statue, et l'acte de son voisin qui est allé se frotter les reins

(1) *Wallonia*, t. V, p. 185. Voir dans ce t. V, p. 181 et suiv., d'autres facéties du même goût.
(2) *Tonnia d'Charlerwet*, n° du 15 octobre 1898.

suivant l'usage sur le gros orteil de Saint-Dodon à l'église de Lobbes, pour se guérir des rhumatismes, il y a toute la différence d'un mot de la fin à un acte religieux : le premier était une plaisanterie d'un sel sans doute peu raffiné, le second est un acte de foi sincère, mais au point de vue de l'idée-mère et de la « survivance », si l'on veut, la différence est nulle : il y a dans les deux cas l'idée préconçue que la statue est animée, c'est à la statue qu'on a affaire, c'est elle qui agit, et nous sommes ainsi en plein fétichisme.

Le culte populaire de saint Joseph au pays de Charleroi présente certaines particularités très intéressantes au point de vue de ce fétichisme inconscient et naïf.

Un publiciste belge a conté dans une revue française le trait suivant : « Voici un fait que je puis personnellement garantir. Saint-Joseph est, en Belgique, le patron du mariage ; c'est lui que les mères invoquent pour trouver un gendre, les filles pour trouver un époux. Une femme avait un ardent désir de marier sa fille. Elle recourut à saint Joseph. La première année, elle se borna à une simple neuvaine de prières, laquelle expirait le 19 mars, jour de la fête du saint. L'année suivante, l'obstinée dame attacha une grosse pierre au cou de la statuette et jura de la laisser dans cette posture tant que la grâce aurait été accordée. Le saint continua à faire le sourd. La troisième années, la dévote résolut de frapper un grand coup et d'avoir enfin raison des résistances célestes ; elle relégua la statue... dans sa table de nuit, sans plus de respect ! O miracle, le 19 mars, on demandait la main de la jeune fille. » [1]

Notre collaborateur, M. P. Brixhe nous a signalé un cas analogue et, suivant ses recherches, l'usage serait assez répandu dans le peuple carolorégien de mortifier une statuette, dans la croyance que la peine infligée à celle-ci sera ressentie par le saint lui-même et le décidera à agir. M. B. nous écrivait : « Certaines jeunes filles qui désirent obtenir à bref délai un bon mari ou qui désirent être aimées d'un jeune homme qui ne les recherche guère, vont jusqu'à enfermer la statuette ou l'image du saint dans leur table de nuit, s'il ne les exauce pas. »

On nous a fait lire le récit rédigé en wallon par M. de Burges, de Charleroi, d'une scène curieuse dont il garantit l'absolue authenticité. En voici le résumé :

« Un jour de tirage au sort, un jeune homme qui vivait avec sa vieille mère reçoit d'elle le conseil d'embrasser, avant de partir pour le tirage, le saint Joseph de la maison : ses frères l'ayant fait ont tous

(1) Henry de Nimal, dans *La Tradition*, Paris, 1889, p. 200.

pris un bon numéro. Le jeune homme, au lieu de se rendre à cet avis, va se carrer devant la statuette de craie, et d'une voix tonnante il lui dit : Toi, vieux camarade (*vîx cousse*) si tu ne me tires pas dehors, je te f... à la porte comme un... sur une pelle ! Entendant ces paroles grossières, la mère se met à se lamenter, demandant pardon au vieux saint.

» Le jeune homme, voyant sa désolation, s'approche d'elle et lui dit tout bas, tout bas à l'oreille : Ne pleure pas, c'est pour lui faire peur ! Il sort là-dessus, et le hasard voulant qu'il tire un bon numéro, il revient en chantant avec ses camarades, et ne fait qu'un saut pour annoncer la nouvelle à la vieille. Celle-ci pleure de joie. Le fils embrasse la statuette à n'en plus finir, puis il la replace précieusement sous le globe de verre, qu'il coiffe de la couronne de fleurs artificielles dont tout garçon s'orne le chef en ce jour de fête.

» La mère, encore tout émue, le félicite de cet acte de déférence, mais ne peut s'empêcher de lui reprocher doucement sa grossièreté de tout-à-l'heure. Alors le jeune homme : Tais-toi, *mame,* dit-il, *c'est ainsi qu'i faut pârler à ces djins là* !... »

En même temps que le récit de cette scène tragi-comique, nous avons reçu de M. Oscar Lefebvre, plusieurs observations recueillies par lui et ses amis dans la même région. « Il est certain, dit M. L. que le peuple mortifie les statuettes de saints qui restent sourdes à des requêtes faites souvent en termes comminatoires. Mais le peuple n'a pas le monopole de ces erreurs. Ici, au couvent, les Sœurs-Noires de Jumet relèguent les statuettes des saints récalcitrants dans le trou à brosses, et les affublent de torchons jusqu'à ce qu'ils accordent la grâce sollicitée. Chez les Petites Sœurs-des-Pauvres de Montigny-sur-Sambre, il est d'usage, quand le pot à beurre est vide, d'y plonger Saint-Joseph et de l'y laisser en pénitence jusqu'à ce qu'il ait suggéré à une personne charitable, l'idée de venir le délivrer en emplissant sa geôle. »

M. L. ajoute qu'il garantit l'authenticité de ses renseignements. Il saura que tout doute se trouvait par avance écarté par le fait que ces usages de couvents au pays de Charleroi ont été par ailleurs déjà signalés à différences reprises, il y a plusieurs années, dans les revues françaises.

Une de ces communications signale, par exemple, le cas de ces religieuses qui, attendant depuis douze ans d'un généreux donateur involontairement empêché, la construction d'une maison, s'adressèrent à saint Joseph. Une de ses statues se trouvait dans le couvent. En 1887, les bonnes sœurs déposèrent à ses pieds une maisonnette de carton « sans qu'il parût y faire attention ». Quatre ans après, le

jour de la fête du saint, elle lui mirent la maisonnette entre les bras « avec menace de la lui placer sur la tête, si la bâtisse ne se décidait pas avant la fin du mois : la dernière semaine de mars, le propriétaire annonça que la construction se ferait cette année : en effet, un plan en tout conforme à celui de la maisonnette fut fait immédiatement et approuvé. » Le fait est certifié par la signataire, dont les initiales SR. St-R. figurent au bas de cette attestation [1].

Une autre publication confirme que les Petites-Sœurs-des-Pauvres ont une dévotion toute particulière envers saint Joseph. Au pays de Charleroi, chacune possède dans sa cellule une statuette en bronze de ce saint à laquelle elle adresse ses plus ferventes prières. Dans la chapelle de leur couvent en la dite ville, se trouve une grande statue du même saint qui est l'objet des pieux exercices de la communauté. Lorsque les bonnes sœurs désirent obtenir un présent elles attachent au cou du saint un exemplaire de ce qu'elles désirent : si elles veulent faire bâtir, elles lui attachent le plan de la batisse désirée; si elles désirent des vivres, elles lui suspendent une pomme de terre, etc. Si le saint est sourd à leurs prières, elles lui retournent la figure du côté de la muraille.

A la suite de cet article, M. Paul Sébillot ajoutait que les mêmes usages étaient observés en Bretagne dans un établissement du même Ordre [2].

On voit par ces divers exemples que les religieuses, pour n'être pas toutes des esprits cultivés, n'échappent point à de petites défaillances psychologiques, et que leur piété qui s'exerce avec une constance infatigable, peut tout aussi bien que celle du paysan se trouver égarée.

* * *

Il y a plus curieux encore, et l'observateur peut découvrir dans notre folklore des actes de fétichisme correspondant en tous détails à ceux que les explorateurs relèvent en plein Congo ou dans les Iles.

Les diverses Expositions des produits du Congo nous ont montré des fétiches criblés de clous par les croyants qui, en blessant ainsi leurs dieux, croient leur imposer le souvenir de la prière, de la demande qu'ils lui ont faites. Le fessage des enfants, lors des vérifications périodiques de frontières dont on voulait par ce moyen graver les conclusions dans leur esprit, coutume qui se pratiquait comme de droit en diverses villes au Moyen-âge, était basé sur le même raisonnement. La vieille discipline pédagogique qui incitait les magisters

(1) *La Tradition*, 1892, p. 111.
(2) *Revue des Traditions populaires*, t. XI (1896), p. 31.

à bourrer de coups de poing les malheureux gosses réfractaires à l'A. B. C. est une autre forme du même système mnémotechnique, qui est du reste assez logique, sinon charitable, quand il s'applique à des êtres pensants.

Or, croirait-on que nos paysans traitent encore leurs saints comme procèdent avec leurs fétiches les grossiers indigènes du Congo ?

La vieille coutume de planter un clou ou une épingle en un lieu consacré pour guérir un malade vient évidemment de là ; mais à l'idée de blesser le fétiche est venue se substituer une autre théorie, en vertu de laquelle, c'est la fièvre qu'on cloue. Pour cela on touche le malade avec cet objet qu'on fiche ensuite dans l'arbre, et il est de croyance générale que celui qui enlèverait le clou emporterait la fièvre. C'est ce qui se fait et se dit notamment à la Croix Saint-Zè de Braine-l'Alleud (1).

Le fait brutal de la mortification du dieu se retrouve notamment dans une coutume du pays de Chimay. Les conscrits de cette région se rendent la nuit à la chapelle de Presgaux, attachent des cordes au corps du Christ, l'arrachent de sa croix et vont le battre dans la campagne pour le forcer à leur donner un bon numéro au tirage au sort. La même pratique se retrouve à Couvin, non loin de l'étang Pernelles, à une petite chapelle garnie des statues des Evangélistes et de plusieurs autres saints ; les miliciens s'en emparent, les ligotent et commencent par monts et par vaux une course folle ; après quoi, ils ramènent les statues mutilées, souillées, près de leur point de départ, et les laissent dans la boue du fossé voisin. Dans d'autres villages de la même région, on conseillait aux conscrits d'aller dans la chapelle du cimetière piquer Saint-Joseph au nombril et la Vierge au sein gauche, au dernier coup de *minuit, la dernière minute avant le jour* du tirage (2).

Certains saints qui sont l'objet de manœuvres de ce goût ont dû être protégés contre la brutalité ou l'obséquiosité des croyants. Mais cela n'a rien empêché, puisque nous voyons, en l'église Ste-Catherine, à Liége, les bonnes femmes ne pouvant toucher un christ miraculeux, accomplir l'acte propitiatoire sur la grille dont son pied a été entouré.

Les coutumes plus ou moins secrètes des amoureux au pays de Herve nous révèlent des faits de même ordre. Il existe à Noblehaye, dépendance du village de Bolland, une chapelle dédiée à la Vierge Marie. Les jeunes filles qui désirent un mari vont en pèlerinage à

(1) Voir *Wallonia*, t. I, p. 43 et suiv.
(2) *Wallonia*, t. III, p. 31.

cette chapelle et, la prière faite, elles *mordent* dans la grille qui clôt l'oratoire. N.-D. de Noblehaye est fréquemment invoquée pour l'obtention d'autres grâces ; mais à une jeune fille qui revient du pèlerinage, on ne manque jamais de dire par facétie : *Vos avez stu hègner ès l'grile !* Le même usage se constate non loin de là, à Chaîneux, et à Herve même où la jeune fille qui désire se marier, va prier à la chapelle de St-Joseph qui se trouve près de la gare, sans oublier de mordre dans un treillis de fer qui clôt une niche creusée dans la masse de pierre cônique renfermant la statue du saint. Près de Herve encore, à l'entrée d'une ruelle qui conduit à Bellefontaine, se trouve une autre petite chapelle de Saint-Joseph. Autrefois les jeunes filles qui revenaient de préférence par là de leur pèlerinage à N.-D. de Noblehaye ne manquaient pas de s'y arrêter pour faire au grand saint cette petite invocation :

Binamé Saint Joseph, i m' pind l' timps
Dj'aime ô galant, i n' m'aime nin
Afai qu'i m'aime
Dju v' promette one nouvaime.

Cela dit, les plus ferventes mordaient encore une fois dans la grille avant de déposer leur obole. Il reste encore aujourd'hui quelque chose de cette ancienne coutume. (1)

* * *

Que penser de tout cela?

Plusieurs choses. Et d'abord que la religion, telle qu'on peut l'observer chez le petit peuple, est encore pleine de croyances et de pratiques dites fort justement superstitieuses. Elles ne dérivent certainement ni du *Credo* ni du *Pater noster*. Que peuvent-elles être, sinon la continuation et la survivance des croyances et pratiques religieuses d'avant le Christianisme?

A quoi conclure, sinon pour certaines coutumes stéréotypées, à la force irrésistible de la tradition, et, en thèse plus générale, à un arriérisme inconscient dont sont victimes, plus qu'on ne pourrait dire, les couches inférieures de la population?

Oui, le for interne des gens du peuple est soustrait à l'action réelle et directe, sinon aux investigations, des autorités intellectuelles et morales.

Le peuple vit, dans une très grande proportion, sur un fond commun de vieilles conceptions qui, à l'occasion, renaissent en lui et s'épanouissent en floraisons sauvages.

(1) *Wallonia*, t. V, p. 36.

Il y a effectivement, pour les vieux procédés de l'esprit, pour les antiques manières de sentir et de comprendre, une perduration fatale dont les effets se marquent, même en une matière aussi activement enseignée que la religion.

La tradition n'est qu'une des formes de la force d'inertie des physiciens, mais elle est accélérée par de multiples ressorts. Certes, agir comme on a toujours agi, penser comme on a toujours pensé, c'est chose naturelle chez des êtres à jugement faible dont la paresse d'examen n'a guère encore été atteinte par le stimulant de la critique.

Mais cette impulsion première est puissamment activée par l'influence de l'exemple, et aussi par la suprême action d'une autorité familière, celle de l'ancêtre et de la mére-grand, dont la prudence maintes fois reconnue est si constante et si attentive, dont la sagesse devient si entraînante au service d'une si évidente affection, et dont l'enseignement est à la fois si grave et si doux...

Cette triple influence assure aux superstitions, malgré tout l'effort moderne de l'instruction, une vitalité profonde. Elle explique l'alliage incohérent des pratiques primitives aux croyances civilisées, l'application absurde du fétichisme sauvage aux statues de nos saints.

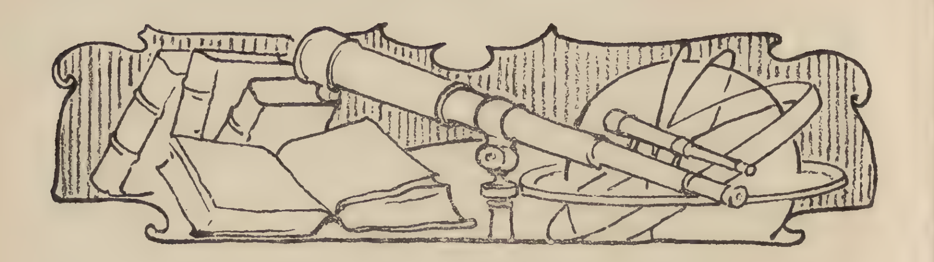
D'aucuns se montrent scandalisés de cette barbarie ambiante. Ils accusent de stupidité et ils condamnent les pauvres d'esprit qui s'en rendent coupables. Cependant, toutes ces vieilles idées abolies, ce sont les fossiles vénérables de la vie morale des ancêtres. Les superstitions, les croyances aujourd'hui pitoyables, c'est quelque chose comme les os de nos péres...

Nous parlons de progrés, et nous disons que le dernier siécle a répandu partout d'immenses flots de lumière. Mais quand on voit, sur cette religion même qu'on enseigne de tous cotés et sans relâche depuis des siécles, le vieux passé exercer encore, à travers les temps, une si profonde influence de dénaturation — que penser de la pénétration de certaines idées toutes modernes, dont les philosophes se font gloire? Plusieurs spectacles contemporains permettraient de répondre à cette question.

Les élites ont beau faire des révolutions et conquérir de nobles formules. La masse profonde ne profite guère des violences mentales.

Car tout à coup, alors que le monde tournera dans une quiétude trop absolue, on verra resurgir, dans une subite conjonction, à des moments précis, de vieux restes de sauvagerie, qui remettront brusquement en question la part de vérité si difficilement élaborée...

O. COLSON.



BIBLIOGRAPHIE

Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont, par JOSEPH BRASSINNE. — Extr. du *Bulletin* de la « Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége », t. XII. — In-8° de 48 p., avec deux cartes en couleurs. D. Cormaux, éd. Liége. 1900.

L'étude de M. BRASSINNE n'est que le premier et copieux chapitre d'un vaste travail historique qui doit porter sur tout l'ancien diocèse de Liége. Elle a pour objet l'origine et le morcellement des paroisses de l'ancien concile de Hozémont. Chacune de ces paroisses donne lieu à une petite monographie où les plus anciens renseignements sont discutés avec une prudence et une sagacité parfaites. Le travail est accompagné de deux cartes superbes; l'une indiquant l'état de l'archidiaconé en 1558, l'autre les limites des seize paroisses primitives reconstituées d'après les recherches de l'auteur.

Dans leur n° d'octobre dernier (p. 162), *Les Archives Belges* font le plus grand éloge de cette première partie de l'œuvre de M. BRASSINNE. Le sujet, du reste, est entièrement neuf, et l'histoire des paroisses, comme le prouve un livre tout récent de M. IMBART DE LA TOUR, est de nature à fournir sur le développement de la population, de la richesse publique, de la civilisation, des renseignements précieux. On n'a qu'à se féliciter de voir les savants catholiques mettre au jour avec méthode et critique les renseignements qu'ils peuvent recueillir plus facilement que d'autres sur l'organisation ecclésiastique dans le passé, et sur les vicissitudes du système administratif religieux. L'histoire du pays de Liége est particulièrement intéressée aux travaux de cet ordre et l'on peut s'étonner que les besoins de la critique historique n'aient pas plus tôt reçu de ce côté un commencement de satisfaction.

Les premières conclusions tirées par M. BRASSINNE de son curieux et savant travail sont déjà remarquables. On se doute bien que les paroisses tirent généralement leur origine de chapelles établies successivement en succursales d'une église à circonscription considérable. La subdivision de ces circonscriptions ne s'est cependant pas faite directement. C'est ainsi que la plupart des paroisses, étudiées par M. BRASSINNE, sont dues à des chapelles

bâties sur des propriétés privées et pour un usage en quelque sorte privé. Les Barbares s'étaient établis dans les villas ruinées ; ils trouvaient là des matériaux pour construire et des terres défrichées, dans une situation choisie avec soin. Sur les ruines, des constructions nouvelles se sont donc élevées : au centre, l'habitation plus vaste du maître ; tout autour, les cabanes des tenanciers, plus tard hommes du seigneur. Lorsque le christianisme se fut attaché les populations, que des besoins spirituels nouveaux se furent par là établis, le seigneur comprit qu'il y avait danger à laisser ses hommes dans l'obligation d'aller chercher au dehors les soins et les secours du prêtre : le centre menaçait de se déplacer vers l'extérieur. L'intérêt le poussa à appeler chez lui un prêtre résident, M. Brassinne ajoute que la piété du seigneur fut parfois aussi un mobile de cette façon d'agir. On doit sans doute ajouter à ces sentiments le désir d'adjoindre à l'autorité plutôt matérielle du seigneur, l'autorité spirituelle et morale de l'Eglise. La preuve d'un certain calcul est dans ce fait, qu'en établissant l'oratoire et le desservant, le seigneur se réserve généralement les frais d'entretien, détournant du reste à son profit les revenus et les dîmes ; qu'en outre les fondateurs ont soin de réserver pour eux et leurs héritiers le droit de présenter les desservants de ces chapelles. Quoi qu'il en soit, celles-ci finissent généralement par devenir des églises paroissiales, dont le territoire pourra être à son tour morcelé dans la suite.

C'est ainsi que les églises fondées par de grands propriétaires n'ont pas les libertés dont jouissent les autres communautés. Les lois carolingiennes reconnaissent cette situation. Pendant de longs siècles, les paroisses restèrent de véritables propriétés privées, sujettes aux mêmes transactions que le domaine rural. Cependant, remarque M. Brassinne, l'évêque, dépouillé de son autorité, se trouve ainsi à la tête d'un diocèse dont il n'est plus que le chef nominal. Dans les rares paroisses, où nos évêques avaient conservé leurs droits, nous les voyons s'en dépouiller eux-mêmes au profit d'établissements religieux. L'évêque est donc loin de gouverner ses prêtres, comme il le fait aujourd'hui. « Il est prince temporel, seigneur puissant, prélat impuissant. » Les prêtres qui lui restent ont sur leur bénéfice un droit beaucoup plus solide et mieux garanti que les desservants actuels. Cette situation, soit dit en passant, dura jusqu'à la Révolution, laquelle, retirant au clergé son pouvoir temporel, rendit plus effective la hiérarchie ecclésiastique et assura aux évêques un pouvoir spirituel plus ou moins illimité, suivant les pays.

La partie des conclusions de M. Brassinne, relative au culte des saints, présente un particulier intérêt pour les traditions populaires. L'auteur confirme la constatation, souvent répétée, qu'un établissement religieux sur les terres duquel s'élève une église ou une chapelle, lui donne volontiers pour patron le saint sous la protection duquel il se trouve lui-même placé, ou bien encore un saint particulièrement vénéré par l'Ordre auquel il appartient. Il en est de même des fondations laïques souvent dues à des dévotions spéciales. Enfin une chapelle bâtie dans une paroisse reçoit souvent comme patron le patron même de l'église mère.

En fixant autant que possible l'origine des paroisses, M. Brassinne fixe aussi une date à certains cultes populaires. Par exemple, nous voyons que la paroisse de Bodegnée, dont le patron saint Nazaire jouit d'un culte très spécial chez le peuple de la région, est mentionnée en 1034 dans des conditions telles qu'il semble qu'elle existait depuis longtemps.

Il résulte des recherches de M. Brassinne que la Vierge, saint Etienne, saint Georges, saint Remi et surtout saint Martin, ont joui le plus anciennement d'un culte répandu. Une église leur est-elle dédiée, on peut d'ordinaire la considérer comme fort ancienne. Saint Lambert se rencontre aussi fréquemment (six fois comme patron en 1558) et M. Brassinne est sans doute appelé à rencontrer souvent encore ce nom au patronat d'églises et de chapelles. Il est remarquable que ce saint, dont la vie se trouve illustrée de tant de légendes encore vivantes [1], n'ait été l'objet d'aucun culte spécial au pays de Liége, sa patrie : un dicton le signale à peine dans le langage courant [2].

Cette observation nous amène à dire que si le catalogue des anciens patrons de nos paroisses apparaît comme une base nécessaire à des recherches ultérieures sur le développement des cultes populaires, cette somme d'indications précises pourrait être utilement complétée. Il importe d'avoir égard aussi aux saints des petits autels, que le peuple a parfois distingués, au détriment, si l'on peut ainsi s'exprimer, des patrons officiels. C'est ainsi, pour prendre un exemple assez récent, que la renommée de l'église du village de St-Georges, s'est considérablement étendue dans toute la Hesbaye, par le fait qu'on y transporta, vers 1852, la statue miraculeuse de saint Gérard, précédemment à l'abbaye de la Paix-Dieu [3].

L'idéal, à nos yeux, serait donc d'avoir le catalogue des saints dont la présence est bien constatée aux autels des églises anciennes. Le pouillé de 1558 dont M. Brassinne produit un extrait adéquat à son étude, présente à cet égard une très grande importance. L'historique des confréries établies à la dévotion des saints des autels pourrait faire l'objet d'un travail parallèle à celui de M. Brassinne. *Nous ne nous dissimulons pas les difficultés peut*-être insurmontables de pareilles recherches. Mais nous devons émettre l'espoir qu'au cours des enquêtes que M. Brassinne doit nécessairement faire sur les lieux mêmes, il ne négligera pas les éléments de ce sujet important à côté du sien.

En terminant, nous nous permettrons d'émettre un autre vœu. Celui de voir M. Brassinne ne pas laisser ignorer les renseignements originels qu'il paraît avoir recueillis sur certaines légendes ou coutumes locales, auxquelles il fait ici de simples allusions, leur authenticité seule l'ayant préoccupé dans cette étude purement historique.

(1) Voir par exemple *Wallonia*, t. IV, p. 176.
(2) Voir ci-dessus, p. 28.
(3) Voir *Wallonia*, t. VIII, p. 61.

Les légendes ressemblent à ces fleurs vivaces que les jardiniers extirpent avec soin des cultures, pendant que les herboristes les recherchent avec curiosité, et que les artistes ne cessent d'en apprécier la sauvage ou naïve beauté.

Une légende qui cesse d'être fondée n'a pas perdu tout son intérêt, et une fleur est utile par le seul fait qu'elle est jolie.

O. C.

Sainte Rolende de Gerpinnes, par le P. LEJEUNE, rédemptoriste. — Broch. petit 8° de 128 p. ill. — De Meester, éd. Roulers, s. d. (1900). — Prix : 0.55, chez M[lles] Gobb, libr. Charleroi.

Le sujet traité par M. LEJEUNE est du plus haut intérêt pour le folklore wallon. Rolende, sainte wallonne, est en effet l'objet d'un culte remarquable, non seulement au lieu où la tradition la fait mourir, à Gerpinnes, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais à Liége même, où, en l'église des Dames Bénédictines, une relique de la sainte est offerte à la piété populaire depuis le milieu du XVII[e] siècle : une statue y orne un autel spécial, une confrérie fut instituée en son honneur, et même un office (reproduit par M. LEJEUNE) a été composé à son nom par Fr. Zutman et publié par lui en 1667.

Nos lecteurs connaissent la très belle légende de la sainte, pour en avoir lu ici même, dans l'étude de M. QUENNE sur le même sujet (ci-dessus, t. II, p. 121 à 152) la relation, publiée en 1620 à Namur par Crespin Paradis, curé de Gerpinnes. Cette vie est celle que les Bollandistes ont reconnu être la plus ancienne. Il paraît qu'elle était vraiment, comme le disait au titre, l'ouvrage de Paradis, extraite d'un ancien manuscrit. Ce manuscrit, nous dit M. LEJEUNE, a été retrouvé dans la Bibliothèque royale privée de Vienne, dans un stock de vingt volumes contenant cent septante vies de saints belges, dus à JEAN GIELEMANS (1427-1487) sous-prieur du couvent de Rouge-Cloître, près de Bruxelles.

L'auteur se contente de reprendre en style moderne la traduction du curé Paradis, d'après la sous-traduction latine des Bollandistes. M. LEJEUNE apprendra sans doute avec intérêt qu'un exemplaire du livre de Paradis est à la Bibliothèque royale de Bruxelles. C'est de cet exemplaire que *Wallonia* avait extrait la gravure ancienne, reproduite dans l'étude de M. QUENNE.

Le caractère de l'opuscule de M. LEJEUNE est, de son avis même, « populaire et pieux » (p. 63). Or, si l'auteur a tenu à indiquer toutes les sources relatives à la vie fabuleuse de la sainte et au culte dont elle est l'objet, s'il n'a pas négligé de reproduire les relations de miracles opérés à son intercession, il n'omet pas non plus de faire une légère incursion dans le folklore spécial de son sujet. C'est ainsi qu'il reproduit textuellement la complainte que *Wallonia* a publiée pour la première fois (t. II, p. 150 et suiv.) et même un extrait de l'étude de M. QUENNE, décrivant la célèbre Marche de Gerpinnes. L'auteur cite du reste, à cette occasion, *Wallonia* en note.

Il n'est guère permis de regretter que l'opuscule de M. Lejeune ne nous apporte rien de neuf. Au point de vue historique, il paraît impossible de rien savoir de plus que les Bollandistes de 1680, et au point de vue folklorique, l'étude de M. Quenne, résultat d'une longue enquête sur les lieux mêmes, semble bien n'avoir rien laissé à glaner. Ce dernier travail est même plus complet, au point de vue religieux, puisqu'il donne la légende de St-Oger, parallèle à celle de Rolende, et encore vivante à Gerpinnes, alors que M. Lejeune, pour des raisons que nous ne pouvons deviner, ne cite ce bienheureux qu'occasionnellement, et sans détails sur sa vie ou sa légende.

L'opuscule de M. Lejeune nous offre par contre deux jolies gravures : l'une représentant la statue de la sainte à Liége, l'autre la châsse de Gerpinnes. Le livre, du reste, est fort bien imprimé et fait honneur aux presses de l'éditeur.

O. C.





Les marches des Patriotes de Mons

En traitant de certaines chansons populaires à l'époque de la Révolution brabançonne, nous avons dit un mot de la « marche des Patriotes du Hainaut», dont la musique semble empruntée à un opéra de Dalayrac (1).

EDM. VANDER STRAETEN, *La musique aux Pays-Bas*, V. (1880), p. 64 sv., nous fait connaître une marche des Patriotes de Mons, qu'il trouve supérieure à « ses compagnes » (aux marches des patriotes) de Bruxelles, de Louvain et de Gand. La « marche des Patriotes Montoiseu (Montois) » dont M. PAUL BERGMANS a bien voulu nous fournir la mélodie, d'après un cahier MS. lui appartenant et datant du siècle dernier, l'emporte à notre avis, et de beaucoup, sur la marche publiée par EDM. VANDER STRAETEN.

Malgré cette supériorité on éprouve quelque peine à comprendre comment cette musique a pu « enflammer les cœurs des guerriers » de la Révolution brabançonne, d'autant que les orchestres militaires de l'époque ne péchaient pas par excès de sonorité.

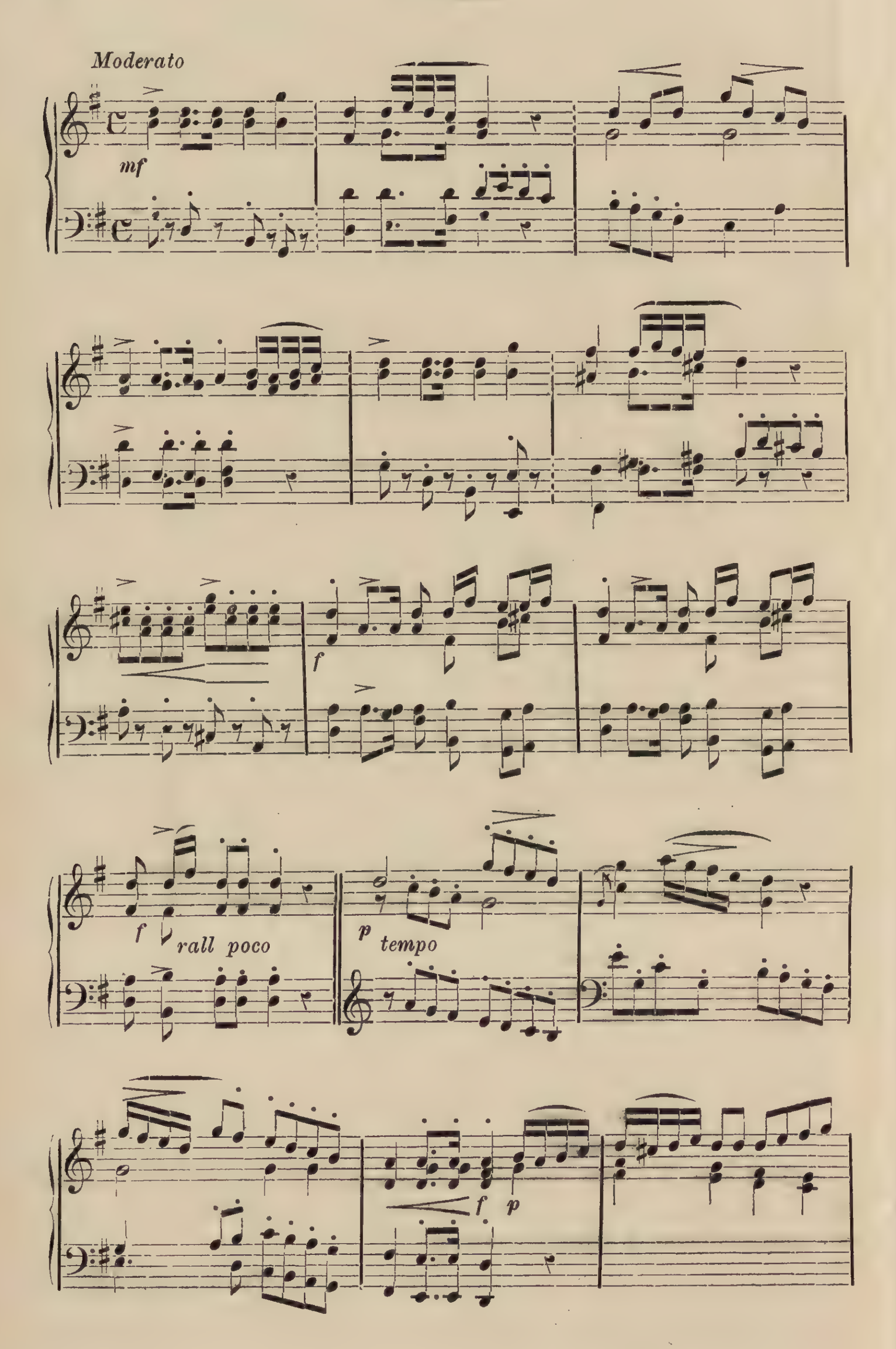
Voici quelle était généralement leur composition :

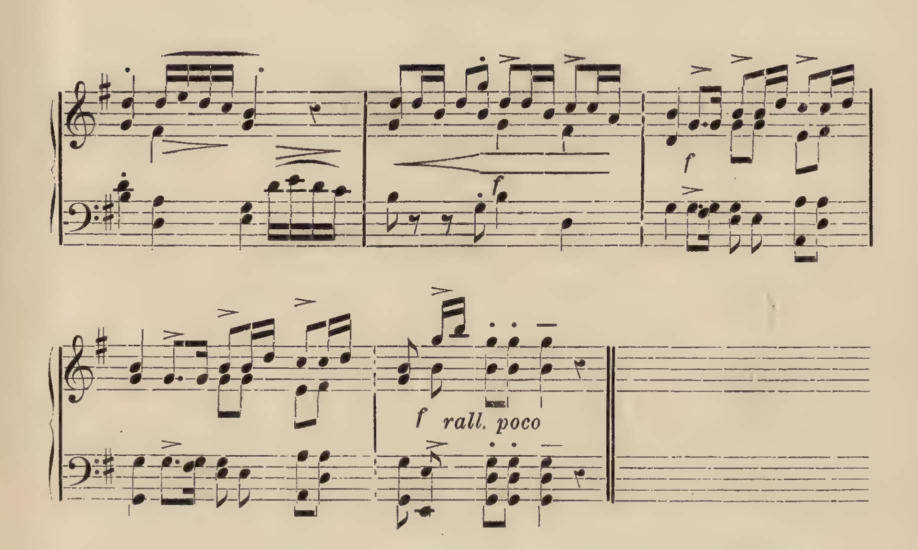
1 petite flûte,
4 clarinettes,
2 hautbois,
2 cors,
2 bassons
grosse caisse,
cymbales,
triangle

Quel que fût l'effet produit par cette musique, voici la « marche des Montoiseu », que nous transcrivons pour le piano, respectant scrupuleusement la ligne mélodique.

FL. VAN DUYSE.

(1) Voir ci-dessus t. VIII, p. 98.


Moderato
mf
f
f
rall poco
p
tempo
f
p


f
f
f rall. poco





NOS COLLABORATEURS

M. Henri Bragard

Un poète wallon « ordonnance au Cabinet militaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi », à Berlin — est un phénomène assez rare pour qu'on en parle. Nos lecteurs ne douteront pas de la possibilité du fait — puisque voici, sous les espèces d'une photographie toute récente, le document irréfutable.

M. Henri BRAGARD est né à Malmédy, le 27 janvier 1877. Il a passé par l'école primaire et fréquenté quelque temps l'école supérieure de cette ville. Les circonstances l'ayant empêché de continuer ses études, le bagage scientifique qu'il emporta de ces écoles ne fut pas lourd, étant donné surtout la méthode de germanisation qui met la pédagogie au service de la politique en excluant le français de l'enseignement primaire et en le traitant en « langue étrangère » au progymnase. Or, un Malmédien l'a écrit, « sans l'étude du français, les Wallons ne parviendront jamais à un développement normal de leurs facultés. »

Aussi, lorsque, dès l'âge de 16 ans, M. BRAGARD entra dans la lutte pour la vie, l'œuvre de son instruction resta sa préoccupation de tous les jours : ses loisirs et ses veilles furent consacrés à l'étude. Actuellement, tout en faisant son service militaire, M. BRAGARD poursuit ses travaux, et nous savons qu'en ce moment, il « lit » le Faust de Gœthe avec le commentaire de Bojesen et le Laokoon de Lessing.

La gazette *l'Organe de Malmédy* a publié nombre de gentilles poésies wallonnes dues à M. BRAGARD. En même temps qu'il collaborait activement aux travaux de son groupe, le jeune écrivain terminait une œuvre littéraire importante, un poème épique intitulé *Jerôme Savonarole,* qui vient de paraître à Malmédy, sous les auspices du Club wallon dont M. BRAGARD est le président depuis deux années.

Cet ouvrage, qui comprend douze chants, avec prologue et épilogue, est sans contredit l'une des œuvres les plus importantes

qu'ait produites la littérature wallonne. Sur ce sujet peut-être bien un peu inattendu, dans un milieu où les sources d'inspiration locale ne doivent pas manquer, M. Bragard a réalisé un poème fortement inspiré sur lequel nous ne pouvons malheureusement nous étendre à cette place comme il conviendrait.

L'ouvrage est précédé d'une étude historique très fouillée sur Savonarole, due à M. l'abbé Nic. Pietkin, curé de Sourbrodt, lequel est lui-même un walloniste des plus distingués auteur d'un volume, paru l'an dernier, qui constitue le seul travail complet que nous ayons encore sur l'orthographe wallonne, traité, du reste, avec une érudition très avisée.



L'activité de M. Bragard ne s'est pas bornée à ses études et à ses travaux littéraires. Il a entrepris de fixer le folklore et et l'ethnographie traditionnelle du pays malmédien. A ce titre, il a choisi *Wallonia* comme organe et nos lecteurs ont vu dans nos tomes VI et VII les premiers chapitres très importants de cette enquête approfondie. Le départ de M. Bragard pour l'armée a seulement interrompu cette publication.

Nous sommes heureux de saluer en M. Bragard un patriote aussi complet, qui sait à la fois aimer et servir son pays, revendiquer et honorer la race à laquelle il entend rester fidèle.

La façon distinguée dont il comprend et pratique la religion de la Petite Patrie nous ferait un devoir — si ce n'était déjà un plaisir élevé — de lui adresser nos salutations de fraternité wallonne.

O. C.



NOTES ET ENQUÊTES

2. Les Narcisses et les épingles, à Mons. — « A présent, on ne fait pas plus de cas d'une *hâïtte* (1) que d'une épingle et d'une épingle que d'une *hâïtte*. C'est devenu bien trop commun. On ne se donne pas plus la peine de ramasser une épingle qu'un centime ou une coquille de noix ; et si vous vous promenez en ville avec un bouquet d'*hâïttes*, vous faites l'effet d'un Monsieur en chapeau haut de forme qui aurait mis un vieux sarrau. Les gens sont plus fiers aujourd'hui, et pour les fleurs comme pour les vêtements, il faut toujours du plus élégant. Lilas, mimosas et œillets qui nous arrivent en masse, ont fait oublier la pauvre fleurette, et les bouquets d'*hâïttes* sont devenus rares comme les beaux jours.

Et pourtant, elle est belle l'*hâïtte* avec ses clochettes jaunes si bien faites, et sa petite, petite, mais fraîche odeur dont on dirait qu'elle se cache au fond de sa tasse. Quand elle pousse par touffes dans l'herbe bien verte, elle semble des chandeliers d'or qui se redressent et reluisent au soleil.

Autrefois, il y a 50 où 60 ans, à la ducasse de Messines — du temps du vieux bon Dieu, où l'on sortait « recta » une culotte de nankin le vingt-cinq mars — le premier bouquet qu'on mettait sur la table ou sur la fenêtre était un bouquet d'*hâïttes*, chez le riche comme chez le pauvre.

C'était la fin du rude hiver : les Montois allaient respirer le plein air sur les remparts, dans les prés, et chacun revenait tout ravigoré, tout content, en chantant, avec son gros bouquet d'*hâïttes*. Grand'mère se rappelait son jeune temps en arrangeant dans le vieux pot bleu ébrêché le bouquet tout doré...

Les petites filles, elles, faisaient de petits bouquets de trois ou quatre *hâïttes*, elles s'installaient avec une table près de la porte et elles les « vendaient » aux enfants, pour une épingle, en criant : *A-z-hâïttes, à-z-hâïttes pou eine épinque !* Quand la vente était finie, elles courraient vite remettre comme une fortune leurs épingles à leur maman, tout heureuses.

Il y avait aussi des jeux où l'on gagnait des épingles. Sur une pierre du seuil les enfants posaient deux épingles à distance ; chacun à son tour devait les pousser l'une après l'autre du bout de leur doigt — sans *faire l'engon* « tricher », bien entendu — et quand elles arrivaient l'une sur l'autre en se croisant, c'était gagné : l'heureux gagnant avait les deux épingles.

(1) *Haïtte*, Narcisse, Narcissus pseudo-Narcissus ou Narcissus sylvestris.

Ou bien dans les pages d'un livre, on glissait des images, une *hâïtte*, une « fleur au beurre » (renoncule des prés) une marguerite, du « papier de chocolat » : l'enfant piquait dans les pages avec une épingle : s'il piquait juste il gagnait « une belle affaire » ou l'autre ; si non, il perdait son épingle.

Il y avait même, à la *Cronque-rue*, un théâtre de marionnettes où les gamins entraient pour une épingle aux secondes places. Il est vrai qu'aux premières places on ne payait qu'*in djigot* (un centime), que le théâtre était dans une cave, et que pour une épingle on était « *stoqué* » sur les premières marches au haut de l'escalier, et qu'on ne voyait presque rien. C'était le « pigeonnier » du théâtre (1).

Pour en revenir à nos fleurettes, vous verrez encore quelquefois dans un village de petites touffes d'*hâïttes* en train de sécher, pendues au mur près du foyer. Le villageois sait que la tisane de renoncules est souveraine pour les maux d'estomac et il a soin de faire sa provision.

Il est rudement loin, le temps des *haïttes* et des épingles, le temps où l'on jouait dans les rues, encore à 18 et 20 ans, à la raquette, à la corde et aux billes. De ce temps-là, me disait ma brave mère, on ne pensait pas tant « à l'ambition » qu'à présent, on se contentait de moins... et on était peut-être plus heureux !

Traduction d'un article du journal *l' Ropieur*, de Mons, signé Roïal (M. Charles Dausias) n° du 6 mai 1900.

3. **Les Six Batches, à Herve.** — Le journal *Le Jour*, de Verviers, dans son numéro du 25 janvier 1900, reproduit sous ce titre le petit articulet suivant :

« Me trouvant dans une *cize* où l'on causait de choses et autres, j'ai entendu » raconter que, pendant la nuit de Noël, dans le temps, une des sources des Six-» Fontaines versait du vin. Cette croyance était très accréditée, et, un jour, un » Hervien qui s'en moquait, fit le pari d'aller à minuit aux *Six-Baches* et de » rapporter une bouteille de ce prétendu vin. Il y alla, mais le lendemain il était » trouvé mort près du bac en question. Un autre audacieux à qui on avait raconté » cet événement mystérieux voulu renouveler la bravade du premier l'an d'après, » et il subit le même sort. Depuis, on a toujours cru qu'il coulait du vin aux Six-» Fontaines pendant la nuit de Noël, mais plus personne n'a osé s'assurer du fait... » Il doit y avoir près d'un siècle que cela s'est passé et je crois que beaucoup de » vieux Herviens pourraient encore raconter, avec plus de détails, cette légende » qui, paraît-il, était très répandue à Herve au temps passé. »

Les « Six-Fontaines » sont réellement l'objet d'une légende. La croyance à l'écoulement de vin, par l'une des sources, pendant la nuit de Noël, fut effectivement très populaire à Herve au temps passé ; mais je doute qu'il en ait été de même quant au fait de la double mortalité. Je me suis livré à une enquête minutieuse à ce sujet, auprès de plusieurs vieux Herviens : aucun n'a souvenance d'avoir entendu parler, autrement que d'une façon vague ou plaisante, des deux mystérieux événements.

(1) Le « pigeonnier », c'est ce que, par une figure analogue, on appelle populairement en France le « paradis ». Le pigeonnier est toujours sous le toit, au plus haut du logis.

Chacune des Six-Fontaines, des *Six Batches*, comme disent effectivement les habitants, avait son nom propre et était l'objet d'une préférence marquée suivant une lointaine coutume dont l'origine nous est inconnue. Le premier, appelé *batche ô dj'vau*, servait d'abreuvoir aux chevaux ; le deuxième, désigné sous le nom de *batche ô pourçai*, versait une eau utilisée pour le lavage des porcs après qu'on avait brûlé leurs soies.

De temps immémorial jusqu'à la construction de l'abattoir actuel, on tuait les porcs aux « Six-Fontaines ». Le troisième « bac » et le cinquième, nommés respectivement *lu gran* et *l' reu batche*, donnaient une eau abondante employée par les ménagères pour la lessive et les différents usages domestiques ; le quatrième, *lu p'tit batche*, était celui des charcutiers, qui y nettoyaient les boyaux servant pour saucisses et boudins. Enfin, le sixième, *lu batche Lecomte*, du nom d'une ancienne et notable famille de Herve, qui ne buvait que de son eau, réputée la meilleure, était l'objet de la légende.

En 1894, les Fontaines ont été soumises à un grand travail de restauration. Depuis lors, les sources, bien distinctes l'une de l'autre, alimentent un seul bassin de 25 mètres de long sur 60 centimètres de large, dissimulé derrière une épaisse muraille en maçonnerie. L'eau en sort pour se déverser dans les « six bacs ».

Un jour que je m'entretenais avec un bon vieux sur l'état actuel des *Six-Batches* , il me dit, dans un accès de charmante naïveté : « Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de savoir si, les eaux étant maintenant mélangées, les six orifices ne donnent pas tous du vin la nuit de Noël ?.. »

L'expérience, que je sache, n'a pas encore été tentée, mais il est possible qu'aux futures générations herviennes la légende parvienne grossie d'une nouvelle tentative audacieuse, considérée enfin comme accomplie.

LAURENT BIHOT.

4. **L'eau bénite** (voir t. VII, p. 208). — M. ERNEST MATTHIEU nous écrit : « La coutume signalée à Thoricourt, de mélanger l'eau bénite le dimanche de la Trinité avec l'eau bénite le Samedi Saint et la veille de la Pentecôte est également pratiquée au village de Mainvault près Ath. Elle s'observe, m'assure-t-on, dans des localités du Tournaisis ». En effet, la coutume est d'un usage vulgaire dans une grande partie du Hainaut.





Sorcellerie

Suite. Voyez les tables des t. VI et VII.

Le Loup-garou



On a signalé dans les précédents chapitres (1) la croyance générale suivant laquelle l'homme, poussé par la soif de l'or, peut se mettre en rapport avec le Démon et obtenir de lui la satisfaction de ses désirs. Pour cela, il se rend à un carrefour de chemins croisés, muni d'une poule noire, qu'il sacrifie suivant certains rites, afin d'évoquer Lucifer. Si l'opération réussit, l'homme fait un pacte en vertu duquel il abandonne sa liberté aux mains de l'Esprit du mal, pour une période de sept années. Durant cette période, on constatera dans le pays l'existence d'un loup-garou ou de quelque autre animal fantastique, qui se présentera aux gens isolés, soit la nuit par les chemins, soit le jour même en leur maison ou au-dehors, pour les effrayer et les tourmenter, quelquefois les attaquer et les tuer.

Chez le pactisant, il y a ainsi *obligation* réelle de se transformer en bête. Nous verrons plus loin qu'une *faculté* analogue est réservée aux sorciers, en raison de leur pouvoir magique. En assimilant la lycanthropie à la sorcellerie, le peuple n'a cependant pas perdu de vue cette distinction essentielle, que les conteurs établissent d'ordinaire très nettement.

(1) Voir ci-dessus t. VII, p. 71 « Les Pactes avec Satan » et p. 84 « le Rituel du pacte ». — On voudra bien excuser le retard considérable apporté à la publication du présent article. L'abondance des matières — et, pour tout dire, notre déférence trop naturelle à l'égard des collaborateurs de la Revue — est la seule cause de ce retard. — O. C.

C'est ordinairement sous forme de garou que se présente le serviteur du Diable. Cet animal fantastique se nomme au pays de Liége *leup-warou ;* on signale les formes *lèwèrou* (Ardennes), *leup-wareu* (Borinage). Le Wallon a donc consacré le pléonasme du français actuel qui, ayant oublié l'étymologie du vieux mot *garou* (anglo-saxon *verewolf* « homme-loup ») croit bon d'insister sur l'idée de *loup*, en accolant ces deux vocables.

Parfois le mauvais homme se présente aussi sous la forme dite *vert-bouc* (Liége) *vert-bo* (Ardennes) *var-bouc* (pays gaumet) — dénomination également étrange et étrangère : malgré sa forme, elle n'implique nullement chez le Wallon l'idée d'un bouc au poil vert, mais simplement d'un animal de ce nom ; du reste, le mot n'est que la forme wallonisée de l'allemand *werbock* « homme-bouc ».

Notons en passant que le « vert-bouc » en tant que bouc, est la la forme que prend le Diable, notamment au Sabbat (1) ; et que d'autres récits présentent le Vert-bouc comme la monture de Satan et de ses fidèles quand il leur convient de faire une chevauchée dans les airs (2).

Dans le Hainaut, le garou est remplacé par le *tché à tchaînes* « chien à chaînes », et la croyance y est encore très vivante puisque dans le courant de septembre 1892, un chien de ce genre excitait encore les imaginations, comme le prouve l'information suivante, publiée à cette époque par la *Gazette de Charleroi* :

Depuis quelques jours grand émoi parmi la gent crédule du Sart-Allet (Gilly); on prétend qu'un « chien à chaînes » apparaît tous les soirs et, emboîtant le pas aux passants, les reconduit jusque chez eux. Des témoins oculaires racontent que le « chien à chaînes » a deux grands yeux brillant dans l'obscurité et mesurant de 10 à 15 centimètres de diamètre. L'un d'eux raconte même que dimanche dernier, passant vers 11 heures du soir dans un chemin peu fréquenté, il vit un homme arrêté qui lui dit : « Souhaite-moi le bonsoir, mon vieux ! » Le passant, interdit, se retourna et vit que l'homme s'était transformé en un grand chien à longs poils noirs, qui le suivit jusque chez lui en faisant tinter ses chaînes. Une femme raconte, d'autre part, que revenant chez elle, vers 9 1/2 heures du soir, elle vit un grand chien noir assis sur son derrière et ayant deux grands yeux brillant comme deux lumières. Comme elle arrivait à proximité du « chien à chaînes », il ouvrit la gueule en hurlant. La femme s'enfuit et tomba évanouie en arrivant chez elle. Des habitants s'arment le soir, depuis un jour ou deux, pour tâcher de surprendre le démoniaque.

Le chien fantastique correspondant au Loup-garou est également

(1) On en reparlera plus loin à ce point de vue.

(2) Sur le Vert-bouc, monture fantastique, voyez un conte dans *Wallonia*, t. I, p. 137. Voir aussi sur le vert-bouc, en tant que « garou », un conte facétieux, t. VII, p. 150.

connu dans le Brabant wallon, comme le prouve le curieux trait suivant :

Un M. X., professeur de botanique à l'école normale de N., était réputé « tourner à chien ». Tous les soirs, un chien noir traînant une chaîne, descendait la rue qui conduisait de la demeure du professeur vers la ville, et remontait par une artère parallèle. Le fait est encore à présent traditionnel dans la petite ville.

Au pays de Liége même, le Loup-garou, plus généralement cité, est parfois remplacé également par un chien. Témoin cette légende :

Un habitant de Soumagne, violoniste de son état, revenait d'un bal. Arrivé près d'un pré, il voulut mettre son pied sur le *monteu* (grosse pierre qui empêche les animaux de pénétrer dans un enclos, tout en laissant le passage libre pour une personne). Mais un chien noir se trouvait là, et ne faisait pas mine de bouger. Le violoniste prît son instrument et joua un air (1) ; le chien ne bougea pas. L'homme prit un bâton et le frappa si violemment qu'il le fit saigner. Le chien tourna trois tours sur lui-même. C'était un homme de Soumagne. Il dut recommencer son temps. (2)

Aux portes de Liége, du moins à Vottem, Rocour, Herstal et Milmort, le Chien-homme porte le nom, pour nous inexplicable, de *tchin dè l'ronhe* « chien de la ronce » et nous signalerons tantôt une légende dont ce Chien est le héros. Pour le moment, il convient de noter un récit du Dr Bovy, relatif à certains faits qui se seraient passés au siècle dernier à l'ancienne Citadelle de Liége, sise au faubourg de Ste-Walburge, récit où il s'agit du « chien de la ronde ». Cette dernière dénomination a-t-elle donné naissance au *tchin dè l'ronhe*, ou est-ce celle-ci qui se sera transformée à la faveur des événements ? On n'ose se prononcer. Quoi qu'il en soit, voici le récit de l'historiographe liégeois :

A la fin du règne de Georges-Louis de Berg, c'est-à-dire vers l'an 1741, il y avait à la citadelle un major de place d'une dureté inflexible. Toute son occupation semblait être de chercher à saisir les simples militaires en défaut pour se donner le plaisir de les faire punir. Il n'est point de ruses qu'il n'employât, point d'artifices qu'il ne mît en œuvre pour les surprendre ; aussi était-il craint et exécré de tous.

Au nord de la citadelle, sur l'angle saillant formé par la réunion des murailles, était située une guérite que l'on appelait la guérite des 600 degrés.

(1) Ce trait est populaire et se retrouve dans plusieurs légendes, entre autres dans celle, très répandue, du ménétrier qui, revenant de nuit, est assailli dans un bois par une bande de loups ; il grimpe prestement sur un arbre, que les fauves entourent ; las d'attendre, le ménétrier vide son bissac ; les loups dévorent ses provisions, mais se gardent de partir. Le temps passe, le ménétrier se désespère, sent le sommeil le gagner invinciblement, et convaincu que sa dernière heure va sonner, il se recommande à tous les saints et fait ses adieux à la vie en jouant « une petite air ». Les loups, à l'audition de sa musique, s'enfuient en hurlant !

(2) Communication de M. F. Sluse, de Lincé.

Par une nuit obscure, le sévère major y va faire sa ronde. Pour mieux tromper la sentinelle, il n'a pas honte de marcher sur ses pieds et sur ses mains; mais il a été entendu et reconnu par le vieux soldat. Celui-ci, après avoir crié trois fois le *qui vive* d'usage, sans obtenir de réponse, fit feu de son arme et le major resta mort sur la place. La sentinelle fut arrêtée et traduite devant un conseil de guerre; mais elle n'avait fait que suivre sa consigne, elle fut acquittée...

Peu de temps après la mort du major, la sentinelle des 600 degrés vit, pendant la nuit, une lanterne qui sortait du cimetière. Quoique cette lanterne fût portée par une main invisible, elle n'en rasait pas moins la terre; ses déplacements semblaient indiquer la recherche d'un objet. Enfin, on la voyait se précipiter du haut des remparts et aller se perdre dans la bure des Trixhes (1).

A cette apparition succéda celle d'un chien noir d'une grandeur démesurée qui, suivant la direction des postes, faisait mine d'en examiner les factionnaires. Lorsque ceux-ci étaient rentrés au corps de garde, chacun d'eux racontait ce qu'il avait vu. Pouvait-on s'y méprendre ? Le chien était un esprit; c'était celui du major qui venait encore les persécuter.

Le chien de la ronde continuait chaque nuit son inspection des remparts ; bientôt, ce ne fut plus un mystère pour personne aux environs. La rencontre d'un roquet, pendant l'obscurité, glaçait les pauvres houilleurs d'effroi. Mais ce qui mit le comble à la terreur générale, c'est l'anecdote suivante, dont je puis attester l'exactitude :

Un soldat d'une trentaine d'années, sorte d'esprit-fort, aimant à persiffler ses camarades sur le chien de la ronde, était, par une belle nuit, en faction à la porte Ste-Walburge. Il avait mis son fusil par terre et, le coude appuyé sur l'orifice du canon, il restait dans cette position de repos que le fantassin stationnaire prend volontiers, quand tout à coup il fut violemment renversé par le passage subit d'un gros chien entre ses jambes et son arme. La frayeur opéra sur lui un effet si terrible, que lorsque l'on vint pour le relever de sa faction, on le trouva étendu sur le sol, privé de sentiment. Transporté à l'hôpital de la garnison, il y demeura frappé d'une stupeur qui fit longtemps craindre pour sa raison... (2)

Le caractère commun du Loup-garou, du Vert-bouc, du *tchin dè l'ronhe*, est d'avoir les coudes et les genoux à rebours. C'est-à-dire que, chez eux, les pattes de devant se replient en avant et les pattes de derrière en arrière, comme s'ils étaient des hommes marchant à quatre pattes. De plus, autre caractéristique, ils sont dépourvus d'appendice caudal.

On se représente fort souvent le Loup-garou comme un loup énorme, de même que le Bouc est un grand bouc et les Chiens fantastiques des chiens de haute taille. On ajoute qu'ils ont la faculté de grossir et de grandir à vue d'œil. Ils ont des yeux grands et flamboyants, grands comme des soucoupes, flamboyants comme des chandelles.

(1) « Inutile de dire, ajoute l'auteur, que cette prétendue lanterne n'était autre chose qu'un feu-follet ».

(2) Bovy. *Promenades historiques*, etc., Liége, 1838, t. I pp. 77 à 79.

Beaucoup de gens disent que le Loup-garou est tout bonnement un homme-loup, c'est-à-dire un homme vraiment changé en loup. Mais les vieux, qui savent mieux les choses, vous racontent que c'est en réalité un homme « qui fait le loup », en marchant à quatre pattes et en hurlant parfois comme l'animal qu'il contrefait. Ils ajoutent que le mauvais homme se couvre, pour faire sa tournée, d'une peau de loup au lieu d'habits. Notez bien que cette peau n'est pas seulemeut un simple travestissement. Il l'a reçue du Malin, elle lui donne certains pouvoirs, notamment celui de se transporter instantanément d'un lieu à un autre quand il le faut, et celui d'être en toute occasion méconnaissable. En Ardennes on ajoute que si le garou est *bouhî mwêrt* « frappé mort », tué sur le coup, on voit bien qu'on a affaire à un homme, rien qu'à sa figure, qu'on ne reconnait point cependant, parce qu'il a « le visage brouillé ». Mais il serait inutile de vouloir lui tirer la peau du loup : le curé lui-même y perdrait son latin.

On dit partout : Si vous trouvez une peau de loup au pailler ou ailleurs dans un endroit caché, emportez-la et jetez-la au feu ; vous verrez de suite venir « quelqu'un » qui se tordra de douleur sous vos yeux, et tâchera même de la tirer de l'âtre. Ne vous laissez pas émouvoir, empêchez le possédé en son dessein, et, aussitôt la peau réduite en cendres, vous aurez la satisfaction de voir le malheureux revenir à d'autres sentiments : en effet, le talisman diabolique étant anéanti, le garou est sauvé, et il ne regrettera pas les souffrances que votre fermeté lui aura imposées.

On dit en Ardennes que la peau de loup dont se couvre le garou est une peau de loup mâle. Le loup passe pour un animal extrêmement amoureux, qui ne serait pas insensible à la beauté des femmes. On connaît les dictons : une telle a déjà vu le loup, elle n'a pas peur du loup ; et les contes et chansons où il s'agit de filles qui,seulettes au bois, sont devenues la proie du loup. Nous savons déjà que la peau de jeune loup est un talisman certain contre l'ensorcellement [1], surtout contre l'ensorcellement par la possession. On raconte que le garou est particulièrement dangereux pour les filles. Malheur à celle qui rencontre le garou : elle « est pour le diable » à jamais [2]. Car le garou est « toujours prêt », tant qu'il a sa peau de loup sur le dos — et nous savons, détail horrible! qu'elle ne le quitte même pas à la mort. Il y a plus : aux heures où il est dans son état naturel, le garou ne cesse de faire preuve d'un penchant excessif pour les femmes. Et de quelqu'un

(1) *Wallonia*, t. III, p. 40.

(2) Voy. détails sur l'ensorcellement par la possession ci-dessus, t. VI, p. 115 bas, et suiv.

qui aime agacer les filles, on dit plaisamment qu'*il est amoureux comme on leup-warou.*

* *

C'est la nuit surtout que ces animaux maudits errent par les chemins. Mais le diable peut les *houquî*, les « appeler » quand cela lui convient. Ils doivent obéir, ils ne peuvent matériellement s'y opposer Ils partent donc à son commandement pour se rendre à l'endroit indiqué, et accomplir leurs besognes abominables.

S'ils parviennent à tuer un homme en état de péché mortel, s'ils envoient ainsi une âme à leur Maître, du coup ils sont sauvés : c'est écrit dans le contrat, ils ont « fini leur temps », quitte à conclure un nouveau bail s'ils le désirent.

Les garous, malgré les instincts pervers que leur donne la peau dont ils s'affublent, ne sont cependant pas toujours assez mauvais pour vouloir la mort du prochain. Ils auront alors à souffrir de leur mauvaise volonté à remplir leur tâche, le Diable n'étant pas homme à les laisser faire à leur goût. Et c'est alors qu'on les entendra pousser des hurlements sinistres, *hoûler l'mwêr* « hurler la mort », comme disent les vieilles gens.

Quand ils sont *houquîs*, aussitôt affublés de leur affreuse peau de loup, une sorte de rage les prend tout de suite. D'un homme qui de son naturel peut être placide et bon, ce terrible talisman fait ainsi une bête plus mauvaise que le fauve. Une comparaison populaire : *fer* (faire) *comme li leup-warou*, signifie être furieux, faire rage [1].

Cependant, le garou qui conserve son empire sur lui-même se dit bien qu'il a intérêt à passer sa rage et à ne pas « attaquer les gens » : en cas de lutte, si on le blesse à sang coulant, il redevient à l'instant reconnaissable ; et comme le garou s'en prend d'ordinaire à des gens qu'il connaît, le voilà surement découvert. On connaît le dicton : *son-ner l'leup warou* « saigner, faire saigner le garou » pour dire : confondre un hableur. [2] Mais là n'est pas la seule conséquence de la blessure : le malheureux garou doit recommencer son temps, il est de nouveau affilié aux bandes infernales pour un laps de sept ans. Or le Diable, désirant le garder en son pouvoir le plus longtemps possible et risquer ainsi d'avoir au moins son âme à lui, le pousse à s'exposer, l'incite à l'attaque et aux sévices. Lorsque le laps convenu tire à sa fin, le Démon ne laisse au malheureux garou aucun répit.

(1) Jos. Defrecheux, *Recueil de comparaisons wallonnes*, n° 648.
(2) Hock, *Croyances et remèdes*, 3e éd. 1888, p. 277-8.

Sans cesse il le *houque*, le pousse et l'excite... C'est alors que les apparitions du garou, que ses attaques se multiplient jusque sur la grand'route, jusque dans le village... et que le garou s'attaque, même en plein jour, à ses amis et à ses proches. Témoin la légende de Jehan-Close, le loup-garou de Commanster, dont voici les derniers traits :

Un jour, son terme de sept ans tirant à sa fin, Jehan accompagna sa mère à Vielsalm. Pendant qu'elle faisait ses courses, il vit l'enfant de son ancienne maîtresse sortir du logis, aussitôt « la rage le reprit » ... Il allait sauter sur l'enfant quand celui-ci éternua. « Dieu vous garde », cria la mère du fond de sa cuisine. Par cette parole, le garou était réduit à l'impuissance. « Tu as de la chance, cria-t-il, car tu n'aurais jamais revu ton fils!.. »

Jehan rejoignit sa mère. Au retour, elle s'assit dans le bois pour se reposer. Jehan la quitta, revint sous forme de garou et lui déchira son tablier. L'instant d'après, sa mère lui racontant cette aventure, il se mit à rire : « Malheureux ! cria-t-elle en faisant un pas en arrière, c'est toi le loup-garou, c'était toi, tu as des morceaux de mon tablier plein tes dents! ... (1).

*
* *

Le loup-garou et ses pareils constituent pour le paysan les plus mauvaises rencontres nocturnes. Sa simple compagnie — car il vous accompagne ! — constitue une hantise redoutable.

Le garou, quel qu'il soit, loup, chien ou bouc, cherche avant tout à vous effrayer. Il apparaît soudain devant vous, il vous regarde de ses yeux flamboyants, éblouissants, et si vous n'avez le moyen de le réduire à l'impuissance, il ne vous quittera plus jusqu'au seuil de votre demeure. Son regard étrange et farouche est passé en proverbe, on dit : « faire des yeux comme le loup-garou. » Mais ses allures ne sont pas moins terrifiantes. Il s'arrêtera brusquement au milieu de la route, ou il ira se tapir dans la haie avec l'air de vouloir vous sauter dessus quand vous allez passer. Il va et vient sur la route et semble vouloir vous enlacer dans les replis de ses marches et contremarches. Il n'est pas rare qu'il vous attire dans un fossé, comme le feu-follet, ou qu'il vous amène à buter contre un talus. Aux carrefours, il tâchera par ses manœuvres de vous faire perdre le chemin. Tout à coup, il se mettra à grogner, à hurler la mort, ou à siffler — et le garou siffle en se mettant les doigt dans la bouche, comme font les hommes (2). D'autres fois, le garou trotte à vos côtés, frôlant vos jambes, gênant la marche; il disparaît tout à coup et l'instant d'après, il vous suit sur les talons, avançant sa gueule immonde, vous tirant par le vêtement... Souvent, cette hantise se termine par une péripétie quasi drôlatique : la bête

(1) Voy. *Wallonia*, t. II. p. 34 et suiv.
(2) Hock, *Croy. et remèdes*, 3e éd. p. 277, dit que le loup-garou siffle en mettant «sa patte de derrière» dans sa gueule. Ce détail n'a pas été confirmé par nos enquêtes.

vous saute sur le dos, et comme elle a la faculté d'augmenter son poids, vous sentirez votre infernal fardeau devenir de plus en plus lourd à mesure que vous approcherez de votre demeure. Si vous avez le courage d'arriver jusque là, vous serez subitement soulagé — et vous entendrez les éclats de rire féroces de votre tortureur mystérieux...

Mais ce n'est guère ainsi que se termine le plus souvent l'aventure. Le malheureux hanté du loup-garou n'a pas toujours le courage de résister à pareil compagnonnage. Combien n'est-il pas d'hommes, forts et intrépides, que des ouvriers matineux ont retrouvés évanouis, sinon pis, dans les sentiers déserts...

Malheur à vous si, rencontrant le garou sur votre route, vous êtes pris de terreur et vous arrêtez net. Le mauvais homme ne s'y trompera point : il viendra droit sur vous, se redressera, vous saisira à bras le corps... C'est la lutte, et la lutte à mort. Le plus fort l'emportera...

Si le voyageur nocturne n'est pas tout d'abord effrayé de l'apparition, s'il veut chasser l'animal importun, il s'apercevra bien que c'est peine perdue, et maints indices le convaincront qu'il a réellement à faire à un suppôt du Malin. Qu'il coupe une baguette à la haie pour châtier l'animal : cette baguette se raccourcira dans sa main et prendra de si petites dimensions qu'il lui sera impossible de s'en servir. C'est du moins ce qui arriva à un homme de Vottem qui avait rencontré li *tchin del ronhe*. Seul un bâton « ferré » a raison du Loup-garou : tout le monde est d'accord là-dessus. Touchez-le simplement avec une canne ainsi faite, il s'enfuira ou disparaîtra.

On dit encore, aux environs de Liége, que pour faire partir le Loup-garou, il suffit de « le tourner » (tourner autour) à trois reprises différentes, de gauche à droite, comme tourne le soleil. Il « doit » alors partir — mais tourner trois tours autour du Loup-garou est un « tour », une magie qui demande une singulière présence d'esprit, et qui est d'autant plus difficile à réussir que le garou se défie.

Lorsqu'on veut tuer le garou, on doit tirer sur lui avec une balle bénite, et cela sans avoir averti personne de l'opération : si on a pris cette précaution, il suffit seulement d'atteindre l'ombre du possédé ; il sera atteint lui-même et tué net. Sinon la balle se perdra. (Hesbaye, Condroz, Ardennes). Au pays de Charleroi, on dit aussi que la peau du *tché à tchaînes* est à l'épreuve de la balle. Il faut, si l'on veut l'atteindre, faire bénir le projectile dont on veut se servir, le jour de la Saint-Hubert, patron des chasseurs, et mordre la balle avec ses dents avant d'en bourrer le canon du fusil. N'omettons pas de dire que le chasseur du loup-garou doit être en état de grâce s'il veut réussir dans sa poursuite. Si l'épreuve ne réussit pas ou n'est pas entreprise selon

les prescriptions que nous venons de formuler, l'audacieux chasseur se sent fouetté fortement (1).

On dit en Hesbaye qu'il n'y a qu'une place bonne où atteindre le Loup-garou : c'est sur sa tête, à l'endroit où l'eau du baptême a coulé. Si vous le frappez là, avec n'importe quoi, il saignera. Mais alors, préparez-vous à soutenir une lutte mortelle, car le garou cherchera à se venger d'avoir été blessé et découvert.

Il va sans dire que les paroles sacrées, les invocations à Dieu, les signes de croix, les aspersions d'eau bénite, suffisent à faire disparaître le Loup-garou. Un vieil allumeur de réverbères nommé Renson, racontait qu'un jour il avait rencontré un gros chien noir qui « ne faisait que passer et repasser dans ses jambes » en lui lançant des regards effrayants. Ne pouvant l'écarter malgré les menaces de son bâton, il pensa alors qu'il avait certainement à faire à un envoyé de l'Enfer. « *Passe-foû*, dit-il, fils du diable, qui que tu sois, le bon Dieu est avec moi ». Et il fit le signe de la croix. Le geste était à peine fini que le chien filait en criant : *cayûte ! cayûte !* comme si on lui avait asséné des coups de bâtons (2).

∴

Le paysan aime à recommander ces procédés de préservation personnelle très sûrs, mais exempts de violence. Il s'en faut de beaucoup, du reste, qu'il n'ait que des sentiments de profonde réprobation et des paroles de haine à l'égard de l'Homme-Bête. Pour un peu, il le considérerait comme un malheureux, coupable seulement d'un instant d'égarement, qu'il expie durement par sa terrible sujétion au Malin.

Souvent le conteur insiste sur la mansuétude du garou, qui pourrait faire plus de mal qu il n'en fait, et qui en ferait moins encore s'il n'était poussé, excité, forcé par le Diable. On plaint surtout le garou d'être parfois tenu d'attaquer effectivement les passants, au risque d'être blessé, et de devoir recommencer les sept années de son bail. Et ce n'est pas sans ajouter quelques réflexions pitoyables pour le malheureux garou, qu'on raconte des légendes telles que les suivantes :

Le gros M., de Vottem, avait une bonne amie à Rocour. Chaque fois qu'il revenait d'avoir été la voir, il trouvait en route un gros chien noir qui le suivait jusqu'à sa demeure. Notre homme n'était pas ennuyé pour si peu, et malgré les allures mystérieuses de l'animal, il avait fini par

(1) Jules Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, 8°, Charleroi 1891, pp. 17-18.

(2) Journal *Li Mestré*, n° du 16 février 1895.

s'habituer à sa compagnie. Il vint une époque, cependant, où l'animal commença à le tourmenter : M., se contentait de le repousser quand il venait se buter contre lui, il tournait autour quand il s'arrêtait sur la route, il le faisait taire quand il hurlait. Le manège du chien ne faisait cependant que se compliquer sans que l'homme se départît de sa patience. Un jour, comme le chien l'avait ennuyé plus que de coutume, il ne fut pas peu étonné de le voir, arrivé au seuil de sa demeure, se dresser sur ses pattes et frotter sa gueule contre la poitrine de l'homme. Ce devait être une caresse de remerciement, car, à partir de ce jour, M... ne vit plus jamais rien sur sa route. Le chien avait à ce jour fait son temps [1].

Un habitant d'Ensival nommé Clermont, étant venu à la fête d'Ogné-Sprimont, s'en retournait tranquillement quand, arrivé au chemin des Forges de Gomzé, un chien noir vint passer et repasser devant lui. Notre homme, pour l'éviter, croisait et recroisait la route. Excédé des allures de l'animal, il le frappa avec son bâton. Le chien ne bougeant pas, Clermont le frappa d'estoc. A l'instant l'animal, blessé, tourna trois fois sur lui-même, et Clermont vit un homme en qui il reconnut avec stupéfaction un de ses proches voisins. — Malheureux, dit-il, comment as-tu pu en venir là ? — Ecoute, dit l'autre : Je courtisais une jeune fille qui refusait de se marier, j'avais épargné treize carolus, que je perdis au jeu de cartes. Je me suis mis à boire. En retournant chez moi, je rencontrai ma fiancée. Du moins, je crus que c'était elle. Le vin, l'occasion... C'était le diable ! Il me tint pour sept ans. Maintenant, je suis bien malheureux : je n'en avais plus que pour trois mois de supplice... Par pitié, n'en dis rien... [2]

On raconte à Milmort qu'un jour, le grand Donné était allé aux jeux (à la danse), chez *les sept connègnes* [3]. A son retour il rencontra li *tchin del ronhe* qui l'arrêta. Il avait des yeux comme des chandelles et un vilain regard. Le grand Donné ne s'en allait jamais le soir sans être muni de son bâton ferré ; ce jour-là, par hasard, il avait oublié de le reprendre au retour. Il coupa une baguette à la haie, la prit entre ses dents, entama la lutte et, au moment propice, il tourna la tête et fut assez heureux pour piquer de sa baguette l'animal *ès bètche,* au bec, à la gueule. Le chien saigna, « revint à lui », et le grand Donné reconnu son ami intime. Il lui dit : « Tu as de la chance que c'est toi ». Et il lui jeta un pan de son sarrau pour étancher son sang ; mais celui-ci, furieux d'être reconnu, déchira l'étoffe avec les dents. Le lendemain matin, le grand Donné n'eut rien de plus pressé que d'aller chez son ami. Il le surprit qui s'efforçait de tirer de ses dents, les bribes du sarrau qui y étaient restées [4].

Tous les vieux conteurs font la remarque que, quand il y a un loup-garou dans un village, il attaque de préférence certaines personnes déterminées. A n'en pas douter ce sont ses amis intimes, ses voisins les plus bienveillants, ses meilleurs parents ou alliés. De ceux-là, en effet, le malheureux peut espérer n'être pas dénoncé, au cas où il serait blessé par eux et reconnu.

(1) Recueilli personnellement.

(2) Communiqué par M. F. Sluse, de Lincé.

(3) C'est-à-dire chez les sept jeunes filles : nom trivial, qui est encore actuellement appliqué, sans arrière-pensée, à une famille de Wandre, qui compte aussi sept jeunes filles.

(4) Conté en 1895, par la veuve Ant....., âgée alors d'environ 60 ans, qui affirmait le fait comme s'étant passé de sa jeunesse.

On explique par ce raisonnement le fait singulier que ce sont toujours les mêmes gens qui voient des choses mystérieuses la nuit. Du reste, ajoute-t-on, si vous « faites revenir » un loup-garou, tenez pour sûr et naturel que ce soit à vous qu'il s'attaque de plus belle, car il sait la peine que vous avez eue de l'avoir blessé, il sait que vous ne voudriez à aucun prix vous exposer à lui faire de nouveau recommencer son terme.

Imbu d'idées de commisération envers les malheureux qu'a pu tenter l'argent du Diable, le vieux paysan ne vous conseillera jamais de frapper le Loup-garou. Il dira que le meilleur moyen de l'éloigner, c'est-à-dire le procédé le plus humain, c'est de l'*àrgouwer*, de lui parler rudement. Tutoyez-le, dites-lui les paroles les plus grossières, il comprendra et s'en ira. De là cette règle de conduite singulière : *Avou les biesses di nute, on n' gangne rin d'esse bin acclèvé.* « Avec les bêtes de nuit, on ne gagne rien à être bien élevé, poli ».

(*A suivre*). O. COLSON.





NOTES ET ENQUÊTES

5. **Origine récente d'une injure nouvelle.** — L'été dernier, les phoques [ou plutôt les otaries] du Jardin d'Acclimatation de Liége, franchirent nuitamment les clôtures et allèrent se perdre dans la Meuse. Leur disparition mystérieuse défraya pendant quelque jours la chronique locale; quand, après de longues recherches, on les eut retrouvés, un nouveau cri des rues était né : *Avez-ve vèyou les phoques?* On tenta vainement de les rattaper et on dut chercher à les abattre à coups de fusil. Ce ne fut pas facile et la chasse à surprises qu'on leur fit ne cessa de surexciter la curiosité des populations et la verve des loustics.

Or, depuis cette célèbre « ballade » des deux innocents amphibies, le nom de *phoque* est, paraît-il, devenu une injure, qu'on adresse aux ouvriers fainéants qui fêtent la Saint-Lundi trop souvent.

Récemment, un ouvrier, poursuivi devant le tribunal correctionnel de Liége du chef de coups et d'injures à l'un de ses compagnons de travail, était notamment accusé d'avoir traité celui-ci de « phoque. » Son avocat, Me Lebeau, soutint que ce mot n'est pas une injure. Le tribunal n'a pas partagé cet avis, et a condamné en conséquence le prévenu... à un franc d'amende.

O. C.

6 **Le tirage au sort au pays de Couvin,** par Mme Marie de Villermont (*Revue mauve*, de Bruxelles, nº du 20 avril 1899). —... De tous les événements qui, chaque année, reviennent régulièrement, aucun n'émeut aussi vivement les populations que le tirage au sort. C'est que, pour toutes ces familles de cultivateurs, le départ du fils est un grand malheur, une perte irréparable. Il faut avoir vécu au milieu de ce peuple rural pour comprendre l'importance de ce fameux impôt du sang qui pèse si lourd sur lui...

Chez la plupart des cultivateurs ou des ouvriers, le remplaçant est un luxe que personne ne songe à se donner. Bien peu de pères ont de quoi faire une telle dépense. C'est bon pour les bourgeois, les « monsieurs ». Si, par hasard, quelques-uns ont péniblement amassé une petite épargne, certes on ne l'emploiera pas à se payer un remplaçant. L'argent, pour le paysan, est une chose précieuse. Entre le fils et le magot, pas d'hésitation possible.

Et les jours approchent de ce terrible moment. Le père se tourmente et s'agite, la mère s'attriste, et le fils s'inquiète du sort qu'on a à la caserne, dont on conte tant de choses effrayantes.

Pieusement la mère commence une série de pèlerinages et de neuvaines, car le sentiment religieux est encore très profond dans cette population, malgré sa morale, souvent trop élastique.

Angoissé par la peur du mauvais numéro, le futur milicien qui compte sur sa mère pour implorer les saints, cherche de son côté des moyens de conjurer le sort. Il est tout prêt à écouter le magicien.

Car il y a encore des magiciens dans ces villages, du moins dans certains villages. Les paysans les appellent des « mauvais hommes » mais n'en usent pas moins à l'occasion. Il y a aussi des sorcières remplissant le même rôle que les sorciers, et guère plus recommandables quant à la réputation.

Une de ces sorcières, morte l'an dernier à Couvin donnait, dit-on, le mauvais sort en entrant dans les maisons. La nuit, dans sa vieille masure, on pouvait la voir par l'entrebaillement des volets, assise par terre au milieu d'un cercle de chandelles allumées, marmottant des paroles inintelligibles avec des gestes bizarres. Généralement, sorciers ou sorcières sont des fainéants qui préfèrent exploiter la crédulité publique que de gagner leur vie honorablement. Cependant, parmi ces gens il en est qui se disent sorciers de père en fils. Ils se sont transmis des formules de recettes ridicules ou extraordinaires et possèdent de vieux grimoires pour expliquer les songes et instruire les ignorants des mystères de la magie. Ils guérissent du secret. On appelle guérir du secret certaines formules, vrai charabia, sans queue ni tête, que les guérisseurs viennent dire au-dessus des malades. Ce sont souvent des prières dites à rebours. On fait aussi avaler au malade ces prières écrites sur un morceau de papier. Beaucoup de pauvres diables préfèrent faire venir le sorcier que le médecin et cela ne leur coûte pas meilleur marché.

Mais au moment du tirage, les magiciens ont beaucoup à faire. Les inquiétudes sur l'avenir augmentent et comme il n'est aucun moyen naturel de tirer sûrement un bon numéro, on a recours au surnaturel, ou du moins à ce qu'on croit tel. On va alors trouver les « mauvais hommes » pour leur demander leurs *mystérieux secrets*. On frissonne bien un peu en écoutant ces recettes biscornues ; ce qui reste de bon sens et de chrétien dans l'âme se révolte instinctivement, mais on écoute néanmoins et on finit par suivre docilement l'ordonnance. Généralement le macabre joue un grand rôle. D'abord *les magies*, pour être bonnes, se pratiquent la nuit, ensuite beaucoup de ces opérations doivent avoir lieu au cimetière ou par le moyen d'ossements, de morceaux de cercueils ou autres objets lugubres.

Un usage très suivi et surtout particulier à Couvin, consiste en neuvaines de nuit. C'est la seule opération mystérieuse qu'on pratique en commun, il est vrai qu'elle est simplement superstitieuse. Pour faire partie de la neuvaine de nuit on doit, condition *sine quâ non*, être revêtu de la grande mante noire à capuchon, dernier vestige du costume national. Si donc le milicien ou l'un de ses parents mâles veut être de la réunion, il doit aussi se revêtir de la mante. Si le hasard vous amenait la nuit dans les rues de Couvin, vous pourriez voir descendre de la *Rovalague*, la rue la plus

escarpée et la plus pittoresque de la ville, une théorie d'ombres noires marchant d'un pas mesuré en marmottant des prières à mi-voix. C'est une neuvaine de nuit. Suivez-là, elle doit prendre à rebours le chemin de la procession. Quand elle arrivera devant une des chapelles où la procession s'arrête, toutes ces ombres s'arrêteront aussi. Vous les verrez s'asseoir en rond devant la chapelle, rester quelques instants en silence, puis, se relever et marcher jusqu'à une autre chapelle pour recommencer la même cérémonie.

Une autre pratique consiste à faire le chemin de la croix à rebours. Il est à remarquer que presque toutes ces pratiques plus ou moins entachées de sorcellerie se font à rebours des exercices religieux et cette remarque est digne d'attention à cause de sa signification diabolique (1). On fait aussi le signe de la croix à rebours.

Du reste cette empreinte diabolique est encore plus visible dans ce qu'on appelle nettement : « les magies ». Presque toutes les *magies* ont pour objet principal la profanation d'une chose sainte. Mutiler les christs suspendus aux croix des grand'routes et surtout tracer dans leurs pieds des croix avec de grosses pointes de clous. Prendre une statue de saint, la traîner dans la boue la corde au cou puis la suspendre en la frappant avec sept baguettes de coudrier (2), planter des clous dans les statues saintes, voilà diverses magies usitées et qui ont bien un caractère impie. Les magies faites au cimetière ne sont pas meilleures, loin de là, seulement il est très difficile de les connaître exactement parce que les intéressés et ceux qui les ont pratiquées ne se vantent jamais d'en avoir usé. Chose bizarre, ces superstitions si fréquentes ne sont jamais avouées par ceux qui s'en sont rendus coupables ; il y a comme une sorte de honte à les pratiquer même aux yeux des moins croyants (3).

C'est en vue de préserver les statues et les objets pieux de ces profanations que, vers l'époque des tirages, les prêtres redoublent de surveillance

(1) [Les démonologues et les théologiens attribuent, en effet, une signification diabolique aux survivances des cultes antéchrétiens. Mais il existe une autre explication. Nous savons déja (*Wallonia*, t. V, p. 64) que l'homme primitif s'imagine être entouré de malins esprits qui l'épient constamment, afin de le faire échouer dans tout ce qu'il entreprend. Dans une affaire de quelque importance, il cherche, par conséquent, à donner le change à ces esprits et le plus souvent par le non-accomplissement, la suppression d'un acte ordinaire. Cela déroute l'esprit, conçu par l'homme primitif d'après sa propre image. C'est encore ce but auquel on tend en faisant *le contraire* de ce qui est naturel en la circonstance. Il est hors de doute cependant que nos paysans n'ont plus le sens de ces actes primitifs. Ils les posent par impulsion, sous l'influence de la tradition, d'une façon irraisonnée. Au reste, un article de revue, où le pittoresque seul du sujet attirait l'auteur, ne pouvait évidemment entrer dans cette discussion. — O. C.]

(2) Voir une variante de cette «magie», dans *Wallonia*, t. III, p. 31.

(3) [Les paysans ont certes la pudeur de leurs «croyances», ils les cachent et c'est bénéficier d'une singulière confiance que d'en recevoir le récit. Mais une idée de préservation se mêle à cette élémentaire discrétion. Ils craignent, en faisant connaître les procédés dont ils ont usé à leur profit, que cette confidence ne serve contre eux : ils redoutent l'effet d'une contre-magie. — O. C.]

dans les églises. On s'assure de la solidité des grilles et des portes des petites chapelles dans les campagnes et malgré tout il ne se passe pas d'année que des dégâts ne soient commis.

Une amulette très estimée, c'est un des cinq grains d'encens que le prêtre enfonce dans le cierge pascal, le Samedi-saint; cela préserve infailliblement du mauvais sort.

Au dernier tirage on trouva, dans un champ tout près de Couvin, un infortuné milicien qui, couvert d'un drap, était à califourchon sur une vache les bras étendus avec une bougie allumée dans chaque main. C'était une *magie* qu'on lui avait assuré être excellente, s'il parvenait à rester sur sa vache jusqu'à ce que les bougies fussent complètement brûlées (1).

Toutes ces bizarreries sont acceptées par les jeunes gens et c'est en vain qu'on essaierait de leur démontrer la stupidité de ces actes. Ils en rient les premiers après ; mais avant le tirage, ils assurent qu'il ne faut rien négliger pour se rendre le sort favorable.

Enfin le jour du tirage se lève, mais bien longtemps avant l'aube toute la famille est debout. Pendant qu'à Couvin les cabaretiers se préparent à une journée de gain exceptionnel, on commence déjà à voir les routes se couvrir de familles en marche, car tout le monde accompagne le milicien, père, mère, frères et sœurs, personne ne voudrait y manquer; c'est comme une marque d'affection qu'on donne à celui qui va peut-être devoir partir. On veut lui faire escorte avec une sorte de solennité. Aussi tous les ouvriers en journée ont-ils congé. Ce jour-là dans beaucoup d'ateliers on chôme.

Une superstition très générale consiste à croire que se mêler à une autre famille de milicien et surtout accepter quoi que ce soit d'un milicien ou d'un de ses proches, c'est s'attirer sans faute un mauvais numéro. Aussi chaque famille se groupe en ayant soin de s'écarter le plus possible des autres groupes familiaux (2). Deux causes contribuent à cette manière d'agir qui est dénuée de toute charité chrétienne. La première c'est qu'on craint la contagion de la mauvaise chance, la seconde c'est qu'on est persuadé que le milicien qui a pratiqué des magies, donnera la mauvaise chance à celui qui le suit au tirage au sort. De là aussi des accusations qui dégénèrent en querelles violentes. Il est arrivé plus d'une fois que le milicien accusé de magie en soit réduit à prouver son innocence par une épreuve ressuscitée du moyen-âge. En effet, parmi ce monde de crédules superstitieux on croit que le milicien qui touche un morceau de fer le jour du tirage détruit du même coup tout l'effet des magies qu'il aurait pu faire avant pour se procurer un bon numéro. Alors l'accusé de sorcellerie n'a d'autre ressource, pour prouver son innocence que de saisir le premier objet de fer venu, tout le monde est convaincu aussitôt (3).

Le coup d'œil de la place de Couvin est très pittoresque, au moment du

(1) Voir une variante dans *Wallonia*, t. III, p. 32.
(2) Cf. *Wallonia*, t. III, p. 27, troisième alinéa.
(3) Sur le rôle purificateur du fer, voy. *Wallonia*, t. III, pp. 165 et suiv.

tirage. On accompagne les héros du jour jusqu'à l'hôtel-de-ville. Les femmes vont s'asseoir sur les marches des portes, voire même sur l'escalier à rampe de l'église qui domine la place. On grignote un morceau de pain en attendant l'appel. Le tambour parcourt les environs, les curieux affluent; on échange ses craintes et ses sympathies et lorsque le milicien part pour aller tirer, le cœur tremblant, ce sont des recommandations anxieuses de la mère, des sœurs, de tous.

— Surtout ne salue personne et ne parle à personne.

— Pars bien du pied gauche.

Et lui, faraud, se redressant, la casquette de travers, marchant avec ce mouvement des hanches du paysan endimanché, monte les marches de l'hôtel-de-ville, le cœur battant, suivi des yeux par tous les siens bien plus émus encore que lui.

Et les marchandes de cocardes, de rubans et de fleurs approchent leur étalage; ceux qui ont tiré les assiègent; qu'ils aient un bon ou un mauvais numéro, il faut s'empanacher, chanter, crier le plus possible. Les mères se retirent en pleurant, en pensant au fils qui va partir, celles plus heureuses se racontent maintenant sans crainte de maléfices, leurs angoisses et leurs soucis, pendant que les jeunes gens de chaque village, bras dessus, bras dessous, fraternellement, oubliant les accusations du matin, traversent la ville en hurlant des chansons joyeuses. Les sorciers remettent leurs grimoires de côté jusqu'à l'an prochain. Ont-ils fait de bonnes affaires? C'est ce qu'on ignore. Ils ne disent rien, leur métier est d'être discret, mais il est à présumer qu'ils travaillent surtout pour l'amour de l'art, car tout ce qui passe dans nos villages, comme sorcier ou sorcière, est généralement pauvre et ne s'enrichit pas. »




L'homme aux poussières. *Wallonia*, 1894.

Auguste Donnay

Les dessins d'Auguste Donnay sont, depuis des années, le sourire et la grâce, et comme le commentaire vivant de *Wallonia*. Au sommaire du fascicule non encore découpé, le « fidèle abonné » regarde s'il aura le délicat plaisir de détailler une nouvelle lettrine, signée de cet illustrateur si savoureusement original. Il en est une en effet : preste, le coupe-papier opère sans rémission, et voici la vignette annoncée. A peine l'avez-vous considérée : elle vous retient déjà par je ne sais quel charme intime, par une poésie intense et discrète à la fois. La petite fée qui anime le crayon de Donnay a de la race, ce qui lui permet d'être si tendrement familière, mais elle est avant tout miraculeusement wallonne.

Un prestige natif distingue chaque ligne qu'elle trace et lui impose un tour spécial d'émotion et de beauté. On reconnaît un croquis de Donnay entre cent autres, et non point à cause d'une brutale et extérieure maîtrise de procédé, mais pour des raisons plus profondément intellectuelles.

Une exquise harmonie dans la réalisation; un sens intime et hautement philosophique du *général* qui fait de lui un des artistes les plus parfaitement et les plus naturellement symbolistes; une netteté dans l'expression, une sobriété de moyens, une compréhension synthétique des ressources graphiques qui donne un caractère puissant au minimum de lignes, pour ce motif bien simple que chaque trait signifie et qu'aucun n'est inutile; la jeunesse divine et la diversité d'une inspiration sans cesse renouvelée, aisément vivifiée par l'effort d'un esprit requis par les rêves de tous les hommes et de tous les temps; l'union de ces rares qualités qui le



rendent apte à formuler du même coup le légendaire et le contemporain — voilà, dans un bref et désordonné raccourci, ce qu'un croquis de DONNAY montre à l'observateur.

Quant à nous, Wallons, son talent nous attire par ce qu'il a de plus secret, par son individualité forte et délicate, ennemie des réalismes et qui subjugue d'abord par sa grâce, par un « don d'enfance » qui remémore quelque chose de la touchante naïveté du vieux PATENIER. Il est de ceux qui nous révèlent à nous-mêmes; « la terre et les morts », suivant l'expression de Barrès, règnent en lui, et l'une de ses tâches providentielles est de rendre visible à nos yeux, par mille et un fantômes charmeurs et parlants, l'âme latente de la cité natale. Le devin qu'il est à cet égard n'a-t-il pas, au long des pages de *Wallonia*, donné la mesure de sa force évocatoire?

Voyez, sur la couverture du volume annuel, la marque de la revue : tout le passé des contes bleus revit en ce dessin d'une si rare saveur familière. « Ès l'coulêye », sous le manteau, orné d'un bavolet, de la cheminée, l'aïeule, emmitouflée en son châle à franges, coiffée du *noret* à fleurs, a interrompu la *soquette* qu'elle prolongeait contre le haut dossier de son fauteuil. Requise par ses petits enfants — une fillette blonde et joufflue, un espiègle *valet* aux cheveux en brosse — de leur narrer quelque légende pleine de merveilles et dont elle ignore elle-même l'origine, elle s'est exécutée, et voici qu'elle s'anime et tient pour véridique la fable dont elle détaille les épisodes. Attentifs, les mioches se pressent contre ses genoux, cependant que leur mère, sérieuse, les entourant de ses bras dans un geste d'inconsciente maternité, suit, elle aussi, le déroulement du conte qui la ravit jadis, dans son enfance déjà lointaine, quand il tombait des lèvres d'une autre aïeule en allée.



Un archaïsme exquis et sûr nuance cette petite scène : c'est le vieux chat, bête amicale et qui semble écouter comme ses maîtres, le *brocalî* dans un coin de l'âtre, le *crasset* suspendu qui verse sa fumeuse lueur sur l'intimité du décor. En quelques centimètres carrés, DONNAY, avec une gravité si tendre qu'elle en est lancinante, a fait tenir toute la poésie de la tradition, il a matérialisé, pour ainsi dire, l'attrait de la fiction séduisant, à travers les générations, l'esprit même de la race. Pour peu qu'on aît le culte des choses anciennes, il est impossible de n'être pas ému par cette minuscule

vignette, dont trente lignes de commentaire ne parviennent pas à exprimer le charme.

Le même essai de paraphrase s'imposerait pourtant à propos de chacun des dessins de Donnay, si amplement significatifs, d'une si pure ligne et si richement pourvus de ce don d'harmonie qui caractérise l'artiste, qu'une faute de dessin, un défaut d'anatomie —les individualistes de sa trempe ont peine à s'objectiver longuement dans l'étude du modèle — ne détruit nullement l'impérieuse attirance de l'ensemble.



Feuilletez la revue : le ravissement s'y diversifie. Certes, la réunion des illustrations de Donnay pour *Wallonia* formerait un album complet, une œuvre graphique précieuse où seraient magnifiées, de la façon la plus pénétrante, les suggestives magies que rencontre le chercheur qui scrute le passé de la terre mosane dans l'histoire populaire et dans la tradition orale.

Cette verve ingénue, ce sentiment d'une si noble essence intellectuelle, qui dans cette revue s'apparient si heureusement au trésor ancien du folklore, Donnay les utilisa pour parer plusieurs autres ouvrages.

Illustrateur, il a conquis sa manière par la méthode la plus simple et la plus naturelle. S'étant tourné vers cet art décoratif qui devait consacrer sa personnalité, il étudia notamment l'œuvre linéaire de Grasset et de Walter Crane, ainsi que les estampes japonaises : il comprit dès lors la puissance expressive de la ligne conduite par l'effort réfléchi d'un artiste au courant de ses ressources. Le dessin au trait naquit sous son crayon, non point d'un engouement sans raison ou du désir de sacrifier au « genre » en vogue, mais d'un besoin logique, de la nécessité de trouver un procédé d'illustration pratique et d'une reproduction peu coûteuse. Sans recherche préconçue, il traça ses premiers essais : entêtes, culs de lampe pour *Caprice-Revue*, pour *Wallonia* et pour *Floréal*, où l'on peut constater qu'il atteignit du premier coup à la réalisation définitive.

Dans un genre cultivé avec maîtrise par des artistes tels que Grasset, de Feure, Carlos Schwabe, Auriol, Van Rysselberghe, Khnopff, Doudelet, et à Liège par ses amis Emile Berchmans et Armand Rassenfosse, Donnay avait découvert une voie nouvelle. Par les moyens les plus simplifiés, il allait traduire la nature et la vie en visions dégagées des modernités despotiques, en décors empreints de la plus délicate émotion, en linéaments d'une grâce si formelle en sa sévérité, et d'une si inédite séduction, que le moindre de ses croquis donne à chacun la pure joie de la chose exprimée en même temps que révélée. Interrogez l'artiste, il vous dénoncera, sans s'en douter, le don créateur qui le caractérise, en vous répondant fort simplement :

Pour l'*Almanach des Poètes.* Paris, 1896

Quand je commence un dessin, je n'ai aucune idée du résultat auquel je vais aboutir...



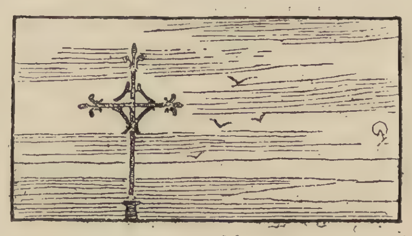
Pour l'*Almanach des Poètes.* Paris, 1896.

Son génie à la fois pensif et spontané s'atteste dans les pathétiques symboles dessinés pour *Floréal*, dans la couverture amplement expressive de *Décors*, dans l'ornementation, d'une noble sobriété, de l'*Almanach des Poètes* et de livres de MM. Léon Donnay et des Ombiaux, dans les planches largement conçues pour des ouvrages de MM. Lavachery et Sauvenière.

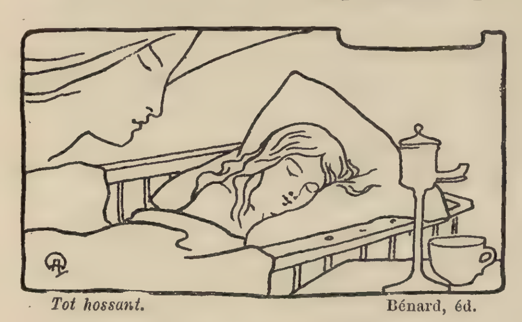
Mais il triomphe surtout dans les vignettes pour *Dit un page...*, plaquette de vers d'Edmond Rassenfosse, et pour l'édition définitive

des œuvres de Nicolas Defrecheux, deux livres illustrés par DONNAY avec la collaboration d'ARMAND RASSENFOSSE.

Profils juvénilement hiératiques, paysages enchantés où se concrétisent la joie, le deuil ou la sérénité, les dessins de *Dit un page* baignent dans une atmosphère surnaturelle. Des mirages s'approfondissent dans le quadrilatère où s'encadre le croquis ; regardez la vignette où s'érige, solitaire, une croix d'église, où, vers la ligne des nuées, des ailes d'oiseaux palpitent : un vaste monde aérien vibre en ce schéma qu'on ne peut considérer sans ressentir la griserie de l'espace et de la lumière. Dans ses interprétations pour ce petit livre, DONNAY a, d'un trait essentiel et qui semble se jouer, enclos tous les prestiges d'une enfance émerveillée. Pour Defrecheux, il a mis à profit son sens des choses natales et familières, et le volume contient, à cet égard (voyez les entêtes de *Tot Hossant* et de *Li bon Conseie*) de petits chefs d'œuvre d'intimité.



Pour *Dit un page.* Bénard, éd.



Tot hossant. Bénard, éd.

Combien de fortes et charmantes pages éparses — frontispices, *ex-libris*, marques d'éditeur, menus, etc. — seraient encore à citer, où l'artiste condensa l'impression dans un minimum de détails, tout en prouvant la variété d'un talent toujours prêt à s'amplifier... Car DONNAY ne comprend que le travail qui *signifie* et déplore le parti-pris de ceux qui s'immobilisent dans les calligraphies purement ornementales. Il a des idées très nettes sur la rénovation du Livre. Il voudrait notamment que l'artiste ordonnât et dirigeât lui-même la disposition typographique, qu'il rêve étroitement subordonnée à la conception du dessinateur. C'est,

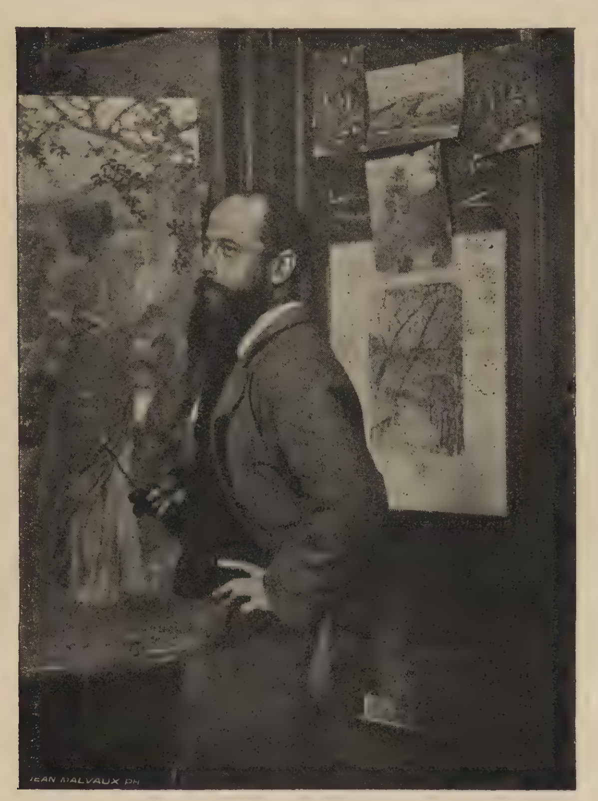


Li bon Conséie. Bénard. éd.

à son avis, le seul moyen de réaliser des éditions vraiment homogènes.

Mais il n'est pas qu'illustrateur et le moment est peut être venu d'esquisser sa biographie.

Auguste Donnay est actuellement âgé de trente-neuf ans. Son père, un sculpteur ornemaniste, déplorait souvent qu'on eût contrarié son propre penchant pour la peinture. Notre artiste fut d'abord l'ouvrier de son art. A dix-sept ans, dit le *Petit Bleu* du 9 février 1896, il fit ses débuts en qualité de «boiseur et marbreur» chez un peintre en bâtiments. Dans le même temps, il s'exerçait à l'aquarelle, naïvement, au moyen des « sept couleurs fondamentales ». Des années se passèrent, tandis que, son métier se perfectionnant, il passait au rang de peintre de « fleurs » et brossait des plafonds, des enseignes, des décors de théâtre. Sans aucune notion de la peinture décorative, il tenta un jour, sur demande — jamais il n'eût osé prendre l'initiative d'un pareil travail — l'ornementation d'une maison. Il reçut, en cette occurrence, les conseils du vieux Carpay, dont les compositions jouissaient alors d'une notoriété considérable.



M. Aug. DONNAY dans son atelier. Desoer, éd. 1899.

Travaillant ainsi sans grand souci d'au-delà, et suivant, pendant ses loisirs, les cours de l'Académie liégeoise des Beaux-Arts, Donnay atteignit l'an 1886, qui devait être décisif pour lui. Une occasion se présentait d'obtenir, dans un concours, une bourse destinée à payer les frais d'un voyage d'études à Paris du lauréat.

Toujours timide, Donnay ne songeait même pas à concourir : le directeur de l'Académie l'y décida. Le sujet imposé était une « tête d'expression », la *Douleur de Pénélope,* et une composition historique. Classé dernier en peinture, notre récipiendaire conquit la première place pour l'expression et la composition. Le nombre des points



D'après *Diane*, panneau décoratif. Desoer, éd.

attribués à ces deux épreuves dépassant notablement celui du concours de peinture, il remporta le prix et partit pour Paris, où il demeura six mois.

Ce voyage restera le grand étourdissement de son existence. Passant dans les musées, dans les collections d'anthropologie et d'histoire, dans le chaos mouvementé des rues de longues heures

studieuses, il se sentit devenir un autre homme. Son intellectualité s'amplifia, des notions exactes sur l'art et sur la vie s'éveillèrent en son cerveau : il eut dès lors un but.

Rentré à Liége, il travailla courageusement et douloureusement, partageant son temps entre les nécessaires besognes et l'étude dans la nature et les livres. Il travailla douloureusement, car cet artiste



Le Pommier enchanté (Conte de M. Lavachery). Bénard, éd.

ingénu était, à cette époque, prompt à douter de lui-même. Son goût de la perfection, ses scrupules intellectuels lui valurent une pénible période d'incertitude. A considérer la pensée humaine dans son universalité, il ressentit une étrange angoisse intime. Pressentant confusément les magiques territoires à découvrir, il se demandait, éperdu,

quel chemin choisir parmi les mille sentiers qui s'ouvraient devant lui. Heureusement, l'occulte puissance qui veille sur le destin des artistes devait diriger ses efforts.

A Paris, entre tant d'œuvres et de personnalités offertes à son attention, il donna ses préférences à celles qui attestaient des tendances à la synthèse et au décor. Les vestiges de l'art égyptien, les statuettes de Tanagra, les panneaux de Puvis de Chavannes, de Cazin, de Besnard, marquèrent, en quelque sorte, les étapes de sa compréhension.

Récapitulez ses essais : ils prouvent la diversité de ses préoccupations, le labeur d'un esprit qui s'élucide et qui cherche. Il réalise d'abord deux délicates compositions à la sanguine, *Adagio* et *La Paix*, dont la seconde surtout le montre influencé par l'art de Puvis de Chavannes. Son talent se nuance de mysticisme dans les *Panneaux pour la décoration d'une chapelle.*

Mais il n'a pas encore regardé la vie, et voici qu'il se tourne vers elle. Impressionné par la grandeur mythique du travail industriel, il dessine, sous le titre de *Vie contemporaine*, une série de croquis qu'il développe en peintures murales pour l'habitation de M. L., à Rivage. Reprenant avec acuité le thème du labeur ouvrier, il le traite amplement dans un panneau qu'il intitule la *Fatalité pèse sur nous.* Dans un morne et fuligineux paysage houiller, deux femmes s'avancent, courbées sous les sacs pleins de débris de coke qu'elles glanèrent aux flancs du « terris » d'où s'évoque, sous le ciel bas, un vaste panorama de misère et d'effroi.



Pour l'*Almanach des Poètes.* Paris, 1898.

Toutefois, cette page éloquente et généreuse ne donne, pas plus que le triptyque, d'une inspiration plus sereine et plus générale, des

Trois Ages de la Femme, la note décisive de l'art décoratif de Donnay. La précision du réalisme est néfaste à notre artiste; il ne sait se plier à ses strictes exigences, et c'est pourquoi il n'a pas obtenu jusqu'ici, dans le portrait, les définitifs succès que lui assurent les moins objectives de ses œuvres, celles où sa personnalité peut s'épancher sans obstacles. Les volets des *Trois Ages* nous montrent, l'un, une fillette promenant dans un pré de mai, une fleurette aux doigts, son inconscience amusée; le second, une jeune fille adossée à un tronc d'arbre que nimbe le couchant, et perdue dans son amoureuse mélancolie; le troisième, une mère allaitant son enfant au bord d'un chemin creux. Ce tableau est à coup sûr intéressant, mais on sent — dans le volet de la mère — que le peintre, opprimé sans doute par une préoccupation immédiate du détail, ne lui a pas conféré toute la maternelle grâce et l'intensité de sentiment que le sujet comporte.



D'après *Herbaria*. 1893.

L'œuvre décorative de Donnay serait plutôt dans l'extériorisation ferme, délicate, harmonieuse, d'un fantôme mental (voyez l'exquis pastel *Herbaria* — une page dont s'honorerait un musée, — la *Géologie*, les feuilles du paravent *Une enfant des eaux qui passent*, exécuté pour M. Albert Mockel, l'*Homme aux Poussières*, les peintures murales pour l'Hôtel d'Angleterre, à Liége) souvent complétée par une interprétation toute personnelle et infiniment savoureuse du paysage (voyez *Diane*, *l'Automne* et les récents panneaux de l'artiste).

Car il a voué au paysage un culte particulier. Dés ses débuts, il se signala par deux études vraiment heureuses, qui contribuèrent à faire connaître son nom : *Pont de Commerce* et *Neige fondante*. Il y a des merveilles dans la collection de ses aquarelles. Dans ses pastels, ses fusains, ses eaux-fortes, le site est toujours traité de la façon la plus vivante. En ce genre qui, pour peu qu'on aît le sens inné de l'harmonie, prête à toutes les transpositions possibles, ce subjectif se sent à l'aise. Il épand dans ses décors un indicible esprit panthéiste, nuancé de mysticisme : la vie des choses — que d'autres Wallons analysèrent — le rythme interne, le drame permanent de la nature

en travail palpite sous ses doigts. Ses racines, ses branches, ses fumées ont des torsions pathétiques, ses Roches de Quareux, en ce moment visibles à la Libre Esthétique, sont parlantes. Dans ses travaux décoratifs, le personnage — s'il existe — concentre et solennise, pour ainsi dire, le sentiment, tragique ou joyeux, émané du paysage et la fête de couleur à laquelle il sert de motif. De cet inappréciable don de la couleur, Donnay est d'ailleurs amplement pourvu. Le poème des heures et des saisons s'élabore sur sa palette en notations extraordinairement fines et sûres, il sait faire une joie pour nos yeux de chacune des images que sa vision leur propose.



Ex Libris. 1899.

Au cours de ces dernières années, il s'est rarement produit dans les expositions. Le public ignore la plupart de ses compositions récentes, qui de l'atelier de l'artiste passèrent dans l'intérieur qu'elles devaient orner. A ce propos, tous les amis de Donnay regrettent que l'occasion ne lui ait pas été fournie jusqu'ici de s'affirmer définitivement en décorant, dans toute la liberté de son tempérament, quelque monument public dont la destination pût donner à sa verve, pour la gloire de l'art wallon, son maximum d'inspiration. Mais la timidité, surtout quand elle se complique du talent le plus original, n'a en Béotie aucune chance de succès.

Voici presque terminée cette petite étude, qu'il faudrait amplifier considérablement pour être complet, où l'on tenta spécialement de mettre en lumière les rares mérites du décorateur et de l'illustrateur.


Marque de Revue. Poncelet, éd.

DONNAY, *au surplus, a abordé tous les* genres, il tâta aussi de tous les procédés. Son admirable individualité se plaît dans les œuvres d'imagination, elle s'y dépense avec un tel bonheur qu'elle supplée toujours à ce que son métier a quelquefois d'académiquement insuffisant.

Il serait injuste d'oublier qu'il s'est aussi longuement occupé de décoration commerciale. Il a composé nombre d'affiches parfaitement comprises et qui ne relèvent que de lui-même. Dans ce genre particulier, son sens de la synthèse le sert encore à merveille.

Et puis, il y a DONNAY littérateur ! Cette incarnation, pour être moins connue, n'en est pas moins savoureuse et fortement personnelle. Au long des pages de la défunte *Caprice Revue*, on avait, en des caricatures de haut style, pu déguster la fantaisie de notre auteur. Mais il a écrit des choses plus profondes. La relation de son voyage en Hollande, dans *Art et Critique*, déborde de spirituelle bonne humeur, et l'on trouve, dans ses autres envois à cette revue et dans ses lettres à *Wallonia*, des pensées d'un tour charmant. Tous ceux qui lurent naguère ses proses de *Floréal* en ont gardé la vive et rare impression : en ces petits morceaux, tantôt tendres et graves, tantôt pleins d'un humour très neuf, il arrive, avec la subtilité d'un écrivain de race, à formuler l'inexprimé, l'âme des choses y dévoile son mystérieux visage, une exquise saveur de passé y nuance la plus douce philosophie. Mais quelle paraphrase vaudra la citation ?



Marque Imp Poncelet.



Lisez cette page intitulée

VIEILLES MURAILLES :

Aux vieilles murailles, la lumière du couchant donne un air bienveillant.
Elles s'allongent, bordant des chemins où l'herbe pousse entre les pavés.
Elles bordent des chemins où, dans les mares que la pluie laisse, flottent les feuilles mortes, l'automne.
Et de l'herbe pousse à leur pied.
De l'herbe aussi sur leur crête se dessèche et tremble au vent.
Elles penchent un peu sur le chemin, elles paraissent écouter.

Elles paraissent écouter, écouter ce qu'on n'entend pas — ce qui se chuchote là-bas, où se couche le soleil.

Et le mortier se fendille — le mortier tombe en petits tas — au bas.

La lumière du couchant leur donne un air songeur et doux, elles semblent même un peu lasses.

Tant de fois du même côté et toujours du même côté, le soleil pour elles s'est couché et la même ombre, ombre muette — toujours lente et toujours muette — la même ombre est venue lente tracer ses gestes de silence sur le mortier qui s'émiette.

Le mortier tombe — tombe en petits tas — au bas.

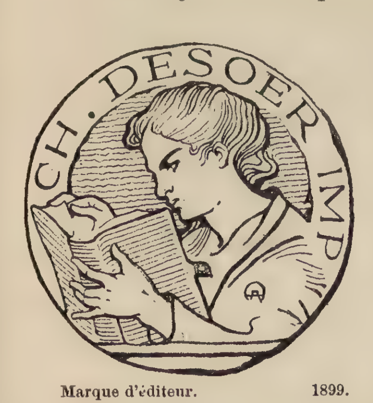
Et elles semblent se ressouvenir de ceux-là qui sont passés et dont les ombres se mouvaient agrandies par la lumière, elles semblent se ressouvenir des ombres qui ont passé sur elles — ombres qui rampent attachées aux pas — qui rampent et soudain se redressent et se meuvent sur les murailles.

Ombres toujours attachées aux pas — qui s'en vont avec le soleil et que la nuit, la lune ramène; ombres toujours, toujours muettes qui passent et qui disparaissent.

Et tant d'ombres ont passé sur elles... Et ce sont ces frôlements d'ombres qui usent toutes les murailles.

Ce morceau n'est-il pas d'un artiste aussi robuste que délicat? Donnay nous doit un livre formé de ses proses rassemblées, un livre qui figurera fort avantageusement dans l'œuvre des poètes de la sensibilité wallonne.

Arrivé aujourd'hui, après tant de jours d'orage, à la belle maturité du talent, Donnay a été chargé d'un cours d'art décoratif à l'Académie des Beaux-Arts de Liége. Nous voulons croire que, loin de le stériliser, cet enseignement lui permettra de concrétiser, de consacrer ses idées en une formule nette et définitive. Il lui donnera la tranquille conscience de sa force en vue des évolutions futures. Cet esprit méditatif a mérité d'atteindre à la haute sérénité dont jouirent des maîtres tels que le grand Rops, qui avait deviné l'intime valeur de son effort et qui l'encouragea si souvent. Aussi bien, nanti d'une vaste érudition dont sa pensée sut extraire la féconde essence, notre artiste triompha toujours, il est temps de le proclamer, par une inattaquable santé intellectuelle. Aucune névrose, aucun



Marque d'éditeur. 1899.

tarabiscotage cérébral — et l'on sait quelles épidémies sévirent! — n'ont prévalu contre cette verdeur ingénue.

Amplifiant et perfectionnant de jour en jour les qualités qui ont fait sa jeune renommée, nous verrons Donnay, modeste et laborieux, multiple et souriant, se maintenir, par mille réalisations nouvelles, à la place qu'il occupe depuis longtemps déjà, comme le plus natif et le plus harmonieusement doué, en tête des meilleurs artistes de la Renaissance mosane.

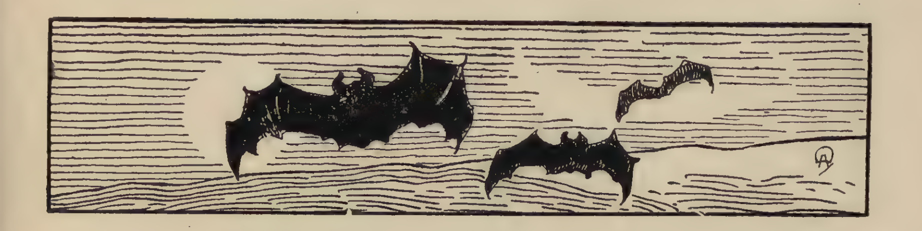


Pour *Dit un page.* Bénard, édit.

Charles DELCHEVALERIE.



Le Coq de la maison. *Wallonia*, 1894.



La petite Nainette

Conte Liégeois



Il était une fois un bûcheron jeune et beau, vaillant à l'ouvrage. Chaque matin, il se rendait dans la forêt pour n'en revenir qu'à la nuit tombante. Un soir qu'il regagnait son logis, il s'égara. Grand fut son étonnement ! Lui qui croyait connaître si bien le moindre sentier, voilà qu'il ne retrouvait plus sa route !

Bientôt, sa stupéfaction ne connut plus de bornes. Comme il passait près d'un buisson, les broussailles s'écartèrent d'elles-mêmes afin de lui livrer passage. Comprenant alors qu'il était le jouet d'une force surnaturelle, le jeune homme renonça à chercher son chemin et se mit à marcher à l'aventure.

Il arriva en vue d'une jolie demeure, et, comme il s'en approchait, il entendit une voix mélodieuse sortant de cette maison. Charmé, il se hâte, frappe à la porte, une vieille femme vient lui ouvrir :

— « Ne pourrait-on voir la chanteuse, demande-t-il ? »

— « Certainement, cela se peut, mais il faut, auparavant, lui promettre la foi du mariage ».

— « Il est bien dur de promettre la foi du mariage à une personne que l'on n'a ni vue ni connue ».

— « Enfin, c'est comme cela ; c'est à prendre ou à laisser ».

Et le bûcheron se retira tout dépité. Cependant, de retour chez lui, il ne put trouver de repos. Pendant toute la nuit, il lui semblait entendre les chants mélodieux de la veille.

Dès que le jour parut, il se hâta de retourner dans la forêt. Le voilà de nouveau devant la maison d'où s'élèvent des chants plus mélodieux encore.

Il frappe, et la vieille vient lui ouvrir.

— « Ne pourrait-on voir la chanteuse ? »

— « Certainement, cela se peut, mais il faut, auparavant, lui promettre la foi du mariage ».

— « Il est bien dur de promettre la foi du mariage à une personne que l'on n'a ni vue ni connue ».

— « Enfin, c'est comme cela ; c'est à prendre ou à laisser ».

Et le bûcheron se retira plus déçu et plus amoureux.

Le sommeil déserta totalement sa couche ; aussi, dès les premières lueurs du jour, se met-il en marche vers la forêt.

Pour une troisième fois, le voilà près de la maison ; il est dans le ravissement le plus complet, car la voix de la chanteuse dépasse en pureté et en douceur tout ce que l'on peut imaginer.

Eperdu, il frappe à la porte ; la vieille vient lui ouvrir :

— « Ne pourrait-on voir la chanteuse ? »

— « Certainement, cela se peut ; mais il faut, auparavant, lui promettre la foi du mariage ».

— « Je lui promets la foi du mariage, répondit-il enfin ».

Aussitôt, une toute petite femme (si petite qu'il ne l'avait pas même aperçue), se mit à danser autour de lui, en chantant gaiement : « Tu es mon mari, tu es mon mari... »

Mais le bûcheron, furieux et se croyant dupé, s'écria tout en colère : « Va-t-en, petite Nainette, jamais tu ne seras ma femme ».

Et, comme il s'enfuyait, la petite créature lui dit : « Demain, j'irai te rendre ta visite ».

En effet, le lendemain, Nainette monta dans son petit chariot, attelé de six petites souris blanches, et se mit en route, ayant, comme provisions, du pain, du vin et un fromage.

Arrivée dans la forêt, elle rencontre une vieille femme : « J'ai faim », lui dit celle-ci. Et Nainette lui donna son pain. La mendiante disparut sans même la remercier.

Un peu plus loin, une autre vieille s'avança en disant : « J'ai soif ». Nainette lui présenta son vin. Et cette autre, aussi, disparut sans remercier.

Enfin, un peu plus loin encore, la petite voyageuse aperçut une troisième vieille qui lui dit : « J'ai faim ». La naine lui remit son fromage, s'excusant de son mieux de n'avoir rien de meilleur à lui offrir. Comme les deux autres, cette dernière s'éloigna sans un mot de remerciement.

Nainette poursuivit son chemin. « Pourvu, pensait-elle, que je ne rencontre plus de malheureuse, car il ne me reste plus rien à donner ! »

Comme elle achevait cette réflexion, elle parvint à la lisière de la forêt, et, subitement, les trois mendiantes se présentèrent ensemble devant elle.

— « Puisque tu as été charitable, dit la première, que ton petit chariot soit changé en carrosse, le plus beau qu'il se puisse voir ».

Et ainsi fut fait.

— « Puisque tu as été charitable, dit la deuxième, que tes petites souris blanches soient changées en chevaux, les plus beaux qu'il se puisse voir ».

Et ainsi fut fait.

— « Puisque tu as été charitable, dit enfin la dernière, deviens la personne la plus belle qu'il se puisse voir ».

Et la petite Nainette devint aussitôt une belle et merveilleuse jeune fille.

A peine remise d'une telle transformation, elle voulut témoigner à ses bienfaitrices sa vive reconnaissance, mais celles-ci avaient disparu. « Merci, merci, merci, s'écria-t-elle », tandis que trois fauvettes, s'élevant d'un buisson voisin, s'élançaient dans les airs en gazouillant joyeusement.

Cependant, grâce à la rapidité de ses chevaux, Nainette parvint bientôt chez celui qu'elle considérait comme son fiancé.

Le bûcheron fut étonné et ravi en voyant une si belle personne.

Aussi discrètement que possible, il lui demanda qui elle était.

— « Je suis, lui dit-elle, ta fiancée que tu as, hier, rebutée ; selon ma promesse, je viens te rendre ta visite ».

Le jeune homme implora le pardon de sa faute. Nainette, qui avait le cœur aussi bon que généreux, le lui accorda bien sincèrement.

Quelque temps après, ils s'épousèrent, furent heureux et eurent beaucoup d'enfants.

Recueilli à Liége.
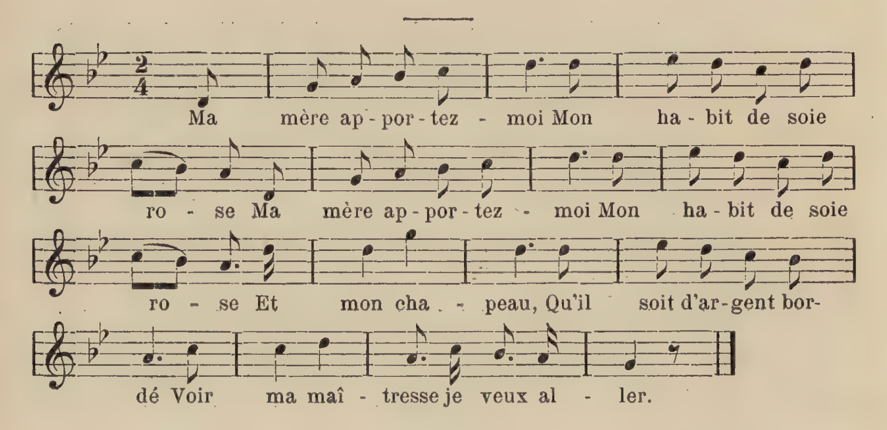
Joseph DEFRECHEUX.





Le Deuil d'Amour

ROMANCE POPULAIRE



2.

Tout en chemin qu'il fit,
Il rencontra un homme
Qui lui cria : Ah ! pauvre garçon [transi,
V'là ta maîtresse qui va mourir.

3.

Non, non, ce n'est pas vrai,
Que ma belle soit dolente,
Car y a pas plus de trois jours passés
Baisers d'amour lui ai donnés.

4.

Entrant dans la maison,
Il fit trois révérences :
« Bonjour, mon père, bonjour vous [soit donné ;
Comment se porte ma bien-aimée ? »

5.

« Je veux, je veux la voir,
Qu'elle soit morte ou en vie !,.
...Bonjour, cher cœur, bonjour vous [soit donné ? »
Comment se porte votre santé ? »

6.

Elle a tourné ses yeux
Du côté de sa mère...
Il fait trois tours à l'entour de [son lit
Sans que la belle ne parle à lui.

7.

« On m'a bien dit, la belle,
Que vous étiez dolente :
Allons, cher cœur, parlez à votre [ami,
Y a mon cœur qu'est tout transi !.. »

8.

— J'ai une paire de blancs gants,
Ami je vous les donne,
Ils sont de soie, piqués et filés doux :
C'est l'amitié que j'ai pour vous. »

9.

Quand c'est vers le minuit,
La belle a tombé morte :
Elle a sorti sa blanche main du lit
Pour dire adieu à son ami.

10.

Le galant qui retourne
Au logis de son père ;
O bonjour, père, bonjour vous soit [donné,
Ma mie est morte et enterrée.

11.

Allez-moi donc chercher
Mon habit de soie noire
Et mon chapeau qu'il soit de crêpe [orné,
Le deuil d'amour je veux porter.

Chanté en 1889, à Milmort, par M[lle] Elisabeth Grégoire, couturière, actuellement épouse Tasset, boucher, à Liége.

D'autres textes ont été recueillis, avec le même air, par H. Henri Simon, savoir :

I. Version, dite à Lincé par M[me] Marie Grignard. Incomplète, avec, au début, les deux couplets suivants :

« Que je plains les garçons — Qui n'ont pas de maîtresse ! — Moi, j'en ai une, » à quatre lieues d'ici — Que je vais voir à mon plaisir. »

« Maman. bridez mon cheval — Mettez la belle selle — Avec aussi mes espe- » rons dorés — Voir ma maîtresse je veux aller. »

II. Version dite par M[me] Joséphine Thomas, à Esneux. Incomplète et délabrée, elle ajoute à la finale les deux couplets suivants :

« Allez, allez, mon fils — Vous en trouv'rez bien d'autres — Vous aurez bien » la fille du président — Qui porte la chaîne d'or et d'argent. »

« J'estimerais mieux ma mie — Ma mie en pure chemise — Que toutes les filles, » les filles du président — Qui portent la chaîne d'or et d'argent. »

O. C.





Les Festins du tir de l'oiseau

à Nivelles (Brabant) (1)



Au cours de recherches sur les anciens Serments de Nivelles (compagnies d'arbalétriers, d'archers et de canonniers), nous avons noté les diverses réjouissances qui suivaient le tir annuel de l'oiseau.

Peut-être les lecteurs de *Wallonia* prendront-ils quelque intérêt à ces notes, évocatrices de vieilles mœurs, qui, pour n'avoir point disparu tout à fait, n'en sont pas moins atteintes par l'inévitable « évolution ».

« Afin d'animer les confrères tirant à abattre l'oiseau » et « pour » ne pas frayer le roy du serment », ce dernier s'engageait à faire présent au nouveau roi de douze ou quatorze bouteilles de vin, de deux langues de bœuf, d'un « membre de roty, d'un princelle ou poudré » et de quelques « succades et autres choses », plus une somme de cinq écus (2). Et une facture de 1808 nous apprend qu'on achetait, à son intention, une branche de laurier.

Aussitôt le roi proclamé, son prédécesseur lui cédait la place et reprenait « son rang de confrère selon son ancienneté », dans le cortège qui s'organisait pour se rendre au lieu du traitement.

S'il y avait « place commode » chez lui, on l'y reconduisait et l'on y faisait porter les victuailles qui lui étaient réservées et qu'il partageait, sur le champ, avec ses confrères.

Les autres serments décidaient généralement de « se traiter » ce jour là et le lendemain. En 1770, les canonniers résolurent « de ne » pas danser pour laisser plus de liberté au serment des archers, qui » tire l'oyseau cette année » (3). Deux ans plus tard, ils se traitèrent la

(1) Extrait d'un travail qui paraîtra prochainement sous le titre : « Notes sur les Serments Nivellois », dans les *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

(2) En 1774, les canonniers firent don au roi de douze bouteilles de vin, d'une *tourte d'amande*, de deux couples de poulets, d'un rôti de mouton, d'un *poudré*, de deux langues de bœuf, d'un *service d'argent de cinq écus*, et le serment prit à sa charge « les dringueldres distribuées à ce sujet. »

(3) Le règlement du tir de l'oiseau, adopté par les canonniers en 1750, porte « que pour rendre la feste plus solennelle, les serments non tirants ne pourront » reconduire leurs officiers ny jouer d'aucun instrument sur la rue ny faire » aucune démonstration publique. »

veille de la Saint-Barthélemy et *dansèrent* « aux frais du serment » ; en 1786, ils s'entendirent avec les archers pour organiser le *traitement* en commun.

Un *traitement* ou repas était d'ailleurs le complément obligé de toute fête. La chère en était souvent plus abondante que délicate, et l'on y buvait toujours fort et ferme. Le menu du traitement des arbalétriers, à la fête de l'Assomption (1) de 1717 et les deux jours suivants, fait honneur aux estomacs des convives : trente quatre livres de bœuf « moins un quartron » ; vingt-neuf livres « moins un quartron » de mouton ; la moitié d'un veau ; quatre têtes, trente cinq pieds et six *penchets* de mouton ; quatorze couples de poulets ; quatre poules ; seize couples de pigeonneaux ; « une poule dinde pour faire un poudré », sans compter les *succades* et autres *bagatelles*, voilà ce que moins de quarante convives, y compris une quinzaine de femmes, mangèrent en trois repas, le tout arrosé d'une *tonne* de bière (2).

Au commencement du XIX[e] siècle, les mets, tout en restant plantureux, devinrent plus recherchés; les desserts furent particulièrement soignés, et les archers virent figurer sur leur table, à la Saint-Barthélemy de 1816, des *tourtes*, des *gâteaux d'amandes*, des *pâtés à la viande, à la crême* et *à la confiture*, des *macarons*, des *patiences*, des *huit*, des *anneaux*, de *petites pastilles*, des *biscuits aux anis*, des *fers de cheval*, des *espèculations*, des *amandes en cosse* et des *nœux d'amours* (3).

Certaines de ces friandises nous ont intrigué, et comme elles pourraient intéresser quelque lecteur, nous les consignons ici, avec d'autres, que nous avons relevées dans les comptes de 1818 à 1826 et dont plusieurs mériteraient, peut-être, de retenir l'attention du folkloriste — et celle du gourmet.

Voici une liste, écourtée, de ces délicatesses :

Pistaches, météores, soufflés garnis, caramelles à la rose, bisses, massepain royal, fèves de sucre, cosaques de la Crimée (1825), *épines vinettes* (var: *pines vinettes*), *demi-lunes, dés, pastilles garnies* et *en couleur, anneaux soufflés, biscuits glacés, bonbons aux fruits, rosettes, étoiles, rochets* et *petits paniers*.

Et ces mêmes archers se faisaient expédier six cents huîtres à la

Les canonniers ayant encore décidé de ne pas danser à la Saint-Barthélemy de 1773, le confrère Bardiaux dut payer une demi livre de cire « à Sainte-Barbe..... » pour avoir fait jouer les violons. » Les confrères Migeotte et Parent furent frappés de la même peine, « pour avoir répondu contre les ordres des officiers » qu'ils prétendoient de danser. » Et comme Migeotte avait « dit le mot de *Mor-* » *dieux* », il fut condamné à une « demy livre de plus. » Enfin, « sur plainte » que Bardiaux auroit reçu des souflets de la femme Brulé, elle sera condamnée » à une demy livre de cire d'amende. »

(1) L'Assomption était la fête la mieux célébrée par le serment des arbalétriers ou *de Notre-Dame*, qui l'appelait « le jour des grands dépens »

(2) La dépense totale fut de 71 florins 11 sols. Celle du traitement de 1731 atteignit 80 florins 6 sols 6 deniers, à répartir entre 22 hommes et 15 femmes. Le traitement des arbalétriers coûta 100 florins en 1820, et celui des archers, l'année suivante, plus de 425 florins !

(3) Au traitement de 1818, les fruits suivants sont portés en compte : cerises, perdrigons, abricots, pêches, poires, pommes, raisins, melons et *noisettes de Saint-Rémi*, remplacées, aux comptes suivants, par des *noisettes de clipe* (?)

Saint Sébastien et deux cents écrevisses à la Saint Barthélemy de 1826 [1].

A l'approche du grand jour, les peintres et les badigeonneurs faisaient la toilette du local et des berceaux; des centaines de lampions étaient accrochés dans les jardins et l'on préparait, pour compléter l'illumination, des transparents dont l'allégorie graphique était commentée par des vers copieux [2].

Et pendant deux ou trois soirées, les bals succédaient aux banquets; toute la bourgeoisie nivelloise s'y pressait, chaque confrère ayant le droit de présenter au connétable, en entrant au bal, outre sa femme, « deux autres personnes, chacune de différent sexe (*sic*) », ou du moins deux jeunes filles.

Ces fêtes, dont l'entrain nous paraîtrait peut-être fort bruyant et la gaieté un peu grosse, avaient laissé des souvenirs attendris chez de très vieilles dames, qui les fréquentèrent vers 1820 et nous en contaient volontiers les détails : « Quand je dansais aux archers », c'était là le début de mainte histoire, où se retrouvait la joviale bonhomie de nos pères.

L'orchestre se composait des trois ou quatre violons qui participaient aux cortèges du tir de l'oiseau et, après le bal ou la *redoute* (comme on disait à la *Société des Archers*), allaient donner des aubades aux principaux dignitaires de la ville ou du serment. Un « joueur de cor de chasse » les « accompagnait » en 1729 et, cette même année, le tambour du serment remplit un « extraordinaire devoir de timbalier », qui lui valut quatorze sous.

Outre le grand bailli, les invités étaient : le doyen, les premier et second jurés, le mayeur, le pensionnaire, le clerc et le receveur de la ville.

Les femmes des confrères et, à leur défaut, « une fille ou amie » étaient conviées aux banquets de la Saint Barthélemy. Toutefois certains règlements du XVIIIe siècle se bornent à dire, sur un ton assez rogue, qu'elles « ne pourront intervenir au traitement pendant les deux premiers jours ». C'était donc, sans doute, le troisième jour que le serment organisait pour elles des tirs spéciaux, où « Madame » la Connétable, Madame la Reine, l'épouse du Capitaine » et celle de l'alfer avaient l'honneur de tirer les premiers coups.

Les dames ne demeuraient d'ailleurs pas en reste de politesse, et nous en trouvons plus d'une preuve dans les archives : ainsi, les comptes des arbalétriers mentionnent une menue dépense effectuée « quand les femmes ont donné leurs plats de l'année 1721 ».

(1) Les arbalétriers s'étaient déjà payé des « égrevisses de mer » à la Fête-Dieu de 1761.

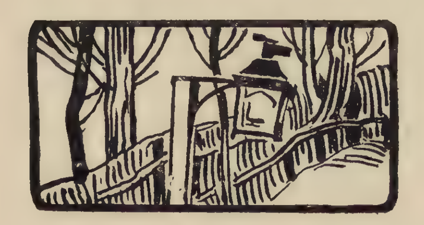
(2) Le 23 août 1811, le peintre Ph. A. Delvaux fit, pour les archers, un grand transparent représentant un faisceau d'armes : une arbalète, un fusil et un arc, liés par un ruban; au milieu, trois mains, « se tenant les une dans les aute, » rantourée d'un nuage », le tout surmontant une inscription de six lignes, « avec une ancollade peint en verdur de lorier. »

Il n'était pas encore question de « porter des toasts » au cours des banquets, mais les confréres nivellois avaient soin de « boire les santés » des personnages officiels, « avec respect » et dans un ordre tracé par des réglements communs aux trois compagnies bourgeoises.

Le « Grand Bailly du roman pays de Brabant wallon » ou, á son défaut, le mayeur, buvait à la dynastie du moment et à son représentant dans le pays; il associait à cette dernière santé celle de « Madame la princesse », abbesse de Nivelles. S'il s'agissait d'un tir de l'oiseau, le roi du serment, paré de son collier, portait « la santé du Seigneur Grand Bailly », qui avait alors « la bonté de boire à la santé du nouveau roi ». Celui-ci buvait ensuite aux « Seigneurs étrangers » présents à la fête ; à « Messieurs du Magistrat par rang et tour selon leur prééminance » ; puis, dans une même santé, à Messieurs les doyen, connétable et officiers du serment et, enfin, aux confréres et à l'union des serments.

Les fêtes du tir de l'oiseau se clôturaient par une messe célébrée à la mémoire « des trépassez ». Aprésquoi, le serment qui les avait organisées envoyait deux députés aux deux autres serments, de la part du roi, des officiers et des confréres, «pour les remercier de l'honneur » qu'ils ont bien voulu leur faire». Et nous pensons que ces députés étaient reçus avec des égards particuliers, puisque, de par les réglements en usage au XVIIIe siécle, ils n'étaient « obligés de boire que » quattre santés, sçavoir celle de l'empereur et impératrice, du » gouverneur général des Pays-Bas, de Madame la princesse et du » nouveau roy ».

Georges WILLAME.





UN LYRIQUE WALLON

Joseph Vrindts



Les chansonniers, trousseurs de couplets allègres et de refrains animés, abondent en notre Wallonie, qui goûte jovialement la saveur plénière de leur comique copieux. Le rire énorme de Rabelais trouve des échos accueillants sur les rives mosanes et y retentit bruyamment au récit alléchant de grasses plaisanteries. Le Wallon affectionne les facéties épaisses, les contes truculents, les aventures libertines ; son esprit se complaît, sans se lasser jamais, dans les inventions réjouies qui exhalent une odeur de large sensualité. Il ne dédaigne pas de se camper en héros des histoires les plus licencieuses et son intervention a toujours le don d'augmenter le piment de la farce ou d'occasionner d'hilarantes complications. Son franc parler, au reste, a des allures d'un pittoresque inattendu dont l'effet est irrésistible et je ne sais pas de langage plus expressif dans sa récréative crudité.

Aussi bien le Wallon est-il d'imagination féconde, surtout dans les détails délicieux qui accompagnent ses gaudrioles. Doué, à un souverain degré, du sens du grotesque, il agrémente son discours de réflexions amusantes et judicieuses qui attestent une observation attentive, apte à surprendre les mille riens drôlatiques de la vie. Il aime définir par traits exacts les hommes et les choses et fréquemment ses épithètes sont de petites merveilles de précision qui revêtent un caractère plaisamment synthétique, une tournure définitive. Il baptise pour jamais tel objet, tel type qui aura requis sa curiosité en constant éveil. Il n'est peut-être pas de région, où les appellations sorties des cerveaux populaires, sobriquets et lieux-dits, soient plus piquantes, plus originales qu'en Wallonie. Le sentiment de la comparaision y est très cultivé et donne naissance à des analogies étourdissantes.

Il suffit de se mêler à une foule wallonne pour être édifié à ce sujet. Les injures amicales, les propos bizarres, les *sots messèdjes* s'y

entrecroisent à l'envi. Bientôt une ardente émulation se dessine, au cours de laquelle chacun y va de son bon mot, lance son trait, recourt au plus désopilant des vocabulaires. C'est un échange assourdissant de paroles colorées. La foule suit ces joûtes verbales avec le plus vif intérêt, soulignant de ses rires et de ses exclamations, les coups les mieux portés, les lazzi les plus heureux, les boutades les plus drôles, jusqu'à ce que l'un des adversaires soit contraint au silence par une expression d'un comique outrancier qui met fin à toute discussion.

Le carreau de nos halles, les places de nos marchés, notre corps de *hoveuses* atteignent quotidiennement aux cîmes du genre.

Cet amour, très sain d'ailleurs, robuste et fort, de la grosse gaîté s'affirme ainsi une des caractéristiques nettement marquées du génie wallon.

Mais, comme j'ai essayé de le montrer, toute cette joie est plutôt extérieure. Elle s'évapore en paroles, dans les conversations animées et les réunions tumultueuses.

Quand il est seul, le Wallon se transforme et son imagination se calme. Il redevient l'être pensif qu'il est vraiment. Il se laisse glisser aux charmes de la rêverie mélancolique. Remarquez-le bien seul, très souvent, vous le surprendrez à fredonner un air sentimental; en compagnie, il entonnera une chanson bachique ou un plantureux crâmignon. La gaîté s'épanouit en lui au milieu de ses camarades. Il est très sociable et ses gracieux crâmignons constituent à ce propos une indication intéressante.

Nos poètes wallons qui, comme tous les aèdes du monde, ne méprisent par le succès, se sont généralement cantonnés dans la chanson plaisante. Ils sont très nombreux, presque aussi nombreux que nos auteurs dramatiques. Nous possédons d'eux des œuvres de grand mérite, et une foule de *pasquêyes* d'un esprit alerte. Je signalerai parmi tant d'autres CHARLES BARTHOLOMEZ, LOUIS WESPHAL, JEAN BURY, LOUIS LOISEAU, JACQUES BERTRAND, GUSTAVE THIRIART, JOSEPH WILLEM, ALPHONSE TILKIN, VICTOR CARPENTIER, SIMON RADOUX, CORNET, DIEUDONNÉ SALME, et pour être complète, la liste devrait indéfiniment s'allonger, car, ainsi que l'a dit JEAN BURY :

Hoûye, on n' compte pus les feus d' pasquêyes. (1)

Mais parmi ce lot compact de chansonniers, on ne découvre pas un seul poète réellement lyrique. Ils ont tous écrit des chansons

(1) « Aujourd'hui, on ne compte plus les faiseurs de *pasquêyes* ». — *Pasquêye* est le nom générique de la chanson wallonne.

adroitement écrites, spirituelles et joviales, mais nous n'y trouvons que fort rarement les traces d'une inspiration poétique.

NICOLAS DEFRECHEUX (1) fut bien, un véritable poète lyrique. *Lèyiz-m' plorer, Tot Hossant, Les Orphilins* et son merveilleux crâmignon, chef-d'œuvre incontestable du genre, *L'Avez-v' vèyou passer?* émanent d'une âme inspirée. Il crée des images admirables de délicatesse ténue et d'une fraîcheur pénétrante :

Elle aveut l' pai pus blanque qui l' margarite des prés :
Ses oûyes estit pus bleus qui l' cîr d'on djoû d'osté ;
Elle âreut d'ine pâquette tchâssi les p'tits solés ;
Nolle hièbe n'esteut coûkèye wisse qu'elle aveut passé (2).

Il a l'art précieux d'évoquer en deux vers le plus joli tableau :

Ou qu'elle aidîve si vèye mère à l' vesprêye
Po r'monter l' soû (3)

Il est poète aussi par la musique qu'il donne à ses strophes et son rythme est nombreux à souhait :

C'esteut l' nute dè Noé, li nivaye avâ l' terre
Stindév' si blanc mantai comme on drap d'essèvli.
Divins les âb' sins foye qui s' dressît comme des spére,
Li bîhe qui husinéve aveut l'air dè djèmi (4).

Et il sait puiser ses sujets aux lointaines et si proches traditions de son pays en contant lyriquement nos émouvantes légendes ;

Hoûtez, hoûtez l'histwère,
Qui s' passa d'lez Mousny :
Dji l'a-st-appris di m' taye qu'est mwert,
El racontév' comme ji v's el dis (5).

Ces quatre vers qui reviennent mélancoliquement après chaque strophe, ne valent-ils pas dans leur touchante et profonde simplicité le refrain identique d'un poème d'ALFRED DE VIGNY (*La Neige*) :

Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé,
Quand les branches d'arbre sont noires,
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé !

(1) Nicolas DEFRECHEUX, *Ses Œuvres*, [nouvelle édition] 1 vol. ill. par Aug. DONNAY et Armand RASSENFOSSE. Liége, Bénard, 1896.

(2) « Elle avait la peau plus blanche que la marguerite des prés — Ses yeux étaient plus bleus que le ciel d'un jour d'été — Elle aurait d'une communiante chaussé les petits souliers — Nulle herbe n'était couchée où elle avait passé ».

(3) « Ou qu'elle aidait sa vieille mère à la vesprée — A remonter le seuil ».

(4) « C'était la nuit de Noël, la neige sur la terre — Etendait son blanc manteau comme un linceul d'enseveli. — Dans les arbres sans feuilles qui se dressaient comme des revenants — La bise qui sifflait avait l'air de gémir ».

(5) « Ecoutez, écoutez l'histoire — Qui se passa près de Mousny — Je l'ai apprise de mon grand-père qui est mort — Il la racontait comme je vous la dis ».

L'œuvre poétique de NICOLAS DEFRECHEUX est, on le voit, essentiellement lyrique. J'ai tenu à rappeler ce grand poète wallon, qu'on admire trop par convention, sans en connaître le charme foncier, avant de définir un lyrique contemporain, JOSEPH VRINDTS, auteur de *Bouquet tot fait, Pâhûles rîmais* et *Lingage et Akseignance des Fleurs et Plantes* (1), trois volumes de vers où vibre une intense émotion de poète devant les beautés de la nature et où l'on sent palpiter une sensibilité très avertie.

Quand parut le premier recueil de JOSEPH VRINDTS, *Bouquet tot fait*, le monde wallon ressentit un admiratif étonnement. VRINDTS renouait la tradition interrompue de DEFRECHEUX. Il y avait chez lui autre chose que la banalité coutumière. On perçut dans ses poèmes une élévation de sentiment inconnu jusqu'ici et l'on salua la glorieuse venue en Wallonie d'un poète capable de la chanter. Ses vers où le terme propre le dispute au pittoresque de l'image donnent la sensation de la perfection.

Li Vix Molin me paraît sous ce rapport très significatif. Il assemble les meilleures qualités du poète.

LI VIX MOLIN (2)

A bwêrd d'ine aiwe, quèquès grands plopes
Louquet toûrner
On pauve vix molin qui n' pout hope
Tot d' hâmoné ;
Si rowe, qu'est ossi velte qu'ine hièbe
Halcotte â vint
Et s' ni vât-elle même pus l' côp d' heppe
Qu'on doureut d'vins !
Ses èlettes totès vermouyeuses,
Pleintes di traus d' clâ,
Pindet l'èle, sont totès pèneuses
Di s' vèye si mâ.
Li grand vinta, qu'on p'tit côp d'aiwe
A tot d' molou,
N'èclawret pus l' pèhon di s' saiwe
D'avu paou.

(1) *Bouquet tot fait*, 1 vol. 1893. *Pâhûles rimais*, 1 vol. 1897. *Lingage et Akseignance des Fleurs et Plantes*, 1 vol. 1898. — Sur le premier de ces recueils, voy. *Wallonia*, t. I, p. 72. Sur le troisième, voir t. VI, p. 102 et 109, et t. VII, p. 12.

(2) *Bouquet tot fait*, p. 9 à 11. — Ce « vieux moulin » est le moulin à écorces ayant appartenu à l'ancien Métier des Tanneurs, et qui était encore debout, lorsqu'on commença les transformations du quartier d'Outremeuse, pour l'établissement des nouveaux boulevards.

Li pont d' bwès; lu qu'a tant des fèyes
Pwerté pèsant,
Lu qui d'manève reud comme ine bèye
Es deûr corant
Ni vât pus 'n' tchique : il est halcrosse;
Et s'i n' tome nin
C'est l'habitude dè wârder s' posse;
Ca, d' pôye longtimps
Li pauve vîx pont n'a pus 'n' aspagne
Di haitî bwès.
So cisse tèrre, tot-à-fait s' kimagne,
Tome à boquet.
Paur qui personne ni rapèc'tèye
Ses novais traus.
Hoûye, qu'a-t-on d'keure qui s' dihaytèye
Pusqu'on 'nn'a s'ssau?
Li moûnî, po moûre si farenne
N'a pus dandgî
Dè passer so s' houlêye sicrènne :
Tot est candjî.
Ine machine à c'l heure fait l'ovrèdje
Dê vîx molin
Qu'on lait là po dè pan tot sètche,
Qu'on n'accompte nin;
Qu'i toune, qu'i rôle so s' cou so s' tiesse,
Il est hoyou :
Li moûni po saqwantès pèces
A tot vindou.
Li progrès ni pwette nin berrique.
C'est sins ram'tant
Qu'i d'moût, qu'i rabatte les erliques
Qui nos r'grettans.
Les traus, les nahes qui fît nosse djôye
Sont ristopés.
Les bîz, les rèwes et leu corôye
Sont èpwertés.
Pauve vîx molin! so tes siervices
Il a ploût d'sus;
T'as cint ans, mains, veusse, ine divisse,
Ti n'el vât pus.
On dit même qui t'as l' vier ès l' cowe,
Qui tes mustais
Ni valet nin co pauve vix rowe,
Li côp d' pikrai.

Ossu sèresse bin vite èvôye,
Ca so l' papi
On a d'dja dessiné 'n' aute vôye
Qui t'fret roûvî.
Ine porminâde belle et haitèye,
Foû di t'corant,
Sourdirê, sèret ine mervèye
Po nos èfants,
Qui vairont danser so t' cadâve,
Et, bin sovint,
L'à-l'-nute, y raconte leus fâves
So l' vîx molin. (1)

On trouvera peut-être nos réminiscences lointaines, mais à la lecture de l'œuvre de Vrindts, je me suis rappelé de vieux, très vieux et si exquis poètes français, dont les voix ont soudainement chanté à mon oreille : Ruteboeuf et sa muse délicieusement dolente, plaintivement ironique, pittoresquement familière; François Villon, le Villon des strophes attendries qui disent sa foi ingénue et sa vénération pour sa bonne femme de mère, et beaucoup plus proche, tout à côté de nous, Paul Verlaine.

Joseph Vrindts célèbre par des accents intenses de sincérité, dans le décor aimé de sa chère province, avec une âme toute neuve, naïve toujours, les éternels sentiments de pitié et d'amour. Il a la

(1) Au bord d'une eau quelques grands peupliers — Regardent tourner — Un pauvre vieux moulin qui n'en peut plus, — Tout décrépit. — Sa roue, qui est aussi verte qu'une herbe — Oscille au vent — Et elle ne vaut même plus le coup de hache — Qu'on donnerait dedans ! — Ses ailettes, toutes vermoulues, — Pleines de trous de clous, — Pendent l'aile, sont toutes tristes, — De se voir si mal. — La grande vanne qu'un petit coup d'eau — A toute démolie, — N'enclouera plus le poisson qui se dérobe — De peur. — Le pont de bois, lui qui a tant de fois — Supporté lourd, — Lui qui restait raide comme une bille — Dans le noir courant — Ne vaut plus guère : il est tout cassé — Et s'il ne tombe pas — C'est par habitude de garder son poste; — Car, depuis longtemps — Le pauvre vieux pont n'a plus un empan — De bois sain. — Sur cette terre, tout s'effrite, — Tombe en morceaux — D'autant plus que personne ne remet la pièce à — Ses nouveaux trous. — Aujourd'hui, qu'a-t-on cure qu'il s'écaille — Puisqu'on en a son saoûl? — Le meunier, pour moudre sa farine — N'a plus besoin — De passer sur sa maigre échine; — Tout est changé — Une machine, à présent fait la besogne — Du vieux moulin — Qu'on laisse là pour du pain sec — Qu'on ne prise plus. — Qu'il tourne, qu'il roule sens dessus dessous — Il est fini. — Le meunier, pour quelque argent — A tout vendu. — Le progrès ne porte pas bésicle : — C'est sans bougonner — Qu'il démolit, qu'il supprime les reliques — Que nous regrettons. — Les trous, les recoins qui faisaient notre joie — Sont comblés. — Les biez, les ruisseaux et leur cours — Sont emportés. — Pauvre vieux moulin ! le temps de tes services — Est révolu — Tu as cent ans, mais, vois-tu, une parole — Tu ne la vaux plus — On dit même que tu es véreux, — Que tes tibias — Ne valent pas encore, pauvre vieux — Le coup de pique. — Aussi seras-tu bientôt parti, — Car sur le papier — On a déja dessiné un autre chemin — Qui te fera oublier. — Une proménade belle et saine — De ton courant — Sourdra, sera une merveille — Pour nos enfants, — Qui viendront danser sur ton cadavre — Et, bien souvent, — Le soir, y raconter leurs fables — Au sujet du vieux moulin.

foi et l'admiration spontanées. Son émotion est douce comme ses émerveillements.

Jamais dans ses poèmes n'éclatent de sanglots. Parfois, silencieuses et furtives, coulent des larmes. Jamais non plus le poète ne se révolte. La philosophie est pétrie d'indulgence et son âme, qui sait la vie et sa tristesse, s'ensevelit dans une noble résignation. Pourtant l'espérance luit, bien faiblement sans doute, mais elle luit, et à certaines heures, sa pâle clarté le réconforte.

Vrindts est le poète de la résignation. De ses vers se dégage une bonté lénifiante qui apaise les agitations de l'âme et voile la douleur d'une très douce mélancolie.

C'est un contemplatif dont la tristesse se lamente tranquillement, presque dans la sérénité.

Le Jour des âmes, comme il songe aux trépassés qui sont là-bas, au cimetière, seuls, délaissés, sans une fleur, sans un souvenir, il rêve (*Li Djou dès Ames*) :

Mins l'ci qui d'meûre chal tot dè long,
Li ci qui personne ni vint r'vèye,
Li ci, mon Diu, qu' tot l' monde rouvèye,
Li timps deut bin li sonler long !... (1)

Il va, de la sorte, au long de ses poésies, nous contant les détresses humaines et les impressions de son âme chantante.

S'adressant au vieux crucifix de sa mère, à cette image — dans la croyance populaire — de la douleur humaine, il a des cris d'une familiarité qui ravit et qui touche (*Li vîx cruc'fix di m'mère*) :

Vos dirîz qu'il a co mèye ans
Téll'mint, vèyez-ve, qu'il est halcı osse ;
Pauve vîx souwé bon Diu, ti hosse
Comme si t' estahe on djône èfant !
Ti creux d' bwès n' tint pus pèce essonne ;
Les viérs ont v'nou fer des trôs d'vins,
Et so t' mesbrudjî cwerps, sovint
Ine niyêie di mohes si rassonne
Po-z-ètètchi t' cadâve, mâgré
Qui ji t' riheûre tos les dimègnes.
Ti maigue visège di keûve fait n' hègne
Comme onk qu'est tot prête à ploré.
Ciette, ti n' deus nint esse fwêrt binâhe
Di t' veyî r'clawé so n' creux d' bwès

(1) « Mais celui qui reste ici à jamais — Celui que personne ne vient revoir — Celui, mon Dieu ! que tout le monde oublie — Le temps doit bien lui sembler long ! » = *Li Djoû des Ames*, dans *Bouquet tot fait*, p. 57.

Avou quèques clâs d' sabots, ma fwè,
Ji comprinds qui t'es mâl à tï-âhe
D'esse atellé comme ti l'es. Mains
T'as l'hâbitude dè wârdé l' posse,
Et ti sès bin, twè, çou qui cosse
Po suppwerté les deurs tourmints. (1)

N'est-ce pas là du Villon, et du meilleur ?

Les œuvres de Vrindts fourmillent de ces frustes élans qui plaisent par leur franche allure et dénotent une âme ouverte à toutes les impressions. Le poète de *Pâhûles Rimais* sait dans la simplicité naturelle de sa pensée trouver des généralisations poignantes. C'est ce qui fait de lui un véritable lyrique. Il place ses sensations dans le cadre patrial et ses images établissent entre la nature et son âme des correspondances troublantes.

Vrindts est aussi un poète par la puissance et la vérité de ses métaphores. Ses vers frappent, non seulement par leur cadence, mais par l'imprévu de leur couleur. Son écriture est essentiellement poétique.

C'est lui qui trouvera : *pus lèdjîre qui l'airdiè* et qui, parlant d'un pauvre enfant, à la figure émaciée, dira qu'il a *on visèdje comme deux mains djondowes.*

Joseph Vrindts ne se révèle pas seulement en lyrique puissant, il est encore un poète de genre tout-à-fait exquis.

Les deux pièces qui suivent le montreront à cet égard sous son meilleur jour. Elles sont de réelles eaux-fortes, et sans exagération on pourrait les comparer aux proses médullaires d'Aloysius Bertrand, tant leur raccourci est intense.

Li p'tit Valet qui fome

Sonnet

I stitche si p'tite djaive â moncheu,
A grand vix moncheu, qui, lu, reie,
Là qu'on djône masouket pareie
Li vint d'mander 'n' mïette di feu.

(1) « Vous diriez qu'il a des milliers d'années — Tellement, voyez-vous qu'il est disloqué. — Pauvre vieux maigre bon Dieu, tu branles — Comme si tu étais un jeune enfant ! — Ta croix de bois ne tient plus. — Les vers sont venus faire des trous dedans — Et sur ton corps maltraité, souvent — Une nuée de mouches se rassemble — Pour maculer ton cadavre, malgré — Que je te récure tous les dimanches. — Ton maigre visage de cuivre fait une mine — Comme un qui est tout prêt à pleurer. — Certes, tu ne dois pas être bien satisfait — De te voir cloué sur une croix de bois — Avec quelques clous de sabot. Ma foi — Je comprends que tu sois mal à ton aise — D'être attaché comme tu l'es. Mais — Tu as l'habitude de garder le poste — Et tu sais bien, toi, ce qu'il coûte — Pour [arriver à] supporter les durs tourments. » = Début de : *Li vix Cruc'fix di m' mère,* dans *Pâhules rimais*, p. 71.

L'homme, tot s'abahant, raprèpèie
Si pîpe vès l' cisse dè râre foumeu ;
I soffelle, li vîx, d' ses pus reud ;
Et l' djône sèlche si fwèrt qu'i pîpeie.

Foûs d' leu boque, qui s' touchet quâsi,
I n' vin nint on gordjon d' foumîre,
Is ont bai tos côps s' rissaï,

Et li p'tit, tot s' mettant-st-à rire,
Sins mâ tuser, dèrit-st-â vîx :
« Vosse pîpe distint d'ine belle manîre ! » (1)

Li Vile Mam'selle

Elle passe à l' même heûre tos les jous,
Tinant d'vins ses mains s' live di messe,
Dimandant des qu'est-ce et des messe,
Ax djins qui v'net lî dire bonjou.
Si lainwe zûne comme in' mohe à l' lâme ;
Elle kinohe tot l' monde è qwârti.
Portant chasqueune ell' veut voltî ;
On dit même qui c'est-st-ine bonne âme.
Les pauves n'ont qu'à l'allé trové
Qwand les èfants vont fer leus pâques,
Li p'tite mam'selle jamâïe ni mâque,
Dè droviér si boûse po sâvé
Les cix qui sont d'vins l' mâle mèsâhe.
Et ci c' n'esteut l' mèhin qu'elle a
Dè dire : ji donne çouci çoulà,
Les pauves honteux sèrît binâhes
Dè stinde li main à l' charité
Dè l' pus riche mam'selle dè l' poroche,
Mains tot çou qui vint fous di s' poche.
Si lainwe el chante di tos costés.
Li p'tite chaffette ni s' sâreut taire,
C'est leie qu'est tot, maquaie n'est rin ;
Ell' rowe, sins s' gêné po les djins,
Elle parole à Moncheu l' vicaire ! (2)

(1) « Le petit garçon qui fume. — Il avance sa petite figure vers le monsieur — Le grand vieux monsieur qui, lui, rit — De ce qu'un jeune gamin pareil — Lui vient demander un peu de feu. — L'homme s'abaissant, rapproche — Sa pipe de celle du « fameux » fumeur; — Il souffle, le vieux, du plus fort qu'il peut ; — Et le jeune tire si fort qu'il pipe. — De leurs bouches, qui se touchent presque — Il ne vient pas une bouffée de fumée — Ils ont beau s'y essayer maintes fois. — Et le petit, se mettant à rire — Sans songer à mal, dit au vieux : — Votre pipe s'éteint singulièrement... » = *Pâhûles rimais*, p. 91.

(2) « La vieille demoiselle. — Elle passe à la même heure tous les jours — Tenant en main son livre de messe — Demandant et puis ceci et puis cela. — Aux

Par ces deux eaux-fortes âprement burinées, on peut se rendre compte du wallon pur, nerveux et fort de notre poète. Je crois inutile d'insister sur la perfection de ces pièces dont chaque vers, dans sa concision merveilleuse, forme un trait savoureux.

J'ai rappelé en cet article le tendre sentimentalisme de Defrecheux. On rencontre dans les poèmes et surtout dans les chansons de Vrindts la suave langueur et la mélancolie berceuse de *L'Avez-v' vèyou passer!* et de *Lèyiz-m' plorer*. Il a écrit sur des thèmes amoureux d'adorables romances qui reflètent les penchants méditatifs de l'âme wallonne.

Li Bâhèdje des roses, pour la joliesse de son inspiration et le charme de ses rimes très harmonieuses et musicales, mérite la citation.

Li Bahèdje des Roses

Chanson (1)

Les mâgriettes divins les prés	Les pâquerettes dans les prés
Vinît tot à pône di s' mostrer ;	Venaient à peine de se montrer;
Les fâbittes tchantît so l' ramaye	Les fauvettes chantaient dans la ramée
Totes les doûceûrs dè bai meus [d' maye.	Toutes les douceurs du mois de mai.
Po v'ni hoûter tchanter l'oûhai	Pour venir entendre chanter l'oiseau
Et côper les fleurs dè cot'hai,	Et cueillir les fleurs du jardin,
Lucèye, tote frusihante di djôye,	Lucie, toute frémissante de joie,
Riprindéve tos les djoûs l' même [vôye.	Reprenait chaque jour le même che-[min.
Tot houmant l' sinteur des clawsons	En aspirant le parfum des lilas
Si cour ridohîve di chansons ;	Son cœur débordait de chansons;
Po responde â rislet des roses	Pour répondre au sourire des roses,
Des bâhes sortît foû d' ses leppes [roses.	Des baisers sortaient de ses lèvres [roses.

gens qui viennent lui dire bonjour. — Sa langue bourdonne comme une abeille — Elle connaît tout le monde dans le quartier. — Cependant chacun l'aime; — On dit même que c'est une bonne âme. — Les pauvres n'ont qu'à lui faire visite — Quand les enfants vont faire leur première communion. — La petite Demoiselle jamais ne manque — D'ouvrir sa bourse pour sauver — Ceux qui sont dans le besoin. — Et si ce n'était pas le défaut qu'elle a — De dire : je donne ceci, cela - Les pauvres honteux seraient bien aises — De tendre la main à l'aumône — De la plus riche demoiselle de la paroisse. — Mais tout ce qui sort de sa poche — Sa langue le chante de tous côtés — La petite bavarde ne se saurait taire — C'est elle qui est tout, personne n'est rien. — En rue, sans se gêner pour personne — Elle parle à Monsieur le vicaire ! » = *Pâhûles rimais*, p. 22.

(1) Cette pièce a été composée sur l'air de la chanson populaire « Ce sont les garçons de chez nous », que *Wallonia* a publiée avec accompagnement de piano dans son t. VI, p. 20-21.

C'est ainsi qu' chaque fleur riçuva
Ine nozêye bâhe, on doux ria.

Et sins savu poqwè, l'invèye
Lî v'na dè r'çure ine bâhe parèye.

Nâhèye dè ramèhner les fleurs
So li spès wazon sins l' voleur,
Elle s'essom'ta, nosse binamèye,
Li cwêrps nanti, l'âme ènondêye.

L'amour qui k'nohe nos screts-
[mawet
Alla dire â bierdjî d' l'endrwet :
« L'andje po l' quèlle vos donrîz
[vosse vèye
En' on bai sondje dimande à v'vèye.»

Adjènî dilez l' belle èfant,
Li bierdjî, d'amour transihant,
Po s' mette ine féye li coûr à l'âhe
Risqua di lî d'ner 'n' pitite bâhe.

Ossi vite elle si dispierta,
Mains l' djône bierdjî n'esteut pus
[là...
Et l' djônette dit, les tchiffes totes
[roses :
« Ah! qu'il est doux l' bâhèdje des
[roses !»

C'est ainsi que chaque fleur reçut
Un gentil petit baiser, un doux
[sourire.

Et, sans savoir pourquoi, l'envie
Lui vint de recevoir un baiser
[pareil.

Lasse de moissonner les fleurs,
Sur l'épais gazon, sans le vouloir,
Elle s'assoupit, la charmante,
Le corps brisé, l'âme grisée.

L'amour qui connaît nos petits se-
[crets
S'en vint dire au berger du lieu :
« L'ange pour qui vous donneriez
[votre vie,
En un beau songe cherche à vous
[voir. »

A genoux près de la belle enfant,
Le berger, d'amour tressaillant,
Pour se mettre enfin le cœur à l'aise,
Osa lui donner un petit baiser.

Aussitôt elle s'éveilla,
Mais le jeune berger n'était plus là...

Et la jeunette dit, les joues toutes
[roses :
« Ah! qu'il est doux le baiser des
[roses. »

J'ai tenté en ces pages de préciser la sensibilité nombreuse de cet émouvant poète des simples, et partant des raffinés, Joseph Vrindts. Les poèmes que j'ai reproduits témoignent, me paraît-il, de l'heureuse et fertile variété de son inspiration. Mais son mérite premier est d'avoir puisé directement aux sources fraîchissantes de sa race, aux claires et limpides fontaines de la tradition, et d'en avoir exprimé les cardinales vertus. Ainsi ses œuvres respirent une originalité toujours nouvelle, une verve chaleureuse et cinglante, une franche spontanéité et toutes les beautés du rêve wallon. Vrindts vit au milieu du peuple ; il en sait tous les désirs, toutes les misères. Il reste peuple et c'est là seulement que gît le secret de son art. Il a réalisé une œuvre vivante qui survivra à son savoureux patois.

Joseph Vrindts qui dans son dernier livre nous a conté les légendes, le langage et les enseignements des fleurs met en cet instant

la dernière main à un ouvrage dont nous pouvons espérer de la délectation. C'est un recueil de *Contes et Ràvions dè timps passé* qui sous le titre *Vîx Lîge* ressuscitera notre vénérée cité. Cette œuvre filiale grandira certainement le nom de notre chantre lyrique wallon, JOSEPH VRINDTS.

J'aurai atteint mon but, si par ces lignes j'ai donné au lecteur le goût de lire *Bouquet tot fait* et *Pàhûles rîmais;* et, assurément j'ai rempli un devoir en rendant honneur à un bon poète de Wallonie.

OLYMPE GILBART.





MŒURS ARDENNAISES

Les "sîses„ et les "hantreies„

au pays de Francorchamps



Les gens ayant reçu ce qu'on est convenu d'appeler une bonne éducation; ceux qui, toute leur vie, se sont étudiés à bien porter la cravate blanche, à saluer dans les régles du bon ton, à dissimuler leurs pensées sous un langage mielleux et flatteur, à varier leurs poses, leurs gestes, leurs regards et leurs sourires suivant les circonstances, à se rompre enfin à toutes les hypocrites contraintes du savoir-vivre et des belles manières; ceux-là, dis-je, ne peuvent se faire aucune idée de la bonne franquette qui règne en maîtresse dans les mœurs campagnardes et notamment dans les soirées ardennaises.

Tandis qu'en ville nous voyons le fiancé ou le prétendu de bonne famille se ganter, se parfumer, se pommader, se fendre les cheveux jusqu'à la nuque et prendre mille autres précautions avant de paraître devant la demoiselle de ses rêves qui, elle, l'observera sous toutes ses faces, depuis la forme de ses souliers jusqu'à celle de son style — le *galant* (amoureux) ardennais viendra, sans préambule et sans façon, s'asseoir auprès de sa *maîtresse* (fiancée), forte en chair et en couleurs, et résumera tout l'art du chic dans un air crâne, un chapeau bien campé sur l'oreille, et un cigare qui fait beaucoup de fumée.

Dans tous les villages d'Ardenne, les maisons particulières sont, autant que les cabarets, ouvertes à tout le monde. La présence d'une jeune fille, dans une maison quelconque, confère aux jeunes gens le droit d'aller y passer la soirée du dimanche. Et ils n'ont pas à craindre

de passer pour des intrus ou des gêneurs ; bien au contraire, leur visite flatte autant les parents qu'elle réjouit la jeune fille. On voit assez de mères tirer vanité du nombre de « galants » que leurs filles attirent chaque dimanche. Aussi n'est-il pas rare que quinze ou vingt *valets* (gars) du village ou des environs se trouvent réunis dans la même maison et y passent une bonne partie de la soirée, bien qu'il n'y ait pas toujours de sièges pour tous.

La jeunesse masculine fait, comme de juste, une grande distinction parmi les jeunes filles. Il y a d'abord celle « *qui hante* (courtise) *so l' mariėdje* », qui est donc plus ou moins fiancée, qui a son *galant* habituel en qui elle voit son futur, auprès de qui elle passe toute la soirée et à qui elle veut rester fidèle. Celle-là, par le fait qu'elle n'est plus libre, a beaucoup perdu de son pouvoir d'attraction. Mais les autres, n'appartenant encore à personne, appartiennent un peu à tout le monde. Aussi, c'est à elles que va tout le succès des « *sîses* (soirées) ». Elles sont plus ou moins à la merci des circonstances et c'est à leur sujet que se livrent, entre amoureux, des luttes originales où la victoire reste souvent au plus adroit. Les premiers arrivés ont généralement beaucoup de chances car la jeune fille tient à honneur de ne rester aucun dimanche sans *hanter*. Et si un jour le hasard lui amène un étranger, bel homme et « *bin moussî* (bien mis) », c'est alors une affaire; elle a soin de le raconter le lendemain aux voisines et elle en reste heureuse et fière pendant longtemps.

Voici d'ailleurs comment les choses se passent.

Les jeunes gens arrivent à la nuit tombante, prennent place comme au cabaret et l'un d'eux commande une « *tournée* ». La jeune fille a eu soin de se munir d'un ou deux litres de genièvre qu'elle revend par *gouttes* (petits verres) à son petit profit. Elle en sert un verre à chacun, et chacun lui en offre la première gorgée qu'elle accepte avec grâce en répondant chaque fois par le traditionnel « *A vot' santé!* »

C'est alors le moment psychologique. Une œillade à la dérobée, une « *clignette* » (clin d'œil) expressive, un geste imperceptible, un rien suffit à fixer la situation. Les « amateurs » profitent des moindres incidents de la conversation qui s'est engagée entre tous pour essayer de rencontrer le regard de la jeune fille et lui communiquer leur désir par une sorte de .. télégraphie sans fil ! Si l'œillade ne prend pas, ils imaginent autre chose. Ils sortent de leur poche, une pipe ou un cigare, par exemple ; la jeune fille ne manquera pas de leur appporter du feu, et ce sera l'occasion de lui glisser un mot. On devine l'embarras de la demoiselle quand elle reçoit de plusieurs côtés à la fois de ces tendres exhortations. C'est vrai qu'alors elle a le

choix et qu'en cas de reproches de la part d'un candidat éploré, elle a toujours la ressource de prétendre qu'elle ne l'avait pas compris. Elle s'efforcera du reste de toujours ménager les susceptibilités des évincés, en prévision de jours où le rapport entre l'offre et la demande serait interverti.

Le problème qui se pose maintenant, c'est donc d'aller, comme sans le faire exprès, s'asseoir près du vainqueur. Elle saisira adroitement la première occasion qui lui permettra de se lever pour ensuite prendre place à côté du galant qui « l'aura » pour la soirée... En voilà un de casé ! On ne le dérangera pas.

Quant aux autres, ils joueront aux cartes ou ils iront chercher fortune en d'autres lieux; et peut-être reviendront-ils plus tard avec de nouvelles recrues, dont un joueur d'accordéon. Alors, ce sera la vraie « *sîse* » ! On dansera, les uns avec les filles et les autres tout seuls, on chantera n'importe quoi, on racontera des *riottrèyes* (plaisanteries), on s'amusera et surtout, on boira. Du *pèket* (genièvre) naturellement ! Et quand le cabaret sera à sec, on mettra chacun *cinq cens* (deux sous), on empruntera la bouteille vide et un homme de bonne volonté « courra au *pèket* » à la boutique voisine. Il sera pour ses peines exempt de la cotisation.

Toutes les danses figurent au programme de ces bals improvisés ; le choix dépend surtout *des boquets qui l'djoweur sèt d'jower*, du répertoire du joueur ; mais jamais on n'oublie la *maclotte* (1) après les *rondès danses* (2) afin de donner au père et à la mère l'occasion d'exhiber les restes de leurs anciennes qualités chorégraphiques.

Toutefois, si le musicien ne dispose que d'un répertoire restreint, on ne se désespère point pour la cause : en pareil cas, la chambrée tout entière se met à *tarlater* à l'unisson, c'est-à-dire à chanter des « tra la la » sur l'air traditionnel de la danse demandée.

Le jeu de cartes reste toujours très en honneur dans les soirées ardennaises. C'est la distraction favorite des gens mariés et des indifférents aux questions sentimentales ; c'est aussi le refuge des mystifiés de Cupidon, et c'est même assez souvent à lui que recourent les soupirants pour trouver le moyen d'arriver à leurs fins.

Si les *bâcelles* (jeunes filles) ne se mettent pas de la partie, elles s'attablent quand même avec les *valets* et s'intéressent gentiment aux péripéties du jeu, à la chance des gagnants comme à la déveine des perdants. On conçoit que, dans ces conditions, celui qui désire la

(1) Voir des spécimens de cette danse, ci-dessus t. I, p. 194, et t. V, p. 155.

(2) Chansons à figures, du genre de celles publiées ci-dessus t. VII, p. 74, 110, 111, 140.

crapaute a d'autres préoccupations que les cartes, et que ses distractions continuelles lui attirent souvent les malédictions de son partenaire. Mais...

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire !

Bientôt, le jeu de cartes l'ennuie visiblement : il s'est établi entre lui et la belle un double courant de sympathies dont Dieu seul a été le témoin ; par dessus le jeu, les yeux se sont dit mille gentillesses, et par en-dessous, les genoux se sont livrés à une conversation très significative. Les deux tourtereaux se sont compris. Alors, le gaillard en a assez du jeu de cartes ; les camarades ont beau le solliciter, il n'en veut plus, *i payereut co pus vite one tournée !*

Payer une « tournée » !... Voilà une bonne parole !... Il était certain d'avance d'être pris au mot. Il cède sa place à un autre qui continuera le jeu, et il va s'asseoir à l'écart. La jeune fille sert la « tournée » et, on le devine, le hasard, qui parfois fait si bien les choses, la fera justement tomber à côté de celui-là qui n'aime plus les cartes !... Encore un de casé !

Cependant le *hanteur* d'occasion, surtout s'il est un peu bonasse, doit compter avec les caprices de l'amour ou la mauvaise plaisanterie des camarades. On en voit qui se laissent enlever leur *bâcelle* et restent tout déconfits dans le coin où naguère ils étaient si bien. Ce qu'ils ont de mieux à faire en pareil cas, c'est de feindre l'indifférence, de chercher des consolations dans une partie de cartes, ou de s'éclipser adroitement pour ne pas être *couyonnés*, « plaisantés ».

J'en ai connu un, des plus inoffensifs, à qui la farce arrivait par intermittence. Il était au poste dès la première heure, en train d'égrener des vers (?) à l'oreille de sa Rosalie et ne songeant nullement à la fragilité des choses humaines, quand soudain, survenaient en chantant quelques gaillards dont l'arrivée bruyante lui inspirait les plus légitimes inquiétudes. Tous, en effet, prenaient place sur le « *hame* » long banc sans dossier, au bout duquel roucoulaient les amoureux. L'un des nouveaux venus commandait une tournée pour obliger la jeune fille à se lever ; aussitôt, tous serraient progressivement les rangs et quand elle rentrait, elle ne trouvait plus de place qu'à l'autre bout du banc où l'un des conspirateurs la rejoignait à l'instant.

Le mystifié protestait; mais ses alarmes ne faisaient qu'égayer les farceurs. Et s'il se fâchait, c'était pis encore : que pouvait-il, seul contre tous ?... Bref, on le faisait languir pendant une heure ou deux, on le blaguait de toutes façons et l'on ne consentait finalement à le réintégrer dans ses droits de premier occupant, qu'au prix d'une

« tournée » *po tot l' monde*. Que de fois notre homme s'est ainsi désolé et morfondu !... Sans jamais se décourager pourtant, car il a fini par épouser Rosalie par-devant le mayeur et le curé. Ce qui prouve qu'avec du courage, on arrive à tout !

Je parlais, au début, de la bonne franquette des mœurs ardennaises. On en trouvera une preuve nouvelle dans un spectacle dont j'ai été le témoin :

Dans un coin de la chambre où se tenait la *sîse*, on voyait une alcôve enfoncée, fermée par des rideaux qui cachaient un lit. C'était contre ce lit que se trouvait la table, entourée de joueurs. Les filles avec leurs galants filaient le parfait amour, chaque couple dans un coin, tandis que le père et la mère suivaient avec intérêt les incidents du jeu de cartes et la conversation des joueurs.

Vers les dix heures et après avoir bâillé plusieurs fois, le père se leva : *Eh bin! mes amis*, dit-il, *ji m'ennè va wiss' qu'i n' passe nin des tcherrettes!* « Je m'en vais où il ne passe pas de charrettes ».

Et, ce disant, il monte sur une chaise, écarte les rideaux et saute sur le lit. Sa femme l'y suit ; les rideaux se referment ; on entend les époux qui se déshabillent *tot djaspinant*, « en causant » puis, les rideaux se rouvrent, et, la tête sur l'oreiller, les deux vieux se remettent à interpeler les joueurs et à prendre une part nouvelle à la conversation générale. La fatigue aidant, le père finit par refermer définitivement les rideaux ; on entendit encore les vieux se parler à mi-voix pendant quelque temps, et sans doute ils allaient s'endormir quand arrive une bande de braillards dont l'un, sous l'influence de la boisson, ne tarde pas à chercher noise à l'un des *hanteurs* et à faire un potin de tous les diables. On allait en venir aux mains ; mais voilà que les rideaux se rouvrent soudain ; le père, en caleçon et bonnet de nuit, surgit comme une bombe de l'alcôve silencieuse, empoigne le tapageur et le met à la porte. Il rentre au lit avec la consciense du devoir accompli et referme les rideaux, cette fois pour tout de bon.

Notez bien que le sans-gêne de ces braves paysans entrant au lit devant tout le monde, n'étonnait personne. La chose semblait toute naturelle. Après tout, quel mal y avait-il à cela ?

Les *sîses*, comme on voit, ne sont d'ailleurs pas toujours calmes.

Un fait à noter, c'est la rancune sourde et séculaire entre jeunes gens de villages voisins ou de hameaux d'une même commune. Exemples : Ster et Francorchamps, dans le canton de Stavelot ; — Tiége et Sart dans le canton de Spa. Cette inexplicable rivalité a parfois donné lieu à de vraies batailles rangées entre bandes ennemies. C'est au point qu'autrefois les jeunes gens ne pouvaient aller à

la soirée dans une locatité voisine sans s'exposer à être chassés et poursuivis à coups de pierres par les indigènes amoureux ou non, mais jaloux quand même *des bâcelles du leu viètche*, « des filles de leur village ».

Toutefois, je ne sache pas que pareilles choses se voient encore aujourd'hui, pas plus du reste que les mauvaises farces auxquelles se plaisaient jadis les jeunes hommes de certains villages. Ces farces nocturnes dénotaient généralement moins d'esprit que de méchanceté : faire le revenant pour effrayer la population ; lâcher les écluses pour que le meunier ne pût moudre le lendemain ; démonter les chariots dans les hangars, les conduire au loin, ou cacher les instruments aratoires afin de jouir de la déconvenue du fermier ; profiter du bruit, des chants et des danses d'une *sîse* tapageuse pour encombrer le vestibule et les abords de la maison de bottes de paille, de fagots, d'ustensiles enlevés même à la cuisine, et parfois de seaux pleins d'eau, et ensuite aller sous les fenêtres crier des insolences, en se sauvant pour faire accourir la société et avoir le plaisir d'entendre les culbutes des uns sur les autres et, particulièrement, les explosions de colère des gens de la maison...

Et voyez jusqu'où allait l'esprit de méchante tracasserie qui sévissait alors. J'ai connu un brave homme de paysan dont les trois filles attiraient chaque dimanche chambrée complète. Mais je me hâte de dire qu'on y allait moins pour *hanter* les filles que pour faire enrager le patron. Les jeunes gens y faisaient un vacarme indescriptible : ils embrassaient les filles sous les yeux et malgré la défense du père ; ils imaginaient tous les moyens de le mettre en colère ; ils le défiaient, ils prétendaient avoir tout à dire chez lui, etc... Finalement, le bonhomme, n'y tenant plus, envoyait tout le monde à la porte ; *mais nul ne bougeait, évidemment ; alors, de la grande caisse de* l'horloge, il extrayait son *bordon d' mesplî* [1] et commençait à sabrer. Tous alors se sauvaient, soit par la porte, soit par la fenêtre, et, se croyant redoutable et redouté, le bonhomme les poursuivait jusque dans la rue. Mais, mal lui en prenait ; il se trouvait soudain empoigné et réduit à l'impuissance par deux ou trois robustes gaillards de la bande, pendant que les autres rentraient dans la maison, fermaient la porte à double tour et continuaient la fête sans souci du pauvre homme qui, sous le ciel étoilé, jurait, tempêtait et brandissait vainement son gourdin. Il n'était admis à reprendre possession de son domicile qu'après avoir fait amende honorable et à la condition de se montrer plus tolérant durant le reste de la soirée.

(1) Canne de néflier.

Une autre fois, c'était deux mariés à qui il s'agissait de jouer une farce la nuit même de leurs noces. Connaissant la disposition des lieux et la place du lit nuptial, les farceurs ne trouvèrent rien de mieux (ce qui, du reste, était facile) que d'amenuiser l'extrémité de quelques gaules, pour en percer au bon endroit les murs en torchis de la chaumière, et s'amuser ensuite à en taquiner les jeunes époux dans leur lit — histoire de mêler un peu de prose à la poésie d'une première nuit de noces.

Mais, je le répète, ces farces remontent à une quarantaine d'années. Les mœurs se sont adoucies depuis ce temps-là.

Pour en revenir à nos *sîseurs*, je dois ajouter qu'il en est dont le plaisir est de faire une revue assez générale durant la même soirée pour aboutir enfin aux maisons les plus fréquentées, se faire payer la goutte par les *hanteurs* et prolonger la *sîse* jusqu'à des heures indues.

A ces traînards qui ont été passer toute la soirée ailleurs et qui surviennent ainsi dans une *sîse* au moment où il serait temps que chacun rentrât chez soi, on donne dans le pays, le nom de *r'châsseurs*, mot auquel s'attache une certaine idée de mépris.

Les mœurs que nous avons décrites à grands traits sont encore celles de la plupart des villages d'Ardenne du sud de la province de Liége. Mais dans certains hameaux arriérés, il existe une coutume plus originale encore que tout ce qui précède. Là, le jeune homme qui cherche une *crapaute* pour la soirée a soin de se munir d'une bouteille de *pèket*. Sitôt entré, il dépose sa bouteille sur la table. La jeune fille s'empresse d'en servir, dans le même verre une goutte à tout le monde en commençant par le donateur, après quoi — c'est ainsi la coutume — elle doit aller s'asseoir près de lui.

Si plus tard arrive une autre bande, dont un porteur de bouteille, la jeune fille quittera le premier *galant* pour rejoindre le second dès que sa bouteille sortira de sa poche et sera posée sur la table. Le droit à la jeune fille décroît donc en même temps que la bouteille se vide et pour le renouveler, il faut d'abord renouveler la bouteille.

Ne vous figurez pas que vous iriez impunément conter fleurette à une fille du pays et l'engager à ne pas obéir au commandement de la bouteille : vous auriez bientôt à dos toute la jeunesse masculine de l'endroit, qui n'hésiterait pas à vous chasser du village et à vous poursuivre à coups de pierres.

C'est par là aussi que, pendant la nuit du dimanche au lundi, toute jeune fille doit, si elle entend des jeunes gens frapper à la porte de sa maison, quitter son lit au plus tôt pour aller leur offrir la goutte. Si elle faisait la sourde oreille, elle serait mise à l'index,

boycottée si vous voulez — et c'en serait peut-être fini pour elle des *sîses* et des galants?..

Les villages ardennais dont les coutumes sont restées les plus primitives sont, je pense, ceux qui font partie de la région allemande de la Belgique (Est de la province de Luxembourg). Cela ce conçoit : le peuple y parlant allemand alors que la presse belge est essentiellement française, les livres et journaux y sont rares, et le mouvement social y trouve peu d'écho.

Je ne citerai qu'un fait à ce propos :

Dans les villages allemands des environs d'Arlon, on ne connaît ni « *sîses* », ni « *hantreies* », ni bals, ni carnaval ; le curé ne permet pas tout cela, et ce que le curé dit est bien dit. Si un jeune homme y était vu faisant en rue un bout de causette avec une jeune fille, le maître d'école en serait scandalisé et le curé n'en reviendrait pas. Le cas s'est présenté tout récemment dans un de ces hameaux perdus. Cela se passait un samedi et, le lendemain dimanche, le vieux curé de l'endroit affirma du haut de la chaire « qu'il n'en avait pu dormir de toute la nuit, qu'il en était honteux et que c'était un véritable scandale. — Que les deux coupables viennent me trouver, ajouta-t-il, je suis tout prêt à les marier ! »

Mais, dira-t-on sans doute, comment alors s'y font les mariages ? — Oh ! il y a remède à tout ! Un vieux bonhomme, tenant ses titres je ne sais d'où ni de qui, remplit très sérieusement l'office d'agent matrimonial (1). Il est le récepteur et le transmetteur des soupirs. C'est à lui que le jeune homme charmé fait ses confidences; c'est à lui que les jeunes filles confient les secrets de leur cœur; c'est lui qui conseille les jeunes, pressent les vieux et établit les premiers rapports entre futurs époux. Mais, c'est entendu, il n'est jamais question de folâtres amourettes. Si le jeune homme et la jeune fille se conviennent le mariage ne doit pas tarder. — «C'est vous contente, c'est moi content, c'est nous deux mariés!...» Traîner pareille affaire en longueur serait encore un scandale.

Quant au bonhomme d'agent matrimonial, ses fonctions de trait-d'union entre les cœurs ne sont pas précisément désintéressées; les mariés lui paient largement ses avis et ses démarches et ne manquent jamais de l'inviter à la noce...

C. NICOLET.

(1) C'est le *hèiligman*, dont il a déjà été question ci-dessus t. VI, p. 185, note.

BIBLIOGRAPHIE

Joachim Patenier, par Jules Helbig. — *Revue de l'Art chrétien* (Lille-Paris) numéro de novembre-décembre 1900. Avec trois phototypies. Prix de ce n° : 4 francs.

Voici un grand peintre wallon — wallon par son nom [1] et sa naissance, wallon par les sources d'inspiration où il a puisé, wallon par l'intellectualité de son art. A l'éminent écrivain d'art M. Jules Helbig revient l'honneur de l'avoir signalé comme l'un des novateurs et des précurseurs les plus hardis et les plus heureux.

C'est du reste à M. Helbig que l'on doit la révélation définitive d'une tradition d'art très ancienne en Wallonie, tradition vraiment particulière, constante, féconde, élevée au regard même des écoles les plus réputées, mais longtemps niée ou méconnue par la critique officielle.

Certes, les travaux de M. Helbig, pour n'être point faits sous l'impulsion d'un sentiment de race ou d'une piété patriotique aussi confiante que fervente (l'auteur est d'origine étrangère), étaient d'autant plus dignes d'entraîner immédiatement, aux yeux des bons juges désintéressés, l'estime due à toute critique prudente, informée et sagace. En fait, ces travaux font déjà autorité, notamment en Allemagne. Mais il n'en est pas de même en Belgique. On s'en console en pensant que l'œuvre de M. Helbig est le réconfort de la jeune école wallonne, qui puise désormais dans un passé restauré pour sa plus grande joie filiale, l'enseignement intense et profond que ne donnent point les Académies.

Il faut cependant une fin à la mauvaise foi ambiante au sujet des traditions de l'art wallon. Etant donné l'ignorance générale dans laquelle on était longtemps resté de l'histoire de la peinture en nos provinces, il était excusable qu'on perpétuât les errements inévitables de Van Mander et de quelques autres, honnêtes mais forcément ignorants. Après les travaux de M. Helbig, on doit trouver presque odieux qu'on continue de ranger, comme on l'a fait encore tout récemment dans un très gros et très beau livre, les plus notables artistes wallons sous l'étiquette de l'Art flamand. L'Ecole flamande est assez riche pour se passer de nos propres gloires.

On apprendra avec intérêt que M. Helbig n'a cessé depuis vingt ans de poursuivre ses études, et qu'il prépare une nouvelle édition de son beau

(1) [Nombre de critiques écrivent encore, à la française, *Patinier* ou *Le Patinier*. Le vocable, restitué dans sa forme authentique et dans sa prononciation naturelle, est incontestablement wallon. *Patnî* ou *Patnîr* signifie « faiseur de patins » (le patin était une sorte de chaussure). Le nom est donc analogue aux noms de famille Meunier ou Lemeunier, Boulanger, Lemineur, etc. — O. C.]

livre sur les Peintres des bords de la Meuse (1). C'est un des chapitres de cette œuvre confirmée et en quelque sorte renouvelée par des documents en partie inédits, en partie réunis ou discutés pour la première fois, que M. HELBIG vient de publier à part et que nous avons cru devoir signaler ici.

Nous ne pouvons mieux faire que d'analyser cette biographie critique en empruntant, du reste, le texte même de l'auteur.

Joachim Patenier, né à Dinant vers 1490, mort en 1524, son contemporain Henri Blès, de Bouvignes, et leurs imitateurs, constituent un groupe d'artistes à part. Ce sont des novateurs et des poètes. Leurs œuvres sont l'expression d'un sentiment qui, depuis un siècle, s'était insensiblement développé dans le domaine de l'art; et, animées d'un esprit nouveau, elles ont exercé une grande influence sur l'art dans le sens de l'imitation de la nature.

Déjà dans les miniatures des livres d'heures s'était fait jour cette aspiration par laquelle l'artiste cherche à rendre le charme intime et pénétrant que les bois, les fleurs, les campagnes, la limpidité des eaux et du ciel, exercent sur l'âme contemplative; l'esprit d'observation s'était affiné, et les aspects de la nature avaient trouvé des interprètes consciencieux et inspirés dans la corporation des miniaturistes flamands. Plus tard les frères Van Eyck, en supprimant dans leurs panneaux les fonds d'or, en faisant réagir sur les personnages de leurs peintures des milieux pleins de poétique réalité, avaient inauguré une voie nouvelle. L'art s'était transformé sous leur séduisante impulsion.

Ce que ces artistes nés sur les bords de la Meuse inférieure, où les rives s'étendent sans relief au milieu de sites assez monotones, avaient créé, fut repris un siècle plus tard par d'autres peintres qui ont vu le jour sur le même fleuve mais au haut de son cours, au sein d'une nature variée, montagneuse et qui, alors surtout, offrait un aspect tour à tour grandiose et aimable, sauvage et gracieux.

C'était là le domaine qui convenait au pinceau de Patenier. Il renchérit sur la multiplicité des plans s'étayant les uns sur les autres, sur l'étendue des paysages qui forment le fond des peintures des Van Eyck. Pour Patenier et son confrère de Bouvignes, Henri Blès, le paysage cessa souvent d'être le cadre où se déroule une action, où se meuvent les personnages. Le paysage devient l'objet réel de leur étude, il appelle l'attention du spectateur. Les figures que l'on y voit ne paraissent presque plus qu'un prétexte : elles sont là pour donner satisfaction au sentiment religieux dont alors il n'était pas permis de se départir dans les créations de l'art.

Il y aurait témérité à prétendre que Patenier fut étranger lui-même aux sentiments de foi auxquels son pinceau devait donner satisfaction. Cependant, nous croyons, dit l'auteur, pouvoir démontrer que pour les figures des

(1) *Histoire de la Peinture au pays de Liége*. Liége, de Thier 1873. 1 vol. in-8° ill. — Cf. aussi, du même auteur, *La Sculpture et les Arts plastiques au pays de Liége et sur les bords de la Meuse*. 2e éd. Desclée, Bruges, 1890, 1 vol. in-4° ill.

saints, il eut fréquemment recours à des collaborateurs. C'est pour cette raison que le départ de ses œuvres authentiques est difficile à faire.

Ce sont donc les montagnes boisées, les eaux reflétant les châteaux crénelés, les villes hérissées de tours scintillant sous l'azur du ciel ; ce sont les rochers percés de grottes, découpés d'anfractuosités et d'aiguilles fantastiques ; c'est le jeu des lumières et des ombres sur les espaces étendus à perte de vue, qui semblent préoccuper surtout l'artiste. Ils sont l'objet de son amour, de son étude ; le peintre paraît charmé de cette vision d'une nature dont il crée les aspects, comme pour lui-même. Le paysage tel que le comprendra l'art moderne apparaît pour la première fois dans l'histoire de l'art.

Comme pour la plupart des origines, les savants ne sont pas d'accord sur celle du paysage. Les origines, en effet, se trouvent un peu partout ; elles sont plus souvent le fruit mûri d'une époque que le résultat du travail de l'homme. Hubert et Jean Van Eyck sont incontestablement les premiers à avoir remplacé les fonds d'or par des fonds empruntés à la nature. Albert Durer fit un pas de plus, mais je ne puis admettre, dit l'auteur, que malgré son admirable intelligence de la réalité et la vivacité de perception dont il fait preuve dans les croquis et les aquarelles pris sur le vif, Albert Durer ait le mérite spécial d'avoir inauguré la peinture de paysage dans le sens moderne du mot.

« Albert Durer vint à Anvers en 1520, il connut Joachim Patenier et se lia d'amitié avec lui ; ce dernier, depuis longtemps, reproduisait, dans les panneaux très estimés de ses confrères et mécènes, les sites poétiques des bords du fleuve qui avaient charmé son enfance. C'est peut-être une certaine affinité de tempérament, et leur commune admiration pour l'œuvre de la création qui servit de bien entre ces deux âmes d'artistes. Durer, dans le journal de son voyage aux Pays-Bas, nomma Patenier « le bon peintre de paysage. » Décerné par une telle autorité, c'est là un brevet de la plus haute valeur, et Thausing lui-même fait observer que c'est à cette occasion que, pour la première fois, cette désignation apparaît dans la littérature. Rien ne saurait être plus vrai ; mais nous en prendrons acte à notre tour, pour constater que c'est pour Joachim Patenier que le mot de « peintre de paysage » a été trouvé, et que c'est Albert Durer qui l'écrit pour la première fois. »

En présence du mérite des peintures de Patenier et de la place qui lui revient dans l'histoire de l'art, il est vivement à regretter que l'on n'ait sur sa biographie que des notions généralement inexactes et confuses ; quelques faits cependant sont bien établis. Il convient de les rappeler.

Van Mander, le plus ancien des biographes, ne nous apprend en réalité que peu de chose, et ce qu'il rapporte ne mérite aucune créance. Il dépeint Patenier comme un personnage vulgaire, grossier, s'adonnant à la boisson, à l'oisiveté, et dépensant son argent au cabaret jusqu'au moment où le besoin le forçait à reprendre ses pinceaux. Cette définition est des plus improbables.

Patenier semble, au contraire, avoir vécu fort dignement. Il s'est marié deux fois. On le voit, en 1520, acheter une maison à Anvers. Ce que nous connaissons de ses relations le montre sous le jour le plus honorable. Albert Durer, l'homme simple, laborieux, rangé par excellence, qui était accompagné de sa femme pendant son voyage aux Pays-Bas, entretient avec lui des relations étroites : il lui emprunte son élève pour un travail pressant, lui fait don, en signe de gratitude, d'un certain nombre de ses gravures, dessine à deux reprises le portrait de Joachim, assiste à ses secondes noces. Van Mander s'est donc laissé induire en erreur : il aura confondu Joachim avec un homonyme, Henri Patenier, qui, probablement, ne tenait en rien avec le peintre wallon. Il rapporte encore que notre Patenier, au lieu de signer ses tableaux, y plaçait d'ordinaire un petit homme satisfaisant un besoin naturel. Or, ce détail scatologique ne se trouve pas sur un seul des panneaux de Patenier, mais on le voit sur l'un des rares et précieux tableaux d'un de ses imitateurs, Lucas Van Valkenborgh.

On ne connaît que quatre tableaux revêtus de la signature de Patenier, dont un seul en Belgique, la petite *Fuite en Egypte* du Musée d'Anvers. Il est admis généralement que le pinceau de Patenier est intervenu pour le paysage dans les tableaux historiques de plusieurs de ses confrères. D'autre part, il semble hors de doute que dans plusieurs de ses propres paysages, il a eu recours, pour les personnages, à la collaboration d'artistes plus habitués que lui à peindre la figure, mais auxquels il n'était cependant pas inférieur, lorsque, avant de créer le genre spécial qui lui amena une grande notoriété, il peignait des crucifixions et d'autres tableaux de sainteté. C'est insensiblement que, porté d'abord par son admiration pour la nature et ensuite par le succès de ses tableaux, il aura élargi le cadre dans lequel se meuvent ses personnages, et réduit les proportions de ceux-ci. La division du travail dans une même œuvre étant alors entrée dans les habitudes des peintres chargés de commande, Patenier ne devait pas hésiter à consacrer son talent au genre qu'il avait innové et où il avait acquis une maîtrise reconnue.

Joachim Patenier, malgré la brièveté de sa vie, a laissé un très grand nombre d'œuvres qui établissent son assiduité au travail et sa fécondité. Presque tous les musées de l'Europe, hormis ceux de France, en possèdent un choix. Le plus grand nombre de ses œuvres existent encore dans les collections particulières : à chaque exposition de tableaux anciens, on en voit surgir qui étaient restés inconnus. Il apparaît encore parfois dans le commerce des tableaux attribués à Joachim Patenier et qui portent les caractères d'une incontestable authenticité. O. C.



NOTES ET ENQUÊTES

7. **Un ancien texte wallon.** — Le *Petit Bleu* (de Bruxelles), n° du 30 mars dernier, rend compte d'un travail des plus intéressants que M. Alfred Wotquenne, l'érudit musicologue, vient de faire paraître sur les livrets d'opéras et d'oratorios italiens du xviie siècle, dont la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles renferme une très nombreuse et très précieuse collection.

« La bibliothèque possède, entre autres, celui de la *Sincerita trionfante* » (1640), dédié à Richelieu, opéra représenté à l'occasion de la naissance du » dauphin, le futur Louis XIV. Ce livret, d'une richesse inouïe, est accom- » pagné de pièces de vers en toutes langues, syriaque, cophte, gascon, » péruvien, japonais, hébreu, éthiopien, dont nous ne voulons, dit le *Petit* » *Bleu*, retenir que la dernière, écrite en « lingua belga » :

Vraiment on posef o Chestea
Deven se ten li reconto
plus grand fortaim à vos poesei
Chir nehhans del serm Daufin
portan le com a case publieque
Allegress deven tol mond
en si havef stin favorisè vo chavef
Si tu l'Homer dese glor.

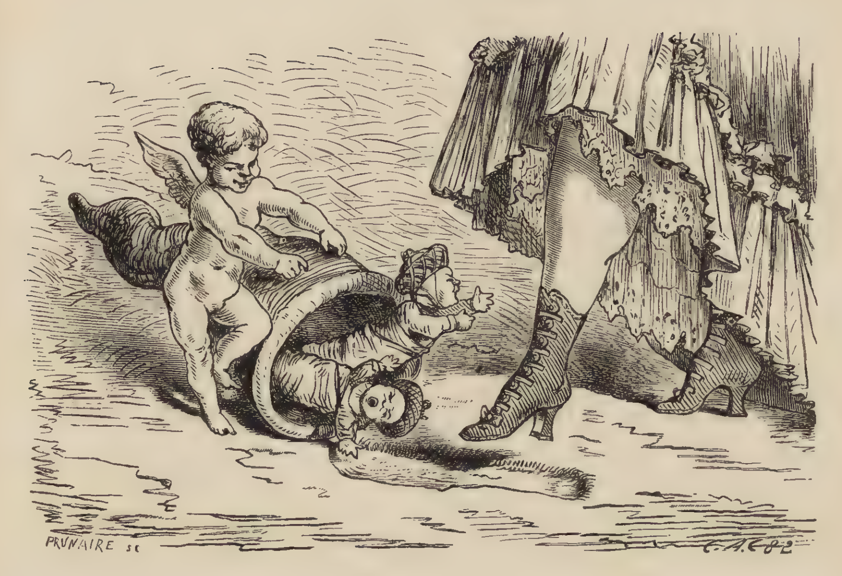
« Ce texte wallon a été si estropié par le copiste italien qu'il serait fort » difficile de le rétablir intégralement. On peut le reconstituer comme suit :
» *Vraiement on polef â Chestia, divins l'timps li raconta, pus grand'* » *forteune a vos poèseie* (*s*), *qui l' naissance de... en si haut stint favorisé,* » *vos ch'* (*qu*) *avez situ l'Homère si s' glore.* — Sens général : On aurait dû, » au château, assurer une plus grande fortune à vos poésies sur la naissance » du dauphin, qui étaient l'écho (?) de l'allégresse générale... Car nous avez » été l'Homère de sa gloire ».

Nous nous demandons si cette traduction est assez attentive. Le texte, outre qu'il a dû être en effet mal copié, semble assez mêlé, et le sous-dialecte est malaisément déterminable : on y trouve des traces de Liégeois, de Namurois, d'Ardennais. Quoi qu'il en soit, nous pencherions assez pour une glose différente qui serait à peu près ceci :

Vraiemint on polève â Chestia, divant ci timps-ci, rècompter pus grande forteune à vosse poèsèye. Cisse naihance dè cher (*charmant ?*) *Dauphin, pwèrtant côp à l'case publique,* [*et l'*] *allègresse divins tot l'monde, in ci avez-ve situ favorisé : vos avez stu l'Homère di s'glwère.*

C'est-à-dire : « Avec raison on pouvait, au château, escompter (recenser) plus grande fortune à votre poésie. La naissance de ce cher Dauphin, soutenant la chose publique et portant l'allégresse dans le monde entier, en cela avez-vous été favorisé : vous avez été l'Homère de sa gloire. »

O. C.



Dessin du comte A. du Chastel. Extr. de *Spa-Fashion*, par A. Body, 1882.

La légende spadoise du Pied de St-Remacle



Mon attention a été récemment attirée sur la légende spadoise dite du *Pied de St-Remacle*, qui s'attache à l'une de nos sources minérales, la Sauvenière, et l'on a exprimé le désir d'en connaître l'origine et l'histoire.

Je vais essayer de satisfaire cette curiosité. Mais, auparavant, je crois utile de la rappeler succinctement sous sa forme actuelle pour ceux de nos lecteurs qui l'ignoreraient.

Un jour que St-Remacle était en prières près de la Sauvenière, il s'endormit. Pendant son sommeil, son pied s'étant enfoncé dans la pierre sur laquelle il l'avait posé, y laissa son empreinte. Depuis, toute femme rebelle à la conception, n'a, pour cesser d'être stérile, qu'à boire de l'eau de la source pendant neuf jours consécutifs, en ayant soin de placer en même temps son pied dans l'empreinte miraculeuse.

Cette légende a été racontée par la plupart des auteurs qui ont écrit sur Spa ou sur ses fontaines. Ils l'ont fait avec plus ou moins d'exactitude et quelques variétés dans les détails. Ainsi, les uns ont dit qu'il fallait boire simplement de l'eau de la source, tandis que

d'autres ont spécifié un certain nombre de verres à ingurgiter. Celui-ci prétendit qu'en ce faisant, la femme devait poser dans l'empreinte le pied droit, un autre voulut que ce fût le pied gauche.

Presque tous, au surplus, ont narré cette histoire avec un malin plaisir et, parfois, non sans des sous-entendus égrillards.

Ajoutons que cette légende a servi de canevas à un petit roman aujourd'hui à peu près oublié. Il est intitulé : *Souvenirs de Spa. Histoire du Prince Z. et de la Princesse Floris* (1) et dû à un charmant écrivain, P. J. STAHL, plus connu sous son nom d'éditeur J. HETZEL.

Ceci dit, reproduisons quelques-unes des versions littéraires et autres de la légende fameuse.

I.

Eugène GENS, en son volume *Ruines et Paysages*, la raconte ainsi :

« Si les eaux de la Sauvenière guérissent de quelques maux, c'est grâce à l'intercession de St-Remacle. Ce saint a laissé l'empreinte de son pied creusée à plus d'un pouce de profondeur dans une dalle de pierre schisteuse. Les femmes de l'Ardenne qui viennent à la Sauvenière pour faire cesser leur stérilité, ont soin en buvant d'emboiter leur pied dans cette cavité. Ingérées dans cette attitude, les eaux exercent à la fois un effet thérapeutique et une influence miraculeuse (2). »

Un certain Fernand LAGARRIGUE, un méridional, auteur d'un volume *Etudes et Voyages* (3), la narre de cette façon :

(1) Bruxelles, 1855, in-18. Il reparut l'année suivante sous le titre : *Histoire d'un prince et d'une princesse.* — L'aimable auteur de tant de jolies fantaisies, remplies d'humour, *Bêtes et gens, La théorie de l'Amour et de la Jalousie, Les femmes d'esprit et l'esprit des femmes*, etc., proscrit du Deux-décembre, séjourna longtemps à Spa pour lequel il se prit d'affection. Ainsi qu'on l'a dit, nul n'a exprimé une admiration pour notre petit pays, aussi sentie, aussi émue, une sympathie aussi communicative. Sa promenade de prédilection était la source de la Sauvenière, dont les eaux, ainsi qu'il les qualifiait, sont compatissantes et bénites, puisqu'elles donnent des enfants à chérir à ceux qui n'en ont pas. Inspiré par le site et la légende qu'il avait apprise sur les lieux, il écrivit le conte dont il est ici question. Impossible de l'analyser; disons seulement : c'est l'histoire d'un prince géant, phénoménal, qui, à cause même de son énormité, trouve difficilement à se marier. Ses perplexités et celles de son gouvernement sont d'un comique exhilarant. Il réussit enfin à trouver une épouse... par procuration. C'est le portrait en miniature de son futur qu'épouse la princesse Floris. Mais lorsqu'elle vient à voir le prince Z. en personne, le saisissement de la pauvre princesse est énorme. L'union est impossible, pour incompatibilé non morale, mais d'un genre dont on ne parle pas d'ordinaire. Bref, on fait connaissance d'un jeune russe, Nicanor, avec lequel le prince et la princesse vont dans les bruyères et les légendes, dans les bois et dans les amours. Et au bout du compte, la pierre de St Remacle a fait un miracle de plus.

(2) *Bibliothèque Nationale*, p. 136.

(3) 1860, p. 257.

« Les villageois affirment que les femmes ne posent jamais *leurs pieds droits* sur l'empreinte de Saint-Remacle, sans donner neuf mois après, à leur mari, un enfant frais et joufflu qui aura après lui autant de frères et de sœurs que la mère aura de fois posé son pied sur le rocher de la Sauvenière. »

Dans le poème en sept chants qu'il consacra à Spa, Etienne Arago, le frère de l'illustre astronome, fait allusion à la vertu légendaire de la Sauvenière.

« Dans mon pays natal, mes chères Pyrénées,
De superstitions encore environnées,
Il est un ermitage appelé Galamus,
Où les femmes souvent vont dire un *oremus*.
Si de la sainte cloche elles tirent la corde,
Saint Antoine aussitôt répond et leur accorde
Un enfant gros et gras avant la fin de l'an,
Même quand elles ont un mari peu galant.
On se copie au Ciel, car à la Sauvenière
Ce miracle avait lieu mais d'une autre manière;
Et Saint Remacle était le nom du bienheureux
Qui pour la femme aussi se montrait généreux.
La jeune fiancée et l'épouse stérile,
Neuf jours de suite, allaient, dans un transport fébrile,
Glisser un pied furtif, par leur robe abrité,
Dans le sabot du saint sur la pierre incrusté.
Les temps sont bien changés et le grand Saint Remacle
De la fécondité ne fait plus le miracle;
Les femmes de nos jours, le prenant en pitié,
Cherchent ailleurs l'espoir... et chaussure à leur pié. » (1)

Hénaux revient à deux fois sur cette légende, dans son *Histoire de la commune de Spa*, aux pp. 45 et 106 de ce livre. Voici les deux textes :

« A la Sauvenière, si l'on en croit la tradition, dit-il, le grand apôtre des Ardennes, en foulant une roche, y laissa miraculeusement l'empreinte de son pied ».

Et en note : « Cette empreinte se nomme le pied de St-Remacle ».

« D'après la tradition, ce serait depuis qu'elle a été bénie par St-Remacle, que l'eau de la Sauvenière guérit la stérilité ».

L'auteur fait suivre ce récit de cette réflexion :

« C'est peu probable ; les visites sentimentales à la Sauvenière n'ont rien de la religion catholique. Cette coutume remonte évidemment aux temps du paganisme.

» Selon une tradition immémoriale, l'eau de la Sauvenière guérit tout particulièrement les infirmités nuisibles à la conception. Si l'on en croit les bonnes gens, toute femme stérile qui pendant neuf jours consécutifs en ingurgite neuf verres, *chaque jour à la même heure en ayant soin de tenir le pied gauche* dans l'empreinte du pied de St-Remacle, devient apte à la génération ».

(1) *Spa, son origine, son histoire, ses eaux minérales, ses environs et ses jeux,* Bruxelles 1851, in 8°, p. 77.

Un parisien, Conty, éditeur de guides bien connus, nous fait connaître la légende en ces termes :

« La Sauvenière a, suivant la chronique, une merveilleuse propriété, c'est d'être stimulante et productive, c'est-à-dire de guérir de la stérilité. Mais sachez-le bien, dames éplorées et incrédules qui venez à ce pélérinage, trois choses sont d'absolue nécessité pour que la cure soit complète et réussisse : 1° Aimer beaucoup son mari et avoir foi en lui ; 2° Mettre *son pied gauche* dans l'empreinte du pied de St-Remacle ; 3° Boire un verre d'eau de la Sauvenière (1) ».

On voit qu'il y a désaccord entre les écrivains, quant au nombre de verres à avaler et surtout, quant au pied qu'il faut insérer dans la prolifique empreinte.

Dans un de ses couplets qu'il sait si joliment tourner, le gai poète Théo Hannon tirait d'embarras les femmes. Il met dans la bouche de Cupidon ces vers chantés sur l'air : *Voici le sabre.*

« Voici l'empreinte de mon maître
Tu vas y poser ton peton.
A coup sûr je puis te promettre
Avant dix mois un rejeton ».

Pour une fille, le pied gauche,
Mets le pied droit pour un garçon.
Et pour des jumeaux, ô débauche !
Vas-y des deux pieds sans façon (2).

Pas n'est besoin, j'imagine, de vous fournir un plus grand nombre de versions de la légende.

Abordons-en plutôt l'histoire documentaire.

II.

En fait de documents graphiques, nous en possédons un très intéressant, et précieux à un double titre : par son ancienneté — il date de 1608 — et par sa rareté.

Ancien, car il signale l'existence de l'empreinte avant même

(1) *Une lune de miel à Spa où les effets du Pouhon.*

(2) *Spa ! Tout le monde descend !* Revue-opérette, p. 50.

Avant que celle-ci ne fût jouée, une autre revue, *Bruxelles-Toqué*, 1864, avait fait intervenir la légende spadoise.

La ville de Spa, incarnée sous les traits d'une jolie femme, venait débiter ce couplet :

Vous qui n' pouvez pas
Devenir papas,
Malgré que vous fas-
Siez ce qu'il faut pour ça,
N'oubliez pas qu' la
Sauvenière est là.
Plongez-y vos pieds
Et ceux de vos moitiés,
Et je n' vous dis qu' ça.

Avant peu, grâce à
La puissance qu'a
Cette fontaine-là,
Quand on vous verra,
Chacun s'écriera :
Ce sont eux ; voilà
Les p'tits papas de Spa,
Voilà
Les papas de Spa.

qu'aucun des livres écrits sur Spa ne l'eût révélée. Rare, puisqu'il est le seul tracé figuratif (à notre connaissance), qui ait été donné au cours des dix-septième et dix-huitième siècles, de cette pierre historique.

Il s'agit d'un dessin à la plume, original, qui représente le site de la fontaine et ses abords immédiats, sur lesquel l'artiste a pris soin d'indiquer quelques-uns des éléments de son paysage, au moyen de lettres majuscules qui renvoient à une légende placée au bas de son œuvre. En voici la partie principale : « *Pourtraict* » *au naturel de la Fon-* » *taine de Spa qu'on* » *appelle la Savonière*, » etc. *A*. La Fontaine » trouvé (*sic*) miraculeu- » sement par St-Rema- » cle. *B*. Pied de St- » Remacle enfonsé dans » une pierre quand il trouvat la Fontaine, etc. » (1). Nous donnons ci-contre un fac-simile réduit de ce précieux dessin.



Le premier ouvrage en date, où il est question de cette pierre fameuse dans laquelle s'incrusta le pied du Saint Apôtre, est un opuscule latin, rarissime, intitulé *Aquarum Spadanarum griphi sive Aenigmata*, par Joachim Junius. Il remonte à l'année 1614.

L'une de ses énigmes est consacrée à St-Remacle. Or, en signalant l'insigne vestige « imprimé dans la pierre la plus dure, comme s'il l'avait été dans de la cire », cet auteur relate une particularité bien curieuse, qu'aucun des historiens qui se sont occupés de Spa, n'a reproduite après lui : « Les princes et tous les autres pieux visiteurs,

(1) Cette pièce curieuse, (dessinée par Hannibal Porondelly, gentilhomme italien, ingénieur des armées de Spinola, qui procéda à la réfection des fortifications de Limbourg, s'y fixa et y a laissé des descendants); fut offerte il y a trois ans, par M. le Dr Thisquen de Limbourg, au bourgmestre de Spa, M. de Damseaux, qui à son tour en a fait don à la bibliothèque de la ville.

dit-il, qui venaient à la source, remplissaient à l'envi, l'empreinte vénérée, *de monnayes d'or et d'argent, le jour de la fête du saint.* »

Malheureusement pour nous, il borne là ses constatations et ne nous dit pas si l'on implorait le saint afin d'en obtenir par les eaux, autre chose que la guérison en général.

Un voyageur français, qui passa par Spa peu après qu'eût paru l'opuscule de Joachim Junius, a laissé de son voyage en notre pays une relation où il décrit rapidement nos sources minérales. Venant à citer la Sauvenière, il s'exprime ainsi : « Tout contre le bassin où » cest eau sourd, est un endroit de rocher où y a un trou en forme de » pied, dans lequel ceux du lieu disent que si les femmes stériles y » mettent le pied, elles deviennent fécondes, et appellent cela *le trou* » de St-Remacle, patron de Spa et évêque de Liége » (1).

A partir de cette époque (1619), il faut franchir plus d'un grand siècle avant de trouver, dans les livres publiés sur nos eaux, une mention relative à la pierre mémorable qui nous occupe.

Mais nous sommes alors largement dédommagé, ainsi qu'on en jugera, par les *Amusemens des Eaux de Spa.* L'auteur anonyme de cet ouvrage, mettant en scène des buveurs ou bobelins qui vont à la source même, fait tenir à l'un d'eux ce langage :

« Un des moines à qui nous avions donné l'aumône, la veille, ayant reconnu la Duchesse, lui fit faire place et lui présenta un gobelet. La Duchesse l'alloit boire, mais tout-à-coup, elle le renversa avec un air de dégoût qui ne lui étoit pas ordinaire. Elle n'attendit pas même que nous lui demandassions la raison de sa répugnance. Fi! nous dit-elle, sortons d'ici, et ne buvons pas; j'ai vu une femme qui se lave les pieds dans la fontaine. Dans la fontaine! s'écria l'abbesse. Ah! c'est un sacrilége qui ne peut rester impuni. Mais ne vous trompez-vous pas, Madame, lui dîmes-nous? La Duchesse assura si positivement qu'elle l'avoit vu que je fendis la presse avec M. Lake pour avoir raison de cette affaire, en prendre des témoins et dresser notre plainte au Capitaine ou Majeur *(sic)* de Spa. Nous vîmes effectivement une femme qui avoit le pied dans l'eau et qui buvoit actuellement. M. Lake couroit à elle pour l'en arracher; mais j'observai assez à tems, que l'eau dans laquelle elle avoit plongé le pied n'était pas celle de la fontaine même, mais une espèce d'égoût qui est tout contre. Les dames à qui quelqu'un avoit déjà assuré la même chose, s'étoient approchées pour s'en convaincre par leurs yeux; et quand la femme eût fini sa cérémonie, nous bûmes tous sans répugnance. Nous demandâmes à un jeune prêtre fort alerte qui se trouvoit près de nous, ce que signifioit cette singularité, si c'était un acte de dévotion ou une pratiqne de médecine? C'est, nous dit-il, l'un et l'autre, à ce qu'il croit; et ce n'est à mon avis qu'une extravagance contre laquelle pourtant on n'oseroit ici crier trop haut, à cause du peuple. Ce trou, dit-il, où vous lui avez vu mettre le pied, n'est proprement qu'une pierre creusée exprès, par où la grande fontaine se décharge du superflu de ses eaux, en Hiver, et lorsqu'elle n'est pas fréquentée. Le hasard a voulu

(1) *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liége et Pays-Bas, en 1619.* Liége 1875. Publication des Bibliophiles Liégeois.

que ce trou, qui ne ressemble pas mal à un grand sabot, ait paru à quelques-uns avoir la forme d'un pied d'homme ; et sur cela la dévotion a bâti une grande Histoire.

» Les bonnes gens du canton ont imaginé, contre toute vérité, que St-Remacle patron de Spa avoit demeuré ici, que la cabane que vous voyez est bâtie sur les débris de son Hermitage, et que la vertu de cette fontaine est une suite miraculeuse du séjour qu'il a fait en ces lieux. On a embelli cette histoire de plus d'une merveille, car il n'en coûte pas plus quand on est en train d'imaginer. Il a été révélé à quelque dévôte que le bon Saint étant un jour en prière sur cette pierre, et s'y étant endormi, son pied s'y étoit enfoncé et y avoit laissé l'empreinte que vous voyez, pour lui faire confusion de cette petite faute. Mais comme il la répara sans doute dans la suite par sa ferveur, il a laissé dans ce Trou une impression de sainteté très fertile en prodiges. Ce Trou qui l'on appelle pour cela *le pied de St-Remacle* convient, dit-on, à toutes sortes de pieds de quelque grandeur qu'ils soient ; et on regarde ça comme une merveille. Mais ce qui vaut bien mieux, continua l'abbé en riant, c'est que toute femme qui ne peut avoir d'enfans, y trouve la fécondité après avoir bu neuf verres de cette eau, pendant neuf jours de suite, ayant le pied dans cette bénite pierre. C'est là, ce que faisoit la femme qui vous a paru se laver dans la Fontaine, et elle croit fermement qu'au bout de neuf mois, le miracle s'opérera..... » (1)

Cette façon moqueuse dont le sceptique auteur des *Amusemens* nous présente les choses, n'a rien qui doive surprendre, quand on sait qu'il appartenait à la religion réformée. Les légendes auxquelles sont mêlés les saints, les miracles, rencontrent naturellement en lui, un adversaire impitoyable. Il l'a bien prouvé à propos des guérisons de la rage attribuées à St-Hubert.

Il est assez curieux de remarquer que la fontaine douée de vertus prolifiques, était précisément celle qui avait les faveurs du clergé. Le même auteur que nous venons de citer, disait :

« On pourroit à juste titre appeler la Sauvenière *la Fontaine Ecclésiastique*, (2) car elle fourmille de Prêtres, de Moines et de Religieuses qui viennent tous y chercher ou l'écoulement de la gravelle ou la dissolution de la pierre, ou la fraîcheur d'un teint brûlé par leurs excès de table, ou l'adoucissement de leurs hémorrhoïdes causées par la langueur de leur vie oisive et sédentaire, car ces incommodités sont les maux favoris des gens d'église. » (3)

En son *Traité des Eaux minérales de Spa*, (4) le médecin DE LIMBOURG venant à parler de la stérilité disait :

L'idée qu'on a communément de la vertu prolifique des Eaux Minérales, n'est pas mal marquée dans la précaution qu'on impute ironiquement aux bourgeois de Francfort, de stipuler dans leurs contrats de mariage que leurs femmes n'iront que deux fois en leur vie aux Eaux Minérales de Schwalbach, de crainte d'être trop fécondes.

(1) Amsterdam, MDCCXXXIV, petit in-8°, t. II, p. 113 et suiv.
(2) C'est le surnom qu'elle porta jusqu'à la fin du XVIII° siècle.
(3) Au tome II, p. 70.
(4) Seconde édition, Liége, F.-J. Desoer, MDCCLVI, in-8°, au chap. VII.

Les eaux de Spa opèrent le miracle plus mystérieusement, c'est la Sauvenière qui a seule toutes les prérogatives de la fécondation.

Une femme stérile n'a qu'à tenir le pied dans une fosse qui a à peu près la forme d'un pied ou d'un soulier, qui porte le nom de *pied de St-Remacle*; et dans ce cérémonial elle doit boire un verre d'eau de la Sauvenière, avec une ferme confiance de concevoir, et elle n'y manquera pas. Je ne sçai si les diverses promenades dont on a enrichi les environs de la Sauvenière, ne contribueront pas à faciliter l'opération du mystère conformément au sens des vers suivans :

Non, Monsieur Oliva, non je n'en boirai plus,
Vos Eaux d'Aix sont ma foi trop fades;
Quoique vous me disiés pour vanter leurs vertus,
Elles ont fait plus de cocus
Qu'elles n'ont guéris de malades.

De Limbourg qui ici se moquait, du remède qu'il préconisait pourtant, se reprend et ajoute après cette raillerie ;

Mais trêve de badinage : on doit convenir qu'il y aurait de la malignité à faire entrer la galanterie trop généralement dans cet effet des Eaux Minérales; car si elles peuvent guérir diverses incommodités qui empêchent la génération, il n'y a pas de doute qu'elles ne puissent guérir l'impuissance ou la stérilité qui en sont les suites.

Faisons d'abord bonne justice du racontar rapporté ci-dessus par de Limbourg sur la prétendue précaution des bourgeois de Francfort ; et que sur son affirmation tous ceux ayant fait œuvre d'historiographe ont répété. (1)

Les *Amusemens des Eaux de Schwalbach* (Liége 1738), où il a puisé cette particularité, ne disent pas cela, voici comment ils s'expriment :

« Je pense que c'est la bonne compagnie, plutôt que les grandes vertus des Eaux minérales, qui attirent à Schwalbach tant de monde de toutes sortes d'états et de conditions. Les Allemands de l'un et l'autre sexe cherchent les occasions de se divertir et ils les trouvent aisément dans ce lieu. *Les femmes de Francfort surtout* stipulent dans leur contract de mariage, que leurs maris leur donneront de quoi aller aux Eaux de Schwalbach, lorsque le médecin le trouvera nécessaire, ce qui met le mari dans la nécessité d'y aller aussi. Mais comme un marchand ne saurait s'absenter et abandonner son domicile durant trois semaines, il est obligé de faire de fréquens voyages à la ville qui en est éloignée de 12 lieues. Les femmes jouissent alors d'une liberté qu'elles n'ont pas dans leurs maisons, où elles travaillent comme des servantes à gages (p. 11). »

Et plus loin (p. 27), parlant des bois et des bosquets qui environnaient la source, où les dames allaient seules se promener, l'auteur ajoute cette remarque :

« Les femmes paroissent toutes sortir de cet endroit-là assez satisfaites. Plusieurs d'entr'elles, auparavant stériles, ont eu le bonheur de donner des

(1) Jean d'Ardenne, le dernier venu, l'a fait également en son remarquable *Guide* publié chez Orell et Fussli, p. 24.

héritiers à leurs maris. J'en connois aussi, qui persuadées de la vertu merveilleuse de ces eaux et ne pouvant y aller elles-mêmes, prient leurs maris de faire le voyage pour elles et de leur rapporter de ces eaux pour en boire. Quoique le mari prenne seul les bains, la dame après son retour devient bientôt grosse, ce qui est franchement fort commode et pour l'homme et pour la femme. »

Mais sur ce point des visites à nos fontaines, faites anciennement par les jeunes femmes, il nous faut épuiser la matière : elle doit nous donner lieu en effet à certaines rectifications.

Bovy écrit ce qui suit en ses *Promenades historiques*, t. II p. 77 : « A la fin du XIII[e] siècle (1) les nouveaux mariés avaient coutume de » conduire leurs femmes aux eaux de Spa, dans la persuasion que ces » sources jouissaient d'une propriété fécondante. »

Nautet dit à propos de nos eaux : « Autrefois deux sortes de » personnes se rendaient à Spa : les malades et les jeunes mariés, déjà » au XV[e] siècle les nouveaux étaient dans l'usage de conduire leurs » femmes aux eaux de Spa (2). »

Or ce qui a donné lieu à ces deux chroniqueurs et à leurs copistes de parler ainsi, n'est autre chose que cette observation faite par le médecin de Heer, à propos des bobelins ou visiteurs : « Ceux qui viennent » à Spa, ou bien ils sont sains et viennent boire les eaux *pour leur* » *plaisir* comme font les nouveaux mariés et ceux qui viennent y » courtiser leurs maitresses ; ou bien ils sont malades. » On voit qu'il n'est nullement question, pour les premiers, de venir chercher à Spa un remède contre la stérilité. Ajoutons que le médecin français La Framboisière qui écrivit sur nos eaux au XVII[e] siècle, prétendait qu'elles « rabaissaient le caquet de madame Vénus » !

Nos fontaines, en général, eurent de bonne heure la réputation de combattre la stérilité. Et cette vertu ne s'attacha pas d'abord à la seule Sauvenière. Gilbert Lymborh, énumérant les maladies qu'elles guérissent, termine ainsi sa liste : « Elle ayde contre strangulations et » suffocations de matrice ; en outre, elle renforce l'amany (?) par trop » relâchée et humide et la dispose de telle sorte qu'elle retient le fruit » conçeu, chassant la stérilité » (3).

Le célèbre Bernard Palissy, parle de nos eaux dans son livre : *Le moyen de devenir riche*, etc. Paris, in-8°, 1636 (p. 39 et 40). Cette partie traite de la nature des eaux et fontaines. L'auteur introduit sur la scène deux personnages ; l'un dit : « Il n'est pas jusqu'aux

(1) Mettons XV[e] siècle pour être dans la vérité.

(2) *Notices historiques*, t. III, p. 35. — Dardonville, Lambert Lezaack, dans leurs « Traités » des Eaux minérales de Spa avaient répété le même fait.

(3) *Des fontaines acides de la Forest d'Ardenne et principalement de celle qui se trouve à Spa.* MDLIX.

femmes qui n'y aillent, afin de concevoir ». Et l'autre répond par cette remarque qui est peut-être plus médicale et philosophique que malicieuse : « Je sais bien que plusieurs y sont allées boire de la dite eau, qui eussent eu plus de profit de boire du vin » [1].

Plus tard, DE HEER, dans son livre fameux intitulé *Spadacrène*, dont nous avons déjà donné un extrait plus haut, renchérit sur les affirmations de ses prédécesseurs. Et nous voyons jusqu'aux artistes faisant mordre le cuivre pour représenter les vues des sources spadoises, mettre en vedette leur vertu prolifère dans des vers pompeux placés au bas de leurs gravures. Tels ceux-ci que nous trouvons sous une vue du Pouhon :

« De la Source Pouhon est icy l'effigie
Par toute l'Europe recognue sans seconde.
Ostant la jaunisse, guarit l'hydropisie
Et la femme stérile, elle la rend fœconde.
Restitue appétit à ceux qui l'ont perdu
Et rend couleur rosée aux pasles et livides,
Purifie le sang fait d'un chyle corrompu,
Donnant la santé aux cachectique et tabides. »

Ils faisaient tenir à la Sauvenière ce langage :

« Mon nom de tous costez s'est enfin répandu
L'Europe a reconnu tout ce que je scay faire.
A l'espoir d'un chascun j'ay si bien respondu
Que pour guérir tous maux l'on me croit nécessaire.
On estend aujourd'huy mes vertus, mon pouvoir,
Jusqu'à faire plaisir aux jeunes mariées
Qui n'ayant point d'enfans sont toutes asseurées
Qu'on rencontre chez moy le moyen d'en avoir. »

Ni le prolixe pasteur HERBETO, curé de Fexhe, en sa volumineuse hagiographie de St-Remacle [2], ni l'abbé COURTEJOIE, dans ses *Illustrations de Stavelot*, ne font la moindre allusion aux extraordinaires effets que peuvent retirer les femmes de l'usage de la Sauvenière. Le premier de ces biographes ne parle pas non plus

...du précieux tabernacle
Où se voit imprimé le pied de Saint Remacle [3].

Quant au second, en rappelant que le grand apôtre a béni les eaux de Spa, il signale la prétendue relique sans autre commentaire.

On ne sait rien de précis sur l'empreinte primitive qui a dû disparaître depuis longtemps. Evidemment, il faut admettre qu'elle

(1) PALISSY, cité par VILLENFAGNE, *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liége, 1788, p. 347.

(2) *Explication historique et morale sur la vie*, etc., *de St-Remacle*. Liége, 1702, 2 vol., in-8°.

(3) *Rouzé. La Nymphe de Spa. Poème.* 1882.

ne fut jamais qu'un de ces caprices de la nature, comme il s'en voit tant et qu'il ne s'agissait là que d'une petite excavation jadis remplie d'argile, comme il s'en trouve souvent dans le schiste de notre région.

Sa vague ressemblance avec la marque qu'eût laissé un pied posé dans de la boue, aura donné naissance à la légende. C'est ce que dit en d'autres termes le médecin DARDONVILLE. « On s'est imaginé qu'elle avait la forme d'un pied d'homme, et sur cela la dévotion superstitieuse a bâti une grande histoire (1) ».

Le seul livre qui décrive ce prétendu vestige du passage de l'apôtre à la fontaine, est celui intitulé les *Amusemens* dont on a pu lire l'extrait ci-dessus p. 118. Avant cela aucun des auteurs qui se sont occupés de Spa, ne l'a dépeint.

Le médecin DE LIMBOURG qui a imité cet ouvrage des *Amusemens des Eaux de Spa*, en s'en appropriant même le titre, reproduit presque mot pour mot, cette description. Seulement, il l'adapte à l'époque (1763), où paraissait son livre (2).

Or, dans la seconde édition qu'il fit paraître un peu moins de vingt ans après (1782), il remarque que :

« Ce n'était déjà plus l'ancien pied de St-Remacle, mais une forme qui était visiblement l'ouvrage de l'art. Le magistrat sans pitié pour l'ancienne relique l'a fait ôter et y a substitué une nouvelle forme taillée dans une pierre d'un pavé neuf qu'on y avait fait depuis peu ».

On doit conclure de ce qu'on vient de lire, que la substitution du simulacre nouveau de l'empreinte, à l'ancienne authentique, a eu lieu entre les années 1763 et 1781.

Et c'est par erreur que HENAUX rapporte sur la foi d'un on-dit, que ce changement s'est fait postérieurement à cette date.

A la p. 106, en note, il a écrit ce qui suit :

« Au commencement du siècle, dit-on, on a relégué dans le voisinage, le bloc de roche où se voyait l'empreinte vénérée ; on l'a remplacée par une pierre bleue, bien carrée, bien lisse, dans laquelle on a taillé très proprement la forme d'un pied. On ne fit point là, assurément, œuvre d'intelligence archéologique ».

Rectifions l'historien sur un point. Ce n'est pas la forme d'un pied que le tailleur de pierre a donné à son œuvre ; mais celle d'une chaussure. A preuve que l'empreinte est pointue du bout et que le talon est profondément indiqué.

DARDONVILLE précisant l'endroit où elle se trouve, en donnait les dimensions : « Au devant du petit parapet qui entoure la niche, à

(1) *Des eaux minérales de Spa*, etc. *Guide ou Description historique*, etc., Liége, 1830, p. 24.

(2) *Nouveaux Amusemens des Eaux de Spa.* Liége, 1763.

huit pieds de la source, existe la cavité longue de huit pouces et de trois de largeur ».

Et STAHL, alias HETZEL, la décrivait ainsi (p. 182 et suiv.).

« Cette empreinte célèbre, qui fait de la fontaine de la Sauvenière une fontaine unique en son genre, se trouve à droite du petit dôme, sous le pavillon entre les deux poteaux de droite qui le soutiennent. La roche dans laquelle on la voit aujourd'hui est enclavée entre les dalles qui pavent le sol de ce pavillon.

» A quelques lignes de l'extrémité de cette empreinte, se lit, gravée dans le roc, cette inscription d'une précision presque cabalistique *Le Pied.*

» Les deux lettres initiales du nom du saint, S. R. sont gravées de chaque côté.

» Assez grossière de forme, quoique dessinée hardiment, cette empreinte est celle d'un très grand pied; et si on ne devait apprendre plus tard qu'elle n'a pas toujours été ce qu'elle est, on en pourrait conclure contrairement à la vérité que le pied de St-Remacle était d'une grandeur démesurée et qu'il avait des proportions peu élégantes. Creusée dans le roc, profonde de trois pouces au moins, il est rare qu'elle ne soit pas remplie de l'eau qu'y versent les buveurs malicieux qui n'ont rien à attendre de sa vertu spéciale et qui espèrent sans doute, rendre ainsi plus méritoire, l'usage que d'autres ont à en faire.

III.

Selon la croyance de nos aïeux, St-Remacle n'avait pas laissé que ce vestige de son passage à la Sauvenière.

On y montrait autrefois une pierre qui conservait aussi l'empreinte de sa main. Cette pierre, où se voyait une figure assez informe de doigts étendus, était également l'objet de la vénération des buveurs d'eau minérale. Toujours à cette même source, il y avait le four où St-Remacle cuisait son pain (1). « Ce four, disait assez irrévérencieuse- » ment l'auteur des *Amusemens*, n'est qu'un trou assez petit, natu- » rellement creusé dans une roche voisine. ce qui n'est pas mesuré » à l'appétit de cette taille, si son estomac était proportionné à ses » pieds et à ses mains » (2).

L'anonyme, en prêtant ainsi au saint apôtre des extrémités peu esthétiques, devançait de beaucoup JULES JANIN, qui voyait « une » frêle Parisienne venir mettre son petit pied *chaussé de satin* dans » l'empreinte repoussante de ce grand pied plat chaussé de san- » dales » (3).

Un sieur DELEAU, auteur d'un manuscrit faisant partie du fond Capitaine (4), rapporte aussi qu'il existait jadis, au-dessus de la

(1) *Amusemens des Eaux de Spa*, MDCCXXXIV, v. p. 118 et 119.
(2) Ibidem.
(3) *Les délices de Spa*, 1847, broch. publiée sans nom d'auteur.
(4) Bibliothèque de l'Université de Liége.

fontaine de Groesbeeck, un ermitage ou une chapelle nommée *Hutte St-Remacle*, qui était réputée pour avoir été habitée par ce saint.

Et puisque nous sommes en train d'énumérer les lieux spadois auxquels cet apôtre a attaché son nom (1), citons pour son analogie avec la nôtre une empreinte qui se voit ou se voyait, à Targnon, sur l'Amblève, et qui portait également, suivant Borgnet, le nom de *Pas-St-Remacle :*

> C'est un rocher sur lequel on prétend reconnaître l'empreinte d'un pied qui ne serait autre que le pied de l'apôtre des Ardennes. Il en existe encore un à la Géronstère (2), près de Spa, où toute femme stérile qui désire ne plus l'être, n'a qu'à venir prendre place. J'ignore si celui que nous pouvons apercevoir d'ici possède la même vertu ; mais ce que je sais, c'est que de semblables pèlerinages seraient à coup sûr plus fréquentés aujourd'hui s'ils promettaient le contraire (3).

Est-il besoin de dire que de nos jours, la nayade de la Sauvenière, pas plus que le saint apôtre des Ardennes ne sont invoqués par les jeunes épousées. Et que vaines sont les adjurations des statisticiens qui constatent une diminution de la population chez les races latines.

Par ce temps où les partisans de la doctrine de l'économiste Malthus sont plus nombreux que jamais, et où les morticoles ont mis à la mode chez les jeunes mères, le curetage et l'ovariotomie — comme l'a spirituellement fait remarquer le conteur Jérome Pimpurniaux, les eaux spadoises verraient bien plus nombreuses s'acheminer vers elles, les théories d'époux et d'épouses, s'ils étaient assurés d'y trouver... le contraire de la fécondité !

Albin BODY,
archiviste de la ville de Spa.

(1) Nous laissons à d'autres le soin de s'occuper du *Mur du diable* de Pepinster, et de diverses légendes également relatives à notre saint.

(2) L'auteur a été mal servi par sa mémoire : il a voulu dire la Sauvenière. — Une erreur semblable est faite par Reinsberg, *Calendrier belge*, II, 136, qui attribue la vertu prolifique à la fontaine de Groesbeeck, et qui renvoie du reste à Borgnet, *Guide*, à Bovy, *Promen. histor.*, II, 80, et à Wolf, *Niederl. Sagen*, p. 227.

(3) Pimpurniaux (Ad. Borgnet). *Guide du voyageur en Ardenne*, t, I, p. 42-43.



BIBLIOGRAPHIE

Henri-le-Conscrit, roman historique, par I. Nosripe. — Un vol. in-8° de 368 p. — Alb. Hermann, éd. Verviers 1901. — Prix : 1 fr. 60.

Le nouveau roman de M. Nosripe a pour sujet l'histoire d'un jeune Ardennais qui, appelé par la conscription — nous sommes au siècle dernier — parvient à échapper à son sort, erre au pays durant plusieurs années, se décide un jour à se rendre à l'armée, prend part à la guerre d'Espagne au cours de laquelle il est fait prisonnier, et trouve enfin, de retour dans son village, un repos bien gagné. Une histoire d'amour, touchante en sa simplicité, entremêle ses péripéties dans les aventures de ce modeste héros, et l'ensemble constitue un petit roman très attachant, conté et écrit sans prétention, avec une sincérité parfaite.

Nos lecteurs connaissent la manière de M. Nosripe dont le précédent volume, une chronique ardennaise intitulée *Noirbroqua-le-Pendu*, a été signalé en son temps ici-même (tome V, 1897) par des extraits (p. 65 et p. 103) et par un compte-rendu (p. 162). On sait que l'auteur, bien placé du reste pour connaître les mœurs ardennaises, fait preuve dans leur description d'un très grand souci d'exactitude, et sait éclairer la psychologie rudimentaire de ses personnages par des traits bien populaires et bien wallons.

Nous retrouvons ces qualités dans *Henri-le-Conscrit*, spécialement au cours des pages où l'auteur raconte l'existence difficile du réfractaire, obligé de prendre un faux nom, de se déguiser, et finalement contraint, pour vivre, de se mettre au service du brigand Magonette, de qui il accepte une mission assez caractéristique des mœurs de ce temps.

Magonette était un voleur de grand chemin, très redouté, mais que sa résistance audacieuse aux autorités avait gratifié d'une réputation d'héroïsme aux yeux des paysans. La renommée lui attribuait une force extraordinaire, une grande énergie, une activité remarquable. On racontait ses exploits dans les veillées, en exaltant sa bravoure et en vantant sa générosité envers les pauvres gens. Magonette et son acolyte Géna terrorisèrent si bien la contrée que des notables se virent contraints de traiter avec lui et de lui payer un tribut. L'exemple fut suivi, et les deux brigands finirent par rançonner la généralité des propriétaires du pays. Moyennant une contribution annuelle, payable en deux ou quatre termes, les particuliers recevaient un sauf-conduit en bonne et due forme, et vivaient désormais tranquilles en leur logis et par les routes. A la suite de diverses péripéties de ce roman, Henri le réfractaire accepta la mission d'opérer pour le compte de Magonette le recouvrement de cette contribution. On devine les aventures pittoresques qui attendent notre brave et naïf jeune homme dans l'exercice de cette charge singulière.

L'auteur en profite pour nous donner de curieux détails sur la vie paysanne d'autrefois et sur les mœurs du temps. Il signale même diverses superstitions peu connues, et confirme par exemple (p. 150) que pour le paysan ardennais, la rencontre d'un prêtre est de mauvaise augure. Il fait dire à l'un de ses personnages (*loc. cit.*) : « Je connais une accoucheuse qui simule la plus vive alarme chaque fois qu'elle doit fonctionner un vendredi ou le treize d'un mois quelconque ; elle allume des cierges, récite des prières en les commençant par la fin et fait une quantité de momeries pour conjurer le sort. En cas d'une issue fatale, elle attribue celle-ci au jour fatidique; mais, neuf fois sur dix, elle obtient un heureux dénouement qu'elle présente comme le résultat de ses conjurations, qui ne sont pas oubliées quand il s'agit de déterminer son salaire » (1).

Plus haut parlant d'une pauvresse typique, l'auteur dit (p. 100) : « On racontait que cette vieille réprouvée faisait de longs détours pour ne pas passer devant les crucifix et que, s'il lui arrivait de rencontrer sur son chemin de petits morceaux de bois ou des fétus de paille placés en croix, elle entrait dans une violente colère et les écartait à coups de bâton en proférant d'affreux blasphèmes. A son approche, les enfants se sauvaient, les mères prenaient leurs nourrissons sur les bras et bon nombre de gens faisaient un signe de croix à la dérobée ; partout on s'abstenait soigneusement de lui faire l'aumône en nature, car elle passait pour être sorcière... Elle ne manquait jamais de parler de maléfices, de sorts jetés, de souris ou de rats envoyés chez certains particuliers par quelque suppôt de l'enfer ; ou bien elle racontait des histoires de fantômes, de revenants, de cauquemares (*sic*) ou de loups-garous. On aurait dit qu'elle cherchait à accréditer la réputation qui lui était faite et à justifier la crainte et l'aversion qu'elle inspirait. » Ce dernier trait est juste : c'est aussi souvent par crainte que par charité que l'on fait l'aumône, dans certains villages, à des vieilles qui, parfois, paraissent elles-mêmes convaincues de leur puissance fatidique et n'hésitent pas à souhaiter, dans une grande variété de formules les maux les plus terribles aux paroissiens qui, d'aventure, repoussent leur prière (2).

Ces cours extraits, que nous pourrions aisément multiplier montrent l'intérêt que présente presque à chaque page le roman de M. Nosripe pour l'amateur de nos traditions populaires.

Nous pouvons donc, ne fût-ce qu'à ce point de vue, en recommander la lecture au public de *Wallonia*.

O. C.

---

(1) Sur la suspicion qui frappe les sages-femmes au village, voir ci-dessus, t. VI (1898), p. 75.

(2) Voir du reste, ci-dessus, t. VI (1898), p. 76, dernier alinéa.

Li Famille Tassin, roman historique [en wallon liégeois] par Alph. TILKIN. Dessins de M. Joseph RULOT; préface de M. Maurice WILMOTTE. — Un vol. in-12 de 330 p., Mathieu Thone, éd. Liége 1900. — Prix : 3 fr. 50.

Voici, en raccourci, ce que dit de cette œuvre, remarquable à tous égards, le critique wallon du journal *Le Petit Bleu*, de Bruxelles, n° du 20 mars dernier :

« Bien que M. TILKIN ait adopté lui-même le sous-titre de « roman » historique », qu'il ait fait de son mieux, suivant ses propres termes pour » respecter l'histoire », son œuvre n'en est pas moins avant tout une étude » de mœurs et de caractères. Le roman n'est « historique » que parce que » la révolution belge offrait un terrain éminamment propice au développe- » ment des passions dont la peinture séduisait l'auteur.

» L'habileté de métier, acquise par M. TILKIN au cours de sa longue » carrière d'auteur dramatique, se révèle, dans les moindres détails de » charpente de l'œuvre. M. TILKIN a choisi et coordonné de telle sorte les » diverses intrigues de son sujet que le lecteur y trouve non seulement » l'expression du plus pur patriotisme, mais aussi de la tendresse la plus » intime. L'épanouissement du bonheur familial, le sentiment paternel du » vieux Tassin, l'héroïque esprit de sacrifice de sa fille aînée Bâre, le déchaî- » nement de la passion brutale cher Houbert Massin, ou de la bestialité » cynique chez Fifine Boleu, le martyre résigné de Mme Bernârd, les sour- » noises vilenies de l'espion hollandais, tout concours à accidenter la gamme » des émotions, a varier l'impression de lecture. Et non seulement M. TILKIN » s'est montré expert en l'art de relier des thèmes nettement différenciés, » mais il a pleinement réussi â les développer. Son style se plie aisément aux » exigences du sujet. Ses croquis de mœurs sont enlevés avec une verve et » une netteté de trait remarquables; les épisodes patriotiques frémissent » d'une émotion communicative et la simplicité de style, qui produit une » impression si intense dans les seènes de douloureuse intimité, préserve » l'auteur des outrances du genre dans les quelques rares chapitres mélodra- » matiques.

»*Li Famille Tassin* prouve indiscutablement que le genre du roman est » parfaitement accessible au wallon, et je ne doute pas que l'accueil fait à » l'œuvre en Wallonie ne lui apporte toutes les formes de succès qu'elle » mérite ».

D'autre part, M. Olympe GILBART dans *La Meuse*, de Liége, après avoir rappelé les essais de romans précédemment publiés en wallon, écrit notamment :

« Avec *Li Famille Tassin*, qui est un véritable roman comportant toutes » les exigences du genre, M. Alphonse TILKIN crée le roman wallon. Cette » fois il y a une intrigue, on trouve une action habilement et logiquement » déroulée, les effets sont gradués avec science et le dénouement couronne » l'œuvre. *Li Famille Tassin* procède de la forme classique.

» ... M. TILKIN est animé d'un vrai tempérament dramatique et, » maintes fois, au théâtre, j'ai fortement senti son autorité dans les scènes » poignantes où il expose la détresse des heures douloureuses de la vie. » ... Aussi les pages les plus attachantes de son roman sont celles qui peignent » les situations émouvantes. ... La discrétion qu'il a mise dans l'intervention » — très périlleuse en un livre wallon — de personnages historiques vaut » également d'être notée.

» ... M. Tilkin sait dresser sur pieds un personnage et s'entend à » camper une scène. J'ai pris goût aux petits portraits, raccourcis rapides » qui lui permettent, en quelques mots d'une justesse pénétrante de définir » un individu, comme ses traits d'observation originale lui suffisent pour » établir un décor.

» ... Et puis la langue est souple, variée, d'un coloris chaud, avec » des brusqueries amusantes. Sans compter que le roman est fécond en » émotions patriotiques, puisqu'il célèbre le geste héroïque de nos ancêtres, » et que M. Tilkin s'entend à merveille à faire revivre l'enthousiasme » généreux de *nos tâyes.*

» *Li Famille Tassin* doit être lue par tous ceux qui aiment notre » vieil idiome liégeois. Ils puiseront dans cette lecture les fraîches et récon- » fortantes sensations que leur procure la verdeur vigoureuse de notre » franc parler.

» Le volume ne leur déplaira pas. Il est édité avec un goût parfait et » de plus il est illustré par notre grand sculpteur, qui est aussi un magni- » fique dessinateur, M. Joseph Rulot. Il renferme quatre superbes dessins, » où l'on retrouve le talent puissamment suggestif, l'art hautement pensif de » l'auteur du monument Defrecheux, dont l'artiste a fait une magistrale syn- » thèse et un symbole harmonieux de l'âme wallonne ».

Nous ne pouvons que nous rallier à ces appréciations autorisées.

O. C.

NOTES ET ENQUÊTES

8. **Pratiques pour conjurer les sorts.** — La croyance aux sorciers qui s'est perpétuée même jusqu'aujourd'hui dans nos campagnes, amena naturellement certaines gens à chercher des procédés ou des pratiques de nature à conjurer ou à annihiler les mauvais effets d'un sort jeté contre une personne ou une famille. Le métier pouvait être lucratif, mais il était dangereux, car l'autorité ecclésiastique, d'accord avec l'autorité civile, poursuivaient avec raison ces exploiteurs de la crédulité populaire.

Les pratiques employées par ces gens qui avaient la spécialité de déjouer les sorts sont curieuses à signaler. Nous relevons les suivantes dans le dossier de l' « information tenue par le sieur Collin, pasteur de Frasnes, commissaire nommé par M. l'official du diocèse de Cambray, à la charge de Daniel Vandereelden, dit la Caille, maréchal de Melle, accusé de faire nuitamment des cérémonies superstitieuses en manière d'exorcismes », en 1728.

Melle était un village du Tournésis, appartenant aujourd'hui à l'arrondissement de Tournai, canton de Celles.

Voici les prescriptions faites d'ordinaire par le maréchal de Melle :

1. Il ordonnait de faire une neuvaine comprenant la récitation de neuf *Pater* et neuf *Ave Maria* le premier jour, et la diminution d'un *Pater* et d'un *Ave Maria* chacun des jours suivants.

2. Boire de l'eau bénite et manger du pain bénit, le matin à jeun.

3. Boire de l'eau bénite trois fois par jour.

4. Mettre un cierge en main du malade. Et, pendant un quart d'heure, le maréchal lisait dans un gros livre des prières en une langue incompréhensible aux assistants. Les témoins constataient que ce maréchal devenait tout en sueur. Un autre témoin déclarait « qu'il lui a dit qu'il étoit tout en chaleur et qu'il souffroit beaucoup à son sujet. »

5. Prescrire d'ouïr la messe le mercredi, le vendredi et le samedi de la première semaine, puis trois messes en un jour la seconde semaine.

6. Donner un paquet de poudre à prendre en deux fois.

Daniel Vandereelden avait tout avantage à maintenir ceux qui venaient le consulter dans la croyance qu'ils étaient sous le coup d'un maléfice. Il s'offrait même parfois à faire comparaître la sorcière devant les yeux de sa victime, mais l'offre ne séduisait guère et était toujours rejetée.

Une veuve, habitant le village de Maulde, avait eu un cheval malade et conta au maréchal, ainsi qu'elle en déposa elle-même dans l'information, qu' « elle avoit cru d'avoir vu sortir de l'escurie par différents jours, vers les 8 heures du soir, une beste en forme d'un asne, avant la maladie du dit cheval. » Le prétendu guérisseur répondit imperturbablement : « Si dans le temps qu'on voyoit sortir le susdit asne de l'écurie, on auroit tiré sur iceluy avec une flèche, on auroit reconnu la sorcière. » Ce maréchal affirmait qu'il y avait trois sorcières à Maulde.

Une autre réputation de Vandereelden était qu' « il sçavoit les secrets de faire revenir les vols. » Un habitant de Petrieux, hameau de Beclers, victime d'un vol de laine, ayant recours à son intervention, reçoit de lui comme réponse « qu'après les premiers vingt quatre heures écoulé, il ne pouvoit plus le faire revenir. »

Les renseignements qui ont servi à écrire cette note sont tirés d'un dossier de l'avocat fiscal de Hainaut, Losson, farde 3, aux archives de l'Etat, à Mons.

Ernest Matthieu.

9. **La lune et le sexe des nouveaux-nés.** — On lisait récemment dans la *Revue des traditions populaires* (t. XV, 1900, p. 589), cette croyance relevée par Mme Vaugeois dans le département de la Loire-Inférieure :

« Lorsque la lune change de quartier dans les trois jours qui suivent un » accouchement, le prochain enfant qui naîtra sera d'un sexe différent. »

Cette croyance existe également en Belgique, tant au pays flamand qu'en Wallonie.

Dans son n° 2 du 14 janvier 1900, le *Journal d'Accouchements*, de Liége, donnait, à propos de la procréation des sexes, une correspondance de Mme Louise Debauche, accoucheuse à Uccle-lez-Bruxelles. Cette honorable praticienne s'exprime entre autres comme suit : « Je me permets de vous communiquer une remarque que j'ai faite depuis trente ans. Je ne m'attribue pas les connaissances du docteur Schenck, qui prétendait par sa méthode pouvoir faire procréer les sexes à volonté ! Ce que je puis affirmer sur 6,035 accouchements faits par moi dans la même localité, c'est

que j'ai toujours vu que s'il y avait nouvelle lune pendant les neuf jours qui suivaient l'accouchement, l'enfant qui naissait après, était d'un autre sexe, même quatorze ans plus tard. J'en ai encore eu la preuve cette semaine ; je puis citer bien des familles où cette prédiction s'est toujours réalisée. »

Le rédacteur en chef du *Journal d'Accouchements*, M. le Dr N. Charles, professeur d'accouchements et chirurgien-directeur de la Maternité de Liége, fait suivre cette communication d'un petit commentaire.

« Nous devons d'abord, dit-il, féliciter Mme Debauche de son esprit » observateur ; elle a vu, elle a retenu, elle a pris des notes, elle a réfléchi » et discuté, c'est parfait. La lune a-t-elle une certaine influence sur la » conception ? Au premier abord, la réponse négative ne paraît pas dou- » teuse et la question elle-même semble extra-scientifique. Pourtant » M. Spring, l'ancien et illustre professeur de clinique interne à Liége, » n'osait pas la nier. Un médecin liégeois, d'une rare intelligence, le Dr » Duvivier, affirmait ne se tromper que rarement dans la prévision du sexe » à l'aide du changement de lune... »

Nous laissons au lecteur le soin de conclure.

Joseph Defrecheux.

10. **Deux nouveaux jouets.** — Il s'agit de deux jouets qu'ont inventés (ou appropriés) l'an dernier les gamins liégeois. Le journal *L'Express* a donné en son temps la description de ces deux amusettes, et nous nous contentons de reprendre son texte — ayant eu le loisir de constater du reste que les jouets dont il s'agit continuent, comme on dit, « à faire fureur » chez nos gamins et paraissent définitivement entrés dans leurs mœurs. Il s'agit d'abord d'un jouet qu'on pourrait nommer acoustique. Cela consiste en une grosse bobine et une ficelle de moyenne grandeur. L'un des bouts de la ficelle est tourné et noué autour de la bobine de telle sorte que celle-ci puisse s'y mouvoir à frottement doux. L'autre bout est également noué sur lui-même, de manière à former une anse de 30 centimètres environ de longueur. Cette anse est passée par l'opérateur autour du front et de l'occiput d'un petit camarade qui désire se prêter à l'expérience ; celui-ci retient la ficelle en appliquant dessus ses deux mains ouvertes, lesquelles doivent en même temps recouvrir et fermer les oreilles.

L'opérateur, se plaçant en face de son camarade, prend la bobine et tend la ficelle ; il fait ensuite tourner la bobine sur elle-même, en la tenant des deux mains par les deux bouts. Le frottement de la bobine sur la ficelle produit une série de craquements qui rappellent la canonnade des boîtes à poudre les jours de fête. Si le mouvement est plus rapide, l'effet rappelle alors le « bruit de la mer », qu'on entend dans les coquillages profonds Souvenir d'Ostende) et dans les plumiers d'autrefois, en ferblanc — *les gohî.*

Ce petit jouet acoustique fait la joie de nos gamins, qui ne comprennent pas comment un petit bruit, presque imperceptible en soi, produit dans leur tête un pareil vacarme.

L'opérateur, quant à lui, jouit avec délices de l'émerveillement de son petit camarade !...

L'autre jouet est infiniment plus simple à manier. Il s'agit d'un couvercle de boîte cylindrique à conserves, trouée au milieu, avec une ficelle passée dans le trou, tenue par un gros nœud. A l'autre bout de la ficelle, le gamin court, faisant rouler le couvercle sur son rebord, comme un cerceau minuscule. Ce jouet est peu compliqué, mais il est amusant et tout-à-fait de saison au printemps, puisqu'il donne l'occasion de courses et de folles gambades.

C'est sur nos boulevards qu'il semble avoir été imaginé. On ne l'avait pas rencontré précédemment; mais en quelques semaines, l'usage avait rayonné jusqu'aux confins de la ville et même dans la banlieue, Or, un an plus tard, dans son numéro du 5 mai 1901, *Le Petit Bleu* de Bruxelles, signale le même jeu comme faisant fureur en ce moment « dans tous les endroits où se réunit la marmaille bruxelloise ». Et aussitôt, *L'Express* de Liége, reprenant cet entrefilet du *Petit Bleu*, rappelle qu'il a lui-même signalé le premier, dans son numéro du 4 mars 1900, le jouet en question et en revendique l'invention pour les « valeureux Liégeois en herbe », constatant avec une satisfaction non dissimulée le succès de leur invention, que la Capitale vient de consacrer d'une façon si remarquable...

Cuique suum. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. *L'Express* a bien mérité du folklore !

11. **Les médecins à l'urine.** — Il y eut, autrefois, paraît-il, des médecins à l'urine. La tradition a conservé le souvenir d'un de ces praticiens, de Tongres, qui jugeait la maladie des gens à la simple inspection d'un peu de leur urine qu'on lui apportait dans une bouteille. On raconte là-dessus diverses facéties plus ou moins libres, où la science du célèbre docteur est mise en défaut par le fait que, chemin faisant, le porteur ayant par mégarde brisé ou renversé le flacon qui lui était confié, l'urine qu'il présente au magicien... a changé de sexe !

Or, la « science » de ces « médecins » est déchue et se retrouve, paraît-il, dans le domaine de la médecine populaire. Fin novembre dernier, un guérisseur comparut devant le tribunal de Liége. C'était, dit-on, le fils d'un vieux médecin qui avait, dans le pays de Vaux-sous-Chèvremont, la réputation de guérir les malades à l'aide de remèdes familiers. Il avait hérité de la réputation de son père et les naïfs villageois le consultaient avec confiance. Ses procédés de diagnostic étaient plutôt primitifs. Le plus souvent notre guérisseur ne voyait pas ses malades. Il se prononçait sur leur cas en examinant d'un œil expérimenté... leur urine contenue dans une bouteille. C'est ce qu'exprime un témoin avec beaucoup d'à-propos en disant que S... était *on docteur al pihotte.* De nombreux malades vinrent d'ailleurs affirmer le même fait. L'accusé fut condamné pour exercice illégal de l'art de guérir.

O. C.



A propos d'un troglodyte moderne

En me frayant un passage dans les épaisses broussailles qui recouvrent en grande partie les rochers du « Val des Moines », à Ombret, je me trouvai soudain en face d'une petite caverne, dont l'entrée à peu près circulaire mesurait environ cinquante-cinq centimètres de diamètre. Je me faufilai dans cet étroit boyau qui s'étend à peine sur une longueur de deux mètres, et j'arrivai dans une petite place d'une dizaine de mètres carrés de superficie et de quatre mètres de hauteur.

Je finis vite par m'habituer à la demi-obscurité qui régnait dans la grotte et à distinguer assez facilement tout ce qui s'y trouvait.

Je fus passablement étonné d'y apercevoir de nombreux bâtons introduits dans les crevasses de la voûte et auxquels pendaient des dépouilles de lapins, des herbes séchées et un vieux pardessus. Une rangée de pierres partant du fond de la place vers l'entrée, délimitait assez bien la forme d'une litière humaine ; les plumes, les feuilles mortes et les peaux d'animaux sauvages qui y étaient accumulées, confirmèrent vite mon opinion ; un foyer formé tout simplement de quatre blocs de calcaire contenait encore un tas de bois à demi consumé ; enfin, vers l'entrée de la petite salle, un fragment de roche assez volumineux, et dont les rugosités étaient tachées de sang et jonchées de poils, avait dû servir de table, tandis qu'un plus petit dont la face supérieure était polie, constituait l'unique siége.

En renversant ce fauteuil rudimentaire, je découvris dans une crevasse toute une provision de pommes de terre, de noisettes, d'autres fruits séchés et une croûte de pain frais ; tout me prouvait donc, à l'évidence, que l'absence du solitaire n'était que momentanée et je m'empressai de sortir et de me blottir dans les buissons, décidé à connaître un peu plus les mœurs de cet intéressant misanthrope.

Je commençais à me lasser quand, à la nuit tombante, je vis apparaître un grand vieillard, à moitié vêtu, chez qui la barbe et les

cheveux longs et blancs indiquaient un âge très avancé. Il déposa à l'entrée de la grotte un paquet assez volumineux, explora du regard les environs et n'apercevant rien d'insolite, rechargea son colis et entra dans la grotte.

Il ressortit presque aussitôt et se dirigea vers le ruisseau qui serpente dans la vallée ; après avoir écorché et dépouillé un gros lapin, il se mit en mesure de le rôtir en introduisant les pattes postérieures de la proie dans des bâtons fendus, plantés dans le sol. Quand le gibier fut jugé à point, il le dépeça, tira de sa poche une croûte de pain et commença son repas primitif en se désaltérant, comme Diogène, dans le creux de ses mains. Il fuma deux ou trois pipes en guise de dessert, et se retira dans son repaire ; à peu près certain qu'il s'était couché, j'allais me découvrir, quand brusquement, et à mon grand étonnement, je le vis reparaître, très inquiet et scrutant anxieusement les environs ; il m'aperçut et suivit vivement le sentier qui débouche de la forêt.

Devinant son inquiétude, je m'empressai de l'accoster, de le rassurer et de le prier de bien vouloir me donner quelques détails sur sa vie passée et présente. Le vieillard se retourna à demi, passa lentement sa main sur son front comme pour raviver ses souvenirs, et il conta, d'une voix émue :

« Il me serait assez difficile de préciser le moment où je vins habiter ici ; mes parents qui étaient bohémiens venaient y passer l'hiver ; après leur mort, vers 1870, je songeai à élire définitivement ici mon domicile. Le propriétaire du bois, un bien brave homme, m'a cédé un petit champ que je cultive à mon profit et comme je suis vieux et incapable de travailler, je fais toutes les semaines une « tournée » dans les maisons aisées des villages environnants. Je ne me plais que dans cette solitude ; et d'ailleurs, sans parents ni amis, je n'ai plus qu'un vœu : c'est que mon séjour actuel devienne mon tombeau ».

La-dessus je pris congé du vieillard et repris, en rêvant, ma route vers Seraing.

Les révélations de ce vieux solitaire me firent penser qu'un grand nombre de cavernes connues dans les villages sous des noms d'hommes, comme par exemple le TROU CAHEUR à Engis, le TROU D'AUSNY à Seraing, le TROU MANTEAU à Ben-Ahin, le TROU SANDRON, à Huccorgne et les TROUS ROBAY et DEWEZ à Moha, portent les noms de certains solitaires qui y ont fait un séjour plus ou moins prolongé. Ajouterai-je que les renseignements que j'ai pris dans les villages signalés plus haut ont pleinement confirmé ma manière de voir? Notamment pour le trou Sandron à Huccorgne et pour les trous

Robay et Dewez à Moha. Il n'en est pas de même pour ce qui concerne le trou d'Ausny et le trou Caheur : j'ai consulté les habitants les plus âgés des hameaux dans lequels ces cavernes sont situées, et personne n'a pu me dire pourquoi elles ne sont connues dans le voisinage que sous ces noms personnels.

J'ai interrogé aux Awirs un vieillard de 88 ans et il m'a dit que depuis qu'il se souvient, la grotte d'Engis n'est connue dans le village que sous le nom de TROU CAHEUR. J'ignore pourquoi SCHMERLING, le premier auteur qui ait décrit cette caverne, lui a donné le nom de « grotte d'Engis. »

Or, les confusions qui peuvent résulter des noms nouveaux donnés à nos cavernes, sont de nature, parfois, à causer du préjudice à la science. On en jugera par le fait suivant :

En 1830, le Dr SCHMERLING explora le *trau Caheûr*, et le désigna sous le nom de « caverne d'Engis », dans le beau livre qu'il écrivit pour rendre compte de ses découvertes dans les cavernes préhistoriques de la province de Liége.

En 1860, sir Charles LYELL vint à Engis dans le but de contrôler les découvertes que SCHMERLING avait faites dans cette « caverne d'Engis ». Il interrogea des habitants pour savoir où elle était située. Ceux-ci le conduisirent fort obligeamment dans une carrière, où existait une petite excavation. Ne voyant plus que des restes de galeries, le géologue anglais conclut que la grotte dans laquelle l'illustre savant liégeois avait découvert le fameux crâne d'Engis, dont les moulages sont conservés et exposés dans les principaux musées du monde, avait disparu dans les travaux de la carrière. (1)

Si l'éminent auteur des *Principles of Geology* avait su que la grotte fouillée par SCHMERLING portait le nom de « trou Caheur », il aurait été mis, par le premier campagnard venu, en présence de la caverne, et son exploration lui aurait permis de se prononcer avec certitude sur l'âge du gisement dans lequel avait été trouvé le célèbre crâne d'Engis. Car, il faut le dire, SCHMERLING, qui s'attendait sans doute aux objections que soulèveraient ses conclusions, avait laissé des lambeaux de couches et de brèches intactes, à dessein de faire vérifier ultérieurement ses découvertes.

En 1897, à l'issue de la séance de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, M. le baron de Loé présentait un crâne humain portant cette étiquette : « trou Caheur, à Engis. » Personne ne supposa que ce crâne provenait de la même grotte, et

(1) Charles LYELL, *Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*. Trad. par M. Chaper, Paris 1863 et 1870 ; p. 63.

était peut-être aussi ancien que le fameux crâne d'Engis. Quand j'appris à M. le baron de Loé que le « trou Cahêur » était la « grotte d'Engis» fouillée par SCHMERLING, DUPONT, FRAIPONT et moi, il fut très surpris. Car le crâne avait été découvert par un explorateur liégeois qui, ignorant sans doute cette identité, ne lui en avait point parlé. S'il l'avait pu constater, il l'aurait certainement signalée avec empressement, pour qu'à l'avenir, toute confusion fût définitivement évitée.

Ces faits dont l'importance n'échappera à personne me paraissent appuyer très sérieusement les conclusions émises dans WALLONIA par M. Louis DELATTRE, et confirmées par M. Amé DEMEULDRE [1]. Avec ces auteurs, dont je viens seulement de lire les intéressants articles, je demande qu'on conserve et qu'on restitue au plus tôt à nos hameaux, à nos lieux-dits et à nos cavernes, leurs noms anciens et traditionnels. Comme le dit justement M. DEMEULDRE, nos ancêtres savaient très bien ce qu'ils faisaient, ils avaient un motif, une raison de donner tel nom à tel endroit. Nous ne connaissons plus ces motifs. Nous pouvons parfois en soupçonner la valeur. Mais lorsque même, la justification en est actuellement impossible, il y a encore des raisons de prudence à ne pas changer les noms à la légère.

ERNEST DOUDOU,
Membre de la Société d'Anthropologie de Belgique.

(1) *Hameaux et lieux-dits wallons* par Louis DELATTRE : ci dessus t. VII p. 197; par Amé DEMEULDRE, t. VIII p. 31.





El poûrtchî d' « Grand' Peine »

CONTE NIVELLOIS

Il avout dins l' temps in cinsî à Grand' Peine, (1) *qu'on appèlou Pierre Proutte.*

Djè n' sais nî au seur s'il a co des Nivelwès qui d'ont intindu pârler: seûlmint, i d' mèrou dins l' cinse, si m' mémwère est bounne, branmin d'vant Dansonville, qui n'astout d'djà pus cinsî quand l'oragan à inl'vé l' grègne dè Saint Antwenne.

Djè sais bî qu'adon qu'i vindou à bwère dèlez l' marchau au faubourg dè Charlerwé, in coup d'vint a arrachî s' n' insègne qui stou applaquée au mur avé tous les crampons et qu'o l'a stè rtrouver d'sus l' pré d' Vaïampont, *à Thines...*

Mais n' parlons nî d'ça, no d'in frinn' in histwère.

⁂

El feumme Pierre Proutte — enne dgins du vî bon Dieu, si bounne qui n'a nî à l' cwère — in djou au matin, sourtou d' sè staule qu'elle avou stè traire ses vatches.

In gamin d'enne dijaine d'années s' présinte tout près d'ielle :

— « Cinsière, dist-i, n' vo faut-i nî in p'tit poûrtchî ? »

Il y avait dans le temps un fermier à *Grand' Peine* qu'on appelait Pierre Proutte.

Je ne sais pas au sûr s'il y a encore des Nivellois qui en ont ouï parler ; seulement, il demeurait à la ferme, si ma mémoire est bonne, beaucoup avant Dansonville, qui n'était déjà plus fermier quand l'ouragan a enlevé la grange de *St-Antoine.*

Je sais bien qu'alors qu'il vendait à boire près du maréchal, au *faubourg de Charleroi,* un coup de vent a arraché son enseigne qui était fixée au mur, avec tous les crampons, et qu'on l'a été retrouver sur le pré *Vaillampont,* à Thines...

Mais ne parlons pas de cela : nous en ferions une histoire.

⁂

La femme Pierre Proutte — une personne du vieux bon Dieu, si bonne qu'il n'y a pas à croire — un (jour) matin, sortait de son étable, ayant été traire ses vaches.

Un gamin d'une dizaine d'années se présente à elle :

— « Fermière, dit-il, ne vous faut-il pas un petit porcher ? »

(1) *Grand' Peine* est une vieille ferme aux environs de Nivelles. Le récit, que notre conteur a très soigneusement localisé contient un certain nombre de noms de lieux-dits, que nous signalons dans le texte par une différence de caractères.

— « *Mon Dieu, m' fi ! dist-elle, vos astez si p'tit ! Vo n'astez nî pus gros qu' pou deux liards dè bûrre.* »

— *Ça n' fait rî, cinsière, dist-i, djè frai toutes vos commissions et vo sârez contenne dè mi.* »

L' cinsière l'a fait intrer : elle li a d'nè n' djatte dè café avè n' bounne târtine :

— « *Et bî, m' fi, dist-elle, vo m' plaigî fin bî : vo d'irez à tchamp avè les pourchas pou coumminchî.* »

Quand tous ses pourchas ont ieu stè hours dè l' cour, i d'mande à l' cinsière dessus què tchamp s'qu'i dvout d'aller :

— « *Vo desquindrez l' tchèmin, dist-elle ; vo pass'rez d'lez l'* chateau dè l' Fauvette *(qu'a stè habitè pa* Mien Browette*) ; vo pass'rez d'lez* Pécrau, *vo trouverrez l' palfond-tch'min qu'on appelle l'*Escavée *; vo frez paturer vos pourchas doulà. Adon, d'sus la gauche, el fondrée qui est là apparti à l' cinse : c'est l'* Paradis des tch'faux ; *vo povez paturer djusqu'à l'* Pétite Sainte-Gédru. »

* * *

*V'là tous les pourchas dins l' tchèmin d' l'*Escavée. *El gamin monte tout à l' coupette dè l'uraie, i tire in p'tit lîfe dè s' poche et i s' met à studii.*

Tout d'in coup, il aperçwet in vî grand'père qui passou dins l' tchèmin avè 'n' bèsace à s' dos :

— « *Bondjou, papa,* » *dist-i l' gamin.*

Grand'père li respond :

— « *Bondjou, m' fi ; vos astez bî*

— « Mon Dieu, mon fils ! dit-elle, vous êtes si petit ! vous n'êtes pas plus gros que pour deux liards de beurre. »

— « Ça ne fait rien, fermière, dit-il, je ferai toutes vos courses et vous serez contente de moi. »

La fermière l'a fait entrer : elle lui a donné une jatte de café avec une bonne tartine :

— « Et bien, mon fils, dit-elle, vous me plaisez tout-à-fait bien : vous irez au champ avec les porcs pour commencer. »

Quand tous les porcs ont été hors de la cour, il demande à la fermière sur quel champ il devait aller.

— « Vous descendrez le chemin, dit elle ; vous passerez près du *château de la Fauvette* (qui a été habité par Mien Brouette) ; vous passerez près de *Pécrau*, vous trouverez le profond-chemin qu'on appelle l'*Escavée ;* vous ferez pâturer vos porcs là. Alors, sur la gauche, le fond qui est là appartient à la ferme : c'est le *Paradis des chevaux* ; vous pouvez pâturer jusqu'à la *Petite-Sainte-Gertrude.* »

* * *

Voilà tous les porcs dans le chemin de l'*Escavée.* Le gamin monte au haut du talus, il tire un petit livre de sa poche et se met à étudier (1).

Tout à coup, il aperçoit un vieux grand'père (2) qui passait dans le chemin avec une besace au dos.

— « Bonjour, papa », dit le gamin.

Grand-père lui répond :

— « Bonjour mon fils ; vous êtes

(1) Ce « petit livre » duquel on ne nous dit rien ici, apparaît comme un livre de magie dans divers contes analogues. On le trouve déjà ici-même dans l'« Histoire de Pîrot » conte liégeois, *Wallonia*, t. II, p. 112 et suiv.

(2) Chez les Wallons, tous les vieillards sont appelés « grand-père » et l'on salue les vieilles sous le nom de « grand'mère ».

sâdge, em' fi ; volez desquinde djusqu'à d'lez mî, djè vo f'rai in cadeau ?»

— « Djè vu bî», dist-i l' gamin.

El grand'père li dit :

— « Vo povez chwesi twès affaire à vo moude; sondjî çu qu' vo volez.»

— « Vo m' donn'rez cè què dj' vo va d'mander ? » dist-i l' gamin.

— « Oï, dist-i l' grand'père. Chwèsissez twès affaires. »

— « Eh bî, djè vourou bî n' pétite arbalesse avé in maquet, quand dj'aguign'rou in mouchon, qu' djè l' virou tchêr à mes pids. »

— « Ça iest, dist-i l' père, v'là von-arbalesse : à c' te heure ?.. »

— « A c'te heure, dist-i l' gamin, djè vourou awè in chufflot, quand djè djurous d' su l' chufflot, què dj' frou danser tous les ciens què dj' vourou bî. »

— « Ça iest, dist-i l' père, v'là vo chufflot : à c'te heure ?... »

— « A c'te heure, dist-i l' gamin, djè vourou in satche, quand djè m'mettrou dins l' satche, djè dirou : « Saute, satche » et què d' sautelrou au dzeur des haïes et des buchons. »

— « Ça iest, dist-i l' père, v' là l' satche... A c'te heure, em' fi, fuchi sâdje, et toutes soûrtes de bounheurs. »

∴

N' miette après, i passe in curé dins l' tchémin, qui lijout dins-n-in lîfe.

El gamin crie, comm' au grand' père :

— « Bondjou, monsieur ! »

El curé n' respond nî.

I crie twès coups : « Bondjou, monsieur ! »

Poû d' réponse.

El gamin li dit pou qu'i l'intinde : « Vos astez in fameux mau alvé. »

bien sage, mon fils; voulez-vous descendre jusque près de moi, je vous ferai un cadeau ? »

— « Je veux bien, » dit le gamin.

Le grand-père lui dit :

— « Vous pouvez choisir trois objets à votre goût ; songez ce que vous voulez. »

— « Vous me donnerez ce que je vous vais demander ? » dit le gamin.

— « Oui, dit le grand-père. Choisissez trois objets. »

— Et bien, je voudrais bien une petite arbalète avec un projectile : quand je viserais un oiseau, je le verrais tomber à mes pieds. »

— « Ça y est, dit le père; voilà votre arbalète : à présent ?... »

— « A présent, dit le gamin, je voudrais avoir un sifflet : quand je jouerais *sur* le sifflet, je ferais danser tous ceux que je voudrais bien. »

— « Ça y est, dit le père, voilà votre sifflet : à présent ?... »

— « A présent, dit le gamin, je voudrais un sac, quand je me mettrais dans le sac, je dirais : « Saute, sac ! » et je sauterais au-dessus des haies et des buissons. »

— « Ça y est, dit le père, voilà le sac... A présent, mon fils, soyez sage, et toutes sortes de bonheurs !

∴

Un peu après, il passe un prêtre dans le chemin, qui lisait dans un livre.

Le gamin crie, comme au grand-père :

— « Bonjour, monsieur ! »

Le prêtre ne répond pas.

Il crie trois coups : « Bonjour, monsieur ! »

Point de réponse.

Le gamin lui dit pour qu'il l'entende : « Vous êtes un fameux mal élevé ! »

— *« T'à l'heure, djé d'irai djusqu'à d'lez vous, p'tit polisson ! »*

— *« Djé vo dis qu' vos estez in mau alvé ! »*

I n'avou nî co dit l' mot qué l'curé gripe à l' coupette dé l'uraie. El gamin s' met dins l' satche. Quand l' curé a ieu sté tout près d' li, l' gamin dit : « Saute, satche ! » Zouf ! V'là l' gamin d' l'aute costé du tch'min.

El curé berdellou ; mais puss qu'i berdellou, puss qué l' gamin l' faisou damner.

Tout d'in coup, l' gamin vwet n' belle aleuwette qui montou in tchantant.

— *« Wéti, dist-i ; vii bî c' n'aleuwette-là monter ? Eh bî, quand vo né l' virez pus, djé vo l' frai desquinde avé m' n' arbalesse. »*

— *« Eh bî, dj' né l' vwé pus », dist-i l' curé.*

El gamin met l'arbalesse à spalle et tire après. I n'a nî minti : l'aleuwette est tcheûte dins-n-in buchon dé spines qui stout tout près d' li.

—*« Est-c' qué dj' pû d'aller l' qué ? » dist-i l' curé.*

L' gamin li respond qu'i n' tènout qu'à li.

Quand l' curé a ieu sté au mitan du buchon, l' poûrtchî prind s' chufflot et comminche à chuffler. V'là l' curé qui dansou dins les spines ! Quand il est desquindu, toutes ses loque astinne arrachées ; i stou tout plein d' sang.

— *« Voûrî bî m' dire éiusqué vo sté in service ? » dist-i l' curé.*

— *« Woye ! dist-i l' gamin, djé su à Pierre Proutte, à l' cinse dé* Grand'Peine. »

— *« Dj'in sais assez », dist-i l' curé ; démain vo-n-affaire sera faite ; djé vo frai prinde pa l' police. »*

— « Tout-à-l'heure, j'irai jusque près de vous, petit polisson ! »

— » Je vous dis que vous êtes un mal élevé ! »

Il n'avait pas encore dit le mot que le prêtre grimpe au sommet du talus. Le gamin se met dans le sac. Quand le curé, a été tout près de lui, le gamin dit : « Saute, sac ! » Zouf ! Voilà le gamin de l'autre côté du chemin.

Le curé maronnait ; mais plus il maronnait, plus le gamin le faisait damner.

Tout-à-coup, le gamin voit une belle alouette qui montait en chantant.

— « Voyez, dit-il ; voyez-vous bien cette alouette monter ? Eh bien, quand vous ne la verrez plus, je vous la descendrai avec mon arbalète. »

— « Et bien, je ne la vois plus », dit le prêtre.

Le gamin met l'arbalète à l'épaule et tire. Il n'a pas menti : l'alouette est chue dans un buisson d'épines qui était près de lui.

— « Est-ce que je puis aller la quérir ? » dit le prêtre.

Le gamin lui répond qu'il ne tenait qu'à lui.

Quand le prêtre a été au milieu du buisson, le porcher prend son sifflet et commence à siffler. Voilà le prêtre qui dansait dans les épines ! Quand il est descendu, toutes ses hardes étaient arrachées ; il était tout plein de sang.

— « Voudriez-vous me dire où vous êtes en service ? » dit le prêtre.

— « Oui ! dit le gamin, je suis chez Pierre Proutte, à la ferme de *Grand' Peine.*

— « J'en sais assez, » dit le prêtre ; demain votre affaire sera faite ; je vous ferai prendre par la police. »

— *« Qu'i v'nonche ! » dist-i l' gamin ; djè les rattinds ; djè leu dè djuerai ieune, dè fârce ! »*

* * *

Comme d'effet, l' curé s'avou stè plainde à l' police : à in moumint donné, v'là tout l' gendarmèrie dè Nivelles in mouv'mint ; lé v'là in route pou Grand'Peine.

Arrivé à l' cinse, o d'mande après l' poûrtchî. Pierre Proutte dèmande à l'honneur dè què saint què tout l' police astou d'sus armès, in d'mandant què c'què l' poûrtchî avou fait.

— *« Silence ! dist-i l' commissaire, vo sârez ça pus tard. »*

*Pierre leu dit qu'i stout dins l'*Escavée *avé ses pourchas. Les v'là pârti à l' pleine course des tch'faux.*

El gamin, qu'astout à l' coupette de l'uraie, prind s' satche, ès met d' dins, prind s'n arbalesse dins s' main, s' chufflot dins l'aute :

— *« Des compluments ! dist-i à les gendarmes ; no d'allons djuer c' djeu-là au promi scran. »*

El commissaire crie :

— *« Au nom d' la loi, djè vos arrête ! »*

— *« Eiè mi, dist-i l' gamin, djè saute djusqu'à l'* Fauvette ! *Saute satche ! »*

I passe au d'sus des gendarmes et va rtchèr tout près des fontaines. Les gendarmes, pinsant qu'i stout èvoïe à l' cinse, donnont in coup d'esporon à leus tch'faux.

D'sus in moumint les v'là à les fontaines dé Grand'Peine. *Dè c' temps là, djè n' vo dis qu' ça : ça n'astout nî pavé comme à c'te heure...*

Quand il ont ieu stè mis à place à s' moûde, el gamin prind s' pétit chufflot, i dè djue in air. Fallout vîr ça pou l' cwère ! Les gendarmes

— « Qu'ils viennent ! » dit le gamin ; « je les attends : je leur en jouerai une, de farce ! »

* * *

En effet, le prêtre avait été se plaindre à la police. A un moment donné, voilà toute la gendarmerie de Nivelles en mouvement ; la voilà en route pour *Grand' Peine.*

Arrivé à la ferme, on demande le porcher. Pierre Proutte demande pourquoi la police est sur les armes, en dèmandant ce que le porcher avait fait.

— « Silence ! dit le commissaire, vous saurez ça plus tard ! »

Pierre leur dit qu'il était dans l'*Escavée* avec ses pourceaux. Les voilà partis à pleine course des chevaux.

Le gamin, qui était au haut du talus, prend son sac, se met dedans, prend son arbalète dans sa main, son sifflet dans l'autre :

— « Des compliments ! dit-il aux gendarmes ; nous allons jouer ce jeu-là au premier fatigué. »

Le commissaire, crie :

— « Au nom de la loi, je vous arrête ! »

— « *Et moi, dit le gamin, je saute* jusqu'à *l' Fauvette !* Saute, sac ! »

Il passe par-dessus les gendarmes et va retomber près des fontaines. Les gendarmes, pensant qu'il était allé à la ferme, donnent un coup d'éperon à leurs chevaux.

Sur un moment, les voilà aux fontaines de *Grand' Peine.* De ce temps-là, je ne vous dit que ça : ce n'était pas pavé comme à présent...

Quand ils ont été placé à son goût, le gamin prend son petit sifflet, il en joue un air. Fallait voir ça pour le croire ! Les gendarmes danser,

danser, sautler, pus d'in gros quart d'heure dé long...

Ç'astout 'n' vraie pitié d' les vir desquinde dins l' ville...

Tout l' même qué l' lendemain au matin, o l'a v'nu qué d'sus s' lit. O li a mî les manchettes. Il a sté condamné à l'honte (comme o d'zou dé c' temps là).

L' potence astou dressee d'sus l' Grand' Place : c'astout in sam'di ; o n'a jamais vu tant d' djins d'sus l' martchi.

Tous les gendarmes, in grande ténue, avé leu pantalon djaune, sâbe au clair, qui toûrninne à l'intour dé l' potence éiusqué l' poûrtchî astou à l' honte.

Tout d'in coup, i li r'passe in idée dins s' tiesse : i sontche qu'il avout s' chufflot dins l' poche dé s' djilet ; i d'mande au bourria si o n' pouvou nî li accorder n' pétite grâce :

— « Quée grâce, hon ? » dist-i l' bourria.

— « Dé m' tirer les manchettes. »

El curé, qu'astou là, crie à pleine vwé : « Si on li accorde es grâce-là, qu'o m' loïe à in ârbe ! I va djuer du chufflot ! »

El bourria n'astou nî au courant dé l' commission, ça fait qu'i li a tiré les manchettes.

El gamin prind s' chufflot. O n'a jamais vu 'n' dansrée pareie dé la vie !...

L' gamin a trouvé moï de traverser touté l' ville à s' n'aiche éie il a r'pris l' tchémin d' Grand' Peine *in djuant du chufflot.*

Eié mi, quand dj'ai ieu vu ça, dj'ai fait fé des solers d' papî éié d'sû r'vénu d'su l' queue du tchî.

sauter. plus d'un gros quart-d'heure au long...

C'était une vraie pitié de les voir descendre dans la ville.

Tout de même le lendemain matin, on est venu le prendre sur son lit. On lui a mis les poucettes. Il a été condamné à la honte (comme on disait de ce temps là).

La potence était dressée sur la Grand' Place : c'était un samedi ; on n'a jamais vu tant de gens sur le marché.

Tous les gendarmes, en grande tenue, avec leur pantalon jaune, sabre au clair, *qui* tournaient autour de la potence où le porcher était à la honte.

Tout-à-coup, il lui passe une idée dans la tête : il songe qu'il avait son sifflet dans la poche de son gilet; il demande au bourreau si on ne pouvait pas lui accorder une petite grâce :

— « Quelle grâce, donc? « dit le bourreau.

— « De me tirer les poucettes. »

Le prêtre, qui était là, crie à pleine voix : « Si on lui accorde cette grâce là, qu'on me lie à un arbre! Il va jouer du sifflet ! »

Le bourreau n'était pas au courant, ça fait qu'il lui a tiré les poucettes.

Le gamin prend son sifflet : On n'a jamais vu une danserie pareille de la vie !...

Le gamin a trouvé moyen de (a pu) traverser toute la ville à son aise et il a repris le chemin de *Grand' Peine* en jouant du sifflet.

Et moi, quand j'ai vu ça, j'ai fait faire des souliers de papier et je suis revenu sur la queue du chien.

Conté à Nivelles par M. Joseph Rimé. — La phrase finale est une des terminaisons consacrées des contes populaires à Nivelles.

Georges WILLAME.



LÉGENDES LOCALES (1)

I.

La Madone de Notre-Dame-Débonnaire, à Mons.



L'UNE des rues les plus escarpées de la ville de Mons est connue sous le nom de rue Notre-Dame-Débonnaire; aussi le peuple interpréte-t-il le vocable sous lequel est invoquée la petite madone qui s'y trouve sous le nom de Notre-Dame *de bon air*, parce qu'en cet endroit de la cité on respire un air pur. Pendant la période révolutionnaire, cette voie publique fut appelée officiellement : *Montagne de bon air*.

La rue était séparée du mur d'enceinte du château des comtes de Hainaut par un terrain assez vaste et qui en 1797 encore ne comprenait qu'une habitation relativement peu importante; ce terrain était la propriété du chapitre de Sainte-Waudru, et comprenait une prairie connue sous le nom de *pré de Sainte-Waudru*; une petite chapelle sous le vocable de Notre-Dame-Débonnaire y avait été érigée dans le jardin; son existence est constatée en 1677.

Comme conséquence de la suppression du chapitre noble en 1794, ses biens furent déclarés propriétés nationales; le terrain avec ses constructions et la chapelle fut mis en vente et adjugé le 28 floréal an V (17 mai 1797). L'acte décrit en ces termes la propriété : « maison en l'enclos du ci-devant chapitre (place de la Révolution) portant n° 21, située à Mons, tenant d'un côté au dit chapitre, de l'autre côté au citoyen dit Devirelle, par derrière aux prisons du ci-devant châtel et d'un autre côté à la rue dite Notre-Dame-Débonnaire, consistant au rez-de-Chaussée en une cour d'entrée avec porte cochère, jardin contenant trente verges, compris la petite chapelle dite Notre-Dame-Débonnaire incrustée dans le terrain du jardin et qui en fait partie,

(1) Voir à la table du t. VI, une première série de ces légendes.

une terrasse plantée d'armes montant en bois d'orme, un petit terrain sablonneux appellé ci-devant le pré de Sainte-Waudru, etc., corps de bâtiment consistant en deux dégagements, escalier dérobé, vestibule, quatre places à feu, quatre petits cabinets, cuisine, relaverie, cour, remise, écurie, trois caves, citerne, etc.... Au-dessus trois greniers. La construction était bâtie en briques et d'ancienne date, exigeant plusieurs réparations.

« La totalité du terrain contenant environ nonante verges, sans y comprendre la terrasse qui est incultivable à cause de sa grande pente et de son sol qui est sablonneux, observant que cette terrasse fait partie du terrain jusqu'au pied des murs des prisons du dit châtel, mais la plate-forme supérieure avec la grande porte qui y communique par la rue des prisons jusqu'à l'autre extrémité où se trouve une palissade aussi avec une porte, a toujours servi à l'usage du dit châtel pour le passage des ouvriers lorsqu'il s'agit de faire des réparations. » Les arbres montant au nombre de cent-soixante, sont estimés à cent-cinq livres.

La propriété qui était louée pour trois-cent-trente livres à Charles Wolff lui fut adjugée au prix de mille-six-cents livres pour Marie-Anne Rousseau, ex-religieuse d'Epinlieu.

Les personnes domiciliées en cette rue conservaient encore en 1865, à l'époque où avec mes parents je vins y habiter la tradition suivante :

L'un des acquéreurs postérieurs de la propriété du chapitre noble résolut de bâtir une maison plus importante dans l'alignement de la rue et fit démolir la petite chapelle de Notre-Dame Débonnaire. C'était à la fin du régime français ou dans les premières années du régime hollandais.

On raconte que la construction à peine élevée s'écroula; une seconde fois, le même fait se produisit; il fallut que le propriétaire se décidât à établir pour la madone une niche dans une des fausses fenêtres de la façade pour que le bâtiment pût s'achever. Cette légende était très accréditée parmi les vieux habitants de cette rue, mais la plupart ont quitté ces lieux et les nouveaux venus ne la connaissent plus...

C'est seulement depuis 1700 que cette voie publique porte la dénomination qu'elle a conservée; antérieurement elle faisait partie de la rue Dessous-l'Encloistre en 1360 et de la rue des Dames Oiseuses ou Dame Wizeuses en 1569.

Ernest MATTHIEU.

II.

La Légende du Château de Laroche.

Le seigneur de La Roche avait une fille nommée Berthe dont la beauté, célébrée au loin, faisait affluer au manoir paternel la jeune noblesse des environs.

Son père désirait la marier, et les partis ne manquaient pas. Pour sortir d'embarras, le vieux seigneur employa un moyen adopté par les mœurs féodales : il fit publier un tournoi, et annoncer que la main de sa fille serait la récompense du vainqueur.

Dans tous les manoirs de l'Ardenne où il existait un jeune châtelain, l'espoir d'un tel prix excita une vive émulation.

Waleran, fils aîné du comte de Montaigu, qui était, depuis plus d'une année, fiancé à Marie, fille du comte de Salm, et dont l'union avec elle, depuis longtemps décidée, ne devait pas tarder à recevoir la bénédiction de l'Église, eut connaissance des conditions du tournoi: il voulut voir Berthe et l'amour qu'elle lui inspira le rendit infidèle à ses premiers serments. De jour en jour ses visites devinrent plus fréquentes au château de La Roche, plus rares et plus courtes au château de Salm.

L'amante négligée ne tarda pas à concevoir des soupçons. Elle fit épier Waleran, découvrit ses fréquents voyages à La Roche. Le hasard lui fournit bientôt la confirmation de la trahison. Un jour en déposant sa toque sur un dressoir près duquel Marie travaillait, il en laissa par mégarde choir une mèche de cheveux blonds, gage d'amour que Berthe venait de lui abandonner. La jeune comtesse s'en empara vivement et la montrant au traître, elle l'accabla de reproches. Waleran, pressé de questions et trahi par son embarras, dut finir par avouer tout. Congédié avec injure, il sortit néanmoins satisfait d'être relevé d'un engagement pour lui désormais impossible à tenir.

Cependant le jour du tournoi était arrivé. La lice s'ouvrit à de nombreux prétendants. Tous cédèrent à la valeur et à la fortune de Waleran de Montaigu. Le tournoi allait être clos, quand tout-à-coup, un nouveau combattant se présenta. Il était de petite taille ; son coursier, ses vêtements, son armure, jusqu'aux plumes qui flottent au sommet de son casque, tout est noir. Waleran, qui attendait avec confiance la décision des juges du camp, se voit obligé de remonter à cheval, souriant avec dédain à l'aspect de son chétif adversaire.

Mais quel n'est pas son étonnement, quel est celui de tous les spectateurs, en voyant ce champion, d'apparence si chétive, supporter le premier choc sans plier sur l'étrier. A la deuxième course, les lances volent en éclat. Les deux combattants s'attaquent de nouveau, et Waleran va rouler meurtri sur la prairie.

C'en est fait, le vainqueur est proclamé, et ce vainqueur c'est le chevalier à la sombre armure. Berthe se soumet au sort qui l'accable, et le jeune châtelain de Montaigu, la honte au front et le désespoir au cœur, s'empresse de quitter les lieux où son bonheur vient de s'abîmer.

Après le mariage, célébré dans la chapelle du chateau, vient le repas ; au repas succèdent les danses, puis les deux époux sont conduits dans la chambre nuptiale, tandis que la fête continue bruyante et joyeuse.

Au coup de minuit, un cri lamentable se fait entendre. Il est aussitôt suivi du bruit que fait la chute d'un corps lourd dans la rivière. On court, on s'empresse, et le vieux comte, frappé d'un triste pressentiment, se précipite vers l'appartement où sa fille vient d'être conduite. Il frappe ; pas de réponse. On enfonce la porte ; la chambre est vide. Mais une fenêtre est ouverte ; le malheureux père y court, et la clarté de la lune lui permet d'apercevoir au loin une forme blanchâtre, c'est le corps de Berthe qui a roulé dans l'Ourthe, la poitrine traversée par un poignard.

On ne retrouva aucune trace du chevalier noir, et l'explication de l'horrible drame ne fut obtenue que plus tard.

Ce chevalier n'était autre que Marie de Salm elle-même. Furieuse de son abandon, elle avait recouru à Satan, et lui avait vendu son âme pour venger son injure. Grâce aux pratiques du Maudit, elle vainquit en champ clos le traître qui l'avait délaissée, poignarda sa rivale, la précipita dans l'abîme et s'y précipita après elle ; mais le diable la saisit au passage et l'entraîna dans le séjour des damnés.

Pour Waleran, après ces tragiques événements, il ne voulut plus rester dans le pays, et partit pour la Terre-Sainte ; mais il tomba sous le coup des infidèles avant d'arriver au Saint-Sépulchre, but de son pèlerinage.

Parfois, quand la nuit est sombre et que l'ouragan fait rage, on entend un cri lugubre, et l'on voit un spectre faire lentement le tour du château et se précipiter du haut du rampart. C'est Berthe qui revient aux lieux où s'est écoulée son enfance, et qui ne passe jamais sous la fenêtre de sa chambre, sans gémir au souvenir de l'affreuse nuit.

Extrait élagué de PIMPURNIAUX [Ad. BORGNET]
Guide du Voyageur en Ardenne, t. I, p. 194 et suiv.



BIBLIOGRAPHIE

Nicolas Defrecheux, *de Waalsche Volksdichter* door AUG. CUPPENS, pr. — Dans la revue mensuelle « Dietsche Warande en Belfort », n° du 15 nov. 1900 — A. Siffer, éd. Gand. — Ce numéro : 2 francs.

Nicolas Defrecheux, par ALEXANDRE GÉRARD, avocat. — Broch. 8° de 32 pages. Extr. de l'Ami de l'Ordre. — Douxfils, éd. Namur. — Prix : 1 franc.

Voici, en quelques mois, deux études importantes sur le grand poète wallon liégeois, né en 1825, mort en 1874.

Le travail de M. ALEXANDRE GÉRARD prend, par moments, les allures d'un hommage personnel. C'est que l'auteur a quelque droit et quelque fierté de parler. D'opinion très catholique, il trouve, dans l'œuvre de DEFRECHEUX, un écho de ses propres croyances, et il tire de là un premier motif d'admiration. Poète lui-même, et poète wallon, il est bien placé pour apprécier le haut intérêt d'une œuvre idéalement belle. Fervent enfin de la cause wallonne, il est de ceux qui, dans leur province, portent haut le nom wallon, et se font un devoir de ne point distinguer entre les divers terroirs de Wallonie et entre les divers objets de nos revendications morales.

Effet d'un tel concours de sentiments, son étude n'avait pas besoin d'être fort approfondie pour justifier d'un fervent enthousiasme. On sent ici, à l'endroit du poète, une conviction plus instinctive que raisonnée, mais sincère et entraînante. Il faut signaler surtout les pages où l'auteur insiste sur le caractère national de l'œuvre de NICOLAS DEFRECHEUX, et sur la très juste importance donnée au projet de monument que l'on veut élever à Liége, pour exalter l'œuvre féconde de ce noble poète.

L'étude de M. CUPPENS a été pour nous le sujet d'une joie non moins grande, et peut-être plus profonde. C'est, en effet, la première fois que nous voyons un flamand — nous oserons dire un flamingant — reconnaître, à notre art en dialecte, une valeur esthétique vraiment haute. Or, c'est ici une étude détaillée et complète. La vie du poète, le caractère de son œuvre, l'analyse de ses principaux poèmes — avec une traduction flamande remarquablement exacte et même rythmée d'après les airs wallons — voilà ce que l'auteur nous présente dans ce travail où il fait constamment preuve d'un goût très sûr, et d'un sens critique très pénétrant qui ne diminue naturellement pas une légitime admiration.

C'est surtout comme poète populaire (*volksdichter*) que DEFRECHEUX est présenté à ses nouveaux lecteurs :

« Poète populaire, dit M. CUPPENS (p. 305), nom du plus haut intérêt, si » rarement mérité. Combien en avons-nous, ajoute-t-il en s'adressant à ses

» compatriotes de langue flamande, combien en avons-nous eu, depuis plu-
» sieurs centaines d'années, de ces poètes qui connaissent le peuple et qui
» l'expriment (*uitspreken*) comme Defrecheux a fait du peuple wallon?
» Mon sentiment est que nous avons plusieurs bons et grands poètes, mais
» que nous sommes toujours dans l'attente du poète populaire. Aujourd'hui,
» personne n'apprend à notre peuple à chanter des chansons ou à lire des
» poésies. Ce qu'il chante est si pauvre et misérable que je ne puis y penser
» sans dépit *(dat ik er niet kan op denken zonder bitter spijt)*. »

Plus loin, p. 332, l'auteur revient encore sur cette constatation :

« Quand donc aurons-nous notre Defrecheux flamand ? Un poète, qui
» saura découvrir les trésors de poésie enfouis dans l'âme de notre peuple
» flamand, qui éclairera le sentiment, la parole populaire, et saura exprimer
» avec simplicité la cordiale ingénuité du peuple, la fraîcheur populaire et
» la saine vérité ?

La simplicité et la sincérité de l'art de Defrecheux ont vivement frappé le critique. Il en parle avec un plaisir non dissimulé, notamment (p. 306) dans ces lignes :

« Tout l'œuvre de N. Defrecheux tient dans deux cent trente pages. Il
» y a cependant plus d'art véritable et de noble poésie dans ce petit livre
» que vous n'en trouverez dans les gros volumes de tant de poètes de notre
» temps. Mais si chaud de cœur, si rapide d'esprit, si sûr d'expression qu'il
» fût, le poète modeste, d'après le témoignage de ses biographes, s'efforçait
» des semaines entières et des mois sur un petit morceau de quelques
» strophes. Quand il avait laissé longtemps s'épancher son cœur, alors
» apparaissait un poème, le plus parfait possible et cependant si simple, si
» naturel et si frais — qu'il semblait être spontanément jailli du sein même
» de son âme ! »

Parmi les poèmes que M. Cuppens présente à ses lecteurs, figure en première ligne la célèbre chanson *Leyîz-me plorer*. Voici ce qu'en dit le critique :

« Je n'ai trouvé, dit-il, dans aucune littérature un chant élégiaque
» (*klaaglied*) qui m'ait donné une émotion si pure, si profonde, si délicate,
» si véritablement humaine et si chrétienne. Il y a là des pleurs du cœur qui
» remuent comme sous le soufle de l'humanité et qui feront pleurer les
» enfants des hommes aussi longtemps qu'il y aura des cœurs vivants. »

Sur le « crâmignon » *L'avez-ve vèyou passer ?*, sur maintes autres œuvres encore, l'auteur a des appréciations d'un enthousiasme aussi pénétrant.

« Les poésies de Defrecheux, ajoute-t-il, ne visent pas à une haute
» envolée. Il peint fidèlement pour le peuple seul, et l'écrivain était éloigné
» de toute pose et de toute pédanterie. Mais ses poèmes sont si fins, si vrais,
» si réels, il a si bien compris la vie, la sentimentalité de la généralité des
» cœurs, que ses poésies conserveront une fraîcheur éternelle aux yeux de
» tous les cœurs ingénus. »

Ainsi le critique estime hautement le don d'ingénuité qui est l'une des caractéristiques les plus précieuses du poète.

Il fait ressortir également le sentiment d'humanité profonde qui imprègne l'œuvre de Defrecheux. Ce qui donne, croyons-nous, la plus grande

valeur d'art à ses poèmes marquants, c'est bien cette humanité essentielle de ses héros, mais en ce qu'ils sont volontairement dépourvus de toute personnalité : ce ne sont pas des types d'hommes ou de femmes, des types personnels, non plus que des sentiments idéalisés, mais bien, nous le répétons, des symboles d'humanité générale qui restent dans notre souvenir comme d'immatériels héros de légendes idéalement pures et sereines.

« Chez les Wallons liégeois, dit fort justement M. Cuppens (p. 306), » chaque enfant du peuple peut chanter plusieurs poèmes de *nosse Colas*, » comme ils l'appellent ». Ce que l'auteur aurait pu ajouter c'est que, précisément, ce sont les œuvres les plus élevées du poète : *L'avez-ve vèyou passer ?*, *Lèyîz-me plorer*, *Mâlhèreux floquets* et plusieurs autres, qui ont ainsi pénétré directement dans le peuple.

Car, telle était l'admirable destinée de ce poète, dont le cœur a vibré à l'unisson du cœur de sa race, qu'il devait voir ses œuvres les plus chères spontanément adoptées, propagées, maintenues par le peuple même dont il était issu.

Et quelle merveille aux yeux des lettrés, de reconnaître, en ces chansons, en ces *pasquêyes*, en ces *crâmignons*, des manifestations d'un art pur de tout alliage, d'un art essentiel et désintéressé, de « l'art pour l'art » en un mot, cet art qui a sa fin en lui-même, et qui l'atteint par les voies mystérieuses du génie...

L'étude de M. Cuppens vient à son heure. Elle aurait eu une utilité peut-être aussi grande, écrite en français et paraissant en Wallonie. Car, M. Olympe Gilbart le remarquait ici même récemment, on admire Defrecheux trop souvent de confiance et sans le bien connaître. Or, comme nous l'écrivait M. Hubert Krains « tous les écrivains français de Wallonie devraient connaître ses œuvres par cœur, car c'est chez lui que s'exprime dans toute son ingénuité et dans toute sa sincérité le génie de notre race. Entre lui et la Wallonie, il n'y a pas d'intermédiaire ; il est la voix naturelle de notre terre et de notre petit peuple. »

O. C.



NÉCROLOGIE

M. Edmond Passagez

Nous avons le profond regret d'informer nos lecteurs de la mort récente de notre collaborateur M. Edmond Passagez, décédé à Saint-Ghislain le 28 mai dernier, à l'âge de 27 ans.

M. Edmond Passagez, ingénieur de l'Ecole des Mines de Mons, était parti pour le Congo, le 16 février 1900, en qualité de chef de service au chemin de fer. Intelligent, actif, plein d'avenir, il présageait une carrière brillante. Il faillit être victime de la révolte qui éclata l'an dernier à Boma. Son énergie le sauva. Heureusement échappé à ce danger, le climat ne tarda pas à avoir raison de son tempérament de fer. Il rentra en Belgique le 3 mars dernier, dans un état de convalescence plus apparent que réel. Atteint de dyssenterie et d'un abcès au foie, il endura des souffrances épouvantables et mourut cruellement, en pleine force de l'âge.

M. Edmond Passagez s'était vivement intéressé aux études wallonnes. Collaborateur au journal montois *Le Ropïeur*, qui vient de consacrer à sa mémoire un numéro spécial, reproduisant plusieurs de ses œuvres, il y avait publié des poèmes, des chansons, des contes, et maint article de fantaisie. Une remarquable chanson tendre, dont il était l'auteur, avait été mise en musique par M. Chauvaux, et éditée à Mons, où elle avait eu un succès mérité. A partir de la seconde année de publication du *Ropïeur*, il entrait dans le comité de rédaction, et, désormais, sous le pseudonyme *Az-Ailes*, collaborait intimement à cette œuvre.

M. Passagez était correspondant montois du *Journal des Etudiants de l'Université de Liége*. C'est par M. O. Gilbard, alors rédacteur en chef de cette feuille, qu'il eut connaissance de *Wallonia*. Il nous écrivit, demanda des renseignements, et, de passage à Liége, il nous fit une visite. M. Defrecheux et moi nous lui passâmes des livres. Il résolut d'entreprendre une enquête sur le folklore du Borinage, dont il connaissait admirablement la langue. Il recueillit beaucoup de notes qu'il nous fit voir à différentes reprises, sans se presser de les mettre en œuvre, trop convaincu que, malgré la

conscience et l'étendue de ses enquêtes, il y aurait toujours à recueillir et à glaner.

Nos lecteurs se rappellent les articles de M. Passagez sur le Hoquet (t. V, p. 97 à 99), sur le Bistoquage (t. VI, p. 41 à 45) et snr le culte de St-Ghislain (t. VI, p. 161 à 165). Nous en attendions d'autres, pour l'époque où, débarrassé du souci de ses études, M. Passagez pourrait donner suite à des projets plus vastes dont il nous avait entretenus. C'est ainsi qu'il préparait patiemment, à loisir, une collection d'Enfantines boraines dont le recueil des *Enfantines liégeoises* de M. Joseph Defrecheux lui avait donné l'idée.



Avant son départ qui devait être assez prompt, M. Passagez tint à nous confirmer son désir de ne pas laisser perdre le fruit de ses recherches. Nous avons le souvenir cruel d'une parole que ce brave garçon si cordial nous dit en prenant congé : « Certainement, je ne pourrai travailler à tout cela, là-bas. Cependant, j'emporte ces carnets qui me tiendront dans le ton du pays. Et je vous promets qu'à mon premier retour, je mettrai sur pied ce que je viens de vous dire. Vous savez, les vacances qu'on accorde aux Congolais ne sont pas fréquentes, mais elles sont longues... »

Hélas ! elles sont longues. Pour lui comme pour tant d'autres, elles sont éternelles. Et les premières sont les dernières...

O. C.



NOTES ET ENQUÊTES

12. **Le Saint-Pan de Theux.** — En date du 2 mars dernier, le directeur de Wallonia me consultait au sujet d'un singulier saint, cité par REINSBERG-DURINGSFELD en son *Calendrier belge* t. I p. 143, à l'occasion des coutumes du premier dimanche de Carême.

Nous croyons utile de reprendre ici notre réponse, en publiant les textes dont il s'agissait.

Voici d'abord l'extrait de REINSBERG :

« Au Marché, hameau près de Spa, qui tire son nom du privilège » accordé au bourg de Theux par ERARD DE LA MARCK, qui y établit un » marché public, les habitants brûlèrent le jour des grands feux, l'image » de « Saint-Pân » (*sic*). Le saint, dont le nom en liégeois veut dire « sans » pain » était un des patrons de la chapelle qui s'élevait autrefois sur la » place du Marché, mais son nom ayant paru aux habitants du lieu une » injure faite à leur opulence, ils expulsèrent saint Pân (*sic*) de leur église, » et conservèrent pour unique patron Saint-Nicolas. »

REINSBERG renvoie à BOVY, *Promenades historiques au Pays de Liège* t. II, p. 60. Voici littéralement ce que disait cet auteur :

« Nous suivîmes ... un sentier à gauche qui nous conduisit sur une » petite place carrée du hameau du Marché .... Ce hameau tire son nom du » privilège accordé au bourg de Theux par ERARD DE LA MARCK qui y » établit un marché public (*Délices du Pays de Liège*, t. III, p. 243.)

» Au bout de la place, au-dessous de la montagne, sont quelques misé- » rables maisons qui occupent le terrain où s'élevait jadis une chapelle qui, » prétend-on, indiquait l'emplacement où HENRI DE GUELDRE fut tué en » 1284 par THIERRY LARDINOIS. Peut-être était-ce une chapelle expiatoire » fondée à ce sujet (1). — NOTE. Sur cette même place du Marché, s'élevait » autrefois une chapelle dédiée à St-Nicolas et à *St-Pan* (ce mot en liégeois » veut dire *sans pain*(2). Le nom de ce saint plus ou moins apocryphe, ayant » paru aux habitants du lieu une injure faite à leur opulence, ils expulsèrent » St-Pan de leur église et le brûlèrent publiquement, au Carnaval, le jour » des grands feux, et conservèrent pour unique patron, St-Nicolas. »

Il ressort de la narration que donne BOVY, non pas qu'il y eût coutume de brûler St-Pan, comme on pourrait le croire du fait que

(1) BOVY cite ici « *Amusemens de Spa*, publiés à Amsterdam en 1752. » Cet ouvrage, t. II, p. 165, dit que Henri de Gueldre fut tué en 1285, et non en 1284. Il ne parle même pas de l'existence de la chapelle. — Albin BODY.

(2) [Le jeu de mots : invoquer *St-Pan*, y est, en effet, souvent dit par malice. Il en est de *St-Pan* comme de *St-Censes* (sans argent) ; ce sont, à Liége, des saints de facétie qui n'ont aucune statue. — O. C.]

Reinsberg donne la relation dans les coutumes d'un jour déterminé, mais que les habitants du Marché le brûlèrent ... une fois. Bovy n'a pas écrit « brûlaient » mais « brûlèrent » ce qui est tout différent, et Reinsberg a respecté la nuance, bien qu'il ne l'ait pas fait ressortir.

Maintenant, d'où le docteur Bovy a-t-il tiré son anecdote ? Ce n'est pas de l'*Histoire du Marquisat de Franchimont*, par Detrooz, Liége, 1809, que je viens de parcourir page par page. Je n'ai pas connaissance d'un *Saint-Pan* honoré dans le pays de Franchimont. Et M. de Limbourg, archéologue et jadis bourgmestre de Theux, mort en 1898, qui possédait son histoire locale au bout des doigts, auteur d'une *Monographie de l'église de Theux*, Liége 1874, ne m'a jamais parlé de cette histoire, pendant les très nombreuses conversations que nous eûmes ensemble pendant vingt ans.

Albin BODY.

13. **Une légende sur St-Médard.** —La revue *La Tradition*, de Paris, publie dans son n° de juin 1900 (p. 180-181), la légende suivante, vraisemblablement extraite, avec la signature G. de Cherville, d'une chronique de journal. Il serait intéressant de savoir si ce récit a quelque fondement dans la tradition tournaisienne.

« Il y a dans ce pays de Tournay, dont Médard cumula l'évêché en même temps que celui de Noyon, une légende expliquant dans une certaine mesure son influence aquifère. Il avait catéchisé à peu près toutes les Flandres ; un seul village était resté réfractaire à la conversion. Lorsque le vénérable prélat s'y présenta pour répandre la parole divine, ce village était éprouvé par une sécheresse qui avait tari l'unique fontaine qui donnait à boire aux habitants. La soif avait attendri les cœurs ; ils se montrèrent disposés à se laisser arracher aux ténèbres de leur idolâtrie, mais sans dissimuler, en gens pratiques qu'ils étaient, qu'ils voulaient que le soin de leurs corps allât de compagnie avec le salut de leurs âmes. Médard se mit en prières, et la source ayant commencé de couler, chacun put se désaltérer en même temps que l'eau venait à point pour leur administrer le baptême.

» Cela ne faisait point l'affaire du diable : plus le troupeau est petit, plus on y tient, ses brebis fussent-elles galeuses. Le saint étant allé prendre un repos bien gagné, Satan changea immédiatement l'eau de la fontaine en cervoise. Les Flamands (*sic*) qui ne connaissaient point encore cette boisson, en apprécièrent tout de suite les charmes ; ils en prirent tant que, du plus vieux au plus jeune, tout le monde avait perdu la raison. Lorsque le pauvre saint Médard se réveilla, ses catéchumènes se livraient aux abominations les plus révoltantes. Justement indigné, il demanda au Ciel de faire pleuvoir jusqu'à ce que toute trace de la liqueur diabolique eût disparu des nappes souterraines. Il fallut pour cela quarante jours d'averses. Les biens de la terre en souffrirent quelque peu ; mais ce qu'il y eut de déplorable, c'est que les Flamands (*sic*) mis en goût finirent par découvrir la recette de la boisson qui procurait une si agréable ivresse. »

O. C.

14. **L'Eau bénite** (voy. t. VII, p. 208 et ci-dessus, p. 48.)— A Mons, en Hainaut, on attache une vertu spéciale à la première eau bénite qu'on retire lors de la bénédiction des fonts le Samedi-saint. Aussi les femmes du peuple se disputent, lors de la distribution de cette eau nouvelle par le clergé, et chacune s'évertue pour obtenir d'être servie la première.

Ernest MATTHIEU.

15. **Vieilles « receptes » d'hygiène.** — (Extr. de la *Chronique médicale* du Dr Cabanès, nº du 15 avril 1901.)—« Souvent les vieux registres qui figurent dans les dépôts d'archives, portent à l'intérieur de leurs couvertures de curieuses annotations, des maximes, des centons, des préceptes, etc.

» Voici quelques-uns de ces derniers, recueillis sur les feuillets de garde d'un registre aux Plaids de la Cour de Justice de Spa, datant du seizième siècle, par l'érudit archiviste de cette ville, M. Albin Body :

RECEPTE CONTRE LA PESTE

Ouvre le derrier, ferme le devant
Rechange de linge et d'habis souvent.
Il faut que tu sois plus debout qu'assis.
Regaillardis-toi, chasse tout soucis.
Hante rarement, veille plus que dors.
Si tu es à jeun, sorte pas dehors,
Gardes le serain et le tems humide
Sois plus chaud que froid et plus plein que vuide.
Si le mal est près cerche autre lieu.
Recommande toi du surplus à Dieu.

Lever à cincq, disner à neuf,
Souper à cincq, coucher à neuf,
Font vivre d'ans nonante neuf.

Quant on a les yeux en son sain (*sic*)
Qu'on porte les pieds en la main
Qu'on at les dens à la ceinture
Il faut dire adieu la voiture.

Qui a bon lict et dans ne dort
Qui a bon pain et dans ne mort
Qui a du bien n'en prend confort
Autant vauldroit-il, qu'il fust mort.

16. — **Le diable, voleur par bonté d'âme.** — Dans son *Dictionnaire infernal* (2e éd. augm. [non expurgée] en 4 vol. 8º, Paris, 1826) Collin de Plancy raconte, sans référence, t. IV, p. 135, la légende suivante, que l'on n'a point retrouvée à Nivelles. Quelqu'un sait-il où il l'a prise ?

« Une jeune fille de Nivelles, en Brabant, quitta la maison de son père, et abandonna ses parents pour aller vivre avec quelques saintes femmes dans le jeûne, la prière et l'abstinence. Comme le travail de leurs mains suffisait à peine pour les nourrir, bien qu'elles vécussent pauvrement, le diable, prenant pitié du sort de la fille de Nivelles, alla chercher une oie

bien grasse dans la basse-cour de son père, et l'apportant dans la chambre des recluses, il leur dit : « Pourquoi faites-vous si maigre chère, et vous » laissez-vous mourir de faim, tandis que d'autres vivent dans l'abondance ? » Prenez cette oie et mangez. — Nous ne le pouvons pas, répondit la fille » de Nivelles, parce que c'est une oie volée. — Comment ! s'écria le diable, » je ne suis point un voleur, j'ai pris ce gibier dans la basse-cour de votre » père. — N'importe, ajouta la pieuse fille, il ne nous appartient pas ; » reporte-le où tu l'a pris. » Le diable obéit en silence, et les parents à qui appartenait l'oison affirmèrent qu'on l'avait remis fidèlement à sa place. »

13. **Rectification.** — Notre empressement patriotique à faire honneur aux enfants liégeois de l'invention (ou de l'appropriation) de deux curieux jouets (ci-dessus p. 131) nous vaut, à propos de l'un d'eux — le jouet que nous avons dénommé acoustique — une rectification de la part de M. Clément Deforeit, écrivain wallon à Charleroi.

« Si je comprends bien, dit M. D., les explications données, ce n'est que le jeu auquel nous nous amusions, mes petits collègues et moi, lorsque je fréquentais l'école primaire de la rue des Taillandiers, à Paris. Nous appelions cela « jouer aux Cloches de Notre-Dame ». La description de ce jeu a été donnée par M. Gaston Tissandier dans *La Nature*, et reproduite dans le *Supplément du Petit Parisien*, du 31 mars 1889. Voici l'article :

Imitation du tonnerre. — Dites à quelqu'un de poser les mains sur ses oreilles, passez dessus, autour de la tête, une ficelle de la façon représentée dans la figure ci-contre (joint une gravure très précise). Si vous pressez légèrement la ficelle entre deux doigts et que vous éloignez peu à peu votre main, la personne soumise à l'expérience entendra un fort roulement de tonnerre. Pour bien produire l'effet voulu, quelques précautions sont nécessaires. Avant d'atteindre l'extrémité de la ficelle, il faut la saisir de l'autre main au point de départ. En appuyant les ongles sur la ficelle et retirant la main par saccades, on produit des coups de tonnerre secs, qu'on change en roulement lointain, par un écart des ongles.

M. Deforeit veut bien ajouter que le «nouveau jeu» des gamins liégeois n'est sans doute qu'un « perfectionnement » de celui-ci. Ce mot de perfectionnement ne paraît pas trop fort : en effet, le jouet, entre les mains de nos petits compatriotes, n'est pas un amusement personnel et égoïste : il exige la participation d'un camarade, c'est presque un « jeu de société »... Et puis il y a la bobine — la célèbre bobine des bambins liégeois, qui sert à tant de jeux, et dont ils faisaient avec tant d'art, des sabots (toupies) au vol vertigineux — des *bizawes* — à l'époque pas trop lointaine où les toupies à deux centimes étaient un objet de luxe, et où les enfants fabriquaient encore eux-mêmes leurs *djodjowes*, leurs joujoux.

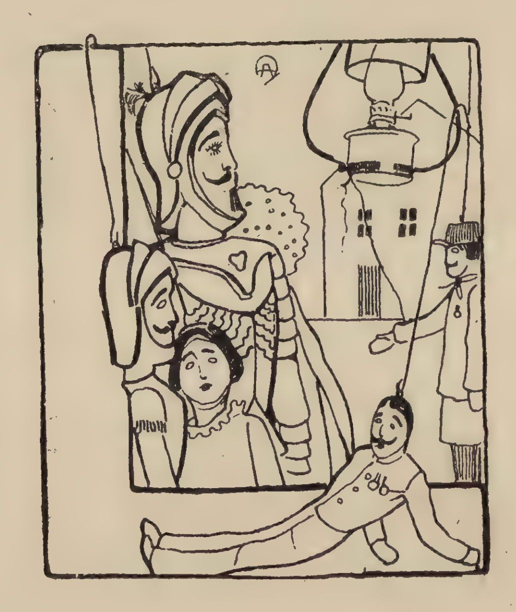
O. C.

14. **Auvelais ou Auvelois ?** — Sous le titre « Enfantillages administratifs » *l'Education populaire*, de Charleroi, dans un récent n° du 14 juin 1900, publiait la note suivante : « Une commune qui n'a pas de chance, c'est la commune d'Auvelais ou d'Auvelois, ou plutôt non, d'Auvelais. En dix ans, voilà la seconde fois qu'elle change de nom. Elle avait toujours porté le nom d'Auvelais, et personne n'avait eu à se plaindre de ce vocable, quand,

il y a dix ans donc, quelques archéologues découvrirent dans les archives qu'elle devait s'appeler Auvelois. Les dits archéologues ayant des relations dans les ministères, un arrêté royal leur donna raison. Avec beaucoup de peine, les habitants commençaient à se faire à l'orthographe nouvelle, quand d'autres archéologues, ayant soumis le fameux document des archives découvert par leurs prédécesseurs à une sévère critique, s'avisèrent de démontrer qu'il n'avait aucun caractère d'authenticité. Comme ils avaient aussi des relations dans les ministères, ils firent à leur tour de fructueuses démarches auprès des autorités et un nouvel arrêté royal vient de rendre à la commune son ancien nom d'Auvelais. Faire et défaire, c'est toujours travailler. »

Le cas n'est pas unique, paraît-il. Du nom de Montigny on a fait Montignies. Notre confrère demande pourquoi. Nous nous demandons, de notre côté, pour quelle raison, en cas d'hésitation, on ne recourrait pas à la forme orale. La manière dont le paysan dénomme le lieu natal est ordinairement très ancienne et elle a sur toutes les orthographes possible cet autre avantage d'être la « forme vivante ».

O. C.





Histoire de Noyette

CONTE LIÉGEOIS



Il y avait une fois un passeur d'eau dont la femme s'appelait Noyette (1). Ces gens étaient très pauvres, mais Noyette, étant « *grandiveuse* », souffrait surtout de sa misère.

Un matin, Noyette, qui rêvait dans sa petite maison, entendit une voix qui criait : *A l'aiwe!* (2) Elle descendit dans son bachot et rama vers la rive opposée. L'homme qui désirait passer l'eau était un monsieur bien mis. Il sauta dans l'embarcation et, considérant Noyette qui paraissait de mauvaise humeur, il lui dit : « Vous n'êtes pas heureuse, Noyette ? » — « Non, Monsieur, répondit la passeuse d'eau, je ne suis pas heureuse. » — « Que vous manque-t-il ? demanda le Monsieur. » — « Il me manque que je suis pauvre, dit Noyette. Je voudrais surtout habiter une autre maison que cette baraque. » — « Eh bien, Noyette, dit le Monsieur, je puis réaliser votre désir. Allez demain matin derrière ce bois, vous y trouverez un beau château qui vous appartiendra. » Et, comme la barque touchait à la rive, le Monsieur, sans jeter un regard sur Noyette étonnée, mit pied à terre et disparut tout à coup.

Le soir, Noyette raconta à son mari ce qui s'était passé. Le mari de Noyette réfléchit longuement et dit : « Le Monsieur s'est peut-être moqué de nous, mais nous irons tout de même voir derrière le bois. »

Le lendemain, au point du jour, Noyette et son mari se dirigèrent en toute hâte vers l'endroit désigné. « Ah ! Jésus-Maria ! s'écria Noyette, voilà le château ! » Et, en effet, un beau et grand château tout blanc se dressait derrière le bois et le soleil qui se levait faisait splendidement flamboyer ses vitres. Qui était content ? C'étaient

(1) *Noyette*, diminutif féminin liégeois du prénom *Noyé*, Noé ou Noël.
(2) *A l'aiwe !* « à l'eau ! » cri de hélement traditionnel.

Noyette et son mari. Ils s'installèrent immédiatement dans le grand château. Mais Noyette ne tarda pas à s'ennuyer dans sa belle demeure immense et vide. « A quoi sert, pensait-elle, d'avoir une si belle et si grande maison si l'on n'a pas de meubles pour l'orner? » Elle retourna dans sa petite maison du bord de l'eau, où l'on pouvait s'asseoir sur des chaises et se coucher dans un lit.

Un matin, elle entendit de nouveau la voix du Monsieur : « *A l'aiwe!* » Noyette alla, de toute la force de ses rames, chercher le mystérieux bienfaiteur : « Ah! Monsieur, dit-elle en lui baisant les mains, comme je vous remercie! Qu'est-ce que je puis dire, qu'est-ce que je puis faire pour vous remercier? » Le Monsieur lui imposa silence d'un geste et lui demanda simplement : « Etes-vous heureuse, Noyette? » — « Oh! oui, Monsieur! » répondit Noyette; le château est bien beau, mais... mais il y faudrait des meubles pour l'orner. » — « Eh bien, Noyette, demain matin, votre château sera orné de beaux meubles. » Et le Monsieur, débarqué, disparut tout-à-coup comme la première fois.

Le lendemain, à la première heure du jour, Noyette et son mari se rendirent à leur château. Ils ouvrirent la porte et, à leur grande stupéfaction, ils aperçurent partout des meubles sculptés, des tapis de pays étrangers, des lampes d'or et des statues de marbre, le tout d'une grande magnificence.

Noyette et son mari osaient à peine fouler les tapis des pays étrangers, toucher les meubles sculptés, les lampes d'or et les statues de marbre. Mais, au bout de quelques jours, ils étaient fatigués de tout cela et ils s'ennuyèrent à mourir au milieu de ces belles choses : « Il nous faudrait un jardin pour nous distraire » dit Noyette. Et elle retourna dans sa petite maison du bord de l'eau qui était entourée d'arbres et de fleurs.

Un matin, la voix du Monsieur se fit entendre : « *A l'aiwe!* ». Noyette rama à toute vitesse vers l'autre rive. « Ah! Monsieur, dit-elle en s'agenouillant devant son bienfaiteur, vous êtes trop bon, je ne saurais jamais vous remercier comme je le voudrais! » Le Monsieur interrompit Noyette en lui demandant brusquement : « Etes-vous heureuse, Noyette? » — « Oh! oui, Monsieur! s'écria Noyette. Le château, les tapis des pays étrangers, les meubles sculptés, les lampes d'or et les statues de marbre, tout cela est bien beau! mais... mais à un château si bien meublé, il faudrait un grand jardin. » — « Eh bien, Noyette, dit le Monsieur, vous aurez demain matin un grand jardin autour de votre château. » Et le Monsieur s'élança sur la rive et disparut comme les deux premières fois.

Le lendemain, à l'aube, Noyette et son mari se dirigèrent vers leur château qu'ils virent entouré de fleurs, de roses, de jasmins et d'œillets, de fleurs de toutes les variétés et de toutes les couleurs, et d'arbres, de chênes, de maronniers et de pommiers, d'arbres de toutes les formes et de toutes les essences. Et les fleurs embaumaient, et dans les arbres chantaient des milliers d'oiseaux. Il y avait aussi un étang avec deux cygnes blancs qui nageaient sur l'eau claire. Noyette et son mari ne se lassaient de se promener dans les allées et les sentes du grand jardin fleuri. Mais Noyette remarqua un jour combien ses pauvres vêtements et ceux de son mari étaient en désaccord avec le château, les meubles et le jardin. Et Noyette, vêtue si pauvrement, se trouva dépaysée dans ce luxe : « Il nous faudrait de beaux habits, dit-elle à son mari. Je devrais ressembler à une dame, et toi à un seigneur ». Et Noyette retourna dans sa petite maison du bord de l'eau où sa mise ne jurait pas avec ce qui l'entourait.

Un matin, la voix du Monsieur se fit encore entendre: « *A l'aiwe !* » Noyette atteignit en une seconde la rive opposée : « Oh ! merci, merci, Monsieur ! dit-elle en embrassant les genoux de son bienfaiteur. Comment pourrais-je jamais vous remercier ? » Le Monsieur coupa court à la reconnaissance de Noyette en lui demandant : « Etes-vous heureuse, Noyette ? » — « Oh ! oui, Monsieur ! s'écria Noyette. Le château, les meubles sculptés, les tapis des pays étrangers, les lampes d'or, les statues de marbre et le grand jardin, tout cela est bien beau, mais... mais pour me promener dans ce grand jardin, je devrais être habillée comme une dame et mon mari comme un seigneur. » — « Eh bien, Noyette, dit le Monsieur, vous et votre mari aurez, demain matin, de beaux habits pour vous promener dans votre jardin. » Et le Monsieur sauta hors du bachot et disparut comme les trois premières fois.

Le lendemain, à peine le soleil était-il levé que Noyette et son mari coururent au château. Ils ouvrirent précipitamment les armoires et les commodes. Elles étaient remplies de robes de soie et de velours, de linge fin, de souliers mignons, de bijoux et de dentelles pour Noyette, de superbes redingotes de drap, de pantalons élégants, de gilets blancs, de bottines vernies, de cravates de toutes nuances et de chapeaux à la dernière mode pour le mari. Quand ils se furent vêtus de leurs magnifiques habits, les époux firent le tour de leurs salons en se faisant des révérences et ils allèrent se promener majestueusement bras dessus, bras dessous dans les allées du jardin. Mais, un jour, comme son mari admirait son beau porte-monnaie vide, Noyette dit : « Nous sommes le baron et la baronne d'Argentcourt. Nous

sommes bien avancés d'avoir ce beau château, ces beaux meubles et ce beau jardin si nous n'avons pas d'argent pour les entretenir et les soigner! Nous voilà propres avec ces beaux habits sans un *patard* en poche! *Nos estans des blancs vantrains sins cowette!* » Et Noyette fut humiliée de jouer le rôle de grande dame sans le sou. Elle retourna dans sa petite maison du bord de l'eau qui ne contrastait pas avec son dénuement.

Un matin, la voix du Monsieur cria encore : « *A l'aiwe* ! ». Noyette aborda en un clin d'œil à la rive opposée. A peine le Monsieur fut-il entré dans la barque que Noyette tomba à genoux devant lui en versant des larmes de joie et en embrassant ses pieds : « Oh ! merci, merci, mon bon Monsieur ! criait-elle. Vous êtes trop bon, trop généreux, trop... » Le Monsieur l'interrompit : « Etes-vous heureuse, Noyette ? demanda-t-il. » — « Oh ! oui, Monsieur, dit Noyette. Le château, les meubles, les tapis, les lampes d'or, les statues, le grand jardin, les beaux habits, tout cela est bien beau, mais... mais il faudrait avec tout cela un peu d'argent. » — « Eh bien, Noyette, dit le Monsieur, demain matin, vous trouverez de l'argent plein votre coffre-fort... Adieu, Noyette ! » La barque venait d'aterrir et le Monsieur disparut comme les quatre premières fois.

Le lendemain, dès qu'il fit jour, Noyette et son mari allèrent en grande diligence vers le château. Ils ouvrirent le coffre-fort. Ils crurent mourir de saisissement en voyant les monceaux d'or qui s'y étalaient. Il y avait des monnaies de toutes les frappes et de tous les pays : des carolus, des napoléons, des louis de France, des thalers d'Allemagne, des doublons d'Espagne, des dollars d'Angleterre, des florins de Hollande, des piastres de Turquie, des pièces d'or qui brillaient comme le soleil, et des pièces d'argent qui luisaient comme la lune ; et puis des rouleaux épais de billets de banque. Noyette et son mari se jetèrent sur ce trésor comme des loups affamés dans un troupeau de moutons.

Alors, riches et bien habillés, Noyette et son mari vécurent dans leur beau château entouré du grand jardin, au milieu de leurs meubles sculptés, de leurs lampes d'or et de leurs statues de marbre. Ils donnèrent des dîners magnifiques où chaque convive était servi par un valet en livrée. Les paysans se découvraient devant eux. Les riches bourgeois et les seigneurs parlaient avec respect au mari de Noyette. Les femmes des environs, quand elles voyaient passer Noyette en calèche, richement habillée et couverte de bijoux, lui jetaient des regards d'envie. Ils étaient

heureux. Noyette ne retourna plus dans la petite maison du bord de l'eau.

Or, voilà qu'un jour un vieux mendiant, couvert de haillons et de plaies, vint sonner à la grille du château. Il tendait la main en tremblant et paraissait très malheureux. Noyette lui dit durement qu'elle avait ses pauvres. Le lendemain, le même mendiant revint. Noyette ordonna à un valet d'éloigner ce pouilleux. Le surlendemain, le mendiant se représenta à la grille. Noyette, irritée, lui cria qu'elle était la dame du village et qu'elle ne souffrait point de voir, en sa présence et devant son château, des gens aussi sales et aussi dégoûtants que lui : « Et si vous ne partez pas bien vite, ajouta-t-elle, je vais lancer mes chiens sur vous ! » Le mendiant redressa alors sa taille courbée, sa figure se rajeunit tout à coup et Noyette reconnut en lui le Monsieur, le mystérieux bienfaiteur. Le mendiant dit alors : « Ah ! Noyette, la richesse vous a donc endurci le cœur et le bonheur vous a rendue hautaine !... Eh bien, Noyette, regardez... pffft !... » Et le mendiant, étendant la paume de sa main gauche sous sa bouche, souffla dessus et aussitôt château, meubles, tapis, lampes d'or, statues de marbre, jardin, tout disparut comme disparaît un rêve.

Le bienfaiteur, le mendiant, était Notre Seigneur Jésus-Christ.

Recueilli à Liége.

ALFRED DUCHESNE.

NOTE. — *Wallonia* a publié, dans son t. II, p. 13 à 16, une autre variante liégeoise de ce conte; il s'y agit de *Coufi-coufou* qui vivait dans un vieux tonneau troué, et qui, enrichie par le Seigneur, lui répond, quand il vient lui demander l'aumône : « On ne m'appelle plus *Coufi-coufou*, on me nomme madame la Grandeur. » — Dans une variante de Polleur, inédite, contée par feu M. Corneille COLLIN, l'héroïne se nomme *Oulette, li passeute d'aiwe* et elle répond aigrement au mendiant :

Dji n' sos nin Oulette	Je ne suis pas Oulette
Fotette	*Fotette*
Dji sos la baronne	Je suis la baronne
Fotone.	*Fotone.*

Mais le mendiant n'est autre que son bienfaiteur, et Jésus, pour la punir lui reprend d'un geste tout ce qu'il lui avait donné.

O. C.



Sorcellerie

Voyez ci-dessus, p. 49.

Le sabbat et les danses



HEZ les Wallons, tout au moins en pays liégeois, le mot *sabbat* désigne le Grand Sabbat, celui qui se tient à époques fixes, en des endroits déterminés, toujours les mêmes, et qui est présidé par le Diable. Les réunions ordinaires s'appellent les *sîses*, « les veillées ». Pour dire que les sorcières se rendent à ces réunions, on dit qu'*illes vont à l'sîse* ou *à l'danse*, parce qu'en effet, dans l'esprit du peuple, la danse, la ronde, est en ces occasions la principale, sinon la seule de leurs occupations : *illes fet des rontès-danses*. Quand le paysan croit entendre dans l'air le passage des sorcières, il dit : *vola l'danse qui passe*, aussi bien que : *vola les macralles qui passet.* [1]

Les nuits qui précèdent le Vendredi-Saint, la Saint-Jean, la Noël, la Chandeleur, le Premier Mai, sont les dates du Grand Sabbat, où tous les sorciers et sorcières du pays doivent assister. Les autres réunions, qui sont régionales, réservées aux affiliés, surtout aux sorcières, d'un même canton, ont lieu ordinairement dans la nuit du vendredi au samedi. Le peuple pense que les sorcières se réunissent aussi parfois les autres jours, pour prendre leurs ébats de compagnie.

Ce préjugé de la fréquence des réunions s'appuie sur la croyance que sorciers et sorcières doivent obéir *illico* aux ordres du Diable (qui est fort capricieux) et se rendre immédiatement à

(1) On dit de même à propos des rondes et des *crâmignons* qu'on fait dans les rues : « une telle était dans la danse », « c'est une danse qui passe dans la rue », etc.

ses invitations, dont les affiliés ont connaissance à l'instant même par des voies et moyens mystérieux. On voit parfois une personne soupçonnée d'être sorcière faire preuve subitement d'une grande inquiétude, se trémousser sur sa chaise comme si elle cherchait à résister à quelque besoin, à quelque influence secrète, enfin se lever brusquement et partir à la hâte, malgré l'insistance qu'on peut mettre à la retenir. De tels faits confirment les soupçons du paysan qui dit : Bien sûr qu'*elle esteût houkèye* « qu'elle était appelée » ; si l'on est au soir, il ajoute parfois qu'*elle est houkèye à l'sîse*. Mais, il est certain que, dans son esprit, les sorcières sont souvent *houkèyes* individuellement.

* * *

Les lieux où se tient le Grand Sabbat passent généralement pour être fort éloignés. Il y a certainement un champ de Sabbat en Prusse, sur les bords du Rhin (1). Il y en a un autre aux environs de Tongres.

Tous les lieux hantés sont réputés comme fréquentés par les sorcières. On en connaît dans chaque canton. Au pays de Charleroi, les lieux dits « Noirs-Dieux », où anciennement on exécutait les criminels, ont la réputation d'être le théâtre de leurs ébats (2). Il en est de même partout pour les ruines des anciens monastères et des châteaux. L'aspect désolé d'un lieu est suffisant pour qu'on lui applique des légendes de sorcellerie ; quelquefois un souvenir historique exerce aussi son influence, par exemple d'anciennes exécutions de sorciers ou sorcières.

Nous avons déjà cité (3) des lieux-dits réputés comme champs de Sabbat : *âx qwate Râbias*, entre Poucet et Olèye ; *les six vôyes*, près de Moha ; *les qwate sicus*, à Liége-Ouest, etc. Une voie étroite bordée de haies, aux environs de ce dernier champ, et qui y existe depuis de longues années, est connue sous le nom de « rue des *macralles* » (4). On cite d'autres lieux de Sabbat ou de *danse* : nous avons noté les suivants.

A Vottem, près Liége, le lieu de rendez-vous des *macralles* était au lieu dit « la pierre qui tourne », près des *tchèrâs d'Harin*, c'est-à-dire sur la limite de Vottem, Herstal et Milmort. Cette pierre a disparu depuis très longtemps. On n'en connaît plus que vaguement l'emplacement.

(1) Il y est fait allusion dans une légende de sabbat « L'amoureux de la sorcière », variante liégeoise dans *Wallonia*, t. I, p. 136.

(2) Jules Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*. Charleroi, 1891, page 5.

(3) Wallonia, t. VII, p. 89.

(4) Gobert, *Les rues de Liége*, t. I, p. 248, col. 2.

A Hourt, près de Grand-Halleux sur la Salm, dans une vallée d'un caractère sauvage et triste, les sorcières de la contrée avaient établi le théâtre de leurs ébats nocturnes. On y montrait « un endroit de forme circulaire où rien ne poussait, quoique le sol y fût d'excellente qualité ; au centre se trouvait une pierre creuse placée horizontalement sur trois cailloux » (1). Ce champ passe encore pour être le lieu du grand sabbat d'Ardenne.

Une autre *terre à l'danse* se trouve près de Remouchamps (Aywaille, sur l'Amblève). Sur un plateau revêtu d'un tapis uniforme de sombres bruyères, à droite de la route qui mène à Louveigné, c'est, abrité par plusieurs mamelons, un espace circulaire d'aspect fort nu et fort triste, et digne en tous points du choix que, dit-on, en a fait Belzébuth pour y tenir sa cour (2).

Aux environs de Herbeumont (sur la Semois), il existait un arbre bien connu pour être le lieu de ralliement des serviteurs du Mauvais (3). Dans la même région, on voit une montagne sombre et boisée, appelée *le Dansau*, lieu redouté à cause des maléfices dont il continue à être le théâtre. Ce lieu hanté est aussi l'objet d'une légende de chasse sauvage, d'une légende de garous, etc. (4).

A Auby-sur-Semois, on voit la *Saurpîre* « pierre de sorciers », et tout auprès un vieux chêne sous lequel les serviteurs du prince des ténèbres tiennent le sabbat : le cercle que leurs pieds maudits ont tracé autour de l'immense tronc est bien visible. Aux environs de cette pierre, on voit des roches à pic d'un aspect sauvage, qui bornent le val d'un petit ruisseau : à trop regarder au fond de ce précipice, on éprouve des vertiges. C'est le « Saut des Sorcières ». Cette sombre vallée continue à être le théâtre des ébats de ces dames. Quand elles ont terminé leurs danses, et que les premières lueurs du crépuscule (*sic*) annoncent l'heure de la retraite, elles enfourchent le manche à balai et sont contraintes de sauter à reculons jusqu'au-dessus de la crête : un suppôt de Satan peut seul y réussir ». Cette roche porte aussi le nom de *Colas tchatcha*, sorcier légendaire (5).

A Ethe, près de Virton, une sorte de grotte située dans le bois, où se remarquent plusieurs salles rectangulaires qui se font suite, est nommée *au bouôr des fayes* : les sorcières y avaient remplacé les nains, et l'on disait qu'elles y venaient danser (6).

Le grand sabbat de Hesbaye se tenait la nuit qui précède la Chandeleur. Il avait lieu dans le *tchamp des macralles* situé entre Houtain-St-Siméon, Haccourt et Heure-le-Romain. Un poteau indicateur des routes, situé à proximité de ce lieu, portait, il y a une dizaine d'années, sur une de ses planchettes, la mention du « champ des *macralles* ».

On cite encore, près de Fumal, sur la Méhaigne, le lieu dit « Bois du Point du Jour » comme étant le lieu préféré de rendez-vous des sorcières.

A Ombret, près de Huy, dans le vallon derrière l'église, coule un petit ruisseau qui porte le nom d'un endroit situé près de sa source, le « Pont de la Macralle ». Là, autrefois, se réunissaient les acolytes de Satan pour tenir leur sabbat ; là aussi on les brûlait (7).

Vis-à-vis du château de Samson (près Namur), sur la rive droite de la Meuse et au sommet d'une hauteur au pied de laquelle s'étend le village de Namèche, se trouve un arbre dit de Sainte-Anne. C'est là que, suivant la croyance du peuple, les sorcières se rassemblent dans les nuits du Vendredi-

(1) Pimpurniaux [Ad. Borgnet], *Guide du voyageur en Ardenne.* Brux. 1858, tome I, p. 132.

(2) Marcellin La Garde, *Le Val de l'Amblève*, 4e éd., p. 369.

(3) Pimpurniaux, *Guide*, II, 243. — (4) Id. II, 252. — (5) Id. II, 243-4 et 245.

(6) Communication de M. Louis Hustin. — (7) Pimpurniaux, II, 214.

Saint, de la Saint-Jean, et dans les saintes nuits, et qu'elles font leurs rondes infernales autour de l'arbre (1).

A Gilly, dans le bois de Soleilmont, se trouve une vaste clairière en partie cultivée, située non loin d'un profond ravin appelé l'Ermitage. Il y a un siècle environ se dressait là un édifice assez vaste, construit en moëllons. Quelques pans de murs de l'ancienne retraite des ermites étaient encore visibles il y a une soixantaine d'années ; maintenant [1891] quelques décombres que recouvrent une végétation folle, révèlent seuls l'emplacement de l'ancien ermitage. Cet endroit est dit hanté (2). C'est aussi un champ de sabbat.

A Charleroi, au faubourg, non loin de la maison dite « la Tourette », s'étend un champ qu'on nomme *terre à l'danse*, ancienne propriété du bureau de bienfaisance. Deux fois l'an, la nuit des Ames (2 novembre) et celle du Jeudi-Saint, les sorcières des environs s'y réunissent et y dansent (3).

A Piétrain, canton de Jodoigne, on voit un tumulus qui est fréquemment mentionné dans les anciens actes et qui est peu apparant à cause de sa situation dans un endroit où le sol s'abaisse fortement ; d'ailleurs, il a été convenablement réduit par suite des empiétements des cultivateurs du voisinage. Il a environ 7 à 8 m. de long sur 3 de large et 5 à 6 de haut. Jadis, l'opinion commune désignait la *Tombe d'Herbais* comme un lieu de rendez-vous de sorcières et, maintes fois, disait-on, le laboureur ou le pâtre attardé y avait été effrayé par le sifflement prolongé qui annonçait leur rapide passage à travers les airs (4).

On a conservé les pièces de procédure en date de 1652, à charge d'une malheureuse femme de Nodranges (section de Novilles, canton de Jodoigne) nommée Jeanne Hasque, qui fut accusée d'être sorcière par deux personnes prévenues du même crime, Michel Godfrin et Catherine Burnette. Ceux-ci, avant de mourir, prétendirent que Jeanne avait dansé avec eux et le diable à la danse des sorcières au Bois-Enge, à Piétrain, village voisin. Poursuivie à son tour et emprisonnée à Jodoigne, l'accusée déclara d'abord qu'elle ne savait rien. La torture la fit parler. Elle « avoua » notamment que trois fois elle avait dansé au Bois-Enge, et toujours avec des diables (5).

A Nivelles, on disait autrefois qu'*au bos d'Nivelles les soûrcières dansinne* « les sorcières dansaient ». Le « bois de Nivelles » est actuellement un hameau non boisé, voisin de l'endroit dit « aux trois tilleuls » qui était un des lieux d'exécution des criminels.

On voit, dans une des prairies qui s'étendent du village de Monstreux (canton de Nivelles) au bois du Planti ou de l'Hôpital, un gigantesque chêne solitaire, dont le tronc mesure près de six mètres de pourtour. Le « chêne de Monstreux » est encore connu sous le nom de *tchêne des soûrcières.*

Près du village d'Angre (canton de Dour), à droite d'une montagne illustrée par diverses traditions populaires, se dresse un rocher d'une certaine élévation. Il s'y trouve une cavité, en partie bouchée, désignée sous le nom de « cabinet des sorcières », parce que ces possédées tenaient leur sabbat en cet endroit et se retiraient dans cette cavité (6).

(1) WOLF, *Niederländische Sagen*, p. 503.

(2) Jules LEMOINE, ouvr. cité, p. 5.

(3) D.-A. VAN BASTELAER, *Le vieux Charleroi*, s. d., p. 96.

(4) TARLIER et WAUTERS, *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Jodoigne*. In-4°. Brux. 1872, p. 238.

(5) *Idem*, p. 253.

(6) Théod. BERNIER, *Guide du touriste au Caillou-qui-bique*. Mons, 1886, p. 3.

C'est vers neuf heures (*a nône*) parfois à la nuit tombante, jamais du jour, que les sorcières partent pour le sabbat ou pour leurs danses.

La scène qui se passe alors est fixée, notamment, dans le conte de l'Amoureux de la sorcière, dont une variante liégeoise a paru dans *Wallonia*, I, 136. Ce conte est connu dans toutes les parties du pays. On peut le résumer comme suit :

Il s'y agit d'un jeune homme qui courtisait une jeune fille habitant avec sa mère. On lui dit que les deux femmes sont des sorcières et que, pour s'en assurer, il n'a qu'à se trouver chez elles le vendredi, à l'heure où elles devront partir pour la danse. Il se rend chez elles le jour dit et feint de s'endormir. Les deux femmes, leur heure étant venue, tâchent vainement de l'éveiller ; elles s'assurent que son sommeil n'est pas simulé en déposant un œuf chaud sur sa figure (ou en le lui mettant dans la main). Rassurées par son immobilité, elles se disposent à partir. Il observe leurs préparatifs, l'onction, l'incantation, et les voit s'en aller. Edifié, il veut les suivre, répète leurs opérations, mais il se trompe d'un mot en récitant la formulette (1) : au lieu de passer par dessus les buissons, il passe au travers, et arrive au sabbat tout ensanglanté. Les deux femmes viennent à lui, l'introduisent dans le cercle des sorcières, le font danser avec elles et lui procurent, pour le retour, un coursier enchanté qu'il doit chevaucher sans dire mot. Il observe d'abord attentivement cette consigne ; mais, à un moment donné, la bête devant faire un saut, la légèreté de la monture arrache au jeune homme un cri d'admiration (2). Aussitôt, la monture disparaît, le jeune homme tombe par terre. Il se trouvait en pays étranger, et il dut voyager plusieurs jours pour regagner son logis.

Tel est le conte qui, pour être complet et même intelligible, exige le détail des opérations magiques du départ pour le sabbat. Sa grande popularité assure ainsi le maintien d'une tradition importante et curieuse.

L'heure étant arrivée, la sorcière se déshabille complètement ; sauf, dit-on aux environs de Liége, qu'elle s'enveloppe la tête dans un mouchoir blanc tourné en manière de turban.

Elle va prendre dans une cachette, où elle le conserve précieusement, un petit pot contenant une graisse magique particulière. Cette graisse est de couleur verte (Liége) ; c'est de la graisse de chat

(1) Ainsi, au lieu de dire *houte des hâyes et des bouhons* « par-dessus les haies et les buissons », ou bien *houp! les hâyes et les bouhons* « hop! les haies... » il dit : *tot-oute* « tout outre, au travers de » ou bien *trivièsse* « traverse » les haies, etc. Dans une variante de Houtain-St-Siméon, après que les deux femmes ont fait entendre l'incantation, le jeune homme ajoute sur le même ton : *Rattins-y*, c'est-à-dire : je souhaite que vous y soyez retenues. Et ce souhait se réalise : les deux femmes sont retenues dans leur course par les haies et les buissons et arrivent à la danse tout ensanglantées.

(2) Ce cri est, à Liége : *Hie! vola on bai saut po n' si p'tite biesse!* « Eh! voilà un beau saut pour une aussi petite bête! » A Jalhay, où la monture fantastique est un veau merveilleux, le conte a cette formulette rimée : *Qwand dji n' divreûs mâye raller à Djalhai, V'la one belle hope po on p'tit vai!* « Quand je ne devrais jamais retourner à Jalhay [je ne puis m'empêcher de dire que] Voilà un beau saut pour un si petit veau! »

(Nivelles) ; d'enfant mort sans baptême et déterré dans le cimetière (Hesbaye), ou d'on ne sait quoi. On dit souvent qu'elle est mélangée de certaines herbes que la sorcière cultive soigneusement dans son jardin ou qu'on la voit rechercher dans les champs, qu'elle fait sécher et réduit en poudre pour servir à sa magie. Les sorcières préparent cette graisse elles-mêmes (Liége) ; le diable la leur donne avec le pot (Condroz) ; ce pot se remplit de lui-même (Hesbaye, Condroz).

Avec cette graisse — nommée *ôlmint* « onguent » ou *poumâde* « pommade » — la sorcière oint soigneusement toutes les articulations de son corps, *les djonteûres et les ployants* « les jointures et les pliants ».

Cela fait, elle saisit son balai et le chevauche. Le lecteur a déjà constaté le rôle important que joue le balai dans la sorcellerie : une sorcière au repos n'enjambera pas un balai posé en travers de sa route (voir ci-dessus, t. VI, p. 86) ; dresser un balai contre un mur à l'arrivée d'une femme, est une allusion injurieuse sur le sens de laquelle elle ne se méprendra point (*ibidem*). A Amonines en Ardenne, le paysan a remarqué que parfois, sur les bouleaux, une branche est à ce point surchargée de jeunes pousses, qu'elle affecte de loin la forme d'un balai ; cela est surtout visible en hiver, quand les rameaux sont dégarnis de feuilles ; on appelle une pareille branche *on ramon* (balai) *d' macralle* (1). On prétend que les sorcières placent parfois leur balai à côté d'elles dans leur lit ; le balai prend la forme de leur diable favori et joue le rôle d'un amant (Hesbaye). Une femme mariée qui va *al danse* à l'insu de son mari, dépose dans son lit un balai qui prend sa forme et ses traits et qui la remplace parfaitement (2). On raconte à Perwez qu'une femme étant *houquèye* « appelée, requise » pendant le jour, se fit remplacer par son balai, lequel, sous forme humaine, se prêta à tous les travaux du ménage ; pendant qu'on cherchait en vain le balai véritable, la femme revint, dit tout simplement : « je suis allée dans tel lieu », et mit la main sur le balai où on l'avait vainement cherché ; l'aventure fit ouvrir les yeux au mari, qui ne tarda pas à découvrir la vérité, et en mourut (3).

En même temps que la sorcière enfourche son balai, elle lui adresse une incantation magique, dont voici des variantes :

(1) Communication de M. Joseph Lambert.
(2) Voir un conte où il est question de cette magie, dans *Wallonia*, I, p. 14.
(3) Récit de Mme Delecloz.

1.

Houp, makâ, rikî, rikette !
D'zeu les hâyes et les bouhons
Vole â diale èco pus lon.

Liége Ardenne.

1.

Hop, ... !
Par-dessus les haies et les buissons
Vole au diable encore plus loin (1).

2.

Youp, makâ, makè, rikette !
Houte des hâyes et des bouhons
A diale qui t'possède avou l's âutes.

Herméc.

2.

Hop, ... !
Outre [plus haut que] les h. et les b.
Au diable qui te possède avec les [autres.

3.

Zoup, makî, makâ, rokette !
Potche les hâyes et les bouhons.

Milmort.

3.

Hop, ... !
Saute les haies et les buissons.

4.

Sôrte, mîrote,
Dizeu les hâyes et les bouhons
A diale qui t'possède avou l's autes.

Hesbaye (Grenson).

4.

Sors, ...
Par-dessus les haies et les buissons
Au diable qui te possède avec les [autres.

5.

Sôte, mèrôte,
A diale avou l's autes.

Boirs.

5.

Saute (?), ...
Au diable avec les autres.

Les mots *makâ, rikî, rikette*, et leurs variantes sont intraduisibles. Le peuple ne leur prête aucune signification précise. Il en est de même du mot *mèrôte* ou *mîrôte*. Dans le nord de l'Ardenne, *fer* (faire) *sôrte mèrôte* signifie « faire une chose impossible ».

Aussitôt la sorcière a-t-elle proféré l'incantation, qu'elle « s'envole » ou disparaît. A Charleroi, elle est changée en chouette et c'est sous cette forme qu'elle se rend au sabbat. Parfois, la sorcière fait le voyage sur le dos d'un animal merveilleux, par exemple un vert-bouc : c'est son diable qui est venu la chercher, ce qui rend inutile l'onction et l'incantation; mais le cas ne se présente guère que pour les sabbats, non pour les réunions ordinaires.

Dans les airs, les sorcières se rejoignent et voyagent de compagnie.

Chemin faisant, la troupe maudite fait entendre des bruits qui varient à la fois d'origine et de caractère suivant les circonstances. Au départ pour le sabbat, elle est précédée et conduite par un ou plusieurs *musiqueus* « musiciens » ou *djoweus* « joueurs »; le peuple considère cette « musique » comme fort agréable, il la compare ou

(1) C'est à dire : vole au loin, aussi loin que possible. « Aller au diable » c'est aller très loin; « aller au diable encore plus loin » c'est aller encore plus loin qu'au diable !

l'attribue au chant d'un violon (c'est le cas le plus général), au jeu d'un accordéon (Vottem, Milmort, Vallée du Geer), aux sons d'un carillon (Lincé-Sprimont). Au contraire, les cris que font entendre les sorcières dans leurs courses à l'occasion des *sîses*, au départ, au retour, dans leurs déplacements d'un *tchamp* à l'autre, ces cris sont sinistres et effrayants, et les personnes qui les ont entendus n'en parlent jamais sans frémir : ce sont des hurlements lugubres et des cris aigus. En Hesbaye, on dit que les sorcières crient sur une note très élevée : *tchouhoû! tchouhoû!* De cette onomatopée on a fait le verbe *tchouhler* qui ne s'emploie qu'en mauvaise part : d'une personne qui a la voix désagréablement aiguë et perçante, d'une jeune fille qui pousse des cris aigus à tout moment, on dit pour la critiquer qu'*ille tchouhlêye comme ine macralle.*

Une de nos voisines, dit M. Lemoine, nous affirme avoir entendu l'orchestre diabolique certaine nuit, au-dessus de sa maison. Peu de temps après, elle mettait une fille au monde. On prétend que la musique des sorcières est surtout remarquée par les accouchées, lorsqu'elles enfantent pendant la nuit — cette illusion s'explique par leur état d'esprit tout spécial, qui favorise les mirages auditifs.

Le même auteur raconte encore ce trait. Un valet de la ferme dépendant de l'abbaye de Soleilmont, située entre Gilly et Fleurus, menait chaque soir les chevaux de la *cense* dans un pâturage situé près du bois, où ils paissaient pendant la nuit. Il affirme avoir entendu, vers minuit, une musique composée de hurlements et de sifflements. Les chevaux affolés se mirent tous à sauter au-dessus de la barrière de clôture, en file indienne, et se précipitèrent vers l'abbaye, dont ils firent le tour trois ou quatre fois avant de rentrer à la ferme. Le valet en courant à la poursuite de la cavalcade, côtoyait le vaste étang qui autrefois embellissait le paysage. Il prétendait avoir vu, au milieu de la nappe d'eau, un feu très vif, et cependant personne ne se trouvait auprès du brasier... « Vous comprenez, disait notre narrateur, qu'il devait y avoir là quelque chose, pour que les chevaux se soient sauvés de telle sorte. » (1)

Parfois la « musique » des sorcières consiste en de simples sifflements. C'est en cas de voyage rapide, quand ces dames sont pressées ou qu'elles sont en retard, et c'est leur passage très vite dans l'air qui produit ce bruit aigu, comme quand le vent souffle. On dit alors que *les macralles zûnet.* Un petit jeu nommé *à l' zûne* était en usage il y a environ trente ans à Rocour, près de Liége : on prenait une planche de 40 à 50 centimètres de longueur sur 15 à 20 centimètres de largeur,

(1) Jules Lemoine, ouvr. cité, p. 15.

dentelée sur les bords; au haut de la planche, on perçait un trou dans lequel on passait une ficelle d'environ 1 mètre, retenue par un gros nœud ; on saisissait l'autre bout de la ficelle et on faisait giroyer vivement l'appareil : il produisait, en tournant sur lui-même, un bruit lugubre dont l'intensité et l'acuité variaient suivant la vitesse du tournoiement; des loustics esprits-forts de l'endroit en jouaient le soir sous les fenêtres des gens peureux, et, comme ce bruit reproduisait assez bien, paraît-il, *li zûn'mint des macralles*, on ne manquait pas de dire, le lendemain, que les sorcières avaient passé par là.

* * *

Les sorcières qui circulent dans les airs sont invisibles. On les entend, mais on ne les voit pas. Parfois, on distingue parfaitement, par un temps clair, leur ombre passer rapidement sur le sol : beaucoup de vieilles gens affirment avoir vu passer ainsi des *ombions d' macralles*.

Souvent, les sorcières s'arrêtent dans leur voyage et descendent sur les arbres pour s'y reposer. Elles font parfois alors entendre leur musique. Témoin les deux contes suivants :

A Baulers en Brabant, on raconte qu'un homme revenant le soir, entendit du bruit dans un arbre. Il tira un coup de révolver dans cet arbre : un cri traversa l'espace et un objet tomba. Il ramassa l'objet : c'était un gobelet d'or sur lequel étaient inscrits le nom d'une personne et la ville d'Allemagne où elle habitait (1).

On raconte à Liers, près de Liége : Un jeune homme s'en allait un soir rendre visite à sa belle. En chemin — c'était une nuit bien noire — au milieu d'une grand'route bordée d'arbres, il entendit soudain une singulière musique dans l'air. Il lança son bâton dans la direction d'où le bruit semblait venir ; aussitôt un cri se fit entendre, puis la chute d'un objet tintant à travers le feuillage. Après quelques recherches, le jeune homme trouva, au pied de l'arbre, un trousseau de clefs reliées par une ficelle. Il remit l'objet en poche et continua sa route sans nouvel incident. Arrivé à la demeure de sa promise, il apprit que la jeune fille était absente. La mère ne put lui dire où elle était. Le jeune homme, qui avait déjà quelques soupçons, demanda alors, sous quelque prétexte, qu'on lui ouvrît l'armoire. La vieille lui dit qu'elle ne le pourrait, ayant égaré ses clefs depuis la soirée. « Chemin faisant, dit-il, j'ai trouvé ce trousseau. Voyez si ce n'est pas le vôtre ». La mère, étonnée, prit les clefs, balbutia, et se trouva si cruellement embarrassée qu'il fut édifié. La mère lui fit promettre le silence sur cet incident, et le jeune homme cessa dès lors de fréquenter la maison.

Les sorcières descendent parfois aussi dans les champs, soit pour se reposer, soit pour y faire des rondes (2). Aux endroits où elles se sont arrêtées, on voit les blés versés sur un espace plus ou moins

(1) Conté par M. J. H..., natif de Baulers.

(2) Soit aussi pour stériliser les champs. Ce cas sera envisagé plus particulièrement au chapitre des Maléfices.

circulaire. Des loustics de Rocour s'amusaient à faire des cercles semblables : ils pénétraient dans un champ en s'aidant d'une longue perche, comme on fait pour sauter un ruisseau ; à l'endroit où ils retombaient, ils piétinaient les grains sur un certain espace ; ils revenaient en sautant comme ils étaient entrés. Le lendemain, les bonnes gens du village ne manquaient pas de conclure que les *macralles* avaient passé par là !

***

Les réunions ordinaires des sorcières, les *sîses* sont convoquées par la Dame-sorcière : celle-ci part la première et racole les autres en chemin. C'est elle qui dirige la horde dans ses balladés. C'est elle encore qui se détache du groupe et s'avance vers le profane qu'un malheureux hasard a amené près du lieu où les sorcières prennent leurs ébats.

Le peuple croit, en effet, que les milices infernales sont organisées en confréries présidées, les unes, par une *dame-macralle*, les autres par un chef-sorcier, dit à Liége *maisse* (maître) *des mahottes* (1) et en Hesbaye *maisse des macrais*. Au pays de Charleroi, on dit que la dame-sorcière à la Jarretière comme marque de sa dignité et que les affiliées se la passent par rang d'ancienneté (2). A Boirs, la *dame-macralle*, celle qui exerce la suprématie dans le canton, n'est autre que la préférée du Diable, autrement dit sa maîtresse en titre dans la région. A Ferrières, c'est elle qui tient le livre — *li lîve âgrippâ* — où sont inscrits les noms de tous les affiliés (3). Dans le Condroz et la Hesbaye, on dit que la *dame-macralle* et *li maisse des macrais* sont nommés au grand sabbat par le Diable qui désigne pour cet office le sorcier, la sorcière qui ont le mieux rempli leur devoir, c'est-à-dire qui ont fait le plus de mal aux hommes à son profit.

L'histoire d'un chef de sorciers, nommé, ou plutôt surnommé Colas *tchatcha* était célèbre dans le sud de l'Ardenne. Voici cette légende qui eut, paraît-il, un dénouement historique.

Colas *tchatcha* était le pâtre de la commune d'Auby, près Bouillon. A côté du cornet qui lui servait à appeler le bétail, il portait, suspendu au cou, un chapelet à gros grains, et jamais il n'allait aux champs sans le livre de prières qu'il affectait de porter sous le bras. Tout cela n'était que sima-

(1) *Maisse des mahottes* est aussi l'un des noms du Diable. On appelle vulgairement *mahotte* les mannequins qui servent aux tailleurs et aux coiffeurs dans leur métier. Faut-il voir dans ce mot un souvenir de Mahom ? Nous savons que les sorcières se coiffent d'un turban pour aller au sabbat.

(2) Jules Lemoine, ouvr. cité, p. 10

(3) Voy. ci-dessus, t. VI, p. 57.

grées. Sous les apparences d'un bon chrétien se cachait le chef des sorciers du canton ; c'est lui qui enrôlait les recrues et servait d'entremetteur à Satan ; c'est lui qui dirigeait les danses ; c'est lui qui enseignait à ces couples maudits à sauter en reculant jusqu'au-dessus de la crête qui a conservé son nom [1]. Par ses dehors hypocrites, il tint longtemps le public en erreur sur son compte ; mais, cela ne pouvait durer, et on finit par découvrir son véritable métier à un propos qu'il lâcha imprudemment.

Une femme d'Auby, qu'il avait vainement tenté d'enrôler dans son régiment, l'ayant rencontré un matin qu'il quittait le village avec sa *herde*, le félicita sur sa piété. Croyant découvrir de l'ironie dans ce compliment, il lui répondit d'un air terrible : « Tu ne me connais pas encore ! ». Cette répartie éveilla les soupçons, car la femme, étonnée de sa brutalité, n'eut rien de plus pressé que de raconter l'affaire.

On n'avait pas été jusque là sans savoir qu'il existait dans le canton une compagnie d'individus qui avaient vendu leur âme au diable. Plus d'un enfant, plus d'une pièce de bétail avaient été pris d'un mal inconnu et rebelle à tous les remèdes.

Une épidémie mystérieuse ayant décimé l'étable d'un fermier, on fit des recherches pour en trouver la cause et il en résulta que la veille on avait vu rôder autour du bâtiment une femme suspecte de sorcellerie. Dénoncée au juge, elle fut appliquée à la torture après qu'on eût constaté sur son corps la présence des stigmates du démon. Elle commença par dénoncer quelques-unes de ses compagnes. On lui fit ensuite des questions relatives à Colas *tchatcha*, qui venait précisément d'attirer l'attention par son étrange propos. D'abord elle protesta qu'elle ne savait absolument rien à charge de cet homme ; mais la torture lui desserra les dents, et elle finit par dénoncer toute l'organisation de la bande.

En conséquence, Colas *tchatcha* fut arrêté, interrogé, torturé, condamné, puis brûlé sur le pont de Bouillon [2].

***

Les secrets du Sabbat sont si terribles que le sorcier qui les révélerait mourrait certainement de mâle mort dans les vingt-quatre heures !

Ces secrets ont transpiré, cependant, et le paysan qui en parle a toujours l'air d'en savoir plus qu'il n'en veut bien dire.

Le peuple sait, par exemple, que le sabbat est un lieu de désordres, au sens propre aussi bien qu'au sens figuré de ce mot. Il y a de la foule, on s'y remue beaucoup, on y parle haut. Le mot de « sabbat » est entré dans le langage commun : *miner* (mener = faire) *on saba* signifie « faire un remue-ménage » ; dans ce sens, l'expression est synonyme de *miner on grand tricbal, on hêtî bazâr*, et même *ine fameuse vèye, ine arèdje di tos les diales*...

La première des scènes du sabbat dont le peuple à connaissance pourrait s'appeler l'Hommage : chacun et chacune vient baiser le

(1) Voir ci-dessus p. 164, 4e alinéa.
(2) PIMPURNIAUX, *Guide*, II, 245-247.

derrière de Satan qui trône « sur un beau fauteuil » et sous forme de bouc.

Cela fait, chacun rend compte des maux qu'il a causés pour la plus grande gloire du Maître : sorts jetés, morts produites, calamités déchaînées... Le diable a sans doute un mot d'approbation ou de critique pour chacun de ses fidèles : en tout cas celui qui n'a pas fait de mal assez est rossé d'importance. On dit encore que la liste des méfaits est « marquée dans un gros noir livre. »

Après quoi viennent les danses, chaque sorcière a son diable, chaque sorcier sa diablesse. On en change souvent. Les danses sont entremêlées d'actes de lubricité de tout genre. Tout le monde est nu.

Il y a aussi un banquet. On y « mange bon », et l'on y boit du vin. Divers contes font allusion aux beuveries du sabbat et des *cîses*. Un homme de Lincé, passant près du champ de sabbat de Remouchamps y remarqua un grand nombre de bouchons de bouteilles. (1) A Mortehan, au pied d'un arbre bien connu dans la contrée pour être le lieu où revenaient les serviteurs du Mauvais, on trouva plusieurs tasses dont la soucoupe portait, en toutes lettres l'inscription : Cape roi des sorciers ; cette découverte, coïncidant avec celle d'autres faits, permit de faire à cet homme son procès ; il fut condamné puis brûlé en grande cérémonie (2).

Une cérémonie importante est celle de l'enrôlement. Les sorciers et sorcières amènent au Maître les personnes qu'ils ont décidées à entrer dans la compagnie. Elles doivent renier Dieu et la Vierge, cracher sur une hostie consacrée. On les rebaptise avec du sang de crapaud. Enfin le Diable, après des actes de possession physique (3), donne à ces nouveaux venus une sorte d'investiture qui consiste dans une marque qu'il leur imprime sur le corps.

On parle aussi de parodies d'actes religieux : prières dites à rebours, adoration du Diable, messe où l'hostie est remplacée par un petit crapaud...

C'est au sabbat que les sorciers et sorcières apprennent du diable les secrets de la magie. Il enseigne les « tours », recettes et procédés pour amener toutes sortes de maux sur les gens et les bêtes. Elles font sous ses yeux des trous en terre d'où sortent des chenilles et des rats qui sont envoyés dans les champs et le logis des meilleurs paroissiens.

(1) Communication de M. F. Sluse.

(2) Pimpurniaux, *Guide*, t. II, p. 258.

(3) Un seul témoignage, celui d'une vieille de Lize Seraing, ajoute que le Diable arrache trois poils à l'aisselle des nouveaux affiliés : *elzî râye, âs hommes, et âs feummes, treus poètches inte les jambes : adon puis c'est da sonke po todis* « alors ils sont à lui pour toujours ! »

C'est encore au sabbat que les loups-garous vont s'exercer à traîner leurs chaînes. Pour mettre leurs forces à l'épreuve, Satan leur fait traîner *des îpes* et *des rôlais* « des herses et des rouleaux » (1).

* * *

Des gens qui prétendaient avoir passé près d'un lieu où se tenait le Sabbat, ont raconté des choses extraordinaires. L'un avait vu des sorcières accroupies, tenant chacune une poule noire (2). Un vieux ménétrier, *on mestré,* de Milmort, affirmait avoir passé près d'une *sîse* où les sorciers et sorcières, masqués, dansaient autour d'une vieille qui tenait en main une chandelle allumée. Une vieille femme de Boirs, sur le Geer, nous a raconté que son père avait vu un sabbat où tout le monde tournait à quatre pattes autour d'une table, sur laquelle le diable se tenait sur ses mains, jambes en l'air : chacun avait *ine grande longue chandelle è cou* « une chandelle dans le derrière ». Il paraît que c'était très drôle. Si la brave vieille n'est pas morte, elle en rit encore !

A la place de l'ancien ermitage du bois de Soleilmont, près de Gilly — lieu hanté dont nous avons déjà parlé — s'élevait, toutes les nuits, une grande salle magnifique entourée de riches fauteuils. Une table dressée au milieu était chargée de tout ce qu'on pouvait désirer, boire et manger. « Vous y entendrez de belle musique, rapportait un narrateur octogénaire, vous y verrez des messieurs et de jolies dames richement habillés. » Ce narrateur affirmait avoir été invité à s'y rendre par un ouvrier cordonnier, nommé Colas Boitout, qui « était engagé dans cette partie-là ». Le jour, on ne voyait, en cet endroit, qu'un vaste cercle fortement piétiné et, ça et là, des *estoquées*, comme en font les taupes. C'était la place occupée par les sorcières ; ces petits monticules se transformaient la nuit en fauteuils. « Si vous voulez venir avec moi, continuait Boitout, à cinquante mètres de l'ermitage, vous verrez un homme venir à vous. C'est le chef. Il vous proposera de vous engager dans la société. Si vous refusez, il vous dira de retourner comme vous êtes venu. Si vous acceptez, le terme d'engagement est de sept ans, et vous gagnerez par jour une *plaquette* (ancienne monnaie). » Colas Boitout revenait parfois de ses excursions nocturnes la figure égratignée. C'était, disait-il, lorsqu'il n'avait pas bien fait son devoir ou qu'il s'était absenté d'une réunion. Le vénérable narrateur de ces faits avait en eux la foi la plus vive, partagée du reste, par toute sa famille (3).

(1) Boirs, vallée du Geer. — (2) Grenson, ouvr. cité, p. 28.
(3) Jules Lemoine, ouvr. cité, p. 5.

Le sabbat finit à des heures indéterminées; certains disent à minuit, d'autres, au chant du coq. Au retour, les sorcières reprennent leur chemin aérien soit sur leurs balais, soit sur des bêtes fantastiques. Si, en route, elles entendent quelqu'un prononcer le nom du Seigneur, elles tombent immédiatement à terre. On raconte qu'un ivrogne qui traversait la campagne, buta contre une pierre et proféra un juron : il reçut sur le dos une belle dame qui lui donna beaucoup d'argent pour acheter son silence. (Boirs).

Le chant du coq produit le même effet : il dissipe le sabbat, fait tomber les sorcières qui traversent les airs, leur fait reprendre leur forme naturelle ainsi qu'aux verts-boucs et autres monstres surnaturels. Si une cloche vient à sonner dans la nuit, par exemple pour un incendie, le sabbat est dissipé, les êtres invisibles deviennent visibles.

Le signe de croix a une vertu plus grande encore : il fait souffrir les mauvaises gens.

La lumière écarte aussi les sorcières, de même que les revenants, etc. Un homme de Lincé allait un soir chercher de l'eau; il portait ses seaux avec une *coupe* (palanche : long morceau de bois recourbé, encoché à chaque bout, et qu'on porte au travers de l'épaule, seau devant, seau derrière). L'anse d'un seau ne tenant plus dans l'encoche, il y avait mis un clou. En revenant, il entendit des sorcières causer et rire sur un arbre où elles se reposaient; il prit sa *coupe* et la frappa contre terre. Le clou, rencontrant une pierre fit jaillir des étincelles. Les dames tombèrent par terre et il en reconnut plusieurs (1).

Beaucoup de personnes de Ferrières prétendent avoir vu des *macralles*, revenant, au point du jour, de leurs danses nocturnes. Elles allaient bras-dessus, bras-dessous, et portaient le même nom (2). Il est constant qu'au sabbat et aux *sîses* les sorcières changent de nom : on n'aurait qu'à les entendre s'appeler pour les reconnaître... On prétend à Stavelot que le chef des sorciers porte le nom de Robert, qui est le nom du Diable lui-même (3). Dans une variante du conte publié ci-dessus, t. VII, p. 90-92, (défilé de diables après le sacrifice de la poule noire) chaque démon demande au sacrificateur : N'avez-vous pas vu passer Robert? Et l'ami qui accompagne l'opérant lui dit que Robert est celui qui viendra le dernier, c'est-à-dire Satan. On raconte en outre : le vieux *Mitchî-Djôr*, revenant le soir de

(1) Communication de M. F. Sluse.

(2) Communication de M. Julien Tromme.

(3) Ceci est évidemment un souvenir du nom de Robert-le-Diable. — Je me souviens parfaitement avoir dans mon enfance assisté plusieurs fois dans mon village aux représentations d'une troupe ambulante de marionnettes, au répertoire de laquelle figurait une pièce où Robert-le-Diable commettait une foule de crimes et était finalement emporté aux enfers par le Démon au bout d'une fourche.

Parfonri dit à sa vieille femme, qu'en descendant la Havée, il avait rencontré sur son chemin « des mille de chats » qui se lamentaient en disant : Robert est mort! A ce moment du récit, le chat noir qui était près du feu s'écria : Ah! il est mort, le pauvre Robert? L'animal sauta sur la fenêtre, cassa une vitre et courut après les autres (1).

***

Le profane qui se trouve par hasard au sabbat ou *à l' sîse* est ordinairement invité à prendre part au banquet ou aux danses. Les sorcières cherchent souvent à l'étourdir par des danses vertigineuses ou en se transportant au loin avec lui dans leur vol vertigineux. Elles tâchent aussi parfois de le faire pécher charnellement. S'il ne parvient pas à résister à leurs manœuvres, s'il ne songe pas à dissiper la bande infernale par un signe de croix ou tout autre moyen, alors, malheur à lui. Il n'en revient guère, si ce n'est fou, ou miné par un mal inconnu qui le fait languir ou dépérir; à moins que, par possession ou de bonne volonté, il ne se trouve enrôlé dans la horde infernale.

Les contes parlent volontiers de personnes que leur présence d'esprit ou la reconnaissance de ces dames a heureusement sauvées de pareils dangers. Voici diverses légendes à ce sujet.

Un mari s'aperçut une nuit que sa femme, jeune et belle, disparaissait. Le matin à son retour elle dut dévoiler son secret. « Viens avec moi, dit-elle, mais prends bien garde de ne parler de Dieu que pour t'en moquer ou blasphémer. » La nuit suivante (?) ils se graissèrent tous deux et, rapides comme l'éclair, ils arrivèrent à la réunion. Le paysan prend place au banquet entre deux belles dames ; la sienne s'est éloignée, elle est perdue dans la foule. S'apercevant que les viandes n'étaient pas salées et ne voyant de sel nulle part, il se mit à en demander ; le sel se fit attendre bien longtemps. Enfin, on lui en servit, et le paysan, bien aise, s'écria tout haut : « Enfin, Dieu soit loué, voici du sel. » Au même instant tout disparut. Le paysan se trouva seul, tout nu, à dix lieues de son village (2).

Un violoneux, affligé d'une bosse, revenait la nuit d'un village voisin où il avait été égayer une noce. Il se trouva tout-à-coup en présence d'une bande de sorcières qui dansaient en se tenant par la main. Elles l'invitèrent à prendre part à leurs ébats. Il préféra leur faire de la musique, et, à leur grande satisfaction, il joua toutes les danses de son répertoire. La *Dame-macralle*, pour lui prouver la reconnaissance de toutes, lui effaça sa bosse d'un frottement de la main. Le lendemain, notre musicien rencontra un de ses confrères également bossu à qui il raconta son aventure. Celui-ci ne manqua point de se rendre à son tour au sabbat pour jouir de la même faveur. Mais il réclama si maladroitement que la Sorcière, d'un geste, lui appliqua sur la poitrine la bosse enlevée à son camarade. A sa grande honte, il dut se montrer désormais, bossu par derrière, bossu par devant (3).

(1) Communications de M. Louis DETRIXHE.

(2) HOCK, *Croyances et remèdes...*, 3e éd., p. 271 à 273.

(3) Stavelot : communication de M. Louis DETRIXHE. Liége : version en wallon dans *Li Spirou*, n° du 11 avril 1897. -- Des textes wallons : *a.* de Nivelles, dans

On raconte à Herstal que, revenant d'un bal à Lantin, le vieux Z.., [1] traversait la campagne de Liers, quand il entendit à ses côtés un grand bruit, et vit descendre du ciel une bande de sorcières. « Attends, se dit-il, je vais les faire danser ». Il « empoigne » son *airson* (archet) et se met à jouer. Les sorcières, étonnées, se mettent à faire la ronde. Le violoneux leur joue toutes ses danses. Puis, une dame, pour le remercier, lui offre à boire dans un gobelet d'or. Il s'écrie : « *Jèsusse Mariâ*, quel beau verre ! » Tout disparaît. Le gobelet tombe de ses mains. Il le ramasse et le reporte chez lui. Le gobelet portait un nom et une adresse. L'honnête violoneux alla le lendemain reporter le gobelet à la propriétaire. Le conteur ajoute qu'il fut bien reçu (c'était à Liége, dans une rue du centre, à l'enseigne *A l'gayoûle*). On lui fit promettre le silence, et, en reconnaissance de sa discrétion, les gens d'*à l'gayoûle* lui firent chaque année cadeau d'un costume à l'occasion de la fête paroissiale.

Un homme d'Heure-le-Romain fut un jour réveillé en pleine nuit par sa femme qui lui dit : « Je viens de faire un rêve. J'ai vu l'arbre d'un tel chargé de pommes d'or. Et j'en voudrais bien une. — Quelle idée ! répond l'homme. Tu sais bien que c'est un pommier comme les autres. — J'ai rêvé, riposta la femme. Et, pommes d'or ou pommes d'arbre, j'ai envie d'en goûter ». L'homme songea que sa femme était enceinte, et qu'une envie contrariée pouvait avoir de néfastes conséquences. Il s'habilla donc et, si vite qu'il put courir, il se dirigea vers le verger en question, situé à l'autre bout du village. Il escalada la haie, secoua l'arbre, remplit de pommes un drap qu'il avait pris, et rebroussa chemin. Au lieu dit *Halambaï*, il aperçut une bande de sorcières qui dansaient sans bruit au clair de lune.

L'une d'elles se détacha du groupe et l'invita à entrer dans la danse. Il n'osa refuser et se rendit au milieu de ces dames qu'il chercha vainement à reconnaître. Après quelques instants, la danse s'arrêta et l'une des sorcières demanda : « Où allons-nous ? » Tout aussitôt une autre s'écria : « *A molin d' Rôcoû* ». A l'instant même, la bande se transporta à trois lieues de là, près du vieux moulin de Rocour, où la ronde recommença de plus belle. Après quelques tours de danse, la vieille demanda de nouveau : « Où allons-nous ? — *A Tonque !* » répondit une autre. Et de nouveau, avec une rapidité vertigineuse, la bande se transporta, cette fois près de Tongres. Sans laisser à notre homme le temps de respirer, la ronde recommença à tourner. Cette fois, il se promit de prendre sa revanche. Et, dès que la vieille eut prononcé sa question, le villageois s'écria : « *D'vant l' marhâ d' Heûre* ». En quelques secondes, la société fut à l'endroit désigné, à deux pas de son logis. Il dit adieu aux dames et rentra prestement chez sa femme, à qui, vu son état, il se garda bien de conter sa merveilleuse aventure [2].

(*A suivre.*) O. COLSON.

l'Aclot, n° du 12 janvier 1890; *b.* de Jodoigne, dans *le Sauverdia*, n° du 13 novembre 1892; *c.* de Namur, traduit dans *Wallonia*, t. IX, p. 23; et plusieurs autres, rattachent ce conte à celui où les bossus ajoutent, l'un adroitement, l'autre maladroitement, des paroles à la chanson de danse des sorcières. Celles-ci sont parfois remplacées par des nains ; voy. par exemple *Wallonia*, t. VIII, p. 71.

(1) On donne ici le nom, qui est celui d'un chef d'orchestre à Liége, natif de la Préalle, hameau de Herstal : l'aventure est attribuée à son père. Dans mon village, qui est voisin, un autre ménétrier, mort depuis quelques années, racontait l'histoire en la mettant sur le compte de son propre père, qui fut également un *mestré*, de son temps.

(2) Recueilli personnellement.



CHRONIQUE

Décentralisation scientifique.



ANS un récent article du *Messager de Bruxelles* (n° du 3 août), M. Gustave Fuss faisait un éloge mérité du Musée Archéologique de Namur :

« Sans être archéologue, disait notre confrère, on peut visiter fructueusement les collections de ce Musée, tant elles ont été logiquement classées : toutes les parties se relient et des notes explicatives d'une nette concision ont été prodiguées. On sait que le Musée de Namur est riche en documents de toutes les époques. Plusieurs générations de chercheurs experts et de connaisseurs judicieux y contribuèrent, et en ont fait un des musées provinciaux les plus utiles et les plus beaux.

» L'Etat fournit à ce Musée de modestes subsides. Mais les ressources principales lui viennent de la Société archéologique namuroise. L'Europe savante lui en sait gré : il ne se passe guère de semaine que de distingués connaisseurs de l'étranger ne viennent y puiser des renseignements précieux. Le Conservateur du *British Museum* déclarait qu'il lui faisait envie...

« Malheureusement le local est exigu et les ressources insuffisantes. Plusieurs camps romains ont été découverts par les excellents fouilleurs à la solde du Musée, les travaux nécessaires sont impossibles, faute de fonds. Les allocations attribuées par le département des Beaux-Arts sont maigres — parce que celui-ci ne demanderait pas mieux, dit-on, que de pouvoir transférer ces richesses à Bruxelles.

« Contre pareille prétention, les membres de la Société Archéologique protestent avec beaucoup de raison. En effet, pourquoi

cette centralisation ? Tout ce qui est là provient de la province et tend à en reconstituer l'histoire. Il faudrait au contraire encourager pareille autonomie. Chacune de nos provinces possède sa personnalité et ses fervents. Il ne faut pas stériliser les efforts. Croit-on que les hommes distingués de la Société Archéologique continueraient leur dévouement au Musée namurois si l'on venait à transférer ses collections à Bruxelles ? »

Cette légitime réclamation n'est pas la seule en ce moment, en faveur des besoins grandissants de nos sociétés scientifiques.

L'Institut archéologique Liégeois, dans son Bulletin qui vient de paraître, fait entendre à son tour de sérieuses doléances. Le rapport de son honorable secrétaire M. de Puydt fournit en termes précis et très dignes le détail de difficultés matérielles que l'Institut a dû surmonter autrefois, non seulement pour assurer un local convenable à son Musée, mais pour protéger ses collections. L'histoire des emménagements et déménagements de ces richesses a quelque chose de vraiment lamentable. A une certaine époque, les collections restèrent réléguées sous les combles du Palais provincial, dans une mansarde où elles gisaient pêle-mêle, et si mal protégées contre la pluie qu'en 1869, le Conservateur, pour éviter de plus grands dégats (!) a été obligé d'employer toutes les urnes romaines de grande dimension... pour recueillir l'eau qui s'écoulait des toits — tandis que M. le Dr Alexandre avait eu la sage précaution d'emporter chez lui les bijoux !!

Le Musée actuel fut inauguré en 1875. Il constitue un « dépôt consenti par le Gouvernement dans un monument de l'Etat » avec l'agrément généreux de l'autorité provinciale. Or, ce local est devenu depuis longtemps absolument insuffisant. L'intérêt scientifique ordonne de chercher ailleurs. Les collections de l'Institut, en cas de dissolution de la Société, deviendraient la propriété de la Ville de Liége. C'est donc à celle-ci à pourvoir aux nécessités de la situation, à fournir au Musée le local auquel il a droit. Or, elle ne paraît pas pressée d'accomplir ce devoir impérieux...

Ces réclamations, ces protestations ne sont qu'un des côtés de la question de l'existence large et indépendante que réclament les société scientifiques nationales. En règle générale, les pouvoirs locaux leur marchandent un appui relatif; l'Etat est avec elles d'une parcimonie excessive. D'un côté, elles se butent à une sorte de dédain ironique : les saints ne sont jamais adorés dans leur pays. De l'autre, elles croient deviner le secret désir de les décourager, de les amener à merci... par la famine. L'Etat est partisan des grands dépôts, des

grands musées. Or, qui entretient les grands musées? Le hasard des découvertes, et les missions ruineuses (1). Les musées provinciaux, au contraire, sont entretenus par des dévouements personnels, attentifs et continus, poussés parfois jusqu'à la plus modeste et la plus admirable des abnégations.

Il importe de donner conscience aux administrations locales et provinciales de l'importance des œuvres de décentralisation. Les musées, comme les monuments, donnent du relief à une ville. Les sociétés historiques et archéologiques, indépendamment de l'utilité immédiate de leurs travaux, entretiennent dans le pays un esprit scientifique et artistique purement civilisateur.

Le pays wallon possède d'ores et déjà, dans tout leur développement les organisations de décentralisation dont en France des hommes éminents, par esprit de patriotisme, cherchent à doter les provinces.

Chez nos voisins du Sud, les intellectuels éclairés, de toute opinion du reste, partent en guerre pour enlever à l'Etat toutes les fonctions qu'il a abusivement centralisées, pour le réduire strictement aux fonctions de défense et de contrôle qui lui reviennent. C'est qu'en effet, en France, l'esprit de centralisation a conduit à la suppression pure et simple des provinces, sans souci d'anémier le pays au profit d'un seul centre et cerveau.

En Belgique, une certaine tendance centralisatrice s'est jusqu'ici butée aux vieilles idées nationales de liberté et a été en notable partie heureusement contrariée par la longue habitude de l'autonomie politique et administrative des provinces.

Le temps a marché sans diminuer notablement notre vie provinciale et nos sociétés restent vivaces — autant que, matériellement, elles le peuvent.

Mais l'Etat ne désarme pas, et, en apparence tout au moins, ses intentions sont parfois toutes contraires au maintien vieil esprit provincial. Là est le danger.

Nos sociétés, cependant, ne sont pas, comme on pourrait le croire, comme certaines d'entre elles le furent peut-être autrefois, à l'époque où les communications scientifiques étaient plus difficiles et moins fréquentes, des cénacles où quelques prétentieux savants-ignorants pontifiaient gravement avec le concours respectueux de quelques

(1) Parfois aussi dit-on, la concurrence que ne dédaignerait pas de faire le Musée de Bruxelles aux sociétés provinciales sur leur propre terrain, par des surenchères qui lui sont faciles, comme à tous les millionnaires. L'Etat serait-il donc ce nous appelons à Liége un « voleur de tartines aux enfants » ?

naïfs inconscients. Ce sont des sociétés scientifiques dans le sens réel et profond du mot, qui appliquent à l'étude des documents locaux les progrès de la méthode et les acquisitions de la science. Les relations qu'elles entretiennent, par l'échange de leurs publications, avec les sociétés les plus notables du monde entier, prouvent que l'on n'a pas affaire ici à des groupements étroits et sans utilité, mais qu'elles suivent attentivement le progrès universel avec l'estime de leurs semblables à l'étranger.

Or, la vie moderne a compliqué, pour les associations comme pour les individus, les difficultés de l'existence. Les sociétés provinciales peuvent légitimement faire valoir à leur tour leur droit à la vie large, et les Administrations doivent songer, pour elles aussi, à de justes encouragements.

C'est encore une question sociale dans le sens élevé du mot que de leur assurer, comme on veut le faire aux ouvriers, un logement salubre et un salaire rémunérateur.

O. COLSON.



BIBLIOGRAPHIE

Essai d'orthographe wallonne, par Jules FELLER. — Mémoire couronné par la *Société liégeoise de Littérature wallonne.* Broch. 8° de 235 p. Liége, Vaillant-Carmanne, éd. 1901 (1).

Le travail de M. FELLER est une étude approfondie, érudite en tous ses détails, sage en ses conclusions, de la question si embrouillée de l'orthographe wallonne, que la *Société wallonne* a hésité si longtemps à entreprendre. Ces hésitations ont eu comme conséquence de livrer pendant longtemps l'orthographe au libre arbitre des écrivains et ce qui est plus grave, de permettre à des sociétés d'auteurs de se faire une opinion « raisonnée » sur les multiples et épineuses difficultés que soulève l'élaboration d'un système orthographique. On devine que la préparation scientifique et logique manquait à bien des personnes appelées, en ces cénacles, à légiférer sur la matière. Ce n'est point diminuer les capacités purement littéraires de nos poètes, de nos chansonniers, de nos auteurs dramatiques wallons que de dire, qu'en généralité, ils n'avaient même pas conscience de l'importance des problèmes à résoudre. On doit d'autant moins incriminer la bonne foi de la plupart d'entre eux, qu'ils étaient encouragés à réagir contre l'inertie de la *Société de littérature wallonne*, laquelle semblait se désintéresser de la question, continuant à appliquer un système dit transactionnel, dont les solutions ne satisfaisaient personne.

Bref, la *Société* reprenant enfin sur ce point son rôle d'Académie, a ouvert l'an dernier un concours pour un « projet pratique d'orthographe wallonne » d'où est sorti le travail de M. FELLER. Le code des règles qu'il propose est actuellement soumis à l'examen des écrivains wallons par la *Société* qui se réserve de tenir compte « dans la mesure du possible » des observations des wallonistes. Cette réserve est légitime, tant pour la sauvegade des intérêts scientifiques engagés dans cette affaire, qu'en raison de la déférence due à

(1) Ce travail est extrait du *Bulletin* de la Société liégeoise précitée, lequel volume porte la mention : tome XLI. Le précédent, daté de 1900 et distribué il y a quelques mois, portait : tome XL. On doit protester contre ce numérotage, qui bouscule un usage déjà ancien. La Société a publié, de 1857 à 1872, une suite de vol. annuels, numérotés d'après l'année sociale En 1873, sans raison sérieuse, elle recommença son numérotage : à partir de cette année, sa tomaison se continua donc par : 2e série, t. 1 (1873), 2e série, t. 2 (1877), et ainsi de suite jusqu'à : 2e série, t. 26 (1899). La fondation d'une seconde série était une faute. On croit la réparer aujourd'hui en reprenant la numérotation initiale. Mais c'est là une faute nouvelle, plus absurde que la première, Les bibliophiles, les collectionneurs, les bibliothécaires qui ont fait relier les volumes précédents ont naturellement eu soin d'y faire imprimer au dos : 2e série, t. *x*. Comm nt vont-ils rattacher la numérotation nouvelle à la précédente? Il est à espérer que la *Société* mettra bon ordre à cette fantaisie, tant qu'il n'est pas vraiment trop tard.

un mémoire préalablement approuvé dans ses grandes lignes. Les deux motifs se confondent du reste, puisqu'au sujet de l'œuvre de M. Feller, l'érudition la mieux informée s'est d'ores et déjà déclarée satisfaite en la personne de savants tels que MM. Aug. Doutrepont et Ch. Michel.

Le projet d'orthographe de M. Feller ne présente point un système graphique strictement scientifique, j'entends phonétique. Il tient compte des traditions wallonnes et françaises dans l'écriture, et maintient que l'orthographe wallonne doit faire à l'analogie certaines concessions. Il ne veut pas bousculer toutes les habitudes : il admet les bonnes, tolère les passables et ne condamne que les mauvaises. Certes, il demande que les concessions à l'usage soient logiquement limitées, il exige que le bon sens éclairé se substitue aux règles de l'analogie chaque fois que la saine analogie est visiblement en défaut. Mais sa devise est « liberté réglée » et l'auteur admet « une certaine liberté à égale distance de l'anarchie et de la fixité absolue. » Cette innovation ne manque pas de hardiesse. Le fait n'en est-il pas unique? Notons que la liberté que concède M. Feller dans l'écriture n'a rien de commun avec les tolérances grammaticales de M. Leygues. En sa qualité de professeur, M. Feller aura été affecté, comme tant d'autres, des difficultés où se débat depuis tant d'années la question de la réforme orthographique en France. Dans l'impossibilité où il était, et où la *Société liégeoise* eût été elle-même, de faire admettre par les écrivains et le public une réforme radicale, il n'a pas voulu empêcher celle-ci d'aboutir quand le moment sera venu.

Il est des usages traditionnels de notre orthographe qu'il n'y avait aucun intérêt à sacrifier à des préoccupations scientifiques, mais il en est d'autres, au sujet desquels M. Feller s'est montré d'une générosité incontestable. En pareils cas, il présente les graphies les plus simples comme les meilleures, il en fait valoir la parfaite logique et il les indique aux écrivains comme un idéal ; il tolère cependant les leurs par bonté d'âme autant que par nécessité pratique. Ils pourront, s'il leur agrée, écrire *batai*, *djambe*, *pauve*, *sav'ner*, etc..., au lieu de *batê*, *djanbe*, *pôve*, *savné*... Mais on exige, bien entendu, qu'ils restent logiques avec eux-mêmes et qu'une fois adoptée l'une ou l'autre des solutions laissées à leur libre choix, ils réservent le même traitement à tous les cas de même nature. En échange de la concession qu'on leur fait, ils sont invités, cette fois strictement, à condamner certaines sottises de l'orthographe française, à commencer par les lettres doublées et les chinoiseries de la marque du pluriel ; on leur demande aussi d'adopter, pour les sons particuliers au wallon, quelques graphies nouvelles dont les lecteurs de *Wallonia* connaissent le plus grand nombre : le *w* et l'*y*, semi-voyelles, le *tch* et le *dj*...

Or, voici que la *Société Wallonne* emboîte le pas à M. Feller.

Ses romanistes admettent les concessions à l'analogie du français. Ses littérateurs adoptent les signes graphiques nouveaux (1). Et tout le monde

(1) Nous apprenons que notre imprimeur M. Thone termine une édition nouvelle de *Sètche, i bètche*, l'excellente comédie de notre collaborateur Henri Simon. Cette brochure est imprimée d'après le système orthographique de M. Feller et

est d'accord sur le fameux principe révolutionnaire, voire anarchique, de la « liberté réglée », sur cette tolérance, à laquelle tenait tant notre auteur. « Pas d'entrave, pas de prison, répète le rapporteur; pas d'absolutisme, pas de loi draconienne. Au lieu de formuler des décrets, bornons-nous à donner des conseils ; accordons à nos auteurs une liberté sans danger ; procédons par voie de suggestion, montrant ce qui est bon, insinuant ce qui est préférable, ne réprouvant que ce qui est condamnable et contradictoire. Ce qui se présenterait comme un modèle serait mieux accueilli que ce qui s'érigerait en loi. Etc., etc. »

C'est le bon sens et la sagesse mêmes — et c'est très beau pour une Académie ! Que ne peut-on faire de même à Paris, et répéter une fois de plus :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

O. C.

César Franck et la Schola Cantorum. — D'après M. Camille Mauclair : « La Schola cantorum et l'éducation morale des musiciens » dans *La Revue* (ancienne *Revue des Revues*) n° du 1er août, p. 245 à 256. — Paris, 12, Avenue de l'Opéra. Le numéro : 1 fr. 50.

Dans ce nouvel « Essai sur l'intellectualité contemporaine », l'auteur présente en termes prestigieux la *Schola Cantorum*, de Paris, comme un héritage du pur, haut et cordial enseignement de César Franck — ce wallon génial qui, naturalisé français, ne cessa de signer ses manuscrits et même ses œuvres imprimées du nom de « César Franck, de Liége » et qui, suivant l'expression d'Alfred Ernst, « sera le Maître de Liége aux « yeux de la postérité, égal des meilleurs par le savoir, par la beauté « supérieure, l'émotion et la richesse de ses compositions, distinct de tous « par la nature spéciale de sa mysticité artistique, ce côté vraiment séra- « phique de son inspiration musicale ».

Pour M. C. Mauclair, la *Schola Cantorum* est « un phénomène moral », et il l'étudie en vue « moins de détailler ses projets musicaux que de la situer parmi les entreprises nobles, qui contribuent à rehausser l'âme contemporaine, et à dresser en face d'une modernité de névrose une modernité de pensée ». Il montre les origines de la *Schola* dans la compagnie des Chanteurs de Saint-Gervais, que dirige M. Charles Bordes, élève de César Franck. Celle-ci se révéla par l'exécution idéale de chants sacrés anciens, de musique populaire et pittoresque, de musique réaliste française du xvie siècle ; le folklore aussi fut touché, « ses merveilles évoquèrent une

de la Société wallonne. L'occasion est bonne pour nos lecteurs de se renseigner de suite sur le détail de ce système — en attendant que *Wallonia* y revienne plus longuement.

douceur inconnue, des rythmes libres et rares, une poésie primitive et fraîche ». Ce répertoire fut une révélation et une surprise. La Compagnie devint célèbre, Dès lors se dessina le projet qui devait faire succéder à l'idéal restreint des Chanteurs de Saint-Gervais, l'idéal plus large, plus temporel, de la *Schola Cantorum*. A la restauration de la musique sacrée, à la remise en honneur du chant Grégorien se joignit la préoccupation de modifier l'état d'esprit des musiciens, par l'étude impartiale des maîtres. Ce que veulent avant tout les directeurs intellectuels de la *Schola*, c'est faire de leurs adeptes « des artistes au sens pur du terme..., les promener à travers les autres arts et même les idées morales, en s'appuyant sur cette vérité que l'élévation de l'esprit contribue à la compréhension de toutes les techniques, et qu'il y a intérêt capital à faire apercevoir à un homme qui ne connaît et n'exerce qu'un art, toutes les relations de pensées que cet art garde secrètement avec les autres, et par suite avec l'ensemble de la vie morale ». Ce que veulent encore les compositeurs actuels, et surtout les élèves de Franck à qui le reproche en est copieusement répété, « c'est profiter de la révolution wagnérienne pour tuer le chant à l'ancienne mode, le chant virtuose, dégénéré de l'italianisme ».

En résumé « notre époque voit en la *Schola*, le plus considérable effort musical qu'on ait tenté en France depuis bien longtemps, et avec une homogénéité imprévue... L'œuvre existe à peine, et déjà sa réalisation est énorme, avec ce caractère de rapidité foudroyante que toutes les innovations de la musique ont revêtu dans le cycle d'âges qu'elle a parcouru depuis deux cents ans ».

Or, le nom de César Franck ne peut être séparé de la *Schola*. « Cette œuvre est la fille de son âme, et le monument véritable de ce grand homme ne sera pas le haut-relief d'Alfred Renoir (1), mais la *Schola* elle-même. L'esprit de César Franck l'emplit tout entière. Ses disciples l'ont créée avec tout leur amour pour lui, et avec toutes les justices de leur enseignement, ils répareront l'injustice dont il souffrit sans cesser de sourire. L'heure est venue, enfin, de faire place aux idées du pur et radieux génie qui écrivit les *Béatitudes*, *Psyché*, la *Symphonie*, les *Chorals pour orgue*, le *Prélude, choral et fugue*, la *Symphonie*, les *Chorals pour orgue*, le *Prélude, aria et final*, et cette sublime *Sonate pour piano et violon* qui est ce que l'âme moderne a dit de plus haut sur sa vie intérieure, et que seul peut-être au monde, Eugène Isaye peut dignement redire.

» Ce musicien angélique, qui eut la sérénité et la puissance, ce grand maître qui sut toucher à l'orgue d'une façon originale après Jean-Sébastien Bach, cet inspiré dont personne n'a dépassé la noblesse de style, la suavité mystique, le charme exempt de mollesse, ce sage et altier César Frank fut aussi un grand éducateur d'âmes, un artiste pauvre, au caractère doux et saint, un croyant doué du pouvoir de communiquer sa foi. Il apparut, après le tumulte du wagnérisme, comme un Emerson tempérant la fougueuse beauté d'un Carlyle ; il arrêta sur les bords du gouffre de la dramaturgie

(1) Monument qu'il est question d'ériger à Paris en l'honneur du Maître.

une génération qui allait se jeter dans le maelstrom wagnérien. Il reparla de la sonate et de la symphonie. Il a créé l'école symphonique française et c'est à lui que nous la devons entièrement. C'est à lui que nous devons la rectitude d'esprit de nos symphonistes actuels : son influence a sauvé du dévoiement tout un groupe d'hommes qui cherchaient leur route et, ne voulant imiter, n'osaient produire.

» La *Schola* est le socle de son monument moral, de celui auquel chaque jour contribue un hommage nouveau, elle est l'expression même de son désir de rénovation morale du monde musical, de son vœu de directeur de consciences, étranger aux rivalités, aux contestations d'écoles, simplement pénétré de ses convictions.

» La *Schola* hérite de cette sérénité de vues; déjà elle excite des jalousies, inquiète la routine. Elle ne s'oppose à rien, ne combat aucune méthode, ne produit aucun manifeste, et ne veut pas être une machine de guerre bonne à servir les polémiques. Elle fait œuvre, par la volonté de ses adhérents, et ne songe pas plus à contrister l'art officiel qu'à en reconnaître l'illusoire autorité. Par là, elle est le hautain prolongement de la bonté résolue de Franck, et aussi de Guillaume Lekeu, d'Alexis de Castillon, d'Ernest Chausson, les chers morts déjà reculés dans les ombres hors du groupe des disciples, et enveloppés avec le Maître, par eux, d'un même amour, car c'est le mot que Vincent d'Indy aime à prononcer, et le seul en effet qui puisse caractériser cette transfusion d'âmes, ce magnétisme doux et irrésistible du génie bienfaisant qui clôt le XIXe siècle et ouvre l'ère nouvelle du spiritualisme musical ».





NOTES ET ENQUÊTES [1]

19. **Sur l'utilité et la beauté du Folklore.** — Le 19 juillet, à l'Université populaire de Schaerbeek, M. Arthur Colson a fait sur ce thème une causerie dont on a bien voulu nous remettre un compte-rendu.

L'orateur s'est d'abord excusé de faire montre d'amour pour les survivances du passé dont tous rient à présent, pour ce savoir des humbles, cet ensemble de choses naïves qu'on appelle le Folklore, mot commode qui embrasse les balbutiements de l'esprit critique, les croyances spontanées des primitifs et les débris des vieilles littératures. Il s'en va le Folklore, et il est bon de voir si rien ne doit en être retenu.

Au cours des âges, les traditions populaires ont requis l'attentive sollicitude des raffinés. Des génies les ont magnifiées dans leurs œuvres immortelles. Des artistes, poètes, musiciens, peintres, sculpteurs, ont puisé à cette source de toute beauté pure. Perrault a été un des premiers à en montrer, sans transposition, le charme ingénu. De notre temps encore, des écrivains distingués, des belges, tel Camille Lemonnier, des flamands comme Pol de Mont, et des wallons aussi ont puisé à pleines mains dans le trésor des traditions populaires.

Mais le Folklore n'intéresse pas seulement les artistes et les curieux. Il est une source de documentation pour la science. La démo-psychologie y puise des arguments sans répliqué. L'histoire des sciences ne peut se passer du folklore.

Une question de sentiment se joint encore aux motifs esthétiques et de pure raison, et justifie l'intérêt que l'on prête aux vieilles choses de l'esprit. Ce sont les ancêtres qui nous ont donné les bases de la personnalité. Quelque grand et légitime que soit notre désir de reculer les limites de la pensée, il ne faut pas qu'il nous fasse oublier la primordiale nécessité de rester nous-mêmes, d'attacher toujours le prix le plus haut à la conservation et à la manifestation des caractéristiques de notre race.

Aimons le passé : s'il a eu des taches, il n'en est pas moins le père de notre présent, qui nous légua le fruit de sa pensée et de ses rêves.

L'orateur étudie plusieurs séries de documents et montre comment se justifie l'attention que les esprits cultivés prêtent de plus en plus aux traditions populaires. Il constate que les prétendus progrès de la civilisation font perdre le bon grain en même temps que l'ivraie.

« Il importe cependant que nous conservions de ce passé ce qu'il a de bon. Les usages de nos vieux parents avaient souvent une poésie sincère et

(1) Erratum : deux « notes et enquêtes » du dernier numéro, p. 155, portent par erreur les nos 13 et 14 : c'est 17 et 18 qu'il faut lire.

de cordiale douceur. Quand ils se réunissaient autour du gâteau des Rois, des crêpes de la Noël, des gauffres du Nouvel An, ils savaient bien ce qu'ils faisaient. N'est-ce pas la main toute puissante du doux amour qui rassemblait autour de la grande table, en de familiales agapes, les rejetons d'une même souche ?... Ah ! si nos fraîches jeunes filles, nos femmes de demain avaient conservé les pratiques de jadis dans leur façon d'aimer, nous n'en serions plus à chercher le cœur de la future mère derrière l'artificielle candeur qu'affectent les trois quarts des poupées modernes. Je le dis, je le pense. Ce ne sera pas les mamans qui me donneront tort. Et nous, hommes, si nous avions gardé de jadis les simples pratiques, si les bonnes soirées au coin du feu nous requéraient encore une fois par semaine seulement, auprès des bons vieux à dictons convaincus et à maximes profondes, si notre indulgence, au moins, nous attendrissait encore aux apparents radotages des vieux, nous aurions demain plus de cordialité, plus d'abandon, plus de chaleur et plus de force morale. Nous aurions, par exemple, de jolies amusettes pour amuser nos fils, et nos femmes sauraient crânement, comme le faisaient leurs mères-grands, susciter les rires du poupon en agitant les petits doigts de ses petites mains. Hélas, à présent, on ne sait pas, on ne sait plus que faire dès qu'on a un enfant dans les bras !...

» Nous conservons soigneusement dans des musées des casseroles et de vieux bijoux, de douteux autographes, d'horribles et crochus instruments de torture, une documentation pleine de la gloire des grands, pleine des souvenirs épouvantables de la sauvagerie du passé. Mais de l'âme des humbles chez qui la race allait de siècle en siècle se retremper, nous n'avons plus rien ; nous laissons même s'effriter loin de nos yeux, loin de nos cœurs, de petits monuments de poésie, de joie et de tristesse, les seules fleurs encore vivaces du bon et délicieux passé. On croit déjà entendre la voix mélancolique et plumeuse du temps endormir dans la bercelonnette de l'oubli tout ce trésor charmant, au son triste et doux d'une dernière berceuse... »





Sorcellerie

Suite. Voir ci-dessus p. 49 et p. 162.

La Magie dans la Sorcellerie

1. *Sortilèges et maléfices.*



ORCIERS et sorcières sont des magiciens experts. Chez les femmes, la puissance magique se manifeste particulièrement par des maléfices (1). Chez les hommes, elle sert surtout à opérer des sortilèges, c'est-à-dire des actes merveilleux, tantôt utiles pour eux ou pour autrui, tantôt, mais plus rarement, nuisibles. Les sorcières sont vraiment diaboliques. Les sorciers sont, en général, des êtres seulement très puissants, moins cependant que les sorcières. Du reste, les sorcières sont beaucoup plus nombreuses que les sorciers.

Le peuple n'a pas connaissance des procédés magiques des sorciers et des sorcières. Il sait seulement qu'ils existent. Il y croit d'autant plus qu'il ne cesse d'en constater les effets sur lui-même et sur les êtres qui lui touchent de plus près.

Quand les enfants sont atteints de maladies de langueur ou de consomption, quand une épidémie éclate dans une étable, l'homme et surtout la femme du peuple songent à un maléfice, et ils expriment cette opinion en disant : *on nos a djowé on tour* « on nous a joué un tour ».

De même, les mirages visuels (par exemple : voir voler des mouches en grande quantité; ou, la nuit, se croire entouré de chats noirs, de rats, etc.); les embarras singuliers (comme celui où l'on

(1) Nous parlerons des maléfices dans le prochain et dernier chapitre de ce travail.

est quand on ne retrouve plus un objet qu'on avait tout à l'heure en main); la coïncidence de plusieurs menus accidents (tels que si l'on trébuche coup sur coup, si on laisse tomber plusieurs objets l'un après l'autre); tous les faits de pareille nature donnent occasion de dire par plaisanterie ou de croire sérieusement qu'on est victime de quelque puissance magique. Aux environs de Liége, l'exclamation de terreur ou de dépit consacrée en de telles circonstances, exprime nettement cette idée : *c'est ine magie, on m'a sûrmint djowé 'n' magie* « on m'a sans doute joué une magie ».

Les divers procédés d'envoûtement en usage chez les amoureux (1) et chez les gens vindicatifs et superstitieux, les moyens magiques employés par les jeunes filles pour se faire aimer ou pour punir un amant volage sont aussi « des magies ». D'un jeune homme très épris on dira : « Il est fou d'une telle, elle lui a *sûrmint djowé 'n' magie !* »

On voit que les expressions « jouer un tour » et « jouer une magie » sont pour ainsi dire des expressions synonymes.

2. *Sorciers, sorcières et magiciens.*

Le mystère dans lequel est tenu la puissance des sorciers et des sorcières autorise une confusion continuelle entre la sorcellerie et la magie proprement dite. Dans les contes la distinction n'est ordinairement pas établie, parce qu'ils se bornent au détail de faits matériels. Cependant, la dénomination déjà signalée de *macrais r'crèyous*, sous laquelle on désigne les magiciens, et celle de *macrais*, qui sert à nommer les vrais sorciers, établit déjà une nuance : cette qualification de *r'crèyou* n'implique pas seulement une grande réputation, mais aussi une réelle confiance, et elle s'applique également aux saints miraculeux, aux saints à pèlerinage, et l'on peut entendre souvent, dans la bouche des croyants, des aphorismes de ce genre : *Saint Brèyâ est l' saint li pus r'crèyou po les èfants qui s' difinet à plorer.* « Saint Pleurard est le saint le plus justement réputé pour les enfants qui s'épuisent à force de pleurer ».

Au reste, dans l'esprit du peuple, les *macrais* et *macrales*, les *soûrcîs* et les *soûrcîres*, les *sôrcîs* et les *sôrcîres* n'usent de leur magie que pour nuire, tandis que les *grimanciens* ou *groumanciens*, les *d'vineus* et les *d'vineuses*, et les *macrais r'crèyous* sont en réalité des déjoueurs de sorts, découvreurs d'objets perdus, guérisseurs et guérisseuses, etc.; ce sont des gens à qui l'on recourt dans les moments difficiles, qui ne sont malfaisants qu'à un point de vue relatif (par exemple quand ils enverront chez votre voisin les rats dont vous

(1) Voir une série de ces procédés magiques ci-dessus, t. V, p. 37 à 39.

désirez être débarrassés), ou dans un but de vengeance personnelle envers les gens qui les ont critiqués, dédaignés ou desservis. Le magicien peut à son tour être méchant, et quand il l'est il l'est bien. On le redoute, mais on le consulte; il est utile, mais dangereux. Le sorcier ou la sorcière, au contraire, sont toujours néfastes, toujours abhorrés, toujours réprouvés.

Au fond, la tradition est donc d'accord avec les théories des démonologues : toutes les *mâlès djins* « mauvaises gens » sont des magiciens, mais chez les uns, cette puissance diabolique est accordée en vue d'augmenter leur pouvoir malfaisant; tandis que chez les autres, le pouvoir magique est une acquisition volontaire, due à une sorte de domestication du Diable à leur profit.

3. *Les livres de magie.*

Le Démon est soumis au pouvoir des Magiciens, grâce à la possession et l'usage constant de livres de magie connus sous le nom de *lîves agrafâ* ou *agripâ*. Tous les livres de magie sont ainsi nommés : c'est là leur nom générique. Les uns servent à évoquer le diable, par exemple dans les cas que nous avons examinés ci-dessus t. VI (1898) p. 145 et suiv., et t. VII (1899) p. 84 et 85. Les autres sont d'une puissance infiniment plus grande, mais ils sont très rares. Les niais considèrent comme tels de petits livres modernes (1) tels que l'*Enchiridion*, *le Trésor du vieillard des Pyramides*, *le Petit Albert*, etc.; mais les vieillards haussent les épaules quand on leur vante de pareils livricules, ils ne manquent pas de vous dire que les « vrais » *lîves âgrafâ* sont au contraire, de gros bouquins à serrure de fer; on ajoute parfois que *c'est des papîscrîts* (*papî* = papier, *scrît* = écrit; *papîscrît*, manuscrit).

On dit du *lîve âgrafâ* que c'est un traité complet de toute science : *li ci qui l'a sét tot* « celui qui l'a sait tout » (2). Si le pape est si savant, c'est qu'il en a « passé » (lu, étudié) neuf (3). Ceci prouve qu'il y en a plusieurs, et que l'expression wallonne de *live âgrafâ* ou *agripâ* correspond bien, comme sens, au français « grimoire » (4).

(1) Ils sont de vente assez fréquente à Liége, où on peut les trouver, chez certains libraires, au prix de cinq francs pièce.

(2) Herstal, Vottem, Milmort. — (3) Ramioul, Val St-Lambert : communication de M. Fr.-J. Renkin.

(4) Le mot *grimoire* est ainsi prononcé pour *gramoire*, forme dialectale de *grammaire* qui, au moyen-âge, désigne spécialement la grammaire latine, inintelligible pour le vulgaire. La simple histoire de ce mot suffit donc à faire comprendre pourquoi des hommes comme Roger Bacon, comme Albert le Grand, comme Martin Luther et tant d'autres furent considérés comme des magiciens. Actuellement encore, le bas peuple ne comprend guère qu'on passe sa vie dans les livres. Au sein des divers « partis ouvriers » qui se sont constitués assez récemment en Belgique,

Il y en a plusieurs, c'est certain, mais l'homme qui n'en a qu'un est déjà assez fort pour faire marcher le diable « à son idée », à sa fantaisie [1]. Le plus réputé est celui qui a pour auteur un pape ennemi de la religion [2] : il s'agit évidemment ici de l'Enchiridion du Pape Léon.

On prétend que *li lîve agripâ* contient un grand nombre de recettes pour défaire les sortilèges, retrouver les objets perdus, etc. On dit à Warsage que ceux qui ont un pareil livre sont à l'abri des coups de feu : on peut les viser avec un fusil, il est impossible de les atteindre, *is prindet l'côp* « ils prennent, subtilisent le coup » [3]. Pareils livres donnent aussi des formules pour découvrir les trésors, plus sûrement qu'en faisant tourner la baguette. Un paroissien d'Angleur recherchait le *lîve âgripâ*; il ne le trouva pas ; il voulait sommer Satan de lui révéler l'endroit du plateau de la Chartreuse, où six millions sont enfouis [4]. On dit partout que *li lîve agrafâ* contient des formules magiques pour guérir gens et bêtes ; ce serait le compendium des guérisseurs, et, en fait, tous ceux qui jouissent de quelque réputation exhibent et consultent sous les yeux de leurs clients un livre énorme, grâce auquel ils en imposent aux ignorants.

Mais, par dessus tout, le *lîve agrafâ* assure à son heureux possesseur la sujétion du Diable ; et, grâce à cela, les magiciens sont capables d'un tas de « tours » extraordinaires, comme les sorciers et les *macralles*. Mais le Diable reprend son empire dans l'obscurité [5]. Quand le magicien l'a trop fait *gaiver* « bisquer » (c'est-à-dire travailler), Satan se venge de lui, la nuit venue, en le rossant d'importance [6] : On raconte à Vottem que le vieux berger *Djâcques*, de la ferme C., n'avait jamais voulu descendre à la cave ; un jour, on l'obligea à y aller chercher un pot de bière : on l'entendit hurler de douleur, et il revint en piteux état, le pot vide ; le fermier conduisit secrètement une enquête sur son compte et acquit la conviction que son berger était *macrai* : il parvint heureusement, sans éveiller sa défiance, à se défaire de ce dangereux domestique.

on trouve et on trouvera sans doute longtemps encore, les plus grandes difficultés à assurer aux « intellectuels » une estime seulement égale à celle qui s'attache à certains ouvriers devenus politiciens. Il n'y a pas bien longtemps, un jeune homme de ma famille, qui fréquentait alors l'Université, revenant de la ville les bras chargés de livres, lia conversation avec une bonne femme, et celle-ci, apprenant qu'il revenait *d'è scole*, lui dit naïvement : « Vous allez encore à l'école, à votre âge ? Comme vous devez maintenant savoir bien lire !... »

(1) Ramioul, Val St-Lambert : communic. de M. Fr.-J. Renkin. — (2) Lincé-Sprimont : communic. de M. F. Sluse. — (3) Warsage : communic. de M. le prof. Jean Renard. — (4) Lincé, M. Sluse.

(5) Ce trait n'est pas général, car nous verrons plus loin des légendes où les magiciens opèrent pendant la nuit.

(6) Pour ce qui se passe à la mort des magiciens, voy. ci-dessus, t.VI, p. 87-88.

Nous avons eu l'occasion dans ce travail de signaler avec deux légendes à l'appui (ci-dessus, t. VII, page 85) le danger que présente, pour les profanes, la lecture des livres de magie. On peut voir une autre légende traitant le même sujet au t. II, p. 108 : *Les rodjes moussîs*. Le moyen le plus sûr de s'initier à l'usage des livres *Agrafâ* est de se faire aider par un magicien qui, non seulement vous apprendra la manière de vous en servir, mais commencera, en vertu de sa propre magie, par vous rendre le Démon favorable. Encore une fois, nous sommes donc ici en présence des procédés de recrutement par la propagande personnelle des affiliés aux bandes infernales.

4. *La magie utile.*

Nous avons parlé ci-dessus du rôle utile, ou prétendu tel des *macrais r'crèyous*.

Il en existe un, à Boncelles, dont la spécialité est de faire retrouver les objets perdus. Il fait apparaître les voleurs dans un miroir ; il les torture par envoûtement et il les oblige à rendre les objets ou l'argent qu'ils ont pris. On raconte de cet homme des choses étonnantes, auxquelles le peuple accorde une foi absolue.

Certains guérisseurs magistes sont réputés dans tout le pays. On les consulte pour toutes les maladies. On vient vers eux à pied, en voiture, par le train, de tout près et de très loin. Rien qu'à vous voir, ils devinent le mal dont vous souffrez. Souvent, ils l'attribuent à un sortilège et vous livre le moyen de vous en défaire. D'autres fois, ils vous donnent des remèdes : ils connaissent la vertu des simples et savent utiliser maintes plantes puissantes, à présent méconnues ou inconnues, et dont ils font des filtres et des onguents. Au début de la consultation, ils demandent ordinairement au malade s'il n'a pas peur et s'il a la foi. Certains font des passes magnétiques pour éloigner le mal. D'autres récitent des formules qu'ils lisent dans de gros livres, et auxquelles on ne comprend pas une syllabe. Les malades disent qu'avant de sortir de chez ces thaumaturges, ils se sentent déjà guéris à moitié — au moins.

Ni les médecins ni les curés ne font des efforts sérieux pour combattre l'influence des *macrais r'crèyous*. Ils sont probablement convaincus qu'ils y perdraient leur latin.

Une nouvelle espèce de guérisseurs font beaucoup parler d'eux depuis quelque temps. Ce sont les spirites [1]. Récemment, dans

(1) Nous avons signalé ci-dessus, t. VI, p. 75, une guérisseuse liégeoise qui se dit spirite. Nous voulons parler ici plus spécialement de « spirites » croyants.

le Matin, de Paris, (n° du 3 août 1901), M. Jules Bois a rendu compte de sa visite à Louis Antoine, le thaumaturge de Jemeppe-sur-Meuse. Louis Antoine est croyant et sincère. Il soulage les malades par le magnétisme et leur inspire une foi ardente en son pouvoir. Il ne donne pas de remèdes et repousse toute singularité. Il est dirigé par un esprit qui l'inspire et lui donne sa puissance. Il est modeste et convaincu. N'empêche que beaucoup de gens du peuple — M. Jules Bois ne pouvait le savoir — le considèrent comme un sorcier, et qu'il est souvent obligé de repousser des demandes d'intervention où la magie seule serait capable de succès. Deux personnes entr'autres, à notre connaissance, sont allées le voir : l'une (c'est une jeune fille) pour avoir un philtre capable de se faire aimer d'un certain jeune homme, l'autre pour guérir sa collection de porcs d'un terrible sortilège. Louis Antoine a, paraît-il, essayé de leur faire de la morale : de guerre lasse, il les a poliment renvoyées. Elles sont allées ailleurs, convaincues que la réputation de Louis Antoine était vraiment surfaite.

La plupart des *macrais r'crèyous* ont chacun leur spécialité. Les uns sont des défaiseurs de sorts, par exemple un magicien qui demeure en Rhees, à Herstal. Dans ce hameau même, on parle d'un vieux mendiant qui faisait disparaître de chez vous les rats et les souris : il dressait trois gerbes côte à côte au milieu de la cour, les aspergeait de pétrole et y mettait le feu ; alors il prononçait à haute voix des paroles incompréhensibles, faisait des deux bras de grands gestes d'appel — et vous voyiez avec stupéfaction rats et souris accourir et se jeter dans le feu. D'autres magiciens envoient les rats et les souris, les mulots et autres bêtes des champs chez un plus riche, bien loin de chez vous. Un guérisseur de Hollogne-aux-Pierres est réputé pour les maladies du bétail. Hock cite d'autres spécialités médicales : certaines femmes guérissaient toutes les maladies avec des infusions de pissenlit ; un guérisseur des environs de Vaux-sous-Chèvremont donnait, pour deux francs, une fiole guérit-tout. Il y a encore dans nos villages des vieillards guérisseurs qui n'ordonnent aucune drogue : ils vous touchent ou ils serrent le bras légèrement, ils prononcent quelques paroles entre les dents, des prières, peut-être, puis ils disent : Retirez-vous, vous êtes guéris. Une femme, à Liége, guérit l'érysipèle en touchant le mal (1).

Nous parlerons en une autre occasion des guérisseurs qui procèdent par attouchement et prononcent des formules traditionnelles ; parmi ceux-ci, il en est peu qui soient redoutés ; beaucoup de ces

(1) Hock, *Croy. et remèdes*, 3e éd., pp. 562, 565 et 566.

personnes exercent du reste leur pouvoir avec beaucoup de dignité et de désintéressement, croyant même accomplir une tâche providentielle : leur caractère nous éloignerait tout à fait de l'objet de la présente étude.

Les guérisseurs qui exploitent la crédulité publique et qui finissent peut-être par croire de bonne foi à leur puissance magique, cherchent à inspirer au public une certaine crainte par toutes sortes d'artifices. On nous a signalé une « spirite » guérisseuse, de Flémalle-Grande, qui n'opère, en plein jour, qu'à la lueur d'une chandelle, portes closes et volets fermés, et qui a une tête de mort sur sa « table de travail ». Il n'est pas rare, nous l'avons dit, de voir ces gens consulter gravement de gros vieux livres mystérieux, de voir chez eux des animaux empaillés, des chats noirs, ou d'autres êtres sinistres ou singuliers. Une tireuse de cartes entretenait dans son lit un gros lapin noir aux oreilles coupées ras : ce lapin passait pour être le sorcier qui l'inspirait (1). Certains sorciers laissent ou font croire qu'ils ont *li pâcolet*, espèce d'esprit familier qu'ils ont à charge de nourrir et de nettoyer (2). Il en était ainsi, notamment, pour un guérisseur de Mont-Dison, et pour le célèbre *macrai r'crèyou* de Rhees-Herstal (3).

On se documente plus aisément sur les mages légendaires que sur les thaumaturges ou sorciers modernes : le paysan craint de faire connaître les faits qui le concernent, il se défie du ridicule et des contre-magies. Les personnes qui ont la langue plus déliée ne manquent point de raconter, sur le compte de ces *macrais*, des histoires puisées à la tradition elle-même, et qui se disent dans les mêmes termes un peu partout.

5. *Les tours de magie.*

Il existe un nombre de magiciens bien plus grand qu'on ne le croit. Des circonstances imprévues en ont signalés que nul n'aurait supposés tels. On raconte, par exemple, de différentes manières, l'histoire de ce magicien qui se transporta à travers les airs avec une rapidité surprenante. Voici des exemples :

Un jour deux hommes de Herstal, deux amis, se trouvaient en excursion, aux environs de Maestricht (c'était du temps où bon nombre d'armuriers liégeois travaillaient en cette ville pour le compte du gouvernement hollandais : ils quittaient le village le lundi, et revenaient chez eux le samedi) (4). L'un dit à l'autre : « On fait les *bouquettes* (crêpes de sarrasin) chez le

(1) Hock, *Croy. et rem.*, 3e éd., p. 62.

(2) Voir une étude de M. J. Lesuisse sur le *pâcolet* dans les traditions liégeoises, dans *Wallonia*, II, 153. Voir aussi t. IV, p. 81, et t. V, p. 5.

(3) Nous publierons dans la suite un récit relatif à la cure d'un maléfice, que tenta l'Homme de Rhees.

(4) Bien entendu, c'est ici, modernisé, un conte traditionnel.

boucher à Heure-le-Romain. Voulons-nous en aller manger? — Tu ris, dit l'autre, c'est trop loin, elles seront mangées et *ra*-mangées avant que nous ne soyions là. — Monte sur mon dos, dit l'autre, et ne dis mot. Si tu te butes à quelque chose, n'ouvre pas le bec. » Il monta sur son dos, et, pendant le voyage, il alla *a stok* (butta) sur le clocher d'une église, mais il ne dit rien. Ils arrivèrent à Heure, à temps pour manger les *bouquettes*, et ils revinrent à Maestricht avec la même rapidité (1).

Un sorcier de Mortehan, nommé Cape, qui est encore célèbre dans le pays, étant un jour à la foire d'Arlon, abandonna brusquement ses compagnons de table, en disant : « Je ne puis boire plus longtemps avec vous, voilà Catherine — c'était sa femme — qui s'assoit auprès de ma vache noire, et je dois être rentré avant qu'elle ne l'ait traite ». Notez que d'Arlon à Mortehan, il y a dix lieues au moins. Cette parole fut répétée, et d'autres faits encore engagèrent à faire le procès de Cape, qui fut condamné et brûlé comme sorcier (2).

La veille du Nouvel-An, deux hommes de Liers s'étaient attardés dans un cabaret de la rue Rogivaux, à La Préalle. A un moment donné, au quart avant minuit, l'un des deux hommes prit l'autre à part et dit : « Partons, nous allons aller manger les gauffres chez ma *crapaude* (fiancée) à Glons. — Tu es fou, dit l'autre, tu n'arriverais pas là avant le jour ! — N'en dis rien à personne, repartit le premier, mais j'ai un moyen. » Un vert-bouc parut sur le champ. Ils le montèrent et arrivèrent à destination « sur un clin d'œil de temps ». Quand ils eurent mangé les gauffres, l'amoureux pria sa promise de l'accompagner pour le retour. La mère de la jeune fille apprenant cela, dit en riant : « A cette heure-ci, vous allez sans doute la conduire au diable ! — Non, dit-il, je veux la présenter à mes parents ». La mère refusa quand même. Le galant n'insista pas, mais demanda à la fille un de ses cheveux. La mère, méfiante, lui conseilla de tirer un crin du tamis. A peine le cavalier fut-il en selle que le tamis vint de lui-même se coller *â cou* (à la croupe) de l'animal (3).

Bien entendu, cette faculté qu'ont les magiciens de se transporter rapidement d'un lieu à un autre est également à la disposition des sorcières, et peut servir à signaler, si elles en usent imprudemment !

Le nommé B., originaire de Lorcé, mort en 1883, âgé de 87 ans, racontait qu'un de ses camarades l'invita à aller avec lui, le soir, à une demi-lieue de ce village, dans une maison isolée, pour y chercher sa bonne amie et l'amener au bal à Lorcé, où c'était la fête. Arrivés tous deux chez la belle, on les fit souper. Après quoi on se prépara à partir. La mère s'étant ravisée, leur dit de prendre les devants, et qu'elle les rejoindrait. En route, ils aperçurent en l'air un nuage de poussière et entendirent une musique ; c'était la belle-mère qui passait. La fille, l'apercevant, se montra fort fâchée et ne put s'empêcher de dire : *Louquîz bin, li vîche sotte, fât qu'elle si fèye c'noche des djins.* « Voyez, la vieille sotte, il faut qu'elle se fasse connaître des étrangers ! » Arrivés au bal du village, grande fut la surprise des deux amis d'apercevoir la mère assise dans un coin de la salle, encore toute essoufflée et la tête bandée d'un mouchoir (4). Au moment du retour, B. dit :

(1)-(3) Recueilli personnellement. — (2) Pimpurniaux, *Guide*, t. II, p. 257.
(4) Toujours le turban ! Voir ci-dessus p. 166 et 171.

« Tu peux la reconduire si tu veux, *ca por mi* (quant à moi) *dji n'el rèmîne nin* ». Le camarade insista et fit remarquer que « ce serait faire un affront à la jeune fille et qu'elle ne le méritait pas ». B. se décida, mais jamais plus ils ne retournèrent chez cette jeune fille, qui était cependant un parti enviable, puisqu'elle était fort riche (1).

Le magicien ne se contente pas de voyager lui-même. Comme il est très gourmand, il fait arriver à son appel magique des victuailles volées aux bonnes gens du village. Cela se passe, notamment, pour les boudins. La formule pour les faire venir se trouve, paraît-il, dans *li lîve agrafâ*, et voici ce qu'on raconte dans nos environs :

Celui qui veut « faire venir les tripes » doit se rendre seul, et dans le plus grand mystère, dans un endroit écarté et désert (à Vottem, c'est *li pré L'vâ*, derrière l'église). Il dépose un plat à ses pieds et lit à haute voix une certaine formule du fameux livre, en prononçant au bon moment le nom d'une ménagère qui a, ce jour-là, cuit des boudins. La formule lue, les boudins arrivent un à un dans le plat. Le premier doit être « pour le Diable » : l'opérateur le jette par dessus son épaule, sans se retourner, et sans chercher à savoir ce qu'il devient.

Les sorciers savent tous faire venir les tripes, et, pour comble d'ironie, ils choisissent souvent le moment de la cuisson pour se les procurer : elles sortent, invisibles, de la marmite, s'en vont par la cheminée et la pauvre ménagère est bien marrie de ne plus rien trouver dans le bain !

Elle peut éviter ce désagrément en mettant une croix de paille sur la marmite, ou bien une *bouhe* (ancienne monnaie) trouée; ou bien encore, en versant un peu d'eau bénite dans l'eau de boudin. Mais on ne pense pas à tout !

La gourmandise du sorcier le pousse souvent à d'autres larcins.

On dit à Charleroi que le sorcier attire les crêpes pendant qu'elles sont en l'air (2). A Marbais, on dit qu'ils peuvent enlever la crême des *tailes* « écuelles » et la faire passer dans une cave voisine où ils l'attendent avec un pot (3). Un berger légendaire à Fairon, dit un jour à un camarade : J'ai soif. Ne sais-tu pas où il y a de la bière nouvelle? — Si, répond l'autre. Un tel a reçu une tonne hier. — Bon. Le berger a donné un coup de pied dans la terre et il est venu un pot de bière et une tarte fraîche (4).

Parfois, le magicien use de son pouvoir pour se venger de quelque insulte, ou du dédain qu'on aurait manifesté à son égard.

On raconte à Nivelles (Brabant) : Un jour il y avait un berger aux champs. Passe un vieux fermier à qui il dit : « Vous avez chez vous une vieille couverture de laine qui ferait bien mon affaire pour me coucher

(1) Communiqué par M. A. Harou. — (2) Jules Lemoine, *ouvr. cité*, p. 51. — (3) Communication de M. A. Harou. — (4) Idem.

dessus quand je veux me reposer ici. Vous devriez me la donner. » Le fermier refuse. « Et bien, dit le berger, je l'aurai.— Prenez garde, je vous signalerai. — Je l'aurai, vous dis-je, et si vous me signalez, je ferai avec vous comme j'ai fait à la messe : je boirai votre vin par le rebord de ma houlette. — Oh ! alors, dit le vieux fermier, vous êtes plus malin que le bon Dieu : le Diable vous aura ». Et il alla chercher la couverture pour le berger (1).

Il y avait un curé (!) à Somme-Leuze, qui était intime chez des gens. Il arriva un jour « des difficultés » entre eux. Le curé, fâché, a fait venir dans un coin de la maison un gros chien noir avec des yeux de feu, et qui ne voulait pas partir. Le fait s'est répandu, cela a été connu, et le curé « a été mis à la porte » [de sa charge] (2).

On raconte à Hamoir : Un meunier vint à passer sur la route avec sa charrette. Il dit à deux jeunes filles qui fanaient. « Il fait bon ramasser. » Les jeunes filles se mettent à plaisanter, à rire de lui. Aussitôt, quoi qu'il ne fît pas de vent, l'herbe s'enlève et se *trèmèle* (3).

Un soir, à Ramet, deux hommes jouaient aux cartes dans un cabaret. L'un d'eux, voyant l'heure avancée, voulut s'en retourner. « Attends-moi, dit son compagnon, ou bien tu t'en repentiras ». Négligeant cette menace, l'homme s'en alla. Mais, lorsqu'il arriva aux prairies qui conduisent à la Meuse, il rencontra un troupeau de bœufs. Ces animaux l'empêchèrent d'avancer et de regagner sa maison ; force lui fut d'attendre au milieu du troupeau fantastique le moment où son partenaire vint le rejoindre et délier le sortilège (4).

Deux habitants de chez nous [à Ferrière] s'en allaient conduire du charbon à Barvaux. C'était justement la fête. L'un d'entre eux va inviter une belle demoiselle à danser avec lui. Elle refuse parce que l'homme était trop noir. Quand les deux charbonniers sont revenus, ils se sont reposés à la chapelle St-Nicolas. L'un dit qu'il a faim. L'autre dit : « Nous allons avoir un bon dîner ». Arrive bientôt une jeune fille avec un panier et un plat de viande. C'était justement celle qui avait refusé le charbonnier. Elle attendit debout que les deux hommes eussent fini. Alors elle dit : « *Bînamé mossieu*, nous n'avons plus rien à manger pour nous ». « Une autre fois, dit le charbonnier, vous danserez avec celui qui vous demandera » (5).

Charleroi avait ses sorciers. L'un d'eux fut Jean Castin ou Chausteur, du Faubourg [de Charleroi], ouvrier plus connu sous le nom de Jean d'Isenghien, nom d'un régiment français commandé par le prince de ce nom, et dans lequel il avait servi... Un jour on lui refusa l'entrée d'un bal ; il s'en vengea, dit-on, en faisant pleuvoir dans la salle. Une autre fois, s'étant pris de dispute, il fut terrassé, et on continuait à lui administrer la bastonnade ; mais on racontait qu'il y était insensible, étant sorti de ses vêtements : ceux-ci seuls recevaient les coups. L'autorité poursuivit ce farceur comme coupable de sorcellerie, et il fut condamné à rester quinze jours au pain et à l'eau dans le couvent des Capucins de Charleroi, chargés de l'exorciser. Ces détails étaient racontés et confirmés par sa fille, connue en 1845 sous le seul nom de la vieille Manice (6).

(1) Communication de M. Georges Willame. — (2)-(3) Communications de M. A. Harou. — (4) M. Fr. Renkin, dans *Wallonia*, t. II, p. 109. — (5) Recueilli par M. J. Leroy. — (6) D.-A. Van Bastelaer, *Le vieux Charleroi*, s. d. (1899) p. 75.

Certains conteurs rapportent des faits de magie qui dénoteraient chez leurs auteurs, un certain esprit fantaisiste.

On cite en différents endroits le fait de ce chasseur, qui croyant avoir tué un lièvre, se trouve devant un sabot; le fait de cette ménagère qui, pensant avoir renfermé dans l'armoire le chat qui venait manger le fromage, ne trouve sur la planche qu'une grosse pierre ou un caillou; celui de la bonne femme qui, étant allée chercher de l'eau à la fontaine, trouve ses seaux pleins de *dâ* (jus de fumier), etc.

Dans le même ordre d'idées, on raconte aussi que les magiciens suscitent parfois des trouvailles singulières. Vous croyez voir la nuit, tel ou tel objet utile, vous le ramassez : ce n'est plus qu'une chose sans valeur.

On connaît dans toute la Hesbaye ce qu'on appelle *li farce dè « blanc conègn »* (*connin, connil*, lapin). Il s'agit d'un joli petit lapin blanc que l'on trouve le soir au milieu du chemin, accroupi et immobile, mais bien vivant. On s'en saisit naturellement et on le rapporte chez soi. Mais arrivé au logis, on s'aperçoit avec dépit que c'est du fumier du cheval.

Un fait analogue se raconte aux environs de Charleroi : Une femme tâchait d'atteindre un lapin qui rongeait les choux de son jardin. Après beaucoup d'efforts, elle parvint à l'attraper, le mit dans son tablier, et fut toute surprise de n'y plus voir que du crottin de cheval (1).

Un vieil allumeur de lampes, de Liége, nommé Renson, mort il y a environ 60 ans, assurait qu'une nuit, revenant de sa tournée, il vit devant lui, par terre, *ine belle blanque robette* (lapin). Pour l'empêcher de se sauver, il lui jeta bien vite sur la tête sa grosse casquette. Il l'avait sans doute bien visé car, la casquette par terre, il ne vit plus rien. Tout joyeux de sa prise, il court bien vite pour la saisir. Mais quelle désillusion ! il trouva, au lieu de la jolie bête, un noir étron du diable qui puait et qui collait si fort, si fort, que, bien qu'il eût arraché la doublure, Renson ne put jamais plus se servir de sa casquette (2).

Une commère racontait que désirant se rendre au commun, la place était occupée par trois jeunes coqs. Elle avait voulu les chasser, mais sa main n'avait rencontré que trois gros « documents humains » — et de coqs, nulle trace (3).

On raconte encore un grand nombre d'autres faits des plus mystérieux. Nous ne citerons que le suivant :

On raconte à Milmort : Un homme se faisait toujours saoûl. C'est-à-dire que bien souvent il rentrait tard et toujours ivre, sans que sa femme pût savoir où il avait été boire. Elle le grondait. Cela ennuyait notre homme qui, un jour, la menaça de lui faire voir ce qu'elle n'avait jamais vu. En effet, le jour suivant, comme sa femme lui ouvrait la porte en bougonnant, il lui dit : « Regarde un peu ceux qui m'ont ramené ». C'étaient une truie d'une taille extraordinaire et sept *cossets* énormes. La pauvre femme faillit tomber morte ; l'homme se mit à rire, fit un geste : tout disparut. La femme avait eu une telle frayeur qu'elle n'osa plus gronder son mari (4).

(1) Jules Lemoine, *ouvr. cité*, p. 20. — (2) *Li Mestré*, n° du 16 février 1895. — (3) Lemoine, *ouvr. cité*, p. 20. — (4) Conté par Mme Antoine.

Dans chaque canton, les contes de magie sont mis en bloc sur le compte d'un personnage déterminé, que l'on cite, et qui est mort depuis longtemps. Ordinairement, il s'agit d'un berger. La légende du Berger-magicien que l'on nomme *Bèlèm*, en Hesbaye, *Briyèmont*, *Pâquai-haïwî*, *David*, etc., a fait l'objet ici même de plusieurs articles et notes. (Voyez t. II, p. 78 à 80, et 137 note; t. III, p. 26; t. V, p. 204).

Voici les principaux traits de la légende de *Bèlèm* à Ferrière. Il tenait sa houlette horizontalement, les tripes qu'il appelait venaient s'y reposer. Sa houlette étant plantée en terre, il encochait légèrement le manche et en approchait les lèvres : on buvait alors à son désir [1]. Son patron l'ayant un jour bousculé, Bèlèm fit apparaître une poule noire sur la table au milieu du dîner : cette poule « fit la sauvage », sauta sur les meubles et brisa tout ; elle disparut comme elle était venue. Il faisait venir des poux sur le corps des gens « qui lui étaient contraires ». Par contre, pour être agréable à une servante, il répandit sur un clin d'œil le fumier qu'elle était chargée d'étaler sur une terre de trois *djurnâs* (journal, ancienne mesure agraire). Un jour, étant aux champs, il vit venir son maître qui l'espionnait : il se changea en buisson et ses brebis en *froumoûhes* (taupinières) et le fermier ne vit ni Bèlèm ni le troupeau. Bèlèm avait le pouvoir de faire arrêter les charrettes à vide sur plat terrain : elles étaient comme *estantchèyes* (embourbées) et elles ne pouvaient plus bouger ! Il s'amusait de l'embarras du charretier qui devait implorer son aide pour échapper à cette magie. Un jour, il trouva à qui parler : il avait arrêté une voiture, et comme il refusait de « défaire son tour », le cocher alla « chipoter » au collier de ses chevaux, remonta sur son siège : clip ! clap ! et toutes les brebis de Bèlèm à la suite !... — Bèlèm faisait tout cela le jour, mais la nuit le Diable reprenait son empire et Bèlèm était battu. Quand on



(1) *Bèlèm féve vini l' bîre à s' holette : i crènéve avou s' coûtai l' mantche dè l' holette, et v' bèvîz l' boque â crin tant qu' vos v'lîz.*

voulut le porter en terre, son cercueil était vide : le Diable était venu chercher Bèlèm (1).

6. *Les métamorphoses.*

La magie des sorciers et des sorcières se manifeste encore d'une façon certaine dans leurs métamorphoses volontaires.

Nous avons déjà vu que la sorcière qui part pour le sabbat pendant le sommeil de son voisin de lit se fait remplacer auprès de lui par un balai qui prend sa forme et sa personnalité. C'est là un cas seulement des transformations que sa puissance magique lui permet de réaliser.

Ces métamorphoses, qui sont communes aux sorciers, aux sorcières et aux magiciens, sont d'une variété extrêmement grande.

Quelquefois, les contes n'en indiquent pas le but et ce but se laisse difficilement deviner. Exemple les cas suivants :

Le cimetière de Canne (Luxembourg), est traversé par une voie publique. Chaque nuit, à ce qu'assurent les vieillards, un lièvre sautait sur les épaules des personnes qui traversaient le cimetière ; il ne leur faisait aucun mal, et cela était bien connu : il se contentait de se promener d'une épaule à l'autre, caressant de ses poils la figure du passant. Puis il disparaissait au bout du cimetière. On citait le nom de ce sorcier (2).

Une femme de Mortehan revenait un soir de Sedan. En traversant le Dansau, montagne sombre et boisée près Herbeumont entre Bouillon et Chiny, elle vit briller un feu de bois et s'approcha pour se réchauffer. Quelle fut sa terreur en découvrant, couchés à terre, un homme et quatre loups ! Elle aurait bien voulu s'enfuir, mais l'homme l'avait aperçue et, d'un air menaçant, il lui fit signe d'avancer ; c'était un de ses voisins, dangereux sorcier dont elle redoutait la colère. Dès qu'elle fut arrivée près du feu, il lui dit de s'asseoir sur un de ces animaux ; puis, lui parlant à l'oreille, il ajouta bien bas : « Prends garde de te laisser reconnaître, car le loup t'étranglerait sans miséricorde ». La pauvrette obéit toute tremblante, et quand elle eut réchauffé ses membres engourdis par le froid, elle se leva doucement pour partir. Son interlocuteur la suivit, et quand il fut parvenu à un endroit d'où il ne pouvait être entendu de ses compagnons, il lui recommanda de ne rien raconter de ce qu'elle avait vu, « ni à homme ni à bête », la menaçant des plus grands malheurs, même de la mort, si cela arrivait. Un secret à garder est un poids toujours bien lourd sur la conscience d'une femme, et la nôtre, pour se débarrasser du sien, usa d'un singulier subterfuge : certain soir, elle se rendit au cimetière et, se tournant vers le mur, fit à haute voix le récit de ce qui s'était passé. Des individus avaient été apostés par derrière, et ne perdirent pas un mot de la confession ; c'est ainsi que la chose fut connue (3).

Parfois c'est dans le but d'être agréable à quelqu'un, pour le servir, que le magicien se tranforme en bête. On raconte, par exemple,

(1) Ferrière : communication de M. Jules Leroy.
(2) Communication de M. A. Harou.
(3) Pimpurniaux, *Guide*, t. II, p. 256,

en certains villages de Hesbaye les légendes suivantes qui ont beaucoup de parenté. Dans l'une d'elles, chose à noter, le sorcier reprend sa forme humaine dès qu'il entre dans l'eau.

Un jeune homme revenait nuitamment de la fête à *Olé* (Oleye). Arrivé au lieu dit *â qwate Râbia*, entre Oleye et Pousset, il rencontra un beau cheval blanc sellé et bridé. Il approche, le prend par la bride et l'enfourche. Arrivé près de la Haie-de-Bléret, il donne un coup d'éperon à son cheval et le pique. Aussitôt, il se trouve à califourchon sur le dos d'un homme, avec les pieds dans ses poches (1).

Un galant revenait d'Oleye, où il était allé à l'amour. Il faisait mauvais temps. Le jeune homme dit : C'est bien dommage que je n'aie pas un cheval, je serais si vite retourné. Il s'en présenta un qu'il monta et dirigea vers Pousset, son village. Au lieu dit *à l'mér* (un étang) le cheval, conduit par son élan mal calculé, entra dans l'eau, et à ce moment le cavalier se trouva sur les épaules d'un homme, les pieds dans ses poches. Il reconnut le père de sa fiancée, qui s'était toujours montré fort aimable pour lui (2).

D'autres contes viennent à l'appui des traits rapportés dans ce chapitre, p. 199, en témoignage du caractère souvent facétieux des magiciens. On ne rapporte rien de semblable concernant les sorcières : les sorcières ne rient jamais !

On raconte à Sprimont : Un ouvrier dormait profondément dans son lit, lorsqu'il fut réveillé tout-à-coup par un grand bruit provenant d'une petite dépendance de sa maison où il remisait ses outils. Il se leva et vit, à sa grande surprise, que tous ses outils avaient été transportés sur la rue. Il remit ses outils à leur place habituelle et alla se recoucher. A peine était-il au lit que le même bruit se reproduisit : il se leva de nouveau et trouva comme la première fois ses outils sur la route. Regardant autour de lui pour découvrir l'auteur de cette mauvaise farce, il aperçut un corbeau sur son toit. Ne doutant pas que l'animal fût l'auteur du méfait, il lance un morceau de bois dans sa direction. Le corbeau s'élança du toit, passa entre les jambes de l'homme et disparut. Dans la matinée, un vieux mendiant vint demander l'aumône, et, l'ayant reçue, il dit : « Vous avez eu une belle farce, hier, avec le corbeau !.. » (3)

Un jeune homme du hameau de Xhignesse revenait de l'amour à Hamoir. Il rencontra au milieu du chemin un buisson dont une branche l'accrocha solidement au passage. Le jeune homme se fâcha et, d'un mouvement brusque, cassa la branche. Le buisson disparut à l'instant même, et notre homme entendit un éclat de rire (4).

Les sorciers jouent aussi des farces, mais elles sont naturellement moins anodines : elles le sont si peu qu'*on* les attribue parfois au Diable lui-même. Nous disons *on*, parce qu'il est souvent bien difficile de savoir si les détails inattendus qu'on rencontre dans certains récits

(1) Conté par M. Chotte, instituteur à Yvoz. — (2) Conté par M. Lambert, instituteur à Liége.

(3)-(4) Communications de M. A. Harou.

sont traditionnels, ou s'ils sont des fantaisies de conteurs plutôt que des retouches d'auteurs. Quoi qu'il en soit voici quelques exemples :

Certain soir, un paysan de Bérisménil, en Ardenne, après avoir emporté deux fagots de bourrée d'un taillis voisin, était revenu sur ses pas pour reprendre son *fiermain* « serpe » oublié dans les broussailles. En redescendant le chemin, il aperçut un petit biquet qui se laissa aborder et prendre sans difficultés. Si le manant avait été un homme circonspect, il eût remarqué que le biquet était noir et, poursuivant ses observations, il eût constaté la présence caractéristique d'une tache rouge sur le front. Mais il n'y regarda pas de si près, et, se délectant d'avance à la pensée du bon repas qu'il allait faire, il chargea l'animal sur ses épaules. Quand il eût un peu marché, il lui sembla que son fardeau devenait plus lourd, et bientôt il lui fut impossible de méconnaître plus longtemps la brutale réalité du fait. Ne pouvant se résigner à lâcher son biquet, même après avoir reconnu qu'il commençait à peser presque autant qu'un bœuf, notre homme continuait à avancer, mais bien lentement, bien péniblement, tant le fardeau devenait lourd. A la fin n'en pouvant plus de lassitude, il secoua les épaules avec un gros juron, et jeta à terre l'incommode animal. Un grand éclat de rire ayant répondu à ce mouvement, il se retourna et aperçut à la place du biquet, le Diable (*sic*) qui lui faisait des cornes : il avait, bien à contre-cœur, sans doute, servi de monture à Satan [1].

A la Neuville, en Condroz, on donnait le nom de *berbis-bârbette* à une brebis que l'on voyait parfois « revenir » dans le village. Un homme la rencontra un jour au lieu dit *â dîs djurnâ*, s'en empara et la jeta sur son épaule ; chemin faisant, étonné de l'extrême pesanteur de ce fardeau, il en fit à haute voix sa réflexion. « Je serais encore bien plus pesante si je voulais », répondit la brebis. L'homme, effrayé, laissa tomber l'animal fantastique et s'enfuit à toutes jambes [2].

On raconte en Hesbaye : Un robuste vieillard cheminait un soir dans un chemin creux, son fidèle bâton de *mesplî* (néflier) au poing. Subitement, il vit derrière lui, barrant le passage, assis, et dardant sur lui ses yeux de feu, un énorme chat noir. Il lui jeta son bâton : le chat disparut d'un bond. Notre homme entendit dans les broussailles *on ria* « un éclat de rire » et s'aperçut que le chemin était encore occupé, non plus par le chat, mais, cette fois, par un chien noir. Il échappa au second démon par un signe de croix. Bien lui en prit de penser à ce moyen unique de repousser le Diable, car le chien n'aurait pas manqué de lui sauter sur le dos. Il l'aurait fait courir et l'aurait abandonné au loin, demi-mort ! Et ceux qui l'auraient ramassé lui auraient trouvé les épaules brûlées par les pattes du chien maudit [3].

Voici une légende où le sorcier se change en bête pour tracasser, ennuyer — et peut-être maléficier — des ennemis personnels. Rappelons que les pies et les corbeaux sont des animaux qu'affectionnent sorciers et sorcières ; l'un des noms liégeois de la pie, *houprale*, sert

(1) Pimpurniaux, *Guide*, t. I, p. 187.
(2) *Wallonia*, t. II, p. 108.
(3) Grenson, *ouvr. cité*.

de synonyme au mot *macralle* : Dire à une vieille qu'elle est une *houprale*, c'est dire qu'elle est une sorcière. Le peuple traduit le cri de la pie, du corbeau, par le mot : *macrai ! macrai !*... cri d'appel pour leurs semblables.

On raconte à Hermée : Depuis quelque temps, on remarquait à la porte d'une ferme un corbeau qui venait chaque jour vers midi et qui avait de singulières allures : il se posait au milieu de la route et sautillait à petits coups d'ailes jusqu'au seuil du logis, en tournant constamment la tête de côté et d'autre, comme pour observer s'il ne venait personne. La servante essayait toujours de le chasser. Un jour elle l'injuria et le corbeau dit : « Si tu cries encore sur moi, je te ferai tous les ennuis du monde. » Elle répondit qu'elle continuerait tant qu'il viendrait. Un jour qu'elle avait lié les gerbes dans la grange, elle retrouva avec dépit la paille éparpillée sur l'aire ; craignant d'être grondée du fermier, elle alla le prévenir ; le maître, qui avait eu maille à partir avec un *grimâcien* des environs, se douta d'où venait le coup : « Ce n'est pas votre faute, dit-il, je sais bien qui il est ; je le ferai partir. » Il fit venir un curé (1). Celui-ci lut dans un gros livre, puis demanda au fermier s'il voulait voir son ennemi. Sur sa réponse affirmative, il fit « passer » le magicien dans un miroir. Et la ferme fut délivrée (2).

Chez les sorcières, la forme d'un chat noir est la plus fréquente. Les allures silencieuses et mystérieuses des chats encouragent cette croyance. Le chat n'est pas aimé du peuple : sa réserve, sa défiance, ont fait croire à son égoïsme, comme la rareté des caresses qu'il accorde a fait croire à sa fausseté. Les chats noirs sont redoutés, surtout s'ils portent une tache blanche sous la poitrine ou sous le ventre. A Huy, ils passent tous pour être des sorcières ; il y a des bonnes femmes qui, pour rien au monde, ne voudraient posséder des chats noirs ; parmi les jeunes chats, on tue de préférence les petits noirs. On ne permet pas aux enfants de jouer avec les chats : ils pourraient, par exemple, avaler un poil qui les ferait mourir ; du reste, les enfants qui jouent trop souvent avec les chats dépérissent. En Hesbaye, on croit encore que bien des incendies de cause inconnue sont dus aux chats : un chat noir est capable de transporter des tisons du pailler et de mettre le feu à la paille. On dit, à Jalhay : pendant que deux personnes parlent d'une troisième, si un chat passe, celle-ci sera prévenue et saura ce qu'on dit d'elle. On raconte encore à Jalhay qu'un jeune homme, passant dans un bois, rencontra *deus haimés tchets* « deux chats chauves » ; dès qu'ils furent passés, il les entendit rire et

(1) D'après notre conteuse, il s'agirait du curé de M.. A cette époque, ce curé était fort renommé, spécialement comme guérisseur. Il distribuait par exemple un remède contre l'ivresse : c'était un liquide vert où macéraient des plantes. Dans ma jeunesse, me trouvant un jour passablement éméché au bal de S., on me fit boire une « petite goutte » de cette bouteille, et je puis affirmer que le remède est excellent...

(2) Conté en 1892, par Mlle J. C..., couturière à Hermée.

se moquer de lui (1). Du reste, les sorcières affectionnent les chats : il est rare qu'une vieille personne, réputée sorcière, n'ait pas un chat, et un chat noir, en son logis. Quand on trouve un chat endormi dans le berceau d'un poupon, on croit que c'est une sorcière, capable de se pelotonner sur sa poitrine ou sur sa bouche pour l'étouffer pendant son sommeil (2).

Les contes parlent souvent de sorcières transformées en chats noirs. Mais les sorcières se métamorphosent parfois aussi en rat, en crapaud, en grenouille, en oiseau, etc.

C'est surtout en vue d'exercer ses maléfices plus aisément et sans être connue, que la sorcière se « fait tourner à bête ». Elle peut, sous cette forme, s'approcher de ses futures victimes et même entrer dans leur maison, sans trop attirer l'attention.

On racontait à Liége : Il y avait sur le plateau de Cointe deux *caytresses* « dentellières ». Elles trouvaient tous les matins dans leur armoire leurs dentelles toutes déchirées et roulées comme un paquet de *clicotes* « loques ». Nos dentellières consultèrent les « gens habiles » ; on conseilla de veiller et de tâcher de faire couler le sang de l'être qu'elles verraient ouvrir l'armoire. Cachées, au milieu de la nuit, elles voient entrer un gros chat qui s'approche et se met en devoir d'ouvrir la porte du meuble avec sa patte. Nos courageuses *caytresses* se précipitent et piquent à sang, de leurs ciseaux, cette vilaine bête. Mais, hélas ! les deux pauvres filles moururent, les uns disent de saisissement, les autres, d'un sort jeté (3).

Des moissonneurs de Houtain-St-Siméon trouvèrent un petit lièvre qui criait continuellement, semblait ne pas savoir marcher, et cherchait à mordre les doigts qui le saisissaient. Tout-à-coup, il disparut dans les blés. Ces hommes ont dit que ce n'était rien de bon, et qu'en pareil cas, il faut éviter de ne pas se laisser téter le doigt par l'animal, car il vous téterait jusqu'au sang (4).

Un jeune gars de quinze à seize ans tendait aux petits oiseaux avec de la glu. Il vit arriver un oiseau *cadjolé* « bariolé » comme il n'en avait jamais vu. L'enfant le prit dans sa main, mais à peine l'eut-il pris que l'oiseau devint tout bleu. Le tendeur effrayé le jeta loin de lui, mais l'oiseau vint se poser sur sa poitrine. Ecarté de nouveau, il alla se percher sur une cage. Le tendeur s'enfuit alors plus mort que vif et alla conter l'affaire à sa mère qui mit de suite le curé au courant. Celui-ci prit son étole et, arrivé sur le lieu de la tenderie, « il lut dans son livre ». Après quelques instants, il dit : « Maintenant, il n'y a plus rien, mais tantôt il y avait quelque chose ». Longtemps après, il avoua que cet oiseau bariolé était... la grand'mère du tendeur qui, entretemps, était morte (5).

On raconte à Hermée : Une femme avait eu plusieurs enfants et ils étaient tous morts jeunes, de maladies incurables. Un vieux berger dit au

(1) Commun. par M. Henri Grégoire. — (2) Hock, *Croy. et rem.*, 3e éd., p. 563.
(3) Hock, *Croyances et remèdes*, 3e éd., p. 279.
(4) Recueilli personnellement.
(5) Communication de M. F. Sluse.

mari : « Méfiez-vous de votre vieille mère. Dès le jour où votre femme vous annoncera un nouvel enfant, défendez votre porte à la vieille et fermez chaque soir les ouvertures de la maison. » Cela fut fait. L'enfant arriva un soir. Vers minuit, le père entendit tomber la brique qu'il avait posée contre le trou par où s'écoulaient les eaux ménagères, une araignée énorme fit son entrée et se dirigea vers le berceau où l'enfant reposait. L'homme saisit une hache et en porta à l'affreuse bête un coup qui lui coupa deux pattes. Le lendemain, il trouva sa mère au lit. Elle avait les deux jambes coupées (1).

Une vieille femme demandait toujours à son mari, qui était messager, de lui rapporter un petit chat. Un vendredi il en trouve un, juste à minuit, sur son chemin, et il le lui rapporte. C'était un petit chat noir, d'une vivacité particulière. La bonne femme eut un peu peur, mais la gentillesse de l'animal calma ses alarmes. Sur le feu cuisait de la bouillie. La vieille en donne un peu au chat. Celui-ci approche son museau, et dit : Elle est trop chaude ! Etonnée et un peu vexée, la femme lui jette la bouillie en disant : « Tu en mangeras, pourtant !» Le petit chat se leva tout droit sur ses pattes de derrière, et la regardant en plein visage, s'écria : Il ne me plaît pas ! Alors il se sauva par la cheminée. Le lendemain, les deux vieux apprirent qu'une mendiante qui passait par chez eux chaque samedi avait le visage brûlé (2).

A une certaine époque, on voyait sur la route de Xhignesse un poulain toutes les nuits. On disait que c'était la vieille *macrelle* de Xhignesse. Et tout le monde avait une peur terrible. Un homme hardi lui jeta une bouteille d'eau bénite à la tête : aussitôt « elle revint à elle » elle reprit sa forme, et c'était vraiment la vieille *macrelle* (3).

Comme on vient de le voir par les récits qui précèdent, les animaux-sorciers se signalent souvent par une parole imprudente. D'autres fois c'est leur hantise qui les fait soupçonner. D'autres fois encore, ils sont surpris à l'œuvre, ou bien c'est un exorciste qui vous apprend que vous êtes hanté par un animal-sorcier.

Il y a plusieurs moyens de les écarter. Les paroles sacrées, les signes de croix, les aspersions d'eau bénite leur font reprendre sur le champ la forme humaine et les réduisent à l'impuissance. Il en est de même si vous les frappez sur le haut de la tête, à l'endroit où l'eau du baptême a touché leur corps; si vous les frappez avec un bâton de houx, ou avec la virole de fer de votre gourdin. Enfin, si vous les blessez à sang-coulant, ils disparaissent instantanément, et vous en êtes délivré.

Dans tous les cas, la blessure faite à l'animal-sorcier, reparaît à la même place quand il a repris sa forme humaine.

(1) *Wallonia*, t III, p. 163.
(2) Jos. Defrecheux, dans *Wallonia*, t. III, p. 77 à 79.
(3) Communication de M. A. Harou.

On raconte à Stavelot : Chez la vieille *Tatenne d'à l' Triplette*, chaque soir un chat venait s'asseoir au coin du feu. Une fois qu'elle fondait du lard dans sa petite poêle, le chat, qui était endormi, manqua de tomber dans le feu. Il se rattrapa, en disant : *Aye! dj'a quâsi fait tata-tatine* « aïe ! j'ai failli faire.....(?) La vieille. tout effrayée, lui jeta toute sa poêle de graisse à la gueule. Le lendemain, elle vit sa voisine qui avait le visage tout brûlé. Le chat ne revint plus (1).

Autre récit de Stavelot : Le vieux berger qui gardait la *herde* était allé dîner chez N... (2). C'était un vendredi, et on lui avait fait une *vôte* « omelette ». Il y avait devant lui un gros chat qui venait toujours *lî fé dè displi* « le tourmenter ». Il se fâcha et frappa dessus avec sa houlette. Le sang coula, le chat disparut. Et c'était « la dame de là » qui voulait, en l'agaçant, lui ôter l'envie de revenir, dans le but, elle, de gagner le repas (3).

On raconte au pays de Charleroi : Une mère voyait mourir un à un tous ses parents. Croyant à un sort jeté sur sa famille, elle va trouver un prêtre qui lui ordonne de fermer toutes les ouvertures de la maison, hormis le *trou d'eûwie* (4). Le soir, le mari se tint près de ce trou, armé d'une hache, tandis que sa femme, alors dans un état très intéressant, restait assise près du poêle. Soudain, un énorme crapaud sortit du trou. L'homme, d'un coup de hache, lui trancha une patte de devant ; aussitôt la bête disparut. Pendant la nuit, la femme donna le jour à un gros garçon. De grand matin, l'heureux père s'en fut chez sa mère pour lui annoncer « qu'il venait d'acheter un garçon. » La vieille, le bras en écharpe, l'accueillit par ces mots : « Vois, comme tu m'as arrangée. » Elle avait le poignet droit coupé (5).

On raconte encore au pays de Charleroi : Une fermière croyait à un maléfice parce que ses vaches lui donnaient très peu de lait. Elle surveilla l'étable très attentivement et remarqua qu'un gros crapaud venait se pendre aux mammelles des bêtes et têtait leur lait. La fermière irritée donna un coup de fourche au crapaud et lui perça une patte. Le lendemain, elle vit sa voisine la main entourée de linges : c'était elle qui avait eu la main percée (6).

A Liége, près de l'ancien Pont-St-Julin, il y avait une brasserie occupée autrefois par M. B. Un chat noir passait chaque jour et traversait la brasserie, et chaque fois qu'il était passé, la bière « tournait », se gâtait. Le maître-ouvrier prévint le patron M. B. qui, d'un coup de hache coupa la patte au chat. Le lendemain les ouvriers apprirent que Mme B. était au lit et qu'elle avait la main coupée (7).

On raconte à Nivelles : Un jour une femme qui était sorcière s'est fait tourner à *raine* (grenouille). Elle est allée dans une maison où il y avait une

(1) Communication de M. Louis Detrixhe.

(2) *Herde :* troupeau du village. Le *herdî*, berger ou vacher, a droit à un repas de midi (dîner) pour chaque bête qu'il garde : il est ainsi nourri alternativement par les familles intéressées.

(3) Communication de M. Louis Detrixhe.

(4) Trou d'écoulement pour les eaux sales du ménage.

(5) Lemoine, *ouvr. cité*, p. 27. — (6) Idem, p. 28.

(7) Recueilli personnellement.

escrenne « veillée ». Et, comme on se chauffait à l'entour d'un poêle, elle est allée aussi se mettre tout près du feu. Un homme l'a saisie et l'a jetée dans le feu. Le lendemain on a vu que la femme du voisin avait sa mâchoire brûlée. C'était elle qui était la sorcière. C'est à sa mâchoire qu'on l'a vu (1).

Un houilleur de Vottem, prêt à partir de nuit pour son travail, trouva dans l'armoire où la ménagère lui avait préparé sa pitance, une souris qui grignotait ses tartines et qui, à sa vue, se sauva dans un coin. Vite, il prit un poêlon d'eau bouillante et le jeta sur le rongeur. Le lendemain, on constata qu'une vieille femme des environs — on m'a cité son nom — et qui était prétendûment sorcière, avait les pieds brûlés, à cause d'un tison, disait-elle, qui lui avait roulé dessus pendant qu'elle sommeillait au coin de son âtre (2).

On raconte à Liége : *Djègô* (Grégoire) ne faisait plus bon ménage et ne savait à quoi cela tenait. Il ne faisait plus une petite bêtise sans que sa femme ne le sût et ne fît une vie de tous les diables. Un jour qu'il se demandait qui pourrait bien rapporter contre lui, il voit la porte s'entr'ouvrir et entrer un *hîsdeux* crapaud. Aussitôt, il lance à cette vilaine bête un coup de pied qui l'atteint à la gueule. La porte se referma : plus rien ! Mais, l'instant d'après, il voit rentrer sa belle-mère qui avait sur le visage la marque des clous de souliers et qui saignait par le nez. Aujourd'hui, *Djègô* reste seul avec sa femme et ils font bon ménage (3).

(A suivre.) O. COLSON.

(1) Communication de M. Aimé Brulé.
(2) Recueilli personnellement.
(3) *L'airdiè*, n° du 1er décembre 1892.



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne, de 1810 à 1885, par Victor Chauvin. -- Tome V, *Les Mille et une Nuits* (deuxième partie). — Liége, H. Vaillant-Carmanne ; et Leipzig, O. Harrassowitz. — In-8° de XII et 297 p. — Prix : 9 fr.

Le volume de la *Bibliographie arabe* que nous annonçons contient le résumé de la moitié environ des contes des *Mille et une Nuits*, des *Mille et un Jours*, des *Cent Nuits*, de la collection de Caylus et de celle de Digeon. Pour chaque conte, l'auteur indique aussi les manuscrits où il se trouve, les textes qui en ont été publiés, les traductions qu'on en a faites, et les histoires ou anecdotes identiques qui se trouvent ailleurs que dans les *Mille et une Nuits* ; il donne également de nombreuses notes folkloriques qui auront, pour les spécialistes, un intérêt tout particulier.

M. le professeur Chauvin étant au nombre de nos collaborateurs, nous devons nous borner à attirer l'attention du public sur ce nouveau volume. Disons seulement que quand son travail sur les *Mille et une Nuits* sera achevé (le tome suivant va être mis sous presse), on aura une base solide pour l'étude, tant au point de vue folklorique et ethnographique, qu'au point de vue littéraire et moral, des collections si curieuses qui en font l'objet.

Ce ne sera pas, nous paraît-il, manquer à la réserve qui nous est imposée que de signaler deux points qui nous semblent mériter d'être pris en considération.

L'un des contes les moins connus des *Mille et une Nuits*, celui d'Abou-Qîr (n° 10), se retrouve dans un recueil latin, le *Dialogus creaturarum* de Nicolaus Pergamenus. Comment est-il parvenu en Europe, ou, s'il est originaire de nos contrées, comment est-il arrivé chez les Arabes? La question mériterait d'être examinée de près.

Autre point. M. Chauvin, dans sa dissertation sur la *Récension égyptienne des Mille et une Nuits*, a cherché à démontrer que cette rédaction est l'œuvre d'un juif égyptien converti à l'islamisme. Or, le conte d'Agîb (n° 13) semble bien confirmer cette hypothèse. Dans la forme qu'en donnent les *Mille et une Nuits*, on retrouve tous les éléments auxquels M. Chauvin attribue le caractère juif ; mais il y a une forme plus simple, qu'on a découverte récemment, et qui ne renferme aucun des traits qualifiés de juifs par M. Chauvin « Les Berbères de Tamazratt, dit-il, p. 31, ont conservé un récit qui semble bien être la reproduction de la forme primitive de l'histoire. C'est

le nouveau rédacteur qui a ajouté les conversions, les entretueries, les histoires de génies, etc. ; c'est à lui également que sont dûs les nombres formidables dont il est question à chaque instant. »

Le fait est curieux. Si, par suite de l'extension qu'a prise de nos jours l'étude des contes arabes, on découvrait d'autres faits de même genre et de même valeur, on devrait considérer l'hypothèse de M. Chauvin comme vérifiée.

O. COLSON.

Matthieu Lansbert, l'inventeur du célèbre almanach, brochure petit in-8° de 30 pages (signée *in fine* Léon Béthune). — Liége, Vaillant-Carmanne, [éditeur-propriétaire de l'Almanach Mathieu Laensbergh] 1901.

Ce travail est tiré à part du célèbre almanach qui continue à paraître avec le plus grand succès. L'auteur y examine à nouveau la question de savoir si Mathieu Laensbergh est Liégeois. Les innombrables lecteurs populaires du curieux livricule seront bien ébahis de cette discussion : depuis sa fondation en 1635 l'Almanach n'a pas quitté cette ville et il reste connu des bibliophiles, tant à cause de ce fait, que par ses nombreuses contrefaçons au cours des âges, sous le nom d'almanach liégeois. Son inventeur était-il Liégeois, et même a-t-il jamais existé sous ce nom — voilà des questions qui ne paraîtront pas impertinentes à nos lecteurs, qui ont pu voir ici (t. IV, voir spécialement p. 138 et suivantes) une étude assez étendue sur Mathieu et son petit livre, justifiant un certain scepticisme touchant l'existence même de son inventeur prétendu.

Dans l'impossibilité où l'on était de retrouver quelque chose de précis et de certain sur la biographie de ce personnage, nous en étions resté à l'opinion émise par l'abbé de Feller, en 1785. A l'époque où l'almanach parut pour la première fois, deux mathématiciens flamands de noms semblables avaient acquis une grande renommée, savoir : Philip Van Lansberge (né à Gand le 25 août 1561, mort à Middelburg le 8 nov. 1632) et Jacques van Lansbergen (né à Goes vers 1590, mort en 1657). L'ingénieux de Feller croyait que l'éditeur liégeois avait pris ce nom pour lancer son almanach. L'histoire des sciences et des lettres fourmille de pareilles supercheries, et la supposition de de Feller a paru assez plausible à de Lalande et à M. Alph. Le Roy, qui lui ont donné son entier crédit.

M. Bethune n'admet pas cette idée. Il croit que l'astrophile a réellement existé, qu'il était liégeois, et qu'il s'appelait « Matthieu Lansbert » comme le nom est orthographié sur l'almanach jusqu'en 1647.

A cette époque, l'éditeur Léonard Streel, à qui sont dues les premières éditions du livricule, obtint par privilège du prince de Liége, la permission d'imprimer l'almanach « *sous le nom* de maître Mathieu

Laensbergh ». Cette formule, de laquelle date l'orthographe actuelle du nom, prouve bien qu'à cette époque l'astrophile était mort, si tant est qu'il a existé.

M. B. s'indigne fort de ce changement d'un nom, à ses yeux « bien liégeois », en un nom germanique. Il l'attribue à un scribe étranger. Pourquoi ne serait-il pas dû à l'éditeur lui-même, qui n'avait plus à prendre à cette époque autant de précautions pour « gazer » sa supercherie ?

VILLENFAGNE rapporte qu'on voyait dans le cabinet d'un amateur liégeois de son temps un portrait qui passait pour être celui de l'inventeur de l'Almanach ; le portrait portait cette inscription : « D. T. V. Bartholomœi canonicus... » M. B. remarque que dans le texte la moitié droite de la barre horizontale du T est cassée ; cela l'autorise à lire : « Divi Bartholomœi canonicus...» et à croire que Mathieu Laensbergh ou Lansbert était un chanoine de la collégiale de St-Barthélemy à Liége. Mais l'historien HÉNAUX ayant, de son côté, rapporté une tradition — d'ailleurs très douteuse comme nous l'avons dit ci-dessus t. IV, p. 138-139 — suivant laquelle l'astrophile serait un laïc, ancien habitant de la rue Ste-Aldegonde, M. B. cherche, sur des documents recueillis par lui-même, à concilier ces deux opinions.

Une liste incomplète des chanoines de St-Barthélemy cite plusieurs tréfonciers du nom de Lambert, en 1550, en 1625 et en 1644 ; M. B. conjecture qu'ils jouissaient d'une prébende de famille. Les registres d'une paroisse voisine de St-Aldegonde, citent un Mathias Lambrecht, notaire, mort le 27 novembre 1614.

La thèse de M. B. est celle-ci. Le notaire, ancien chanoine, aurait eu trois noms : Lambrecht dans son étude, Lansbert dans l'Almanach, et Lambert à la collégiale. Le prébendier de 1625 serait un proche parent du notaire décédé en 1614 ; ce dernier aura créé et l'autre continué l'Almanach ; enfin, le prébendier étant mort, l'imprimeur Streel s'empare de l'œuvre restée sans maître et se voit obligé de solliciter un privilège afin de se constituer un titre de propriété.

Cette thèse est assurément très hardie. On peut déjà remarquer ici que Mathieu Laensbergh aurait bien pu réclamer lui-même, et plus tôt, un privilège contre les falsificateurs de son petit livre. Mais il est dit que ce personnage déroutera longtemps encore les chercheurs les plus ingénieux. M. B. en juge du reste ainsi, quand il conclut : « Le maître pronostiqueur, dit-il, réclame sa qualité de personnage liégeois, mais il ne veut pas qu'une trop vive lumière soit répandue sur sa vie ici-bas : le mystère fait le prestige des devins. » O. C.



Extraits et Notices

(anciennes « Notes et Enquêtes »)

Sous la présente rubrique, WALLONIA *publiera, désormais, non seulement les matières d'ethnographie et de folklore — notes, documents, communications occasionnelles, coupures, rectifications, etc. — naguère encore rangées sous le titre de « Notes et Enquêtes », mais également le compte-rendu ou l'analyse des travaux importants et neufs, caractéristiques ou démonstratifs, parus sous forme de livres ou dans les revues, et intéressant les études wallonnes. Nous y joindrons des coupures de journaux, jugées utiles dans le même sens, pour leur valeur documentaire. Les comptes-rendus purement critiques continueront à être rangés sous la rubrique « Bibliographie ».*

FOLKLORE

20. **Le théâtre des marionnettes, à Mons en Hainaut.** (Voy t. VIII, p. 135-136). — « Il y a quelques jours, dit le *Petit Bleu* (de Bruxelles) numéro du 2 juin 1901, nous avons retrouvé dans un coin perdu le *betchéme* [Bethléem], le vieux théâtre de marionnettes qui existe à Mons. Il est établi dans une petite maison d'ouvriers du quartier des Caches, derrière la Halle. La scène occupe le fond de la chambre commune; le rideau et les panneaux qui l'encadrent rappellent par leurs paysages les théâtres de village qui se montent une ou deux fois l'an. Pas de réclame sur la toile.

» On nous avait promis une représentation extraordinaire et on jouait, ce soir-là, la *Consigne de ronfler*, et les *Deux voleurs*.

» Aux paysages des décors, la direction a ajouté quelques bustes blancs qui font bel effet sur le vert foncé des toiles et qu'on achète dans la rue pour vingt sous. Les marionnettes de cinquante centimètres au moins, sont habilement suspendues par des fils de fer, qui se croisent et se recroisent pour converger vers les coulisses, galerie des machines. Elles se meuvent rapidement et en tous sens, s'asseyent, se couchent, se penchent très correctement.

» Sur une dizaine de bancs se pressent, se bousculent, jouent et rient

une bande de marmots, tout poussiéreux des ébats de toute une journée dans ce quartier plutôt sale. Toutes ces têtes ébouriffées remuent en tout sens, grouillant, criant dans cette petite salle obscure, faiblement éclairée par une lampe fumeuse.

» Les trois coups traditionnels et le rideau se lève... L'ouvrier qui, sa journée finie, fait marcher son *betchème*, va chercher les éléments et le titre de ses pièces au théâtre. Il grimpe au paradis et il retient tout ce qui lui paraît drôle. Aux heures de loisir, il recompose ses pièces, les traduit en montois et en fait une suite de mots d'esprit à la montoise qui ne ressemble en rien à la pièce originale. Le but est d'amuser les gosses. Il est atteint. Pour 10 ou 5 centimes, on leur joue cinq ou six actes.

» Par d'amusantes ficelles, les personnages parviennent à intercaler les mots qui courent la rue ; et les détails de représentation sont choisis de façon à soulever toujours le comique des choses. Exemples : la tache brune du pan de chemise du soldat Guipaux, les trépidations des marionnettes aux mots de crime, échafaud, vengeance.

» Les actes passent et les enfants écoutent de toutes leurs oreilles, de leurs yeux, de leur bouche grande ouverte. Mais aux saillies « montoises » des personnages, ces gosses, girouettes énervées, fatiguées par cinq minutes d'attention, crient, trépignent, rient aux éclats. Il n'y a qu'une menace capable de les faire cesser : « Attention ! Si vous ne vous taisez pas, je vais baisser le rideau et cela va compter *pou in aque.* »

» Alors tout se tait. Cinq minutes se passent ; la même scène recommence avec la même menace.

» Nous sommes restés quelques instants avec le tenancier du « *betchème* ». Jadis, il y en avait un autre, au quartier de Chasse-ma-Brune. Il a construit le sien lui-même à ses heures de loisir. Le jour, il travaille dans une fabrique, je crois. Le soir, lui, ou sa femme, les jours de « *betchème* », va allumer les réverbères. Son petit théâtre lui rapporte une quinzaine de francs par semaine. Il gagne aussi de beaux sous lorsque des cercles, comme « Les Riverains de la Meuse »... dont tous les membres sont de Mons ou des environs.... lorsque ces cercles le font venir avec son « *betchème* » aux soirées toujours amusantes des cercles montois.

» Il n'est pas de sot métier, dit le proverbe. Mais celui-ci donne, en plus, de l'agrément le dimanche aux pauvres enfants du peuple qui toute la journée traînent dans les rues. Ces marmots y passent une bonne heure et ce plaisir ne coûte guère à leurs parents ».

21. **Les forgerons et le mal de dents**, — Notre confrère hâvrais, *La Province*, l'excellente « revue de décentralisation » que dirige le bon poète Robert de la Villehervé, publie dans le supplément de son n° de juillet 1901, un conte irlandais traduit de *The Gaelic Journal*, X, 41, et dont voici le texte un peu élagué :

« Il y avait une fois un homme qui souffrait cruellement du mal de dents. Ses voisins lui avaient apporté des remèdes, mais sans nul effet. Une femme lui conseilla d'aller chez le forgeron — tous les forgerons ayant des

recettes magiques contre le mal de dents. Il suivit le conseil et alla à la forge sur-le-champ et raconta son histoire au forgeron. Celui-ci ne pouvait rien au mal de dents, mais c'était un homme habile et rusé. Il fit beaucoup de questions au pauvre homme, qui se déclara prêt à souffrir n'importe quoi pour arriver à la guérison de son mal. « Je te guérirai, dit le forgeron, et, ma parole, je ne te blesserai pas ». Il alla prendre un fil de lin, l'enroula fortement autour de la dent malade, et attacha l'autre bout à la corne de l'enclume. « Prends patience maintenant un petit moment, dit-il, et l'enclume tirera ton mal ». Le pauvre homme patienta. Le forgeron alla à ses affaires, souffla le feu, rassembla les charbons. De temps en temps il tirait un long fer qui était dans le feu, le regardait, l'y fourrait de nouveau — et cela, en racontant une histoire merveilleuse. Au milieu de l'histoire, le forgeron tira vivement le fer rouge et le jeta sur l'enclume. Il en partit une grande pluie d'étincelles. Le malade bondit en arrière et tomba sur le plancher. Le forgeron éclata de rire. Quand le malade se releva, il avait beaucoup de sang dans la bouche, mais la dent était au bout du fil ».

Ce conte nous paraît être la relation, non d'un fait isolé et particulier, mais d'une coutume. La chirurgie drôlatique qu'il rapporte est, en tous cas, fort connue chez nos maréchaux et forgerons. Je me souviens avoir été, dans mon enfance, guéri d'un mal de dents, par cet excellent procédé : l'opérateur était précisément aussi un forgeron, mon grand-père paternel. Et je sais que notre voisin le maréchal, *Dj'han l' marhâ*, qui était d'origine flamande, connaissait depuis toujours et pratiquait à toute occasion des cures analogues, avec la collaboration de son enclume, pour le soulagement de mes petits contemporains. Peut-être son fils, qui porte le même nom et exerce la même profession, applique-t-il encore, à l'occasion, ce procédé économique et expéditif.

O. C.

22. **Sur la philosophie des contes merveilleux.** — De M. F. Mallieux, dans *La Meuse*, n° du soir, 7 août 1901 :

Les contes se ressemblent en tous pays ; ils ont sans doute des attaches profondes à notre nature. J'aime en eux l'embellissement qu'ils donnent au passé, d'autant qu'il ne fut jamais commun de l'embellir avec sagesse. Et nous sommes d'habiles éducateurs quand nous les faisons connaître à nos enfants.

Autrefois, dit la légende, les hommes savaient beaucoup et possédaient un immense pouvoir sur le monde. Ils comptaient dans leurs amis des génies, des fées et des magiciens dont un mot, un signe transformait le cours des événements ; ils en apprenaient les formules simples qui, sans effort, permettent de dominer la matière brute, et leur vie en devenait plus agréable.

Quelle admiration pour les époques lointaines n'éprouve pas l'enfant à l'audition de tels récits ! Il en conçoit un respect, une vénération particulière pour le mystère disparu dans la nuit des antiquités et il se prend à aimer ce passé dont il ignore tout et que son ardeur exubérante le porterait plutôt à dédaigner. C'est le conte qui lui enseigne sous cette forme le respect de la

vieillesse et aussi de ce qui se fit autrefois. C'est le conte qui lui inspire l'amour de ce qui n'est plus et qui lui enseigne le premier que tout n'est pas dans le présent.

Personne, je pense, d'entre ceux qui ont réfléchi, fût-ce un peu, ne contestera que nous vivons plus d'idées et de mœurs anciennes que de découvertes et d'innovations modernes. Aussi le conte, sous des formes naïves, rehaussées de merveilleux, nous donne-t-il notre première leçon d'histoire; je dis plus, une leçon sur la philosophie de l'histoire. La grave philosophie n'est pas accessible sous un autre aspect aux enfants endormis par les bonnes. Et comme il s'agit là d'un sentiment que l'on crée en nous sans que nous l'analysions, nous le conservons pour la vie et nous partons de là quand, hommes faits, nous nous prenons à réfléchir. Je me demande ce qui arriverait s'il ne se trouvait plus de nourrices sachant les histoires légendaires, ni de livres puisés à la source où Perrault prit le sien. Nous serions à la veille de quelque cataclysme social dont Dieu préserve notre vie!

Mais ne supposez point que j'approuve tout de ces inventions charmantes. Elles ont certes le défaut de laisser croire que, sans peine et sans travail, on peut asservir les éléments rebelles et en user à sa fantaisie. C'est là malheureusement une grosse erreur, une affirmation contraire à la morale biblique et à toute expérience. Et, pourtant, si l'époque la plus heureuse de la vie est celle où la conscience n'est qu'à demi-éveillée, la première enfance, pourquoi troubler des âmes qui ignorent par une science décourageante? Il serait cruel à nous de le faire. Conservons plutôt les légendes et les fabliaux.

J'oserai dire que ces fictions de poètes anciens qui répandent la joie dans des cœurs très jeunes inspirent plutôt la mélancolie aux hommes faits et qu'elles furent enfantées par la tristesse et le découragement. Les conteurs primitifs étaient pessimistes. Ils ne célèbrent pas le présent dans sa puissance d'expansion et son élan vers l'avenir, mais ils le fuient, ils se reportent vers un passé estompé par les brouillards de l'oubli et ils donnent aux contemporains de ces temps perdus la chance de trouver sur la route de la vie des démons, des génies, des êtres surnaturels et bienveillants qui adoucissent pour eux les amertumes de l'existence. On fut heureux dans le passé, disent-ils, avant nous : on n'a plus de bonheur aujourd'hui.

On sent qu'il s'est formé en ces âmes simples des ancêtres un idéal, un rêve de félicité auquel la réalité n'a pas répondu et qu'il y fut donné satisfaction passagère par les envolées des poètes dont les imaginations semblaient promettre la possibilité d'accomplir cet idéal. Ainsi, ces ancêtres vigoureux souffraient de désillusion ; ils avaient éprouvé l'amertume des déceptions, la peine de ceux qui rêvent de trop beaux rêves et ils s'en consolaient en échappant — par le rêve encore! — à la réalité. Que nous sommes bien leurs descendants!...

Le plaisir du savant, du philosophe, de l'artiste, du poète, qui créent de la beauté, ne réside pas dans l'espérance d'un succès bruyant, mais dans le

sentiment intense que l'on se soustrait par là au mal et au mensonge qui submergent tant de sommets.

Le plaisir du jeune homme qui s'instruit par la lecture ou qui forme son goût dans les musées et les temples de l'art est d'oublier le présent. Nulle différence entre ces joies et celles qu'éprouvaient les créateurs obscurs des premiers contes ou leurs auditeurs attentifs. Ces anciens me sont chers par la souffrance qu'ils ont eue, par leur angoisse indicible, par ce côté sombre de leur âme apeurée, par tout ce qu'ils nous ont légué de malaise et d'aspirations. Oh ! le pessimisme n'est plus qu'un rêve aujourd'hui, qu'une ombre de ce qu'il fut jadis.

Nous avons foi en la science, nous comptons sur les forces de notre intelligence et nous luttons avec l'espérance de vaincre.

Nos heures de mélancolie — celles peut-être où nous apprenons à nous connaître le plus intimement — sont le legs vivant des aïeux dont le nom s'est perdu et dont nos enfants balbutient avec joie les rêves inoubliables.

23. **Le chiffre sept.** — Aux termes de la loi du 29 nivose an XIII, tout père de sept enfants pourra en désigner un parmi les mâles, lequel, lorsqu'il sera arrivé à l'âge de dix ans révolus, sera élevé aux frais de l'Etat dans un lycée ou dans une école d'arts et métiers. Or, cette loi a été publiée en Belgique comme en France et n'a pas été abrogée chez nous. Il y a une soixantaine d'années, des pétitions furent adressées par des intéressés au ministre compétent et à la Chambre, qui n'y donnèrent aucune suite.

La *Revue belge de police administrative* rapporte un arrêt du tribunal de Tournai, en date du 4 août 1847, qui déclare ladite loi de nivôse existante et applicable. Aucune disposition législative n'est intervenue depuis. Les heureux pères de sept enfants peuvent donc encore essayer de faire élever un de leurs fils aux frais de l'Etat.

24. **Les « russes » à la foire.** — Le retour des fêtes foraines populaires donne l'occasion de reproduire un article paru, sous la signature (pseudonyme) Bertholet, dans *L'Express*, de Liége, n° du 14 octobre 1900 .

« S'il est un mot qui ait tracassé nos étymologistes de fantaisie, c'est bien celui de *russe* employé pour désigner la portion de pommes de terre frites que l'on vend à la foire.

» Bien des gens se figurent que ce mot de *russe* a été appliqué aux frites à cause que cette façon d'accommoder les pommes est particulièrement prisée chez les sujets du Tsar. D'aucuns ont même affirmé que les frites sont une friandise nationale en Russie, comme nous avons la *dorêye*, ou un plat particulier comme la choucroûte allemande et le macaroni italien. Il paraît qu'il n'en est rien.

» Nous ne voulons point dire par là que les frites ne soient pas connues des Russes, ou même qu'ils ne les préfèrent point aux vulgaires *crompîres bollowes* (pommes de terre bouillies, en chemise), qui sont dans maints de nos ménages ouvriers, assaisonnées de sel, de poivre et même de moutarde, la modeste friandise du souper, alternant, au reste, avec *li crompîre*

pettêye (pomme grillée sous la cendre ou dans le four), de croustillante mémoire.

» Les Russes aiment peut-être les frites autant que nous. Mais il n'y a entre eux et l'appellation populaire dont il s'agit, qu'un rapport indirect et tout-à-fait fantaisiste.

» En réalité, c'est la guerre de Crimée qui a été l'occasion de russifier les pommes de terre frites.

» Le père de ce fameux mot n'est autre que le fameux Fritz — bien connu parmi les forains belges.

» Dans un de ses numéros d'octobre 1854, le *Courrier de Verviers*, alors que le canon tonnait sur les bords de la mer Noire, publia la mirifique annonce suivante :

« Le roi /des pommes de terre frites / M. Fritz / Voulant suivre de près
» les circonstances, appellera cette année son établissement Sébastopol, vu
» que les consommateurs le prennent d'assaut tous les jours et qu'il a aug-
» menté ses feux. Par conséquent, le nom des Paquets de Friture est
» changé : les gros seront nommés des Russes et les petits des Cosaques.
» De sorte que l'on croquera à l'intérieur les Russes à 10 centimes. Et les
» Cosaques seront vendus à la porte à 5 centimes. Qu'on se le dise !... »

» Et cela s'est dit et redit, le mot a fait fortune. Il a passé de loge en loge, de foire en foire, de kermesse en kermesse et il est aujourd'hui connu jusque dans le Sud de la France.

» Cessons donc désormais de nous casser la tête pour en découvrir l'origine. Elle est due à l'ingéniosité d'un industriel adroit qui, déjà, dans son pseudonyme Fritz, était parvenu à se faire à cette époque un nom rappelant son négoce : Fritz, frites, personne ne s'y est jamais trompé.

» Mais où sont les Cosaques, les Cosaques à un sou, qui sont les « russes » du bambin et du trottin peu favorisés de la fortune ?

» Le mot de « Cosaques » n'a pas fait fortune. Pourquoi ? On n'en sait rien. Pur hasard, bien probablement. Tant il est vrai que Fritz lui-même a eu tort de vouloir abattre deux noix d'un coup de gaule... »

ETHNOGRAPHIE

25. **Représentations populaires.** — Sous ce titre, dans *La Meuse*, numéro du matin 6 septembre, M. MAURICE DES OMBIAUX s'occupe de la restauration des spectacles « où se manifeste le génie de notre race, ou qui évoquent, du moins, nos souvenirs historiques et nos légendes. Nous en parlions dernièrement encore et s'il faut en croire les nombreuses reproductions qui ont paru de cet article, nous sommes en communion d'idées avec beaucoup de nos confrères.

» Sous le titre « Dramaturgie rustique », M. OCTAVE MAUS s'occupe de questions analogues dans le dernier numéro de *L'Art Moderne*. C'est l'Allemagne qui lui inspire quelques réflexions à ce sujet.

» Nous avons en Belgique de jolies petites vieilles villes qui pourraient servir de décor à des festivités historiques et légendaires dignes d'attirer et

d'intéresser au même titre que les jubilés allemands, les curieux d'archéologie et de traditions populaires. Il y a bien la procession du Saint-Sang et celle de la Pénitence, et la Marche de Saint-Follien à Fosses, le Doudou à Mons... Ne pourrait-on faire plus et mieux ? Et les municipalités de ces jolies cités n'agiraient-elles pas utilement en favorisant largement toute initiative privée que tenterait l'exemple de Rothenburg, de Schaffhouse, de Dinckelsbühl, de Honau ? Les Sociétés dramatiques sont innombrables en Flandre comme en Wallonie. Quelques-unes d'entre elles ne pourraient-elles se grouper pour donner, à l'occasion d'un anniversaire prêtant au pittoresque, des spectacles populaires agréables aux yeux et à l'esprit ?

» Ce ne sont point les sujets qui nous manquent. La vallée de la Meuse en fournit abondamment. Je ne ferai que citer Hierges et les Dames de Meuse, la Fée de la Meuse, d'Agimont, la légende de saint Walthère, à Hastières, le fermail du comte Eilbert, à Waulsort, Château-Thierry, Freyr, les Nûtons de Chaleux, Bouvignes et les Dames de Crèvecœur, saint Materne et la Pierre du diable, à Senenne, Poilvache et Montaigle, la Sorcière d'Yvoir et la Roche aux Chawes, de Rouillon. Il y a encore la légende carlovingienne des quatre Fils Aymon, dont Dinant est rempli et celle des géants de Fresnes que l'on portait triomphalement dans les rues de Bouvignes.

» Notre pays est fécond en légendes, en vieilles traditions. Mais nous les avons trop longtemps négligées. On haussait les épaules en en parlant. On les traitait de superstitions ridicules. Heureusement, on commence à revenir de ces erreurs, on commence à redire avec le fabuliste :

Si Peau-d'Ane m'était conté
J'y prendrais un plaisir extrême.

» Les croyances et les superstitions de nos aïeux portent une part de leur âme que nous sentons en nous.

» Remettons donc en honneur nos vieux spectacles. Ils sont autrement plaisants que les chansonnettes graveleuses et les vaudevilles de fabrication boulevardière. »

ARCHÉOLOGIE

26. **Les grottes de Saint-Remacle, à Cugnon.** — On lit dans le journal *l'Ardennais*, nº du 15 juin 1901 : « L'attention de la Commission royale des Monuments vient de se porter sur les grottes dites de Saint-Remacle, à Cugnon. Le lieu qui servit de retraite au saint, il y a douze siècles et demi, s'ouvre sur le flanc de la montagne dominant la Semois ; il n'a guère subi de changement depuis cette époque reculée. On y trouve d'abord deux petites grottes, espèces de cellules séparées par un simple massif schisteux, lesquelles, suivant la tradition, ont abrité saint Remacle et saint Hadelin, son disciple. Quelques pas plus loin, à une saillie que fait le rocher vers la rivière, se rencontre l'oratoire, grotte s'ouvrant sur la partie saillante du rocher. L'entrée en est large d'environ 90 centimètres et haute de 2 mètres 70. C'est la hauteur de l'oratoire lui-même. Il a 4 mètres de long

sur 2 mètres 30 de large. La partie en face de l'entrée est taillée de manière à former un autel ayant un mètre de haut sur toute la largeur de la grotte. L'oratoire est éclairé, à gauche, par une brèche irrégulière s'ouvrant vers la Semois, qui coule au pied du rocher, à une grande profondeur.

« L'extrême friabilité de la roche schisteuse qui tombe au moindre contact en s'effeuillant, tend à amener insensiblement la ruine de ce monument vénérable et certains visiteurs y laissent des marques de leur vandalisme. Aussi va-t-on y effectuer les travaux suivants : boucher le trou par où les eaux s'introduisent, au moyen de tranches de schistes, avec mortier au ciment, enlever l'arbre qui le surmonte et l'ébranle, etc... »

Il est intéressant de constater qu'en 1857, l'historien Adolphe Borgnet, dans son *Guide du Voyageur en Ardenne*, II, 251, réclamait déjà la protection de cette grotte. « La roche, disait-il, est schisteuse et tombe au moindre contact en s'effeuillant. Cette friabilité explique même l'extrême dégradation de ce vénérable monument de l'antiquité chrétienne; tous les pèlerins ne montrent pas un égal respect pour ce lieu plein de souvenirs, et je concilie difficilement l'abandon réellement honteux dont il est l'objet, avec le respect mérité que les populations conservent pour la mémoire de l'illustre apôtre ».

Adolphe Borgnet était docteur en droit de l'Université de Louvain, ancien juge d'instruction à Namur, professeur d'histoire à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'Histoire, éditeur des Chroniques de Jean de Stavelot et de Jehan d'Outremeuse. Bref, un érudit — et un érudit officiel.

N'empêche qu'on a toujours ignoré la plupart des nombreuses et judicieuses critiques qu'il a faites du vandalisme public et de l'inertie officielle.

O. C.

HISTOIRE

27. **De Pouille ou Depouille**, par Armand Weber. Brochure in-8° de 22 p. Extrait de Bulletin de la *Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.* (Verviers, Féguenne, éd.).

Dans ce nouvel opuscule, qui fait le plus grand honneur au vaillant chercheur verviétois, M. Weber rend compte de ses découvertes relatives à une famille d'imprimeurs, dont il fait remonter la généalogie jusqu'en 1539.

On savait par M. Weber, lui-même que le premier imprimeur à Verviers est Lambert Thonon, dont il a raconté la triste odyssée dans une brochure parue (2e édition) en 1897. Le liégeois Lambert Thonon, qui abandonna sa ville pour des raisons restées inconnues, avait passé à Malmédy avant de venir, vers 1715, s'établir à Verviers, où il imprima le premier journal verviétois, une feuille bi et tri-hebdomadaire, qu'un confrère liégeois fit bientôt interdire. Son séjour en cette dernière ville fut de courte durée : il la quitta pour aller habiter Herve, où il continua laborieusement son industrie typographique.

Or, précédemment, et l'objet du nouveau travail de M. Weber est de le faire savoir, un Léonard-Simon Depouille, de Stembert, ayant entendu parler dans son village de l'art xylographiqus et de la typographie, tâcha de graver sur bois son œuvre musicale ; il y réussit et parvint à l'imprimer, vers 1696 ou 1698, à l'aide d'une presse construite de ses mains. On a conservé plusieurs planches xylographiques dues à cet homme ingénieux.

Son fils, perfectionnant son projet, fit construire en 1737, sur ses indications, une vraie presse qui a été retrouvée par M. J.-S. Renier et déposée au Musée communal, avec une grande quantité de bois gravés. Dès lors, les Depouille possèdent un véritable atelier typographique qui reste leur propriété. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Jean-Baptiste s'associe à son cousin Quirin-François Lejeune, prêtre. De leur presse sortent alors des ouvrages plus importants. Après le décès de son associé, survenu en 1788, Jean-Baptiste Depouille continue seul son métier, publiant des ouvrages pour l'abbé de Stavelot-Malmedy, et obtenant le titre d'imprimeur du marquisat de Franchimont. Il s'adonnait aussi à l'étude musicale et à la versification. La période révolutionnaire l'obligea à s'exiler en 1794. A son retour, il s'empressa de relever sa maison, aidé de son fils qui lui succéda en 1802.

En 1823, Léonard Depouille s'établit à Verviers. Un de ses descendants inventa un margeur et imagina un système d'impression simultanée en plusieurs couleurs. L'industrie et l'art typographique progressèrent si rapidemment, néanmoins, que ces modestes travailleurs ne parvinrent pas à s'en assimiler tous les perfectionnements. La décadence se précipita....

Il ne reste plus de représentant mâle de cette longue génération d'imprimeurs, à qui est due l'introduction de l'imprimerie à Verviers.

Le travail de M. Weber qui fixe cette intéressante histoire se termine par l'importante liste des travaux connus, sortis des presses des Depouille, à Stembert et à Verviers.

O. C.





Coutumes de mariage

au pays de Chimay.



N coin de la Belgique wallonne encore peu connu, c'est le pays de Chimay, où vit un peuple qui a gardé beaucoup de son originalité et de ses mœurs antiques, bien que les gracieuses légendes d'antan semblent déjà vouloir disparaître, emportées par le souffle utilitaire du siècle.

On retrouve là nombre de coutumes naïves, telles que le *fessage* des filles le lendemain de la Noël, la *danse des sept sauts*, que l'on a publiée ici-même (1), et surtout le *Pâté*, dont nous allons tracer la description. La jeunesse d'un village *court le pâté* lorsqu'une fille d'une commune voisine épouse un jeune homme de la localité. C'est un droit que la future est obligée de lui donner, parce qu'elle enlève à la corporation des jeunes gens un de ses membres.

On appelle cette cérémonie le *pâté* ou encore, la *pièce*.

Dès que les *bans* sont criés, que l'annonce du mariage est officielle, le *Capitaine de jeunesse*, après avoir pris l'avis de ses camarades, invite par lettre la future à *donner la pièce*, ou encore, va trouver les parents et entame avec eux un véritable marché. Cette *pièce* varie selon la fortune de la mariée et dépend surtout de sa générosité. Elle est ordinairement de cinquante francs, cent francs et plus. Si l'on accorde cent francs on dit que : « *C'est à la convenance de cent francs* » Lorsque l'on donne moins que cette dernière somme, les chefs de la jeunesse font l'acquisition de quelques jambons ou de lapins que l'on mange dans certains cabarets, en l'honneur des mariés, en faisant force libations avec la bonne bière houblonnée du terroir.

(1) Ci-dessus t. III, p. 148.

Ces pantagruéliques divertissements sont souvent précédés d'une sortie de la musique dans les principales rues du village, avec stations peu prolongées dans toutes les maisons au-dessus de la porte desquelles se balance le *pèquet* [1] traditionnel.

Les jeunes gars sont bientôt d'humeur joyeuse, les farces se succèdent et les filles ont fort à faire pour modérer leurs empressements. Le lendemain, on sait dans le village qui a bu le plus de *pintes*; c'est une ambition d'en avoir absorbé un grand nombre et Dieu sait s'il en est, de solides buveurs !

Lorsque la somme accordée à la jeunesse égale au moins cent francs, elle décide de *rendre les honneurs* aux mariés.

Il arrive cependant que ceux-ci les déclinent, tout en faisant leur offrande. Mais généralement les choses suivent leur cours, et on se livre aux préparatifs.

Les jeunes gens, presque tous fils de fermiers, se font confectionner des costumes carnavalesques, dans lesquels la *note blanche* domine. Le jour des noces arrivé, ils choisissent dans les écuries paternelles le meilleur cheval, d'encolure puissante et à la démarche lourde. Le cortège se rassemble sur la place et se range sous les ordres du Capitaine de jeunesse. Deux éclaireurs partent en avant. Ils ont pour mission de voir si, au village voisin, tout est préparé pour les recevoir. Au commandement du capitaine, la cavalcade s'ébranle et se dirige en trottinant par les *brisés* poudreux, égayée par les claironnades de quelques vieilles trompettes. A l'entrée du village se dressent des *maïs* verdoyants. C'est là que la jeunesse de la localité attend les visiteurs étrangers et leur souhaite la bienvenue. Elle les fait passer en tête du cortège et se place à leur suite. On se dirige incontinent vers le lieu de la noce, au domicile de la nouvelle mariée. Tandis que la musique du village joue l'air connu du *Pâté*, et que la foule chante, le cortège arrive devant la maison de la mariée.

La noce sort. La mariée paraît sur le seuil de la porte tandis que des servants portent le vin d'honneur aux cavaliers, sur les plateaux qui circulent chargés de verres et de quartiers de tarte. Les « cavalcadeurs » vident leur verre à la santé de la jeune femme, puis le *lancent sur le sol où il se brise en mille morceaux*. Le chef de jeunesse remet alors à la mariée un *registre* et un *fouet*. Il donne le *pâté*, gros gâteau aux tons dorés, reposant sur un plat; un bouquet le surmonte. Il sera mangé au dessert. Alors se produit une cérémonie tout au moins bizarre.

(1) *Pèquet*, genévrier, arbuste dont une branche placée au-dessus d'une porte, indique que la maison est un débit de boissons.

Les chevaux lancés au grand trot, passent et repassent avec leurs cavaliers, devant la porte de la maison où se font les festivités. La jeune mariée, le fouet en main, fouette cavaliers et montures, tandis que l'air du *Pâté* continue de retentir. Aux alentours, les coups de fusils et de pistolets éclatent, les *campes* grondent.

Il ne faut pas croire que la *pièce* soit considérée comme un gain inespéré qui tombe dans l'escarcelle des paysans. Loin de là, ils doivent contribuer *aux honneurs* de leurs propres deniers. Le don en argent est destiné à *faire danser* le dimanche suivant et à fournir les victuailles, la bière pour les repas en commun. S'il y a un excédent, il est versé dans la caisse de la jeunesse.

Le *registre* offert à la mariée est l'emblème de l'ordre qu'elle devra apporter dans la gestion de son ménage. Quant au fouet, tous les cavaliers défilent devant elle au grand galop, en faisant leur possible *pour le lui enlever*. La mariée cingle de sa lanière sifflante, cavaliers et montures, sans souci des chutes et des culbutes.

Si personne n'a pu réussir à lui enlever son fouet, la jeune femme est jugée forte, d'humeur virile et déclarée la maîtresse du logis. Si un cavalier a pu s'en emparer, le fouet est mis aux enchères, le mari doit le racheter et sa femme est déclarée sa très humble servante. Puis l'escadron se dissémine dans tous les cabarets de l'endroit.

Autrefois, le Capitaine de jeunesse avait le privilége de détacher la jarretière de la mariée.

Quand le Capitaine de la jeunesse éprouve un *refus*, la famille est en proie à la vindicte publique. Il n'est pas d'avanies qu'on ne lui fasse endurer. Les charivaris, autrement dits *cornages*, se succèdent pendant un laps de temps très long tous les soirs, alors que le travail journalier est terminé.

Les sabotiers confectionnent pour la circonstance des cornets en bois dans lesquels les habitants du village, disséminés derrière les haies, crient à qui mieux mieux, ce qui produit de rauques hurlements. On a vu ainsi des *cornages* durer plusieurs mois, et ce, malgré les efforts de la police, qui, presque toujours il est vrai, ferme l'œil sur ces manifestations. Parfois, les mécontents sont traduits devant les tribunaux civils. Notre narrateur a passé plusieurs jours en prison pour semblable motif.

Le *cornage* avait lieu non seulement pour refus de *la pièce*, mais aussi lorsqu'on avait fait « une chose qui n'était pas à faire » comme : *quitter sa femme, la battre, faire un remariage disproportionné, chasser sur le terrain d'autrui en matière conjugale*, en général, pour tous les accrocs aux bonnes mœurs. Alors on vous

« *montait à baudet* ». Le personnage du *corné* était figuré par un mannequin de paille revêtu des insignes de la profession exercée par le délinquant. S'il était cordonnier, on le pastichait en savetier sur le dos d'un âne, la tête tournée vers la queue, on le promenait par les rues du village, pour venir faire la *représentation* devant sa porte, après quoi, on le brûlait en effigie. Cette *représentation* consistait à reproduire, d'une façon grotesque, la scène soumise à critique. Maintenant, on va même jusqu'à exécuter ainsi des girouettes politiques ; ceux, comme dit l'expression populaire « *qui tournent casaque.* » Ces manifestations sont encore répandues dans tout le Hainaut. Les poètes du cru inventaient des chansons-épigrammes répétées par toutes les bouches, des « *rime-rame* » mordants.

Pour le refus de la *pièce*, on faisait une cérémonie toute particulière, appelée le *faux-contrat.*

A un jour déterminé, la jeunesse se mettait en marche, véhiculée sur un immense chariot remorqué par quatre chevaux. Tout le village, cornant et braillant, suivait en cortège. Arrivé devant le domicile du ménage incriminé, l'attelage s'arrêtait. On procédait alors au *faux-mariage*. Un couple fantaisiste, travesti selon la profession exercée par les conjoints, de façon à leur ressembler le plus fidèlement possible, était uni officiellement. — Un homme, vêtu de noir, et cravaté de blanc, l'air solennel, tenant sous ses bras d'énormes rouleaux de papiers, montait sur un des bancs du char, et d'une voix compassée, donnait lecture du faux-contrat, après avoir assuré sur son nez d'énormes besicles, et au milieu des rires de la foule, aussitôt attentive :

Contrat de mariage entre Jean Couché Debout *et* Catherine Doucette, *cette grande sèche qui vend du pain d'épices à l'issue de la grand'messe, tous les dimanches, à la porte de l'église.*

De la généralité de l'esclavage, élection de la tromperie, avoir de l'embarras ; il y en a bien des logés à la même auberge, entre Midi et la Croix-Verte, au faubourg de la Pentecôte.

Le soussigné déclare, d'après la déclaration qu'on possède dans ladite paroisse, une très mauvaise femme, méchante, médisante, désobéissante, entêtée, babillarde, effrontée, querelleuse, boudeuse, menteuse, hargneuse, malicieuse, orgueilleuse, gourmande, friande, coquette, jalouse et fidèle malgré elle.

Elle est âgée d'environ dix-neuf ans, dix mois, vingt-neuf jours, onze heures, quarante minutes ; de la taille de quatre pieds moins quatre pouces, deux lignes. Elle a les deux oreilles à côté de la mauvaise tête, comme un bourriquet. Le tout passé par devant *Pierre Scrupule* et *Jean Gripaud*, notaires royaux, lesquels demeurent à la rue Barbouillée, à l'enseigne effacée, près de *M. Mal au cœur* à côté de *Madame Salope* et les témoins *Pierre Francœur, Claude Piedplat, Perrine Daujour*, tous parents et amis, tant du côté gauche que du côté droit — peu importe les dites parties. Pour favoriser les dits contractants et principalement pour sauvegarder les vaches et les cochons, ensemble, l'espace de dix ans, ou environ,

lesdits parents donnent à chacun d'eux trois arpents de prés tout frais tondus, d'un bout, attenant à la vigne de *Louis le Bossu*, au midi ; de l'autre, *Baichecul* au Septentrion, à droite *M. Culfoireux* et à gauche *M. Salope.* On a donné, de plus, trois livres, trente sols, à la femme, le tout payable en beurre de Dinant ou en bon étain sonnant comme de belles et bonnes étoupes.

On lui a donné de plus un grand petit coffre, fermant à dix-sept cents serrures et cent clefs renfermant toutes choses de nécessité. Et puis son trousseau consistant en une belle robe de taffetas cramoisi de noir de fumée, un beau jupon jaune de vert-de-gris, une paire de bas brun de vert ; une paire de souliers en toile d'araignée, une paire de boules en bois d'olivier en diamant noir, — une belle coiffure en serge d'Armagnan. On lui a donné un grand petit lit de bois d'amertume avec une paillasse d'inquiétude, un traversin de revers, une garniture et deux grands rideaux de chagrin, et une courte-pointe de mauvaise humeur.

Le tout passé par devant maître *Pierre Scrupule* et *Jean Gripaud*, notaires royaux. Lesquels si bien, j'affirme ne pouvoir rapporter aucun bon fruit et que le fonds du dit bien ne valant pas le dixième du revenu d'un bon, j'affirme le tout sincère et véritable aux peines portées par la déclaration faite à contre-cœur, le quarante-deux du mois qui vient.

Signé : *Malpartagé.* »

On adaptait cet acte notarial, dont la lecture avait le pouvoir d'exciter la bruyante hilarité de la foule, à toutes les circonstances, en y apportant quelques changements, en rapport avec le cas.

Après cette lecture, on chantait des couplets dans le genre de celui-ci, que nous avons pu recueillir :

« C'est un jeune homme de Momignies
Qui a quitté son père, sa mère,
Pour se mettre en ménage
Avec une vieille guenon,
La faridondaine, la faridondon
Malgré qu'elle est toute *déshantchie* (déhanchée)
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami. »

Nous avons consulté des octogénaires et même un nonagénaire au sujet du faux-contrat dont ils ont toujours entendu parler, et qui se transmet par tradition. On nous l'a dit, mot par mot, sans rien omettre, ni fouiller la mémoire pour retrouver un terme.

Il semblerait que nous décrivons une coutume d'un autre âge. Non, le *pâté* se fait encore dans tout le pays de Chimay et dans les villages français limitrophes de la frontière, tels que Baives et Wallers. Un certain relâchement cependant se fait remarquer et dénote l'envahissement de l'esprit utilitaire et réaliste qui caractérise tout particulièrement notre époque.

Jules LEMOINE.

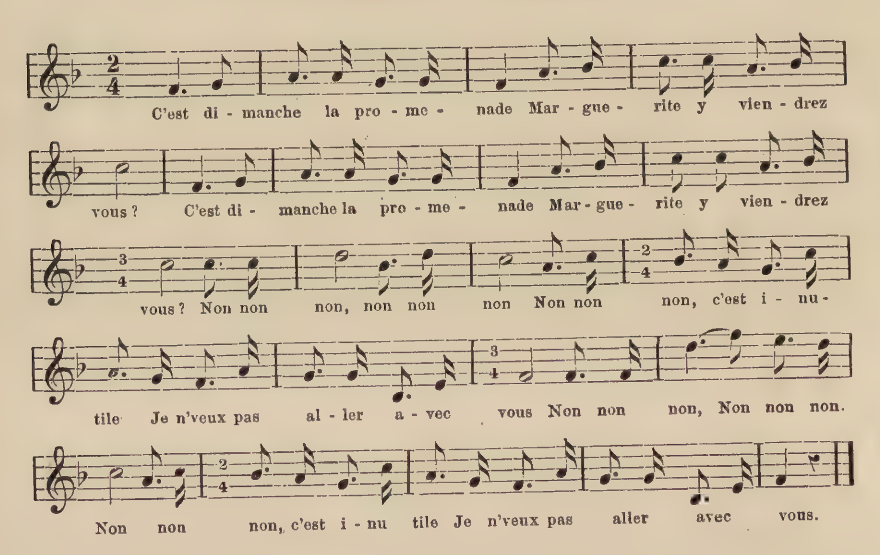


CHANSONS ET ROMANCES

recueillies à Lincé-Sprimont et environs

Deuxième série. Voy. t. VIII, p. 78.

C'est dimanche la promenade...

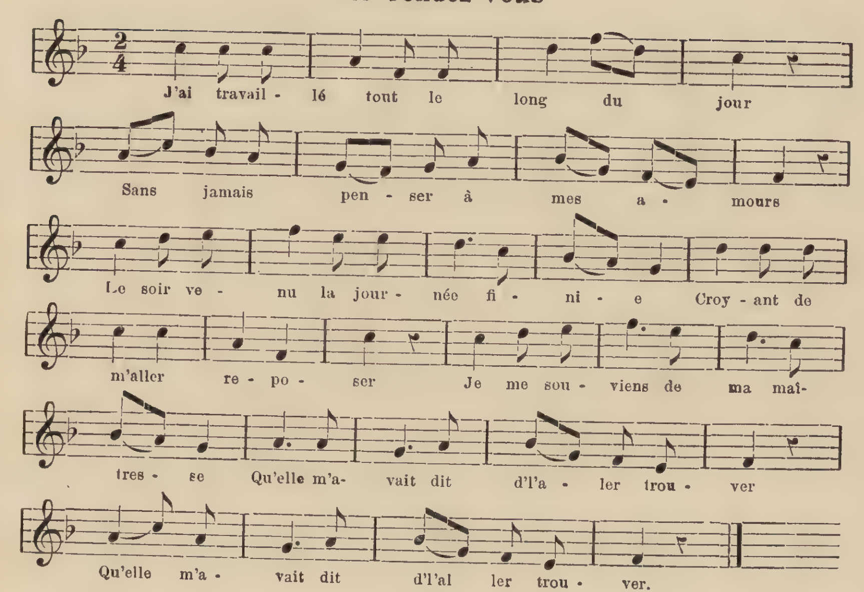


C'est dimanche la promenade, Marguerite y viendrez-vous?
Non non non, c'est inutile, je n' veux pas aller avec vous.

Mam'zelle, ne faites pas la fière, on vous a vue l'autre jour,
A l'ombrage d'un grand chêne, votre amant auprès de vous.

Mon amant auprès de moi! Eh bien, qu'avez-vous à dire?
Je lui donne mon cœur en gage et lui m'a donné sa foi.

Le rendez-vous



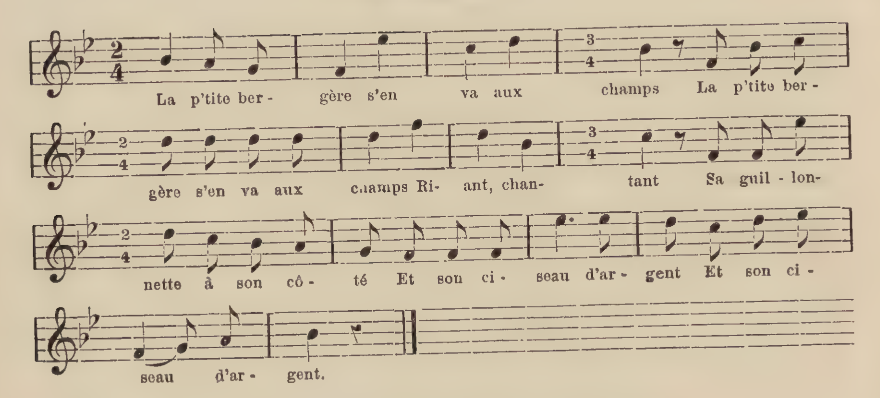
J'ai travaillé tout le long du jour.
Sans jamais penser à mes amours.
Le soir venu, la journée finie,
Croyant de m'aller reposer,
Je me souviens de ma maîtresse,
Qu'elle m'avait dit d' l'aller trouver.

Je n'y suis pas aussitôt entré,
Que d'autres amants j'y ai trouvé.
Je m' suis assis sur une chaise,
En faisant un soupir d'amour,
En lui disant : « Belle maîtresse,
» Vous m'avez joué un tour.

— Mon cher amant ne soyez point jaloux,
Car d'autre amant je n'aimerai que vous.
Laissez-les faire et s' les laissez dire,
A tous ces envieux jaloux.
Mais malgré toute leur jalous'rie,
Nous nous marierons un jour.

» Mon cher amant, pour t'apaiser,
De-sur ma bouche prenez un doux baiser.
Sur mon visage couleur de rose,
Prenez un doux baiser charmant,
Car, pour vous donner autre chose,
Mon honneur me le défend. »

La rupture



La p'tite bergère s'en va aux champs
Riant, chantant,
Sa guillonnette à son côté
Et son ciseau d'argent.

Son cher amant s'en va auprès
En lui disant :
« Belle bergère, qui va si vite
Attendez un moment.

Ne vous ai-je pas vue l'autre jour
Près d'un amant ?
Et moi tout seul dans mon jardin
J'ai le cœur si chagrin.
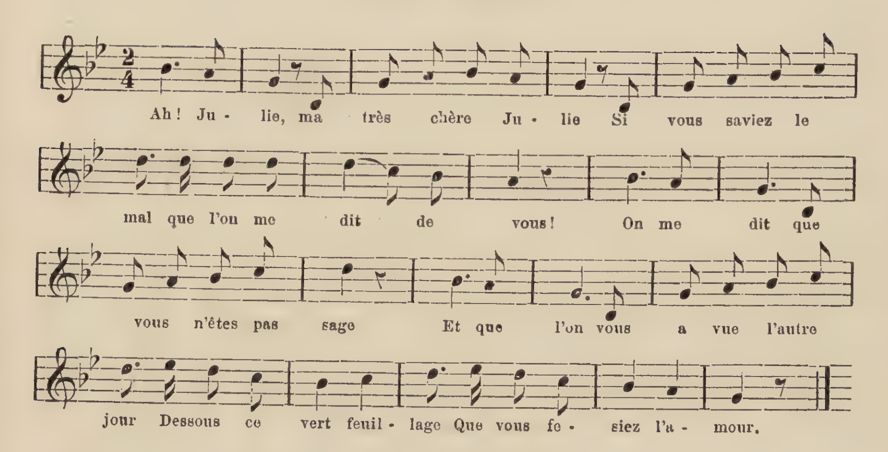
N'avez-vous pas dans votre main
La bague au doigt,
Le rond d'or que j' vous ai donné
La belle rendez-le moi.

— Tenez, monsieur, v'là votre rond d'or
La bague aussi,
Je n' me soucie de votre rond d'or
Et encor moins de vous.

Oh ! la belle, si j'ai mal parlé
Pardonnez-moi,
A deux genoux je m'y mettrai
La belle, dans un moment.

— Non, non, monsieur, il est trop tard
Il n'est plus temps,
Vous m'avez donné mon congé
Et moi j' l'ai pris. »

Julie l'éhontée



Ah! Julie, ma très chère Julie,
Si vous saviez le mal que l'on me dit de vous.
On me dit que vous n'êtes pas sage
Et que l'on vous a vue l'autre jour
Dessous ce vert feuillage,
Que vous faisiez l'amour.

— Ah! maman, ma très chère maman,
Qui vous a fait ce beau compliment?
Si j'ai été sur la fougère,
Ce n'est qu'avec mon cher amant.
Il n'y a point de mystère,
Car il joue joliment.

— Ah! coquine, à quinze ans et demi,
Tu t'es donc laissée endormir,
Tu as fait honte à tes parents.
Et voilà ton honneur perdu.
Il n'y a point de mystère,
Faut quitter le pays.

— Ah! maman, ma très chère maman,
Quand cela vous a-t-arrivé,
Le pays avez-vous quitté?
Avez-vous donc oublié mon père
Qui vous a tant de fois reproché
Que vous aviez eu ses amours
Avant d'être mariée!... »

Chansons chantées par Mme Jos. Thomas, d'Esneux (n° 4), et par M. et Mme Stassart, de Lincé.

HENRI SIMON.



De la Rivalité entre les Riverains des Fleuves



N fait général constant et persistant dans les traditions, c'est l'esprit de rivalité, d'animosité, d'hostilité même qui subsiste à travers les siècles entre les populations riveraines d'un fleuve ou d'un cours d'eau important. Ce fait s'explique d'ordinaire très aisément. Dans la géographie primitive de notre pays, un fleuve ou une rivière constituait une délimination naturelle entre deux peuplades. Celles-ci, séparées par un obstacle plus ou moins difficile à surmonter, n'avaient guère de contact, et la guerre ou des rivalités commerciales venaient encore les diviser plus profondément.

Il suffit de signaler les querelles séculaires entre les habitants de Dinant et de Bouvignes comme une preuve manifeste de ce fait.

Sans pousser les dissentiments à un point aussi aigu, d'autres populations séparées par un cours d'eau témoignaient d'une antipathie réciproque par des sobriquets peu flatteurs, témoins les habitants de Namur de la rive gauche de la Sambre qui donnent le nom de *Sarrasins* à ceux de la rive droite.

A Liége, comme nous le fait remarquer M. Colson, « une certaine animosité règne encore dans le peuple entre les habitants de la rive gauche de la Meuse et ceux de la rive droite. Le quartier de l'Est (celui de la rive droite) porte le nom significatif d'Outremeuse, qui témoigne, sinon de son origine moins ancienne, du moins de son développement relativement récent. Les gens de *di d'là Moûse* (de delà-la-Meuse) ou *di dju d'la*, comme on appelle les habitants d'Outremeuse, ont un wallon un peu différent de celui de leurs concitoyens de l'autre rive. Une certaine jalousie règne encore entre eux. Aux yeux des habitants de la rive gauche, ceux de *dju d'la* passent pour des jaloux qui ne sont jamais contents des mesures que l'Administration prend pour leur quartier. Depuis la création des boulevards d'Outremeuse, ce quartier a voulu avoir sa « foire » ou fête foraine annuelle, comme l'autre rive en a une qui

dure pendant tout le mois d'octobre : il y a ainsi, depuis un certain nombre d'années, deux « foires » à Liége, officiellement dénommées, l'une « foire d'Outremeuse », l'autre, modestement, « foire d'octobre ». Le quartier de l'Est n'admettrait plus qu'on dénommât celle-ci « foire de Liége », comme le nom lui est cependant resté chez les populations de la banlieue... Dans ces dernières années, lorsque les négociants de la rive gauche eurent constitué une association dénommée « Liége-Attractions », avec des sections Nord-Attractions, Sud-Attractions, etc., on vit les commerçants d'Outremeuse se réunir de leur côté et constituer la société Est-Attractions. Les deux groupements continuent à exister l'un à côté, ou plutôt en face de l'autre, sans concurrence directe, mais avec un sentiment de rivalité très prononcé... surtout Outremeuse ! »

Dans le même ordre d'idées, nous aimons à consigner dans ce recueil quelques particularités au sujet des sentiments de rivalité et d'animosité des riverains de l'Escaut à Tournai et aux environs.

Une étude très documentée et due à un érudit tournaisien, M. Armand D'HERBOMEZ, sur la *Géographie historique du Tournaisis* (1), démontre que l'Escaut formait la limite du pagus *Tornacensis* devenu le Tournaisis. Le fleuve resta également la limite séparative des diocèses de Tournai et de Cambrai, calquées sur les divisions civiles des Romains. Selon M. d'HERBOMEZ « les ancêtres des Tournaisiens ne doivent pas être cherchés parmi les peuples qui ont pu occuper momentanément la région de Tournai, pas plus chez les Romains que chez les Germains ou les Francs. Non; leurs pères sont des Gaulois et par conséquent les Tournaisiens ne descendent ni des Nerviens ni des Ménapiens... J'ose donc émettre l'hypothèse que les Tournaisiens, comme les Lillois, comme les Douaisiens, peuvent reconnaître les Atrébates pour leurs ancêtres ».

La rive droite de l'Escaut appartenait de ce côté au pays des Nerviens et plus tard au comté de Hainaut. Le fleuve séparait donc des populations d'origine et de races différentes et constituait dans les temps anciens une barrière si pas insurmontable du moins suffisante pour rendre les relations difficiles.

De là des sentiments de rivalité et de mésintelligence entre les habitants des deux rives qui se manifestaient encore ces dernières années par des sobriquets et des dictons injurieux. On donne à la population en aval de Tournai de la rive gauche le surnom de *plats d'eau* ou *plats dots* et à ceux de la rive droite le surnom de *pays*

(1) Publiée dans le *Bulletin de la société royale belge de géographie*, 1892, tome XVI.

d'Hannau. Ce dernier s'explique aisément, ce sont les paysans du Hainaut. Un bac ou passage d'eau existe à Kain; lorsque les gens de Hérinnes, d'Obignies et des villages de la rive droite usent de ce passage, les habitants de la rive gauche les poursuivent de ce dicton grossier : « tous les ceux du pays d'Hannau i ont des poux tout comme des qu'vaux ».

A Tournai même le quartier de la rive droite ou de Saint-Brice était du diocèse de Cambrai; les Tournaisiens de l'autre rive donnaient à leurs concitoyens de ce quartier qui se distinguaient pendant la bonne saison par leurs vêtements en nankin et leurs bas bleus, le surnom de *Briscots*.

Notons que l'esprit d'antagonisme entre Tournaisiens et Hennuyers existait d'ancienne date et ne se limitait pas aux seules populations riveraines de l'Escaut; c'est une preuve traditionnelle de la différence d'origine des habitants.

Ernest MATTHIEU.





LÉGENDES LOCALES

III.

« Li rodje gatte », de Fays

Entre le village du Fays et le hameau de La Fagne, près de Harre, en Ardennes, se trouve un charmant ravin situé au milieu du bois appelé Queue-du-Fays. En ce ravin, au bord d'un sentier recouvert de larges touffes d'herbe, on voit une grosse pierre surmontée d'une croix en fer, avec la date de 1750. L'endroit passe pour avoir été autrefois hanté par *li rodje gatte* « la chèvre rouge ».

On raconte qu'un habitant de La Fagne, ayant passé la soirée à Fays, s'en retournait tranquillement en suivant le sentier étroit et sinueux qui traverse le bois, quand, à l'heure de minuit, il arriva au fond du ravin. Il voulut étancher sa soif au ruisseau qui y coule. Il se pencha donc vers le filet d'eau et se mit à boire dans le creux de sa main.

Tout à coup, un bruit se fit entendre; notre homme releva la tête et vit, dressée devant lui, une chèvre gigantesque. Son poil hérissé était d'un rouge écarlate, ses yeux flamboyaient, elle bêlait sur un ton aigu...

Devant cette apparition, le paysan voulut fuir. Impossible ! Il tomba à la renverse, le monstre sauta sur lui et le maintint dans cette position en lui appliquant ses pattes de devant sur la poitrine...

Le lendemain, on retrouva l'absent, étendu sans connaissances. A force de soins, on le ranima et il put raconter son aventure terrifiante.

Cet endroit, où les enfants et quelques vieilles personnes encore ne passent qu'en tremblant, n'est jamais appelé autrement que *à l'rodje gatte*, c'est-à-dire « à la Chèvre rouge ».

IV

La croix « Ma-Djèrâ »

Sur la route qui conduit de Soy à Ny, petits villages près Melreux, se trouve à l'orée d'une forêt, une croix de bois qui porte la date de 1665. Cette croix porte le nom de *crwè Ma-Djèrâ*, et l'on explique par une légende ce nom, qui est intraduisible autrement.

Au temps passé, il y avait à Soy un seigneur fort riche qui était cruel au pauvre monde et qui avait couvert le pays de gibets.

Ce seigneur avait une servante fort belle, qui devait se marier avec un valet du château, nommé Gérard, en wallon *Djèrâ*. Le maître avait maintes fois manifesté des intentions particulières à l'endroit de cette jeune fille. Ses propositions ayant toujours été fermement refusées, il en avait conçu un vif dépit.

Un jour, le seigneur envoya la servante porter un cadeau au Monsieur (au seigneur) de Ny, en se proposant à part lui d'aller attendre la belle dans le bois pour lui renouveler ses déclarations. Comme il se faisait déja tard, la jeune fille alla, en passant, prier son amoureux de venir à sa rencontre pour la protéger dans le bois.

Elle allait arriver au village, quand, presque au bout de la route qui traverse le bois, elle vit un homme sauter du fossé devant elle. C'était le maître. La jeune fille, plus morte que vive, voulut crier. Le Monsieur la rassura et la sollicita de nouveau en répétant mille promesses pour l'amadouer. Elle refusa et tint bon, quoique le seigneur, en venant aux menaces, lui montrât un poignard dont il était armé. Une lutte s'engagea, et la courageuse servante tomba, frappée en pleine poitrine, en criant une dernière fois : « A moi, Gérard ! »

Gérard arriva trop tard et recueillit, avec l'aveu du crime, le dernier soupir de la pauvre servante. Il demanda justice au prince. Mais il n'avait pas de témoins, et il se vit au contraire accusé lui-même, par le seigneur, de l'abominable forfait dont celui-ci était coupable.

Gérard fut pendu aux branches d'un grand chêne, sur le lieu même du crime. Mais la voix publique conserva à cet endroit le nom de *Ma-Djèrâ*, qui rappelle, dit-on, le souvenir de cette histoire terrible. (1)

Camille LAMBERT.

(1) Cette légende a d'abord été publiée en wallon dans le journal *La Marmite*, numéro du 13 mai 1900.

V.

La Croix du renard, à Visé

Quand le promeneur prend à Lorette l'ancienne *vôye* de Dalhem, il s'engage bientôt dans un profond ravin coupé au milieu de la campagne par un carrefour solitaire. Dans cet endroit mystérieux, on n'entend que le léger bruissement du vent dans le feuillage de quelques peupliers altiers. Ce carrefour a sa légende, une légende bien terrible, qui en écartait autrefois tous les poltrons.

Chaque année, disait-on jadis sous les grandes cheminées visétoises, le jour de Noël, à minuit juste, un renard tout noir apparaissait au milieu de la croix de ce carrefour. Celui qui présentait à cet être mystérieux une poule aussi noire que le renard, obtenait en retour un moyen magique de se procurer de l'argent à volonté.

Un jour, un jeune téméraire voulut tenter l'aventure. Le lendemain, on le trouva mort à quelque distance du carrefour. Le jeune homme, ajoutait-on, avait sans doute refusé de livrer son âme au démon, qui l'avait étranglé dans sa rage.

Selon l'usage du temps, une croix fut placée à l'endroit où le cadavre fut trouvé. Telle est, selon la légende, l'origine d'une vieille croix, aux inscriptions gothiques, qui se trouve à quelque distance du carrefour, à moitié enfouie sous terre.

Cette croix et cette légende doivent être très anciens, car déjà dans des registres du XVIe siècle on parle de *li creuz di Renar* (1).

CLEYKENS, dans *Bulletin de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liége*, t. VI, p. 219.

VI.

La Dame blanche de Nadrin

Il existait autrefois à Bérisménil et près de Samrée, deux châteaux habités par deux seigneurs qu'unissait une étroite amitié. Rien, dans les temps anciens ni dans les temps modernes, ne peut être comparé à l'affection qu'ils semblaient se porter. Une discussion survenue à la chasse à propos d'une pièce de gibier vint brusquement interrompre ces bons rapports. Le motif n'était pas bien grave, mais de nouvelles occasions de conflit surgirent et la rupture fit place à une haine mortelle.

(1) [La Croix du Renard est l'objet d'un culte populaire sur lequel nous attendons des renseignements détaillés — O. C.]

Le seigneur de Samrée avait un fils, le seigneur de Bérisménil avait une fille. Au temps de leur concorde, les deux pères avaient souvent parler de marier ces enfants, dès que leur âge le permettrait, et de resserrer, par une alliance de famille, les liens qui les unissaient eux-mêmes. Une fois brouillés, ils avaient abandonné ces projets, au grand chagrin des jeunes gens, qui les prenaient fort au sérieux ; au grand chagrin surtout de la jeune châtelaine de Bérisménil, à qui son père voulait faire épouser un un fils du comte de La Roche, afin de rendre la réconciliation toujours plus impossible.

Pendant plusieurs semaines, la jeune fille parvint, sous divers prétexes, à écarter l'union dont on la menaçait. Enfin, le père, fatigué de ces délais, lui enjoignit de se préparer à épouser l'homme qu'il lui destinait. Résignée à son sort, elle se promenait un peu mélancoliquement au-dessus d'une de ces côtes élevées qui forment la vallée de l'Ourthe, quand sa monture effrayée par le sifflement d'une vipère qu'elle avait froissée, s'emporte et dirige ses pas vers un précipice, au fond duquel tous deux ne seraient arrivés qu'en lambeaux.

Cette course furieuse allait avoir pour terme une horrible catastrophe. Tout à coup apparaît un beau jeune homme, qui saisit d'une main vigoureuse la tête du cheval et l'arrête court à deux pas du précipice.

C'était le fils du seigneur de Samrée qui, jusqu'alors, n'avait pu parvenir à revoir sa promise d'autrefois. Effectuée dans des circonstances aussi dramatiques, la rencontre n'en fut que plus décisive. L'amour de la jeune fille s'accrut de toute la reconnaissance dont elle se croyait tenue envers l'homme qui venait de lui sauver la vie ; cédant à ses sollicitations, elle promit de s'enfuir avec lui, si elle échouait dans une dernière démarche pour obtenir de son père qu'il renonçât à son odieux projet. Le père refusa de nouveau de rompre son engagement avec le comte de La Roche, et la malheureuse se disposa de son côté à exécuter sa promesse.

A la soirée, elle s'échappe du manoir paternel, se rend à l'endroit que son amant lui a indiqué, et l'y trouve tenant par la bride un beau cheval noir sur lequel ils montent tous deux. Le jeune seigneur, avec sa bien-aimée en croupe, prend le chemin d'Houffalize où un oncle, disait-il, consentait à les recueillir.

Mais le seigneur de Bérisménil avait été informé de l'évasion de son enfant, et, monté sur son meilleur coursier, il s'était mis à la poursuite des fugitifs. Ceux-ci ne tardent pas à l'entendre, et le jeune homme s'aperçoit avec terreur qu'il gagne du terrain sur eux. Alors

il remet à sa compagne, mieux placée que lui pour écarter le persécuteur, la lame acérée qu'il porte au côté, la suppliant d'en faire usage. D'abord, elle résiste à ses prières ; mais, au moment où son père étend le bras pour la saisir, éperdue, elle se décide à frapper.

Le coup est à peine porté que le tonnerre éclate et, à la lueur de l'éclair qui fend la nue, la malheureuse voit la tête de son père rouler sur le sol. En même temps, elle s'aperçoit que son fiancé est en feu ; elle sent brûler, sans se consumer, ce corps qu'elle embrasse et auquel elle reste attachée par une force surhumaine; elle voit aussi le cheval noir accélérer encore sa course au lieu de s'arrêter, abandonner le chemin de Houffalize, et tourner à droite pour se diriger vers la rivière.

C'est que le jeune seigneur de Samrée, pour trouver le moyen de se venger du seigneur de Bérisménil, a conclu un pacte avec l'enfer ; ce cheval noir n'est autre que Satan en personne, qui emporte le couple criminel ; parvenu au bord de l'Ourthe, il se précipite, avec son double fardeau, dans un gouffre qui s'ouvre pour les recevoir et se referme sur eux.

Depuis lors — et le tragique événement s'est passé il y a bien des siècles — un spectre, couvert d'un blanc linceul et traînant de lourdes chaînes, vient chaque nuit errer sur ce chemin ; la coupable châtelaine sort du gouffre où elle s'est engloutie, et cherche à regagner le manoir de Bérisménil. Jamais elle ne peut dépasser la croix de bois qui a été élevée pour conserver le souvenir de son parricide.

PIMPURNIAUX [Ad. BORGNET] *Guide du Voyageur en Ardenne*, t. I, p. 182 et suivantes.





Extraits et Notices*

(anciennes « Notes et Enquêtes »)

FOLKLORE

28. **Les patrons des écoliers, en Hainaut.** — Dans mon *Histoire de l'Enseignement primaire en Hainaut* (Mons, Dequesne-Masquillier, 1897), j'ai signalé des détails sur les fêtes patronales des écoliers. Il sera utile, semble-t-il, de rapprocher ces renseignements de ce qui a été dit sur le même sujet dans cette revue.

Les écoliers honoraient un patron spécial : dans le Hainaut, c'était saint Grégoire-le-Grand, dont la fête se célèbre le 12 mars [1], ou saint Nicolas (6 décembre) pour les garçons [2], et sainte Catherine (25 novembre) pour les filles [3].

Au moyen âge, les enfants étaient admis à faire un « pourchas » chez les habitants — à « pourchasser » l'aumône, à faire une quête, une *hèye* comme on dirait à Liége — afin de se récréer le jour de leur fête ; ils ne manquaient pas de s'adresser au comte de Hainaut lui-même, lorsque les circonstances le permettaient : c'est ce que nous constatons en 1391 à Chimai et à Mons et l'année suivante en cette dernière ville. Au Rœulx, les « clercs de l'escolle » recevaient de la ville au XIVe siècle un lot de vin pour leur fête de saint Nicolas.

On rencontre même en 1367 le souvenir à Mons de la nomination d'un « évesque de saint Nicolay », choisi parmi les écoliers. Nul doute que le choix du maître ne désignât l'élève le plus méritant, et ainsi cette fête de la jeunesse devenait le motif d'une salutaire émulation. En l'absence de détails précis sur les honneurs rendus à Mons et peut-être dans d'autres localités du Hainaut à « l'évêque de saint Nicolas », nous donnerons d'après la Chronique scolaire de Flandre, le récit de ce qui se passait dans cette

(1) Nous savons déjà que la Saint-Grégoire était la fête des écoliers dans toute la Wallonie. Voy. *Wallonia*, t. II p. 41 et 102.

(2) Sur la St-Nicolas des enfants, voy. ci-dessus t. V, p. 189 et t. VI, p. 181.

(3) Sur Sainte-Catherine et les fillettes, voy. t. VI, p. 186.

(*) *Sous cette rubrique,* WALLONIA *publie non seulement les matières d'ethnographie et de folklore — notes, documents, communications occasionnelles, coupures, rectifications, etc. — naguère encore rangées sous le titre de « Notes et Enquêtes », mais également le compte-rendu ou l'analyse des travaux importants et neufs, caractéristiques ou démonstratifs, parus sous forme de livres ou dans les revues, et intéressant les études wallonnes. Nous y joignons des coupures de journaux, jugées utiles dans le même sens, pour leur valeur documentaire.*

région où ces cérémonies restèrent longtemps en vogue : « L'élève qui avait obtenu, toute l'année, les meilleures places, recevait des honneurs particuliers, le jour de la fête de saint Nicolas pour les garçons ou de sainte Catherine pour les filles. Le jour de saint Nicolas, de grand matin, tous les élèves se rendaient à l'école en habits de fête, et, sous la présidence du maître, attendaient l'élève proclamé premier par excellence. A son arrivée, celui-ci était introduit avec cérémonie et recevait des mains du maître, une grande image, artistement encadrée, qu'il suspendait sur sa poitrine à l'aide d'un ruban bleu. Puis, toute la classe se dirigeait processionnellement vers l'église pour assister à la messe : « l'excellence » portant majestueusement son cadre, insigne d'honneur, ouvrait la marche. Après la messe, on parcourait les principales rues de la ville ou du village, « l'excellence » toujours en tête, grave, mais émue, et les enfants chantaient : *Claeye ! Claeye ! Claeye !* (Vive saint Nicolas ! Vive son Excellence !) Puis tous se rendaient à la demeure du héros de la fête pour féliciter les parents et se régaler de gâteaux beurrés et de café au lait ou de laitage (1) ». Sans doute, les détails de la cérémonie offraient des variantes ; à Dunkerque où l'élève portait le nom d'Evêque des enfants, comme à Mons où on le désignait du titre d'Evêque de saint Nicolas, il revêtait les insignes épiscopaux. (2)

Dans toute la province, le local était orné du crucifix, des images des saints, plus particulièrement de la sainte Vierge, du patron de la paroisse, de saint Grégoire, patron des écoliers, ou de saint Nicolas.

Une école était organisée au Rœulx, dès 1392, car le compte communal de cette année et ceux des années suivantes relatent qu'il fut « donnet as » clers de l'escolle pour leur fieste de saint Nicolay en ivier, j lot de vin de » ij sous vi deniers. » Dans les comptes de la massarderie de 1574-1575 et jusqu'en 1621-1622, on renseigne qu' « aux enffans d'escolle a esté donnet » pour faire leurs restons (3), xii sous. » L'intervention du pouvoir communal dans l'organisation scolaire se bornait alors à ces récréations offertes à la jeunesse studieuse.

Les consaux de Tournai, dans leur assemblée du 1er décembre 1609, donnèrent une livre de gros aux maîtres et aux maîtresses pour les aider à faire dire une messe le jour de saint Nicolas, patron de la jeunesse, et à se récréer avec eux. Ce don était annuel. Au siècle dernier, l'allocation fut remplacée par une somme de six florins pour leur récréation le jour des Rois.

Au XIVe siècle, Binche était dotée d'une école de filles, placée sous le patronage de Jeanne, duchesse de Brabant, dame de Binche. Cette princesse se plaisait à encourager les élèves qui fréquentaient les classes, et chaque

(1) MORDACQ, *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans le Nord*, pp. 21 et 22.

(2) A Alost, en 1459, l'élève portait le titre d'Evêque des écoliers ou Evêque d'âne.

(3) *Restons*, ratons.

année à dater de 1374, elle leur accordait une gratification pour se récréer le jour de sainte Catherine [pour leur *poucach* (*pourchas*) *à la sainte Catherine l'an lxxiiij*, dit le compte de 1374.]

De même, le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, se trouvant à Chimay le 11 novembre 1391, fit donner, pour leur récréation, six sous tournois « as enfants de l'escolle qui pourcacièrent sainte Katherine. »

A Bassilly, le jour de saint Grégoire, on célébrait une messe à l'intention des écoliers. Elle se disait encore en 1800.

A Jumet, à la saint Grégoire, une messe était dite pour les écoliers. A la sortie de l'église, les enfants enfermaient l'instituteur et ne les délivraient qu'après avoir obtenu un ou deux jours de congé (1). A l'école tenue par les frères, à Enghien, les enfants ont conservé la tradition d'enfermer leur instituteur le jour de leur fête patronale.

Les enfants de Bernissart fêtaient aussi la saint Grégoire; on a recueilli ce couplet, qui était connu aussi dans d'autres villages voisins :

C'est *l'ducace* des écoliers !
Nos arons du pain *crotté* (2)
Nos arons du vin à boire
Viv' Saint-Grégoire
Du matin jusqu'au soir (3).

A l'école dominicale de Mons, il y avait deux distributions de prix, l'une vers le 29 juin (fête des saints Pierre et Paul), l'autre vers la fête de sainte Catherine, le 25 novembre.

Les conditions d'admission du clerc-maître d'école de Sivry, en date du 17 décembre 1771, fixent, parmi les congés extraordinaires qu'il devait accorder pendant la période scolaire, le jour de la saint Grégoire.

ERNEST MATTHIEU.

29. **Les vieux livres de magie.** — Dans un procès criminel qui s'est déroulé l'an dernier à la Cour d'assises de la province de Liége, il s'est agi du « livre Agrippa » dans l'interrogatoire du prévenu ; nous reproduisons le fragment suivant d'après le compte-rendu du journal *L'Express*, n° du 20 juin 1900, publié sous ce titre : « Le crime de Wanne. Une vendetta au pays de Stavelot » :

« D. Votre femme était la cousine germaine de la victime, mais vous ne vous entendiez pas ? — R. Chevolet me cherchait misère. — D. Vous avez fait dresser 17 procès-verbaux contre Chevolet. Vous avez été condamné à cinq francs d'amende pour injures vis-à-vis de la victime ? — R. C'est exact.

(1) Jules LEMOINE, *Une école à Jumet en 1815*, dans *L'Education populaire* (de Charleroi), n° du 2 décembre 1886.

(2) Pain crotté ou pain perdu, voy. recette, ci-dessus t. II, p. 46.

(3) A. HAROU, *Mélanges de traditionnisme de la Belgique*, Paris Lechevalier 1893, p. 85.

— D. Pourquoi Chevolet vous en voulait-il ? — R. Parce que je n'allais plus à son cabaret, j'ai été en butte à des persécutions continuelles. — D. On aurait jeté des pierres, on aurait commis des vols et des incendies ? — R. Oui. — D. On dit que c'est vous qui avez arrangé cela avec votre belle-mère qui aurait voulu que Chevolet quittât sa maison ? — R. C'est faux, jamais, M. le président. — D. Votre femme a raconté que Chevolet était invulnérable, qu'il lisait dans un livre de nécromancien « Agrippa » ? — R. C'était en plaisantant. — D. Dès le crime, les soupçons se sont portés sur vous. Votre père lui-même a fait vérifier ce que vous aviez fait le jour du crime. On vous a arrêté ainsi que votre frère. Vous avez dit que le père pourrait bien être l'assassin de la fille. — R. Je n'avais rien à dire contre la victime ; mais je ne cache pas que je hais son père, etc., etc. »

30. **Folklore contemporain.** — A la date d'octobre 1884, divers immeubles de la rue Agimont furent abattus pour établir une communication entre la Montagne-Ste-Walburge et la rue Agimont. La propriété si longtemps possédée par M. le président de Behr fut morcelée. Quelques vieilles personnes firent courir à son sujet une légende que nous rapporterons à titre de pure curiosité. Ces bonnes gens prétendaient voir, le soir, à heure fixe et sur un point très restreint du jardin, une petite lumière. Toujours d'après les mêmes racontages, il aurait existé, au couvent de Ste-Claire, une châsse ornée des statues des douze apôtres, en or et en argent. A un moment donné, ce reliquaire aurait été enfoui dans le jardin sans qu'on ne s'en fût plus préoccupé. Maintes fois, dans d'autres pays, on a vu, par miracle, une lumière planer au-dessus de l'endroit où l'on a fini par retrouver des dépouilles de saints. Nous avouons cependant croire peu à l'existence de la châsse des douze apôtres qu'aucun document du couvent de Ste-Claire ne signale. — (Gobert, *Les rues de Liège*, t. I, p. 27, col. 2).

HISTOIRE

31. **L'invention du drapeau national belge.** — Cette invention est due à un Wallon, Lucien Jottrand, jurisconsulte et publiciste, né à Genappe le 30 juin 1804, mort à Bruxelles le 17 décembre 1877, qui fut, comme on sait, un des ennemis les plus acharnés du gouvernement du roi Guillaume, et prit une part active à la révolution de 1830. C'est ce que rappelle un article signé Bertholet, dans *L'Express* (de Liége), n° du 29 septembre :

« On sait que nos trois couleurs (celles du drapeau national belge) ne sont autres que les anciennes couleurs brabançonnes, où quelques idéalistes ont voulu voir celle du Lion noir de Flandre unie au rouge et jaune du drapeau liégeois, En réalité, cet ancien drapeau du Brabant fut repris par nos pères de 1830 avec la signification patriotique et révolutionnaire que lui avaient donnée en 1788 les initiateurs de la Révolution dite Brabançonne.

» Les circonstances dans lesquelles ce vieux drapeau révolutionnaire reparut en 1830 sont assez peu connues. Elles seraient peut-être restées dans l'oubli si le jurisconsulte Lucien Jottrand, l'un des Wallons les plus

remarquables de l'époque de la Révolution, qui fut membre du Congrès national, n'avait eu l'occasion de les raconter, en 1875, dans le journal *Le Droit* (n° du 5 janvier).

» Pour bien comprendre son récit, il faut savoir que Jottrand, esprit très éclairé pour l'époque, se montra longtemps l'adversaire, pour des raisons politiques supérieures, d'un rapprochement inconsidéré de la Belgique naissante avec la France. Il fut l'un des soutiens de la candidature au trône de Belgique du prince de Leuchtenberg, contre celle du duc de Nemours, second fils de Louis-Philippe, que celui-ci soutint d'abord secrètement et qu'il fut bientôt obligé de désavouer. Jottrand s'opposa encore de toutes ses forces à un projet d'union douanière avec la France, qui se fit jour chez les imprudents fransquillons belges quelques années plus tard : il publia même à ce propos, en 1841, un gros volume qui figure parmi ses œuvres les plus estimées au point de vue du droit international. »

Voici l'article de Lucien Jottrand :

« Nous étions, écrit-il, Ducpétiaux et moi, le 26 août au matin — lendemain de la grande émeute de Bruxelles à la sortie de la *Muette de Portici* — dans le bureau de rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, lorsqu'on vint y rapporter que le drapeau tricolore français était arboré au balcon de la façade de l'Hôtel-de-Ville, par une main demeurée inconnue, Nous comprîmes sur le champ toute la gravité du fait, et nous résolûmes de pourvoir, sans perdre de temps, aux conséquences fatales qu'il pouvait entraîner.

» La question du « comment faire » nous jetait dans quelque perplexité. Presque tout le monde, surtout parmi les jeunes Belges, avait oublié les vieilles couleurs de la révolution des patriotes de 1789. Des souvenirs de famille avaient toutefois servi à me faire garder la mémoire de ces couleurs, tout à la fois nationales et démocratiques. Je possédais les insignes militaires d'un parent qui avait servi dans l'armée du général Van der Meersch ; ils étaient aux trois couleurs, rouge, jaune et noir, de l'étendard de notre république de 1789-90, la première importation sur notre continent d'Europe des idées américaines, à preuve, l'appellation : République des Etats Belgique-Unis.

» Je proposai à Ducpétiaux de réarborer notre drapeau d'alors. Il s'en chargea et courut sur le champ vers l'Hôtel-de-Ville, acheta en route, dans un magasin d'aunages (celui des demoiselles Abts, alors au coin gauche de la rue de la Colline et du Marché-aux-Herbes) trois bandes de calicot aux couleurs susdites, qu'il fit coudre à la hâte, et alla les arborer au bout d'une perche grossière, à la place du drapeau français qu'il abattit sans opposition de personne.

» Ducpétiaux vint rendre compte, au bureau du *Courrier des Pays-Bas*, des heureux résultats de cette expédition improvisée. Cela s'était s'était passé de 9 à 11 heures du matin. Je m'en souviens comme si c'était hier. Le soir, tout Bruxelles avait adopté les anciennes couleurs brabançonnes. »

« Il est impossible de savoir, ajoute *L'Express*, si la main restée inconnue, qui avait tenté d'imposer le drapeau français à nos révolutionnaires, avec un but facile à saisir (celui d'imposer au public l'idée d'un recours à la France) ou si cet acte était le fait d'un enthousiaste, inconscient des conséquences de son initiative. Quoi qu'il en soit, il est aisé de comprendre l'importance de l'intervention de Jottrand et Ducpétiaux.

» Au début d'une révolution, la majorité de ceux mêmes qui seront appelés par les circonstances à prendre une part active aux événements, et en tous cas, la foule des citoyens, ne se rend pas naturellement un compte exact de l'importance des faits.

» En pareille circonstance, les nonante-neuf centièmes de la population agissent par impulsion. Et la preuve, c'est que, comme l'écrivait Jottrand, le soir même du jour où, sans démonstration et en quelque sorte *incognito*, le drapeau brabançon, dont la signification s'était si bien perdue, avait été arboré à l'Hôtel-de-Ville, tout Bruxelles avait adopté ces vieilles couleurs et les arborait à son tour.

» On se demande s'il n'en eût pas été de même, ou à peu près, pour les couleurs françaises si l'esprit inquiet de Jottrand ne les avait pas fait remplacer en temps utile... Dans ce cas, c'eût été à bref délai une guerre, sans doute européenne, encore une fois au détriment de nos libertés et sur le territoire de notre pays. »

32. **Le combat du 30 septembre 1830, à Liége.** — Récemment, à l'occasion du 71e anniversaire du combat des révolutionnaires liégeois contre les Hollandais, au plateau de Ste-Walburge, lez-Liége, le 30 septembre 1830, a eu lieu en cette ville, au pied du monument commémoratif élevé au lieu même de la bataille, une imposante manifestation patriotique. Le pèlerinage civique qui n'avait cessé de se faire à cette date a pris, cette fois, des proportions plus grandes, grâce à la propagande intelligente de certaines sociétés locales. On trouvera le compte-rendu de cette cérémonie dans les journaux de Liége du 1er octobre.

A cette occasion, le *Journal de Liége* (n° du 29 septembre) a reproduit, d'après un de ses nos de cette époque, le récit du combat de Ste-Walburge — récit bien pâle, malheureusement, comme le dit notre confrère lui-même.

De son côté, *La Meuse* (n° du soir, 28 septembre) rappelle cette chose singulière, le manque presque absolu de renseignements circonstanciés sur cette bataille. Le baron de Gerlache, qui occupa la fonction de président du Congrès national et qui se trouvait à Liége le 1er octobre 1830, a donné, dans son Histoire du Royaume des Pays-Bas, un bref récit de ce fait d'armes. Le *Journal de Liége* de l'époque, l'*Almanach de Mathieu Laensbergh* pour 1831 en publièrent des relations. Mais ces narrations sont très incomplètes : la liste des morts n'a même été publiée nulle part. A mesure que disparaissaient les acteurs du drame, s'est obscurci le souvenir des faits.

Ce journal a repris les détails publiés, et a fait appel aux souvenirs d'un vieillard qui, enfant de neuf ans, assista à la bataille avec son père, visiteur des postes des patriotes à Ste-Walburge. L'enfant est aujourd'hui octogénaire, mais sa verte vieillesse a conservé de cette affaire des souvenirs très nets. Voici le récit de notre confrère.

« Depuis les derniers jours d'août 1830, régnait à Liége une grande effervescence. Un Comité de sûreté publique s'était constitué sous la présidence du comte Jean d'Oultremont. La garde urbaine avait été organisée,

s'était emparée du fort de la Chartreuse et de la Caserne des Ecoliers. Le poste [hollandais] qui tenait garnison à la Chartreuse avait regagné la Citadelle, et l'artillerie, casernée aux Ecoliers, s'était retirée vers Maestricht par la rive gauche. Elle abandonnait quatre canons et une quantité assez considérable de fusils.

La garde urbaine se composait de quatre légions, une par quartier. Le comte Clément de Berlaymont en fut nommé général commandant. Les légions avaient pour colonels : la 1re, Louis Jamme, qui fut dans la suite bourgmestre ; la 2e, Charles Behr ; la 3e, Mathieu Closset, qui devint également premier magistrat de notre bonne ville ; la 4e, Edouard Vercken, ou Vercken aîné, qui, plus tard, occupa les fonctions de procureur du Roi. Ce fut Vercken qui, à la suite de la démisssion du comte de Berlaymont, prit le commandement en chef.

Quant à la garnison [hollandaise] de la Citadelle, elle se composait d'une partie du 11e régiment d'infanterie et d'un détachement d'artillerie, En tout, 1,700 hommes, sous les ordres du général baron Van Boecop. Cette garnison comptait dans ses rangs un grand nombre de Belges, qui passèrent plus tard dans l'armée nationale. Parmi ceux-ci : le major Leboutte, qui mourut à Liége colonel, le capitaine Guillaume, qui fut ministre de la guerre, etc.

A la suite des premiers troubles, la garnison retira les divers postes et gardes de la ville et s'enferma dans la Citadelle. Bientôt, elle se trouva sans vivres, et avertit de la situation le général en chef, qui résidait à Maestricht. Le manque de vivres était si complet que, chaque nuit, des soldats se laissaient glisser des remparts pour aller piller les jardins environnants, surtout les cultures du Fond-des-Tawes, y déterraient des pommes de terre ou des légumes.

Dans les derniers jours de septembre — le 27 probablement — le bruit se répandit en ville que la garnison allait effectuer une sortie. La garde urbaine résolut de s'y opposer. Une partie des légions investirent la place et en bloquèrent tous les alentours.

Des barricades furent élevées en plusieurs endroits, par exemple faubourg Ste-Walburge, en face la rue Vieille-Voie-de-Tongres; rue Pierreuse, à l'intersection des Degrés du Péry, puis plus haut dans la rue, en face du Calvaire.

En même temps, un important détachement de la 4e légion prenait position sur le plateau d'Ans, avec mission de surveiller la route de Bruxelles, d'où l'on craignait l'arrivée de secours hollandais.

D'autres précautions avaient été prises. Sur l'ordre des autorités, les habitants des rues avoisinant la forteresse avaient monté aux étages des caisses de chaux vive en poudre et des pavés destinés à être lancés sur les Hollandais s'ils descendaient en ville.

La garnison de la Citadelle s'opposa autant qu'elle le put à la construction des barricades. Elle lança de nombreux boulets sur celle érigée rue Ste-Walburge, démolit en partie une pompe publique et causa des dégâts à l'établissement du Waux-Hall, qui se trouvait en face.

Les Liégeois étaient parvenus — au prix de quels efforts! — à hisser à Ste-Walburge, par Xhovémont, des canons abandonnés par les Hollandais aux Ecoliers. Afin de ne pas éveiller l'attention de la Citadelle, ces pièces — les roues enveloppées de paille et de linge — avaient traversé de nuit le pont des Arches, recouvert préalablement d'une couche de tan.

La garde urbaine bivouaqua sous la tente pendant plusieurs jours. La garnison hollandaise renonça — si même elle l'avait jamais eu — à son projet de sortie. La situation ne devait pas être bien terrible, car un grand nombre de Liégeois allaient en promenade visiter leurs concitoyens au camp. Les mauvaises langues ajoutent même que l'on y trompait les ennuis du bivouac par de copieuses rasades de genièvre. Les sentinelles de la Citadelle laissaient d'ailleurs circuler les passants sans les inquiéter.

Cet état de choses se prolongea jusqu'à l'arrivée de la nouvelle que des troupes hollandaises avaient quitté Maestricht, escortant un convoi de vivres destiné à ravitailler la Citadelle.

Ce convoi comportait sept ou neuf charrettes, ainsi que la caisse militaire. Il était escorté d'un escadron de cuirassiers, d'un détachement d'infanterie et de trois pièces de canon. Quelle était l'importance de cette escorte? On ne l'a jamais su exactement. Deux à trois mille hommes, dit de Gerlache. Quatre à cinq cents, ont écrit d'autres mémorialistes. Le colonel Daine, d'origine belge et qui entra ensuite dans notre armée, en avait le commandement.

Le convoi parvint sur la plaine de Sainte-Walburge le 30 septembre, — un jeudi, — au début de l'après-midi.

Un curieux incident précéda le combat. Le général de Berlaymont et le colonel Daine s'avancèrent entre les troupes et eurent une entrevue dont le but était d'éviter une effusion de sang.

Daine proposa qu'on laissât pénétrer les vivres à la Citadelle, assurant qu'aucun acte d'hostilité ne serait posé par les Hollandais. Berlaymont se disait que ce ravitaillement ne retarderait que de quelques jours la reddition de la place. D'autre part, l'issue du combat lui paraissait douteuse.

Les deux chefs se mirent finalement d'accord pour décider que la moitié du convoi pourrait entrer dans la forteresse, et cela sans aucune escorte.

Berlaymont annonça cette nouvelle aux Liégeois. Elle fut très mal reçue. Les patriotes crièrent à la trahison et lancèrent des menaces à l'adresse du général. La relation de 1831 ajoute même que Daine et Berlaymont furent mis en joue par les plus exaltés.

Le général déclara que, puisqu'il ne pouvait se faire obéir, il renonçait au commandement. Et, quittant les Liégeois, il redescendit immédiatement vers la ville, accompagné de ses aides-de-camp.

En même temps, dans le désordre qui résulta de cette scène, les patriotes s'élançaient, courant au-devant des Hollandais. Les officiers s'efforcèrent en vain de modérer leur ardeur. Ils s'avancèrent ainsi, très courageusement, mais imprudemment, jusqu'à la hauteur du chemin de terre qui se dirige vers la tombe.

Les uns sautèrent à la tête des chevaux conduisant les chariots qui arrivaient paisiblement vers la Citadelle, leur firent tourner bride et les dirigèrent vers la descente de Xhovémont. En même temps, les autres ouvraient le feu sur les troupes de l'escorte demeurées en arrière.

Les cuirassiers ripostèrent en chargeant la foule des patriotes qui arrivaient en désordre et qui furent contraints de se retirer, après avoir vu nombre des leurs massacrés.

Les canons liégeois se firent alors entendre, jetant le trouble parmi les cavaliers qui, à leur tour, durent battre en retraite, mais les cuirassiers se rallièrent et exécutèrent une nouvelle charge. Celle-ci passa comme une trombe et parvint jusqu'aux canons. Les artilleurs qui n'abandonnèrent pas leur poste furent tous sabrés sur leurs pièces. L'ennemi s'empara même des canons, et la situation paraissait désespérée, lorsque, sur la gauche, éclatèrent le roulement des tambours et les cris d'une troupe. C'était le détachement de la 4e légion qui, en observation du côté de la chaussée de Bruxelles, avait entendu le bruit du combat. Sur les ordres du colonel Vercken, il marchait au canon, et arrivait au pas de charge, pour soutenir les patriotes.

Le combat changea de face. L'intervention inopinée de ces gardes jeta la perturbation dans les rangs hollandais. Ils se virent pris en flanc et crurent que la retraite allait leur être coupée. Probablement, étant donné l'élan des arrivants, pensèrent-ils avoir affaire à une troupe beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était en réalité.

Le feu de ce détachement leur causa beaucoup de mal. Aussi les Hollandais commencèrent-ils bientôt à reculer, abandonnant non seulement les pièces dont ils venaient de s'emparer, mais deux de leurs canons et le convoi entier de vivres.

Les Hollandais se replièrent vers Maestricht par Tongres.

Pendant le combat, la garnison de la Citadelle avait, de son côté, fait une sortie. Si cette manœuvre avait réussi, les Liégeois étaient pris entre deux feux. Mais les quatre-cent-cinquante hommes qui sortirent de la forteresse ne purent franchir la barricade de la rue Sainte-Walburge, tant ils furent vigoureusement accueillis non seulement par les gardes urbains, mais encore par les habitants du faubourg, qui tiraient sur eux par les fenêtres et par les soupiraux des caves. C'est dans cette sortie que fut massacré le docteur Joseph Fouarge, sur le pas de sa porte, ainsi que plusieurs habitants.

Repoussé dans son projet de rejoindre les troupes du colonel Daine, le détachement regagna la Citadelle et ne tenta plus d'en sortir.

Le 5 octobre, la garnison évacuait la place, à la suite d'une convention intervenue entre l'autorité liégeoise et le général Van Boecop. Elle défila, avec armes et bagages, devant la garde urbaine réunie et regagna Maestricht.

Les chariots de vivres, ainsi que la caisse militaire, renfermant 19,344 francs, furent amenés dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Les habitants se partagèrent les vivres. Quant à l'argent, il fut versé dans la caisse communale. Un procès eut lieu quelques années plus tard, entre le Gouvernement

belge et la Ville de Liége à ce sujet. La Ville fut, le 13 juillet 1844, condamnée à rembourser cette somme à l'Etat.

Quelles furent les pertes subies au combat de Ste-Walburge? Le monument funéraire porte sur son piédestal vingt-quatre noms. Cette liste est-elle complète? On ne pourrait l'affirmer. Certains blessés ne succombèrent que nombre de jours plus tard. Ils reposent néanmoins à Ste-Walburge, à côté de leurs frères d'armes. Ces blessés avaient été, pour la plupart, transportés à la Halle St-Séverin, transformée en hôpital.

Voici la liste des morts, avec leurs prénoms tout au long. Le monument ne porte que les initiales.

Ancion, Jean-Louis-Arnold; Coune Jean; Duvivier, Jean-Philippe-Victor; Jacquemin, Jean-Nicolas; Lugers, Paul-François-Louis; Moreau, Christian-Joseph-Mathieu; Rivoux, Noé; Tiquet, Lambert-Joseph; Bourguignon, André-Joseph; Dockier, Renier-Joseph; Fouarge, Joseph; Lahaye, Jean-Nicolas; Malchair, Olivier-Barthélemi; Mousnier, Henri-François-Joseph; Savy, Jean-Baptiste; Troupin, François; Colmont, Pierre-Joseph; Duplessis, Evrard; Grisse, Michel; Lequeux, Louis-Dominique; Metzler, Adam; Pirlet, André-Gérard; Tilman, Mathieu-Léonard; Warnier, Jean-Joseph;

Quant aux blessés, leur nombre dut atteindre une centaine au moins, dont beaucoup atteints gravement.

Les pertes des Hollandais ne furent pas connues. En se retirant, les troupes du colonel Daine emportèrent la plupart de leurs blessés. Elles abandonnèrent sur le champ de bataille nombre de morts, qui furent inhumés non loin de l'endroit où s'élève le monument.

L'emplacement où ont été enterrés les patriotes n'a été d'abord indiqué que par un tumulus, surmonté d'une croix. Ce n'est qu'en 1850 que fut construit le modeste monument actuel. Une cérémonie imposante eut lieu en cette circonstance, devant toute la garde civique réunie. »

WALLON

34. **Armanack des qwate Mathy** pour 1902, par Jos. Vrindts, Louis Wesphal, Ch. Bartholomez et Jos. Médard, 8e année. Broch. petit in-8° de 96 p. (Liége, Librairie du Perron, 35, rue Basse-Wez. Prix : fr. 0-15).

C'est un événement à la fois littéraire et populaire que l'apparition à la fin de l'année de ce fameux *Armanack*. Les doux et joyeux poètes, nos collaborateurs, ont encore réalisé cette fois un recueil parfait, exubérant de vie et de saveur.

Les douze mois sont aimablement commentés par des vers délicieux et amusants. Les prédictions comiques et les remèdes facétieux de L. Wesphal sont d'une gaîté irrésistible et, cette année, l'auteur s'est encore surpassé. Joseph Vrindts publie des proses charmantes et des romances exquises. La jovialité largement épanouie de Charles Bartholomez s'y donne libre carrière et les tableaux de mœurs de J. Médard dénotent une observation

pénétrante et un sens averti de la vie. Ajoutez à cela les mille renseignements précieux que renferme tout almanach qui se respecte et particulièment l'*Armanack des Qwate Mathy*, et vous comprendrez son succès extraordinaire.

Cette publication est vraiment intéressante et fait le plus grand honneur aux quatre écrivains wallons qui, depuis huit ans, lui donnent une physionomie si plaisante et si foncièrement wallonne.

35. **Armànak dè pays d' Haive** pour 1902, par P. Pirnay, Jos. Neujean, Edm. Jacquemotte et Jules Leruth, 3e année. Broch. petit 8° de 96 p. (Herve, Chandelle, éd. 32, rue de la Station. Prix : fr. 0-20).

Ce livricule annuel, émule et ami du précédent, marche librement sur ses traces et a cependant son originalité propre : celle de s'adresser au public d'une région spéciale, le Pays de Herve, et d'être visiblement fait pour lui. Ce qui le distingue encore, c'est une certaine tendance moralisatrice qui n'ôte rien, du reste, à l'agrément de son texte. Les « bons mots » les petits poèmes, les chansons font aisément passer les bons conseils et... les réclames à l'américaine! On remarque, p. 62-63 un petit traité (en wallon, comme le reste) de la « manière de faire le fromage de Herve », par un homme compétent, M. Leruth, marchand réputé de ces produits de la région. Les quatre collaborateurs rivalisent de bon sens et d'esprit, et leurs poèmes et chansons témoignent d'un goût très varié. Il n'est pas étonnant que de tels livricules se vendent à des milliers d'exemplaires. Le peuple n'a pas perdu le goût des almanachs, et les anciens comme les nouveaux sont toujours bien reçus, tant pour la variété de leurs agréments annuellement renouvelés, que pour les renseignements précieux qu'ils fournissent à tout venant sous un petit volume et pour un prix modique. O. C.





George Delaw. Hameau d'Our, près Paliseul.

Un « logement de voyageurs », à Ben-Ahin, lez-Huy

Un jour que j'explorais le Trou-Manteau, à Ben-Ahin, un faux mouvement fit échapper de mes doigts la bougie qui éclairait ma route. Dans sa chute, elle s'éteignit et me plongea dans une obscurité profonde, les mains engluées d'argile humide. Je me tâtai et finis par trouver ma boîte d'allumettes. Mais je l'avais saisie si maladroitement que les frottoirs s'étaient enduits d'argile et devenaient hors d'usage. Que faire? Je tâchai vainement de retrouver l'étroit couloir qui mène à l'entrée de la grotte.

Je dus donc attendre patiemment que la boîte fut séchée. Combien de temps suis-je resté là ? Je l'ignore, mais cette longue station dans une caverne inconnue au milieu des mille bruits du silence qui finissent par remplir de leur terreur vague l'âme la mieux trempée, était lugubre et me parut démesurément longue. Je pus enfin obtenir de la lumière et quand, sorti de cette caverne dont le souvenir me hante toujours, j'arrivai au ravin, la nuit déjà dense ne laissait voir qu'un tourbillonnement de neige, fouetté par l'âpre bise de décembre.

Je sortis du bois et arrivai à Ben-Ahin. Là, nouvelle surprise : toutes les maisons étaient plongées dans l'obscurité : tout dormait. La barque du passeur d'eau était ancrée au rivage et l'eau venait lugubrement clapoter contre son bord. Le retour à pied par ce temps

d'hiver n'était guère possible, la traversée de la Meuse, guère praticable. D'ailleurs, le dernier train pour Liége devait être passé depuis longtemps.

Que faire ?

Mille idées bizarres me hantaient. J'étais presque décidé à rebrousser chemin pour passer le reste de la nuit dans la grotte où, du moins j'aurais été à l'abri de la bise qui me glaçait; mais, sur la grand'route qui mène à Huy, je vis soudain luire un point lumineux qui semblait me héler dans le vent. En hâte, j'y courus. C'était d'une maisonnette d'apparence modeste. Au-dessus de la porte, une cage vitrée abritait une lampe dont la clarté m'était apparue, et sur les carreaux de la cage se lisait l'inscription suivante :

CAFÉ

LOGEMENT DE VOYAGEURS.

Le cœur tressautant de joie, j'entrai. Le milieu de la pièce où je me trouvai était occupé par un poêle sur lequel une grande marmite reposait. Deux vieilles, les pieds sur le cendrier, sommeillaient, la tête appuyée sur la tringle de fer qui courait autour du foyer. L'une d'elles, quinteuse, était secouée de spasmes de toux déchirants et sa vieille tête prenait un air de souffrance indicible. Le long du mur était un banc sur lequel six hommes étaient assis. Ils se serrèrent pour me faire place.

J'étais tombé sur une réduction de la Cour des Miracles. Deux de ces hommes, chanteurs ambulants, jouait aux cartes avec grande attention. Le plus âgé expliquait à l'autre quelques tours de passe-passe quand j'entrai, amenant avec moi une bouffée de l'air glacial du dehors, qui les fit tous frissonner. Deux autres, l'un manchot, l'autre boîteux, causaient avec animation. Le cinquième, grand et robuste vieillard, donnait des marques fréquentes d'inquiétude et d'impatience, car plusieurs fois je le vis se lever et sortir pour interroger la nuit. Et chaque fois, la bise pénétrait dans la salle, faisant filer la lampe et tousser la vieille mendiante. Quant au sixième, c'était un aveugle : les coudes appuyés sur la table, il semblait perdu dans je ne sais quelle rêverie. Un chien, couché à ses pieds, l'observait et ses bons gros yeux réflétaient cette affection inaltérable de la bête pour son maître.

L'hôte de l'auberge ne déparait pas cette collection d'éclopés, étant lui-même affligé d'une jambe de bois. Tout en attisant le feu, il dit une plaisanterie qui dérida ses clients. La grande marmite se mit à bouillir et, quand il la retira du feu, les visages s'animèrent.

Il plaça devant chacun un bol de bouillon moyennant la modique somme de quinze centimes. Ce n'était que de l'eau salée bouillie avec quelques os.

Seule, une des mendiantes était restée près du poêle et ne prenait pas part à la collation. Interrogée, elle répondit : « *Dji n'as pu qu'on qwârt di franc et dj'el wâde po m' lodjisse.* »

Aussitôt le plus vieux de la bande tira une vieille mandoline de dessous le banc et, tout en s'accompagnant, il dit d'une voix chevrotante et usée, une antique romance, où il était parlé d'amour et de charité... Puis il fit la ronde. Bien que les assistants mendiassent leur subsistance, tous donnèrent leur obole et la vieille put se rassasier.

Après quelque temps, chacun se retira, l'hôte inscrivant sur son registre le nom des pensionnaires. Ils versaient vingt-cinq centimes et avaient un lit pour la nuit.

Le patron faisait aussi l'office d'infirmier. Je le vis soigner avec beaucoup d'habileté un mendiant qui s'était blessé au genou.

J'eus quelque peine à m'endormir dans le lit incommode qui m'échut près de la fenêtre. Je commençais à m'assoupir quand des coups violents furent frappés à la porte, tandis qu'une voix d'homme disait : « *Drovez, Djâque, c'est mi !* » — D'où venez-vous à une heure pareille ? » demanda le patron qui était venu à la fenêtre. — « *Di Nameûr*, fut la réponse. Peu après, le nouveau venu vint occuper un lit voisin du mien. Je me rendormis jusqu'au petit jour.

A mon réveil, trois des compagnons étaient déjà debout. L'un d'eux parlait le français avec aisance. Ses cheveux longs et noirs, son teint brûlé par le soleil, me firent supposer qu'il venait du Midi. Manchot, une mandoline en bandouillère, il allait de village en village, pauvre troubadour errant loin du soleil et des cieux purs de Provence.

L'aubergiste me raconta qu'il avait pour hôtes habituels ces mendiants, ménétriers éclopés qui passaient ou revenaient à des laps de temps plus ou moins longs.

D'autres sont des habitués, sortant le matin, rentrant le soir. Une petite recette étant amassée sou à sou dans les villages circonvoisins, et sitôt leur compte réglé avec l'aubergiste, ils vont plus loin, voyageurs toujours errants, à la recherche de moyens d'existence bien précaires, rebuts de la société, qui, un jour, mourront de misère en un carrefour sans qu'une main compâtissante vienne leur fermer les yeux.

J'allais sortir, à mon tour, quand entra le garde-champêtre du village, solide gaillard, vêtu d'un long sarrau et armé d'un énorme gourdin ferré. Après un bref bonjour, il alla consulter le registre, puis sortit sans desserrer les lèvres.

Comme l'hôte me rendait mon reste, j'aperçus dans le comptoir ouvert un tas de monnaies étrangères et anciennes. Elles venaient des mendiants qui avaient reçu ces pièces en aumônes. D'autres, italiennes et autrichiennes, venant des ménétriers, accusaient la nationalité de ceux-ci.

En les examinant de plus près, à la clarté fumeuse de la lampe, je reconnus également des monnaies liégeoises, des monnaies du XVIIe, du XVe et même du XIIe siècle. Je crus même voir un bronze moyen de Dioclétien que je me hâtai d'acquérir.

— « Oh ! Monsieur, me dit le tenancier, si vous êtes amateur de vieilles monnaies, vous pouvez passer ici de temps à autre. J'en ai toujours. Les paysans ne sont pas généreux et ils préfèrent donner ces jetons, sans valeur pour eux, plutôt qu'une pièce de deux centimes. Et moi-même, je préfère être payé de la sorte plutôt que de ne rien recevoir... »

*
* *

Je m'en allai, réfléchissant à l'utilité de ces modestes « logements de voyageurs » dans les villages isolés, où n'existent ni asiles, ni chauffoirs.

Quand l'hiver vient et sa bise cinglante, ces pauvres mendiants sont repoussés loin des fermes comme des parias. Les fermiers leur reprochent leur paresse, leur vie vagabonde, ne comprenant pas tout ce que la vie de chemineau peut avoir de beauté dans sa liberté sauvage.

Ces âmes casanières ne comprendront jamais l'amour de l'air libre et la tristesse, l'ennui qui prendraient ces bohêmes s'ils devaient s'acagnarder dans une maison, loin de la grand'route qui trace son ruban de poussière blanche dans l'or des blés mûris.

Qu'elles sont douces les nuits étoilées de juillet quand, les pieds poudreux, lassé d'une longue marche, on s'endort dans les champs avec la voûte azurée sur la tête et dans les oreilles le murmure endormeur de la brise parfumée !

Alors les logements de voyageurs sont déserts et la rosée qui à l'aurore scintille dans les cheveux des chemineaux leur est comme un viatique pour les souffrances à venir. Mais l'hiver les force à gîter la nuit et le « logement de voyageurs » est là avec son bouillon maigre qui les rassasie et son lit dur, meilleur pourtant que la neige des routes qui engourdit et tue.

Puis viennent les mendiants errants, que la société cruelle a rejetés de son sein comme incapables de gagner leur vie : ils doivent pouvoir se loger : dans ces hôtelleries à bon marché, ils trouveront abri, soins et renseignements ; ils se consoleront entre eux et trouveront ainsi leur misère allégée.

De tout temps, ces asiles existèrent. Les vieilles chroniques en font foi. Aux époques les plus reculées, le nature offrit aux errants ses grottes, ses cavernes. C'est ce qui explique que, dans certaines grottes que j'ai fouillées, notamment celle d'Engis (trou Caheur), j'ai trouvé des restes de toutes les époques : poterie quaternaire, néolithique, romaine, franque, du moyen-âge, des monnaies romaines et liégeoises.

Plus tard, des maisons de secours s'édifièrent et l'on eut les logements de voyageurs, loin des villages, au bord des routes. Ce sont des maisons basses, au toit de chaume. Un banc de bois court le long de la façade. Le soir, les vieux s'y reposent et devisent entr'eux de leurs peines et aussi de leurs espoirs. Souvent sur le lanterneau qui annonce le logement dans la nuit, est peint naïvement un chemineau, le bâton à la main, la besace au dos.

Maintenant ces humbles asiles ont disparu presque partout ; il n'en reste plus que dans les villages éloignés, où souvent les tenanciers se succèdent de père en fils. Dans les centres industriels, on ne rencontre que très-rarement ces hôtelleries à bon marché.

Il est à souhaiter que ces refuges continuent à exister jusqu'à ce qu'ait disparu du monde la lèpre des mal-bâtis et des éclopés à qui l'on fait l'aumône.

ERNEST DOUDOU.



L'auberge.
D'après une aquarelle
de George Delaw



Présentation

Le 25 juillet dernier, le directeur de *Wallonia* a reçu la lettre qu'on va lire. Elle émane de M. George Delaw, l'exquis dessinateur du *Rire*, dont tous les curieux d'art ont remarqué les compositions.

M. George Delaw n'est pas qu'un dessinateur : c'est surtout un esprit charmant, à la verve abondante, originale, malicieuse et nostalgique. Il traduit avec un enjouement ingénu la philosophie des choses anciennes. Ses planches du *Rire*, les illustrations dont il rehausse ses albums pour les enfants, le montrent miraculeusement doué. Il a en effet la divination de la ligne et de la couleur, et la plus délicate poésie parfume d'un subtil bouquet la moindre de ses fantaisies si finement et si amplement significatives.

Aussi bien, pourquoi ne pas le dire tout de suite ? M. Delaw est wallon et se dit fier de l'être...

Mais il possède un si joli brin de plume qu'il vaut mieux qu'il s'explique sans intermédiaire :

Paris, le 23 juillet 1901.

Monsieur,

J'ai la plus grande admiration pour votre recueil de Wallonia. *J'estime que c'est le seul des recueils de Folk-lore qui ait été fait jusqu'ici de façon à vulgariser le goût des traditions. Les uns sont trop savants, comme ....., d'autres ne sont que des compilations de collectionnage, comme ...... On y trouve un zeste de bon grain dans une tonne d'ivraie.*

Wallonia *est un régal. Tout y est bouquet et saveur, et rien n'y sent son document.*

Le côté « wallon » de ce recueil n'est pas pour me déplaire, car je suis wallon — beaucoup de corps, mon père étant né sur les bords de la Semoys, et tout entier d'âme.

Je vous saurais gré de m'envoyer tout ce qui a paru cette année de Wallonia *: je vous adresse un mandat pour mon abonnement.*

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

George Delaw
dessinateur

Il fut répondu à cette lettre dans les termes que voici :

Liége, 30 juillet 1901.

En mon précédent logis, sur un panneau de ma chambre de travail, à droite de la porte, était piquée depuis toujours une gravure du « Rire ». *C'était une série de dessins, disposés à la manière d'Epinal, qui retraçaient délicieusement les péripéties d'une joûte aux devinettes chez les petits bergers ardennais.*

Cette page a disparu dans les mésaventures d'un déménagement compliqué. Un heureux hasard me la fera peut-être retrouver. En attendant, j'ai d'autres pages, du même, que je viens de revoir, et où, dans de pittoresques causettes, les Fleurs des champs et les Choses du logis, dans des attitudes naïves et éloquentes, avec des mots drôlets et profonds, prennent ingénûment leur part à la vie des êtres.

Or, Monsieur, cela, cette pénétration de l'âme des choses, c'est une tendance essentiellement wallonne. Nous la retrouvons avec joie chez nos vieux peintres, comme chez nos poètes populaires ; nous en notons les traits chez nos écrivains de langue française.

Je ne suis pas le seul ici frappé de cette caractéristique, en vos dessins systématique et sûre, tantôt souriante, tantôt d'une tendresse presque grave.

Ce fut avec une joie profonde que je trouvai, dans la « Revue d'Ardenne et d'Argonne » *l'explication du mystère : vous étiez Ardennais — et l'Ardenne, que les frontières politiques ont voulu scinder, est tout entière avec nous, et nous sommes avec elle.*

Voici, du reste, que vous révélez une autre caractéristique wallonne, celle de revendiquer, pour le plaisir, vos origines — bien que la Wallonie soit vraiment, aux yeux du monde entier, un pays hypothétiqne et une Patrie tout-à-fait fallacieuse.

Vous faites en votre lettre ce que faisait ce génial ingénu de César Franck, quand, naturalisé Français, il signait ses manuscrits composés à Paris : César Franck, de Liége.

Vous allez lire Wallonia. *Vous verrez que nous lui avons ajouté une rallonge, et qu'à présent nous tenons table ouverte aux Quatre Vents de l'Esprit.*

Voulez-vous prendre place ?... O. Colson.

Paris, 4 août 1901.

Vous m'offrez une place à la table des Quatre Vents de l'Esprit wallon.

Croyez que je serai heureux de partager le pain et le sel avec ces illustres convives.

Les atômes crochus de la sympathie, je le vois, nous unissaient depuis longtemps.

De Liége à Paris, ils se sont fait des signes, ils se sont entendus, grâce à leur mystérieuse télégraphie sans fil.

Les Choses du Logis — le Vieux Dicton, le Tesson de bouteille et le Tournesol — vous remercient et vous sont reconnaissants de leur ouvrir vos portes. Ils se sentiront là chez eux, ces déracinés, ces exilés du prestigieux château du Folk-lore.

Et la vénérable horloge à fleurs, celle dont les paroles ont tant de poids, a murmuré quelques tics-tacs de gratitude, quand je lui ai porté la bonne nouvelle.

Ma lettre, dites-vous, vous a causé de la joie. La vôtre a parfumé ma pipe, comme le meilleur tabac des planteurs de Bohan.

Et je vous dis : Moi aussi je suis content.
Et je vous salue,
Par les 7 Ardoises sacrées de la Semoys,
Par les Trois Bruyères blanches,
Et par la Myrtille rouge d'Houffalize !

GEORGE DELAW.

Il y a certes un phénomène significatif, en même temps qu'une vive joie pour nous et un stimulant pour nos efforts, dans le fait d'un artiste tel que M. DELAW revendiquant ses origines mosanes du haut de la grand'ville où il s'est acquis une si légitime notoriété.

L'aventure qui nous fait découvrir un frère selon le cœur de la race est de nature à caractériser plus nettement encore la merveilleuse et consolante Renaissance qui s'affirme de jour en jour plus décisive, dans tous les domaines de l'intellectualité wallonne.

Nous nous permettrons d'ajouter que *Wallonia* éprouve un plaisir spécial à publier les détails de l'heureuse nouvelle, en cette correspondance où la petite revue est comblée d'éloges par un enthousiaste de notre terre et de nos traditions.

C'était un devoir pour *Wallonia* de prier M. DELAW de collaborer avec nous à l'œuvre de glorification des choses natales.

La Revue le remercie d'avoir, dès à présent, manifesté sa générosité, en nous adressant le charmant dessin qui introduit l'excellent article de notre collaborateur M. Ernest Doudou.

Le dessin « l'Auberge » est une reproduction de l'aquarelle originale qui ornait la dernière lettre ci-dessus de M. DELAW.





Le Faix du Diable

A STAVELOT

Tous les touristes qui ont visité Stavelot, Trois-Ponts et leurs environs, connaissent, au moins de nom, la roche fameuse ainsi qualifiée, et la légende qui s'y attache.

Il nous a paru intéressant de réunir, pour les lecteurs de *Wallonia*, les descriptions qu'ont données les géologues de ce caprice de la nature et les versions différentes du conte populaire où l'on voit l'esprit malin dupé.

Dans ses *Recherches sur la statistique de la province de Liége* (1) RICHARD COURTOIS rapportait ce qui suit :

> On trouve hors des limites de la province, à Malmédy, un amas remarquable de cailloux roulés, calcaires et siliceux, qui forment des escarpements de plus de deux cents aunes des Pays-Bas. Cette formation présente un grand nombre de débris, témoins des révolutions qu'elle a éprouvées. Ce sont des quartz laminaires blancs ou des quartz à grains fins avec des filons de quartz blancs, lesquels sont connus sous le nom de *pierres de fagne* (2) parce qu'on les trouve épars sur les plateaux ou roulés en cailloux, parfois d'un volume très considérable... Le plus remarquable de ces blocs est celui nommé *le Faix du Diable* par les gens du pays et placé sur le plateau des fanges entre Stavelot et Salm.

PIMPURNIAUX qui, au cours de ses excursions, signala les curiosités dignes d'attention et recueillit les légendes de notre pays, décrit à son tour le roc diabolique.

> En remontant la Salm, et à une lieue environ de Troisponts, on trouve à gauche de la route le village de Spineux et, plus loin encore, dans la direction de Wanne, *le Faix du Diable.* C'est un bloc de grès (*sic*) dont le volume est évalué par notre savant géologue DUMONT, à la bagatelle de huit cents mètres cubes. Il est incrusté dans une montagne, et son isolement au milieu de la bruyère a fait assez naturellement admettre que le Diable seul peut l'y avoir porté (3).

(1) Verviers, 1828, t. 1er, p. 221.

(2) Le géologue DETHIER proposa de les baptiser du nom de *fagnolite.* Disons en passant que dans ces dernières années. l'on a voulu voir dans quelques-uns de ces blocs erratiques, des dolmens. Nous sommes de ceux qui sont restés parfaitement sceptiques, malgré l'abondance d'arguments spécieux.

(3) *Guide du Voyageur en Ardenne*, t. I, p. 126.

Maints ouvrages du reste, anciens ou récents, ont mentionné l'existence de l'étrange rocher, ou la légende.

Un petit guide allemand, antérieur à 1830, intitulé *Geschichte und Beschreibung von Aachen, mit Burtscheid, Spaa, etc., von Aloys Schreiber*, dit : « Auch hier (Stablo) findet man viele Mineralquellen und gewaltige Felsenwände, vom Volke *l'fat l'diale* (Teufels Machwerk) genannt ». (p. 176.)



Venant à traiter de l'aspect et des localités principales où se trouvent les quartzites, C. J. Davreux s'exprime ainsi :

Ces masses, connues ordinairement sous le nom de *pîres di Fagnes*, se rencontrent en très grande quantité dans plusieurs endroits entre Spa et Stavelot, et entre ces endroits et Vieil-Sam et les environs de Coo, elles atteignent parfois un volume extraordinaire. Les plus remarquables d'entre elles sont : celle qui existe sur le plateau des Fagnes, près de Wanne, entre Stavelot et Vieil-Salm, et qui est appelée *li Fa de Diale* par les gens du pays ; celle de Lierneux, que l'on désigne souvent sous le nom de Roche Falhotte, et celles que l'on remarque sur le chemin de Stavelot à Coo (1).

La dénomination de *Faix du Diable* est due, ajoute l'auteur, à une tradition très ancienne, analogue à celle des *murs du Diable*, à Pepinster, d'après laquelle on croit vulgairement que le Diable transporta cette grosse masse « dans les airs » pour en écraser l'église et le monastère naissant de Stavelot, mais qu'il fut obligé de jeter près de Wanne par l'intercession puissante de St-Remacle, patron de l'Ardenne et de ses sources minérales ferrugineuses (2).

(1) *Essai sur la constitution géognostique de la province de Liége*, 1833, p. 224.

(2) *Ibid.* note.

Eugène van Bemmel, Jean d'Ardenne et autres n'ont pas manqué de reproduire dans leur guide la légende *célèbre*. Et il n'est pas jusqu'à la gravure qui n'ait fait connaître la configuration de cette particularité géologique. Une carte postale illustrée, de la collection Nels, de Bruxelles, série 20, n° 68, éditée cette année même (1901) donne la vue du rocher qui nous occupe, avec cette désignation : *Pavé du Diable, près de Wanne.* (1)

Quant à la légende, elle a été racontée de façon à peu près identique par les différents écrivains. Nous citerons les versions les plus complètes.

Dans l'ordre chronologique, c'est à Eugène Gens que nous accorderons d'abord la parole (2).

En narrateur soucieux de l'exactitude, il nous dit avoir puisé ses renseignements, à Trois-Ponts, auprès de braves paysans *sîzant* autour de l'âtre, à l'*Auberge des Ardennes*, tenue par le père Renard.

Ayant avisé celui de ces campagnards qui lui paraissait le plus intelligent, il l'interrogea.

— Connaissez-vous, lui dis-je, dans vos environs, une grosse pierre qui doit se trouver quelque part sur la fange entre Stavelot et Viel-Salm, et qu'on appelle *le Faix du Diable ?*

— Oui, Monsieur, répondit-il, c'est sur la montagne en face d'ici, près de Wanne.

— Merci, je veux l'aller voir demain.

— Oh ! Oh ! Qu'y a-t-il à voir à cette pierre-là ?

— Ce doit être une grande masse, isolée au milieu de la fange. Un livre que j'ai cité, regarde ce bloc comme très remarquable, en ce qu'il est formé d'un amas de quartz grenu brun, veiné de quartz blanc à grains fins, qui n'a aucun rapport avec les roches qui l'entourent, cela est positif. Vous savez bien pourquoi sans doute ?

— Pour cela, non. Les savants eux-mêmes n'en savent rien.

Mon Ardennais prit un air fin :

— Les savants, c'est possible. Mais nous autres nous le savons. Et savez-vous pourquoi on appelle cette pierre *le Faix du Diable ?*

— J'allais vous le demander.

— Il y a là-dessus une légende ; voici :

Quand St-Remacle bâtissait l'abbaye de Stavelot, le Diable avait essayé par tous les moyens de le détourner de son entreprise. Mais le saint, fort de la protection divine, parvint à terminer le monastère. La veille du jour où devait se faire la dédicace de l'église, le Diable au désespoir s'en alla ramasser bien loin d'ici, la plus grosse pierre qu'il put trouver, dans le dessein de la lancer sur le toit pendant la cérémonie, pour qu'elle enfonçât la voûte et écrasât les religieux sous les débris.

Heureusement, la nuit même, un ange était apparu à St-Remacle et l'avait averti du nouveau danger qui le menaçait.

(1) [*Wallonia* est heureuse d'offrir à ses lecteurs une reproduction de cette phototypie, due à la maison Nels elle-même.]

(2) *Ruines et Paysages*, p. 191 et suivantes.

Le matin venu, le saint donna ordre de lui apporter tous les vieux souliers, toutes les vieilles semelles qu'on put trouver, il les fit mettre dans un sac, les chargea sur les épaules d'un de ses disciples et l'envoya sur le chemin que le Diable devait suivre. Le disciple rencontra l'ennemi du genre humain au moment où il venait de gravir, avec son énorme fardeau, la côte qu'on nomme le *Tier-au-Diable*. Il suait sang et eau et s'était arrêté pour reprendre haleine.

— Camarade, dit-il à l'homme au sac, y a-t-il encore loin d'ici à l'abbaye de Stavelot ?

L'autre, avant de répondre, vida le sac à ses pieds.

— Voyez, dit-il, j'en viens, de l'abbaye de Stavelot. Je ne sais pas au juste quelle distance j'ai parcourue, mais voici les débris de toutes les chaussures que j'ai usées, depuis que je suis en marche.

Le Diable jeta sur ce monceau de semelles un regard découragé et jugeant par là de la longueur du chemin qui lui restait à faire, il désespéra d'arriver à temps à Stavelot pour empêcher la dédicace du monastère. Il laissa glisser de ses épaules la pierre qu'il portait, fit entendre un blasphème si horrible que les anges se signèrent au paradis, et disparut. *Le Faix du Diable* resta à la place où il était tombé sans qu'aucune force humaine soit jamais parvenue à le soulever.

Jérôme PIMPURNIAUX la redisait ainsi :

St-Remacle venait de bâtir son monastère de Stavelot et s'apprêtait à en faire la dédicace, quand un ange envoyé par St-Martin, l'introducteur de l'institut monastique en Gaule, vint lui apprendre qu'un grand danger le menaçait : Satan, irrité des succès de l'apôtre et prévoyant que le nouvel établissement lui vaudrait un surcroît de tribulations, avait résolu d'en finir avec ses prédications importunes ; il venait, chargé de ce tout petit morceau de grès, pour le laisser choir sur l'église, au moment où Remacle et ses frères seraient pieusement occupés à chanter les louanges du Seigneur. Le Saint comprit qu'il n'avait pas de temps à perdre, et, ramassant toutes les vieilles sandales qu'il put trouver dans les cellules, il en emplit un *bot* — hotte —, en chargea l'un de ses moines, puis il donna ses instructions à ce dernier et lui indiqua le chemin qu'il avait à suivre.



Arrivé à quelques lieues de Stavelot, le rusé messager rencontra Satan, sa montagne de grès sur le dos; le mauvais venait précisément de gravir une côte escarpée qui a conservé son nom : le *Thier-du-Diable;* son visage ruisselait de sueur et ses narines soufflaient comme la soupape d'une locomotive. Dès qu'il aperçut le moine qui marchait vers lui et feignait

NOTE. — [Le dessin ci-dessus a été publié par notre collaborateur M. J HEYLEMANS, dans l'intéressant petit livre de M. Jules LEMOINE, *Le Folklore au Pays wallon*. Nous remercions les auteurs et l'éditeur, M. I. Vanderpoorten. rue de la Cuiller, à Gand, de leur obligeance à nous prêter le cliché. — *Wallonia*.]

une fatigue extrême, il lui demanda s'il était encore fort éloigné de Stavelot. L'autre joignant le geste aux paroles, vida son *bot* sur le chemin en lui montrant son tas de savates : Jugez-en vous-même, dit-il, tout cela était neuf quand j'en suis parti. A ces mots, Satan qui trouvait déjà la marche assez longue, lâcha un juron qu'on ne répète pas en bonne société, et, secouant son paquet, il l'envoya à tous les diables ainsi que Remacle (1).

Tant soit peu différente est la manière dont Lucien JOTTRAND l'a contée :

Le Diable ayant eu querelle à Stavelot avec un manant de Viel-Salm, pour une cause que la légende détaille, mais que nous omettons afin d'abréger, il résolut de se venger en allant à la recherche de l'habitation du manant, dans l'intention de l'écraser sous un quartier de roc. Il trouva bientôt sous la main ce qui lui convenait pour cela. Mais il s'agissait de transporter ce roc jusqu'à Viel-Salm dont le Diable ne connaissait pas bien au juste la situation... Le Diable se met donc en route chargé de son fardeau. St-Remacle qui avait eu vent de son projet et qui avait l'âme très charitable, se hâta d'aller jusqu'à Viel-Salm prévenir le manant, lui conseillant d'envoyer son fils à la rencontre du Diable, en se mettant sur le dos une hotte remplie de vieux souliers. « Votre fils rencontrera, dit le » Saint, le Diable à une lieue environ de Stavelot dans cette direction-ci, » car il ne peut aller fort vite vu son fardeau. Le malin ne connaît pas » votre fils; il lui demandera comme au premier passant, le chemin qu'il a » encore à faire pour arriver à Viel-Salm. Votre fils répondra que la route » est fort longue, si longue qu'il ne peut en donner une idée, qu'en mon- » trant tous les souliers qu'il a déjà usés depuis qu'il est lui-même en route » de Viel-Salm vers Stavelot. Disant cela, votre fils versera sa hotte de » vieux souliers sur le chemin. Vous verrez alors l'effet de mon conseil, qui » a pour but de vous sauver, vous et votre maison.

Il fut fait comme il vient d'être dit : Le Diable, déjà très fatigué du chemin quand le fils du manant le rencontra, fut désespéré du renseignement que celui-ci lui donna sur le trajet qui lui restait à faire, et de la preuve matérielle qu'on lui en jetait sous les yeux. Le malin laissa tomber en blasphémant son quartier de roc, renonça à sa vengeance et s'en retourna à Stavelot. Il parlait qu'il y séjournait alors de prédilection pour y tenter saint Remacle et ses moines. Quoi qu'il en soit, ce quartier de roc tombé des épaules de Satan est le pic nommé « *le faix du Diable* », à mi-chemin de Stavelot à Viel-Salm, par l'ancien chemin des montagnes, antérieur de beaucoup à la belle route créée aujourd'hui (2).

Ce conte merveilleux a été aussi mis en vers par un poète belge, Eugène DUBOIS, fort oublié aujourd'hui. Il était Anversois de naissance et ignorait totalement notre pittoresque contrée. Il y fut amené par Gens, le publiciste aimable dont nous avons cité le nom tout à l'heure. A son contact, DUBOIS s'éprit fortement de nos Ardennes. Mais sur ce point, nous renvoyons à l'introduction dont Gens a fait précisément précéder *les Chants Ardennais*, où figure la pièce qu'on va lire.

(1) *Guide du Voyageur en Ardennes*. t. 1, p. 127.

(2) *Autour de Spa. — La Vallée de la Salm*. Extrait du *Mémorial de Spa*, n° du 12 novembre 1865.

Le fail (*sic*) al Diâb.

Au haut d'une moraine immense, désolée,
Qui monte lentement du sein de la vallée
Et forme près de Wanne un côteau triste à voir,
Se dresse, comme un spectre, un rocher solitaire,
Dominant l'horizon, ouvrage de mystère,
Dont tous les villageois se détournent le soir.

Ce roc, pour les savants, n'est qu'un *bloc erratique*,
Mais le peuple en sait mieux l'histoire fantastique.
Nous avons vu comment le Diable, en temps et lieu,
Contraria Remacle à faire une abbaye ;
Comment, malgré sa haine et sa fourbe inouïe,
Stavelot vint à bien, par la grâce de Dieu.

Or, quand le malin sut que la chose était faite,
Il crut d'un coup d'Etat réparer sa défaite.
Remacle allait ouvrir son établissement,
Et du temple nouveau faire la dédicace,
Quand le Diable trouva le moyen efficace
De renverser le tout jusqu'en ses fondements.

Un roc barrait alors le cours de la Lienne ;
Un vrai roc de géant. Nulle force chrétienne
Ne serait parvenue à le mouvoir d'un brin.
Satan, force d'Enfer, le prit sur son échine,
Au moyen d'un anneau scellé dans la machine,
Dans lequel il passa le moyeu d'un moulin.

Dans sa barbe, Satan riant de son adresse :
« — Attrapons-les, dit-il, au milieu de la messe !
» Et du haut d'un *Coppet* (1) dominant Stavelot,
» Nous leur ferons tomber ce bloc sur la calotte ;
» *Vos allez voir l' tot torner in caillibotte*,
» Et Satan sur leur cou danser de son pied-bot.

Mais un ange, entendant ce monologue aimable,
Vint avertir le Saint de la marche du Diable.
L'alarme à Stavelot fut terrible, dit-on.
Il paraît que le Saint, perdant la tramontane,
Pour la première fois, pleura sur sa soutane.
Celui qui les sauva, ce fut un marmiton.

Un simple tourne-broche, un petit lèche-frite,
Que l'ange avait rempli d'une grâce subite,
Monte jusqu'au grenier, vous y prend un grand sac,
Y fourre tant qu'il peut de sandales trouées,
De souliers éculés, de bottes déclouées,
Bref, tout ce qu'a le cloître en fait de bric-à-brac.

(1) L'auteur fait parler le Diable en wallon... mais il le parle mal !

Il prend le sac et part. L'ange en secret le guide.
Il rencontre Satan dans la moraine aride,
Mourant de soif, soufflant et suant sous son bloc.
« — Es-tu de la contrée, ami? De cette lande
» A Stavelot, sais-tu si la distance est grande? »
Dit le Diable aussitôt qu'il vit le petit froc.

Le marmiton vidant sa corne d'abondance :
— « Pour avoir une idée, ami, de la distance,
» Compte ce que j'usai jusqu'ici de là-bas ;
» Tu marcheras cent jours avant d'être à la cloche. »
Satan désespéré laissa tomber sa roche,
Tournant l'anneau de fer, avec soin, par en bas.

Car celui qui pourrait arracher l'anneau sombre
Serait maître, soudain, de richesses sans nombre ;
Pour lui le *Fail al Diab* deviendrait tout or fin.
Mais s'il manque le coup, Satan, hurlant de joie,
L'enlève dans les airs, dans la Lienne le noie.
Prend son âme et l'emporte où l'on brûle sans fin (1).

Ces strophes sont datées d'Anvers, 15 mai 1856. On aura remarqué que le poète y parle deux fois de la rivière la Lienne, qui est à trois ou quatre lieues au moins de Wanne. Il me parait ne pas avoir conservé un souvenir bien précis des lieux; il eut dû écrire : la Salm ou l'Amblève. Remarquons aussi son orthographe *Le fail al diab;* j'avais cru à une faute typographique en lisant le titre de la pièce. Mais le mot *fail* se retrouve dans les dernières strophes (2).

J'ai entendu raconter la légende dans mon enfance, par un vieux valet de ferme. Il prenait soin d'ajouter à son récit que si l'on parvenait à déplacer le *fa do diale,* on retrouverait certainement, en dessous, toutes les vieilles chaussures versées de la hotte, aux yeux ébahis du Diable; « ce qui ne manquerait pas de confondre les gens se refusant à croire à la véracité du fait ».

On ignore l'origine de cette curieuse légende, nous n'en avons trouvé mention dans aucun ouvrage antérieur au XIXe siècle.

Peut-être faut-il l'attribuer à quelque moine de l'abbaye de Stavelot ou à un de ces conteurs populaires comme il s'en trouvait autrefois, aux *sîzes* en nos Ardennes.

Il est bon de remarquer cependant qu'elle se raconte ailleurs encore en Wallonie. On a pu lire ici même t. VI (1898), notre légende, attribuée au Diable et à St-Ghislain, et notre *fa do diale*

(1) Eugène Dubois, Œuvres complètes, Bruxelles, 1873, tome, 2e, p. 393.

(2) Dans une de ses pièces de vers intitulée *Blues Devils* (Diables bleus), Dubois a raconté, à sa façon. la légende de St-Remacle, de son âne et du loup. Elle mériterait les honneurs de *Wallonia.*

y est remplacé par le *cayau-qui-bique*, autre bloc singulier qui a dû frapper de bonne heure l'imagination populaire.

Il est bien difficile de savoir quel est, de St-Ghislain ou de St-Remacle, le premier à qui l'on ait attribué l'ingénieux subterfuge de la hottée de vieux souliers. Nous ne sachions pas que le trait ait été relevé ailleurs que dans notre pays.

On aura remarqué combien fréquemment le Diable intervenait dans les légendes en nos Ardennes. Le nom de Satan était aussi donné volontiers à tout ce qui était fantastique ou extraordinaire. Nous avons vu près de Trois-Ponts, le *Thier du Diable* qu'une carte postale indique sous le nom de *Chemin du Diable*. L'antique *voie romaine* passant près de Baronheid, aux travers de nos fagnes n'est pas connue sous un autre nom que celui de *pavé du diable*, chez nos paysans; Pimpurniaux parle de la *Mare au Diable*. Enfin à Pepinster, existaient les *Murs du Diable*, dont nous raconterons prochainement la légende, pour faire suite à celle qu'on vient de lire.

Albin BODY.



LÉGENDES LOCALES

VII.

L' fa d' Rahîr

C'èsteut l' timps d'osté, et i féve tèl'mint tchaud qui l' têrre broûléve.

Saint R'mâke, morant d' seu, passéve so les têrres d'Ouffet.

A l' prumîre mohon dè viyèdje, i bouhe à l' pwète et d'mande on côp d'aiwe, on seûl côp d'aiwe à l'honneûr di Diu.

Po response, on n' lî donne qui des grossîr'tés.

I va so 'n' aute pwète : minme affaire, si nin co pé.

I fait l' tour dè viyèdje : rin nolle pârt, personne ni s' vout djin-ner po l' vîx bribeu.

L' pauvre homme, n'è polant pus, trouve, à l' fin, one fontin-ne, clére comme on mureu.

Lèye, li bonne fontin-ne, ni s' lait rin d'mander : elle lî donne si aiwe, si frisse et si belle, tote si aiwe, tant qu'ènnè vout, et co pus.

Saint R'mâke, rucfwèrté, binâhe di lèye, mins todis mâvas so les autes, tchôque si bordon è l' fontin-ne, él tape à s' dos, et r'prind l' vôye di Stâvleu, wisse qu'il allève.

Arrivé d'zeu Rahîr, so on platai d'hovrou d' tos costés, tot nou, i r'plante li fontin-ne.

Et là, belle et bonne comme todis, elle a les steûles et l' solo po k'pagnèye, si clére aiwe est po les djins qui passet.

Po l' djoû d'oûye, Ouffet s' trouve co sins aiwe, et l' vîle fontin-ne dè l' Condroz — l' fa d' Rahîr — coûrt co todis, pus belle qui mâye.

Ferrière, en Ardennes.

C'était en été, et il faisait tellement chaud que la terre brûlait.

St-Remacle, mourant de soif, passait sur les terres d'Ouffet.

A la première maison du village, il frappe à la porte et demande un peu d'eau, un seul coup (gorgée) d'eau en l'honneur de Dieu.

Pour réponse, on ne lui donne que des grossièretés.

Il va à une autre porte : même chose, sinon pis.

Il fait le tour du village : rien nulle part, personne ne veut se déranger pour le vieux mendiant.

Le pauvre homme, n'en pouvant plus, trouve, enfin, une fontaine, claire comme un miroir.

Elle, la bonne fontaine, ne se laisse rien demander : elle lui donne son eau, si fraîche et si belle, toute son eau, tant qu'il en veut, et encore plus.

St-Remacle, réconforté, content d'elle, mais toujours fâché « sur » les autres, introduit son bâton dans la fontaine, la met à son dos, et reprend le chemin de Stavelot, où il allait.

Arrivé à Rahier, sur un plateau découvert de tous côtés, tout nu, il replante la fontaine.

Et là, belle et bonne comme toujours, elle a les étoiles et le soleil pour compagnie, son eau claire est pour les gens qui passent.

Actuellement, Ouffet se trouve encore sans eau, et la vieille fontaine du Condroz — le Faix de Rahier — court toujours plus belle que jamais.

Jules LEROY.



Les trois Anneaux

Dans la revue *Das freie Wort* de Francfort, 1re année, n° 13, p. 413-415, M. Max Henning a bien voulu attirer l'attention sur nos *Documents pour la parabole des trois anneaux* (ci-dessus, p. 197-200), qui, à cause de Lessing, ont quelque intérêt pour l'Allemagne.

M. Henning pense que la forme persane, actuellement la plus ancienne que l'on connaisse, n'est pas la première et que, celle-ci, il faut la chercher dans l'Inde. Nous le croyons avec lui et nous espérons qu'on découvrira un jour cette forme plus antique dans un des innombrables recueils de contes hindous.

En tout cas, rien ne nous prouve que le conte soit actuellement connu dans l'Inde, même par un emprunt fait à l'Europe. Si M. Henning pense le contraire, c'est que nous nous sommes exprimé trop peu clairement au sujet de la forme donnée par Desormeaux.

Qn'on nous permette donc de revenir sur ce point et de nous expliquer, cette fois, moins obscurément.

Desormeaux, continuateur de Duport du Tertre, donne le conte comme nous l'avons reproduit (p. 200) et le rapporte à Oramgzeb (Aurengzeb). Mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer, dans cette partie de son ouvrage, il a suivi, comme source, le voyage de Bernier. Or, ce voyage ne contient pas l'histoire des anneaux. La conclusion s'impose : c'est Desormeaux qui l'a introduite dans son texte en s'inspirant de son seul caprice et cette circonstance ne prouve pas que l'Inde moderne connaisse la parabole.

* * *

Un article, à la fois très vif et très aimable, que M. Steinschneider vient de publier dans le *Zeitschrift für hebräische Bibliographie*, 1901, p. 155-157, nous donne l'occasion de corriger une erreur que nous avons commise.

Ne connaissant que le résumé du *Polemische und apol. Literatur*, nous avions cru à tort que la phrase relative à la religion était de M. Steinschneider et non de l'auteur de la parabole. Mais laissons la parole à notre savant contradicteur :

« Dans l'anecdote des trois anneaux, qui sont tous trois véritables et auxquels on n'oppose aucun faux anneau, dans cette anecdote dont on ne fait aucune application à la question religieuse, M. Chauvin a découvert le germe de la parabole : il aurait mieux fait de dire que ce n'en est que l'écaille. Mais Abulafia parle d'un seul trésor et de trois religions et les deux prétendants qu'on repousse n'ont pas même l'apparence d'un droit sur ce trésor. C'est dans cette tendance apologétique que j'ai vu une phase plus ancienne de la parabole et le récit original d'Abulafia est loin de manquer de sens si on l'étudie dans sa forme complète. Ajoutons que l'auteur, cabbaliste enthousiaste, a osé songer à convertir le pape à Rome (vers 1290), et ce n'est qu'au péril de sa vie qu'il a pu se soustraire aux suites de sa tentative. »

M. Steinschneider a donc raison de voir, dans le récit d'Abulafia, une forme de la parabole des trois anneaux; n'attachant d'importance qu'au sens profond qu'on lui a donné en l'appliquant au conflit des religions, il dit, avec beaucoup d'esprit, nous semble-t-il, que la forme arabe-persane n'en est que l'écaille ou l'écorce.

***

Nous profiterons de l'occasion pour compléter notre bibliographie :

9. — Ajouter *Hebräische Bibliographie*, IV, p. 78; X, p. 8 et XII, p. 21.

15. — E. Renan. *Averroès et l'Averroïsme*, 3e édition, Paris, 1867.

A la page 294, Renan émet l'opinion que le conte est originaire de l'Andalousie, parce que « le mélange des religions devait inspirer des pensées analogues. »
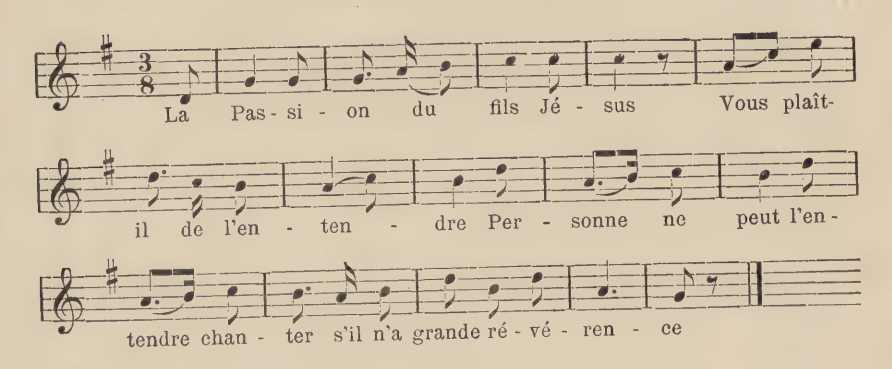
16. — *Nathan der Weise. Litterarische Skizze in einem Vortrag vom 21 Februar 1890 von* Dr Paulus Cassel. Berlin, N.-W. In Commission bei A. Haack. Dorotheenstrasse, 55. Petit in-8, 16 pages.

Victor CHAUVIN.



La Passion du fils Jésus

CHANSON RELIGIEUSE



La Passion du fils Jésus, vous plaît-il de l'entendre ?
Personne ne peut l'entendre chanter s'il n'a grande révérence.

Si vous saviez s'il a souffert le jour de sa dolence,
Vous trembleriez sur vos deux pieds comme la feuille sur la branche.

Avait marché sept ans passés pour faire sa pénitence,
A jeûné quarante jours passés sans prendre sa soutenance.

Mais bien le jour du Blanc-Jeudi, en a bien voulu prendre,
Il a mangé son corps, son sang avec les douze apôtres.

Il a entré à Jér'salem que c'était un dimanche :
Grande foule de gens ont accouru pour lui faire révérence.

De leurs chapeaux et de leurs pâques ont crié sa présence,
A dit saint Pierre avec saint Jean : Voilà sûr une grande fête.

A répondu le fils Jésus qu'il n'avait pas fiance :
« Avant trois jours bientôt passés vous verrez mon cœur fendre,

Que ma tête sera couronnée de l'ardespine blanche,
Si verrez-vous mes mains clouées et mes pieds tout ensemble,

Et mon côté droit tout percé d'un si grand coup de lance,
Et mon clair sang couler par terre d'une si grande abondance,

Et ma pauv' mère à mon côté si triste et si dolente...
Et l'herbe qui est dessous mes pieds s'en deviendra si grande !

La terre et le ciel vont trembler, et puis la terre se fendre,
Et le soleil et puis la lune se combattront ensemble...

Chanté en 1892, par Jeannette C., couturière à Hermée, qui tient la chanson de sa grand'mère.

M. Georges DOUTREPONT, dans *Mélusine*, V, 49, a publié une étude sur ce chant monorime, avec une variante de Herve.

O. COLSON.





Dessin de J. Heylemans.

Comment se crée une légende

Je causais un jour avec une vieille dame Gosselienne, âgée de 72 ans, et notre conversation roulait sur les sorciers et les sorcières.

— *Djè n' dis nè qu'i gn'a des saurcîs*, me dit-elle, *mais c' qui gn'a d' sûr, c'est qu'on vwèt des mwêchès djins tous costès, èyè qu'i gn'a télcoup des histwêres bè droles.* « Je ne dis pas qu'il y a des sorciers ; mais ce qu'il y a de sûr (certain) c'est qu'on voit de mauvaises gens partout, et qu'il y a quelquefois des histoires bien drôles. »

Et la vieille dame me conta alors, le fait suivant :

Dans sa toute première jeunesse, il y a environ 60 à 65 ans, la population de Gosselies fut mise en émoi par une aventure très bizarre, qui fit pendant longtemps les frais des conversations de la ville.

Il y avait sur la route de Bruxelles à Charleroi, une petite maison habitée par un ouvrier. Cet ouvrier était marié et père d'une fillette chétive et maladive depuis sa naissance. Beaucoup de gens disaient avec conviction qu'on avait jeté un sort à l'enfant et qu'elle n'atteindrait pas sa cinquième année. Le père avait peut-être commis une mauvaise action dans sa jeunesse.

C'est ce que ma respectable conteuse n'a pu me dire ; mais l'état malingre de la fille n'était aux yeux de tous que l'effet d'une vengeance.

Or, on avait prédit — cela se disait couramment — que la petite fille mourrait vers minuit, et qu'un peu avant sa mort, la ou les sorcières qui avaient jeté le « sort » viendraient sous un prétexte quelconque à la maison du père. Ce fut ce qui arriva. Un jour l'enfant devint brusquement faible et fiévreuse. Elle s'alita et au bout de quelques jours son état était tel qu'on avait perdu tout espoir.

L'heure fatale approchait. Il faisait nuit depuis longtemps.

Les parents éplorés gémissaient auprès du berceau de leur fille mourante. Quelques voisins et voisines les assistaient. Le « coucou » marquait presque minuit, lorsque tout-à-coup la porte s'ouvrit et quelques femmes aux vêtements poussiéreux apparurent au seuil.

— *Quélle heûre est-i, mossieu, s'i vos plaît,* dit l'une d'elles.

Le père fit un bond en s'écriant :

— *Ah! les èv'là les sôrcières! les èv'là les sôrcières!*

Voisins et voisines s'emparèrent, l'un d'une chaise, l'autre d'un couteau, un troisième d'un balai; et la bande se mit à la poursuite des sorcières qui, à la vue de tels apprêts, avaient prudemment pris la fuite.

Père et voisins couraient avec furie. Mais les sorcières, aidées par leurs sortilèges, parvenaient à maintenir une bonne distance protectrice entre elles et leurs poursuivants.

On les voyait *saut'ler dins l'ér comme fèynu les corbeaux quand volnu à ras d'terre* « sauter dans l'air comme font les corbeaux volant à ras de terre ». Cependant, la poursuite continuait acharnée du côté des Gosseliens ; mais, arrivés au-dessus de la côte de Jumet, à l'endroit dit St-Antoine (en ce temps-là, il y avait peu d'habitations dans ce lieu), les sorcières, qui semblaient épuisées et ralentissaient leur course, furent secourues par une bande de sorciers accourus à leur rencontre.

Ils étaient pour la plupart armés de bâtons et si décidés à la résistance que les Gosseliens, qui n'étaient qu'à quelques-uns, jugèrent prudent de rebrousser chemin.

Quand le père rentra chez lui, sa petite fille était morte, et on fut convaincu à Gosselies de la réalité du sort jeté.

La personne qui m'a conté ce fait est digne de foi et était, du reste, sincèrement convaincue. J'eus l'occasion de lui faire connaître l'exacte vérité qui me fut signalée par Monsieur Adolphe Miche, ami et collaborateur de feu Jacques Bertrand.

M. Miche, qui fonda et dirigea la *Lyre ouvrière*, est l'auteur des principales musiques du répertoire de notre chansonnier wallon carolorégien. On a de lui des morceaux charmants et populaires : *Pays de Charleroi, La fête à Marcinelle, L'cramia dè m'matante, L'quinzaine au Mambour*, etc. Adolphe Miche (*l'chef*, comme l'appellent ses amis), qui est né à Charleroi et a toujours habité cette ville, vit actuellement du fruit de son travail et, malgré ses 72 ans, pratique encore son métier de tailleur. (Nous dirons, en passant, que Charleroi, si pauvre en artistes, semble bien ingrate de ne point se préoccuper davantage d'un de ses enfants qui l'honore.)

Voici ce que me conta M. Miche, un jour que nous conversions sur le passé :

« J'étais encore gamin, et je me souviens fort bien d'une aventure très bizarre arrivée à ma mère. Il y a environ 65 ans, car je pouvais avoir de 7 à 8 ans, ma mère, qui était marchande d'étoffes à Charleroi, alla à Bruxelles faire quelques achats, en compagnie de trois autres femmes, mesdames Quenne, Carpentier et Hortense J.

» En ce temps-là, où les chemins de fer n'existaient pas encore, il était coûteux de faire pareil voyage sur la malle-poste qui desservait les deux villes. Aussi, les gens peu fortunés allaient-ils à pied. Les femmes partaient généralement en bande. On quittait Charleroi le matin vers 2 heures ; on arrivait à Bruxelles dans la soirée. Le lendemain, on faisait ses emplettes qu'on expédiait par la malle-poste quand elles étaient trop lourdes, et le soir même, les voyageurs ou voyageuses repartaient pour Charleroi, où ils arrivaient le surlendemain matin.

» Ce jour-là, les quatre femmes revenaient de Bruxelles. Il faisait nuit depuis leur passage à Waterloo. Elles avaient déjà traversé plusieurs villages ; arrivées en vue de Gosselies, une d'entre elles dit aux autres :

— *I m' chenne quė nos avons sti râte, ėyė qu' nos arrivrons à Charlerwė pu timpe quė d'habitude. Quelle heûre est-i bé, asteûr ?* « Il me semble que nous avons été vite et que nous arriverons à Charleroi plus tôt que d'habitude. Quelle heure peut-il être maintenant ? »

— *Djė n' sais nė* « Je ne sais pas », répondirent les autres.

» A ce moment, les quatre femmes passaient près d'une petite maison où l'on voyait filtrer de la lumière à travers les interstices des persiennes.

— *Si nos d'allient d'mander l'heûre, drolà ?* « Si nous allions demander l'heure, là ? » fit la première.

» Disant cela, elles allèrent vers la maison, et l'une d'elles demanda aux habitants :

— *Quelle heûre est-i, s'i vos plaît ?*

» Il y avait sept ou huit personnes dans le logis, réunies autour de quelque chose que les femmes ne purent voir.

» A peine leur demande fut-elle exprimée, que les gens de la maison, sans leur répondre, s'emparèrent de tout ce qui leur tomba sous la main et s'écrièrent : « *les ėv'là, les sôrcières ! les ėv'là, les mauditės sôrcières !* »

» Les pauvres femmes ne demandèrent pas leur reste. Ma mère

et ses compagnes s'enfuirent à toutes jambes. Etaient-elles entrées chez des fous ou des voleurs? Elles l'ignoraient; mais furieusement poursuivies, elles fuyaient à perdre haleine. Epuisées déjà par leur longue marche, elles n'étaient soutenues que par la terreur; et elles n'auraient pas manqué de tomber aux mains des forcenés si, par bonheur, elles n'avaient rencontré au-dessus du *tienne* « raidillon », de Jumet-Saint-Antoine, un groupe d'une douzaine de houilleurs qui revenaient de leur travail ou qui y retournaient. « Au secours! » crièrent-elles. Les houilleurs, voyant quatre femmes poursuivies par sept ou huit personnes, prirent la défense des premières, et menacèrent si bien les poursuivants, que ceux-ci n'osèrent continuer leur poursuite et reculèrent.

» Trois ou quatre houilleurs eurent l'amabilité de reconduire jusqu'à leur logis ma mère et ses compagnes; et, vous le pensez bien, elles en eurent pour longtemps avant d'être remises de leur frayeur. »

L'analogie entre les deux récits n'est-elle pas frappante? La date, le lieu, sont identiques. Les circonstances concordent. L'objet que les voyageurs ne purent voir, à l'intérieur de la maison, était sans doute le berceau de la moribonde, qu'entouraient naturellement les parents et les voisins. Si les Gosseliens prétendaient avoir vu que ces sorcières « volaient sur terre comme des corbeaux », n'est-ce pas l'effet tout simple de leur imagination? Le fait des « sorciers qui surgissent pour défendre leurs collègues féminins » est une preuve nouvelle de l'auto-suggestion que subissent les illettrés sous l'influence des idées traditionnelles, dans de tels moments pathétiques où il doit nécessairement, dans leur esprit, se produire quelque chose.

Le point de départ de toute cette histoire est bien, comme nous l'écrit M. Colson, une croyance, générale en Wallonie, suivant laquelle la sorcière, auteur d'un maléfice, vient, à la mort du maléficié, reprendre le sort qu'elle lui a jeté, pour aller l'imposer à une autre victime.

Tout cela prouverait du reste que souvent les légendes partent de faits véridiques, mais embellis, tronqués ou amplifiés par l'imagination populaire.

J'ai tenu à signaler ces faits parce qu'ils sont le point de départ d'une légende qui pourrait se répandre. Et j'ai été assez heureux d'avoir la confirmation de ces renseignements par un des acteurs du fait lui-même, Madame Hortense J., qui habite Charleroi, Ville-Haute.

Charleroi, le 14 octobre 1901.

Clément DEFOREIT.



Extraits et Notices

(anciennes « Notes et Enquêtes »)

ARCHÉOLOGIE

36. **La maison Porquin, à Liége.** — Cette maison est le dernier et intéressant vestige, en cette ville, de l'architecture civile au XVI[e] siècle. Elle s'élève sur les terrains de l'ancien hôpital de Bavière. Lors de la démolition de cet hôpital, elle a pu être isolée entièrement. A différentes reprises, depuis 1894, M. l'architecte Paul JASPAR, bien connu pour ses reconstitutions aussi érudites qu'artistiques des vestiges les plus intéressants du Vieux Liége, signa, en compagnie d'artistes, d'archéologues et d'autres personnes éminentes, des pétitions pressantes où il insistait auprès des



La maison Porquin — Etat actuel

autorités communales pour la conservation et la facile restauration de ce monument, qui est encore, après quatre cents ans, d'une solidité à toute épreuve. On finit par empêcher la démolition pure et simple de la maison Porquin, qui fut imminente en 1899. A cette époque, M. Paul JASPAR, dans une intéressante plaquette qui fut envoyée à tous les membres du Conseil communal, résumait encore, sous une forme saisissante, les principaux arguments qui auraient dû suffire depuis longtemps à convaincre nos édiles.

« Notre administration communale, écrivait M. Jaspar, en faisant exécuter des relevés et de nombreuses photographies, a mérité notre approbation ; mais suffit-il que des relevés soient faits et remplaceront-ils l'œuvre disparue ?

» A ce compte, pourquoi conserve-t-on dans des musées coûteux des toiles de maîtres qu'on achète à haut prix ? Des reproductions en existent partout.

» Envisageant l'enseignement de l'architecture, j'essayai de démontrer la nécessité de connaître et d'enseigner nos vieux modes de construction ; je dis qu'avec cette science nous serions aptes à créer une architecture locale, un style wallon rénové.

» Or, comment étudier si les modèles n'existent plus ?

» De tous côtés l'on déplore la disparition des vieux monuments ; si, d'aventure, on les restaure, l'attrait qu'ils exercent sur le grand public est énorme; témoin le succès obtenu par le quartier de la Bastille et la rue de L'habitation humaine à Paris, par le Vieil-Anvers aussi, par la Grand'Place de Bruxelles.

» Toutes les villes belges dépensent largement pour conserver intact leur riche capital archéologique, et Liége démolirait sans nécessité ! Un seul argument est invoqué : il est péremptoire, car c'est celui du public : « La maison Porquin n'est pas belle... »



Restitution — Projet de M. Paul Jaspar

» Mais, bon public, dans quel état la voyez-vous ? Dans quel état la jugez-vous ?

» Le rez-de-chaussée est enterré ; des fenêtres ont disparu, d'autres ont été percées dans les trumeaux; le toit est en tuile, primitivement d'ardoises il était décoré de lucarnes disparues, etc. La maison est estropiée et méconnaissable.

» Voyez-vous cette statue, enterrée à mi-jambe, éborgnée, avec les

bras cassés, un feutre crasseux, bossué et troué sur le chef ; en jugez-vous sainement ? Au lieu de briser l'image, écoutez la statuaire !

» Vénus de Milo manque de bras, le torse du Belvédère n'est plus qu'un débris de torse, en sont-ils moins des œuvres d'art ?

» Vous souvenez-vous de ce qu'étaient, avant leur restauration, les tours de St-Barthélemy, le grandiose portail sous la tour de St-Jacques, le château des Comtes à Gand et la Maison du Roi à Bruxelles ?

» La maison Porquin restaurée ferait honneur à l'administration qui la remettrait dans son ancienne splendeur. Isolée des maisons voisines, elle trancherait par l'ampleur de ses lignes, par le ton sévère de ses pierres ; entourée d'un square, les pieds baignant dans un étang, comme jadis, elle surgirait des verdures avec la note gaie de son toit d'ardoise agrémenté de ses multiples lucarnes, de ses grandes cheminées, de ses riches épis en plomb et apporterait une silhouette originale au milieu de la banalité courante.

» Espérons donc que nos édiles écouteront notre voix et ne se laisseront pas influencer par leurs vues personnelles, ni par celles du public ignorant, et conserveront aux amateurs du pittoresque et à nos architectes cet intéressant édifice. »

Tout récemment encore, l'Institut Archéologique liégeois revenait à la charge et, dans une lettre signée de *tous* ses membres, insistait auprès du Conseil communal pour la conservation et la restauration de la Maison Porquin.

A ces lettres, à ces pétitions, les édiles liégeois faisaient la sourde oreille, et l'on reparlait périodiquement, dans le public, de la démolition de cet édifice, *classé par l'Etat parmi les monuments historiques !*

Or, voici que l'inertie administrative vient d'avoir un contre-coup scandaleux, dont toute la presse liégeoise a enregistré, avec des protestations unanimes, les incroyables conséquences.

En plein quartier populeux de Liége — capitale de la Wallonie — on a mis au pillage, littéralement, pendant plusieurs jours, un Monument Historique.

« Il n'y a plus un carreau entier, constate M. Charles Bronne, dans *L'Express*. Les gamins d'Outre-Meuse, qui n'échappent pas à cette rage spéciale de l'enfance qui consiste à tout briser, se sont acharnés à ne pas laisser un carreau. Mais les déprédateurs n'en sont pas restés là.

» On a renversé les clôtures des terrains vagues et l'on s'est mis à piller le bâtiment. On a enlevé une partie des boiseries, des planchers, des solives ; mieux encore : les portes, le plomb des chéneaux, les tabatières des toits, que sais-je encore, tout ce qui était transportable. Sous l'œil indifférent de la police qui, sans doute, n'avait pas reçu d'ordre [!] des théories de porteurs s'en sont allés avec le butin disputé. Le sac a été tellement acharné que la voûte des caves a été défoncée et des cheminées de grès jetées bas !

» A qui incombe la responsabilité de ces actes de vandalisme ? Nous le saurons sans doute quelque jour. En attendant, on a retrouvé, paraît-il, quelques-uns des voleurs et des objets volés. Il n'y en a pas moins eu incurie coupable et hautement regrettable. »

Nous n'aurons pas la cruauté d'insister. Mais nous ne pouvons passer

sous silence un détail qui donne une idée de l'état d'exaspération où en sont arrivés, en présence de ces faits, les plus graves de nos archéologues.

Dès que la nouvelle de la mise à sac a été connue en ville, un des membres de l'Institut archéologique liégeois a eu l'idée de demander d'urgence, pour le Musée, sa part du pillage, en priant qu'on lui réservât les curieuses sculptures, d'un style liégeois authentique, qui se trouvent au faîte du toit aigu.

Nous ignorons pour l'instant ce qui en est advenu. Il n'étonnerait personne qu'on eût pris au sérieux la cruelle ironie de cette requête — qui émanait, paraît-il, du président même de l'Institut, M. Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liége. O. Colson.

LITTÉRATURE

37. **Vix Lîge,** *contes et râvions*, par Joseph Vrindts. Un beau vol. in-8°, illustré par Jos. Vuidar. — Bénard, éd. Liége. — Prix : 5 francs.

J'ai publié ici même, en avril dernier, une étude sur M. Joseph Vrindts, où je me suis efforcé de définir le talent de ce poète exquis. C'est sous un nouvel avatar, du moins en apparence que, cette fois, Vrindts se révèle à nous. Le lyrique délicieux de *Bouquet tot fait* et de *Pâhûles rîmais* se retrouve dans les *Contes et râvions* qui forment son nouveau livre, mais nous y admirons en plus un évocateur attendri de son cher quartier d'Outre-Meuse, et l'intérêt de son œuvre se double ainsi d'un charme archaïque très intense. Né dans le plein cœur du populeux et pittoresque quartier de *Djus d' là*, Vrindts nous conte ses primes émois et les joies fraiches de son enfance. Son souvenir est riche encore de toutes les beautés disparues et nous le suivons dans ses reconstitutions filiales des vieux coins de jadis avec une passion avide, mise encore en plus soucieux éveil grâce aux illustrations intelligentes dont M. J. Vuidar a paré le volume.

Le culte que tout Liégeois voue à sa ville est réellement touchant. Ce n'est pas ce qu'on dénomme l'esprit de clocher qui revêt souvent des formes très mesquines, c'est un sentiment profond et pénétré d'attachement. Le Liégeois parle de Liége avec vénération. Pour lui rien ne passe en beauté la cité de Saint-Lambert. Cette affection solide pour le milieu qui l'a vu naître ne se rencontre pas seulement dans le peuple. Je sais des « intellectuels », des artistes qui professent pour leur ville une telle admiration qu'ils en seraient ridicules, si on ne sentait pas vibrer en eux la plus absolue sincérité.

Ce sentiment ainsi ancré est d'ailleurs une force agissante. Grâce à lui on peut garder sa personnalité des contacts dangereux, la préserver de toute altération et surtout la prémunir contre les « adaptations » destructrices de la vie intérieure.

Joseph Vrindts est de ceux-là qui sont animés de la ferveur patriale et son *Vix Lîge* est comme un admirable monument qu'il élève non pas même à l'honneur de sa ville, mais à la gloire de son quartier.

Dans les vers qu'il adresse au lecteur il l'avertit de son cher dessein.

Et une succession chantante des tableaux de « Vix Jus d'là », — car il me semble que c'est là le vrai titre du livre — défile sous nos yeux émus. Vrinds fait entendre la chanson des vieilles pierres, que des mains sacrilèges dispersèrent. Il adresse à la Meuse son salut attendri. Elle fut si bonne pour son jeune âge, quand pendant les longues journées, il jouait sur ses bords en écoutant son bruit harmonieux.

Ce sont alors mille ressouvenirs qui l'assaillent et au fil de son inspiration il nous dit la poésie des vénérables moulins, des vétustes demeures, des places où il s'ébattait avec ses camarades. Il donne de son adoration ardente les témoignages les plus troublants.

Le poète se plaint amèrement de l'oubli cruel où on laisse les vestiges de notre grandeur passée. Il voudrait voir apporter une sorte de religion dans la conservation pieuse de ce qui nous reste de jadis. Pour lui, il veut, dans ses vers, rendre un hommage dernier à ce que fut son cher quartier d'Outre-Meuse. En même temps, il se rappelle avec joie la gaîté de nos fêtes paroissiales. Il aime encore à célébrer les types caractéristiques de notre race, et les « botteresses » lui inspirent des vers délicieux.

Il se laisse même, dans son emballement pour tout ce qui touche aux choses de chez lui, entraîner hors du cadre qu'il s'était assigné dès l'abord. Mais le lecteur n'y perd rien. Il a tracé quelques tableaux de la rue, genre où il excelle, qui sont de petits chefs-d'œuvre de verbalité expressive, robuste et précise.

Ce que je n'aime pas dans le volume, et ce que peut-être M. Vrindts aurait pu se dispenser d'y mettre, ce sont les quelques poèmes, sortes de contes en vers mélodramatiques, à la manière de Manuel et de Coppée, qui, à côté d'impressions d'une poésie charmante, détonnent sans aucune nécessité. Pourtant cette petite tache eût pu être facilement évitée : ils ne sont que deux, trois tout au plus, ces monologues disgracieux au milieu de tant de perles poétiques. C'est pourquoi j'insiste un peu sur cette légère faute de goût.

Quoi qu'il en soit, *Vîx Lîge,* avec *Bouquet tot fait* et *Pâhules Rîmais*, assure à Joseph Vrindts la première place parmi nos poètes wallons. Dans son dernier ouvrage, il affirme au surplus de sûres qualités techniques et un souci constant de la forme épurée.

Joseph Vrindts est un poète et un artiste dans la plus haute acception de ces mots.

OLYMPE GILBART.

FOLKLORE

38. **Le balai et les sorcières.** — Les détails qu'a publiés récemment *Wallonia* sur le balai des sorcières dans les traditions wallonnes me remet en mémoire un souvenir lointain assez édifiant.

Il y a quelque quarante-cinq ans, excursionnant en touristicule avec un ami aux bords de l'Amblève, nous logeâmes dans une ferme. Tôt levés, afin de faire une étape assez longue, nous descendîmes de notre chambre avant que la fermière se fût découchée.

Mais quelle fut notre surprise de trouver, dans l'escalier, des manches à balais qui nous firent quasi dégringoler !

Comme nous interrogions la vieille personne, elle nous expliqua qu'elle mettait ces *cawes du ramon so les ègrès* (ces queues de balais sur les degrés), afin que les sorcières ne vinssent pas la trouver durant la nuit.....

Albin Body.

39. **Le Lumeçon de Mons,** *histoire, légende, facétie*, par Jules Declève. Broch. in-8° de 134 p. — Dufrane-Friard, éd. Frameries. 1901. — Prix : fr. 1-50.

L'auteur a réuni sous ce titre une série d'articles sur la description du *Lumeçon* (nom local du combat de St-Georges ou d'un Chevalier et du Dragon), sur la légende de Gilles de Chin, sur l'origine et l'histoire de la fête montoise qui commémore cette double tradition, et sur la littérature locale qui y est relative. Ce travail n'a pas la prétention de nous apprendre du neuf, et nous ne lui en ferons pas un reproche. Son utilité est manifeste s'il a pour but d'attirer l'attention du public sur une vieille tradition pittoresque. L'auteur est naturellement bien renseigné sur les sources locales. Il l'est moins sur les parallèles de la légende du dragon, dont il aurait pu allonger utilement la liste. Mais son intention purement vulgarisatrice ne l'a même pas engagé à donner des références précises. Les chapitres consacrés à l'origine du Lumeçon et à son histoire locale sont un compte-rendu fidèle de ce qu'on sait présentement à ce sujet, et ils seront lus avec profit par tout le monde. En résumé, cette publication constitue ce que nous pourrions appeler une bonne œuvre de propagande, comme il serait désirable qu'on en fît partout, en faveur du maintien de nos vieilles fêtes populaires si pittoresques, et, heureusement, si vivantes encore. O. C.

40. **La fête des Louches, à Comines.** — Sur les bords de la Lys, en un paysage calme et certains endroits vraiment charmants, reposent les deux Comines [1]. L'un en France, l'autre en Belgique, sont soudés par un pont que gardent, de chaque côté, les douaniers à l'œil fureteur et défiant. C'est une petite ville calme, où la vie est simple et régulière.

Seules, les fêtes populaires viennent rompre la monotonie de cette existence. Il y a beaucoup de ducasses, en ce coin-là! On va de l'une à l'autre, à Wervicq, à Houthem, à Gheluwe et l'on s'en «redonne» jusque là de tartes, de gâteaux, le tout arrosé de la bière savoureuse du pays.

Les péripéties de l'une d'elles m'ont été décrites et m'ont intéressé : c'est la *fêtes des louches*. Un nom qui frappe d'abord et vous fait solliciter une définition. Oh! celles-ci n'ont point manqué, mais combien diverses et curieuses !

Voici l'une des versions, que m'a communiquée un brave bourgeois de Comines-France, entre deux bouffées du tabac tant estimé de Wervick, fumé amoureusement en une pipe rouge, reçue en cadeau : Philippe de

(1) Comines est à la base d'un retour vers le Nord de la frontière linguistique, laquelle extrait aussi du pays flamand Warneton et quelques villages.

Comines, enfermé dans une tour de son château, pour échapper aux dangers d'un siège terrible livré contre la ville par... (les détails manquent au bon camarade) aurait jeté une vieille louche de bois par l'une des fenêtres de son refuge. Les ennemis s'étaient éloignés et l'on s'occupait déjà à réparer les maisons endommagées par eux. Un ouvrier perçut le signal et l'on vint au secours de l'illustre historien. Tout ceci sans date, sans données bien positives.

Il fallait chercher autre part. C'est ce que je fis. En compagnie d'un aimable artiste peintre, de passage à Comines, je me rendis à l'hôtel communal belge et pus y prendre connaissance de divers documents fort intéressants et probants. Je les résume avant de dire en quoi consiste la fête des louches et pour mieux en faire comprendre l'histoire.

Et, tout d'abord, d'après Kervyn de Lettenhove et Th. Juste, ce n'est pas Philippe de Comines qui fut enfermé dans son château, mais son grand-père, Jean I, seigneur de l'endroit. Des bandes de gueux, de soudards de toutes sortes, venus de Courtrai et de Gand, battaient la campagne et vinrent livrer assaut à *La Brêche* ; tel était le nom de la demeure seigneuriale.

Pour échapper aux assaillants, Jean I s'était enfermé dans une des tours, vivant si secrètement que l'on croyait la demeure inhabitée. Vint-il à manquer de vivres, ou ses ennemis s'étant éloignés, la contrée lui parut-elle plus calme, toujours est-il qu'il révéla sa présence à un couvreur réparant un toit voisin, en jetant par les fenêtres quelques écuelles et louches en bois. — On le vint délivrer et fêter car il s'était fait aimer de ses concitoyens.

Pour célébrer cet événement, Philippe Le Beau fixa aux 7, 8 et 9 octobre de chaque année, « la franche foire » que fréquentaient fidèlement les habitants du pays. On y venait beaucoup de Lille, Roubaix, de plus loin encore.

L'un des trois jours, le Bourgmestre et ses échevins montaient au haut du beffroi et, de la bretèque qui l'entoure, jetaient des louches de bois à la foule.

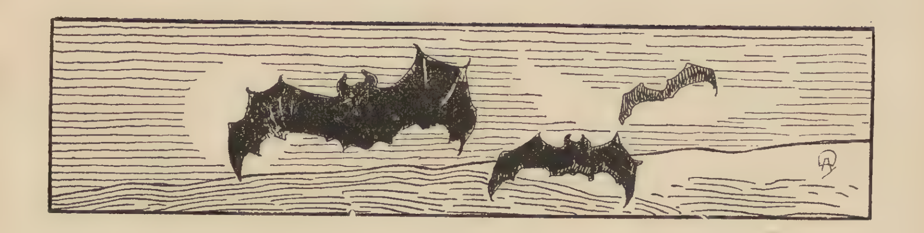
L'usage s'est perpétué sans qu'un point ait été changé au programme.

C'est alors une cohue sur la place ! Chacun veut attraper une louche, qu'il fixera à sa boutonnière par un ruban, comme un souvenir de la fête.

Les gamins payés par les étrangers se ruent en grappes, en paquets, à l'assaut des louches. Cela grouille de jambes, de bras, ça crie, ça rit, ça pleure sous l'averse des petites cuillères. Chacun a la sienne enfin... et du reste on en peut trouver dans les boutiques !

On en conserve à Comines-Belgique qui datent de 1688 et sont décorées des armes de la Ville.

D'après Geo. Everard, dans *Journal de Charleroi*, n° du 13 octobre 1901.



Auguste Hock

Auguste Hock, écrivain wallon bien connu, est mort à Liége, le 26 octobre dernier, âgé de 86 ans. Il était président honoraire de la *Société Liégeoise de Littérature Wallonne,* dont il fut en 1856 l'un des fondateurs et qui publia dans son *Bulletin* la plupart de ses œuvres.

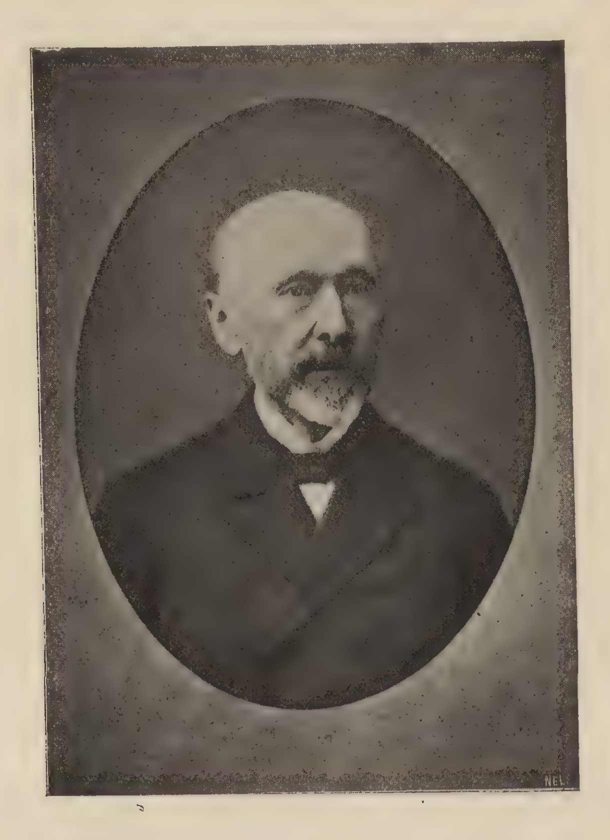
Les publications d'Auguste Hock sont nombreuses. Il en est un certain nombre d'inédites et de peu connues. C'est lui qui rimait, avec une aisance parfaite et une verve toujours renouvelée l'invitation en vers wallons aux banquets annuels de la *Société Liégeoise de Littérature Wallonne.* Dans ces odes ou chansons, il faisait sans relâche appel aux sentiments patriotiques, à l'amour de la vieille langue, non sans puiser dans l'actualité, l'occasion de quelque trait satirique ou facétieux d'une bonhomie inaltérable.

Auguste Hock fut certainement l'une des « convictions » les plus solides du mouvement wallon, et l'un des auteurs qui ont le mieux payé de leur labeur au profit des idées qui nous sont chères. La littérature patoise, le folklore, l'ethnographie liégeoise, l'archéologie l'ont requis concuremment durant sa longue carrière, et il n'a cessé, jusqu'à son dernier jour, de s'y intéresser.

Les nombreuses poésies et chansons wallonnes de Hock se distinguent par une langue très pure. Sa profonde connaissance du wallon, qui avait été sa langue maternelle, ne l'abandonnait point quand il écrivait en français ; il affectait même, dans ses ouvrages en français, de recourir aux mots et aux formules wallonnes : cette tendance donne à son style une couleur toute particulière, très prisée des Liégeois.

Auguste Hock était un « Vieux-Liége » dans toute la force du terme. Dans son âge avancé, il aimait à rappeler les joies de sa libre enfance, ses courses et ses jeux dans les vieilles rues d'Outre-Meuse, dont il connaissait admirablement les moindres recoins. Ce n'est

jamais sans mélancolie qu'il constatait les changements survenus dans sa ville, et c'est avec amour qu'il décrivait les vieux coins pittoresques aujourd'hui disparus. Dans ses volumes *Liége au XVe siècle*, *Liége au XIXe siècle*, *Liége sous le régime hollandais*, dans son roman *La famille Mathot*, dans ses curieux tableaux de « mœurs bourgeoises » insérés dans le *Bulletin* précité, il a donné libre cours à ses souvenirs et à ses regrets.



Bien que dénuée de toute prétention scientifique, traitant néanmoins d'archéologie, de folklore, d'ethnographie, sa littérature était toujours basée sur le « document » : aussi y trouve-t-on à côté de tirades et d'épisodes dont le pur sentiment patriotique ou le goût littéraire peuvent se satisfaire, des tableaux réellement vivants de la vie bourgeoise et de la vie des rues, des descriptions aussi fidèles que pittoresques de types populaires, des restitutions concises de vieilles coutumes familiales, enfin des relations qui ont un cachet de terroir vraiment caractéristique.

L'ouvrage capital d'Auguste Hock est sans contredit son mémoire intitulé : *Croyances et Remèdes populaires au Pays de Liège.* Composé à l'occasion d'un concours ouvert par la *Société Liégeoise de Littérature Wallonne*, ce mémoire obtint le prix sur un rapport de Charles Grandgagnage, et parut dans le *Bulletin* de la Société, t. XII (1870), sur 170 p. in-8° distribuées en 17 chapitres. La troisième édition, revue et considérablement augmentée des *Croyances et Remèdes*, parue en 1888, avec une préface de M. A. Micha, n'en a pas épuisé le succès.

Cet ouvrage n'a rien de systématique, et l'on peut dire que l'index qui y fut annexé était vraiment nécessaire pour en faciliter l'utilisation scientifique. En vue d'augmenter pour le grand public l'intérêt de son travail, l'auteur avait imaginé des causeries à la promenade et à la veillée; et, par ces conversations où chacun se piquait de donner du sien à son tour sur l'inépuisable sujet qui passionnait toute la société, se trouvait justifiée l'énumération d'innombrables remèdes superstitieux, de croyances, de légendes de saints guérisseurs, de petits contes facétieux, etc. Le récit est donc entremêlé de réflexions de toute nature, parfois un tantinet goguenardes, le plus souvent plaisantes. Un certain nombre d'entre elles sont encore des documents. Par exemple cette réflexion d'une bonne femme qui constatait la concurrence de certains saints : « Moi, je dis les litanies de tous les saints, je suis plus certaine d'avoir le bon! » Témoin encore cette saillie d'un esprit-fort de village, que releva M. Gaidoz : « On dit qu'une dent qui tombe annonce un mariage. Moi, je n'ai plus de dents, et j'attends toujours... »

On remarque aussi dans ce livre de petites pièces de vers wallons, notamment celles qui racontent les miracles des saints guérisseurs ou qui exposent l'objet de leur spécialité. Ces jolis vers sont traités avec tant d'adresse, qu'on les a pris parfois pour de vraies formules populaires ou pour des couplets traditionnels.

Les *Croyances et Remèdes* sont un ouvrage extrêmement précieux pour le folklore liégeois. S'il est vrai qu'en raison de l'intention littéraire qui les encadre et parfois les pénètre, ce livre doit être lu avec prudence par les folkloristes étrangers, il n'en constitue pas moins pour les travailleurs locaux un ensemble de renseignements de très réelle valeur. D'abord il s'y rencontre des documents exacts et complets, plus nombreux qu'on n'a parfois voulu le dire, et qui ont souvent le mérite de fournir le détail ancien et caduc de certains usages et croyances. Ensuite, on y trouve à profusion des indications précieuses pour le chercheur, qui ont été la source inavouée de bien de petites découvertes curieuses.

Auguste Hock, nous l'avons dit, n'avait pas la prétention de faire œuvre scientifique. Il s'en est défendu maintes fois dans ses livres. Il était du reste la modestie même. A l'époque où il écrivait, la méthode du folklore était loin d'avoir pénétré dans le public. L'auteur, en plaçant ses croyances et superstitions dans le vrai cadre psychologique capable d'en augmenter le caractère pittoresque, croyait quand même devoir s'excuser de la trivialité de ses racontars...

Aujourd'hui, les temps sont bien changés : un public de plus en plus nombreux sait apprécier la valeur du « document » et tirer son plaisir de sa propre réflexion. Un tel résultat n'a pu être obtenu qu'à la longue. Il n'est certes pas une publication qui y a aidé, qui ne doive beaucoup aux documents jetés pêle-mêle et largement dans l'œuvre de Hock ; et celle-ci reste, nous le répétons, d'une utilité encore actuelle et pour ainsi dire journalière.

Aussi, en dépit de sa méthode assurément démodée, le regretté écrivain reste un initiateur en même temps qu'un précurseur.

La mort d'Auguste Hock a été accueillie par d'unanimes regrets. Bien que l'âge l'eût tenu éloigné de toute société depuis plusieurs années, son nom était resté populaire et l'on ne parlait qu'avec respect et sympathie de cet homme de bien, au commerce si agréable, dont l'amour pour la vieille cité, ses traditions, ses souvenirs, avait été si grand, et qui personnifiait en quelque sorte l'ancien Liége au milieu des modernisations parfois excessives qui ont renouvelé la physionomie de la ville.

Auguste Hock avait recueilli une très nombreuse collection de gravures, de photographies, de dessins et de plans relatifs au Vieux Liége. Par testament il a légué ces précieux documents à sa ville natale qui aura à tâche de les mettre en valeur.

O. COLSON.





Le Folklore de la Wallonie prussienne.

Suite. Voir les tables des t. VI et VII et ci-dessus p. 44.

VII.

La Saint-Nicolas à Malmédy.



PRÈS tout ce qui a été dit de cette fête des enfants dans *Wallonia* (1), il paraît quasi téméraire de vouloir aborder ce sujet une fois de plus. Et le lecteur, appréhendant des redites, va nous en vouloir d'occuper une place dans cette revue qui pourrait être remplie plus utilement par des choses moins connues. Nous croyons cependant avoir à relater quelques traits inédits. Et cela se comprend, car, si l'on peut dire que la Saint-Nicolas de Liége ressemble généralement à celle de beaucoup d'autres localités wallonnes, tout aussi bien qu'à celle de Malmédy, nous sommes certain que cette fête a partout son petit cachet particulier et local ; et c'est là précisément ce que nous allons tâcher de faire ressortir dans le cours de cet article.

Quelque temps déjà avant la fête du bienheureux saint — généralement trois ou quatre semaines avant — les enfants *mettet leu solé.* C'est-à-dire que, le soir venu, ils déposent un soulier (de petits malins les déposent tous deux) dans un lieu où ils pensent que l'objet attirera l'attention du bon saint, et avec l'espoir qu'ils y trouveront le lendemain matin, soit une *madame du couke* (2) ou un

(1) Ci-dessus, tome V, page 189 et tome VI, page 181.

(2) *Madame du couque,* ainsi nommée parce que cette pâtisserie affecte généralement la forme d'une femme ; elle représente cependant parfois un homme, un chien, un chat, un coq ou tout autre, ce qui n'empêche pas les enfants de l'appeler *madame du couque,* rarement on entend *bounhomme du couque.*

mirou [1], voire quelquefois un joujou. Au commencement de cette période, on ne dépose son soulier qu'une fois par semaine, ordinairement le samedi soir ; plus tard, la chose se répète plus fréquemment, et pendant la dernière huitaine, les enfants ne manquent pas de le faire chaque soir. On dit aux enfants méchants qu'ils y retrouveront, à la place du *mirou* convoité, une « verge trempée dans du vinaigre », *one trouffe* (tourbe) ou *des crotalles du bâdet* « des crottes d'âne ».

Pendant ces quelques semaines, la maison est littéralement hantée par le saint ; tandis que les enfants, avant d'être mis au lit, s'amusent encore un moment silencieusement dans la petite chambre, pendant qu'à la cuisine la mère prépare le souper pour le père qui va revenir de sa besogne, un craquement des vieux escaliers les fait sursauter. C'est le grand Saint qui rôde... Une autre fois, s'ils sont trop turbulents, c'est une sonnette résonnant à l'étage qui fait palpiter d'effroi leur petit cœur, ou encore c'est un *hihan* du baudet qui les rappelle à l'ordre ou, s'ils sont particulièrement sages et chantent leur chanson à saint Nicolas, c'est une main blanche qui apparaît dans l'entre-bâillement de la porte et qui jette une poignée de noix dans la chambre pour montrer que « saint Nicolaî » rode et voit les enfants gentils...

Un autre soir encore, la mère rentre de ses courses et raconte qu'elle a vu saint Nicolas ; quelquefois même elle dit avoir été battue par lui (!) parce que les enfants n'ont pas été sages et que les parents sont punissables pour les fautes de leurs enfants. Ou bien c'est saint Nicolas lui-même qui fait son apparition dans la chambre : en guise de manteau, c'est un drap de lit qu'il s'est jeté sur les épaules, il est coiffé d'une mître en papier, et, au lieu d'une crosse, il tient n'importe quel gourdin. Mais ce qui ne lui manqne jamais, c'est la grande barbe blanche ; car il est barbu, saint Nicolas, et à tel point que si même on osait lever les yeux, on ne pourrait reconnaître ses traits sous tout ce chanvre. Quand il adresse la parole aux enfants, c'est toujours avec une grosse voix et en français — comme la Vierge et les anges dans les Noëls — et invariablement il pose la question stéréotypée : « Sont-ils gentils, ces petits enfants-là ? » à quoi naturellement on s'empresse de répondre oui.

Oui, grand Saint, ils sont tous gentils en ces quelques jours, car vraiment nul n'aurait le courage d'être de mauvaise humeur avant votre fête, quitte à l'être de nouveau le jour même si les souhaits ne

(1) *Mirou*, pâtisserie qui ne se vend qu'à la Saint-Nicolas. Les boulangers la font avec une pâte de farine de froment au lait et au beurre, bien sucrée et mélangée de corinthes. Cette pâtisserie est généralement aussi de la forme d'un *bounhomme* ou d'une *madame*, mais on la trouve aussi à la forme d'un S.

sont pas accomplis à la lettre ou si, le soir venu, de toutes les splendeurs du matin, il ne reste plus que les lamentables débris et qu'on attrape une fessée ou une indigestion.

Mais, en attendant, on y va de ses souhaits plus fantastiques les uns que les autres. De notre temps, le comble était un *chvau qui vike*, un vrai cheval ; mais maintenant on peut se demander à bon droit où nous allons quand on entend un marmot de cinq, six ans, demander à saint Nicolas ni plus ni moins qu'un teuf-teuf! Il n'y a pas à dire, bon saint, vous aussi vous devez suivre pas à pas le progrès et le jour viendra où, au lieu d'un tambour ou d'une trompette, on vous demandera un aérostat dirigeable.

Cependant, nous n'en sommes pas encore là, et si, par ci par là, quelque bébé fin de siècle forme des vœux excentriques, la majeure partie de nos enfants se contentent des anciens jouets — perfectionnés et embellis, eux aussi, sans doute, car il y a loin de la poupée de nos mères, à la tête de bois, au visage plat et carré, et au corps de toile rempli de sciure de bois, à ces poupées en terre cuite, parlantes et articulées, que saint Nicolas dépose maintenant dans les paniers des petites filles. Néanmoins, sauf par ci par là une nouveauté, ces joujoux sont, au fond, toujours les mêmes, et font renaître, quand arrive le 6 décembre si impatiemment attendu, la même joie dans les familles et le même bonheur dans le cœur candide des enfants.

La veille de la fête, affairés et bavardant, disant que le « grand saint » n'ira pas, à coup sûr, chez ce méchant garnement du voisin qui dit que « c'est père et mère », tous les marmots qui savent tenir seuls sur leurs jambes tâchent de se procurer du foin, des pelures de pommes de terre et d'autres fourrages qu'ils entassent dans leur panier pour l'âne du saint. De plus, il y vide leur tirelire que la générosité subitement éveillée du père a fournie même de pièces blanches en ces derniers jours. Par-dessus le tout, ils placent le billet cent fois déchiré et refait du mieux qu'on pouvait, et qui énumère la longue liste des choses souhaitées. Ce soin pris, on chante en chœur avec la mère toutes les chansons connues à saint Nicolas ; on lui adresse, d'une voix argentine, une gentille prière, et, en faisant des vœux pour son prompt rétablissement, — car hier le père a ouï dire qu'il ne viendrait peut-être pas, parce qu'il s'est cassé la jambe en descendant le *Thier* de Francorchamps et que, maintenant, il est à *Bavîre* (à l'hôpital) — on se laisse déshabiller et on se couche, ainsi ballotté entre la crainte et l'espoir, pour ne trouver un sommeil agité qu'à une heure très avancée de la nuit.

Le lendemain matin, bien avant que le diable n'ait mis son bonnet, il y a remue-ménage général à la maison. Ce sont les jeunes qu

ne retrouvent pas le panier où ils l'ont déposé la veille. Farceur de saint Nicolas ! Ils cherchent partout : du grenier à la cave tout recoin est fouillé ; déçus, ils en quittent un pour courir plein d'espoir vers un autre, mais la même déception les attend. Rien, toujours rien. Les figures s'allongent, on commence à s'impatienter et la scène menace de devenir une réédition de celle que nous contait M. O. Colson à propos de ses vraies bottes en cuir (1) — quand, par le plus heureux des hasards, la mère trouve les paniers cachés sous un lit ou haut perchés sur une garde-robe.

M. l'abbé Pietkin nous dit qu'autrefois on poussait le réalisme dans la poésie de Saint-Nicolas au point que (dans une maison de la Haute-Vaulx, à Malmédy) on arrosa les lots — y compris le pain d'épices — parce qu'il avait plu pendant la nuit du 5 au 6 décembre.

Dès ce moment, la scène devient inénarrable. Un instant encore les enfants sont là comme tombés des nues, bouche bée et dévorant de leurs yeux écarquillés les friandises et les jouets étalés devant eux. Tout ce qu'on avait imaginé, tous les souhaits qu'on avait formulés des centaines de fois, tout est oublié devant cette réalisation, le plus souvent partielle, des rêves des dernières semaines. Surtout si la chose la plus ardemment désirée est là — ou du moins cette chose approximativement (car il est bien inutile de dire que le *chvau qui vike* devient toujours un cheval en bois) — le bonheur des enfants ne connaît plus de bornes. Après un hâtif « merci, grand saint », tous se jettent sur ces splendeurs et, mordant successivement dans un morceau de pain d'épices, dans une pomme et dans un *mirou*, telle jeune bouche à moitié pleine encore de ces diverses victuailles souffle dans sa nouvelle trompette une charge à vous déchirer les tympans et à renverser à elle seule les murailles de Jéricho.

Les petites filles restent généralement au logis pour jouer « aux mamans » avec leurs poupées qui s'obstinent à ne pas vouloir avaler les friandises dont elles leur barbouillent le visage, et qu'alors elles-mêmes croquent résolument avec la conviction que, de cette manière, elles goûtent aussi à la poupée. Les garçonnets font irruption dans la rue et, aux premières lueurs du jour, commencent, sur les trottoirs, au son des cors et des cymbales, les courses furibondes des coursiers en bois dans lesquelles plus d'un reçoit déjà le coup de grâce.

Mais, dès 9 heures, tout ce tintamarre prend fin, car l'école a commencé, et aujourd'hui exceptionnellement à cette heure tardive. On s'y est rendu avec, en guise de « Fiebel » (l'abécédaire des écoles allemandes), le sac rempli de bonbons, de pommes et de noix. Comme

(1) Ci-dessus t. V, p. 193.

ces apprêts le montrent à l'évidence, on ne songe guère à travailler ce matin. Et, en effet, pour obtenir un peu de silence, l'instituteur est obligé de se faire détailler, par chaque marmot en particulier, tous les cadeaux que lui a apportés le « grand saint ». Car, en ce jour, il ne peut décemment avoir recours à la baguette de coudrier qui a toujours le dernier mot dans les écoles allemandes.

Aprés la classe on se rend chez les grands parents, où saint Nicolas se montre ordinairement d'autant plus généreux que le nombre des petits enfants est restreint.

La Saint-Nicolas occasionne aussi l'échange de cadeaux entre époux ou fiancés et ordinairement les jeunes gens en reçoivent encore de leurs parents, souvent avec une « *tchèrmoûse* », gâteau fait de la même pâte que les « *mirous* », mais plus copieux que ceux-ci.

« L'école gardienne » ou « jardin d'enfants », comme on appelle ce genre d'établissement à Liége, de même que l'orphelinat, étrennent leurs petits pensionnaires en ce jour. Les humbles y reçoivent des vêtements chauds pour l'hiver, les autres des joujoux.

Autrefois, quand notre école gardienne était dirigée par des demoiselles laïques, il y avait fête enfantine le dimanche précédant le 6 décembre, au local d'une société ouvrière, « La Fraternité » ; et, aprés une série de chansons, de chansonnettes et de déclamations débitées par les enfants, saint Nicolas faisait son apparition en scène et leur distribuait ses dons. Mais depuis quelques années qu'on a confié de nouveau cet établissement aux soins de religieuses que le *Kulturkampf* avait chassées d'Allemagne, la fête annuelle a lieu d'une manière plus intime dans les locaux de l'école.

La charité aussi se met de la partie et profite de ce jour pour répandre ses bienfaits sur les nécessiteux. Une association de dames généreuses distribue à la Saint-Nicolas des souliers aux enfants indigents, tant à ceux de la ville que des communes rurales voisines. Les ruraux ne connaissent pour la plupart saint Nicolas que de nom car, au village, il ne visite que par-ci, par-là, quelques ménages plus à l'aise, et encore n'y laisse-t-il que quelques pommes et rarement quelques bonbons ou un morceau de pain d'épices.

La légende du personnage appelé ici *Hanstroufe* (1) n'est pas bien connue ; elle semble être d'importation relativement récente et nous venir d'Allemagne. Le *Hanstroufe* est si peu populaire que son caractère n'est pas bien déterminé et que les enfants ne le craignent guère. On en connaît bien un autre dont on fait peur aux enfants qui ne

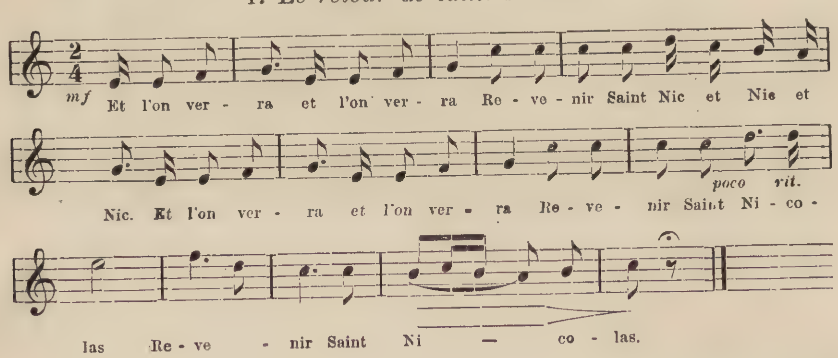
(1) Les Malmédiens prononcent ici *troufe* «tourbe», ce que le Liégeois dit *croufe* «bosse, gibosité». Sur le *Hanscrouf* liégeois, ancien et moderne, voyez ci-dessus tome V, pages 192-193 ; tome VI, pages 182 et 186-187.

sont pas d'avis d'être mis de bonne heure au lit et qu'on appelle *Spè-timps* « temps épais, couvert » ; mais celui-ci n'a rien à voir avec saint Nicolas.

C'est le Saint qui récompense les bons et punit les méchants. Il est l'épouvantail par lequel on intimide les enfants turbulents et comme ils le sont presque tous, on peut admettre qu'à Malmédy, saint Nicolas est plutôt craint et l'on n'aime que ses dons. Il ressort de ce fait que les chansons que lui adressent les enfants sont débitées plutôt pour l'apaiser et se le rendre favorable que pour lui témoigner de l'affection. Ceci est une faute incombant moins à un mode d'éducation mal compris des parents, qu'à la force de l'usage qui perpétue à travers les âges, de génération en génération, non seulement les mêmes coutumes et les mêmes croyances mais aussi les mêmes sentiments.

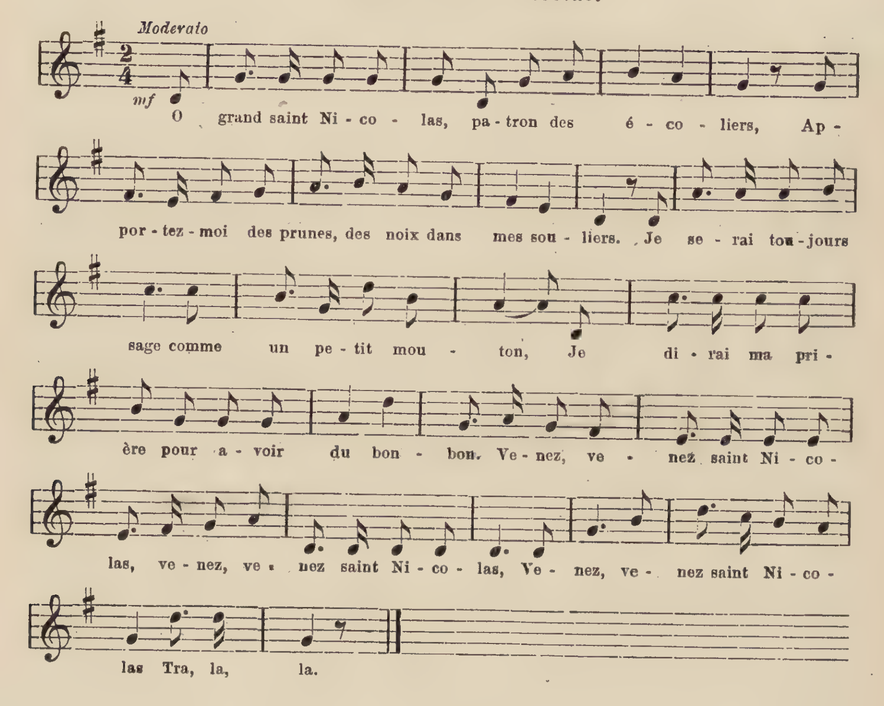
Nous donnons ci-après quelques chansons à saint Nicolas, populaires à Malmédy, et dont nous extrayons la notation de la *Lyre mâm'diéne;* cette œuvre importante de notre éminent compatriote le compositeur Olivier Lebierre, va être soigneusement éditée par le « Club Wallon » de Malmédy. Le couplet *Binamé saint Nicolaî* y paraîtra, revu par *Fré Antône* (1) : nous donnons ici les textes traditionnels.

1. *Le retour de saint Nicolas.*
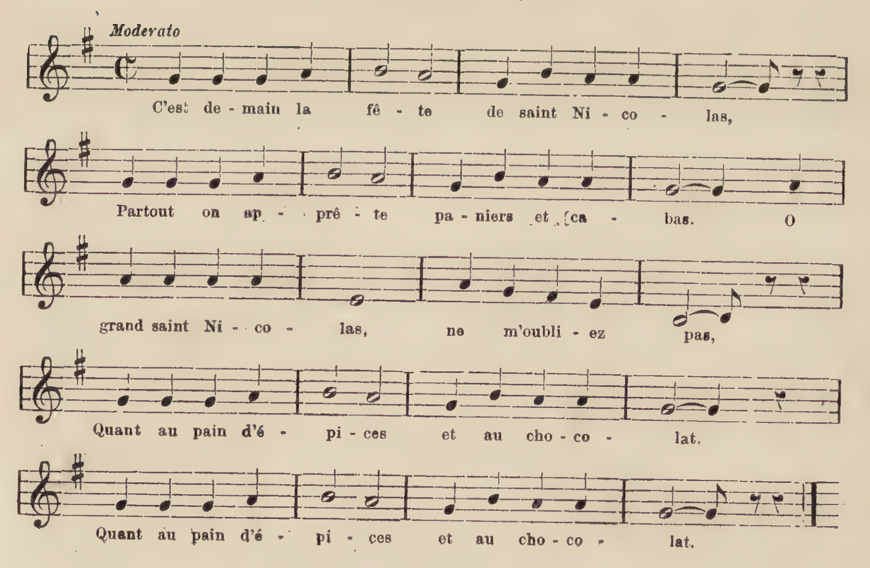


(1) [Ce pseudonyme « Frère Antoine » n'a rien de monacal. Les écrivains malmédiens ont tous pris, et par système, des noms semblables : *Fré Matî* est M. Henri Bragard, *Fré Antône*, M. l'abbé Pietkin, *Fré Rmâke*, M. Henri Dehez, *Fré Colas*, M. Ed. Leloup fils, etc. Nos frères de race ont voulu par là honorer une coutume qui se constate généralement en Wallonie : deux wallons de même âge et de même rang ne s'appellent guère autrement que *fré* et *soûr* « frère et sœur » ; en famille il n'est pas rare que mari et femme s'appellent aussi *fré* et *soûr*, qu'ils appellent leur fils « frère » et leur fille « sœur » : c'est là une marque toute spontanée d'affection et de familiarité que l'on dispensera même à un inconnu, pour peu, comme on dit, « qu'il revienne bien », qu'il ait une figure et un ton avenants. Rappelons encore que les vieillards ne sont guère appelés, même par des étrangers, autrement que *grand-père* et *grand'mère* et qu'une fillette reçoit fréquemment l'appellation de *mère*. — O. C.]

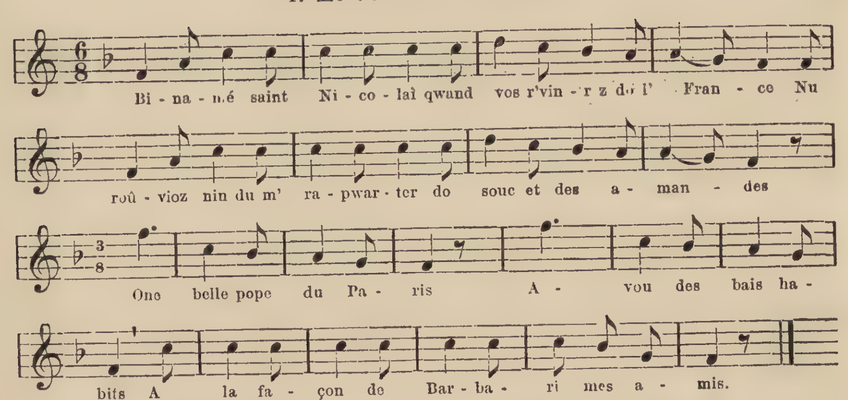
2. *Prière à saint Nicolas.*



3. *C'est demain la fête...*



4. *Le retour de France.*



Binamé saint Nicolaî
Qwand vos r'vinroz do l' France
Nu rouvioz nin du m' rapwarter
Do souc et des amandes.
One belle pope du Paris
Avou des bais habits
A la façon de Barbari
Mon ami.

Bien-aimé saint Nicolas
Quand vous reviendrez de France
N'oubliez pas de me rapporter
Du sucre et des amandes,
Une belle poupée de Paris
Avec de beaux habits.
A la façon de Barbari
Mes amis.

Cette dernière chanson se prête à un grand nombre de variantes, suivant les objets que l'enfant désire obtenir du grand saint. Au lieu de « la belle poupée de Paris » il peut ainsi demander à son goût :

One fournaise po cuhner.
One belle bwate du manèdje.
On sac p'aller è scole.
One flûte et on tabour.
On tch'vau et one trompette.

Un fourneau pour cuisiner.
Une belle boîte de « ménage ».
Un portefeuille d'écolier.
Une flûte et un tambour.
Un cheval et une trompette.

Et ainsi de suite. Les enfants excellent à ces adaptations de paroles nouvelles à des airs connus. Ils réussissent celles-ci d'autant plus volontiers que leur petit intérêt est en jeu !

Voilà donc la fête Malmédienne qu'un germanisateur de l'Eifel voulait faire disparaître des coutumes wallonnes, pour faire place à son Arbre de Noël allemand.

Non contents de détruire la vieille langue d'un vieux peuple, ces infatigables niveleurs tâchent de déraciner nos anciens usages pour les remplacer par les leurs — sans demander si l'on en veut...

Henri BRAGARD,
Membre du « Club wallon », Malmédy.



Les souliers usés

Dans le beau travail que M. Albin Body vient de consacrer dans cette revue (p. 257 et suiv.) au *Faix du Diable* de Stavelot, il dit, en terminant, qu' « il est bien difficile de savoir quel est, de St-Ghislain ou de St-Remacle, le premier à qui l'on ait attribué l'ingénieux subterfuge de la hottée des vieux souliers. Nous ne sachions pas que le trait ait été relevé ailleurs que dans notre pays. »

Mais ce n'est ni à St-Ghislain ni à St-Remacle qu'il faut s'arrêter et nos lecteurs seront peut-être assez surpris d'apprendre que le germe du subterfuge en question se trouve dans la Bible ; ce qui les surprendra bien plus, c'est que personne encore, pensons-nous, n'ait signalé cette analogie.

Josué, lors de la conquête de la Palestine, avait reçu de Dieu l'ordre d'exterminer les Chananéens. Effrayés du sort qui venait d'atteindre Jéricho et Aï, les Gabaonites résolurent de recourir à la ruse afin d'échapper au massacre.

« Les habitants de Gabaon, nous dit le chapitre neuvième du livre de Josué, de leur côté, lorsqu'ils apprirent de quelle manière Josué avait traité Jéricho et Aï, eurent recours à la ruse, et se mirent en route avec des provisions de voyage. Ils prirent de vieux sacs pour leurs ânes, et de vieilles outres à vin déchirées et recousues ; ils portaient à leurs pieds de vieux souliers racommodés, et sur eux de vieux vêtements ; et tout le pain qu'ils avaient pour nourriture était sec et en miettes. Ils allèrent auprès de Josué au camp de Guilgal et lui dirent, ainsi qu'à tous ceux d'Israël : Nous venons d'un pays éloigné et maintenant faites alliance avec nous. Les hommes d'Israël répondirent à ces Héviens : Peut-être que vous habitez au milieu de nous, et comment ferions-nous alliance avec vous. Ils dirent à Josué : Nous sommes tes serviteurs. Et Josué leur dit : Qui êtes-vous, et d'où venez-vous ? Ils lui répondirent : Tes serviteurs viennent d'un pays très éloigné, sur le renom de l'Eternel, ton Dieu ; car nous avons entendu parler de lui, de tout ce qu'il a fait en Egypte, et de la manière dont il a traité les deux rois des Amoréens au-delà du Jourdain, Sihon, roi de Hesbon, et Og, roi de Basan, qui était à Aschtaroth. Et nos anciens et tous les habitants de notre pays nous ont dit : Prenez avec vous des provisions pour le voyage, allez au

devant d'eux, et vous leur direz : Nous sommes vos serviteurs, et maintenant faites alliance avec nous. Voici notre pain : il était encore chaud quand nous en avons fait provision dans nos maisons, le jour où nous sommes partis pour venir vers vous, et maintenant il est sec et en miettes. Ces outres à vin, que nous avons remplies toutes neuves, les voilà déchirées ; nos vêtements et nos souliers se sont usés par l'excessive longueur de la marche. Les hommes d'Israël prirent de leurs provisions, et ils ne consultèrent point l'Eternel. Josué fit la paix avec eux, et conclut une alliance par laquelle il devait leur laisser la vie ; et les chefs de l'assemblée le leur jurèrent ».

Quand la tromperie se découvre, Josué se décide à tenir la parole donnée, mais condamne les Gabaonites à couper le bois et à puiser l'eau pour la maison de son Dieu, à perpétuité.

La traduction que nous venons de reproduire est due à Louis Segond et a été imprimée en 1880 à Oxford. Nous croyons inutile de discuter certaines difficultés que présente le texte hébreu, parce que la solution de ces difficultés n'importe pas ici.

Un passage cependant mérite notre attention. Les versets 3 et 4, traduits littéralement, disent que les habitants de Gabaon entendirent ce qu'avait fait Josué pour Jéricho et Aï et ils agirent, *eux aussi*, avec ruse.

Ces mots ont toujours gêné les commentateurs et ont contribué, comme on va le voir, à propager notre histoire. En réalité, ils font allusion à la prise d'Aï, pour laquelle les Israélites ont eu recours à une ruse de guerre et il nous semble que le plus récent commentateur du livre de Josué, M. Steuernagel (1), a eu tort de ne proposer cette explication que d'une manière dubitative.

Mais les Samaritains ont trouvé une autre solution, différente de celle des rabbins juifs, que le texte a aussi gênés. Ils racontent que Josué, apprenant les préparatifs de défense des rois chananéens, envoya en Palestine des explorateurs pour savoir au juste ce qui se passait. « Ces explorateurs, dit la chronique samaritaine, firent leurs adieux à l'armée et après avoir imploré l'aide de Dieu, partirent, *mais ayant changé leurs habits comme s'ils venaient de pays lointains* (2) ». Ce sont donc les Israélites qui auraient, les premiers, songé au subterfuge et les Gabaonites n'auraient fait, (*eux aussi*), que suivre l'exemple de leurs ennemis.

Chez les Arabes, également, on retrouve la même idée, mais tout

(1) *Handcommentar zum Alten Testament... herausgegeben von* D. W. Nowack. — Göttingen, 1899, p. 186.

(2) Nous trouvons ce passage dans une dissertation de Reland. (Hadriani Relandi *dissertationum miscellanearum pars altera*. Trajecti ad Rhenum, 1707, p. 79.) Le texte et la traduction de la chronique samaritaine que Reland a utilisée ont été publiés en 1848 à Leide par Juynboll, sous le titre suivant : *Chronicon Samaritanum, Arabice conscriptum, cui titulus est Liber Josue*, etc.

autrement appliquée. Dans la légende de Tasm et Djadîs, un homme, pour venger le mal fait à sa tribu, demande l'intervention armée d'un roi. Mais, supposant qu'il ne consentira pas facilement à guerroyer loin de chez lui, il s'arrange pour lui faire croire que la tribu qu'il s'agit de venger est établie dans son voisinage. Il prend donc avec lui un rameau de palmier, qu'il recouvre de terre fraîche et et une chienne, à laquelle il casse une patte au moment de son arrivée. Débarrassant alors le rameau de sa boue, il le montre tout verdoyant et le rcoi, voyant, en outre, une chienne qui, à ause de son état, n'a pu faire une longue course, accorde le secours qu'on lui demande (1).

Quant à l'histoire même de St-Remacle, elle n'est pas restée aussi inconnue qu'on pourrait le croire à première vue. LIEBRECHT l'a résumée en 1862 dans la *Germania*, p. 501, d'après PIMPURNIAUX, et M. HAROU l'a racontée dans la *Revue des traditions populaires*, XI, p. 657, d'après JEAN D'ARDENNE, à propos d'un épisode remarquable d'un conte de la Beauce et du Perche (2).

Le conte, attribué à d'autres qu'à St-Remacle ou à St-Ghislain, se retrouve encore assez souvent. LIEBRECHT cite, par exemple, un conte de l'île finnoise de Bunsala. Nous-même nous avons lu dans l'*Almanach prophétique* de 1873, p. 62, que Rome ne fut sauvée des Normands que grâce à la même ruse de guerre.

Pour les souliers usés comme mesure du temps, en général, voir LIEBRECHT, *Germania* VII, p. 501; *Heidelberger Jahrbücher*, 1868, p. 307; *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1868, p. 1656. — GRIMM, *Kinder-und Haus-Märchen*, 2e édition, III, pp. 147, 225 et 432. — BOLTE, *Zeitschrift für deutsche Philologie*, XXXII, p. 370. — SUDRE, les sources du roman de Renart, p. 119.

VICTOR CHAUVIN.

(1) R.-P.-A. DOZY. *Commentaire historique sur le poème d'Ibn-Abdoun par Ibn-Badroun*... Leyde, E.-J. Brill, 1848, pp. 56-57 du texte arabe.

(2) *Rev. des traditions populaires*, XI, 571. Voici le résumé de ce passage : « Un homme échappe longtemps à la mort ; elle finit pourtant par le surprendre et alors elle lui montre un tas de souliers: ce sont tous ceux qu'elle a usés pendant le temps qu'elle a mis à le chercher ».



Extraits et Notices

41. **Roger van der Weyden et les « ymaigiers » de Tournai,** par L. Maeterlinck, conservateur du Musée de peinture de Gand. Extr. des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique. (Bruxelles, Hayez, 1901.) — **Une sculpture votive tournaisienne inconnue du XVe siècle,** par le même. Extr. *ibid.* — **Roger van der Weyden, statuaire,** par le même, dans *Gazette des Beaux-Arts,* numéros d'oct. et nov. 1901.

Rogier dele Pasture, dit van der Weyden [1], est l'un des plus prestigieux initiateurs de la Renaissance. Après Jean van Eyck, il n'en est pas de plus grand à son époque, et le témoignage des contemporains est sur ce point corroboré par la critique moderne. Rogier apparaît à l'aube de la peinture en notre pays « comme un artiste à part, ne devant rien, sauf pour la couleur peut-être, à Jean van Eyck, que les artistes de son temps reconnurent tous comme leur maître incontesté ». Si celui-ci fut le peintre attitré des princes, Rogier fut celui du peuple croyant et souffrant ; son art est dramatique ; ses personnages sont remués par la joie et la douleur. « Son art, fait pour parler à la foule, n'a rien d'hiératique ; son seul but est d'émouvoir. Sa caractérisque semble la recherche de l'émotion par l'étude des passions reflétées sur la physionomie humaine. Sa couleur, sans égaler celle de van Eyck sous le rapport de l'harmonie, en possède l'étonnante puissance ; ses personnages, quoique de proportions moins heureuses, vivent et sentent ; on lit sur leurs traits les sentiments divers qui les animent ; ils rient, ils pleurent, ils se désespèrent. Ses groupes forment toujours des scènes saisissantes, d'un effet dramatique pénétrant. Ses œuvres dégagent, en outre, une impression religieuse très forte, dont il semble avoir banni, de parti pris, les joliesses aimables qui éclairent celles de son plus grand continuateur, Jean Memling ».

D'où cet artiste au talent si pénétrant tient-il ses principes d'art si absolus, dont il ne varia pour ainsi dire jamais au cours de sa longue carrière ? Telle est la question que se pose le distingué conservateur du Musée de Gand.

(1) Les plus anciens documents qui parlent de ce peintre, et que reproduit M. Maeterlinck, le nomment *Rogèlet* ou *Rogier* (non *Roger*) *de le* (et non *de la*) Pasture. *Van der Weyden* n'est que la traduction de ce nom et il était utile que cela fut dit dans un mémoire officiel. Courajod nous apprend, du reste, que Bartholommeo Fazio qui, dans ses biographies d'artistes, a des articles sur Jean Van Eyck et sur Rogier, les qualifie tous deux de *Gallicus.*

Peu nombreuses sont les œuvres authentiques de Rogier que nous révèlent les catalogues. Les détails de sa vie sont malheureusement peu connus, malgré les lueurs qu'ont portées à cet égard les efforts de quelques chercheurs érudits.

Rogier dele Pasture naquit à Tournai en 1399 ou 1400. Il fit ses études de peintre en cette ville, dans l'atelier de Robert Campin, où il entra comme apprenti le 5 mars 1426, pour y recevoir le titre de maître le 1er août 1432. Il avait donc 26 ou 27 ans quand il entreprit ses études. Sur les premières années de sa vie, on ne sait rien, et libre champ est laissé aux conjectures. Il est hors de doute cependant, dit l'auteur, que, vu ses aptitudes artistiques exceptionnelles, sa vocation d'artiste dut se dessiner de bonne heure.

La ville de Tournai était à cette époque un centre artistique de très haute importance (1). Les travaux de Mgr Dehaisnes, de MM. de la Grange et Cloquet ont jeté une vive lumière sur l'efflorescence d'art sculptural qui eut son apogée en Bourgogne sous l'influence d'artistes d'origine wallonne, et qui se répandit de là dans toute la France. Même dans les remarquables leçons professées à l'Ecole du Louvre par le regretté érudit Louis Courajod, l'importance incontestable du Tournaisis n'a pas été suffisamment mise en évidence. Les sculpteurs tournaisiens exportaient leurs tombes et leurs fonts baptismaux sculptés jusqu'en Angleterre. Tournai envoyait en France non seulement ses pierres ouvragées, mais encore ses artistes.

M. Maeterlinck fait remarquer combien il serait étrange que jusqu'à l'âge de 27 ans, Rogier se fût désintéressé de ce vaste mouvement d'art sculptural si remarquable en sa ville natale, alors que, après un apprentissage de cinq ans et demi seulement, on le voit obtenir la maîtrise de peintre et commencer de suite une si brillante carrière.

M. Maeterlinck se demande si Rogier ne mania pas lui-même le ciseau et l'ébauchoir de l'imagier, avant d'entrer si tardivement dans l'atelier de Robert Campin. Cette supposition, dit-il, ne paraîtra pas improbable, car elle expliquerait ses progrès rapides, et il n'aurait fait alors que suivre l'exemple de son maître, qui fut, comme tant d'artistes de cette époque, à la fois peintre et sculpteur.

Il ressort de l'avis de plusieurs érudits consultés préalablement par M. Maeterlinck que cette idée est assez plausible. L'un des arguments de la thèse est du reste la parenté évidente qui existe entre un certain nombre de sculptures tournaisiennes et les peintures de Rogier. Les démonstrations sagaces de M. Maeterlinck sont de nature à ne pas laisser de doute à cet égard.

On ne connaît que peu d'œuvres de la jeunesse du peintre. La plus ancienne connue est le retable de Miraflores, actuellement au Musée de Berlin. L'un des volets — reproduit ici — nous montre, dit l'auteur, dans

(1) Les travaux les plus récents de l'érudition viennent encore d'identifier comme Tournaisien (et comme contemporain de Rogier) le maître anonyme connu sous le nom de maître de Flémalle. Cf. L. Maeterlinck, dans *Chronique des Arts*, n° du 21 septembre 1901, p. 244, et Cloquet, dans *Revue de l'art chrétien*, 1901, 5e livraison, p. 426.

l'expression ineffable de la Vierge, une de celles qui étaient si recherchées par les sculpteurs tournaisiens de cette époque. « Outre l'aspect plus ou moins sculptural du groupe de l'Apparition, on remarquera que chacun des sujets est encadré dans un portique orné de divers motifs de sculpture où



l'on reconnaît à première vue des types architecturaux et plastiques en usage à Tournai. A droite et à gauche, on remarque, disposée dans une gorge, sur une colonne gothique terminée par un chapiteau fleuronné, une statue de saint aux draperies caractéristiques. Au-dessus d'elle se trouve un dais de même style terminé par un pinacle fleuronné. La décoration du plein cintre

est formée par une succession (trois de chaque côté) de petits groupes variés posés sur des supports et surmontés de dais de la même forme que les supports. Or, tous ces divers modèles ou fragments architecturaux se retrouvent sans exception à Tournai.

La *Descente de Croix* (Escurial) où, comme dans tous les bas-reliefs, le fond sans profondeur est réduit au minimum, où toutes les figures, leurs lignes principales et même leurs gestes, se font pendant et s'équilibrent en une symétrie presque choquante; la *Madone avec les saints* (Francfort), dont la composition est resserrée et symétrique, disposée comme un bas-relief, où l'on remarque deux anges soulevant une draperie, motif que l'on rencontre fréquemment dans les curieux bas-reliefs votifs de Tournai, — ces exemples et plusieurs autres aussi caractéristiques semblent prouver que l'art de Rogier s'inspirait d'une pratique première de la sculpture.

Dans sa seconde communication à l'Académie, M. Maeterlinck attire l'attention sur un bas-relief votif, *l'Adoration*, du Musée lapidaire de Gand, dont l'aspect est tout-à-fait pictural: le fond du paysage en partie peint, en partie sculpté, les vêtements rehaussés d'or et de couleur, ayant dû faire à l'origine de ce petit monument un vrai tableau. Or, ces détails essentiels et caractéristiques se retrouvent dans un tableau de même sujet, au Musée de Berlin, et qui est incontestablement de Rogier dele Pasture.

Enfin, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, M. Maeterlinck reprend sa thèse sous une forme plus ample, avec des documents nouveaux, et lui donne, après une lecture de Courajod, une forme définitive et des plus entraînantes. Il apparaît alors définitivement que si cette thèse devait être infirmée, on devrait alors conclure à une parenté d'esprit tout-à-fait étonnante entre des artistes de la pierre et de la couleur, à une imitation singulièrement servile des peintures de Rogier par les « ymaigiers » de Tournai, ou à une servilité plus inattendue encore de Rogier envers ses anciens compagnons d'art.

Or, l'opinion du critique gantois vient de recevoir un nouvel et éclatant relief du fait de Courajod. Dans le t. II des *Leçons professées à l'Ecole du Louvre* (vol. paru après la publication du premier travail de M. Maeterlinck) cet éminent et regretté professeur signale des analogies frappantes quand, notamment, il rapproche (p. 322) les traits de maintes sculptures des églises de Burgos avec les peintures de Rogier. Une lecture attentive de tout ce que disait Courajod de van der Weyden convainct que le fond de sa pensée est adéquat à la thèse de M. Maeterlinck. Il suffit de constater après cela son opinion très nette sur Jean van Eyck (p. 309) pour conclure qu'il pensait de même de Rogier.

O. Colson.

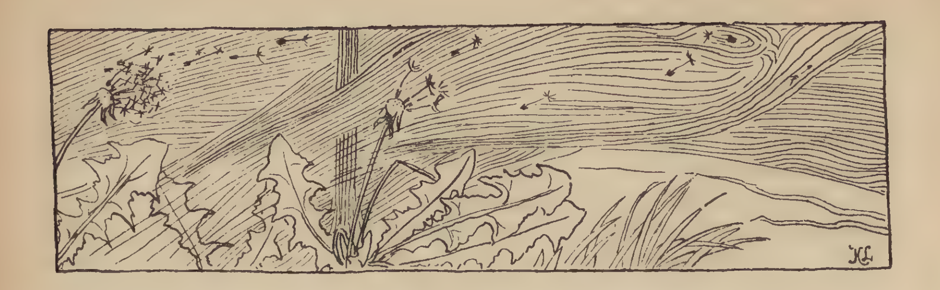


Table des Matières

I.

Littérature et Beaux-Arts

1. *Contes et légendes populaires*

2. *Littérature contemporaine.*

3. *Chansons et musique.*

4. *Peinture et dessin.*

II.

Ethnographie et histoire

III.

Croyances et superstitions

IV.

Varia

V.

Collaborateurs du tome IX

Errata du tome IX

Pages 10 et 11, à la date des trois derniers extraits : au lieu de « 1899 », lisez « 1900 ». — Page 53, ligne 3e en remontant : au lieu de « à la mort », lisez « à son lit de mort ». — Page 54, ligne 21 : au lieu de « peut-être », lisez « serait ». — Page 78, au bas de la dernière gravure : au lieu de « maison », lisez « moisson ». — Page 155, à la numérotation des articles : au lieu de 13 et 14, lisez 17 et 18. — Page 173, note 3e, ligne 2e : au lieu de « aisselle », lisez « aine ». — Page 208, dernier alinéa, 1re ligne : au lieu de « Grégoire », lisez « Gangulphe ».

WALLONIA

X


WALLONIA 1893

WALLONIA

Archives Wallonnes

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

RECUEIL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON

X

1902

LIÉGE

Bureaux : RUE HULLOS, 59

—

MATH. THONE, IMPRIMEUR





NOS CHANSONNIERS WALLONS

Louis Wesphal



La chanson, bien avant les polyphonies wagnériennes, possédait ses *leit-motivs* spéciaux, caractérisés et nécessaires. Le vin, l'amour et la gaîté, sont les thèmes conducteurs stéréotypés de tout couplet qui veut refléter l'âme gauloise. Aussi bien faut-il dire que ce sont là quelques-uns des principaux moteurs de la sentimentalité humaine, encore qu'on ne doive pas omettre la fibre patriotique, l'exaltation religieuse et le viscère humanitaire.

La chanson paraît bien être surtout la fidèle compagne de la joie. Je n'ai jamais compris qu'un monsieur désolé fît entendre des plaintes harmonieuses et se mît à scander ses désespoirs. Un homme frémissant de vie, débordant d'allégresse, chantera mieux son bonheur pour le faire rayonner dans le cœur de ses amis et pour ouïr vibrer à ses oreilles l'affirmation éclatante de sa joyeuse ferveur.

En Wallonie, ainsi que partout ailleurs, on célèbre les « belles », qui sont parfois de vilaines et détestables créatures, et la jovialité largement expansive. Mais comme le vin est dans le pays de Meuse, une boisson de luxe et que nous n'avons plus d'hydromel, c'est au *pèquet* que les wallons décernent toutes les vertus dionysiaques, — si je puis en pareille occurrence user de ce vocable nietzschéen.

Les membres de sociétés de tempérance, les antialcooliques entêtés et les « abstinents totaux » n'ont qu'à ronger leur frein. Force m'est de constater que le *pèquet* joue dans la vie du wallon un rôle infiniment prépondérant. Il serait curieux de réunir les mille appellations savoureuses que l'on a conférées à ce breuvrage régional. Voyez qui parle à son honneur : Tout là-bas, à Mons, un wallon s'avisa de chanter la bière ; comme son inspiration est lourde et sa langue empâtée !

T. X, n° 1. Janvier 1902.

N'allez pas croire que j'ai formé le dessein de dresser ici un panégyrique du genièvre. Que non pas! Mais il fallait bien attribuer à l'alcool son rang indéniable.

Le *pèquet* assume dans l'éclosion de la chanson wallonne une tâche considérable. Rien pour le vrai Liégeois n'est réjouissant comme un pochard indulgent, compatissant et facétieux. Il semble que, stimulé par l'alcool, l'homme gagne de la miséricorde et de la générosité. Il ne s'agit pas évidemment en l'espèce de l'alcoolique impénitent qui chaque jour se plonge dans des saoûleries abêtissantes. C'est le petit verre anodin que l'on chante, le verre qui stimule la joie et fait oublier pour quelques heures les soucis de la vie quotidienne.

Ainsi le *pèquet* et les *flaminds* — sans compter les belles-mères, qui constituent plutôt un article d'importation française, du moins dans la chanson — sont les assises fondamentales de la poésie joviale de chez nous. Le premier incite à l'imagination récréative et agréablement capricieuse; les seconds suscitent les plaisanteries énormes et sont l'objet de plantureux brocards.

Le *pèquet* s'avère indispensable à l'esprit frondeur du wallon ; il est son complément obligé :

Dji m'amuse qwand dji beûs :	Je m'amuse quand je bois :
Dji n' vous nin mori d' seû !	Je ne veux pas mourir de soif !
Chaque fèye qui l'occâsion l' per- [mette,	Chaque fois que l'occasion le permet
Dji beûs, dji tchante, po m' diverti,	Je bois, je chante pour me divertir ;
Et dji brogne li ci qui s' tourmette,	Et je boude celui qui se tourmente,
Qui grogn' têye ou qui s'plaint todis.	Qui grognonne ou qui se plaint tou- [jours
Mi dji sos l' camarâde dè l' djôye,	Moi je suis l'ami de la joie,
Dè l' botèye et dè vix pèquet ;	De la bouteille et du vieux genièvre ;
Et qwand dji sos-st-avâ les vôyes,	Et quand je suis en route,
Dji sos tofér so l' houpe-di-guet.	Je suis toujours pompette.
***	***
Mi, qwand on sonn'rè m' dièraine [heûre,	Moi, quand sonnera ma dernière [heure,
Dji vous qui l' Mwêrt mi vinse [trover	Je veux que la mort me vienne visiter
Achou tot près d'ine grande mè- [seûre,	Assis près d'un grand verre,
En train dè rire et dè tchanter.	En train de rire et de chanter (1)

(1) *Dji n' vous nin mori d' seu*, dans *So li Scanfâr* « Sur les tréteaux », par Louis WESPHAL, vol. in-12 de 142 p., Liége 1899, p. 39.

***

Dj'a todis bu fwèrt voltî l' gotte
Ca djî sos-st-on vrêye coûr lîdjwès.

***

Po beûre li gotte s'on m'invite,
Sins qu'on l' dèye deux fèye dj'y vas,
Mins dji n' beûs mâye ine pitite :
Dji n'a nin ç'te hâbitude-la !

***

J'ai toujours bu volontiers la goutte (1)
Car je suis un vrai cœur liégeois (2)

***

Pour boire la goutte si l'on m'invite,
Sans qu'on le dise deux fois, j'y vais,
Mais je ne bois jamais un petit verre :
Je n'ai pas cette habitude-là (3)

Les *flaminds* attirent sur eux toutes les aventures niaises. On leur endosse les situations les plus ridicules et on leur confie les rôles benêts. On les attaque même assez brutalement. Toutefois, à l'expression qui peut être agressive, le caractère liégeois, essentiellement rieur, sait toujours donner une tournure plaisante.



Quant aux *bellès-mères*, elles ne sont nullement ménagées et le pires cruautés leur sont lancées avec une féroce désinvolture.

M. Louis Wesphal, chansonnier du meilleur terroir, n'a garde de renier la tradition. Vivant quotidiennement dans les milieux qu'il chansonne, il connaît ses gens, leurs habitudes, leurs mœurs, leurs travers. Mais sa vision s'exerce sur tout spectacle de manière vraiment spéciale. Le côté burlesque des choses le séduit et sa joie se déboutonne sans réserve.

Les quelques aphorismes que j'ai cités plus haut sont de lui, et je n'aurais pas de peine à signaler dans son excellent recueil *So li Skanfâr*, qui comprend une bonne partie de ses meilleures productions, une foule de chansons qui prouvent surabondamment combien le *pèquet* tient de place dans la vie du wallon. Que l'on n'aille pas induire de là que les Wallons sont des alcooliques invétérés et que nos chansonniers sont d'outranciers buveurs. Certes, le patronage de

(1) « Boire la goutte », se dit à Liége, en français comme en wallon, pour « boire un verre ». Le petit verre s'appelle *ine gotte*, « une goutte ».

(2) *Qui sût l' môde n'est nin moqué*, dans *So li Scanfâr*, p. 108.

(3) *Dji n'a nin c'te hâbitude-là*, dans *id.*, p. 91.

saint Aubin n'est jamais repoussé en Wallonie; mais je pense plutôt qu'une certaine fanfaronnade n'est pas étrangère aux récits que les Wallons font de leurs exploits bachiques. On met un point d'honneur à pouvoir impunément s'imbiber d'alcool, comme les Allemands sont fiers de pouvoir dessécher des tonnes de « Munich ».

Les couplets de *On bai djoû d' fiesse* sont sous ce rapport complètement édifiants. C'est le tableau tumultueux d'une scène fréquente en Wallonie. Rarement pareil sujet a été traité avec autant de vivacité colorée. (On trouvera cette chanson, ci-après p. 11.)

M. Louis Wesphal, dont les vers à chaque instant revendiquent le droit du parler de sa province, n'a pas failli au rite consacré, et comme il est du peuple, il lui a suffi de noter les scènes qui se passent chaque jour sous ses yeux.

Ce qui domine dans la chanson de Wesphal, c'est le comique copieux, extravagant. Il éprouvera un plaisir incomparable à détailler les difformités monstrueuses de celle qu'il aime; il insistera avec mille traits d'une moquerie énorme sur les ennuis que cause la femme, fausse, méchante, maligne, éternel motif de querelles ; il se complaira dans la description d'inventions impossibles, de choses baroques, d'actions paradoxales; il célébrera en refrains appropriés, d'une tournure irrésistible, — du macaque hilarant — les zoulous et les congolais, et son ingéniosité découvre toujours des situations bizarres, contradictoires, qu'il traite avec une verve étourdissante.

Sous ce rapport, *Çou qu'on n' veut nin sovint*, une chanson universellement connue de tous les amateurs de saines wallonnades, vaudra mieux par elle-même que tous les commentaires, et je suppose que l'auteur de la musique, restée inédite, ne verra aucun inconvénient à la produire ici... (1)

Dans l'*Armanack des Qwate Mathy*, publication substantielle rédigée par Joseph Vrindts, Louis Wesphal, Charles Bartholomez et Joseph Médard, le second des *Mathy*, sous les signatures significatives de *Komi Nanouk* et *Sétomî Kinaûte*, se livre aux fantaisies les plus drôles, marquées toutes au coin d'un esprit vraiment comique et, ma foi, un tantinet cocasse.

Là se trouve l'originalité vivante du talent de Wesphal et je me souviens encore, comme si c'était hier, du succès fou que l'auteur, d'allure farouche, de voix bourrue, de gestes brusques, obtenait au Cabaret Wallon, — encore une entreprise disparue en plein

(1) Voir cette chanson complète ci-après, p. 14.

succès, on n'a jamais su pourquoi ! — en débitant d'un ton imperturbable ses plus folles productions.

Au reste, notre chansonnier, dont la spontanéité fruste ne reconnaît d'autres règles que celles que lui dicte son tempérament et ne sait d'autre littérature que la sienne, fait toujours la gaîté dans les « assauts » de chant des cabarets du bon vieux *Djus d'là.* Dans ces réunions, que le hasard provoque, on entame soudain un refrain amusant, et bientôt s'improvise tout un concert où le répertoire coutumier est égrené et longuement savouré. Wesphal, lui, y apporte ses productions, en familier qui fait part à des amis de ses nouvelles trouvailles. Là il puise à même à la source de la verve wallonne et son observation s'aiguise au contact journalier des gens de sa race.

Faut-il rappeler les ovations que lui valurent *Les Zoulous* et *On Voyèdje â Congo ?*

Ce n'est pas que Wesphal se cantonne exclusivement dans ce genre. Il a cultivé avec charme le sentiment, et je sais peu de poésies wallonnes d'une expression aussi intense que

Nos divnans vìs !

Nos divnans vîs, binamêye soûr Marèye,
Septante hivièrs ripwèsèt so nos reins ;
Nos divnans vîs, c'est l'alnute di nosse vèye
Nos n'avans pus fwèce ni corèdje po rin.
Dji bahe li screnne, et vos, vos bahîs l' tiesse,
Li pwès des ans nos a tot mèsbrudjîs.
Nos n'estans pus comme â timps dè l' djônesse
Nos divnans vîs, Marèye, nos divnans vîs ! (1)

Nos n'estans pus comme qwand, po l' prumîre fèye,
Dji v' rescontra d'vins l' pasai dè grand bwès ;
C'esteût l' meûs d' maye, c'esteût l' saison bènèye,
Li râskignoû fève ètinde si douce vwès.
C'esteût l' bonheûr qui nos droviève ses pwèttes,
C'esteût l'amour qui nos vnève awêtî.
Mins po l' djoû d'oûye, totes ces djôyes-là sont mwèttes,
Nos divnans vîs, Marèye, nos divnans vîs ! (2)

(1) Nous devenons vieux, bien aimée sœur (= femme) Marie, — Septante hivers reposent sur nous ; — Nous devenons vieux, c'est le soir de notre vie — Nous n'avons plus ni force ni courage pour rien. — Je baisse l'échine, et vous, vous baissez la tête, — Le poids des ans nous a tout maltraités. — Nous ne sommes plus comme au temps de la jeunesse. — Nous devenons vieux, Marie, nous devenons vieux !

(2) Nous ne sommes plus comme quand, pour la première fois. — Je vous rencontrai dans le sentier du grand bois ; — C'était le mois de mai, c'était la saison bénie, — Le rossignol faisait entendre sa douce voix. — C'était le bonheur qui nous ouvrait ses portes, — C'était l'amour qui nous venait guetter. — Mais aujourd'hui, toutes ces joies-là sont mortes. — Nous devenons vieux, Marie, nous devenons vieux !

Les porminâdes, les montagnes, les valêyes,
Tot sorièvε qwand nos avîs vingt ans ;
Les âlouettes bin haut d'vins les nûlêyes
A nos amours vinît mahî leûs tchants.
Côper des fleûrs, c'esteût là tote nosse djôye,
Des bèllès rôses, c'esteût çou qu' nos inmîs ;
Oûye nos n'avans pus qu' des spennes so nosse vôye :
Nos divnans vîs, Marèye, nos divnans vîs ! (1)

Les tchants, les fleûrs, les amours, li djônesse,
Les doûx sorîres et les djôyes dè prètimps ;
Les djeus, les bals, les musiques et les fiesses
Ni sont pus oûye des bèriques di nosse timps...
Chasqueune si tour, c'est li lwè qui l'ôrdonne
Nos d'vans turtos nn'aller po l' laid Wâtî !
Tot vint, tot passe ! Li timps ni spâgne personne :
Nos divnans vîs, Marèye, nos divnans vîs ! (2)

Cette étude serait incomplète si elle ne parlait pas de l'âpreté violente qu'emploie souvent Wesphal à nous peindre la misère. On sent qu'il communie avec les malheureux, et son tempérament satirique fait place alors à de la passion miséricordieuse. Il se mêle à cette âme fortement joyeuse une sensibilité très fine qui s'exhale de temps à autre en des strophes d'une fraîcheur délicate ou même d'une nostalgie doucement rêveuse. Ce sont là les aspects divergents par lesquels se manifeste tout homme qui vibre au moindre spectacle qui l'entoure.

Louis Wesphal occupe dans le rang très dense et très touffu de nos chansonniers de terroir une des toutes premières places. Il représente, avec une saveur délectable, la gaîté de Wallonie, exubérante, bruyante et quelque peu fanfaronne. C'est là une originalité réelle.

Olympe GILBART.

(1) Les promenades, les montagnes, les vallées, — Tout souriait quand nous avions vingt ans ; — Les alouettes bien haut dans les nuages — A nos amours venaient mêler leurs chants. — Cueillir des fleurs, c'était là toute notre joie. — De belles roses, c'était ce que nous aimions ; — Aujourd'hui, nous n'avons plus que des épines sur notre route : — Nous devenons vieux, Marie, nous devenons vieux !

(2) Les chants, les fleurs, les amours, la jeunesse, — Les doux sourires et les joies du printemps ; — Les jeux, les bals, les musiques et les fêtes — Ne sont plus des choses de notre temps... — Chacun son tour, c'est la Loi qui l'ordonne — Nous devons tous partir pour l'autre monde. —Tout vient, tout passe ! Le temps n'épargne personne : — Nous devenons vieux, Marie, nous devenons vieux !

Deux chansons de M. Louis Wesphal

I.

On bai djoû d' fiesse

Air : *Le beau chef de musique*

1.

Dji n' rouvèyrès jamâye di m'vèye
Kimint qu'on fat potchî l' bouchon,
Qwand nos allîs po l' prumîre fèye,
Po buskinter m' bai frè Simon.
Nos estîs, mi, Djâcques et Grigwère,
Avou treus bais gros frisses bouquets,
Et nos avîs-st-è nosse mèmwère
Fôrdjî chaskeune on p'tit boquet.
Trovans l'occâsion bonne,
Po s'ramouyî l' djerson,
Arrivés d'vant l' mohonne,
Nos intrîs sin façon ;
Dji d'bita mi p'tit spitche
Et les autes mi suvît :
Mi bai frè s' comptève ritche
Di s' vèye si bin fiestî.
I nos dèrit là d'sus :
« Di djôye, ji n' mi sins pus,
Et pusqui vos m' fez tant d'honneûr
Et bin, dj' vous qu'on ramôye les [fleûrs !
Djan, haye, mettez-ve à l' tâve turtos,
Prindez 'n' tchèyîre, ployîz li dj'gno;
Ji m' va qwèri quèques vîx flacons,
Et nos brairans : Vive saint Simon !»

1.

Je n'oublierai jamais de ma vie
Comment on fit sauter le bouchon
Quand nous allâmes pour la 1re fois
Pour fêter mon beau-frère Simon.
Nous étions, moi, Jacques et Grégoire
Avec trois beaux gros frais bouquets,
Et nous avions en notre mémoire
Forgé chacun un petit morceau.
Trouvant l'occasion bonne
De se mouiller la gargouillette,
Arrivés devant la maison
Nous entrâmes sans façon ;
Je débitai mon petit speech
Et les autres me suivirent :
Mon beau-frère se croyait riche
De se voir si bien fêté.
Il nous dit là-dessus :
« De joie je ne me sens plus
Et puisque vous me faites tant d'hon- [neur
Et bien je veux qu'on mouille ces [fleurs !
Allons, venez, mettez-vous à table tous
Prenez une chaise, pliez le genou :
Je vais chercher quelques vieux [flacons
Et nous crierons : Vive St-Simon ! »

2.

Enne aveut 'n' masse divant nos [autes,
Qu'estît d' dja v'nous dèpôye long- [timps ;
I gn'aveut minme cinq, six cra- [pautes,
Çou qui nos rinda fwèrt contints.

2.

Il y en avait une masse avant nous [autres,
Qui étaient déjà venus depuis long- [temps ;
Il y avait même cinq ou six jeunes [filles,
Ce qui nous rendit fort contents;

Qwand on ava bu saqwants vêrres
Mi, qu'est djoyeux comme on pinson,
Dji d'ha : « Mes djins s'vos v'volez
[taire
Dji v'vas tchanter 'n' novelle tchan-
[son. »
Djâcques po fer l' contrèbasse
Frotta so les cwârais.
Grigwére avou s'vwè d' basse
Brèyève comme on torai.
Puis ç' fourit les feum'rèyes,
Tot l' monde s'ènnè mèla :
Nos èmantchîs n' tchantrèye
Djans, dji n'vis dis qu' çoula !
Là, comme tos binhureux
On brèyéve di s' pus reud.
Mi dji d'hève po les mette en train :
« Allons haye qu'on tchante â
[rèfrain ! »
Qwand ç' fourit tot, m' bai frè brèya :
« Bravô ! po cisse belle chanson là !
Buvans nos vêrres, et so l' minme ton
Brèyans co n' fèye : Vive saint
[Simon ! »

3.

On n' s'arresta nin n' seûle minute,
On n' fat qu' dè beure et dè tchanter ;
Et qwand n's arrivîs vès mêye-nute,
Volà qui m' belle-soûr et m' bai frè
Dimandît po fini l' swèrêye,
Qu'on fasse on djoyeux crâmignon.
Comme on aveut l' tiesse estchâfèye
D'on clègne d'oûye on fourit d'a-
[plomb.
On aveut n' si bonne paye,
Qu'on n' saveut pus tchanter,
On s' dina pôr si daye
A tant caricoler :

Quand on eut bu quelques verres
Moi, qui suis joyeux comme un
[pinson,
Je dis : « Mes gens, si vous voulez
[vous taire
Je vais vous chanter une nouvelle
[chanson. »
Jacques, pour faire la contrebasse,
Frotta [du doigt] sur les vitres.
Grégoire, de sa voix de basse,
Criait comme un taureau.
Puis ce furent les femmes,
Chacun s'en mêla :
Nous organisâmes une «chanterie»
Allons, je ne vous dis que cela !
Là, comme tous bienheureux
On criait de toute sa force.
Moi, je disais pour les mettre en
[train :
« Allons, qu'on répète, au refrain ! »
Quand ce fut fini, mon beau-frère
[cria :
« Bravo pour cette belle chanson-là !
Buvons nos verres, et sur le même
[ton,
Crions encore une fois : Vive saint
[Simon ! »

3.

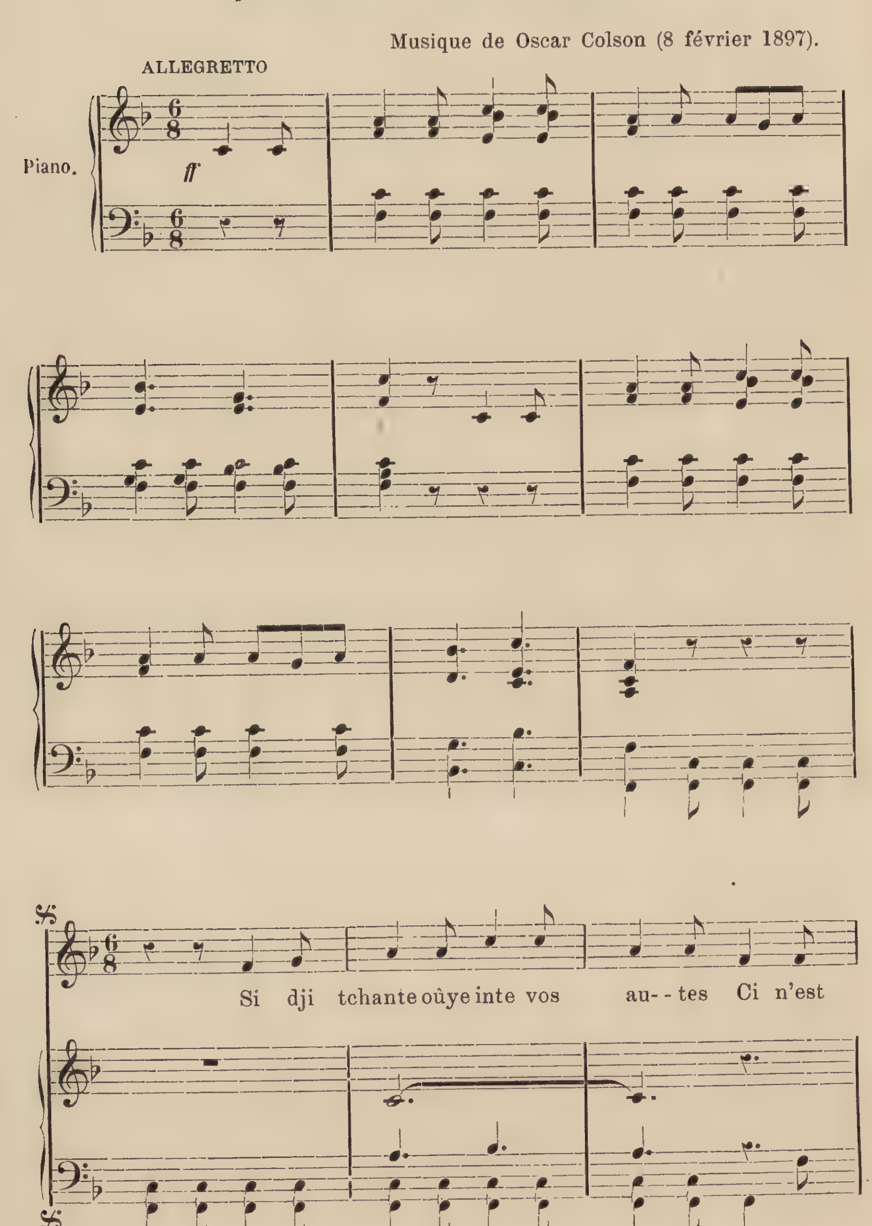
On ne cessa pas un instant,
On ne fit que rire et chanter ;
Et quand nous fûmes vers minuit,
Voilà que ma belle-sœur et mon
[beau-frère
Demandèrent pour finir la soirée
Qu'on fasse un joyeux *crâmignon*.
Comme on avait la tête échauffée,
Sur un clin d'œil, on fut d'aplomb.
On avait une si bonne tamponne
Qu'on ne pouvait plus chanter ;
On combla la mesure
A tant se démener.
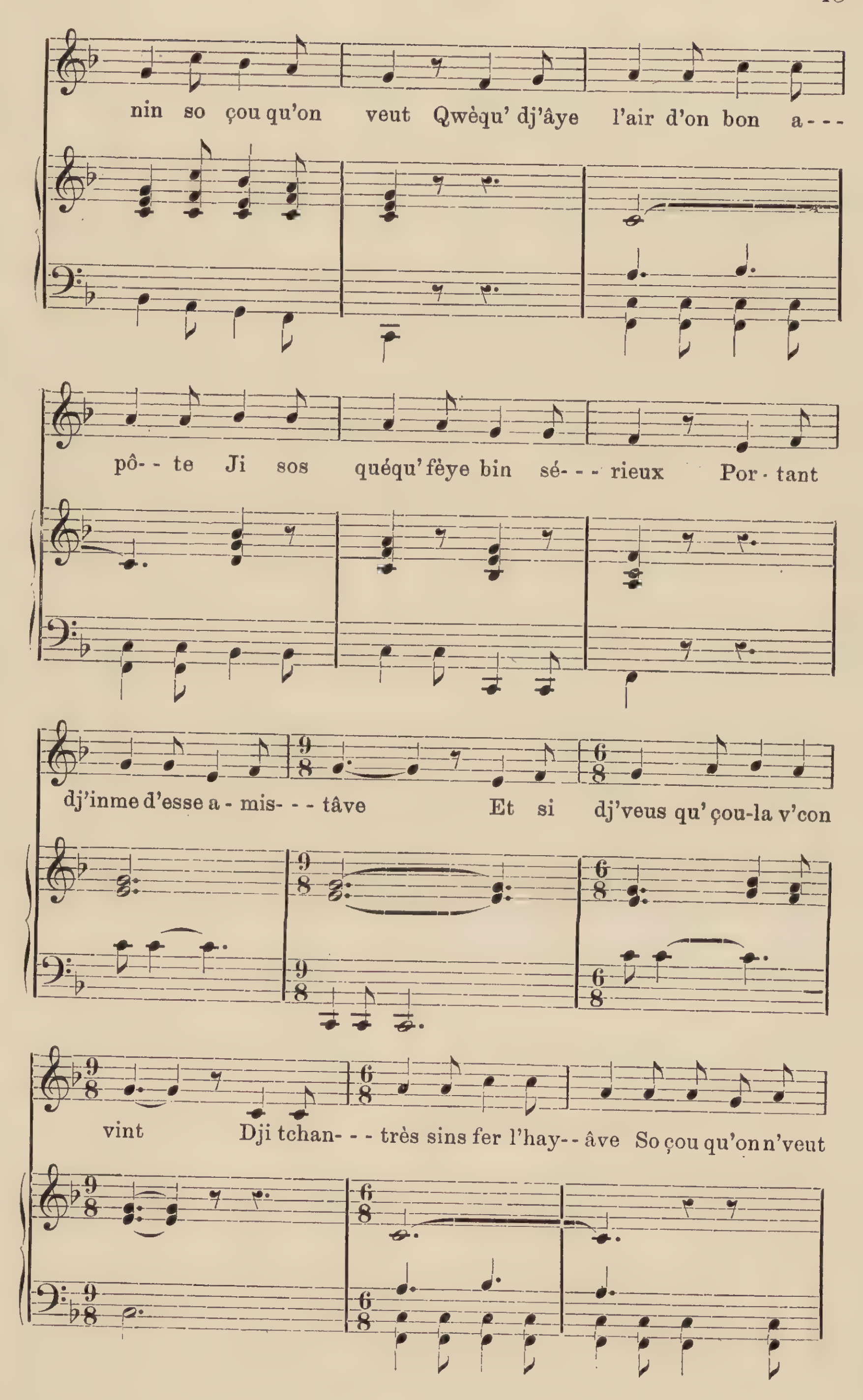
Grigwère div'na so flotte,	Grégoire devint saoûl,
Djâcques pèta l' cou-z-â-haut,	Jacques tomba de son long
Fala qu'on fasse ahotte	Il fallut qu'on cessât
Tél'mint qu'on esteut sau!	Tellement on était ivre !
Mi bai fré touma djus	Mon beau-frère tomba fourbu
A fwèce qu'il aveut bu;	A force d'avoir bu ;
Mi belle soûr volève co vudî	Ma belle-sœur voulait encore verser,
Mins, mi, dji li d'ha : « Vârè mîx	Mais moi je lui dis : «Il vaudra mieux
D'ennè raler bin pâhul'mint,	De s'en retourner bien paisiblement,
A totes les fiesses i fât-st-ine fin. »	A toutes les fêtes il faut une fin. »
Mins les crapautes, pièrdant l' rai- [son.	Mais les jeunes filles, perdant la [raison,
Brèyît co n' fèye: Vive saint Simon!	Criaient encor : Vive saint Simon.
4.	4.
Comme c'est mi qu'esteut l' mon [macasse,	Comme c'est moi qui étais le moins [ému,
Ji fous-st-oblidjî, po bin fer,	Je fus obligé, pour bien faire,
Dè rèhèrtchî l's autes à cabasse;	De réconduire les autres par le bras.
Mins qwand dj'ava st-on pau rotté,	Mais quand j'eus un peu marché
Volà qui l' pèquet m' monte è l' tiesse,	Voilà que l'alcool me monte à la tête,
A tél pont qui dji n'vèyève pus;	A tel point que je ne voyais plus ;
Et comme zels mi pindît-st-âs [bresses,	Et comme eux me pendaient aux bras
Mâgré mi dji d'vas lèyî djus	Malgré moi, je dus les lâcher.
Djâcques kiminça-st-à braire,	Jacques commença à crier
Vrêymint comme on lion;	Vraiment comme un lion ;
Grigwère, po r'mette l'affaire,	Grégoire, pour comble,
Ava n' fîve di bwèsson.	Eut une fièvre de boisson.
Tot djustumint l' police	Précisément les policiers
Vint toumer so l' tchaud fait	Vinrent sur le fait,
Et v'la qu'on nos apice	Et voilà qu'on nous empoigne
Tos les treus po l' hatrai!	Tous les trois par le collet !
Sin wèseur nos r'mouwer,	Sans oser nous débattre
I nos fala rotter;	Il nous fallut marcher ;
Es trau dè l' gatte, sins fer nou pleu,	Au violon, sans hésitation
On nos èmina tos les treus.	On nous emmena tous trois.
Mins nos nos d'hîs, bin pèneus'mint,	Mais nous nous dîmes, bien piteuse- [ment,
Quand c'est qu' nos sôrtîs, l'â matin:	Quand nous sortîmes le matin
Nos n'irans mâye pus, nom di nom,	Nous n'irons jamais plus, nom de [nom !
Po-z-aller busquinter Simon!	Offrir le bouquet à Simon.

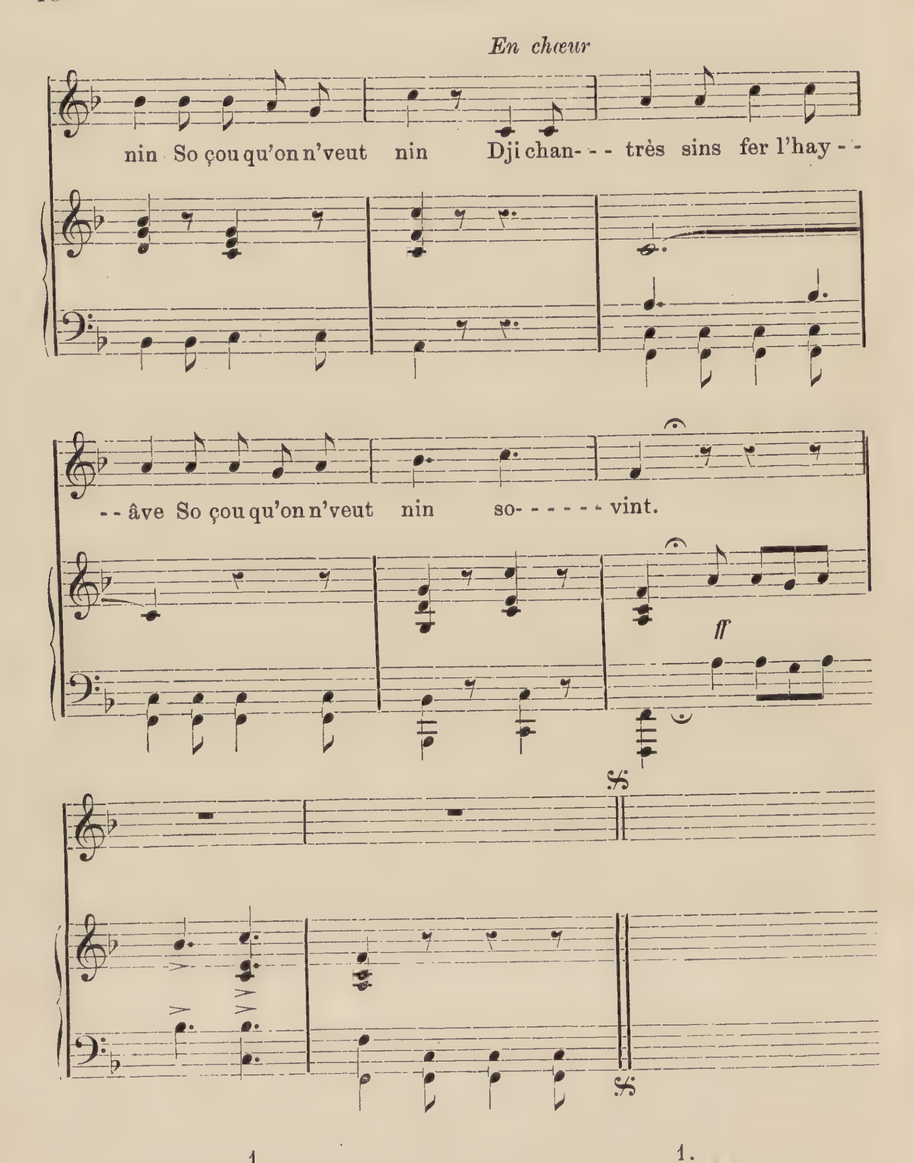
II.

Çou qu'on n' veut nin sovint

Musique de Oscar Colson (8 février 1897).




nin so çou qu'on veut Qwèqu' dj'âye l'air d'on bon a- - -
pô- - te Ji sos quéqu' fèye bin sé- - - rieux Por - tant
dj'inme d'esse a - mis- - - tâve Et si dj'veus qu' çou-la v'con
vint Dji tchan- - - très sins fer l'hay- - âve So çou qu'on n'veut



1.

Si dji tchante oûye inte vos autes
Ci n'est nin so çou qu'on veut.
Qwè qu' dja l'air d'on drole d'apôte
Dji sos quèqu'feie bin sérieux.
Portant dj'inme d'esse amistâve
Et si dj' veus qu' çoula v' convint
Dji tchantrès sins fer l' haïâve
So çou qu'on n' veut nin sovint.

1.

Si je chante aujourd'hui parmi vous
Ce n'est pas sur ce que l'on voit.
Bien que j'aie l'air d'un drôle d'apôtre
Je suis parfois bien sérieux.
Cependant je tiens à être aimable
Et si je vois que cela vous convient
Je chanterai sans me faire prier
Sur ce qu'on ne voit pas souvent.

2.

Li ci qu'a l' narenne côpêye
Ni sâreût pwèrter lorgnon,
Et l' ci qu'a l' tiesse sipatêye
Ni fait pus des crâmignons.
Ine âlouette qu'a les poques
Ou n'poye qui prind l' môrs-âs-dints,
Tchanter sins droviér si boque
C'est çou qu'on n' veut nin sovint.

3.

Beûre di l'aiwe divins n'houm'resse,
Si bagnî d'vins dè laton.
Djouwer l'ôr so n' pîre toûn'resse
Batte li caisse avou s' minton,
Sètchî foû dè l' potche di s' fraque
Des saqwès qui n' sont nin d'vins,
Fer n' fôre sins biesse ni baraque
C'est çou qu'on n' veut nin sovint.

4.

Fixer l' solot n' dimêye heûre
Sins avu les oûyes bablous,
Fer beûre di l'ôle à n' posteûre
Divins n' grande pêlette sins cou ;
S'èlèver lu-minme po l' tiesse
Avou n'saquî so ses reins,
In aveule qui va-st-à l' tchesse
C'est çou qu'on n' veut nin sovint.

5.

Fer n' porminâde avâ l' vèye
Avou s' belle-mère à crâ-vai,
Sayî dè ralongui s' vèye
Tot s' lèyant pinde po l' hatrai ;
Mette dè peûve divins n' havroûle
Po haper des inglitins,
Si mette à rire qwand on s' broûle
C'est çou qu'on n' veut nin sovint.

6.

Prinde on tchin po les deux cwènes
S'il a l' mâlheur dè grogn'ter,
Magnî n' tâte sins r'prinde halène
Qwand c'est qu'on a bin trafté.
Ine saulêye qu'a l' mène djoyeuse
Tot louquant beûre si vwèsin
Ou n' feume qui n'est nin boûr-[deuse...
C'est çou qu'on n' veut nin sovint.

2.

Celui qui a le nez coupé
Ne pourrait porter lorgnon,
Et celui qui a la tête écrasée
Ne fait plus de *crâmignons.*
Une alouette qui a la petite vérole,
Ou 1 poule qui prend le mors aux dents,
Chanter sans ouvrir la bouche,
C'est ce qu'on ne voit pas souvent.

3.

Boire de l'eau dans une écumoire,
Se baigner dans du son,
Jouer de l'orgue de Barberi sur une [pierre à aiguiser,
Battre la caisse avec son menton ;
Tirer de la poche de son frac
Des choses qui ne sont pas dedans,
Faire une foire sans bêtes ni baraques
C'est ce qu'on ne voit pas souvent.

4.

Fixer le soleil une demi-heure
Sans avoir les yeux éblouis,
Faire boire de l'huile à une statue
Avec un grand poêlon sans fond ;
S'enlever soi-même par la tête
Avec quelqu'un sur le dos,
Un aveugle qui va à la chasse,
C'est ce qu'on ne voit pas souvent.

5.

Faire une promenade en ville
Avec sa belle-mère au dos,
Tâcher de s'allonger la vie
En se laissant prendre par le cou ;
Mettre du poivre dans un ableret
Pour pêcher aux harengs saurs,
Se mettre à rire quand on se brûle,
C'est ce qu'on ne voit pas souvent.

6.

Prendre un chien par les cornes
S'il a le malheur de grogner,
Manger une tartine sans reprendre [haleine
Quand on a bien couru ;
Un ivrogne qui a la mine gaie
En voyant boire son voisin,
Ou une femme qui n'est pas men-[teuse...
C'est ce qu'on ne voit pas souvent.



Une apparition de Nutons



L y a quelques années, en explorant les rochers qui dominent la vallée des Awirs, je découvris une étroite et sombre cavité. Je m'y faufilai et finis par arriver dans un long et humide couloir où fortuitement je trouvai quelques dents fossiles. Cette trouvaille me fit supposer qu'en opérant des recherches méthodiques, mes peines seraient largement payées par de nouvelles découvertes.

En sortant de la grotte, je fis tomber par mégarde quelques grosses pierres qui roulèrent avec un grondement terrible jusqu'au fond du ravin, brisant dans leur chute les arbustes qui grandissaient sous la grotte.

Pour comble de malheur, le propriétaire du bois se promenait dans ce site et il faillit recevoir l'avalanche sur la tête. Il commença par pester et demander qui m'avait donné l'autorisation de m'introduire dans ses propriétés. Grâce au feuillage, il ne faisait qu'entrevoir mon ombre : je m'esquivai pour ne pas avoir d'explication fâcheuse. Que faire? Si je faisais une demande, elle ne me serait accordée que moyennant une forte indemnité pour les dégâts occasionnés par les pierres et pour la peur que le seigneur du lieu avait eue. Mes trouvailles en vaudraient-elles la peine ? Je me résolus à faire pendant la nuit quelques fouilles superficielles dans la grotte. Si je trouvais suffisamment de choses, je ferais la demande.

Sans penser seulement au danger auquel je m'exposais en allant fouiller pendant la nuit une grotte presque inaccessible, je recherchai et trouvai quelques amis audacieux pour m'accompagner dans mes expéditions nocturnes.

C'était le 6 novembre. Pour la huitième fois, nous étions descendus du dernier train à Flémalle-Haute. En hâte, nous nous dirigions par les rues endormies et enténébrées du village, par les sentiers détrempés, vers la vallée des Awirs. Comme nous passions au pied du vieux château d'Aigremont, l'antique horloge égrena dans la nuit dix coups sonores.

Il pleuvait. Le silence et l'obscurité épandaient partout leurs voiles mystérieux. On n'entendait que le bruit de la pluie qui crépitait sur les feuilles des arbres, le vent qui bruissait lugubrement dans les branches et le clapotis de nos pas dans la boue visqueuse.

La grotte où nous allions était humide. Aussi, tous trois avions-nous endossé un imperméable noir. Sous le capuchon relevé, nous devions ressembler à trois âmes en souffrance, à la recherche de je ne sais quel bonheur chimérique. Le vent sifflait et balançait nos lanternes sourdes dont le faisceau lumineux éclairait à peine à quelques pas. Si les campagnards avaient aperçu sur la route ces trois points lumineux qui se mouvaient dans la nuit et qui paraissaient être dirigés par des mains invisibles, ils n'auraient, certes, pas manqué de recommander leur âme apeurée à tous les saints du calendrier !

Nous avions quitté la route pour suivre un sentier qui escaladait les rochers. Nous cramponnant de notre mieux aux pierres et aux arbustes qui saillissaient çà et là, nous atteignîmes le sentier glissant qui, longeant l'abîme, menait à la caverne. Les pierres qui se détachaient sous nos pas roulaient en bondissant dans le précipice, et le bruit de leur chute, répercuté dans les rochers, avait en lui je ne sais quelle horreur qui nous glaçait d'épouvante.

Enfin la caverne apparut et en hâte, nous y entrâmes en rampant.

Si l'on nous avait aperçus ainsi courbés, enveloppés de noir, mal éclairés par nos lanternes, on nous aurait pris pour des spectres.

C'est ce qui arriva. A peine avions-nous fait quelques pas dans la grotte, que nous vîmes briller une lumière à la fenêtre d'une maison située sur la colline en face de la grotte, tandis qu'une voix d'homme se levait dans la rafale et disait :

« Venez voir, Martin, on aperçoit les *nutons* dans le Trou des » revenants ».

A la vérité, notre taille semblait bien diminuée dans ce couloir étroit et surbaissé où nous ne pouvions avancer qu'en rampant. De

plus, nos imperméables noirs et nos capuchons nous donnaient bien l'aspect des *nains* légendaires des cavernes.

Sans nous attarder à disserter longuement sur les croyances populaires et sur la naïveté des paysans, nous nous enfonçâmes dans la grotte et nous mîmes à la besogne. De nombreux os fossiles apparurent sous les coups redoublés de nos pioches. Nous les regardions, quand tout à coup au travers du sol il nous sembla entendre des voix humaines et des aboiements de chiens. Les outils au repos, retenant notre haleine, nous écoutâmes.

Qui donc osait venir à pareille heure dans cette grotte inaccessible ?

Soudain par une des fissures du souterrain, apparurent six ou sept hommes bâtis en hercule, et dont la stature se silhouettait agrandie démesurément sur les parois du rocher. Ces hommes étaient armés de piques, de pelles, de fourches, etc.

En nous voyant, ils furent immobilisés par la peur. Mes compagnons aussi furent terrifiés par la soudaineté de l'apparition, ils se tenaient comme des statues de marbre.

Enfin, l'un des nocturnes visiteurs, qui venaient si incongrûment interrompre nos recherches scientifiques, balbutia quelques paroles incompréhensibles. J'avançai résolûment pour les voir de près et lier conversation... Brrff ! ils tournèrent les talons et s'enfuirent précipitamment et disparurent dans la nuit.

Un certain temps s'écoula, puis nous vîmes des lumières et des ombres humaines qui se mouvaient sur la colline, en face de la grotte. C'étaient nos intrus, mais ils avaient mis prudemment le précipice entre les «nutons» et eux. Subitement une lumière jaillit, suivie d'un coup de feu retentissant. La détonation roula en se répercutant dans les rochers. Six fois, les individus firent feu sur nous (1). Les balles vinrent s'aplatir avec un bruit sec sur les rochers au-dessus de nos têtes. Puis le silence retomba, lourd et oppresseur.

Décidément la situation n'était plus tenable, et, de crainte d'une nouvelle attaque, nous nous retirâmes sans bruit, nous protégeant derrière les buissons et les rochers....

*
* *

A quelques jours de là, je me rendis aux Awirs dans le but de savoir quels étaient ces malandrins qui, sans aucune provocation, avaient tiré sur de paisibles explorateurs.

(1) Le journal *Le Petit Ouvrier*, de Seraing, a beaucoup parlé de ces mystérieux coups de feu tirés pendant la nuit dans le bois d'Aigremont.

En passant devant le groupe de maisons avoisinant la grotte, témoin de nos expéditions nocturnes, j'aperçus un vieillard qui travaillait dans son jardin. Nous liâmes conversation et je lui demandai s'il n'existait pas de cavernes aux environs. Sur sa réponse affirmative, je lui demandai si on pouvait les visiter.

— Certainement, répondit-il, mais je ne vous engage pas à pénétrer trop loin dans ces grottes, car elles ont été jadis habitées par de petits hommes, et les fantômes de ceux-ci y reviennent le soir. Le jour ils se cachent, mais la nuit, on dit qu'ils dansent en ronde au clair de la lune et qu'ils se glissent derrière les rochers et les buissons.

— Les avez-vous déjà vus ? demandai-je.

— Certes, dit-il, samedi, vers onze heures du soir, ils se trouvaient encore à l'entrée d'un trou qui n'est pas loin d'ici. Je les ai vu disparaître l'un après l'autre un peu plus tard ; je les ai entendu parler et travailler sous notre cave. Comme les enfants avaient peur et ne pouvaient fermer l'œil tant que duraient les bruits souterrains, mes trois fils, qui n'ont peur de rien, rassemblèrent quelques amis et résolurent d'aller faire un feu à l'entrée de la grotte pour y enfermer les fantômes qui s'y trouvaient !

— Ils y ont réussi ? demandai-je, intéressé.

— Non, répondit naïvement le vieillard, quand ils arrivèrent en face du trou noir, les fantômes sortirent précipitamment de la grotte. Mes fils et leurs compagnons étaient armés jusqu'aux dents ; mais il est toujours dangereux d'avoir à faire à de mauvais esprits ; nos hommes s'enfuirent donc et ne firent feu sur les fantômes que quand ils arrivèrent sur le seuil de la maison. Depuis, on n'entend plus rien qui puisse troubler notre sommeil.

Le vieux se remit à bêcher son champ !

Tout s'éclaircissait. C'étaient nous qui, sans le savoir, avaient rempli le rôle des prétendus *nutons* des Awirs.

Par un hasard singulier, le couloir que nous fouillâmes passait précisément sous les fondations de la maisonnette du vieux.

Le choc répété de nos outils sur les rochers sonores et le bruit confus de nos voix avaient produit les rumeurs, et les bruits souterrains qui avaient empêché les campagnards de dormir en paix.

Comme chaque creux de rocher a sa légende, on comprendra facilement que nos travaux nocturnes avaient semé l'épouvante dans l'âme de ces attardés, imbus des contes et des légendes ancestrales.

Le souvenir de cette nuit est resté si vivace dans la mémoire des bonnes gens de la région que chaque fois qu'on leur parle de grottes,

ils vous racontent avec émoi qu'ils ont vu autrefois des ombres humaines porteuses de lanternes qui se réfugiaient dans des trous noirs et mystérieux pour y travailler toute la nuit. L'un d'entre eux disait une fois à mon ami Gauthier que, depuis que le grand Monsieur de l'Université (1) a été rechercher les squelettes des nutons enterrés dans les trous, les fantômes ne reviennent plus.

Ce sont, en effet, deux campagnards du pays qui ont été chargés par M. Fraipont de fouiller avec nous la caverne funéraire d'Engis qui est située à proximité de la grotte où nous avions failli trouver la mort, grotte que j'avais fouillée plusieurs années auparavant. Comme nous avions extrait en leur présence des débris de plusieurs squelettes humains, ces trouvailles avaient frappé vivement leur imagination : ils y ont vu évidemment les squelettes des nutons ou lutins dont leur vieille mère leur avait autrefois raconté la mystérieuse histoire.

Ainsi la légende des nains habitant les cavernes s'est trouvée confirmée aux Awirs par nos travaux nocturnes et par la découverte d'un crâne d'enfant, — qu'on avait naturellement pris pour une tête de Nuton !

Ernest DOUDOU.

(1) M. J. Fraipont, professeur de paléontologie à l'Université de Liége.





Légendes locales

Voir les tables.

I.

La Grange de « la Malplaquée »

A LONGUEVILLE (Brabant)

La « Malplaquée » est une grosse grange située à l'entrée de Longueville en venant du côté de Tourinnes.

Elle a ceci de particulier que le toit présente, vers le bas de la pente de droite, une assez grande ouverture de forme rectangulaire qui a dû lui donner, avant d'être culottée par le temps et les éléments, l'apparence d'une construction inachevée.

A Longueville et aux alentours, le peuple assigne universellement à cette anomalie l'origine suivante : Un habitant de Longueville, désireux d'avoir une grange toute faite dans l'espace d'une nuit, fit avec le diable un accord en vertu duquel il lui livrait son âme à condition qu'il terminât la grange avant le chant du coq.

Le diable ne perdit pas son temps et travailla avec un acharnement tel qu'il faillit aboutir.

L'ouvrage était sur le point d'être terminé avant que le coq n'eut chanté, lorsque la femme, inquiète pour le salut de son mari, eut une idée : elle résolut de faire chanter le coq. Elle prit un livre, et, se plaçant près du poulailler, fit jouer les couvertures de ce livre, de façon à imiter un battement d'ailes. Ce qu'entendant, le coq chanta.

Le diable, vaincu par la femme, s'en alla plein de dépit, laissant son ouvrage inachevé. Il ne lui restait plus à couvrir du toit qu'un espace relativement restreint, celui qu'on voit encore aujourd'hui.

On essaya à maintes reprises, dit la tradition, de couvrir cette partie de la toiture mais toutes les tentatives furent vaines.

C'est cette curieuse aventure qui valut, dit-on, à la grange la dénomination de « malplaquée ».

J'avoue ne pas saisir clairement le rapport entre cette appellation et le fond de la légende qui est célèbre dans toute la région.

A. MASSAUX.

Tourinnes-St-Lambert.

II.

La Grange du Diable.

Il y avait une fois un homme qui aurait bien voulu avoir *ine hèrre* « une grange ». Depuis longtemps, il épargnait sou par sou, mais il était bien loin encore d'avoir tout l'argent nécessaire pour payer les maçons, les briques, et le reste.

Un soir il entendit priailler un mendiant à sa porte. C'était un vieillard. Notre homme lui dit : « Je ne saurais rien vous donner, car je ne puis encore satisfaire mes propres désirs. — Que vous manque-t-il ? dit le vieillard — *Tèl et tèllemint* ». Et l'homme lui raconta la chose.

» Et bien, dit le mendiant, si vous voulez, je vais vous faire votre grange. Mais, si je l'ai terminée cette nuit avant le chant du coq, vous viendriez avec moi à l'heure de votre mort ».

L'homme, sans réfléchir, accepta le marché.

Il n'eut pas sitôt dit oui, qn'il vit arriver une foule d'ouvriers mystérieux. Les murs commencèrent à sortir de terre, et à monter, monter....

La femme du paysan, intriguée, voulut savoir.. Elle comprit. « Malheureux ! dit-elle, tu t'es donné au diable !... Mais c'est égal, je vais te tirer d'embarras. »

Elle alla en cachette au poulailler pour éveiller les poules, bien sûre qu'alors le coq ne tarderait pas à chanter.

Et pssst !.. . pssst !... Mais les poules ne voulaient pas s'éveiller. Et pssst !... et pssst ! Si bien qu'une poule battit des ailes, et que le coq chanta.

Il était temps : les diables mettaient les torchettes sur le toit !...

C'est ainsi que notre homme eut sa grange et conserva son âme.

Mais la couverture n'était pas terminée. Il manquait plusieurs torchettes.

On voulut les y mettre. Mais, on n'a jamais su comment cela se faisait : les torchettes, aussitôt placées, dégringolaient — sans vent — et venaient s'émietter par terre.

Voilà l'histoire comme ma mère me l'a racontée. Il paraît que la grange existe encore, avec son trou dans le toit. Mais je ne sais pas où est la grange.

Et à présent ma mère est morte.

Conté le 14 septembre 1892, par Jeannette C..., couturière, à Hermée.

O. COLSON.

III.

L'Origine des Briques.

Dans un village des environs de Namur, quatre frères habitaient ensemble une pauvre masure en torchis, située au croisement de deux chemins. Ils ne vivaient que de rapines, et ils avaient mauvais renom chez les paysans.

Un jour, l'un des quatre tomba malade, celui qui faisait la cuisine pour la communauté. Aucun des autres ne voulant le suppléer, une dispute s'éleva, ils décidèrent de se séparer de lui et de vivre chacun pour soi.

Ils résolurent de s'adresser au diable pour avoir rapidement des logis séparés, et convainquirent le quatrième de les imiter.

Le diable vint et se mit à l'œuvre. On pouvait le voir pétrissant la terre en « paquets plus longs que larges », qui, sous son souffle, devenaient tout rouges et durs comme la pierre. Une bande de jeunes diables s'emparaient de ces briques et en faisaient des murailles. En quelques heures, les quatre maisons étaient bâties et terminées, aux quatre angles du carrefour.

Un des frères demanda au diable pourquoi il n'avait pas fait ces constructions à la mode du pays, en torchis ou en pierres (1). Satan lui répondit, qu'étant son œuvre, elles devaient porter sa marque.

En voyant leurs maisons si belles et si solides, les frères ne s'inquiétèrent pas davantage. Mais les gens du village ne manquèrent pas de marquer leur étonnement et leur réprobation. On disait que les pierres singulières, dont étaient faites ces constructions si rapidement élevées, étaient bien sûr les mêmes que celles dont l'enfer était pavé.

Le seigneur du village, apprenant ces racontars, voulut en savoir plus long. Il vint questionner Jean, l'aîné des frères, et celui-ci dut

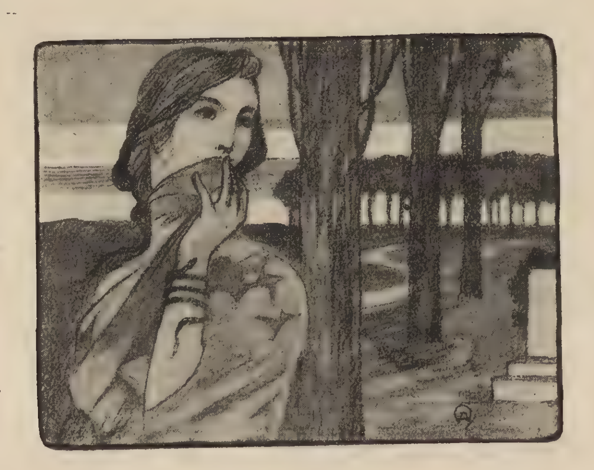
(1) Il est bon de dire, pour nos lecteurs étrangers, que le pays de Namur et l'Entre-Sambre-et-Meuse, fournissent en abondance de nombreuses variétés de pierres à bâtir.

bien lui avouer la vérité. Les quatre gaillards furent pendus à côté de leurs maisons diaboliques.

Depuis lors, l'usage des briques s'est répandu ; mais on dit encore dans le pays que c'est au diable qu'on doit leur invention.

Aussi, quand les paysans sont obligés de se servir de briques pour bâtir, ils ont bien soin de les faire bénir tout d'abord.

Résumé de Léon Pirsoul, *Les briques èmacralées*, dans *Le Sauverdia*, de Jodoigne, n° du 12 nov. 1893. La popularité du conte a été confirmée par l'auteur. O. C.





Le Mur du Diable à Pepinster

LÉGENDE

Flor O'Squarr prenant — non sans désinvolture — le bien des autres... où il le trouvait, reproduisit mot à mot sans le citer, Eugène Gens qui avait décrit le site où figuraient les prétendus murs, et raconté leur origine légendaire (1).

« Au sortir de Pepinster, on se trouve en présence d'un phénomène géologique assez remarquable. C'est une crête de rocher de l'espèce qu'on nomme *poudingue*, qui se dresse sur le haut et le versant de la montagne à gauche — semble avoir barré autrefois toute la vallée — et se montre de nouveau sur le versant opposé. Son aspect est celui d'un énorme mur de de cailloutis dont le temps aurait ébréché les créneaux. On dirait un débris d'une de ces gigantesques constructions que les peuples civilisés de l'antiquité opposaient comme des digues aux irruptions des peuples barbares, telles que la grande muraille de la Chine, le mur de Septime Sévère entre la Bretagne et la Calédonie, ou celui qui fermait l'Egypte du côté de l'isthme de Suez. Les fissures verticales et horizontales qui divisent cette roche en gros blocs presque cubiques la font ressembler à une œuvre humaine, et éloignent, à la première vue, l'idée d'un phénomène naturel. »

Rien de moins naturel d'ailleurs que cette construction bizarre, au dire des habitants du pays qui en font honneur à l'ennemi de notre salut et l'appellent *le mur du diable*.

Voici ce qu'ils racontent :

« Saint Remacle, vingt-septième évêque de Tongres, qui vivait en 650, était parvenu à extirper le paganisme dans cette contrée sauvage. Le diable en conçut tant de dépit, qu'une belle nuit il se mit à l'ouvrage et construisit avec les cailloux de la rivière un mur qui, en arrêtant le cours des eaux, devait noyer en partie le marquisat de Franchimont. Les habitants, alarmés, prièrent saint Hermès, l'un des patrons du chef-lieu, de venir à leur aide. Le saint les exauça, et d'un seul mot culbuta le mur, mais dans son centre seulement. »

Lorsqu'on est parvenu sur le point élevé qui domine *le mur du diable*, on se trouve de niveau avec la crête d'une petite chaîne de montagnes appelées *le Nid des Aguesses ;* sur le flanc de l'une d'elles, on distingue une place nue, grisâtre et rougeâtre.

(1) *Ruines et paysages*, p. 130.

Suivant la chronique du lieu, c'est l'endroit où le cheval de Pepin s'est abattu (1); suivant d'autres, c'est l'empreinte des pieds de Bayart, le fameux cheval des quatre fils Aymon (2).

Avant Gens et Flor O'Squarr, un petit journal spadois hebdomadaire, *L'Echo de Spa*, qui paraissait en 1848, avait retracé cette légende avec plus de détails et dans un style plus conforme aux récits fabuleux de ce genre.

Voici cette version (3).

« Il y a longtemps, bien longtemps, que vivait un saint moine appelé Remacle. Je ne sais pas où il naquit, mais je vous dirais bien où il rendit son âme à Dieu : ce fut à Stavelot, petite ville ardennaise qui se mire dans les eaux argentées de l'Amblève, à quelque distance de la cascade du Coo.

Or, le moine Remacle, enflammé d'une ardente passion pour la conversion au catholicisme des Franchimontois païens, parcourait leur contrée sauvage pour appeler des âmes au Christ. A sa voix pleine d'onction, nos pères abandonnaient le culte druidique, ce culte sanguinaire, pour la religion pacifique, toute d'amour, du Fils bien-aimé de Marie ; et dans une de ses excursions évangéliques, le moine vénérable parvint à réunir sous la croix tous les habitants de Theux.

Pendant que le saint apôtre remerciait avec effusion le ciel d'un triomphe aussi éclatant, le diable, furieux de se voir enlever chaque jour des sujets, prenait la résolution de se venger d'une manière terrible de ceux qui venaient de renier son sceptre. Il lui vint d'innombrables pensées de vengeance, mais il s'arrêta au projet infernal de noyer les néophites du Franchimont. Ce projet conçu, l'œuvre de destruction commença. Rien n'est prompt comme le démon à exécuter le mal.

La romantique vallée qui s'étend de Theux à Pepinster est baignée par une petite rivière au nom sinistre : l'Eau-Noire (4). Cette rivière, qui s'unit à la Vesdre, à Pepinster, avait toujours eu un cours paisible, mais soudain, à la voix de l'ange du mal, ses ondes se multiplièrent, devinrent bruyantes, impétueuses, et le sol fleuri de la vallée disparut sous une effrayante inondation.

Et le Diable riait !

Avant que l'Eau-Noire ne franchît ses rives, Satan s'était amusé à ramasser tous les cailloux de la rivière ; il les avait unis au moyen d'un ciment indestructible et en avait construit à Pepinster un mur haut comme les montagnes qui environnent le village. Ce mur, élevé dans la largeur de la vallée, avait arrêté les flots mugissants de l'Eau-Noire et les faisait refluer jusqu'au pied du Mont-du-Franc.

Et le Diable riait toujours !

C'en était fait des habitants de Theux, qui, groupés tremblants sur chaque éminence abordable, voyaient avec terreur, avec désespoir, s'agrandir sans cesse l'abîme qui semblait devoir les engloutir. Cabanes paisibles,

(1) J. Pimpurniaux signale ce *Pas-Bayart*, p. 118, t. I, de son *Guide du voyageur en Ardenne*.

(2) *Une Excursion à Spa. Journal des Dames et des Demoiselles*, n° 8, 9 et 10 juin-juillet-août, 1856, Bruxelles.

(3) N° du 2 juillet 1848.

(4) L'auteur fait erreur, elle s'appelle *la Hoigne*. Quant au nom qu'il lui attribue, il est certain que les roches qui s'y trouvent ont en général une couleur brune qui donne à l'eau une teinte identique provenant, je crois, de leur origine tourbeuse.

campagnes verdoyantes, sites aimés, riches troupeaux, tout était disparu, une heure encore, et la mort, grimaçant d'aise, faisait une ample moisson d'êtres humains.

Qui compte seul compte souvent deux fois : le diable croyait avoir à faire seulement à des gens ordinaires ; mais il fut énormément surpris de voir apparaître sur les eaux un homme d'une stature formidable. Cet homme, dont la figure resplendissait comme un soleil, maniait avec une facilité étonnante une massue auprès de laquelle nos plus hauts peupliers n'auraient été ni plus ni moins qu'un brin de paille.

Le Diable ne rit plus.



Il avait reconnu saint Hermès, patron de Theux, qui venait au secours des agonisants.

Donc, saint Hermès, sans jeter le moindre coup d'œil au diable dont les cornes aigües pointaient à l'horizon, frappa trois fois dans son milieu le mur diabolique, et les eaux, n'ayant plus de point d'arrêt, s'écoulèrent tumultueuses et rapides hors de la vallée désolée.

C'est ainsi que Theux fut sauvé.

Et le Diable ne retira rien de sa méchanceté, si ce n'est ce qu'on appelle de nos jours un pied de nez.

Saint Hermès disparut après son exploit philanthropique ; quant au Diable, on n'en sut pas de nouvelles.

Saint Hermès ayant trouvé suffisante la brèche qu'il avait faite à la digue infernale, ne perdit point son temps à détruire entièrement le mur surnaturel.

Voilà pourquoi nous en voyons des débris.

Douze siècles couronnent ces restes imposants qui rappellent à l'homme qui passe, la puissance du ciel sur l'enfer.

Vous qui passez, ne l'oubliez jamais.

C'est ainsi que finit la *Légende des murs du Diable.*

Le Dr Bovy, dans ses Promenades aux bords de la Vesdre, puis Jérôme Pimpurniaux, alias Ad. Borgnet, ont redit, eux aussi, la légende, mais de façon si concise, qu'ils la firent tenir juste en neuf lignes (1).

Léon Dommartin, alias Jean d'Ardenne, mentionnant la légende aussi brièvement que ses prédécesseurs, en terminait la relation par cette remarque : « Aujourd'hui, nous avons la dynamite qui renverse » très bien les murs sans l'intervention de saint Hermès ». Il y ajoutait cette autre, moins folâtre, que « *le mur du diable* présentait, comme la Roche-à-Frêne, l'image d'une construction cyclopéenne. »

Le mur du diable avait déjà attiré l'attention des savants au dix-huitième siècle. Le plus ancien de nos géologues, Robert de Limbourg, de Theux, décrivit les roches en question dans son *Mémoire sur l'histoire naturelle d'une partie du pays Belgique*, lu le 16 octobre 1770, à l'Académie de Bruxelles.

« C'est sans doute d'abord après les autres plaines que furent formées les plaines inférieures avec les vallées qui les renferment. La plaine inférieure de Pepinster, vers le Nord où la rivière de Theux se joint à celle qui vient de Verviers, a été une des premières à se former, lorsque les eaux, qui couvraient toutes les plaines moyennes, rompirent la digue qu'y formaient (entre la forêt de Chinhez et la forêt de Tancrémont), des rochers fort durs composés de cailloux et de fragments de quartz, comme le sont les pierres meulières de ce pays, et dont les bancs épais, qui y barraient le passage, subsistent encore en partie en forme de muraille, avancés aux deux côtés de la plaine, dans la direction d'Est-Nord-Est à l'Ouest-Sud-Ouest. Les gens crédules du pays nomment ces rochers le *mur du Diable*, prétendant qu'il l'entreprit autrefois avec les cailloux de la rivière en vue de noyer le bourg de Theux. Ce ne sont cependant que des bans de rochers parallèles à d'autres bancs de rochers moins durs, que l'on rencontre souvent dans la même position presque par tout le pays. » (2)

Après de Limbourg, son concitoyen J.-F. Dethier signala cette formation géologique dans son *Guide des curieux qui visitent les*

(1) Tome Ier, p. 49, et tome Ier, p. 118.
(2) In-4°, Bruxelles, J.-L. de Boubers, MDCCLXXVII.

Eaux de Spa (1814) [1]. « Les *murs du diable*, dit-il, sont de vastes bancs verticaux d'un gros poudingue schisto-quartzeux, qui sortent du Nord-Est au Sud-Ouest, en forme de murailles, des deux côtés opposés de la vallée en deça de la Vesdre ».

Les écrivains ou géologues de cette époque ne sont pas précisément d'accord sur la nature ou la constitution de ces roches dressantes si l'on en juge par les observations qu'ils publièrent.

Aloïs SCHREIBER, auteur d'un petit *Guide* paru en 1840, prétendait qu'elles consistaient en masses de quartz, tandis que celles qui sont à l'autre côté de la Vesdre sont de pierre calcaire [2].

Richard COURTOIS, à son tour, accusait D'OMALIUS D'HALLOY d' « avoir commis une erreur en parlant des brêches qui se trouvent » à Pepinster, sur la Hoegne, prés du confluent de cette rivière avec » la Vèse (*sic*), et connues sous le nom de *murs du diable*, lors- » qu'il a dit que ces rochers ne sont pas parallèles avec les autres » couches » [3].

Il ajoutait que la création de la nouvelle route de Theux [4] avait fait disparaître la partie inférieure de ces rochers sur la droite de la Hoegne mais que ceux qui leur correspondaient sur la gauche étaient restés entier. On les retrouve, dit-il, suivant la même direction dans le bois de Theux, à Fraipont près de Beaufays, etc.

Le Dr BOVY disait qu'ils consistaient « en une roche siliceuse » dont les éléments, très variés, arrondis et anguleux, ont produit par » une cause qui n'est pas encore expliquée, cette matière pierreuse, » maintenant si compacte et si dure, nommée *poudingue*. Les murs » du diable forment une crête à gradins qui règne depuis le bas » jusqu'au haut de la montagne. On y observe des fissures horizon- » tales et verticales, divisant la roche en gros blocs, que l'on croirait » avoir été placés là par la main des Titans. Des ouvertures y » donnent passage à la clarté du jour... Le gradin le plus inférieure » est très escarpé; il se termine par une crête longitudinale sem- » blable à celle d'un toit. Néanmoins pendant l'une de nos révolu- » tions, un homme parvint à l'escalader et y planta un drapeau. » On conçoit cette téméraire tentative dans une tête que l'efferves- » cence anime; mais l'audace ne croît guère en raison du danger. » La profondeur du précipice que mesurait l'œil effrayé du pauvre » diable arrivé au faîte de la roche, lui fit subitement tourner la tête;

(1) Page 49.

(2) *Histoire et description d'Aix-la-Chapelle, de Borcette et de Spa*, etc.

(3) *Recherches sur la statistique*; tome I, page 183. Voir aussi DAVREUX, *Essai sur la constitution géognostique de la province*, page 207.

(4) Elle fut faite sous le gouvernement hollandais.

» il cria au secours de toute la force de ses poumons et la peur pro-
» duisit en lui une révolution dont les effets, lorsqu'on vint avec des
» échelles pour le délivrer, ne se firent que trop bien sentir à ses
» sauveurs; c'était comme un prélude à l'étrange avalanche qui a
» tout récemment affligé les Dinantais » (1).

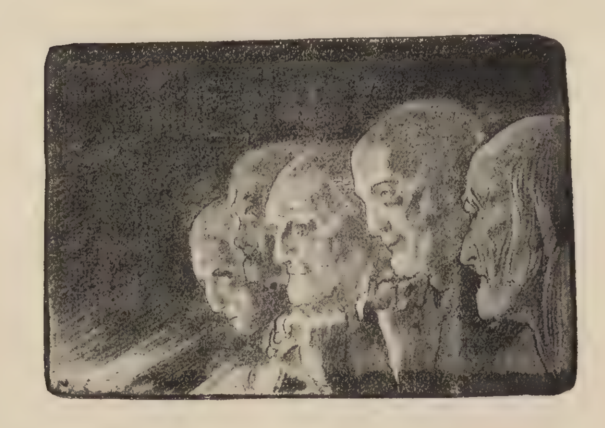
Cette œuvre du Diable était décidément vouée à la destruction. Au premier assaut que lui livra à l'origine saint Hermès, nous venons d'en voir succéder un second, qui avait eu pour auteurs les fonctionnaires du « *Waaterstaat* ».

En 1853, vint l'établissement de la voie ferrée entre Pepinster et Spa. La longue et profonde tranchée qui fut pratiquée au flanc de la colline de *Chinheid*, pour permettre à la ligne de se faufiler au sortir de la gare, rencontra les *murs du diable*, et une fois de plus, d'importantes assises de ces rocs endiablés, sautèrent au moyen de la mine.

Ce qui en reste aujourd'hui, ne donne guère l'idée de ce qu'ils étaient il y a un siècle. La gravure que nous publions, d'après une photographie de la collection de Nels (série 96, n° 4), nous fournit une représentation très exacte de ces blocs fantastiques.

ALBIN BODY.

(1) *Promenades historiques*, etc., par le docteur B. Y., t. II, p. 48.





Documents et Notices

Lefèbvre, peintre Visétois. — Il y a quelques mois, le hasard m'ayant fait retrouver, au milieu de papiers délaissés par feu mon ami et concitoyen Félix DELHASSE, les notes biographiques qu'on va lire, je me hâtai de feuilleter BECDELIÈVRE, DELVAUX et la *Biographie nationale*, afin de vérifier si ces feuillets manuscrits avaient été déjà utilisés. Le résultat de mes recherches fut négatif.

Le moment est toujours opportun de produire ici ma trouvaille et de faire appel à des renseignements nouveaux.

Il est impossible, malheureusement, de signaler l'origine de ceux qui suivent, l'auteur n'ayant ajouté ni sa signature ni une indication quelconque qui nous eût mis à même de les vérifier.

A Visé même, patrie du peintre Lefèbvre, on les ignorait en grande partie, quoique le souvenir du précoce et brillant élève de DAVID, y soit resté vivace.

« Lefèbvre (Laurent, Antoine, Ferdinand), peintre, est né à Visé le 3 août 1786. Son père, qui était bourgmestre et mayeur de l'endroit, fut obligé d'émigrer. Pendant son absence, qui dura huit mois, l'éducation du jeune garçon fut confiée aux Oratoriens; mais il arrivait souvent qu'au lieu d'un thème l'élève présentait un dessin, un cheval, un homme, une tête, et quelquefois les croquis les plus bizarres. Le maître, croyant corriger son écolier, le condamnait à faire dix, quinze ou vingt copies de l'original. Ces punitions, au lieu de déplaire, fortifiaient le goût de l'enfant, et contribuèrent à lui rendre facile l'exercice du crayon.

Au retour de son père, Lefebvre fut placé à l'Ecole Centrale de Liége, sous la direction du peintre Henkart, et ses dispositions étaient si grandes qu'en moins d'un an il remportait les premiers prix.

Lefebvre entra ensuite dans l'atelier de Fassin où il commença à peindre ; il suivait en même temps avec assiduité les cours d'anatomie de MM. Ansiaux et Comhaire.

Le jeune artiste fut ensuite présenté au célèbre David, qui l'admit à son cours de dessin. Les progrès furent rapides et le maître le plaça au premier rang. Dès lors, Lefebvre devint le favori de David, fut admis dans l'intimité de sa famille, et Madame David n'était heureuse que lorsqu'elle avait à dîner le « jeune Flamand ».

A cette époque, David terminait son tableau du couronnement. Lefebvre était souvent appelé à l'aider. De là naissaient des discussions nombreuses entre le maître et l'élève à propos de la couleur. Le grand peintre lui disait alors : « Vois la couleur comme tous les peintres flamands, tant mieux pour toi. »

Lefebvre était âgé de 21 ans quand il fit le portrait en pied du général Lecourbe. Le général est représenté au moment où il va monter à cheval.

Deux ans plus tard, il peignit en pied le célèbre Grétry, dont il était devenu l'ami (1813). Le portrait fut exposé à la Société d'Emulation, à Liége, (où il est encore aujourd'hui [?]) et valut au jeune peintre la médaille d'honneur. Lefebvre fit hommage de ce tableau à la Société.

Ambitieux d'offrir à la ville de Liége le portrait de Napoléon I[er], le jeune artiste consulta son maître, qui lui procura l'occasion de saisir au vol les traits de l'Empereur. En effet, quelques jours après, Lefebvre avait fait une rapide esquisse qui fut corrigée et perfectionnée sous la direction de David. Elle servit à faire le portrait en pied (plus grand que nature) de l'Empereur, couvert de la pourpre impériale et entouré des attributs. A son arrivée à Liége, le tableau causa une profonde sensation et de grands embarras au Conseil communal.

Déjà le jeune Ingres avait fait pour la ville de Liége le portrait de l'Empereur sous le costume de Premier Consul, et le préfet avait ordonné par un arrêté que ce portrait serait placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville [1] Mais où placer le tableau du jeune compatriote ? Le Conseil décida qu'on prierait M. le préfet de rapporter son arrêté, ce qui fut fait, et le tableau de Lefebvre prit la place de celui d'Ingres.

» Cette toile resta dans la grande salle des séances jusqu'à l'arrivée des Alliés. Quelques jours avant l'arrivée des troupes, le maire trouva prudent de faire disparaître les deux Napoléon, et le tableau fut remis à son jeune auteur.

» Le précoce artiste, se trouvant à Bruxelles après la bataille de Waterloo, vendit son tableau de Napoléon à deux Anglais pour la somme de 8,000 francs. Ceux--ci l'exposèrent à Londres ; on payait un shelling pour le voir, et tel fut l'empressement des Anglais, qu'en moins de quinze jours, les deux spéculateurs avaient gagné plus de 60,000 francs.

» Pendant son séjour à Bruxelles, Lefebvre avait fait le portrait de la célèbre Catalani (1817). Il est chez son frère, à Visé.

» Nous le suivrons à La Haye, porteur d'une lettre du Conseil de Régence de Liége, tendante à obtenir le portrait du roi Guillaume.

» Le roi, en le voyant, lui dit : « Vous êtes bien jeune, mon ami, pour faire le portrait d'un roi ! » — Sire, j'ai déjà fait celui de Napoléon, fit l'artiste. — Dans ce cas, vous pouvez bien faire le mien. Je suis à vos ordres !

» Un jour que l'artiste visétois faisait les dernières retouches au portrait du souverain, la reine vint incognito visiter l'atelier. Très satisfaite, elle lui dit de venir le lendemain à la Cour où elle voulait bien se charger de l'introduire. Lefebvre fut accueilli avec bonté et chargé de faire le portrait de la reine. Ce portrait est aussi à Visé.

» Les faveurs dont le jeune peintre était l'objet à la Cour lui procurèrent

(1) [Ce portrait est actuellement au Musée communal de Liége.]

d'autres portraits et parmi ceux-ci, celui d'une actrice nommée Clara (maîtresse du roi).

» Les portraits de Leurs Majestés étaient achevés et Lefebvre continuait à être reçu à la Cour, lorsqu'un jour une dame du Palais, qui était de service, lui interdit l'entrée sans lui dire la raison de cette mesure. Rebuté plusieurs fois, le jeune homme, dont le sang bouillonnait, força la consigne et se présenta dans le cabinet de la reine qui, surprise et interdite, le reçut avec froideur. On lui avait dit que les mêmes pinceaux qui avaient servi à fixer sur la toile les traits augustes de Leurs Majestés avaient été employés en même temps à faire le portrait d'une courtisane. La calomnie n'avait rien épargné. La reine adressa d'amers reproches au peintre. Celui-ci, qui ne pouvait opposer que sa bonne foi et son désespoir, en fut accablé. La reine lui dit : « Retournez à Bruxelles, ce n'est que là que je puis vous recevoir... »

» Le coup mortel était porté. Lefebvre se mit au lit avec la fièvre. Lorsque les premiers accès en furent calmés, les médecins lui permirent de quitter ces lieux où il avait été comblé de tant de faveurs !

» A son arrivée à Liége, la fièvre le reprit et, quelques jours après, il rendait le dernier soupir dans les bras de son père. Il était âgé de 29 ans, et était fiancé à la vicomtesse de la Kétulle ; son mariage devait avoir lieu à son retour de La Haye.

» Le dessin de Lefebvre était correct et pur ; sa couleur riche et transparente ; imagination ardente ; connaissances variées ; âme d'artiste. Il jouait du violon à ravir. Lefebvre était gai, aimable, spirituel. »

Albin Body.

Sur l'origine et le sens de « nuton ». — C'est un fait acquis que le nom des lutins semble dérivé de Neptunus, par voie d'étymologie populaire, c'est-à-dire d'étymologie par fausse analogie. Le *Dictionn. génér.* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, donne *lutin* comme une « altération » de l'anc. franç. *netun*, qui paraît être du latin *Neptunus*, dieu de la mer. » *Netun* a été altéré en *nuitun*, *nuiton*, sous l'influence de *nuit* (le lutin se » manifestant pendant la nuit), puis en *luitun*, *luiton*, sous l'influence du » verbe *luiter*, lutter. La Fontaine emploie encore *luiton*, qui s'est con- » tracté en *luton*, puis est devenu *lutin* par substitution de suffixe ».

Le wallon a conservé, à côté de la forme *nuton*, qui est la plus répandue, les formes *luton* (cf. Wallonia, III, 33) et *luteu* « lutteur » (id. 154 note). Nous avons là le souvenir exact des deux influences, « nuit » et « lutter ».

L'étymologie qui tire ces divers mots de *Neptunus* a préoccupé encore récemment les érudits. M. Gaston Paris (*Poèmes et légendes du moyen-âge*, 1900, p. 51 note), à propos de la transformation de Malabron en « luiton de mer », expliquait : « *Luiton de mer*, plus anciennement *nuiton*, et d'abord » *netun* ; ce nom n'est autre que le nom du dieu marin *Neptune* ; il désigne » une sorte de triton. Plus tard, le *luiton* ou *luton* a perdu tout rapport » avec la mer et est devenu notre *lutin* ».

M. A. Molinier, dans *Le Moyen-âge* 1900, p. 131, signale encore cette

dérivation et explique que Neptune a survécu dans la mémoire populair sous l'influence des monuments figurés. M. G. HUET, dans la même revue, 1901, p. 31-35, reprend cette observation et, sans mettre le moins du monde en doute l'influence des monuments figurés sur les croyances populaires, il s'attache à faire valoir l'opinion de M. GASTON PARIS.

La forme première du mot était *neitun* ou *netun*, ce qui rend impossible toute autre étymologie que celle de *Neptunus*. Ce mot *netun* a pris de bonne heure un sens très large ; c'est ainsi que, dans le procès de l'évêque Guichard, le *neton* figure comme un démon qui a commerce avec les femmes. Remarquons ici que le Nuton wallon est également fort amoureux ; quand il a distingué une femme, rien ne le rebute et les belles n'ont que deux moyens de l'écarter quand elles le dédaignent : c'est de le décourager en se montrant à lui en compagnie de leur amoureux (WALLÒNIA I, 62 ; III, 44) ou de le blesser dans sa dignité en commettant ostensiblement, en sa présence, quelque incongruité (ID. III, 75 et 76).

Plus anciennement, le sens du mot *netun* était beaucoup plus restreint : il signifiait, comme le constatait M. G. PARIS, « génie, monstre marin ». Il est encore dans ce sens, sous la forme *noitun*, dans deux manuscrits du Roman de Thèbes. M. HUET rappelle ici que « le christianisme ne niait pas l'existence des dieux du paganisme : il les laissait subsister comme démons. Dès lors, on comprend ce qui a dû se passer. Neptune, une fois détrôné par la nouvelle religion, est devenu de dieu des mers, démon marin ; puis, par une dégradation nouvelle, il s'est trouvé confondu dans la masse des êtres fantastiques, dont l'animisme populaire a de tout temps peuplé les eaux aussi bien que le ciel et la terre, et leur a cédé son nom, tout en étant absorbé par eux ; enfin ces *netuns* ont perdu tout caractère précis et sont simplement devenus des êtres fantastiques, des *lutins*. »

L'auteur rappelle d'autres exemples de noms de dieux du paganisme, devenus dans les langues romanes des noms communs, désignant le plus souvent des êtres fantastiques. *Fata*, déesse dont le nom paraît avoir été formé d'après l'analogie de *Parca* et de *Fortuna*, survit dans le français *fée* et dans les mots apparentés en provençal, catalan, italien, espagnol. Précisément, les nains que nous appelons *nutons* ou *sotais*, sont nommés, en Pays gaumet (Lorraine belge) *fées*. Orcus, le dieu des morts, a donné « ogre ». Le nom de *Diana* a donné, en sarde, *jana* « fée, sorcière », en anc. franç. *gene*, qui désignait un être apparenté au *nuitun* et à la *fée* ; dans une série de textes du premier quart du xe siècle, *Diana* est apparentée aux femmes qui chevauchent la nuit à travers les airs, c'est-à-dire aux sorcières.

Peut-être, dit en terminant M. HUET, un examen de mots de divers dialectes et patois romans désignant des êtres fantastiques, fera-t-il découvrir que d'autres dieux antiques ont ainsi survécu sous un humble déguisement populaire. Cela est possible en effet, et l'on vient de voir, au cours de cette analyse, que déjà les traits du caractère populaire de nos *nutons* et leurs noms mêmes en Wallonie, appuient les données que l'auteur a si ingénieusement mises en lumière.

O. C.



Le grand feu du Carême

A COUVIN



peine le temps nous a-t-il transmis quelques rares vestiges de cette pratique autrefois en honneur parmi les populations couvinoises. Et cependant, les vieux qui, dans leur mémoire fidèle, ont conservé bien vivace le souvenir de ces usages passés, en parlent avec un enthousiasme toujours renaissant. Ils revoient ces danses bruyantes autour de l'immense brasier ; ils redisent ces chants joyeux qui, si agréablement, leur rappellent les belles années de leur jeunesse ; et je ne sais quelle subite tristesse s'empare de ces âmes débiles à la pensée de la disparition des amusements qui auraient pu leur faire revivre quelques beaux jours de leur enfance.

Si, remontant le cours des ans, nous pénétrons dans une antique chaumière de Couvin, nous jouissons d'un spectacle bien intéressant : Autour d'un poêle boiteux où crépitent quelques branches de bois mort, les pieds frileusement blottis sur un *couvet* (réchaud), un groupe de personnes travaillent à la lumière douteuse et vacillante d'un *crasset* (lampe à huile). Ainsi les Couvinois, la nuit venue, désertaient leurs maisons et se retrouvaient chez le voisin pour y achever la soirée en famille. Les femmes fabriquaient de la dentelle, les hommes filaient. Souvent, les mains s'arrêtaient, et, au sein de ces modestes réunions, on se retrempait au récit des vieilles histoires traditionnelles. Les incidents de la journée faisaient parfois aussi les frais de la conversation, et les boutades amoureuses des jeunes gens jetaient une note gaie dans cette atmosphère familiale. C'est ainsi que s'écoulaient, dans un charme de tous les jours, les longs mois de l'hiver.

Ces rendez-vous quotidiens prenaient régulièrement fin le premier dimanche de Carême. Un dicton populaire : « Au Grand feu : *les chîges* (les soirées) au feu », nous est resté et nous montre bien que cette coutume d'allumer d'immenses tas de bois à différents endroits de la ville, coïncidait avec l'expiration des soirées en commun.

A l'approche de la date fixée pour la cérémonie du Grand feu, une animation fébrile s'emparait de tous les habitants. Un mois à l'avance, les enfants, à la sortie de classe et les jours de congé, se répandaient dans la campagne pour y arracher les buissons ; ils parcouraient les bois et en rapportaient tout ce qui pouvait servir de combustible.

La jeunesse et l'âge mûr ne le cédaient en rien à l'enfance. Pour se mettre à l'abri d'une sentence accréditée alors dans l'opinion publique et par laquelle celui qui ne participait pas à la formation du tas était incendié dans l'année, chacun avait à cœur d'y apporter sa quote-part, soit en bois, soit en argent. Plus tard même, un chariot traversait les rues de la ville et prenait à domicile la charge de bois que les particuliers entassaient devant leurs portes.

Chaque quartier avait son Grand feu. Chaque section, par raison d'amour-propre, s'efforçait d'accumuler les fagots sous le plus gros volume et d'avoir ainsi la suprématie sur les rivaux de la cité. On a compté jusque quatre foyers dominant la ville et répandant sur toute la contrée d'épais nuages de fumée. On dressait un immense bûcher sur le sommet de la montagne de Boussu, un second apparaissait à « Nieumont », pour le quartier du Piége. Le regard en découvrait deux autres, l'un au « Bout d'en haut » et l'autre « rue des Juifs », pour le quartier Ste-Barbe.

Chaque bûcher comprenait comme axe central, un arbre d'une certaine puissance à l'extrémité duquel on hissait un drapeau entouré de banderolles de toutes nuances. Autour de ce pivot, se groupait un énorme amas de troncs, de branchages, de bruyères dont l'ensemble revêtait à peu de chose près, la forme d'une pyramide bien élancée.

Des échopes, des marchands de poissons s'établissaient aux abords du monticule; des musiciens s'y réunissaient et bruyamment attendaient, au milieu des tonneaux de bière achetés avec le produit des cotisations, le moment de saluer la première flamme.

Vers six heures, la foule apparaissait sur les lieux. Hommes, femmes, enfants, des familles entières se précipitaient. C'était un

mouvement inouï, une joie tenant du délire. On attendait avec une impatience toujours croissante l'instant où, partout à la fois, l'horizon allait s'embraser.

Tout à coup, le feu brillait sur cinq collines différentes. C'était un tonnerre d'applaudissements, des hourras frénétiques s'élevaient dans la nuit, mêlés aux craquements sinistres du bois en combustion. Le feu, activé par le vent, redoublait bientôt d'intensité ; c'était une fournaise ardente où, nouveau Vulcain, un homme armé d'une longue fourche tisonnait sans cesse et d'où il faisait jaillir des milliers d'étincelles.

D'autres personnes rôtissaient, au bout d'une perche, des *sorets*, des harengs-saurs qu'elles distribuaient à la foule. Ils étaient, dit-on, excellents, et pas un des spectateurs n'aurait voulu s'abstenir de ce mets de circonstance. Les assistants se désaltéraient avec de la bière que l'on servait dans un verre unique, passant par là même de bouche en bouche.

Entretemps, les Couvinois se livraient avec ivresse à des jeux mêlés de chants. La récréation du « Berger et la Bergère » nous a été conservée. Hommes et femmes formaient un cercle au centre duquel se trouvait une personne symbolisant tantôt un berger, tantôt une bergère ; se conformant au texte du rondeau, la personne enfermée embrassait une de celles qui l'entouraient. Voici un extrait de cette chanson :

On a dansé dans tous les temps
Dans tous les coins du monde.
Dansez bergers, sautez bergères,
A ton berger, bergère
Donne un baiser sincère (ter).

La danse dite « des sept sauts » (1) formait un des numéros les mieux suivis du programme. Le spectacle de ces bonds effrénés autour d'un brasier avait quelque chose de sauvage. Ces têtes échevelées, ces bandes désordonnées, rougies à la lueur fauve de l'incendie, revêtaient un aspect barbare qui reportait la pensée au fond des forêts antiques des Gaules, à l'heure des sacrifices aux divinités de nos pères.

Peu à peu, le feu s'éteignait; les cris redoublaient de force à la chute du mât enguirlandé, puis, musique en tête, à la clarté des

(1) Voir l'air noté de cette danse dans *Wallonia*, t. III, p. 148.

torches, toute la troupe descendait pêle-mêle vers la ville, au rythme des chants et de l'harmonie.

Avant le départ, cependant, on procédait à la vente des cendres dont on se servait comme engrais. L'argent ainsi récolté était employé au payement des frais nécessités par la réjouissance.

Ce même dimanche du Grand feu, les enfants mariés se retrouvaient sous le toit paternel et y mangeaient les gaufres préparées avec un soin religieux par les vieux parents. Aujourd'hui, cette coutume se pratique encore dans nombre de familles de la ville, et, cette année, à la Lætare, nous avons pu voir une mère, un père courbés par l'âge, s'acheminer lentement sur le pavé de la rue, pour répondre à l'invitation que leur firent, au début du Carême, des enfants reconnaissants.

Charles BIHOT.





Les Caramaras

Etres fantastiques du Hainaut-Ouest

Parmi les êtres surnaturels bienfaisants ou malfaisants que l'imagination populaire a enfantés, il en est dont les mœurs et les habitudes sont connues par une tradition, quasi invariable, les représentant constamment avec les mêmes caractères, malgré les noms différents qu'ils portent suivant les contrées. Tels sont les Nutons et les Sotais, nains des cavernes plus malicieux que méchants, qui, pratiquant le principe de réciprocité, rendent le bien pour le bien et le mal pour le mal. D'autres échappent à toute appréciation. Sont-ils bons ou mauvais? On l'ignore; habitent-ils les entrailles de la terre, les eaux, les bois, l'air? Nul ne le sait. Tout en eux est mystère.

Au nombre de ces derniers, il faut ranger les *Caramaras*, dont le nom, si pas le souvenir, s'est conservé dans une partie du Hainaut. Le couplet chanté à Blaugies et à Erquennes, le premier dimanche de Carême, jour du Grand feu, débute par ce mot étrange sous lequel la coutume est désignée dans ces villages : on fait le *caramara.*

Caramara! fiète (fête] *à Bavay*
Rapporte dés puns tout pa quérées. (1)
Dés gros, dés gros
Comme dés cus d' pots,
Dés p'tits, dés p'tits
Comme dés queues d' soris. (2)

Qu'est-ce qu'un *Caramara?* En Picardie, c'est un Bohémien et par extension un sorcier qu'on appelle *Carimaro, Kerimouéro.* On lit dans l'*Avocat Patelin* :

(1) « Rapporte des pommes par charretées ».
(2) Emile HUBLARD, *Fêtes du Temps jadis. Les feux du Carême.* Mons, 1899, p. 27. (Annales du Cercle archéologique de Mons).

Ostez ces gens, noirs Marmara
Carimari, Carimara,
Amenez-les moi, amenez.

Ménage déclare ignorer l'origine de ce mot. [1]

Aux environs de Douai, les Bohémiens et certains êtres malfaisants sont aussi des *Caramaras*.

Au village d'Hamel, il existe un dolmen formé de cinq ou six grosses pierres; ce sont les pierres *chawattes* (pierres aux chouettes), ou encore la cuisine des sorciers. On prétend, rapporte M. Quarré-Reybourbon, de qui nous tenons ces détails, que ces pierres servaient de refuge aux *Caramaras*. [2]

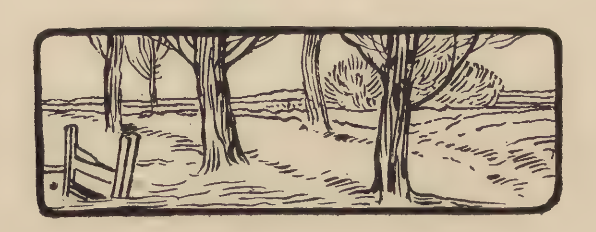
A Blaugies et à Erquennes, ce mot a perdu toute signification précise, les villageois n'en comprennent plus le sens. Il est à présumer que jadis il en était autrement. Le *Caramara* était-il une sorte de génie, protecteur des récoltes, qu'on invoquait afin de se le rendre favorable? Ou bien, par son influence néfaste, compromettait-il la fertilité des arbres fruitiers, et le campagnard prononçait-il son nom en forme d'imprécation?

Entre ces deux hypothèses, il est malaisé de faire un choix. La suite du couplet : *rapporte des puns tout pa quérées*, milite en faveur de la première, tandis que la seconde est justifiée par le caractère de nuisance que les habitants de la Picardie et du Nord attribuent aux *Caramaras*.

Emile HUBLARD,
Secrétaire de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.

(1) Abbé Corblet, *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne*. (Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 2e série, t. I, p. 234).

(2) Quarré-Reybourbon, *Les monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais*. Compte-rendu des travaux du Congrès archéologique et historique de Tournai (1895). Tournai, 1896, p. 543.





Légendes locales

IV.

Les lutons qui ne veulent pas parler [1]

IN ILLO TEMPORE vivaient dans les grottes de Han et de Rochefort de petits hommes minuscules que l'on appelle là-bas *lutons*.

Ils étaient chaudronniers de leur état. Chaque soir ils se rendaient dans les demeures des villageois afin d'emporter les *tchaudrons et potais à r'fé*. Leur tournée terminée, ils retournaient à leur grotte et travaillaient jusqu'au lever du soleil : toute la nuit, leur demeure restait éclairée et retentissait du bruit des marteaux battant le fer. Le lendemain matin, nouvelle tournée : ils rapportaient aux villageois les objets raccommodés, qu'ils avaient pris la veille. Ils recevaient en retour de leurs services quelque nourriture, pain, viande, etc.

Mais une chose vraiment bizarre étonnait les paysans : les *lutons* ne parlaient jamais ! De si loin qu'on se rappelât, on ne se souvenait pas d'avoir entendu une seule parole s'échapper de leurs lèvres.

Quelques méchants résolurent d'obliger les *lutons* à prononcer quelques mots :

C'est bin mau, ça, dijès-le. « Cela est très mal, avouez-le ».

Plusieurs tentatives furent faites, mais restèrent sans fruit. Une bonne femme de Han imagina un stratagème destiné à étonner les *lutons* et à en tirer au moins un cri. Le moyen réussit, comme on va le voir.

Vers le moment où les nains devaient faire leur tournée, la

(1) Ce récit est une version plus complète du conte du « Nuton étonné », que *Wallonia* a publié d'après PIMPURNIAUX, ci-dessus, t. III, p. 34.

femme étendit les cendres restées au fond de l'âtre, en une couche assez épaisse qui couvrait une bonne partie de la chambre. Depuis déjà quelques jours elle recueillait toutes les écales d'œufs à la coque du voisinage. Elle en avait — oh ! sans mentir — pour le moins cinquante! Elle les disposa debout, les unes à la suite des autres, sur le tas de cendres, les remplit à moitié d'eau et plongea dans chacune un petit bâtonnet.

Quand, le soir, le *luton* entra et vit cette longue suite d'écales qui, pour lui, si minuscule, avaient les proportions, les formes et les dispositions de petits chaudrons, il ne put se retenir de s'écrier :

Dji n'a jamais veyeu ostant d' potais au feu machant ! « Je n'ai jamais vu autant de pots au feu ». [1]

Raconté par Mme Marchal, âgée de 73 ans,
de Forrières (canton de Nassogne).

V.

La mort d'une sorcière.

I-gn-a l' viye macrale qui va moru ! « La vieille sorcière va mourir », se disaient les paysans de Forrières en se dirigeant vers une petite bicoque éloignée de toute sorte d'habitation, en dehors du village lui-même.

C'était une maisonnette de bois, au toit de chaume, à l'aspect rebutant. L'intérieur ne le cédait en rien à l'extérieur : un infect taudis d'où s'exhalait une odeur nauséabonde. Un chat noir était blotti dans un coin, tandis qu'un corbeau, perché au-dessus de l'âtre, croassait lugubrement.

Sur un grabat était étendue une affreuse vieille femme, aux cheveux d'un roux très prononcé et dans un désordre répugnant, à la face ridée et terreuse, au menton barbu, aux mains d'une maigreur effrayante.

Elle gesticulait, se débattait, se dressait sur son séant et retombait lourdement sur sa paillasse dont la malpropreté était repoussante.

Elle criait, elle lançait des regards farouches vers les assistants qui voulaient lui prodiguer des soins. Chaque fois qu'ils l'approchaient, elle se dressait tant bien que mal, grinçait des dents et leur montrait le poing.

(1) La finale du texte wallon est très archaïque : *machi* signifie « mêler, mélanger » ; et l'expression *Des potais au feu machant* peut se traduire par : « des pots au feu, et dont le contenu se mélange ».

Tout à coup, dans la foule du dehors retentit ce cri : *Voci mosieu l' curé!* Quelques instants après, en effet, le curé de Forrières entra dans la maisonnette et se fit expliquer ce dont il s'agissait. Il pria les assistants de se retirer afin de pouvoir calmer la vieille femme et lui donner l'absolution.

Une demi-heure se passa pendant laquelle retentit un vacarme infernal dans la bicoque.

Enfin, le curé sortit, l'air décontenancé, s'épongeant le front : sa mine indiquait assez la défaite qu'il avait essuyée... Un cri plus perçant que les autres se fit entendre, puis un rauque gémissement, puis plus rien...

Quelques personnes se précipitèrent dans la maisonnette et virent la *macrale* à moitié sortie du lit, les bras et les cheveux pendants : elle avait vécu!...

On la replaça sur son grabat et à la demande du curé on pria quelque temps. Puis on évacua la chambre et on ferma la porte dont la clef fut confiée au pasteur.

Le lendemain matin, il y avait une nouvelle affluence de paysans devant la demeure de la *macrale.*

Quel n'avait pas été l'étonnement des premiers arrivants, lorsqu'ils avaient trouvé la maison sans toit et le lit vide.

Ils faisaient mille suppositions, lorsqu'un paysan déclara avoir vu la veille au soir un nuage de corbeaux s'abattre sur le toit, emporter celui-ci, de même qu'un autre corps dont il n'avait pu distinguer les formes dans l'obscurité.

Ç'astait les cwarbeaux èvoyès do diale qu'avint v'nu qwèri ci mwaiçhe feume-là, conclurent les paysans.

« C'étaient les corbeaux envoyés du diable qui étaient venus chercher cette mauvaise femme ! »

Raconté à Forrières par Mme Marchal, 73 ans.

VI.

Le Chat noir de Momalle.

Un vendredi soir, un paysan de Momalle s'en revenait d'un hameau voisin où il avait été aider des villageois à remiser leur blé. Il suivait un chemin qui coupait des champs cultivés, et il n'était pas loin de la première maison de son village, lorsqu'un animal surgit tout à coup d'un des champs, s'élança comme un éclair sur le paysan et le mordit assez profondément au mollet.

Fou de douleur et de colère, le villageois lança sa fourche vers l'animal qu'il atteignit à l'épaule et qu'il reconnut, à la clarté de la lune, pour être un chat noir.

Il poursuivit sa route, maudissant cette fâcheuse rencontre et ses douloureuses conséquences, tandis que le chat s'enfuyait en poussant des miaulements plaintifs.

Le lendemain, tous les habitants de Momalle avaient connaissance de l'aventure. Ils ne furent pas peu surpris quand ils apprirent qu'*ine vîle laide sètche feume* « une vieille laide sèche (maigre) femme », qui n'avait pas une brillante réputation, était retenue dans son lit à cause d'un coup de fourche à l'épaule, qu'elle avait reçu, disait-elle, la veille, d'un malfaiteur.

Nos l'avîz tofêr pinsé, conclurent les paysans, *cisse feume-là èst ine macrale.*

Conté par *li vix Dj'han*, de Momalle, âgé de 70 ans,
ouvrier pensionné aux chemins de fer.

VII.

Une habitation de sotais.

Il y a trois ans — en 1899 — un habitant de Momalle faisait bâtir une maison près de l'église, sur une légère éminence, *ès mont* comme ils disent là-bas.

Les ouvriers en étaient toujours aux fondations lorsque, un certain jour, le tout s'effondra dans une excavation assez profonde. En déblayant ils découvrirent un escalier dont quelques marches seulement étaient restées intactes. Sur l'ordre du propriétaire ils continuèrent les fouilles. De cet escalier, dont la position marquait assez que jadis il menait au jour, partait un vestibule qui débouchait dans une pièce rectangulaire. Un autre petit corridor reliait celle-ci avec une deuxième chambre de même forme et de mêmes dimensions que la première. Cette première pièce était vide tandis que dans l'autre se reposait un bloc de pierre cubique entouré de quatre petits monceaux de terre en forme de sièges minuscules.

Les parois des chambres étaient formées d'une espèce d'argile compacte, non brunâtre comme le limon, mais plutôt jaunâtre. Elles étaient recouvertes de mousse et tapissées de longs filaments, secs comme des radicelles d'arbre. Quelques plantes croissaient le long des parois.

Le propriétaire continua les recherches : à cet effet, il fit creuser

deux puits dans l'espoir de découvrir un indice quelconque qui pût établir quelque chose de positif quant à cette demeure.

Ses efforts furent vains.

Cependant, les habitants de Momalle voulurent que cette habitation fût celle de *sotais*.

Pourquoi ?... Enigme !...

Peut-être le bloc de pierre et les morceaux de terre ont-ils été transformés dans l'imagination souvent bornée, mais toujours pittoresque des campagnards, en table et siéges propres à des nains.

Renseignements donnés par Raoul Martinis, de Momalle.

Ernest GODEFROID.





Documents et Notices

Le tirage au sort au pays de Charleroi. — De *La Chronique*, numéro du 5 février, sous la signature de Jean Bar (Camille QUENNE), cette relation très exacte :

« A l'aube de la première journée, toutes les rues aboutissant à l'Hôtel de Ville, où se faisaient les opérations du tirage au sort, revêtaient une allure pittoresque. Des boutiques de toutes sortes s'improvisaient en plein air ; on y débitait des rubans aux tons les plus violents, des cocardes et des fleurs en papier d'argent, d'or, rouge, vert, jaune — noir et blanc si l'on était frappé d'un deuil et à l'usage des conscrits malheureux. Des couronnes aux bariolages fantastiques dominaient ce ruissellement de *pepettes*, suivant l'expression du terroir. Il y en avait pour tous les âges, pour tous les goûts.

» Puis bientôt on assistait au défilé de légions composées de plusieurs milliers d'êtres, hommes, femmes, enfants, vieillards, couverts de ces fleurs, de ces rubans, de ces couronnes, exécutant une marche échevelée, dansant en chantant des refrains de circonstance, dont le pittoresque le disputait à l'humour :

En' brèyè nè personne :	Que personne ne pleure :
Nos ârons des routches marronnes,	Nous aurons des culottes rouges,
In bonnet d'police à flotchette,	Un bonnet de police à floc,
In fusik, n' baïonnette.	Un fusil, une baïonnette.

» Des fanfares bruyantes les accompagnaient, précédées invariablement d'un tambour-maître au colback majestueux, au tablier de cuir, à la barbe de fleuve, comme on en rencontre encore dans les « Marches » wallonnes. Puis s'avançaient des gars attifés de vêtements de femme, outrageusement maquillés à l'aide de bleu d'outremer et de poussière de brique rouge pilée ; ensuite, mêlés à eux, les malheureux idiots errant dans les communes, qui sont de toutes les manifestations drôles et que l'on affuble de guenilles plus ou moins ignobles et de décorations dont le légendaire plat de barbier en fer-blanc est le type caractéristique ; puis encore des musiciens enragés tapant sur de vieux chaudrons et des casseroles fêlées. Enfin, les conscrits, flanqués de leur fiancée, les père, mère, frères et sœurs, aïeux et aïeules.

» Et, dominant la fantastique sarabande, des cartels indiquant en caractères flamboyants le nom de la commune. Et, de ci de là, émergeant de la masse délirante, des brosses à peu près dépourvues de poils surmontant de longs manches, des bâtons enrubannés en manière de thyrses, portant au

sommet un énorme numéro. Ce numéro était d'ordinaire le « bidet », le plus bas qui pût sortir de l'urne et que le conscrit raille en couplets piquants :

Y vaut mieux d'aller qué l'bidet,
Qué d' tchêr (tomber) *su in gris baudet.*

» C'est à dire se marier, car, dans l'idiome du crû, *in gris baudet* signifiait jadis la femme qui travaillait à la bure, la *hiercheuse.*

» Ainsi constituée, la cohue se précipitait vers le carrefour de l'Hôtel-de-Ville, se mêlait comme un torrent furieux à la foule épaisse qui s'entassait à cet endroit, provoquant une confusion générale, où les clameurs désespérées des femmes, les cris et les appels des adultes se confondaient aux accents des fifres, des accordéons, des trombones, des tambours et des grosses caisses.

» Les petites communes qui ne pouvaient pas se payer un orchestre complet, s'adressaient à des femmes instrumentistes que l'on trouve déambulant le long des grandes routes wallonnes et qui, moyennant salaire, accompagnent les cortèges, soufflant dans des pistons et des bugles.

» Un silence angoissant pesait sur cet océan tourmenté dès que les portes de fer livraient passage aux conscrits, qui s'engouffraient dans la salle des opérations.

» Mais la rumeur se reprenait bientôt à gronder avec un vacarme tumultueux.

» Une anxiété profonde étreignait les poitrines, comme dans l'attente d'un délibéré sensationnel de Cour d'assises. Le sort était-il bon ? Etait-il mauvais ?

» A peine le conscrit avait-il franchi, à sa sortie, le cordon de bonnets à poils qui gardaient la porte contre les assauts furibonds, que la foule s'en emparait, le jetait, comme une épave, au-dessus des têtes, le faisait tournoyer dans le vide, le rejetait encore, jusqu'à ce qu'il eût été reconnu et saisi par les siens. Il devenait alors l'objet de caresses violentes et passionnées, on le couvrait de baisers, ou bien on le giflait en plein visage, on lui arrachait les vêtements, on piétinait son couvre-chef, si celui-ci avait échappé aux rudes brimades populaires. A moitié démoli, le sang parfois aux narines et à la bouche, on l'entraînait dans le cabaret le plus proche et l'on envahissait les boutiques pour se couvrir de guirlandes et se faire marquer, sur le front parfois, à la couleur noire, voire même au cirage, le numéro que le milicien avait tiré de l'urne.

» C'était inénarrable et poignant.... »

Mascotte (cf. t. V, p. 87, 99 ; et t. VI, p. 53). — Voici ce que dit de l'origine de ce mot le *Dictionnaire général de la Langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (1901) :

« Mascotte. *Etym :* Mot provençal, diminutif de *Masco*, sorcière, d'origine inconnue. Mot mis en vogue par l'opérette d'E. Audran. *La Mascotte*, représentée en 1880. — *Familièrement :* Personne, chose considérée comme portant bonheur. »

Le feu de l'étincelle. — A la page 196 du t. VIII (1900) de *Wallonia*, M. Ernest Matthieu signale les pèlerinages importants qui se répétèrent du xve au xviiie siècles, vers Sainte Waudru de Mons, en vue d'obtenir son intercession contre les ravages d'une maladie épidémique, signalée sous le nom assez énigmatique de « feu de l'étincelle » — et la question est posée, à nous autres lecteurs, de savoir quelle est cette maladie.

Je me demande si ce n'est pas celle que la médecine médiévale désigne sous le nom d'*Ignis infernalis* « feu d'enfer », autrement dit la Mort noire, cette pestilence fameuse au Moyen-Age.

J'en retrouve le souvenir dans des notes que j'ai prises autrefois, durant mes études sur l'ancienne littérature de l'Artois, en préparation à mon édition d'Adan de la Hale, aujourd'hui publiée (*Romanische Bibliothek*, Halle a. S. 1900, vol. XVII).

Il s'agit de deux textes du *Cartulaire de Notre-Dame des Ardents, à Arras*, par Louis Cavrois (Arras 1876). Je cite d'après ces notes anciennes la Charte latine IV de 1133, p. 91-92, et un poème en vieux français, p. 128-129 avec les corrections nécessaires :

« Alius enim in ore, alius in naso, alius in aure, alius in manu, alius in » pede, alius in coxa, alius in tibia, alius in viribus, alius in posteriori parte » morbo illo horribili qui dicitur ignis infernalis affligebatur » (cf. Boccacio, *Decamerone*, Introduzione).

« A ce temps que Lambert regnoit
» Une pestilence courroit
» En Arthois, c'est chose certaine
» Sus mainte créature humaine
» Sus corps d'hommes, femmes, enfans
» Lesquelz estoient fort dolans
» Du feu qui est nomez d'enfer,
» Lequel est rouge et noir que fer,
» Qui est a l'un lez embrasé
» Et a l'autre n'est point brasé
» De cestes pestilences griés
» I avoit pluisours entekiés... *etc.* »

D^r^ phil. Rudolf Berger (Berlin)
Membre de l'Académie d'Arras.

Tentative d'émigration belge en Russie sous Marie-Thérèse. — Sous la signature E. M., on lisait récemment dans *Jadis* : « Dans ces dernières années, des ingénieurs et entrepreneurs belges ont tenté avec succès la création en Russie d'établissements industriels, et ont entraîné avec eux nombre d'ouvriers de notre pays. Ces tendances à implanter dans ce vaste empire des industries florissantes dans les provinces belges, avec le concours de nos concitoyens, s'étaient déjà manifestées sous le règne de Marie-Thérèse; mais à cette époque, loin d'être encouragés dans leurs projets

d'émigration, les Belges rencontrèrent de la part du gouvernement une opposition très rigoureuse, ainsi que le prouve la dépêche suivante, adressée le 19 avril 1764, à Desombergh, avocat fiscal du Hainaut :

« L'Impératrice-Reine. / Cher et feal. / Comme il nous revient qu'on a » formé le dessein d'engager quelques-uns de nos sujets à quitter les Pays- » Bas, pour aller s'établir à l'extrémité de l'Europe, dans les contrées incultes » de l'empire de Russie et sous le climat le plus rude, Nous vous faisons la » présente pour vous dire que c'est notre intention que vous donniez les » plus grandes attentions à cet objet qui n'intéresse pas moins l'Etat en » général, que le bien être particulier de ceux de nos sujets qui pourraient » être tentés de se laisser séduire. Nous voulons en conséquence que vous » fassiez saisir au corps tous ceux qui pourraient se charger d'une pareille » commission; que vous empechiez par toutes voies ceux de nos sujets qui » pourroient avoir été séduits à exécuter leur engagement, et qu'enfin vous » nous rendiez compte des découvertes que vous auriez faites à cet egard, » pour y être ultérieurement disposé par Nous, suivant les circonstances. A » tant, cher et féal, Dieu vous ait en sa sainte garde. / Bruxelles, 19 avril 1764. / Par ordonnan^ce^ de Sa Majesté. / F. Maria. »

Cette ordonnance est un document intéressant pour l'histoire commerciale. Elle se trouve aux Archives de l'Etat, à Mons, fonds de l'avocat fiscal du Hainaut. »

L'origine des briques. — Sous ce titre, nous avons publié dans le dernier numéro, p. 25, une légende namuroise, dont l'origine populaire avait été confirmée. Nous venons d'apprendre que cette confirmation reposait sur des renseignements incomplets et inexacts. Le conte que notre texte résumait n'était autre, à notre insu, que la version en wallon d'un article intitulé « Les briques endiablées », paru dans l'*Illustration Européenne* (de Bruxelles) n° 49, du 17 octobre 1874, p. 390 et 391. Cet article, en français, était signé Radié Feurikt. Le rédacteur de cette feuille était Marcelin La Garde, auteur de beaucoup de légendes. (Sur cet auteur et ses procédés littéraires, voyez ci-dessus, t. V, p. 205.) Il est permis de croire que Radié Feurikt n'est qu'un de ses pseudonymes. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire à présent que la légende de l'origine des briques n'a aucune popularité en pays namurois et semble inventée de toutes pièces.

O. C.



Chronique Wallonne

Cette chronique est consacrée au mouvement wallon intégral. Elle signalera toutes les publications en rapport avec les tendances actuelles de restauration morale de la Wallonie. On y consignera aussi les actes notables de décentralisation littéraire ou scientifique; et, en général, tous les faits qui témoignent le mieux du réveil de l'idée régionaliste dans nos provinces.

Nous comptons sur le concours de nos lecteurs wallons pour rendre cette « chronique » ainsi comprise, aussi complète et aussi démonstrative que possible.

BIBLIOGRAPHIE :

Le vieux Namur, par Alexandre Gérard. Un vol. in-8° de 198 p., avec grav. et couvert. ill. — V. Delvaux, éditeur, Namur. Prix : 2 francs.

Dans ce copieux ouvrage, l'auteur a réuni le texte d'une conférence sur « Namur à travers les âges » une étude sur « Les institutions judiciaires namuroises sous l'ancien régime » et un « Index des sources principales de l'histoire de la ville et comté de Namur ».

Le voyage à vol d'oiseau que M. G. fait d'abord faire à ses lecteurs dans « Namur à travers les âges » (p. 1 à 40) est des plus attachants. Dans un style alerte et coloré, l'auteur éveille tout un monde de souvenirs. C'est l'évocation pittoresque des mœurs, usages et festivités du temps jadis, l'exposé vivant des fastes de la cité et du pays, l'histoire anecdotique des institutions qui distinguent et honorent la vie publique des ancêtres.

L'exposé plus austère et détaillé des institutions juridiques namuroises dans le passé (p. 43 à 165) constitue une page d'histoire instructive. L'auteur, à la suite de l'historique de chaque institution, a soin de nous indiquer les sources manuscrites et imprimées où il a puisé ses renseignements. Les curieux en pareille matière lui en seront reconnaissants.

Il reprend du reste ces titres et indications dans une liste plus complète (p. 167 à 195) des sources de l'histoire locale et du pays, travail d'une utilité capitale et qui encouragera sans doute bien des chercheurs.

En résumé, l'ouvrage de M. G., qui témoigne d'un labeur considérable, constitue, au moins dans sa première et sa dernière partie, une œuvre de saine vulgarisation historique.

L'amour si naturel du sol natal est dû à une sorte d'activité spontanée des sentiments affectifs : il est salutaire de l'éclairer et de le confirmer.

Mais il est aussi utile de fournir une direction et une aide féconde à tous ceux que ne rebute point l'étude personnelle du passé. A ce titre aussi, l'ouvrage de M. G. constitue une bonne action. On peut le poser en exemple, et espérer qu'ailleurs aussi le mouvement de renaissance morale des pays wallons trouvera les encouragements et le concours de ceux que la fortune intellectuelle a le mieux partagés. O. C.

Onzième annuaire de l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons. — Broch. petit in-8° de 71 p. Librairie wallonne, rue Lambert-le-Bègue, 5, Liége. Prix : fr. 0,60.

C'est comme chansonniers et non comme auteurs dramatiques que les membres de l'Association publient cet annuaire, auquel vingt-neuf d'entre eux, et des meilleurs, ont collaboré. Nous y retrouvons, avec des *pasquêyes* ou romances, toutes inédites, MM. Tilkin, Wesphal, Bartholomez, Schoenmackers, et d'autres écrivains bien connus de nos lecteurs. Il y a aussi, dans ce petit volume, quelques nouveaux venus, parmi lesquels MM. Jean Roger, avec une bonne chanson pour jeune fille ; Bourgeois, Neuville, etc. Les productions de ces artisans du vers sont généralement fort soignées, et il en est un bon nombre qui mériteraient d'entrer dans une anthologie de la chanson wallonne. Nous signalerons tout particulièrement *Hayette !* chanson d'amour, dans laquelle notre collaborateur M. Edouard Monseur renouvelle, avec des détails d'une saveur délicate, dans une langue savoureuse et musicale, le thème éternel de la délicieuse aventure. O. C.

Catalogue (au 1er juin 1901) **des cartes postales illustrées de la maison Nels.** — *Premier supplément* à ce catalogue (cartes du 1er juin au 15 août). — Photographie, photogravure et typographie Ed. Nels, 14, rue de Vienne, Bruxelles.

Il y a cinquante ans, les reproductions courantes que les gravures nous donnaient des monuments et des sites étaient des à peu près, le plus souvent infidèles ou incorrects, parfois la caricature des choses. Que les temps sont changés, depuis que la photogravure met à la portée de tous une multitude de reproductions absolument exactes ! Quel puissant enseignement résulte de ces abondantes et véridiques illustrations qui se multiplient dans les revues à grand tirage, dans les Port-folios et les Panoramas ! L'esthète, l'archéologue et l'artiste en font leur profit. Mais l'utilité de la photographie artistique s'est vraiment généralisée dès le jour où quelque industriel avisé imagina la carte-postale illustrée : les chefs-d'œuvres de l'art et de la nature allaient entrer réellement dans le patrimoine commun....

Il reste sans doute encore des progrès à accomplir : la photographie des couleurs n'a pas dit son dernier mot. Mais nous pouvons prévoir le jour où le plus humble amateur pourra se créer une charmante galerie, et acquérir pour quelques francs la reproduction merveilleusement exacte de ce que l'art des hommes a créé de beautés, non seulement en statuaire et en art monumental, mais en peinture et en décoration.

Actuellement, les éditeurs de cartes postales portent le meilleur de leurs

efforts vers la reproduction des sites et des monuments. Il n'est guère de pays qui ne possède sa collection de « carte-vues », détaillant les beautés naturelles et artistiques, assurant au touriste, pour quelques sous, le souvenir exact et inaltérable de ce qu'il a vu, et révélant à l'habitant lui-même de nouveaux et précieux motifs d'aimer les lieux qui l'ont vu naître...

Les vitrines de nos libraires ne manquent pas de postales illustrées. Mais, à côté de tant de productions qui nous représentent, si utilement qu'il soit, les chefs-d'œuvres de l'art universel ou les sites étrangers, il nous faut estimer tout particulièrement celles qui nous révèlent à nous-mêmes les pittoresques beautés naturelles de la Petite Patrie.

Dans cet ordre idées, il nous est agréable de signaler la collection Nels, comme une des plus intelligemment composées et éditées. Elle est consacrée à la Belgique, et comme telle, vraiment unique. Nous n'avons rien à lui comparer comme collection géographique, et par sa valeur d'édition, elle supporte la comparaison avec les plus belles collections étrangères. Elle ne comprend pas moins de cinq mille numéros...

Le plus grand nombre des cartes Nels sont consacrées, et cela se conçoit, à la partie wallonne du pays, la plus pittoresque, la plus variée d'aspect, la plus riche en beaux ciels et en décors merveilleux. Chaque région a d'ailleurs sa série, qui est destinée, comme l'indique déjà le premier supplément au catalogue, à s'augmenter périodiquement de vues nouvelles.

L'auteur, qui se révèle artiste au goût sûr autant que praticien expert, a suivi en touriste le cours de la Meuse et celui de nos belles rivières ; il s'est arrêté dans chaque ville et dans chaque village ; il s'est visiblement complu à voir pour lui-même et pour autrui les grand'places comme les vieux rochers, les vieilles maisons comme les hôtels notables, les types de campagnards et les types de citadins ; il a « pris » les aspects désolés des Fagnes comme les détours imprévus des vallées, les rochers impérieux et les champs verdoyants, les coins de route, les fontaines, les chapelles, les mares, les moulins, les fermes, sans oublier, bien entendu, les monuments, hôtels-de-villes, statues, églises et monastères. Bref, rien qu'à parcourir rapidement les catalogues Nels, on a l'impression d'un défilé plein de charme et d'imprévu, capable de satisfaire les goûts les plus divers du touriste, de l'artiste ou de l'amateur. Inutile de dire que l'impression se précise pour ceux qui, comme nous, ont l'idée de s'assurer, de visu, de la valeur des estampes : celles-ci sont, en effet, d'une exécution absolument parfaite.

Nous conseillons fortement à tous les amateurs de se procurer les catalogues Nels et de faire leur choix, suivant leurs goûts et leurs préférences. Ils n'y seront pas trompés. Ajoutons que, sur demande, les cartes peuvent être fournies en aquarelle.

O. C.

DÉCENTRALISATION :

La musique à Namur. — Une œuvre nouvelle, *Maître William*, opéra-comique de M. Louis Docquier, musique de Charles Hemléb, directeur de l'Ecole de musique de Namur, a vu le jour sur le théâtre de cette

ville. Le succès a été complet. « La musique, dit *le Guide musical*, est personnelle et, bien qu'elle s'en tienne à la forme de l'opéra-comique, on y trouve des pages très émouvantes et d'un grand effet scénique; l'auteur ne s'est inspiré d'aucun modèle, il a écrit comme il sentait. La pièce a plu au public, qui a manifesté son admiration par des bravos sans fin ».

Le ballet-légende *Fatalidad*, musique de Louis-H. Hillier, a vu ses brillants succès de Lille et d'Aix-les-Bains renouvelés à Namur. Cette œuvre, qui a également été très favorablement accueillie à Toulouse, est en répétition au théâtre de Dijon. Pendant qu'elle continue son tour de France, on la répète en Allemagne. M. Louis-H. Hillier est Liégeois. Il s'est fait une brillante réputation à Londres, où il compose, et professe, et où il a dirigé avec maestria de très brillants concerts.

Une « revue » locale, à Liége. — Le théâtre du Pavillon de Flore a pris l'habitude d'offrir à son public une Revue inédite des faits de l'année. Jusqu'à présent, les directeurs s'étaient adressés, pour la composition de ces pièces, à des auteurs bruxellois. Il en résultait que ces Revues n'avaient guère de local que ce que les « revuistes » voulaient bien y laisser ajouter de wallon par quelque chansonnier du crû. Le directeur actuel, M. Druart, a « osé » s'adresser à des Liégeois. Et « Faut voir ça ! », de MM. Nello Breteuil et Charles Bartholomez, revue exclusivement locale, a obtenu un succès sans précédent, auquel toute la presse a applaudi.

Concours littéraires et scientifiques. — Le programme pour 1902 des concours annuels de la *Société Liégeoise de Littérature wallonne* vient de paraître. Il est en distribution chez le secrétaire, M. Julien Delaite, 50, rue Hors-Château, à Liége. Ces concours, au nombre de 21, sont relatifs aux principaux genres de littérature wallonne, à l'histoire et la bibliographie de cette littérature, au vocabulaire et à la philologie du wallon, etc. A noter le « 6e concours : une étude critique sur les règles de la versification wallonne ». Cette versification a d'autant plus besoin d'être critiquée qu'elle s'est fort inutilement embarrassée des règles classiques françaises dont l'Académie elle-même a reconnu, en fait, et depuis longtemps, la caducité. — Date ultime pour le dépôt des œuvres et mémoires : 8 décembre 1902.

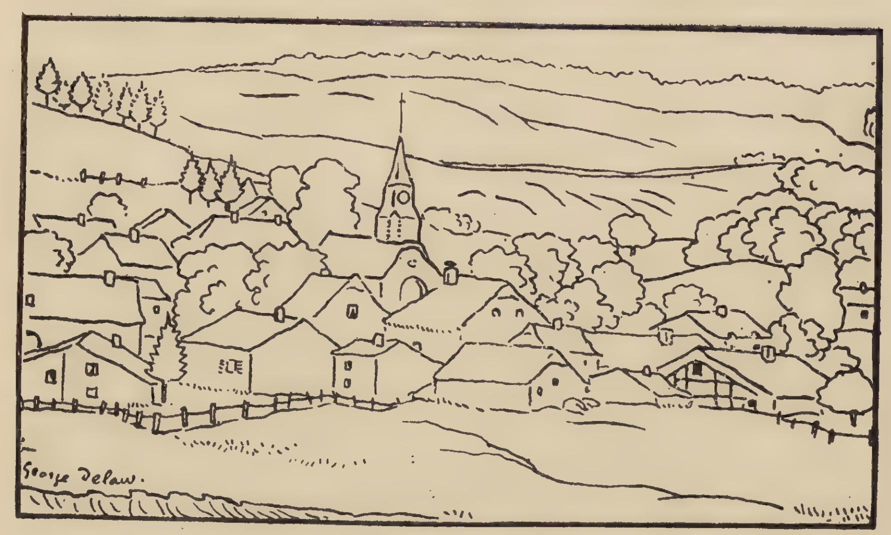
— La *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* publie également le programme général et détaillé de ses concours (chez son secrétaire général, M. C. Wiliquet, 22, avenue d'Havré, à Mons). Ce programme vise les sciences historiques, mathématiques, philologiques, philosophiques, naturelles, médicales et sociales, la littérature française et les beaux-arts. Chacune de ces catégories fait l'objet d'un concours. Des questions spéciales sont posées : *a*) par la Députation permanente du Hainaut, *b*) par la Société. — Les œuvres et mémoires doivent être déposés avant le 31 décembre 1902.

FAITS DIVERS :

Une exposition de marionnettes. — Les théâtres de marionnettes, très nombreux à Liége, constituent une originalité locale qui n'est pas inconnue des lecteurs de *Wallonia.* Le Cercle « Les Amis du Vieux-Liége » a eu l'heureuse idée d'organiser une exposition-concours des principaux « sujets » de ces théâtricules. Cette exposition, qui s'est ouverte fin janvier, a réuni les envois d'une quarantaine d'impresarios, soit deux cent-cinquante à trois cents marionnettes de toute taille et de tout modèle : chevaliers, nobles dames, empereurs, sans parler du légendaire *Tchantchet,* au nez tourmenté et au parler patriotique. L'exposition a eu un vif succès de curiosité. Signe des temps : elle avait été ouverte par les autorités, gouverneur de la province, bourgmestre de la ville, premier président de la Cour d'appel... Aucun honneur n'a manqué à nos artistes en bois : le corps diplomatique est venu les saluer, en la personne du Ministre de France à Liége — lequel, pour comble d'honneurs ! était accompagné de son frère, le Directeur du protocole à l'Elysée.

Manifestation Willem, à Liége. — Le 15 février, le « Caveau Liégeois », cercle littéraire et dramatique wallon, a fêté le jubilé de M. Joseph Willem qui, à cette date, atteignait le vingt-cinquième anniversaire de sa première nomination à la présidence de ce cercle. M. Willem, chansonnier dont maintes œuvres sont très justement devenues populaires, auteur dramatique dont les succès ne se comptent pas sur nos scènes populaires, brille parmi nos écrivains de terroir par la pureté de sa langue, l'aisance de son style et l'habileté de sa versification. Aussi les hommages de ses confrères ne lui ont pas fait défaut et il peut en être légitimement fier. La fête organisée en son honneur par le « Caveau Liégeois » a été honorée de la présence du bourgmestre de Liége, d'un délégué de la Députation permanente provinciale et de nombreuses notabilités wallonnes.

Agrandissement du « Spirou ». — Le journal wallon liégeois *Li Spirou,* au début de sa quinzième année, vient de faire peau neuve et de s'agrandir. Il paraît à présent, hebdomadairement toujours, sous le format jésus, avec un frontispice nouveau du maître dessinateur Armand Rassenfosse. Son comité de rédaction, sous la direction de M. Alph. Tilkin, se compose de MM. Ch. Bartholomez, J. Bourgeois, Toussaint Bury, Victor Carpentier, Jos. Closset, Jean Lejeune, Joseph Lejeune, Guill. Loncin, Fr.-J. Renkin, Jean Roger et Joseph Vrindts.



Hameau d'Our.

Un mois sur les Hauts-Plateaux

Souvenirs de Bièvre-en-Ardenne

Jeudi 22 août.

Bièvre est un village neuf, sans pittoresque, à cause de sa situation en terrain presque plat, à peine déprimé par les creux de verdure où coule son petit ruisseau. Mais il est gai, blanc de toutes ses maisons au badigeon clair, aux portes pareillement peintes en vert.

Il se divise en quatre quartiers, dont chacun échelonne ses maisons le long de quatre routes, ce qui prête au village un vague aspect général de croix.

Il est traversé par la ligne faîtière de partage Semoy-Lesse. Ces deux Reines transparentes de la région, qui déroulent au Sud et au Nord leurs sombres beautés, ont accaparé les touristes ; et Bièvre a ainsi échappé au malheur d'être un lieu de villégiature.

Les chauffeurs, qui de loin en loin parfument ses genêts d'une odeur de pétrole, dédaignent ses horizons, trop vastes et moins immédiatement accessibles à leur compréhension que le pittoresque « classique »...

Vital est parti dès le matin, couper ses avoines avec Camille, son frère.

Comme ils resteront aux champs jusqu'au soir, nous sommes partis, la vieille Philomène, Hortense et moi, leur porter à manger.

Hortense porte, dans la « tchaudurnette » la soupe blanche, appétissant mélange de lait, d'œufs et de pommes de terre, avec cerfeuil, oseille, petits oignons et thym sauvage.

Philomène porte l'énorme cafetière à fleurs, toute brûlante.

C'est une journée chaude et bleue. Les abeilles bourdonnent le long des trottoirs de bruyères qui bordent l'étroit chemin.

Le champ de Vital est là-bas au milieu des landes, petit rectangle jaune dans le vert et le rose.

Dès qu'ils nous aperçoivent, Vital et Camille quittent leur faux et viennent à nous; ensemble nous gagnons vite la lisière d'un petit bois de sapins dont les cimes nous arrivent à l'épaule, et dans l'ombre maigre et courte, voici Camille et Vital, la *tchaudurnette* entre les jambes, qui mangent avec appétit l'excellente soupe.

Philomène profite de cet instant de repos, pour sommeiller un peu, à côté de la cafetière, grande comme un petit enfant, plantée dans l'herbe.

C'est l'heure inerte, incolore.

Derrière les cultures qui l'entourent, Bièvre apparait mal, trop disséminé, ne donnant aucune prise au pittoresque. La grosse et lourde église; quelques toits coupés de verdures, et, à droite, le château des Chiens, construction moderne, entourée de sapins noirs et pointus. Au delà, une ligne bleuâtre que l'atmosphère surchauffée efface encore : l'horizon de la Famenne...

Puis, tandis que Vital et Camille s'en retournent à leur champ, tandis qu'Hortense et Philomène rejoignent le village, je gagne le chemin de Monceau.

Des vallons solitaires; des landes ensoleillées où plane la torpeur de l'heure chaude.

Quelquefois le petit chemin se resserre entre deux murailles de genêts géants.

Ensuite c'est la grand'route, sur la crête.

Encadrée souvent par des bois d'épicéas tout petits — ce qui donne la sensation fantastique d'être pour un instant Gulliver — et qui laissent voir par-dessus leur tête les panoramas vastes et profonds.

Ici, je suis au centre d'une circonférence inouïe dont chaque point est distant de plus de dix lieues ! Prodigieux moutonnement

de bois crépus, d'ou saillent des clochers : Houdrémont, Bellefontaine, les deux Louette, Baillamont. Houles roses et vertes. De lointaines écharpes de fumées dénoncent les travaux d'essartage.

Les grands bois de sapins mettent sur le décor des forêts leur verticalité plus sombre.

Au nord, c'est l'horizon doucement ondulé de la Famenne, où brille, d'une lumière morne de canicule, la toute petite tache blanche des baraques de Transinne.

Au sud, le déferlement plus proche des presqu'îles de la Semoy.

Au-delà de Gedinne, une vague plus haute, l'un des sommets de l'Ardenne : la Croix-Scaille.

Monceau est un village sombre bâti parmi les écrêtements tourmentés. Quelques-unes de ses rues dégringolent jusqu'au fond d'un entonnoir, tandis que le gros du village, avec l'église, reste juché sur le sommet dans sa ceinture de vergers.

A Monceau, la région se transforme ; cela sent la Semoy. L'ardoise commence, et la roche feuilletée montre sa tranche oblique et luisante.

Les feuilles du tabac sèchent, suspendues le long des perches disposées horizontalement sous le toit des petites maisons.

Samedi 24.



Philomène fait le pain dans la grande *mwé.* (1)

Elle mêle à la pâte de la pomme de terre, pour le rendre plus « doux » et il en résulte des miches délicieuses qui se conservent fraîches, deux semaines.

La besogne de la matinée, en outre des huit pains, a donné le résultat suivant :

Deux *dorées* qui sont tartes au sucre.

Deux tartes aux fruits, deux tartes à la rhubarbe ; six *pouillettes* c'est-à-dire des petits pains nattés destinés à réjouir les enfants et badigeonnés économiquement avec du café noir.

Et un respectable *rouillot*, énorme gâteau en forme de couronne, percé d'une cheminée au milieu.

Une fois toutes ces bonnes choses dans leur moule, nous traversons la route en grande pompe pour aller au fournil ; petite masure aux pierres noires et croulantes, à l'entrée du « pachis ».

(1) *Mwé* « maie, pétrin. »

Comme Philomène le prête aux voisins et aux voisines, le joyeux endroit ne désemplit jamais.

Tantôt celle-ci vient y faire sa lessive, tantôt celle-là vient mettre ses pains au four chauffé au bois de *gniésse* (genêts) le combustible national.

Et toujours, fonctionne le *caboûloir* plus noir que l'ombre, ses trois pieds posés sur un âtre fruste comme celui d'un troglodyte — et dans quoi mijote la caboulée des *couchets*.

Sans oublier le *crami* (1), le *tri-feu*, le long tube en métal du *choufflet*, et autres compagnons inamovibles du Coin-du-feu.

Quand la *caboulée* est cuite, Camille s'arme du *spotchou*, primitif ustensile qui rappelle la dame des paveurs, et commence à *spotchier* les pommes de terre.

Ce verbe, si expressif, malgré sa consonnance désagréable veut dire réduire en bouillie.

Et je le trouve si plaisant que je prie en riant Camille de me le conjuguer.

(1) Crémaillère.



Le Fournil.

28 août.

— A l' Chîge (a la Veillée).

Camille raconte comme quoi il y eut, un beau jour, quatre personnes en Dieu :

Çà astot, in côp, in bon curé qui n' savot fwêre intrer dins la tièsse d'in de ses èlèfes lu mystère d'in Dieu en trois personnes.

I' s' dit à lou-même :

« Cumint qu' c'est qu' dju vas m'y prinde pou li fwère sawoir çuta. »

I' li est v'nu aussi vile à l'idée de fwêre çu comparaison ci.

Comme les parints du valet avint des vatches, i li dit :

« Supposons qu' Dieu l' père, c'est la Blantche. Dieu l' Fils, la Noire, et Dieu l' Saint-Esprit, la Routche. Retins l' bin, car dju tu lu run'mandrè co d'mwin. »

Bon, ça passe comme ça.

Lu lend'mwin, au matin, au caticîme, l' bon curé run'mande co au valet combin y a d' personnes en Dieu.

— I gn'y ai quatre, qu'i respond.

— Commint qu' ça s' fwê qu'i gn'y ai quatre, dit l' curé, vu qu' dju t'ai dit hêrsé qu'i gn'avot qu' trois.

Lu Père, ruprésenté pa l' Blantche, lu Fils pa l' Noire, et l' Saint-Esprit pa l' Routche ? »

Mais l' p'tit valet lî respond :

« Aïe, i gn'avot trois, hêrsé, mais, à c' t'hure, gn'y ait quatre. »

— Commint qu' ça s' fwêt, ça, dit-i ?

— Aïe, m'sieu l' curê, pa'c' que timps du l' nute, l' Saint-Esprit est vêlé.

C'était, une fois, un bon curé qui ne savait faire entrer dans la tête d'un de ses élèves le mystère d'un Dieu en trois personnes.

Il se dit en lui-même :

« Comment que c'est que je vais m'y prendre pour lui faire savoir cela ? »

Il lui vient aussitôt à l'idée de faire cette comparaison.

Comme les parents du garçon avaient des vaches, il lui dit ;

« Supposons que Dieu le Père c'est la Blanche, Dieu le Fils la Noire, et Dieu le Saint-Esprit la Rouge. Retiens-le bien, car je te le redemanderai encore demain. »

Bon, ça passe comme ça,

Le lendemain, au matin, au catéchisme, le bon curé redemande encore au garçon combien il y a de personnes en Dieu.

— Il y en a quatre, qu'il répond.

— Comment que ça se fait qu'il y en a quatre, dit le curé, vu que je t'ai dit hier qu'il n'y en avait que trois.

Le Père, représenté par la Blanche, le Fils par la Noire, et le Saint-Esprit par la Rouge ? »

Mais le petit garçon lui répond :

« Oui, il y en avait trois hier soir, mais, à cette heure, il y en a quatre.»

— Comment que ça se fait, ça, dit-il ?

— Oui, monsieur le curé, parce que, pendant la nuit, le Saint-Esprit a vêlé.

Vendredi 30.

— A l'Chîge.

Je ne connais rien de la vie de saint Pansau, et je crois d'ailleurs qu'il existe peu de documents sur ce sympathique personnage, mais je suppose que son nom lui tient lieu de biographie et d'iconographie ; et qu'il est impossible de l'imaginer autrement que rubicond et réjoui ; de plus, d'après sa chanson, assez bohême et uniquement préoccupé des ripailles dont il est le très saint Patron.

Ce soir, « à l'chîge », Camille nous apprend qu'aujourd'hui encore, pendant le carnaval, les petits quêteurs qui vont de porte en porte se réclament ainsi de lui dans leur fervente prière :

Saint Pansau n'a pas soupé
S'il vous plait de lui en donner.
Coupez-haut, coupez-bas
Coupez au milieu du plat,
Et si vous n'avez pas d'couteau
Donnez tout l'morceau.

*
* *

Quelques devinettes :

Cè qu' c'est qui mwindje (mange) *pa d'sous la panse, et qui tchic pa d'sus l'dos ?*

— C'est l'rabot.

Cè qu' c'est qui cherpatte (charpente) *toudis et qui n'fwêt pon d'estelles* (de copeaux) ?

— C'est l'hourlodje.

Cè qu' c'est pu' d'pîces (pièces) *est-ce qu'on-z-y met, pus d'trous est-ce qu'i gn'y ait ?*

— *C'est l'têt de paille* (le toit).

Cè qu' c'est qu'est co pu p'tit qu' la queue d'ène sèris et qui rind l'monde si joli ?

— *C'est l'awie* (l'aiguille).

6 septembre.

Quand les enfants de Bièvre vont aux myrtilles dans le bois de Louette, s'ils rencontrent des enfants venus de ce dernier village, ils ne manquent pas de chanter :

Canè du Louette
Ta mère est mwette
Après quatre ans
Tu n'aurès quatre !

Il en résulte des batailles — quelquefois graves, à coups de *tchaudurnettes* « petites marmites ». *Cané* veut dire malpropre, paraît-il. En tous cas, terme méprisant.

Quand les enfants de Bièvre vont irriguer les prairies du côté de Graide, s'ils rencontrent des petits *Graidis*, autre chanson moqueuse :

Graidi, graidoîs,
Panse d'a pois,
Rond tchênay,
Cu d' pourcé !



Village de Graide, près de Bièvre.

Les *Graidis* répondent :

Bivi, Bîvottès,
Cu d' pourcés,
Pelés mitchos,
Rostis gadots,
Qui vint traîner ta pansé,
Su l' pont d' Tament.

Tament : lieu dit entre Bièvre et Graide.

Même petite rivalité entre les enfants de Petit-Fays et ceux de Monceau. Les enfants de Monceau chantent :

Fayottés Dandinots !
Fayottés Dandinots ! (plusieurs fois)

Les *Fayottés* répliquent :

Roussés, roussés,
Du Moncé !

A Gembes, ce sont les *Marous* : sur leur passage, les enfants des villages voisins les interpellent de ce sobriquet qu'ils répètent autant qu'ils ont d'haleine :

Marous, marous, marous, marous, marous !

Les habitants de Vresse, Bohan, Laforêt, Chairière, Alle, et en général de tous les villages de la Semoy, ont leur nom aussi, qui n'est plus un sobriquet. Ce sont *les Rivadjois.*

Jeudi 14 septembre.

— HAUT-FAYS ET LA FERME DE PROIGY.

A deux lieues dans le Nord, de l'autre côté de la forêt se trouve le village de Haut-Fays.

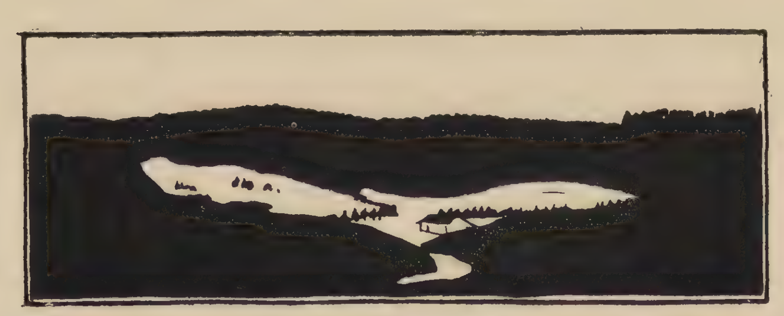
On vient de tracer en plein bois, une belle route aux remblais fraîchement rouges, qui relie aujourd'hui le village à Gedinne, et rejoint, à la station, la grand'route venant de Bièvre.

Mais, auparavant, les sentiers de Proigy conduisaient seuls de l'autre côté de la forêt, et, comme c'est encore le chemin le plus court, c'est par là que Philomène nous conduit en charrette à Haut-Fays.

Droite, sous son bonnet noir, dans sa petite camisole sans taille des dimanches, la vieille wallonne tient d'une main sure les rênes et le fouet; et le tangage de l'inconfortable véhicule ne la fait point osciller.

Bichette va, de son allure égale et tranquille, sa grosse tête penchée en avant, agitée d'une cadence lourde et mélancolique.

Et voici Proigy.



La Ferme de Proigy — vue des hauteurs de Gembes.

Il y a dans ce mot Proigy une sonorité croassante et froide qui me semble dépeindre mieux qu'une description le caractère désolé de ces parages.

Cet important point de repaire est au confluent de trois vallons, dont l'herbe verte que paraphe le vol des sauterelles coule entre les bois.

Des ruisseaux glacés — que fréquente la truite — l'un venu de Haut-Fays, l'autre de Bièvre, se réunissent ici pour aller rejoindre à Gembes, le ruisseau de Graide, et plus loin, enfin, opérer leur jonction avec le contingent d'eaux-vives venues d'Anloy et d'Ochamps, pour courir de conserve sous le nom de Lesse, vers les grottes de Han.

Le brouillard qui se lève reste encore suspendu au front des bois. Les bruyères revêtent la teinte brune du déclin.

La rosée sème des myriades de perles sur le pullulement des toiles d'araignées, tendues dans les frêles enflèchures des genêts comme de minuscules et scintillants velums.

Paysage flou d'automne, à demi dissous dans le poudroiement humide. Au fond la Ferme abandonnée de Proigy...

Oh ! les cadavres de maisons sont plus impressionnants que les cadavres humains que la terre recouvre vite !

Les cadavres de maisons qui restent debout ! que la mort a marqués de son effrayante stupeur...



Fonds de Proigy.

Les jours, les nuits, les aubes, les brumes et les pluies qui passent devant les yeux crevés des maisons mortes.

L'expression hagarde, pleine de choses occultes qu'ont ces terribles yeux !

Regards sans regards — étrangement fixes, et comme épouvantés par la vision des « jamais plus ».

Les ruines somptueuses des châteaux et des abbayes ont une tristesse différente.

Les archéologues pieux leur ont fait un poétique déclin.

Leur mort est douce ; on les a ensevelies avec respect dans le linceul de l'histoire.

Mais, personne ne s'occupe des maisons pauvres qui meurent, abandonnées — sans silhouette et sans prestige — au fond d'un pré solitaire...

Proigy disparaît. Le chemin monte dans le bois. Et voici les plateaux. Nous entrons par la grand'route à Haut-Fays.

Bâti sur l'un des plateaux les plus élevés du canton de Gedinne, balayé par des vents âpres et secs, on y ressent un enthousiasme grave qu'on pourrait appeler l'enthousiasme des étendues.

Mais, il donne une impression de grande mélancolie, de trop grand isolement — figé dans sa petite existence silencieuse en face des horizons lointains.

Du côté de l'Est par delà Porcheresse, Our et Naomé, les ondulations s'étagent jusqu'à des reculs étranges, ils prennent, aux extrêmes limites que le regard peut atteindre, l'aspect irréel et tremblotant des mirages...

Maintenant le soir descend ; Bichette est attelée de nouveau ; deux bottes de paille sont jetées en travers de la « tchérette ». — Au revoir !

Nous sommes repartis. Philomène a repris son poste, le fouet et les rênes en mains.

Bichette s'en va de sa même allure tranquille et pesante — comme en rêve — le long de la grand'route que le soleil, déjà bas, inonde d'une aveuglante clarté pourpre.

De longues heures au milieu des bois qui s'éteignent peu à peu — dans le silence pur et parfumé du crépuscule, que déchirent d'une petite plainte agaçante et continue les deux énormes roues de la charrette broyant les cailloux neufs de la route nouvelle.

Et voici que la nuit est venue. Des brouillards légers flottent au fond de l'ombre, sur les landes, et les petits feux s'allument çà et là. Les petits feux des vachers qui ne rentrent que très tard.

Sur notre chemin, au bord du talus, nous rencontrons l'un de ces feux, abandonné.

Il brille encore, solitaire, et sa lumière mourante éclaire un peu les épicéas voisins.

Bien que Bièvre soit un riche village, la grande culture d'un effet si désolant pour le paysage y est inconnue. L'avoine et l'épeautre agrandissent peu à peu, il est vrai, leur cercle autour, mais la bruyère, la fougère et le genêt, sainte Trilogie de la flore wallonne, reste encore maîtresse du vieux massif ardennais.

C'est pourquoi l'élevage des troupeaux est ici facile, et de profit; c'est pourquoi il y a tant de petits feux, le soir, sur la lande.

Et, comme au fond des landes, ils s'allument aussi bien, des soirs, au fond de ma mémoire — vestale du souvenir.

Car je les aime ces petits feux sacrés, parce qu'ils symbolisent la saine et brave vie naturelle, parce qu'ils sont mystérieux et rassérénants, parce qu'ils brillent encore aujourd'hui, au milieu de tant de choses éteintes, comme ils brillaient aux époques bibliques...

Je puis placer ici un joli petit verbe wallon ; c'est le verbe houpper, qui n'est guère conjugué que par les petits bergers.

Houpper, c'est faire « houp ! » appel qu'ils jettent pour correspondre entr'eux, de lande à lande.

Le vent joue un rôle considérable sur la scène des Hauts-Plateaux au mois de septembre surtout.

C'est à sa présence continuelle qu'il doit d'avoir été personnifié par l'esprit populaire.

On l'appelle *Djean do Vint.* (Jean du Vent), et il effraie encore aujourd'hui les petits enfants, du fond de la *taque*, place favorite où il s'embusque les soirs de tempête, au fond de la cheminée.

— « Le Pôquatche » a Bièvre.

A Pâques, on fait croire aux enfants que les œufs ont été pondus par le coq.

Quand l'enfant est désespéré d'attendre en vain, il va trouver sa mère qui lui dit :

— Le coq n'a nin cô pounu (pondu) ?

— Nin cô !

— Purdez in baston et v's iri l' batte à s' queue — et v' voueri qu'i ponré (Et vous verrez qu'il pondra !)



Le coq.

Et chaque enfant, armé d'un bâton se met à taper sur la queue du pauvre coq dans l'espoir d'en faire sortir le bel œuf rouge ou bleu.

Heureusement la mère profite d'un moment d'inattention pour déposer en quelque cachette les œufs mystérieux que l'enfant trouve enfin.



Village d'Herbeumont — vu de la côte d'Herbeumont.

14 et 15 septembre.

Deux jours a Herbeumont

Les gendarmes ! Place au progrès ! J'ai trouvé Herbeumont bien changé. Il y a aujourd'hui des gendarmes à Herbeumont.

Une horde d'Italiens, de Français, de Flamands, s'est ruée sur le joli village ; et armés de la fameuse pioche des démolisseurs, ils démolissent la forêt, éventrent la roche, salissent la rivière.

Il s'agit de percer un tunnel et d'établir une voie ferrée. Ce sera le tunnel le plus considérable de la Belgique.

De onze cents habitants, la population est montée à treize cents.

Chaque maison est devenue un café. Les affaires marchent.

Les ouvriers logent chez l'habitant, comme les soldats au temps des manœuvres.

Altercations, vacarme, rixes.

L'ardoisier, rancunier, le soir guette l'italien à la sortie d'une auberge et, sans motif, l'assomme à coups de bâton. Représailles.

Les touristes — (c'est une compensation) qui venaient ici chaque année — anglais et bruxellois — se réfugient à Auby et à Mortehan.

Les gendarmes sont venus !

Là, où, naguère, on n'entendait que les clochettes de la herde, vibrent des sifflets stridents.

Un train de marchandises sillonne la route et transporte les matériaux.

Des jalons, indiquant le tracé malencontreux, sont plantés dans les prairies, symptômes de mort.

Le foyer d'infection est encore invisible, localisé plus loin, caché du côté du sentier des Fileuses, dans les bois profonds du Prieuré de Conques.

C'est là que fonctionnent les foreuses électriques. C'est là que le chancre industriel mange la roche, morceau par morceau.

Le vacarme retentit jusque dans les solitudes sauvages de Hardie-Fontaine qui n'avaient jamais entendu que le murmure de la Semoy et le cri de l'oiseau solitaire.

Le long de la route bordée de sapins qui descend du village au prieuré, sous l'ombre de la montagne sombre, un quartier de baraquements s'est construit.

Ce sont « les cambuses ».

Des cabarets pour la plupart, à l'usage des ouvriers.

Au-dessus de la porte de celui-ci, sur un morceau de toile, ces mots sont grossièrement tracés, en lettres inhabiles :

« Ouverture du café international franco-belge-italien ! »

Allons ! Maître Daniel Rock est mort, et, avec lui, le Dernier Défenseur du Passé.

Au fond de ma mémoire, il me semble entendre ces graves et farouches paroles :

« Ils se répandront comme la vermine dans nos villages; ils » mangeront et boiront ce qu'il y a de meilleur et tout deviendra » cher. Alors, à quoi nous servira d'avoir dix fois plus d'argent » puisque cet argent vaudra dix fois moins ?

» Ils apporteront dans nos montagnes leur sottise, leurs vices et » leurs usages. Ils riront de nos vieilles coutumes, ils seront maîtres » chez nous...

» Il faudra vivre comme eux, rire comme eux, parler et agir » comme eux, porter des barbes pointues, ridiculiser les honnêtes gens » qui passent.

» Quand nous aurons plus d'argent, est-ce que nous vivrons plus » longtemps ? Pourrons-nous faire plus de trois repas ? Dormirons » nous mieux ?

» Non ! nous voudrons devenir plus riches.

» Alors, arriveront les huissiers, les juges, les gendarmes ! »

Oui, je revois maître Daniel Rock, coiffé de son grand tricorne, parlant de la sorte à maître Zacharias Piper, l'orgueilleux maire de Felsenbourg.

Je revois aussi Fuldrade, la vieille diseuse de légendes, au bord de la tourelle en ruines, étendant ses maigres mains sur la vallée pour maudire l'idée nouvelle.

Mais personne ne ramassera la pique de vingt pieds que le sublime Forgeron forgea pour arrêter le Dragon aux Sept-Têtes.

Maître Daniel Rock est mort... et les gendarmes sont venus.

J'ai revu la Rivière mélancolique, barrée d'isthmes rocheux, semée de grandes pierres plates sur lesquelles des femmes, jambes nues lavent leur linge.

La Semoy emprisonnée dans les hautes parois boisées de cette singulière roche « feuilletée » qu'on croirait de fantastiques piles de paperasses géantes et pétrifiées.

La charrette entre dans l'eau, là-bas, et suit le barrage, à côté du moulin du vieux Jean Deleau.

Elle en a bientôt jusqu'au moyeu, et le cheval en a jusqu'au ventre.



Moulin sur la Semoy, près d'Herbeumont.

Les cailloux que la roue broie, rend un bruit frais de coquillages, si pur qu'il paraît tout proche.

Puis, le lit remonte ; cheval et voiture abordent de l'autre côté et disparaissent en scintillant dans le chemin qui monte sous bois.

Je me suis assis sur la roche de la rive et je me suis longuement attardé à suivre dans l'aquarium des fjords lilliputiens, le vol silencieux des poissons minuscules...

Et un peu hanté par les vagues figures de mes ancêtres qui ont vécu et sont morts ici — par tout ce qui flotte autour de moi de ce passé inconnu et pourtant cher, je me suis laissé aller au fil des rêves indécis, longtemps, longtemps...

16 septembre.

— Retour a Bièvre.

La vache a vêlé. Son petit est mort.

Sur la litière de genêts, le voilà étendu, informe et sanguinolent.

Camille, la lanterne haute, regarde avec inquiétude Philomène, dont la figure, soucieuse et dure, sort de l'ombre, éclairée de lumière jaune.

La vache meugle, dans l'obscurité chaude.

Les poules, dérangées par la lumière, ouvrent d'un air revêche leurs paupières flasques et s'ébrouent, gloussant comme en rêve.

Mais le petit cadavre reste immobile...

Camille l'a enterré quelque part, dans la nuit, et l'on n'en parle plus.

Seule, la vache, le lendemain, ne cesse de meugler, dans le pâchis, le col tendu douloureusement.

Et lorsque quelqu'un passe, elle accourt lourdement vers la petite porte de bois; et elle meugle, elle appelle... Puis elle s'arrête ; elle regarde, immobile, avee ses grands yeux doux, pleins d'une angoisse obscure, comme si elle attendait une réponse...

17 septembre.

— « La Chîge au stô. »

A Bièvre, la veillée de Noël s'appelle « La Chige au stô » (stô veut dire souche).

Avant minuit, on va chercher la « noire supine » (noire épine) et on la casse — *il ne faut pas la couper.*

On la rapporte à la maison ; puis on emplit d'eau une bouteille que l'on pose au milieu de la table ; autour, on dispose en croix trois grains d'encens, ou, à défaut, trois grains de sel, et à côté on met la branche.

Ensuite, on va à la messe de minuit.

Le premier rentré — désigné à l'avance pour bénir la branche — fait un signe de croix au milieu de la table, jette les trois grains d'encens dans la bouteille, et y met tremper la branche.

Puis on range le tout sur l'armoire.

Six semaines aprés, le bouquet mystérieux fleurit.

---

18 septembre.

— La maison des Lutons.

Prés du village d'Anloy, sur les bords de la Lesse qui n'est encore qu'un gros ruisseau — entre le Moulin de Willance et le Moulin de la Rochette, il y a un petit bois. C'est dans ce petit bois que se trouve la Maison des Lutons.

Les Lutons sont de tout petits « hommes » habillés de petits sarraus rouges et de petits pantalons rouges. Ils ont les cheveux au vent et de la barbe jusqu'au ventre. Ils ne sont pas méchants, et passent leur temps à cueillir des simples.

Les Lutons vont entendre la messe à Glaireuse. Glaireuse est en écart d'Anloy. Il n'y a point d'église; seulement une chapelle qui convient mieux à leur taille.



Une fois, une femme passant par le petit bois, rencontra un Luton. Elle portait dans son tablier de la paille d'avoine. Le Luton lui dit : « Retournez chez vous, sans regarder dans votre tablier pendant la route et ne l'ouvrez qu'en arrivant ». La femme fit ainsi, et quand elle arriva chez elle, elle vit que son tablier était rempli de pièces d'or !

La Maison des Lutons est une roche modeste, dans laquelle se trouvent creusées des tasses, des assiettes, un fauteuil à bras — un vase de nuit ! — et un cercueil !...

19 septembre.

— A Orchimont.

Petit-Fays, Houdrémont, Monceau et Bellefontaine, ceinture de villages au Sud de Bièvre, derniers postes avancés des Haut-Plateaux.

Aussitôt après se creuse le bassin de la Semoy. Aux pieds de ces villages viennent mourir les vallons idylliques où prennent naissance les ruisseaux tributaires.

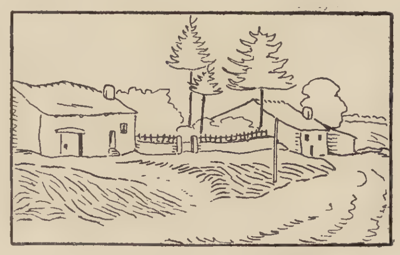
Alors, l'autre région — la Semoy — commence; plus pittoresque, mais sombre et triste — la tristesse oppressante des fonds.

A l'aspect idyllique de la zône de transition, succède l'aspect — parfois dantesque — des roches crenelées aux formes déconcertantes de ruines abandonnées par des châtelains géants, faisant planer leur nostalgie de pierres à deux cents pieds au-dessus de la rivière charmante et mélancolique elle aussi, malgré son eau vive, de n'avoir jamais entendu le chant des bateliers...

Voici Orchimont, au bord des précipices, entouré de vergers à pic et de champs de tabac.

Des feuilles de tabac sèchent, le long des murs pendues à de longues perches disposées horizontalement, les unes au-dessous des autres, depuis l'auvent jusqu'au rez-de-chaussée.

Certaines, ainsi costumées — ressemblent à des habitations sauvages.



A Houdrémont.

La route, en corniche, taillée dans la roche humide qui tourne autour du village, passe devant les vestiges de l'ancien château de la Maison d'Orchimont, misérable tourelle qui ressemble à un tas de pierres, et que dissimulent encore les verdures.

Le moulin est tout en bas, près d'un gros ruisseau — Semoy en miniature — qui coule dans une vallée hérissée de hautes roches obliques, aux silhouettes romantiques.

Retour aux Plateaux, à la nuit tombante, sous la petite pluie froide qui commence.

De nouveau, les horizons vastes avec la bonne sensation de liberté, après l'emprisonnement dans la vallée sombre.

Mais, il est tragique, ce soir, l'horizon — formidables houles de brumes — illusion encore de la mer — les jours où l'on signale des malheurs au large...

20 septembre.

Je croyais avoir découvert un mystérieux habitant dans la lune, et je l'avais baptisé «le chasseur lunaire», parce qu'il s'était présenté à moi, en effet, sous l'aspect d'un chasseur, et d'un chasseur écossais encore, — jambes nues et petite robe -- dans la position admirablement exacte du « tireur debout » comme on dit en style militaire (le style militaire !)

Et à la bouche de l'informe visage de la planète morte, figurait le flocon de fumée...

Et bien, les habitants de Bièvre — et d'ailleurs aussi, j'espère, — l'avaient découvert avant moi. Seulement ils l'appellent, eux, « le voleur ».

Au lieu d'un fusil, il tient une fourche, et au bout de la fourche il y a un bouchon d'épine (le flocon de fumée), qu'il place dans la brèche par où il vient de passer, pour dissimuler les traces de son passage.

Et voilà comme on prétend qu'il n'y a pas d'habitants dans la lune !

Samedi 21 septembre.

Cet après-midi, je suis retourné, seul, dans les fonds du Rû-au-Molin.

Je me suis saoûlé une dernière fois d'eaux vives, et de solitudes vertes.

Oh ! ce silence vierge et vieux de quelques mille ans !

La fougère jaunit, la bruyère s'éteint.

Sur la pente des vallons paissent les troupeaux virgiliens.

Le soleil de septembre étend sur le gazon leur ombre, étrangement longue.

Oh ! le calme vert des vallons, de gravité si douce et bonne — dans la chaleur atténuée du crépuscule, bientôt.

Un petit vacher, le ventre dans l'herbe, lit quelque histoire.

Et, là-bas, le vieux moulin qui s'est retiré du monde donne à l'eau courante le tic-tac du bon Conseil.

. . . .

En revenant par les landes, j'ai rencontré Camille qui labourait son champ.

C'est une longue nappe de terre brune et fraîche qui longe un bois de sapins — à l'entrée d'une vallée solitaire.

Le champ n'est pas très loin du village.

Bichette, le brave cheval, est attelé à la herse.

Et le rougeaud de vacher, au front têtu, fume un gros cigare, tout près, à côté de ses quatre vaches, du veau, et de la gatte.

Ramiche, le chien m'a reconnu.

Il me saute aux épaules, et me lèche.

On dirait un petit loup blanc.

Maintenant Camille va chercher quelques branches de hêtre.

Et le feu flambe à la lisière du champ.

La sève sue des branches et bouillonne en mousse blanche.

Quand les pommes de terre sont cuites sous la cendre, le petit vacher les mange ainsi, toutes terreuses avec leur croûte.

Et cela lui fait les dents très blanches.

Voici l'Etoile du Berger qui s'allume la première, puis l'Etoile du Porcher, puis l'Etoile du Vacher, puis enfin l'Etoile du Chevalier.

Autrefois (hélas, il n'y a plus que des autrefois dans le Trésor du Peuple) dans les villages, il y avait un Chevalier.

Il s'en allait, comme les autres pâtres, avec sa trompette, son fouet et son chien, conduire aux champs les chevaux qui portaient au cou la sonnette pendue au « clabot » de noisetier.

De ces quatre Etoiles, trois brillent encore.

Celle du « Chvali » est déjà une étoile éteinte.

Il est temps de la recueillir et de la fixer au Firmanent du Folklore. Les petits pâtres d'à présent ne la connaissent plus...

George DELAW.



Les Fonds du Rû-au-Molin.



Documents et Notices

La protection des ruines. — La protection des ruines a été trop souvent assimilée abusivement à la « restauration » des monuments historiques pour qu'on n'applaudisse pas aux intelligentes intentions qui sont attribuées à l'Administration par le journal *Le Soir*, de Bruxelles, dans un de ses récents numéros :

« On sait que le gouvernement a décidé l'exécution de travaux de consolidation des ruines du château de Franchimont. Des craintes avaient été émises à ce sujet; on redoutait que les restaurateurs ne procédassent à une remise en état complet de ce château et n'en détruisissent le charme pittoresque. Ces craintes sont chimériques, car la Commission royale des monuments ne l'entend pas ainsi. Elle a recommandé, au contraire, aux architectes chargés de la direction des travaux, de ne supprimer aucune construction, même moderne, car elles contribuent toutes à rappeler l'histoire de la forteresse. On se bornera à maintenir et à consolider tout ce qui existe; les fenêtres bouchées ne seront pas ouvertes et certains blocs de maçonnerie tombés tout d'une pièce du haut des murailles ne seront pas enlevés. Les végétations, qui contribuent beaucoup à l'aspect charmant de ces belles ruines, ne seront arrachées que là où elles seraient visiblement une cause de destruction pour les maçonneries. Le sommet des murailles gardera l'aspect que le temps a créé ; les murs resteront crénelés ; on se bornera à y couler du ciment pour les consolider. »

La protection des sites. — Une de nos curiosités naturelles, l'une des plus remarquables, est à la veille de disparaître. Il s'agit des « Murs du Diable », dont M. Albin Body a raconté ci-dessus, p. 27-32, l'histoire légendaire orale et écrite ; et particulièrement du rocher de Pepinster, bien connu des nombreux excursionnistes qui, dans la belle saison, passent par cette jolie localité. Ce rocher sera, dit-on, démoli prochainement, lors de l'établissement de la seconde voie du chemin de fer de Pepinster à Spa.

Il se dresse noir et sombre, juste au sortir du village. Le chemin de fer passe en dessous, trop près pour qu'on puisse bien le voir. C'est de la route qu'il faut contempler le fameux rocher, amoncellement fantastique d'énormes blocs, vrai travail cyclopéen. Il mériterait d'être conservé, mais les efforts tentés dans ce sens auprès de l'Administration supérieure n'ont pas abouti. Il est à craindre qu'il y aura toujours un abîme qui séparera les ronds de cuir de Bruxelles et la « Société pour la protection des sites ».



Chronique Wallonne

« *L'AME BELGE* »

Le Jeune Barreau bruxellois a organisé une série de conférences que l'on a eu l'heureuse idée de faire rendre à Liége. Elles sont données par des avocats lettrés qui ont conçu et réalisé l'idée infiniment louable d'exposer l'état intellectuel, social et moral de la Belgique à l'époque actuelle. C'est là une initiative intelligente, généreuse, et qui devait être féconde en enseignements.

Elle a néanmoins donné lieu à des critiques assez vives, notamment à Liége, touchant la façon dont ces conférenciers entendent le patriotisme. Il apparaît en effet que leur but commun est d'analyser « l'esprit belge », et de magnifier « l'âme belge ».

L'idée d'une « Ame belge », a été formulée par M. Edmond Picard, dans l'un des articles publiés, en 1897, dans un numéro extraordinaire sur la Belgique, de la *Revue Encyclopédique* de Paris (aujourd'hui *Revue Universelle*).

Disons tout de suite que l'effet de l'article de M. Picard était tempéré, autant par le caractère paradoxal de sa thèse, que par le voisinage d'une pénétrante étude de l'esprit wallon et de l'esprit flamand par M. Albert Mockel.

Malgré tout le respect dû à la haute et entraînante autorité dont jouit en plusieurs domaines M. Edmond Picard, on doit nettement constater qu'en cette circonstance il ne fut pas suivi, et que son idée d'une « Ame belge » n'eut tout d'abord aucun succès. On peut en juger par le fait que son article ne souleva aucune discussion : du moins n'avons-nous, en Wallonie, recueilli à cet égard aucun document notable (1).

On estime généralement, en Belgique, l'union matérielle, c'est-à-dire politique et administrative, de deux races très différentes par leur origine et par les qualités de leur mentalité, de leur sensibilité collectives ; et dont l'une, la Flamande, et l'autre, la Wallonne, tendent à se développer parallèlement et, sans toutefois le moindre instinct, sans la moindre intention séparatistes, à reconquérir leur autonomie morale. Et l'on considère avec raison que si l'union paisible et féconde des deux races s'explique et se légitime par quatorze siècles de vie et d'aventures presque toujours communes, le réveil intellectuel et le besoin d'expansion qui se manifestent actuellement en chacune d'elles sont l'effet, bien naturel, de leur maturité morale, et constituent, au reste, un phénomène qui est loin de leur être particulier. Qu'enfin, le mouvement régionaliste est justement favorisé en

(1) Un article que nous publiâmes au sujet de « l'Ame belge » dans un journal liégeois passa tout-à-fait inaperçu.

Belgique, par l'organisation administrative commune aux deux races, laquelle laisse un très libre jeu à l'autonomie des provinces, et même à l'autonomie communale.

Le bon sens public, qui n'est contesté aux Belges par aucun des hommes qui les connaissent bien, paraît donc peu préparé à une sorte de patriotisme « raisonné », qui fait abstraction des langues, des milieux, des races mêmes, et qui prétend, à la faveur d'une situation de fait due à des événements purement politiques, mettre les Petites Patries aux pieds de l'Etat.

Puisque nous parlons ici, autant pour nos lecteurs étrangers que pour les Belges qui nous lisent, il nous sera permis de donner à l'appui de ces constatations, l'exemple d'un discours qui fut en son temps (1899) jugé *tout à fait patriotique*, malgré la distinction très nette entre plusieurs idées que la politique mêle d'ordinaire, et où un Wallon s'exprimait, notamment, comme suit :

« Dans notre pays, deux races se trouvent unies et constituent une entité qu'on appelle la Patrie, la grande Patrie.

» Tous nous sommes les patriotes de cette Patrie-là. Tous nous avons intérêt à le rester. Et nous, Wallons, nous le restons et nous le resterons. Et si l'on tentait, par malheur, d'égarer quelques-uns de nos frères en inventant le fantôme de l'antagonisme des races, disons-leur qu'on les trompe, que les Wallons et les Flamands sont les enfants d'une même Patrie, qui doivent à la défense du sol l'appui de leurs bras, le sacrifice de leurs intérêts individuels et même de leur vie.

» Mais à côté de cette Patrie conçue à un point de vue aussi noble que théorique, il y a la petite Patrie, celle qui nous a vus naître. Et, comme base indestructible au sentiment très élevé que fait naître en nos âmes le nom de la Belgique, il y a l'amour, moins véhément sans doute, mais plus intime et profond, l'amour de notre région, celle que nous habitons, celle où nous avons nos affections les plus chères, où tout parle directement et clairement et sans cesse à notre cœur aimant, — et, en définitive, celle de la race d'où nous sommes issus et de laquelle nous procédons toujours, même sans le savoir, plus que nous ne saurions dire.

» Dans cet ordre d'idées il y a réellement, en Belgique, des Flamands et des Wallons.

» Les Flamands, avant d'être Belges, sont Flamands. — Les Wallons, avant d'être Belges, doivent être Wallons.

» En préférant mon foyer au vôtre, je me prépare à préférer mon village à votre ville. En préférant à votre province la mienne, avec son langage, ses rochers ou ses plaines — je me prépare à aimer ma Patrie, la grande Patrie.

» Et si j'aime ma grande Patrie, c'est que j'aime mon berceau.

» Ne nous défions pas d'aimer par dessus tout notre Patrie — mais défions-nous de ne pas chérir notre berceau et la langue de nos pères...

» C'est pourquoi je dis que pour un Wallon, la première manière d'être Belge, c'est d'être Wallon.

» Plus les Wallons seront Wallons, plus les Flamands seront Flamands, plus les uns et les autres communieront avec leur race — plus ils rendront grande la grande Patrie. Plus ils la féconderont et plus ils la glorifieront. » [1]

(1) Discours prononcé par O. C. lors de la manifestation que lui fit la Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége, le 15 janvier 1899 (comptes-rendus dans les journaux liégeois des jours suivants).

Ce fragment de discours, si on le dépouille d'une certaine véhémence qu'excusait la circonstance où il fut dit, n'était certainement que l'expression, assez raccourcie du reste, d'un sentiment partagé par un bon nombre de libres esprits en Wallonie, à qui l'occasion avait peut-être manqué de l'exprimer congrûment. Le mouvement auquel nous assistons a effectivement des sources assez complexes, qui seront sans doute un jour dégagées.

Malgré la haute légitimité du mouvement de races qui se dessine de plus en plus clairement en Belgique, malgré son amplitude et sa profondeur, voici qu'on tire de l'oubli la vieille idée d'une Ame belge, et qu'on vient nous prêcher un patriotisme d'Etat, aussi conventionnel que théorique.

Les conférenciers bruxellois, disciples et amis de M. Edmond Picard, se sont enflammés à son exemple — et ils se sont partagé la besogne. L'un parle de « la Belgique et l'Art » ; l'autre de « la Belgique et la Morale » ; un troisième, de « la Belgique et la Politique » ; un quatrième de « la Belgique et la Religion », etc.

Nous aurions mauvaise grâce à ne pas insister sur la sincérité de ces orateurs, assurément très convaincus et dont la généreuse éloquence est souvent très entraînante. Mais nous tenons à montrer comment leur thèse commune en faveur de l'Ame belge a été reçue à Liége [1]. Les critiques, en effet, ne s'y sont pas fait attendre, et dès la première de ces manifestations, M. Olympe Gilbart relevait en ces termes dans *La Meuse*, ce que l'idée de l'Ame belge a de choquant et même de dangereux :

« Nous pensons, quant à nous, que l'esprit belge, au sens où l'entend Me N..., n'a jamais existé que dans le cerveau de logiciens enthousiastes. En réalité, deux âmes divisent la Belgique, âmes différemment valeureuses, mais glorieuses également : l'âme flamande et l'âme wallonne. Vouloir les fondre, rêver même de les fusionner, ce serait leur enlever leur pure essence originelle. L'art, qui dans notre pays s'élève maintenant si haut, est là pour en témoigner. Peintres, sculpteurs, écrivains se différencient nettement. Ils traduisent les énergies cardinales de leur race flamande ou wallonne et c'est ainsi que brille, éclatante, leur originalité.

» Toutes les considérations historiques n'y feront rien. Evoquez un homme de Bruges à côté d'un homme de Liége et vous *sentirez* qu'un monde de *sensations* et de *sentiments* sépare ces deux êtres.

» Il nous paraît qu'il faut en ces matières, qui ne relèvent que de la sensibilité, se méfier des argumentations sèches et des déductions raisonneuses de l'histoire. Les manifestations artistiques et littéraires sont à notre avis, les meilleurs témoignages qui peuvent servir à la définition de la psychologie des races.

(1) Nous disons « leur thèse commune ». Au dernier moment, nous devons rectifier. La sixième conférence s'est trouvée dévolue à M. Charles Gheude, qui avait pris comme sujet la Belgique et le Folklore. L'orateur a débuté par un très lucide exposé des caractéristiques de nos deux races nationales ; il a montré que l'une et l'autre ont leur part dans le trésor de poésie qui mérite toute l'attention des lettrés. M. Gheude a terminé par une émouvante péroraison qui a toutes nos sympathies. Le premier, il a proclamé la nécessité de connaître les traditions du lieu natal ; ce sont, a-t-il dit, les tendances d'une race qui délimitent ses véritables frontières, et la caractéristique d'un peuple, c'est son âme mystérieuse. Mais chaque nation doit s'élever en sachant qu'elle est solidaire des autres, et le Folklore nous donne une haute leçon d'altruisme et de compréhension sociale en nous révélant que les peuples les plus éloignés ont des mythes et des légendes semblables.

» Que dans notre pays nous ayons la même âme administrative, nous n'y contredisons pas. Mais nous croyons que travailler à la création d'une âme belge, c'est abolir par le fait les merveilleux trésors célés dans les âmes flamande et wallonne ».

Les conférences qui suivirent celles de Me N... démontrèrent que son brillant plaidoyer n'était que le début et en quelque sorte le programme de toute la série. A son tour M. Charles Delchevalerie signala dans *L'Express* l'unité de thèse qui se manifestait chez les conférenciers, et il la caractérisa politiquement en disant que la conséquence en serait « de préparer la voie, chez nous, au nationalisme dont, jusqu'ici, nous avons été heureusement privés ». Quant à l'Ame belge, M. Delchevalerie écrivait :

« Il faut bien le dire, l'âme belge, au sens profond de ces deux mots, est une chose inexistante. Il n'y a pas une âme belge, il y a deux « âmes » sur le sol belge : l'âme wallonne et l'âme flamande. Il y a deux races, qui débordent d'ailleurs au-delà de nos frontières, deux races nettement distinctes, œuvrant différemment dans la plupart des domaines de l'activité intellectuelle et sociale, deux âmes qui ne se pénétreront jamais, étant le plus souvent contradictoires.

» Notre pays, on l'a dit cent fois, a été, jusqu'à une époque encore très rapprochée, le carrefour des nations. Soumise aux influences ethniques les plus diverses, la Belgique n'est devenue libre et autonome qu'au moment où le cosmopolitisme, grand destructeur des originalités locales, allait sévir, où une âme nationale ne pouvait plus naître.

» Par contre, on a vu s'élucider de plus en plus les caractéristiques qui distinguent les deux races anciennes dont la réunion forme la récente nation. Deux petites patries se sont constituées dans la patrie politique. Et ce que nous devons cultiver tout d'abord, c'est la religion de la Petite Patrie. Pour nous connaître dans le passé et dans l'avenir, pour évaluer nos qualités et nos défauts, remontons à nos ancêtres directs. Etudions ce qui a été fait sur le sol même où nous sommes nés. Faisons œuvre raisonnée de régionalisme et de décentralisation, scrutons la pénombre de nos origines, documentons-nous amplement et minutieusement sur ce qui fut réalisé dans les lieux fraternels où la pensée a les nuances de la nôtre, et, loin de nous dessécher dans un futile passe-temps d'archéologie, nous arriverons, si nous savons écouter avec une ferveur lucide, à percevoir, à travers le temps, les battements du cœur de notre race.

» Telle est notre tâche : Et, Liégeois, quand nous aurons l'orgueil motivé de ce qui fut fait sur les rives mosanes, Anversois, quand nous saurons ce que la terre flamande a produit de mémorable, il nous restera quelque chose à faire.

» Conscients des raisons d'opportunité politique qui ont réuni nos deux races et nous imposent, en certains domaines, un effort commun, nous apprendrons à nous apprécier en raison même de nos dissemblances. Administrativement alliés, mais sûrs, les uns et les autres, de représenter des traditions nobles et fortes, nous avons à nous entendre pour faire respecter notre dignité et triompher nos intérêts moraux et matériels. Sachons faire concorder ce travail avec les nécessités de l'émancipation sociale ; empêchons également que la réaction puisse prendre dans nos annales le moindre prétexte à satisfaire ses visées intéressées. En nous évertuant à conserver, harmonieusement, pacifiquement, nos qualités originales, nous arriverons à provoquer une efflorescence nouvelle des beautés de nos deux races, en dépit des influences du cosmopolitisme. Et nous aurons bien mérité de ceux qui entendent faire connaître et vénérer la Belgique... »

Quelques jours plus tard, M. Delchevalerie revenait encore sur ce sujet et publiait dans son journal, sous le titre de : « Comment faut-il être belge ? » un nouvel article qu'il faudrait citer tout entier et dont voici les parties principales :

« Ces messieurs (les conférenciers) nous paraissent occupés à créer — involontairement, nous voulons le croire — un malentendu autour de l'idée de patrie. Or, s'il est une idée qu'il faut exactement définir, sans se contenter des données officielles, c'est bien celle-là. Sur cette idée, il ne faut pas qu'il y ait la moindre équivoque. Nous avons appris, par l'exemple de nos grands voisins, vers quelles déviations réactionnaires peuvent conduire les proclamations, vides de sens, d'un patriotisme insuffisamment raisonné, où chacun peut trouver son compte, et que des politiciens intéressés ne manquent pas, à un moment donné, d'exploiter à leur profit.

» Nous sommes aussi patriotes que quiconque, mais nous le sommes à notre manière. Nous croyons qu'avant d'être « Belges » il convient que nous soyons Wallons ou Flamands en connaissance de cause. Les conférenciers bruxellois nous enseignent un patriotisme restreint au cadre des frontières politiques de la nation : ils se contentent à cet égard d'une convention qu'excuse leur double qualité de citoyens de la capitale et de disciples de M. Picard. Ils vivent et pensent dans l'atmosphère bruxelloise. Or, Bruxelles est peut-être le seul endroit du pays où l'on puisse être Belge tout court.

» On y subit un ensemble d'idées toutes faites sur la nationalité; on n'y est pas, comme à Liége ou à Anvers, inspiré par des traditions autochtones, on y est « de la capitale », et non d'une des deux races qui se divisent notre territoire. On n'y sent pas, comme en province, la providentielle nécessité d'être rattaché au sol natal par mille liens subtils.

» ...Répétons-le donc plus énergiquement que jamais, il n'y a plus, à l'heure qu'il est, pour les libres et lucides esprits, de nationalisme de frontière. On est, filialement, de sa race, et, socialement, de l'humanité.

» Nous assistons, un peu partout, à un réveil des nationalités. Ce mouvement a quelque chose d'émouvant pour qui l'étudie dans ses sources. Il mérite d'être approuvé sans réserve quand, sous le nom de régionalisme, il tend à rendre à chacun la nécessaire conscience de ses origines. Dans toutes les provinces, des organismes se créent, dont le but n'est pas apprécié avec l'intérêt positivement vital qu'il devrait inspirer. Sociétés, groupements scientifiques, historiques, ethnologiques, revues, naissent çà et là, en France, en Allemagne, en Belgique, dont l'objectif est de magnifier le *culte de la Petite Patrie*.

» Protestant contre l'envahissement du cosmopolitisme niveleur, destructeur des originalités locales, s'insurgeant, d'autre part, en décentralisateurs résolus, contre l'influence déprimante des capitales, contre l'accaparement d'énergies qui est l'œuvre de ces « villes tentaculaires », repoussant, enfin, l'oppression d'une langue officiellement imposée, des hommes clairvoyants nous enseignent à nous connaître dans nos ancêtres, à nous objectiver dans le passé.

» C'est ainsi que nous apprendrons ce dont nous sommes capables et ce qui nous reste à acquérir. C'est ainsi que nous saurons ce qui constitue notre être essentiel et foncier, ce qui nous appartient en propre, ce qui nous différencie du reste du monde. Les données que nous acquerrons de la sorte n'auront rien de conventionnel, elles seront l'expression définitive et raisonnée de ce qu'il y a de plus intime en nous. Avant d'être quoi que ce soit, nous sommes Wallons ou Flamands : c'est ainsi que s'exprime le nationalisme de notre cœur.

» Et s'il faut parler de notre pensée, de l'effort où s'évertue notre

esprit, nous sommes des hommes qui vibrent à tous les souffles du progrès ; l'idée, d'où qu'elle vienne, nous émeut, nous sommes des citoyens du monde. L'affaire Dreyfus, les massacres d'Arménie, la guerre anglo-boer nous ont révélé l'existence d'une conscience mondiale dont nous participons ; il n'est pas d'invention nouvelle, d'œuvre philosophique ou littéraire importante éclose sur quelque point du globe qui ne nous intéresse. Le mot sublime et prophétique du vieux Térence : « Rien d'humain ne m'est étranger » est devenu une réalité : pour ceux de notre temps, il n'y a plus d'étrangers dans les régions de l'esprit.

» Est-ce à dire que nous refusions d'être Belges ? Non, certes ! La convention politique qui nous donna la liberté trouvera toujours en nous d'énergiques défenseurs. Car il y a, dans un ordre d'idées plus anonyme, une Belgique économique et sociale dont nous nous réclamons avec orgueil. Cette Belgique-là vit et triomphe grâce à l'effort harmonieux des deux races voisines, réunies sous l'étiquette nationale : c'est la Belgique du peuple, une Belgique qui a, par sa dynamique merveilleuse, étonné le monde dans le domaine du travail et de l'épargne. Et de cette Belgique-là, les conférenciers bruxellois n'ont, jusqu'ici, pas dit grand chose. Il faut souhaiter qu'ils l'honorent comme elle le mérite. »

Cette énergique mise au point, par MM. Delchevalerie et Gilbart, d'une question complexe où toute équivoque est si dangereuse, peut nous dispenser de conclure.

Il nous a satisfait de montrer jusqu'à quel point se manifestent dans notre presse la compréhension et l'estime du mouvement wallon, non pas seulement de ce mouvement réduit à une efflorescence littéraire ou artistique, mais du mouvement intégral, du réveil de la race dans toute son activité.

La valeur de ces manifestations sera mise en son entier relief si l'on tient compte que l'on a affaire, en ces écrivains liégeois, non à des chroniqueurs dont les articles sont lus à l'occasion avec intérêt et profit, mais à des rédacteurs réguliers et attitrés, naturellement conscients de l'importance de leurs écrits pour la formation ou la confirmation de l'opinion publique.

Pareilles manifestations dans la presse sont donc mieux que des symptômes de notre réveil de race. Elles en sont à la fois une preuve et une démonstration.

O. Colson.



BIBLIOGRAPHIE :

Histoire de la céramique à Huy et à Andenne, par Léon Tombu, *artiste peintre, Directeur de l'Ecole de Dessin académique de Huy.* — Broch. in-8° de 49 p., avec 17 grav. Charpentier et Emond, éditeurs, Huy. Prix : 1 franc.

Andenne et Huy ont compté, depuis la fin du xviiie siècle, vingt-sept fabricants faïenciers, et la pénurie de renseignements contemporains sur cette remarquable industrie est vraiment incroyable. Il n'y a que plus de mérite de la part de M. Tombu à nous offrir un tableau déjà assez complet de l'histoire de la céramique en ces deux villes voisines.

Quant aux origines, on sait seulement, en ce qui concerne Huy, qu'une faïencerie y existait en 1797, et on croit que cette usine fut la première. On sait aussi qu'alors, depuis quatorze ans, il en existait une à Andenne, laquelle, deux ans après sa fondation, n'occupait pas moins de deux cents ouvriers. De remarquables pièces sorties de cette dernière ont figuré avec honneur à l'Exposition de Bruxelles, en 1880, où elles étaient du reste cataloguées parmi les faïences provenant de Luxembourg.

L'histoire interne de cette industrie est restée assez vague. On n'a ni relevés de fabrication, ni listes de collaborateurs. M. Tombu est cependant parvenu à nous signaler nominativement les divers patrons et les principaux artisans, et l'on voit qu'au début surtout, l'origine en est presque toujours locale.

Il serait à présent très difficile de retrouver la vraie composition des pâtes de ces faïences, de même que la méthode suivie pour le broyage des matières premières. On connaît mieux les différentes œuvres de la manufacture, grâce à M. Tombu qui nous montre parmi les humbles artisans occupés à la fabrication de ces faïences plus ou moins simples, de vrais ouvriers d'art, dont le travail exigeait plus et mieux que la justesse du coup d'œil et l'adresse de la main. L'auteur ne nous laisse du reste rien ignorer des détails de la fabrication, et son récit, très attachant, qui témoigne d'une vive attention pour le détail le plus menu, nous fait regretter qu'il n'ait pas jugé à propos de nous donner les termes techniques *wallons*, dont nous n'avons souvent ici qu'une simple interprétation verbale.

La fabrication hutoise s'arrêta en 1827. Celle d'Andenne, qui l'avait précédée, se continua jusqu'en 1882. A côté de la faïencerie, la fabrication de la porcelaine fut, en cette dernière ville, pendant plus d'un demi-siècle, très florissante et justement renommée. Les bâtiments actuellement occupés par la Société anonyme des Produits réfractaires d'Andenne, sont précisément au lieu où s'installa, vers 1820, la première porcelainerie andennaise, et où, avant celle-ci, avait été fondée la première faïencerie connue. Plusieurs porcelainiers andennois produisirent des pièces fort délicates, genre Sèvres ; ils moulèrent la plupart des productions de Richardot et de différents sculpteurs en renom, et les amateurs estiment, notamment, certaines reproductions de Carrier-Belleuse, qui sont vraiment bien venues.

La brochure nous offre, outre le dessin de différents outils et marques

de fabrication, quelques reproductions qui ajoutent leur intérêt à celui du récit. On remarquera notamment celle d'un porte-montre à statuettes, d'une réelle gracieuseté de lignes.

Le très attachant opuscule de M. Tombu, qui témoigne de l'attention fervente qu'il n'a cessé, depuis nombre d'années, d'attacher aux choses de son terroir, lui vaudra l'honneur d'avoir restitué l'intérêt dû à une industrie intéressante et trop peu connue. On doit souhaiter que l'attention des amateurs s'attache désormais à en déterminer exactement les derniers souvenirs, et la tâche leur sera facile, grâce à la compétence que met à leur portée le sagace fureteur hutois. O. C.

FAITS DIVERS : (Mars)

VERVIERS.— Un poète wallon des plus estimés, le docteur Martin Lejeune, de Dison, est décédé inopinément, le 19 mars, après une courte maladie, à l'âge de quarante-trois.

Esprit sérieux et cultivé, il fit preuve d'une réelle fécondité. Pris d'une véritable passion pour la littérature wallonne, il publia en quelques années un grand nombre de poésies, de chansons, deux comédies, des contes en prose, des travaux linguistiques. Dès le premier jour, il se fit remarquer par la facilité du style, l'étendue du vocabulaire, le respect du dialecte.

Ses poésies s'inspirèrent d'une grande douceur de sentiment et d'une pureté morale parfaite; son style atteignit souvent à une réelle distinction verbale. L'attention de l'auteur ayant été attirée sur le folklore, il sut introduire, dans ses derniers écrits en prose, de très intéressants documents. Ses recherches sur le vocabulaire wallon de la médecine et de l'industrie drapière fournirent des travaux très estimables qui ont été accueillis avec la plus grande faveur.

La variété des sujets et le talent avec lequel il les traitait, les nombreux succès qu'il remporta coup sur coup dans les concours littéraires, lui valurent rapidement l'estime des lettrés wallons et une réelle popularité. Les Verviétois le considéraient à juste titre comme leur champion.

Le docteur Martin Lejeune était un praticien distingué. On vantait son esprit éclairé, son caractère cordial. Il meurt jeune encore, entouré de l'estime générale. La presse locale et wallonne est unanime à exprimer le respect et la sympathie qu'il avait su inspirer à ses compatriotes, à ses collègues en médecine, à ses confrères en littérature. Sa mort sera vivement sentie.

LIÉGE. — C'est M. Aug. Donnay qui a été chargé d'illustrer l'édition définitive des drames de Maurice Maeterlinck, que prépare l'éditeur artiste bruxellois M. E. Deman. Les subtiles ressources de l'art pénétrant de l'artiste liégeois lui ont permis d'accomplir cette œuvre avec une extraordinaire maîtrise. Les neuf dessins dont il fera précéder les drames condensent dans la plus heureuse harmonie des lignes et la plus adéquate

figuration expressive tous les sentiments tragiques, confus et mystérieux à la fois, qui dominent la pensée créatrice de l'illustre écrivain flamand.

On sait que MM. Armand Rassenfosse, par son admirable et colossal travail de l'interprétation des *Fleurs du Mal*, pour les Cent bibliophiles, et Emile Berchmans, qui a réalisé une édition splendide des *Dialogues des Courtisanes*, se sont acquis à Paris une réputation éclatante. L'illustration des drames de Maeterlinck par M. Aug. Donnay vaudra à notre école liégoise un lustre nouveau et prestigieux.

— Le 5 mars, le *Cercle Athlétique liégeois* a fait représenter en son local, au cours de la soirée d'art et de fantaisie qu'il organise annuellement, une charmante pièce d'ombres, qui réalise beaucoup plus et mieux qu'un divertissement, et qui a été chaleureusement applaudie. C'est un poème légendaire, intitulé *Isis* et dû à M. Olympe Gilbart, qui a su, dans ses vers, traduire une large et chaude impression de panthéisme. M. Ernest Marneffe l'a commentée en une série de décors et de défilés d'une esthétique irréprochable et très fidèlement évocateurs. Enfin, le compositeur François Malmendier a écrit, pour donner à cette œuvre toute son intime signification de beauté, quelques pages d'une musique très simple, très sincère, au coloris fort original. L'entente harmonieuse des trois collaborateurs a produit un spectacle du plus vif intérêt, qui ne le cède en rien aux fameuses créations du *Chat Noir*. *Isis* sera, espérons-le, prochainement éditée.

— Quelques jeunes écrivains ont fondé fin février une *Société littéraire de Wallonie* dont le but est « le maintien de la tradition française dans notre littérature ». Elle s'est manifestée le 22 mars par une séance publique où l'on a entendu M. Fernand Séverin parler de Lamartine. La conférence était encadrée par la lecture de poèmes d'auteurs assez divers, et l'audition de quelques lieds délicieux de M. Fr. Malmendier sur des paroles d'auteurs liégeois.

— Sous le titre *Œuvre des Artistes*, et avec l'étiquette « Art et philanthropie », un groupe d'amateurs et d'artistes s'est constitué dans l'intention d'organiser des fêtes et expositions capables d'amener la constitution d'une Caisse de secours pour les jeunes artistes méritants et pour les familles d'artistes qui seraient laissées dans le besoin par la mort inopinée de leur chef.

— Le Conseil communal a voté, à l'unanimité moins trois voix, l'inscription à son budget d'une somme de 25.000 francs comme premier crédit à affecter à la construction d'un Théâtre communal wallon. Le projet très ingénieux proposé par la Commission spéciale d'études, et dont la réalisation ne dépasserait pas le prix de 500.000 francs, est dû à notre collaborateur l'architecte Paul Jaspar.

Suivant ce projet, le Théâtre communal wallon serait édifié dans l'axe du boulevard Saucy et de la rue Surlet ; c'est là une situation très heureuse. Le théâtre couvrirait une superficie approximative de mille mètres carrés.

Il comprendrait trois étages. La scène serait de dimensions suffisantes pour permettre la représentation parfaite de toutes les œuvres du répertoire wallon. Le foyer des artistes serait installé au rez-de-chaussée, derrière la scène, de même que quatre loges. Au dessus, au premier étage, se trouvent cinq loges et au second étage les foyers réservés à la figuration, hommes et femmes.

Le théâtre conçu par M. Jaspar peut contenir 1,031 places assises, dont 400 au rez-de-chaussée, 247 au premier étage, 238 au second et 146 au troisième. Les sorties sont nombreuses et les dégagements faciles. Au premier étage, deux promenoirs se réunissant au foyer permettent de former un ensemble convenant pour des Expositions de peinture et autres. L'ensemble de la construction sera en béton armé.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'avant-projet présenté par M. Paul Jaspar et qui a valu à son auteur les félicitations de la Commission.

— La société dramatique « Le Perron Liégeois » a créé avec succès *Matante n'ôt gote*, un acte en vers de MM. Arthur et Lucien Colson. Cette pièce, couronnée par la « Société liégeoise de Littérature wallonne » et primée par le Gouvernement, constitue le début à la scène de ces deux jeunes écrivains liégeois. « L'œuvre est gentille, dit l'*Express*, d'allure simplette et parfaitement saine. Le sujet est présenté sous un jour nouveau. L'interprétation a été convenable. »

— La *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége* vient de faire paraître les premiers numéros d'un organe mensuel : *Leodium*, qui prendra place à côté du *Bulletin* annuel de cette société. La nouvelle publication est placée sous la direction de M. l'abbé Bourguet, professeur d'histoire et de droit canonique du séminaire de Liége. *Leodium* publiera le compte-rendu de la séance mensuelle de la Société, puis des travaux et documents trop courts pour être publiés dans le *Bulletin*, enfin de petites études épigraphiques en préparation au *Corpus Inscriptionum Leodiensium* dont l'élaboration a été décidée par la Société.

NAMUR. — Le 22, au Théâtre de la ville, a eu lieu une fête wallonne au profit de la famille de feu J. B. Altemberg, un des meilleurs acteurs populaires du terroir. On a joué la 101e représentation de *Li djilet da Gaspard*, comédie de M. Léon Pirsoul, qui roule sur les superstitions du tirage au sort, *Les tourmints d'one prumaire*, hilarant vaudeville en un acte de M. Emile Dosimont, et une pièce transcrite du wallon liégeois. — On annonce deux prochaines fêtes wallonnes : le 13 avril, par la « Société royale de Moncrabeau » et, en septembre, par « La Comédie wallonne » qui fêtera la centième de la jolie comédie de Louis Bodart, *Li Trovaye do Champette*. — Le théâtre wallon est vivant dans la cité de Bosret.

BRUXELLES. — La « Ligue Wallonne » qui fleurit dans la capitale, sous la présidence de M. Jos. Fraikin, a créé, dimanche dernier, un attrayant petit drame en un acte, du bon auteur liégeois Albert JULIN, *Nanette.* Un nombreux public a chaleureusement accueilli la pièce nouvelle, qui a d'ailleurs été supérieurement interprétée. Trois rappels ont salué la chute du rideau, et le jeune auteur, qui vient d'accroître brillamment son bagage dramatique déjà copieux, a été réclamé sur la scène.

CHARLEROI. — La *Société paléontologique et archéologique* de l'arrondissement vient de publier le t. XXV de ses *Documents et Rapports.* La liste de ses membres témoigne d'un fort et notable effectif, dont la Société a lieu de se féliciter. — En tête du volume, qui compte 356 p. in-8°, M. D.-A. VAN BASTELAER, président de l'Académie de Médecine de Belgique, lequel est aussi un fervent numismate, excellent archéologue et collectionneur avisé, publie la fin de son *Histoire métallique* [numismatique] *de Charleroi*, parue en première édition il y a vingt-cinq ans, et que de nombreuses découvertes ont permis de compléter copieusement. Cette « Histoire » comprend la description des médailles et jetons frappés à propos des faits et des événements relatifs aux diverses communes du pays de Charleroi. Les pièces décrites sont au nombre de sept cent soixante-six. L'auteur attire occasionnellement l'attention des numismates sur l'existence, établie par des documents d'archives, des plaques de messagers de la ville, et de plaques aux armes de Charleroi que les mendiants étaient tenus de porter d'une façon visible pendant leurs tournées ; ces souvenirs du passé n'ont pu être retrouvés en nature. D'autres villes, notamment Namur, usaient pour leurs pauvres, de médailles semblables.

Suit un article sur *N.-D. des Affligés et son Sanctuaire à Jumet* par M. F. BASTIN-LEFEBVRE, article dont les intentions apologétiques le disputent à l'intérêt historique.

Outre diverses notices, le volume contient encore un rapport très touffu de M. KAISIN sur les fouilles faites à Liberchies, où l'on a retrouvé de nombreux souvenirs de l'occupation romaine et gallo-romaine.

Enfin, sous le titre : *La Lèpre à Châtelet*, M. KAISIN encore publie le compte d'une taille de deux patards par tête, imposée sur les habitants de Châtelet en 1563, pour subvenir aux dépenses occasionnées par la maladie de Piero Mahyeu, atteint de la lèpre. « On voit que le malheureux lépreux fut conduit à Liége en charrette, pour y être visité à l'hôpital spécial qui y existait, afin que sa maladie fût bien constatée. Il fut, comme c'était l'habitude, examiné par les lépreux qui y séjournaient, et, leur opinion ayant été affirmative, la Cour de justice spéciale, qui devait se prononcer en ce cas, rendit un jugement conforme, et Piero Mahyeu fut réexpédié à Châtelet. La ville prit alors les précautions que le cas comportait, suivant les lois de l'époque. A cet effet, la lèpre étant inguérissable, on procéda en grande solennité aux funérailles du malade : il était retranché du monde des vivants, parmi lesquels il ne pouvait revenir qu'une fois par année, le

jour de Pâques. Pour cet exilé, c'était le jour d'une courte résurrection. Les obsèques étant terminées, on conduisit en cortège le lépreux à la demeure qu'on lui avait préparée, loin des habitations, et on lui donna un manteau, un *sayon*, un masque, un bourdon, une paire de gants et une *cliquote* (espèce de crécelle), afin que son passage aux environs de sa demeure fut signalé, ainsi qu'un lit, un coq, six poules, et les objets de ménage que la ville devait lui fournir, en outre de sa nourriture journalière. »

PARIS. — Fin février, on a inauguré au Louvre, à Paris, une salle où ont été placés les objets formant le legs artistique fait au musée par le baron Adolphe de Rothschild. Cette salle portera le nom du donateur.

L'orfèvrerie joue le principal rôle dans cette collection. Et quelle orfèvrerie! On ne voit là, en effet, que des pièces aujourd'hui introuvables, tant parce qu'elles ont toujours été rares que parce qu'elles remontent à des lointains quasi fabuleux. C'est, en une centaine de pièces, l'histoire, aussi complète que possible, de l'orfèvrerie religieuse en Italie, en Espagne, en France, en Belgique, du treizième au seizième siècle, c'est-à-dire pendant la plus belle période de cet art.

La pièce capitale provient de notre pays : c'est un reliquaire, exécuté en 1254, sous le règne de saint Louis, et originaire de l'abbaye de Floreffe. Le *Temps* dit, au sujet de cette pièce : « Le pittoresque heureux de la forme, la délicatesse achevée du travail, la richesse et le fini de la décoration, le beau style des importantes figures d'anges qui soutiennent la partie centrale, font de cette pièce une œuvre aussi parfaite que somptueuse et due, de toute évidence, à quelque grand artiste dont le nom, malheureusement, restera toujours ignoré. »

REVUE DES REVUES. — La *Revue de Belgique*, n° de mars, publie en tête une substantielle étude de M. Maurice Wilmotte sur la vie et l'œuvre de Charles POTVIN, né à Mons le 2 décembre 1818, mort le 1er mars.

— Dans *Innen-Dekoration* de Darmstadt, M. van de Velde, en une étude fortement documentée, fait ressortir le rôle de l'architecte et décorateur liégeois M. SERRURIER-BOVY, dans la transformation moderne de l'ameublement.

— Dans *Le Guide musical*, de Bruxelles, n° du 9 mars, une étude thématique succincte de la *Psyché* de César Franck, par M. G. HUBERTI.

— Dans *Le Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique* (5e série des Annales, 2e partie, III, p. 289-300) une note intéressante sur les *Rapports commerciaux anciens entre Amiens et les Flandres*, et spécialement Tournay, par M. Robert GUERLIN, membre correspondant étranger (Amiénois) de l'Académie.

— Dans *La Meuse*, n° du matin 28 mars, un article de M. Maurice DES OMBIAUX sur la *Décentralisation*. L'auteur reconnaît la valeur de certaines causes du mouvement. A son avis, il y a lieu d'estimer son caractère intellectuel, et de ne pas poursuivre un but de fédéralisme politique.



Neptune et Nutons



Il n'est peut-être pas, dans toute l'antiquité, de nom qui ont été plus tourmenté que celui de *Neptune*.

Déjà Platon [1] avait martyrisé le sosie grec de Neptune (alors Poseidon), en proposant, pour ledit nom, de bien étranges étymologies. Cicéron [2], Varron [3], Isidore de Séville [4] en ont fait tout autant pour le nom latin *Neptunus*, en le faisant dériver de *nare* (nager), ou de *nubes* (nuage), ou même de *nube tonans* (tonnant dans la nue!); voilà qu'aujourd'hui, à lui-même, on attribue la descendance : *neptunus, netun, nuitun, luiton, luitin,* enfin *lutin.*

M. Colson rappelle à ce sujet des déductions très ingénieuses [5]; même ce n'est pas tout; on pourrait encore appuyer la thèse par les arguments suivants :

1° Le célèbre linguiste Pott [6], repêchant l'étymologie de Cicéron, remonte à l'équivalent grec de *nare*, pour former très régulièrement : « *Nevitunus, Neutunus, Neptunus* »...

2° Les *Nutons* sont rangés parmi les *daemones;* le premier « démon » dont S. Eloy [7] défend de prononcer désormais le nom, est *Neptunus !...*

3° Qu'on ajoute à cela le *Nethuns*, nom du dieu des mers chez les Etrusques [8]; le *Nôatun*, demeure de Niördh, le Neptune des

(1) *Cratyle*, édit. Astius, III, p. 160. — (2) *De natura deorum*, II, 26

(3) *De lingua latina*, VI, 72. — (4) *Etymol.*, XI, 38. — (5) *Wallonia*, 1902, p. 35.

(6) *Etymologische Forschungen*, II, 2°, p. 1019.

(7) Migne, *Patrologie latine*, LXXXVII, col. 478 : « Nullus nomina *daemonum*, aut *Neptunum*, aut Orcum... invocare praesumat. »

(8) *Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 834, p. 116, n° 3. Voy. aussi le *Dictionnaire* de Roscher et le Recueil d'inscriptions étrusques d'Ariod. Fabretti.

Scandinaves (1), le *Niton*, autel de Neptune, aux environs de Genève (2), etc...

Voilà une surabondance, une exubérance même d'arguments. N'est-ce pas le cas de dire : Qui prouve trop... ?

Avant d'aller plus loin, si l'on pouvait pourtant trouver une solution plausible dans les contrées mêmes où le nom des *Nutons* est conservé jusqu'aujourd'hui par les légendes populaires...

En un mot, quelque chose de « topique » dans toute la force du terme. Essayons.

Gervais DE TILBURY, auteur latin du XIIIe siècle, appelle *Neptuni* des nains follets, dont le signalement correspond à celui des « daemones » que nous appelons encore *Nutons* : « senili vultu, facie corrugata, statura pusilli, panniculis confertis, domesticas operas agentes, etc. »

La question qui est résolue affirmativement par M. Gaston PARIS et les autres écrivains cités par *Wallonia*, avait déjà été posée par les savants archéologues de Namur (3) : Les *Nutons* mosans ne dériveraient-ils pas des *Neptuni* cités ?

Or, ce serait absolument l'inverse : les *Neptuni* proviendraient des *Nutons*...

Ceux-ci se sont révélés dans la littérature bien antérieurement à l'apparition des *Neptuni*.

Gervais DE TILBURY fut nommé sénéchal du royaume d'Arles, par l'empereur Otton IV, lors de son avénement à la royauté, en 1208, et c'est alors seulement que le nouveau fonctionnaire songea à écrire, en l'honneur de son protecteur, les *Otia imperialia*, où il parle de ces « Neptuni ».

Voilà donc une date bien fixée : premier quart du XIIIe siècle, puisque TILBURY mourut en 1218, la même année qu'Otton, déjà dépossédé depuis 1215.

Or, le nom des *Nutons*, sous les formes *Netun* et *Noitun*, se rencontre, déjà au XIIe siècle, dans les chansons de geste : « Ogier de Danemarche (par Raimbert de Paris) ; le « Chevalier au lyon », (par Chrestien de Troyes) ; la Chanson de Troyes » et le « Roman de Thèbes » (par Benoist de Sainte-More) ; etc.

(1) ETTMÜLLER, *Altnordischen Sagenschatz*, p. 36.

(2) LAROUSSE, v° *Niton*.

(3) *Annales de la Société archéologique* de Namur, XVIII, p. 364, qui demandent si Gervais DE TILBURY ne serait pas l'inventeur du cabriolet de ce nom. BALZAC, cité par LAROUSSE, dispense de s'arrêter à cette question un peu naïve ; le *Dictionnaire* de HATZFELD et DARMESTETER, la plus récente autorité sur la matière, dit du reste que le nom de *tilbury*, donné à une sorte de voiture, est emprunté de l'anglais *Tilbury*, nom du carrossier qui a fabriqué ce genre de véhicule.

Les Chansons de geste, on le sait, sont la mise au net de poèmes populaires circulant de bouche en bouche, dès le temps de Charlemagne dont les contemporains y jouent leur rôle : tel est tout spécialement le cas pour Ogier de Danemarche que son éditeur récent, BARROIS (1), a prouvé être le liégeois Ogier d'Ardenne.

Les « Colères d'Ogier », premier chant du poème (2), se passent dans l'Ardenne, le pays par excellence des *Nutons*, et l'on comprend parfaitement comment cet élément caractéristique de couleur locale, se soit introduit là.

Une fois qu'en remontant en arrière, on parvient au IXe siècle, on atteint l'époque où des capitulaires (même de Charlemagne), des décisions de conciles (Leptines, VIIIe siècle) des homélies épiscopales (S. Eloy, VIIe siècle), proscrivaient les superstitions affectant les choses de la nature ; arbres, pierres, fontaines, etc., et le culte des esprits divinisés, attachés à ces choses par l'imagination populaire.

Tels étaient les « monticolae Silvani », ou génies silvestres habitant les cavités des montagnes, dont parle Ovide (3).

Or les « monticolae Silvani » de la Lesse, c'est-à-dire les Nutons, ont été honorés d'un culte sur les bords de cette rivière, à Celles, où une pierre votive, en leur honneur, est emmurée dans l'église du village :

EX VOTO
NEVTTO
TAGAVSI
V. S. (L) M (4)

A lire : *Ex voto Neutto Tagausius* (ou T(itus) Agausius) l(ubens) m(erito); — c'est-à-dire : « *par suite d'un vœu en l'honneur* de la divinité des Nutons, Tagausius a élevé cet autel, volontiers, et à juste titre. »

Cette inscription est du IIIe siècle.

Neutto est peut-être un datif de la 2e déclinaison latine ; mais plus probablement de la 3e déclinaison, où la finale *ni* aurait été

(1) J. BARROIS, *Ogier de Danemarche*; Paris 1842. — L'exemplaire dont l'auteur a fait don à la Bibliothèque de Liége, porte, de sa main, la dédicace : « A la ville de Liége, patrie d'Ogier ».

(2) LAROUSSE, v° *Ogier de Danemarche*; cette division n'est pas indiquée dans l'édition BARROIS.

(3) *Métamorphoses*, I, p. 192.

(4) Un article sur cette inscription a été envoyé à la Société archéologique de Namur où il sera, à la fin de la présente année, inséré dans les intéressantes *Annales* de cette Société.

supprimée [1]; plus probablement encore, un nom brut, non déclinable, comme on en rencontre souvent dans les inscriptions : *Armicum*, *Baldir*, *Mogoninon*, etc.

De vaines recherches ont été faites pour trouver ailleurs, dans le monde romain, quelque divinité ou localité à laquelle pourrait se rattacher ce nom divin : *Neutto*.

On est donc obligé, par le fait, de limiter territorialement les recherches aux bords de la Lesse.

Or la commune de Celles, autour de laquelle se sont groupées un certain nombre de découvertes d'antiquités romaines, est en même temps, peut-on dire, le centre de la région des *Nutons*.

La Lesse, dans tout le défilé en aval depuis Celles, a les roches de ses rives criblées de cavernes que la légende peuple de Nutons.

Deux de ces grottes qui ont conservé le nom spécial de « Trou des Nutons » sont situées à Celles, l'une à Furfooz (ancien territoire) l'autre à Gendron (Celles moderne) ; ce sont deux des plus caractéristiques des cavernes où des fouilles scientifiques furent opérées naguère par M. Ed. DUPONT.

Ajoutons à cela certaine thèse qui fait son chemin : Est présumée faite avec intention par les premiers apôtres d'une contrée, toute insertion de débris païens dans les édifices chrétiens primitifs...

C'est ainsi que S. Remacle dont le zèle apostolique est bien dépeint quelques pages ci-dessus [2] alla rechercher, dans les Hautes-Fagnes, des autels de Diane et d'autres divinités païennes.

C'est ainsi que S. Hadelin qui au VIIe siècle, évangélisa Celles, aura établi son oratoire au lieu même où était le « fanum » de *Neutto*, la divinité des *Nutons*, dont le nom est souvent, encore de nos jours, écrit sous la forme *Neutons* [3] ou *Nuttons* [4].

Si *Neutto* était déjà connu des Romains, parallèlement à leur *Neptunus*, on pourra se dispenser désormais de faire descendre les *Nutons* de ce dernier.

H. SCHUERMANS.

(1) Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, III, 1021, 1022, un exemple frappant où le nom analogue de *Glyco*, génitif *Glyconis*, se présente en deux inscriptions, une fois complet, une fois tronqué :

GLYCO|NI M ANT | ONESAS | IVSSO DEI | L P
GLYCO | M.AVR | THEODO|TVS IVS|SO DEI P

(2) *Wallonia*, 1902, p. 28.

(3) *Annales* citées de Namur, IX, pp. 131, 134; XVIII, pp. 344,364,369,404,414.

(4) « Dans le pays de Namur, ces génies complaisants s'appellent *Nuttons* »: DE REIFFENBERG, chronique rimée de Philippe MOUSKES, II, p. CXXI. Voyez aussi *Bull. Acad. roy. de Belgique*, 2e s., XVIII (1864), p. 500; *Bull. Inst. archéol. liégeois*, I, pp. 277, 281.



La Promenade des Durmenés

A JEMAPPES

La kermesse de Jemappes se solennise le premier dimanche d'octobre. La journée du mardi était marquée, il y a une quarantaine d'années encore, par une promenade très curieuse : la promenade des Durmenés.

I

L'explication du mot *Durmené* nous paraît utile.

Dans son *Dictionnaire Rouchi-Français*, HÉCART définit le *Durmené* mari dont la femme porte le haut-de-chausse. Mme Clément HEMERY (1) l'interprète dans le sens d'homme qui se laisse battre par sa femme.

« Dans quelques villages de la Belgique, sur la lisière du canton Rouchi, ajoute Hécart, on fait, le dernier jour de la kermesse, une farce grotesque dans laquelle le dernier marié de l'année, habillé d'une façon bizarre, est placé sur un âne, le visage tourné vers la queue et barbouillé avec un balai sali de suie, puis, accompagné de la musique et suivi de la populace, il est promené par tout le village. On va de maison en maison, de cabaret en cabaret, réclamant pour boire. Cette farce varie un peu suivant les localités. »

SIGART, dans le *Glossaire étymologique montois ou Dictionnaire du Wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut*, donne cette triple définition du *Durmené* : 1. mari dont la femme porte le haut de chausse ; 2. peinture sur les murailles, le premier mai dans quelques localités, le jour du solstice d'été dans quelques autres ; 3. farce grotesque par laquelle on promène le dernier jour de certaines ducasses de village, ceux que l'on peut saisir. On les juche sur un âne dont ils doivent tenir la queue.

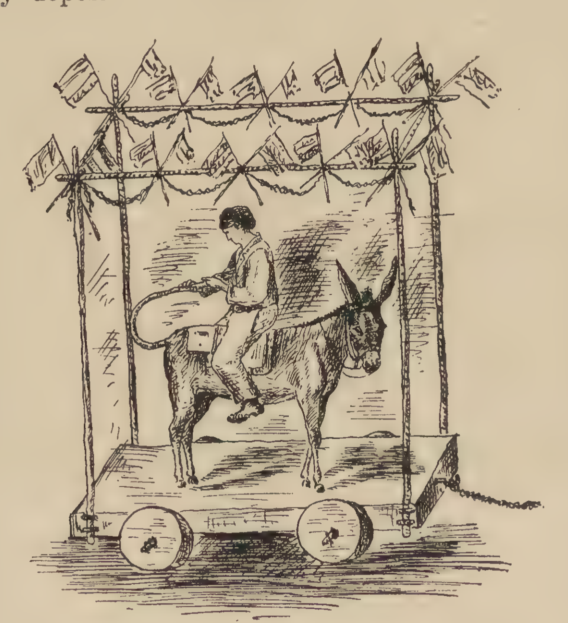
Cette dernière interprétation marque plutôt le châtiment populaire infligé au mari Durmené. Quant aux peintures, on les désignait

(1) *Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes du département du Nord*, Avesnes, 1845, p. 378.

le plus ordinairement par le terme *un Mahoumet*, et elles accusaient toujours une intention malveillante.

II.

A Jemappes donc, les Capitaines de la Jeunesse allaient prendre un baudet en bois placé sur un traîneau qui était remisé au fort Mahon et que, ce jour-là, on décorait de fleurs et de verdure. Ils se rendaient chez les personnes mariées depuis peu d'années et obligeaient le mari à monter sur le baudet, le visage tourné vers la queue; en guise de chapeau, on lui plaçait sur la tête un tamis; ainsi affublé, il devait faire un tour dans le village. Un tronc avait été placé dans l'animal un peu au-dessus de la queue; le Durmené y déposait son offrande.
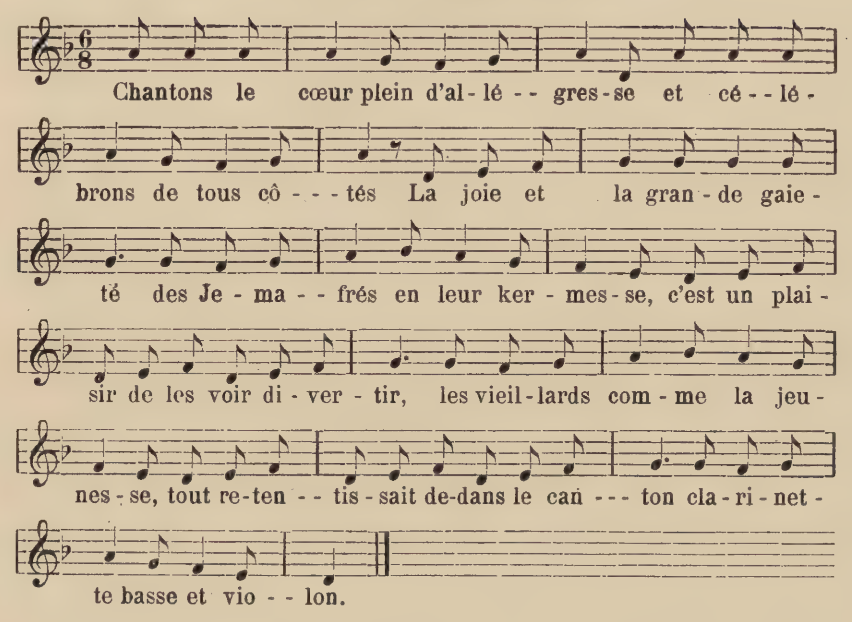


Tous les maris ne se prêtaient pas de bonne composition à enfourcher le baudet. Dans maintes maisons, lorsqu'on signalait l'approche des Capitaines, le mari allait promptement chercher dans sa demeure une cachette plus ou moins retirée. Les Capitaines fouillaient alors toute l'habitation à la recherche du *fugitif*. Parfois aussi, moyennant une contribution débattue entre les parties, le mari parvenait à se soustraire à la corvée de s'exhiber sur le baudet.

L'argent était versé dans le tronc et servait le soir à une grande régalade entre les gens du cortège, à laquelle on conviait les jeunes dames dont les maris avaient fait les frais de la réjouissance.

La promenade des Durmenés était faite en musique. Nous devons à une respectable dame originaire de Jemappes, Mme Max. Deprez, l'air noté et les couplets qui, dans les dernières années, se chantaient en cette circonstance.

La chanson des Durmenés.



1

Chantons le cœur plein d'allégresse
Et célébrons de tous côtés
La joie et la grande gaieté
Des *Jemafrés* (1) en leur kermesse.
C'est un plaisir de les voir divertir,
Les vieillards comme la jeunesse,
Tout retentissait dedans le canton
Clarinette, basse et violon.

2

Cette ducasse est mémorable
A toute leur postérité ;
Qu'ils fouillent dans l'antiquité
Point de fête aussi agréable :
Tous les *dondons* (2) et les jeunes gar-[çons
Prenaient un plaisir délectable
Sautaient, dansaient, remuaient les [talons
Et redoublaient leurs rigodons.

3

Enfin on commença l'aubade
Le Lundi de très grand matin,
Jamais Jemmapes vit dans son sein
Une pareille sérénade ;
On se battait, on criait, on chantait
C'était pis qu'une mascarade
Jeunes et vieux se sont bien amusés,
Encore bien mieux que l'an passé.

4

Cette pétulante jeunesse
Ayant dansé deux jours entiers
Ont cédé suivant l'étiquet
De leurs anciennes prouesses ;
Les mariés sont enfin rassemblés
Pour la cérémonie courtoise,
Tout se promet un plaisir enchanté
A la fête des Durmenés.

(1) *Jemafrés,* habitants de Jemappes.

(2) *Dondon,* non appliqué à une femme joviale et dodue, une grosse dondon. Les boraines étaient d'une belle race trapue et vigoureuse, aux cheveux châtains foncés et aux yeux gris-bleus.

5

Aux sons joyeux de la musique
Au milieu des gens étonnés
On vit arriver un baudet
D'un air élégant et comique
Cet animau conduit sur un traîneau
Avait un air très magnifique
Quoique sans peau plusieurs queues [de chevaux
Ont orné ce monstre nouveau.

6

Non, non, jamais pareille fête
N'avait eu lieu pour un baudet ;
Les maris d'un tamis coiffés
Tour à tour enfourchaient la bête
Puis on roulait ! puis la main au [gousset
Jouez tambours ! sonnez trompettes !
Bon gré mal gré, les liards de leur [gousset
Glissaient dans le tronc du baudet.

7

On vit enfin tarir l'orage
Le temps est devenu serein
On prit la théïère d'étain
Pour commencer un autre ouvrage.
Les femmes enfin toutes la bourse [en main
Faisaient un superbe étalage,
Avant le soir il fallut un mouchoir
Pour faire un nouveau réservoir.

8

On a confié la recette
A un homme de probité
On doute qu'il fut enchanté
Par les beaux yeux d'une brunette
Qui, sautillant, frétillant, folâtrant,
Glissa la main dans sa pochette ;
Voilà comment l'on y a t'esclipsé
La belle offrande du baudet.

9

Et vous fillettes si gentilles
Profitez donc de ce larcin
Aux dépens de tous vos voisins ;
Menez la vie gaie d'une fille
Gardez-vous bien qu'on dise jamais [rien
Moquez-vous toujours de ces drilles
Buvez, mangez l'offrande du baudet
A la santé des Durmenés !

Il y avait encore un couplet dont on se rappelle seulement ces vers :

Dedans l'étain on entendait fort bien
Tomber les espèces sonnantes...

Ce divertissement populaire, qui donnait une physionomie toute particulière à la kermesse de Jemappes, est tombé en désuétude vers 1860. La commune de Jemappes est une localité boraine où l'extraction du charbon occupe uue population ouvrière considérable. Le développement industriel, depuis 1850, amena un accroissement sensible d'habitants, notamment d'étrangers. Les relations devinrent dès lors moins faciles, la bonhomie et les traditions locales diminuèrent et ainsi la promenade des Durmenés perdit peu à peu de son charme et l'on finit par délaisser le baudet.

Il nous a paru intéressant de conserver le souvenir de cette récréation et de la chanson composée à son sujet.

Quelle est l'origine de ce divertissement ? Par suite de quelles circonstances s'est-il organisé à Jemappes ? Ce sont là des questions

sur lesquelles nous n'avons pu obtenir des renseignements. Les *Durmenés* sont, d'après le sens étymologique, des maris menés durement par leurs chères épouses.

Le divertissement a dû indubitablement avoir une origine satirique, celle de tourner en ridicule l'homme qui laissait tout pouvoir à la femme. On l'a placé sur le baudet dans une posture humiliante ; on l'a coiffé d'un objet de ménage.

Dans la suite, pour ne pas s'immiscer dans l'intérieur des ménages, les Capitaines ont appliqué la corvée d'enfourcher le baudet, la tête vers la queue, à tous les hommes mariés depuis peu d'années ; ils étaient plus nombreux et le tronc était en conséquence mieux rempli.

En attendant qu'une circonstance heureuse permette de retrouver d'autres souvenirs sur les Durmenés de Jemappes, nous tenons à remercier Mme Deprez pour l'obligeance qu'elle a mise à transcrire la chanson que nous publions et à sauver de l'oubli une page curieuse du folklore borain.

III.

Il ne sera pas sans intérêt de consigner comme complément de ce récit, des souvenirs sur cette promenade burlesque dans d'autres localités. Elle se pratiquait dans les environs de Mons avec quelques variantes. A Cuesmes, c'était sur un cheval de bois qu'on faisait monter, toujours la tête tournée vers la queue, le durmené et sa femme.

A Hyon, le jour des Durmenés, on faisait l'enterrement de la ducasse. Quatre individus promenaient un cercueil dans lequel on déposait les os de jambons qu'ils allaient recueillir de maison en maison. Ils allaient ensuite déverser le contenu du cercueil dans la Trouille, au haut du pont du moulin.

La popularité de ce divertissement dans la région de Mons s'était traduit dans l'enseigne d'un estaminet de la Grand'Place, n° 8, à Mons; on y voyait une peinture sur bois et au-dessous : *Au Durmené*. L'enseigne et le tableau ont disparu avant 1860 (1).

Cette promenade se faisait à Avesnes, aujourd'hui département du Nord, le jour de saint Laurent, 10 août, encore au début du XIXe siècle. Elle était très répandue dans les villages voisins, notamment à Jeumont.

Il est fait mention de la cérémonie des *durmenés* dans une curieuse délibération des jurés de la ville de Binche du 23 octobre

(1) *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. II, p. 440.

1766, à l'occasion d'un conflit entre ces magistrats et le lieutenant-prévôt (1).

« Messieurs, sur le rapport qui nous fut fait lundi dernier de discours qui s'étoient tenus le jour précédent, dimanche, dans les cabarets de la rue de Saint-Jacques, où la ducasse que l'on nomme de saint Calixte se perpétuoit depuis huit jours. Dans des endroits aussi dangereux et dans des assemblées aussi nombreuses, nous n'avons pu les regarder que comme des traits capables d'émouvoir les esprits, d'anéantir l'autorité du Magistrat à qui la loi a confié la police.

» On disoit dans ces endroits qu'on venoit de demander au lieutenant prévôt la permission de faire le lendemain les durs-menés, de danser dans les rues et qu'en suite de la permission accordée par celui-ci avec le conseil de se bien divertir, il lui a demandé s'il falloit avertir le Magistrat, à quoi il auroit répondu que non, qu'il étoit le seul maître ; que s'ils s'avisoient de le faire, il révoquoit la permission donnée et que, s'il survenoit des contestations, il étoit là pour les soutenir. »

Nous tenons de M. L. Devillers, l'érudit archiviste du Hainaut, le récit suivant d'une cérémonie analogue dans un village des environs de Binche. « J'ai vu en 1838 faire les Durmenés à Peissant. Une femme était à califourchon tournée vers la queue de l'âne et tenant la queue de l'animal. Le cortège allait d'un cabaret à l'autre. Au dernier cabaret, chez *l' Boulangi*, on fit la vente aux enchères de tout ce qu'il y avait dans la maison, y compris la femme. Après avoir vidé le dernier verre, chacun retourna à sa demeure. L'âne qui avait bu de la bière qu'on lui donnait dans une terrine, à chaque station, allait en titubant. »

Ces souvenirs sur des divertissements populaires qui ont amusé pendant plusieurs siècles nos bons aïeux et qui ont persisté bien avant dans le cours du XIXe siècle méritent de trouver place dans le recueil des vieilles coutumes du pays wallon.

Ernest MATTHIEU.
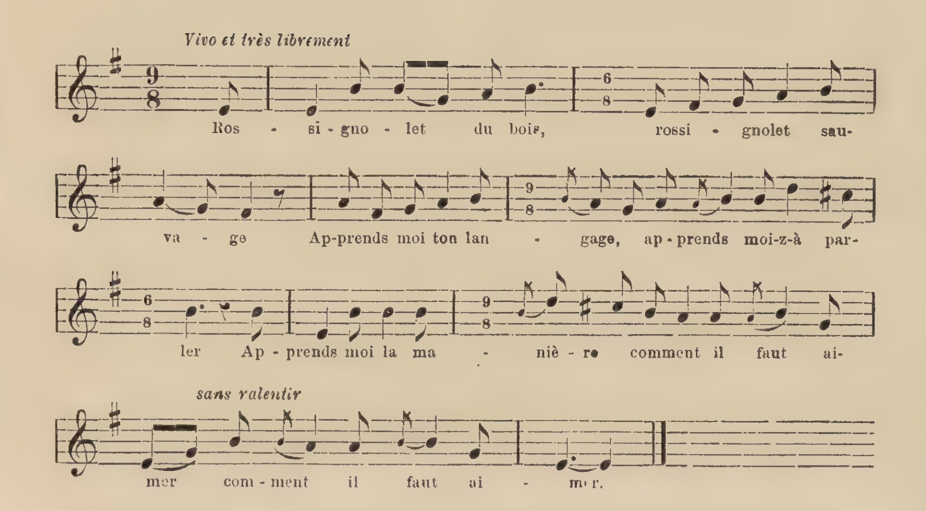
(1) 35e registre de l'audience. Archives communales de Binche.





Comment il faut aimer

ROMANCE POPULAIRE.



1.

Rossignolet du bois, rossignolet sauvage,
Apprends-moi ton langage, apprends-moi à parler
Apprends-moi la manière comment il faut aimer.

2.

Comment il faut aimer, je m'en vais vous le dire :
Faut jouer des aubades deux heures après minuit
En lui disant : La belle c'est pour vous réjouir.

3.

Il faut discrètement à sa chère maîtresse
Faire visite chaque nuit et l'embrasser souvent
En lui disant : La belle je vous aime tendrement.

4.

On m'avait dit, la belle que vous aviez des pommes :
Des pommes de reinette qui sont dans votre jardin.
Permettez-moi, la belle que j'y pose la main.

5.

Non, je n' permettrai pas que vous touchiez mes pommes
Allez chercher la lune et le soleil en mains,
Et vous toucherez mes pommes qui sont dans mon jardin !

6.

Comment veux-tu la belle que j'aille trouver la lune ?
La lune est bien trop haute, le soleil est trop loin :
Je ne saurais la belle accomplir ton dessein.

7.

...Allez galant trompeur grand abuseur de filles
J' t'ai mis mon cœur en gage (1) à présent tu t'en vas.
En passant la rivière amant t'y périras.

8.

En passant la rivière je n' tomb'rai, pas ma mie
Je suis garçon bon drille, adroit et gai joueur :
En passant la rivière on se sait conserver.

Chanson chantée à Herstal, en 1892, par Marie-Catherine Mathieu, de Lize-Seraing, 36 ans, illettrée.

(1) A propos de cette formule de « cœur en gage » nous rappelons ce qui a été dit ci-dessus t. VI (1898) p. 99, note. C'est une expression figurée, qui remplace maintenant, jusque dans nos plus vieilles chansons, — mais chez les citadins seulement — un mot en - *age* que la décence contemporaine a condamné.— Notre chanteuse disait le mot, loyalement.

VARIANTES.

— Fragment recueilli à Vottem, sur le même air, chantée par *Lisabelle :* couplets 1, 4, 7, 8, ci-dessus, et à sa place le couplet 2 suivant : « Comment il faut aimer, je m'en vais vous le dire — Faut caresser les filles et les embrasser souvent — En leur disant la belle je vous aime constamment. »

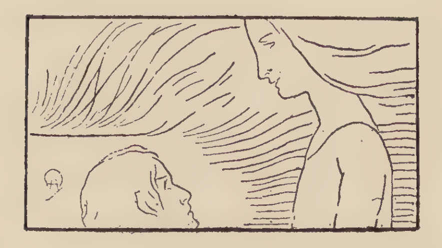
— Variante chantée sur le même air à M. Fernand Ramboux, par Mme E..., à Modave, âgée de 82 ans : 1. « Au soir après souper je vais voir ma maîtresse — La porte était fermée le soir et le matin — Vous en aimez un autre la belle, je le vois bien ».

2. « Quand j'en aim'rais un autre, hélas ! que veux-tu dire ? — Il n'est ni beau, ni riche, ni si brillant que toi — Mais il a la manière de plaire à mes amours ».

Après ce début qui semble bien appartenir à une autre chanson, viennent les couplets 1 ci-dessus ; 2 : « Il faut être fidèle à sa chère maîtresse — Lui jouant des aubades .. *etc.* » ; 4 ci-dessus ; Couplet final : « Non je n' permettrai pas que l'on touche à mes pommes — Je laisserai mes pommes mûrir dans mon jardin — Pour vous elles sont trop vertes passez votre chemin. »

— Variante (l'air manque) communiquée par M. François-J. Renkin, chantée à Journal en Ardennes, par Mlle Elise Collard, 16 ans, qui tient la chanson de sa grand'mère : Couplets 1: 2, 4, 5, 6 (Comment veux-tu... — La lune est bien... — Permettez-moi la belle que je sois votre amant). Couplet final : « Allez-vous en jeune homme, grand amuseur de filles — Allez-vous en bien vite, le chemin le plus court — Car je vois mon berger qui vient à mon secours. »

O. Colson.





Les Chasseurs de Rats



Les rats des fermes et des moulins (*Mus rattus*) ont les pattes courtes, le museau pointu, la queue très longue et recouverte de petites écailles. Le surmulot (*Mus decumanus*), qui est en passe de le supplanter, est généralement confondu avec lui. Les fermes et les moulins, situés au voisinage des rivières et des ruisseaux, reçoivent aussi la visite des campagnols amphibies (*Arvicola amphibius*) ; toutefois, les « rats d'eau » sont beaucoup plus rares que les rats ordinaires.

Ces rats d'espèces diverses infectent les fermes et les moulins de la cave au grenier ; ils rongent et mangent non seulement l'avoine, le blé, la paille, et jusqu'au cuir, etc., ils s'attaquent aussi aux autres animaux de petite taille : poulets, perdreaux, levrauts, voire aux pachydermes et aux ruminants.

Il paraît même que quand les bestiaux sont couchés, les rats leur enlèvent les poils et jusqu'à des lambeaux de peau. On a vu aussi de ces parasites qui s'en prenaient à des enfants en bas âge, ou à des vieillards malades, endormis ou morts.

On emploie les procédés les plus divers pour se débarrasser de ces hôtes peu aimables. Les uns ont de nombreux et gros chats, les autres possèdent des chiens ratiers, d'autres encore ont des ratières ou trappes spéciales, etc. Le procédé considéré comme le plus infaillible par les cidatins est de les empoisonner ; seulement, en employant ce moyen d'extermination, on risque de se faire empoisonner soi-même, car les rongeurs transportent les germes du poison dans tous les coins de la maison qui leur sert d'asile.

A la campagne, quand on veut se délivrer de ces ravageurs, généralement on recourt à des moyens occultes : on va consulter un

sorcier ou une sorcière[1]; celui-ci (ou celle-là) moyennant une certaine somme se porte garant d'envoyer les rats sur la propriété d'un voisin. Ce voisin, ajoute le sorcier, doit être très bien approvisionné sans quoi les rongeurs, qui aiment à vivre dans l'abondance, reviendraient dans leur première demeure. Quand le marché est conclu, le magicien indique un endroit où l'intéressé pourra se poster pour voir passer les rats qui quitteront sa demeure.

Quant à proximité il existe un ruisseau, le sorcier jette une planche qui va d'une rive à l'autre afin de faciliter le passage des rats. A minuit, il se rend chez l'intéressé, il le prie de l'accompagner, il le fait asseoir aux environs du pont improvisé, il lit à la lueur blafarde d'une petite lanterne quelques phrases incompréhensibles dans un livre qu'il dit mystérieux ; il baisse graduellement la voix, invite son compagnon à observer le silence le plus absolu, et à fixer sans distraction son regard sur l'étroite passerelle.

Soudain on entend un léger murmure, on voit alors s'avancer les rats les uns après les autres ; ils s'engagent tous sur le pont rudimentaire et se dirigent comme par enchantement vers la maison du voisin, qu'a désignée le magicien. Lorsqu'ils sont tous passés, le sorcier retire la planche de crainte que les rats ne prennent la fantaisie de retourner à leur ancienne demeure. Comme les rats n'aiment pas de se baigner, surtout quand l'eau est froide, il arrive ordinairement qu'ils ne reviennent plus à leur ancien logis.

Au surplus, quand ils sont émigrés dans une maison où ils trouvent facilement de quoi se nourrir, ils y restent. Le sorcier affirme qu'il n'est pas possible de faire émigrer les rats dans une maison où ils seraient plus mal que dans leur première demeure. On conçoit facilement que les rongeurs qui seraient émigrés dans une maison plus pauvre que celle qu'ils habitaient, retourneraient dans cette dernière à la première occasion.

Le prétendu magicien, avant de se rendre chez l'intéressé, a soin, une heure auparavant, de préparer ce qui est indispensable à l'accomplissement du prodige annoncé.

Cet apprêt est très simple : on prend une vessie de porc, on y introduit un mélange d'essences répandant une forte odeur d'huile de poisson ; on perce ensuite la vessie avec une épingle, de façon qu'elle soit criblée de petits trous par où le liquide puisse se répandre sur le sol ; on attache la vessie à un bout de ficelle ; on la traîne dans

(1) [Le cas où il s'agit d'une sorcière doit être très rare. Les manifestations de la magie des sorciers et de la magie des sorcières sont, dans l'esprit du peuple, d'une portée morale opposée : les sorcières sont toujours nuisibles. La question a été exposée ci-dessus, t. IX (1901) p. 189 et suiv. — O. C.]

tous les coins avoisinant la maison infectée par les rats ; on se dirige ensuite vers l'endroit où l'on a établi le pont provisoire. Arrivé là, on a soin de faire passer la vessie sur la planche qui sert de passerelle. On continue à traîner la vessie sur le sol jusqu'à ce qu'on arrive aux abords de la propriété où l'on veut faire arriver les rongeurs et près de laquelle on abandonne tout ce qui reste encore d'essence.

Quelques heures après, les rongeurs, attirés par l'odeur répandue dans tous les coins de la propriété visitée par le soi-disant magicien, sortent de leurs trous et suivent en foule le chemin sur lequel la vessie du sorcier a répandu son liquide noirâtre, lequel ne laisse aucune trace sur le sol.

Notons que généralement le sorcier n'attribue point la migration des rats au procédé matériel : il prétend au contraire que ce sont ses lectures mystérieuses qui influent sur la destinée des rongeurs ; l'opérateur qui est assez intelligent pour comprendre que les procédés occultes n'exercent aucune action sur les rats, a bien soin de garder pour lui son opinion. Les personnes qui sont en possession de ces livres magiques ne voudraient les prêter à qui que ce soit.

Quelques sorciers se font forts de faire se précipiter tous les rats d'une maison quelconque dans un feu allumé dans les environs ; il est évidemment permis d'en douter. Dans certain village des environs de Liége, les bonnes gens qui veulent délivrer leur propriété des taupes et des rats allument une torche de paille, la promènent dans tous les coins de leur maison et de leurs champs en répétant cette complainte monotone : *rats corez foû* (courez hors) *di m' djardin et s'allez ès ci di m' wèsin* (dans celui de mon voisin).

La croyance que certaines personnes ont le pouvoir d'envoyer les rats d'une maison à l'autre est tellement répandue dans les villages, que des campagnards cherchent noise à leurs voisins sous prétexte que ceux-ci ont fait émigrer, à leur détriment, les rongeurs de leur maison.

***

Wallonia a recueilli, relativement à la chasse des rats, quelques renseignements qui trouveront utilement leur place ici. Nous en devons la rédaction au Directeur de cette revue.

A Herstal, Vottem, Milmort, Liers, on prétend que certaines personnes avaient le pouvoir de faire venir les rats et de les détruire. Dans ce but, ces magiciens dressaient une gerbe de seigle au milieu de la cour ou du jardin ; une certaine prière étant dite, accompagnée d'énergiques gestes d'appel, tous les rats sortaient,

dit-on, de la maison, et se précipitaient dans la gerbe, à laquelle on avait mis le feu. Ils étaient ainsi brûlés jusqu'au dernier. On reconnaissait le dernier arrivant à ce qu'il criait fortement et sans cesse : *i tchawève, i tchawève, qui po-z-assoti !...* (1).

Pour faire partir les rats (ou les souris) de la maison, il faut, dit-on encore, procéder comme suit : Lisez l'Evangile de saint Jean, (le début de cet Evangile, le chapitre qu'on répète à la fin de la messe), à trois des coins de la maison, et laissez le quatrième coin « libre ». Partez alors de ce quatrième coin et marchez à reculons vers une maison déterminée, occupée par des gens plus riches que vous. Les rats (ou les souris) s'en iront par là et dans cette direction. Chez ces gens riches, les rongeurs se trouveront bien, et ils ne reviendront plus. (Hesbaye. Confirmé par M. Ch. SEMERTIER.)

Autre procédé en usage dans la même région : il faut asperger d'eau bénite trois coins de toutes les chambres, caves, greniers de la maison, sauf toujours un coin dans la direction prévue. Pendant ces aspersions, on répète, sur un ton véhément, la formulette suivante :

Rat por ci, rat por là	Rat par ci, rat par là
Vas-ès foû d' chal	Va-t-en hors d'ici
Vas-ès èmon ...	Va chez ...
Y a pus à magnî qu' chal	Il y a plus à manger qu'ici.

Les procédés qui consistent à « conjurer » les rats, en leur réservant un passage pour leur sortie, sont aussi employés, entre autres moyens, pour chasser les souris des maisons, les chenilles et limaces des jardins, les taupes et mulots des champs.

Pour chasser les rats, on dit à Stavelot qu'on doit écrire sur un petit papier ces mots : « Rats, rats, rats, c'est demain la St-Nicaise ». Avec ce petit papier et du levain de pain noir, on fait de petites boulettes qu'on place dans les trous de rats. Ils disparaîtront. (Communication de M. Louis DETRIXHE.)

Saint Nicaise passe, en Ardenne, pour préserver des rats et des souris. On dit généralement qu'il écarte ces rongeurs si, le jour de sa fête (14 décembre), on écrit son nom sur la porte de la maison, ou si l'on y colle son image. — Sainte Gertrude de Nivelles est invoquée spécialement contre les souris.

Pour débarrasser une habitation des rats, il faut s'emparer d'un de ces rongeurs, lui coudre l'anus, et le rendre ensuite à la liberté.

(1) [Voir détails un peu différents ci-dessus, t. IX (1901) p. 194, deuxième alinéa. — O. C.]

Tous les rats, mis sans doute au courant de l'opération, auront bientôt disparu. (HAROU, *Folklore de Godarville*, p. 22.)

A Beaufays, Sprimont et environs, on recommande un procédé de même ordre : prenez un rat, passez-le légèrement sur le feu, et lachez-le. L'odeur de roussi chassera les autres (communic. de M. Edouard MONSEUR). M. O. C. a vu, à Liége, il y a quelques années, dans une impasse infestée de rats, ceci : Un homme sort de sa demeure tenant avec des pincettes un rat qu'il avait pris de la ratiére ; il verse un peu de pétrole sur l'animal, y met le feu, et le lache. Le rat se sauve en criant. Plusieurs personnes témoins du fait ont expliqué que l'animal ne manquerait pas de prévenir ses compagnons et que ceux-ci partiraient. Ces ouvriers ne paraissaient pas avoir conscience ni de la cruauté de leur acte, ni du danger d'incendie. Ils ont affirmé que c'était la troisième fois depuis huit jours que l'on faisait cette opération.

M. O. C. doit à M. Louis CORNET, auteur dramatique wallon bien connu, les détails suivants sur les chasseurs de rats :

« Les *èvoyeus* (envoyeurs) de rats — c'est-à-dire ceux qui ont la spécialité de les « envoyer » ailleurs, — sont bien connus en Hesbaye. L'un d'entre eux s'appelait Nicolas Dethier. Il est mort il y a quelques années. Il tenait, dit-on, son pouvoir du fait qu'il possédait une prière magique ; il avait réussi à glisser cette prière sous le linge qui recouvre l'autel et, sur cette prière, le prêtre avait célébré la messe. De là la valeur de ce talisman. Muni de sa prière, il se rendait dans la maison qu'il fallait purger des rats, et là, après quelques oraisons, il ordonnait aux rongeurs de se rendre dans un endroit déterminé. Et les rats s'en allaient...

» Ces détails ont été fournis à l'un de mes amis, M. Antoine M..., par un certain B..., en compagnie de qui il se trouvait quand il leur arriva l'aventure suivante :

» Il y a une dizaine d'années, M. Antoine M..., se rendait à Verlaine (Hesbaye) où il devait participer à un concert ; il était accompagné de M. B..., originaire de ce village et qui était alors ouvrier à Liége. Après la fête, qui dura très tard, ces deux personnes se mirent en route pour aller prendre le premier train du matin à la gare d'Engis.

» C'était en janvier ; la nuit était froide, la lune brillait ; la terre était couverte de neige et dans la campagne hesbignonne, la vue s'étendait très loin.

» Nos voyageurs suivaient la route de Saint-Georges à Warfusée. Tout-à-coup, ils remarquèrent au loin, sur la route, dans la

direction de Saint-Georges, une grande tache noire se détachant très distinctement sur la neige.

» La tache noire avançait vers nos compagnons; ceux-ci se rangèrent silencieusement sur le bord de la route, immobiles, et, quelques minutes après, ils virent arriver vers eux une armée de rats qui se dirigeait en *tchip'tant* vers Warfusée.

» M. B..., qui avait déjà observé précédemment une pareille mobilisation de rongeurs, avait recommandé à son compagnon de ne pas faire un pas, de crainte de gêner le passage de ses intéressants animaux et de susciter ainsi leur colère.

» C'est à la suite de cette rencontre que M. B..., conta à son camarade M..., l'histoire des *èvoyeus d' rats*, et c'est de ce dernier que je tiens les renseignements ci-dessus. »



Dans certaines localités, on a renoncé à tous les moyens cités plus haut pour faire disparaître les rats : on a en effet reconnu que le meilleur procédé pour se débarrasser de ces rongeurs, était de faire venir des « chasseurs de rats ».

Ceux-ci sont tellement rares ou peu connus que les Dictionnaires n'y font pas même allusion. Pourtant il existe des hommes dont l'unique profession est de détruire ces rongeurs.

Un jour que j'étais l'hôte d'un gros fermier des environs de Dinant, je vis dans la ferme un homme trapu aux arcades sourcillères énormes, aux petits yeux rougeâtres. Ce type me parut si étrange que la fantaisie de le décrire me tenta. Je lui demandai quelle était sa profession, il m'apprit qu'il était «chasseur de rats». Je me permis d'en douter tant le métier me parut étrange. Notre homme me raconta qu'il exerce son métier en voyageant de ferme en ferme et de moulin en moulin. Il reçoit 10 francs par an de chaque propriétaire qui veulent faire exterminer les rats qui se trouvent dans leur maison. Il passe au moins trois nuits par année dans la même maison. Quand la chasse a été fructueuse, il a sa nourriture en plus.

Un jour une fermière laissa entendre qu'à son avis il se faisait trop grassement payer ; il proposa alors de capturer et de tuer les rats moyennant 10 centimes par tête. Le pari fut tenu et l'on dit que sur une seul nuit, il en prit cent cinquante-deux !

La fermière crut être en présence d'un magicien qui faisait apparaître des rats tant qu'il voulait ; elle le congédia purement et simplement.

Les personnes qui s'intéressent des concours de chiens ratiers, assez fréquents dans notre province, connaissent très bien les

Chasseurs de rats, qui leur livrent de ces rongeurs à volonté moyennant vingt centimes par rat.

J'émis naturellement quelques doutes sur les racontars de mon Chasseur de rats; je croyais en effet, qu'il possédait dans son sac un certain nombre de rongeurs qu'il remettait aux fermiers comme ayant été capturés dans son domaine, tandis qu'ils provenaient des localités les plus diverses. C'est ici le cas de le dire : les Chasseurs de rats sont des hommes nocturnes; pendant le jour, ils dorment et la nuit ils font la chasse aux rongeurs. Je demandai au ratier, si je ne compromettrais point la réussite de sa chasse en passant avec lui une partie de la nuit.

Notre homme parut flatté de l'offre que je lui faisais.

Le soir venu, notre original chasseur enduisit ses piéges et ses ratières d'un produit gras dont la composition est son petit secret. Il fit semblant de flairer le sol dans tous les coins de la ferme et plaça un piége dans tous les endroits où il croyait sentir le rat ; il amorça ceux-ci avec un morceau de carotte; il recrouvrit ensuite les diverses parties des ratières avec de la paille, et me fit signe de me retirer un peu à l'écart des piéges. Nous baissâmes la lampe et observâmes pendant un certain temps un silence profond.

Je commençais à douter de la réussite de l'opération quand tout-à-coup j'entendis une vague rumeur aussitôt suivie d'un défilé de rongeurs qui venaient comme par enchantement se faire prendre dans les ratières.

Nous fîmes brusquement remonter la mèche de la lampe et nous vîmes que les rongeurs avaient fait irruption de divers endroits à la fois. Les uns étaient pris par le museau, les autres par la queue, d'autres encore par les pattes. Il arriva que ceux qui étaient retenus dans le piége, soit par la queue, soit par les pattes, se retournaient sur eux-mêmes, et se coupaient net d'un coup de dents la partie du corps qui les retenait en captivité. Les plus grands et les plus forts animaux terrestres n'ont pas, je crois, l'énergie de ces minuscules rongeurs (1). Récemment, j'ai vu un autre Chasseur de rats chez Monsieur Londot, meunier aux Awirs (Engis).

J'avoue sincèrement que je ne voudrais plus assister à la chasse cruelle de ces petits êtres courageux.

Ernest DOUDOU.

(1) [Ce fait est très distinct de l'autotomie réflexe des crustacés et de quelques autres animaux, laquelle a été étudiée par M. Léon Frédérick, professeur à l'Université de Liége *(Archives de Biologie de Van Bambeke et Van Beneden,* III (1882) 235 et *Revue scientifique,* 13 nov. 1886), et, après lui, par MM. de Varigny, Dewitz, Preyer, etc. Il s'agit ici d'une autotomie volontaire et violente ; le cas paraît bien connu des paysans qui préfèrent, pour les rats, les trappes-prisons aux trappes-pinces. — O. C.]



Une Association de malfaiteurs au XVIII[me] Siècle

Les campagnes de l'ancienne principauté de Liége ont été atteintes, vers la fin de l'avant-dernier siècle, d'un véritable fléau. Une association de malfaiteurs que la terreur et la superstition populaire assimila aux suppôts de Satan sous le nom de Verts-boucs, en flamand *Bokkenrijders* « chevaucheurs de boucs »(1), ravagea le pays, et si, comme le remarque un auteur, ces bandes ne mirent pas l'État dans un péril extrême, du moins obligérent-elles les gouvernants à employer tout leur pouvoir afin de ramener au respect de la loi des populations qui s'en étaient complétement affranchies.

Les historiens ne parlent guère des Verts-Boucs, leur attention étant absorbée par les luttes politiques si violentes autrefois. Certains mémoires donnent cependant des détails curieux sur leurs sanglants exploits.

Parmi ces relations, nous publions celle que donnent les *Mémoires de François Garnier*. Sous ce titre, le comte Xavier VAN DEN STEEN DE JEHAY, a rédigé, d'aprés des souvenirs et des papiers de famille, le récit de certains événements arrivés à Jehay ou dans le pays, et il les a placés sous la plume de son vieux jardinier François Garnier, qui était parfaitement incapable de rédiger quoi que ce fût. Les événements sont vrais, mais les noms propres sont pour la plupart changés. L'ouvrage, tiré à cent exemplaires, est devenu trés rare.

Les Verts-Boucs

A cette époque (vers 1784), le duché de Limbourg et une partie du pays de Liége étaient singuliérement agités, non point par une guerre, mais par quelque chose de pis, par une bande de brigands dont le souvenir a laissé des traces dans ces régions. Cette bande étendait le théâtre de ses exploits dans tout le vaste parallélogramme compris entre Aix-la-Chapelle, Maestricht et la Campine liégeoise.

Elle avait à elle tous les villages, tous les hameaux, tous les bourgs compris dans les quatre angles de ce territoire, elle y régnait

(1) Ou chevaliers du bouc, si l'on prend le terme *rijders* dans le sens noble. — Sur les verts-boucs dans la Sorcellerie, voy. ci-dessus t. IX (1901), p. 50.

par la terreur et l'épouvante. Ceux qui la composaient, habitants de ces bourgs, de ces hameaux, de ces villages, se reconnaissaient entre eux par un mot d'ordre et par une petite carte marquée d'un signe hiéroglyphique. Le jour, ils travaillaient aux champs ou buvaient dans les tavernes, car l'argent ne leur manquait jamais. La nuit, ils se rassemblaient au signal d'un coup de sifflet qui partait du fond d'un hallier ou qui retentissait dans les solitudes d'une bruyère. Alors l'effroi se répandait de toutes parts. Les fermes tremblaient, les églises étaient dans l'inquiétude, les châteaux frémissaient d'anxiété. Partout on se disait avec terreur et tout bas : « Malheur, voilà les *Verts-Boucs* qui vont venir ! » — Et les bandits allaient dévalisant les fermes, dépouillant les châteaux, pillant les églises, souvent à la lueur de l'incendie, toujours les armes à la main et un masque au visage. Le matin tout avait disparu : chacun avait repris son travail de la journée tandis que l'incendie, allumé par eux, achevait de s'éteindre et que les victimes de leurs vols et de leurs déprédations se désolaient sur les ruines de leur fortune.

Le grand nombre d'expéditions qui se multipliaient de tous côtés, souvent dans la même nuit, avait fait naître parmi le peuple une singulière croyance. On disait que les bandits possédaient le pouvoir de se transporter d'un point du pays à un autre et qu'un pacte, conclu avec l'enfer, mettait à leurs ordres le démon qui, sous la forme d'un bouc, les emportait sur son dos à travers les airs. De là, le nom de *Verts-Boucs* qui leur fut donné. La bande des Verts-Boucs doit son origine première aux vagabonds appelés *Bohémiens*, *Egyptiens*, *Tartares, Sarrasins* qui sont venus en ce pays et dont plusieurs y sont restés. Ces derniers y ont continué leur métier de voleurs et ont fini par s'associer des indigènes. Depuis vingt ans, ils commirent des vols dans les églises, pillèrent les fermes du pays de Rolduc, y pendirent des femmes dans la cheminée. Mais plus tard, quand le nombre immense des Verts-Boucs se fut accru au point d'inspirer des craintes sérieuses aux gouvernements autrichien, liégeois et des Provinces-Unies, on soupçonna des ramifications si étendues et des plans si étranges, que l'historien doit douter de la vérité des convictions acquises par plus d'un juge qui siégèrent pour examiner les brigands dont la justice parvenait à s'emparer. On alla jusqu'à dire que Frédéric-le-Grand, pour avoir ses coudées franches en Allemagne, occuper les Provinces-Unies et à Liége la baronnie de Herstal, entretenait lui-même, par des agents secrets, ce terrible incendie. On ajoutait même que l'initiation des adeptes se faisait d'après un moyen inventé par d'Alembert qui, jadis, était venu à

Seraing. Voici comment ces initiations avaient lieu [suivant la tradition populaire].

Dans quelque chapelle perdue au fond d'un bois ou d'une bruyère, s'allumait une petite lampe, au milieu d'une nuit obscure et orageuse. L'adepte était conduit par ses deux parrains dans ce bois ou dans cette bruyère : la chapelle s'ouvrait. Il en faisait trois fois le tour à quatre pattes, puis y entrait à reculons après une copieuse libation de liqueur forte. Deux brigands, affublés de vêtements cabalistiques, recevaient son serment et concluaient avec lui le pacte infernal. Après avoir dit son nom, sa profession, son âge, il levait la main gauche et posait le pied droit sur le crucifix. Dans cette attitude, il prêtait le serment : il promettait d'être fidèle à la bande, de ne rien révéler même pendant la torture et de rétracter, au moment de l'exécution, ce qu'il pourrait avoir révélé ; il promettait de se conduire extérieurement comme un bon catholique, d'aller à confesse et de communier, mais de ne rien révéler au confesseur ; il s'engageait à comparaître à toutes les réunions nocturnes auxquelles il serait convoqué ; il devait s'abstenir de faire des vols de son propre chef, sans ordres de ses capitaines. Après ce serment, il avalait une boisson alcoolique. On le hissait alors sur un bouc de bois, placé sur un pivot et, le récipiendaire assis, on se mettait à tourner le bouc. Il tournait, il tournait toujours, il ne cessait de tourner. Le malheureux, le cerveau déjà pris par la boisson, devenait de plus en plus ivre : il bondissait sur sa monture, la sueur ruisselait le long de ses tempes, il croyait traverser l'air sur un démon. Quand il avait longtemps tourné ainsi, on le descendait harassé, n'en pouvant plus, dans un vertige inexprimable. Il était *Vert-Bouc*, il était incendiaire, il était voleur, il était bandit, il était assassin. Il appartenait à tous les crimes, il était devenu un objet de terreur, un être exécrable. La soif de l'or avait fait tout cela.

[Nous pouvons intercaler ici une note curieuse dont voici le texte d'après le manuscrit : « Voici la déclaration qu'un Vertbouc a fait devant la justice de Wellen. C'est le greffier qui était présent à l'audience et qui était mon oncle qui me l'a verbalement rapportée :
« Le deuxième jour de Noël vers huit heures du soir, je me suis
» rendu avec mon voisin N. L. dans la prairie nommée *le Meer*,
» dans le champ appelé *Hout Appelteer*, sous Abswellen, où se
» trouvaient aussi L. S. N., etc. A l'instant j'entendis un sifflement
» très aigu et ensuite un vent momentané se fit sentir comme sortant
» d'un nuage noir qui mit, devant nous, cinq personnes. A terre une
» grande bête de la forme d'un bouc, ayant les yeux lumineux

» comme deux flammes, qui me causèrent une terreur si forte que » mes jambes s'affaissèrent et je tombai à terre ; dans cette position » je vis monter sur le bouc les quatre personnes prénommées ; alors » S. disait quelques mots, je crois en latin, et la bête vola dans l'air » avec les quatre personnes *dont* elle servait de monture et tout » avait disparu. » (1)].

Mais si les Verts-Boucs, qu'on qualifiait, dans la partie flamande du pays, de *Bokkereyers* ou *Bocken-Rydders*, Verts-Boucs ou chevaliers du Bouc, répandaient ainsi l'épouvante, la Justice ne demeurait pas inactive. Ce fut dans le pays de Rolduc que les premières poursuites eurent lieu. Les poursuites commencées furent poussées avec énergie. La seigneurie de Fauquemont, l'ammanie de Montfort, le territoire de Visé, les conciles de Hasselt, de Maeseyck, Beringen et autres se couvrirent de roues, de gibets, de bûchers. Et plus on rouait, plus on pendait, plus on écartelait, plus on brûlait, plus aussi les Verts-Boucs devenaient redoutables par leur nombre et par leur audace. On eut dit qu'une lutte s'était établie entre le crime et la loi, que l'un rivalisait avec l'autre, comme s'il se fût agi de savoir à qui des deux resterait la victoire.

Au pays d'Outre-Meuse le nombre des fugitifs, des bannis et des exécutés atteignit environ le chiffre de 500. Les causes réelles qui ont donné naissance à la bande et qui ont contribué à son développement, sont : 1° la mauvaise éducation et les mauvais exemples; 2° les réunions et les divertissements nocturnes ; 3° la boisson et les jeux de hasard ; 4° la pernicieuse influence des femmes perdues qui faisaient partie de la bande ; 5° la cupidité et la soif du bien d'autrui, la négligence des autorités publiques et des juges.

Une troupe de vagabonds étrangers, avec leurs femmes et enfants entra au pays d'Outre-Meuse et se fixa surtout dans le pays de Baelen. Ils étaient bien vêtus et bien armés : ils commirent plusieurs vols. A ce sujet deux des leurs, arrêtés et emprisonnés, firent des aveux au juge et lui donnèrent connaissance de l'organisation et des membres de la bande dont ils faisaient partie. On en arrêta dans plusieurs autres endroits; les uns, convaincus d'assassinats, furent écartelés, d'autres roués, pendus ou décapités. Trois années de calamité étant survenues, les agriculteurs virent leurs bêtes à cornes périr de la peste bovine qui sévissait surtout en Hesbaye. Les grains furent d'une excessive cherté : le setier de seigle se vendait

(1) Extrait d'une note manuscrite non signée annexée à une brochure de la Bibliothèque Capitaine (n° 9097), à l'Université de Liége.

de sept à huit escalins, tandis que le salaire des ouvriers n'était que d'un escalin par jour. La misère en poussa plusieurs à entrer dans la bande des voleurs.

Les peines sévères d'être étranglés ou d'être brûlés vifs furent appliquées aux coupables, d'après les lois générales du pays de Liége : ces lois les décrétaient contre ceux qui avaient commis de grands sacriléges sur les saintes hosties.

Les mayeurs et les échevins, trouvant qu'il était trop difficile et trop onéreux, vu le déployement de la force publique, de faire exécuter les condamnés dans l'endroit de leur domicile, parce qu'ils étaient de tous les villages, résolurent de demander, pour les criminels du pays de Liége, de pouvoir les remettre et les faire juger directement par les échevins de la Souveraine Haute Cour de justice de la ville et principauté de Liége et, à cette fin, de les livrer dans les prisons de l'Officialité.

Cette licence accordée, plusieurs de ces criminels furent dirigés vers Liége où, dans les instructions des procés de ces malheureux, ainsi que dans les jugements prononcés contre eux, on n'a fait nullement attention aux pactes qu'ils ont avoué gratis avoir fait avec le diable. On les a uniquement interrogés et jugés sur les crimes énormes dont ils ont été convaincus.

Divers motifs indiqués par la prudence et surtout certaines ramifications que ces malfaiteurs avaient avec des riverains de la Meuse, forcèrent les gens du guet (gendarmes) à ne transporter que nuitamment leurs prisonniers, s'arrêtant le jour en étape dans les forteresses ou châteaux-forts peu distants de leur route. Or Jehay, situé entre Waremme, Hannut et Liége, ayant une prison bien aménagée, réunissait ces conditions.

Un soir, Monsieur le baron m'informa qu'en hâte je devais faire approprier la prison qui, depuis longtemps, ne servait guère qu'à abriter quelques braconniers, bretailleurs ou ivrognes attardés sur les terres de la seigneurie.

A 9 heures, avec le moins de bruit possible, j'y fis établir trois lits de sangle et tenir prêt un souper à la gamelle, qui devrait être un extra pour des prisonniers.

Comme plusieurs tondeurs, natifs de Halbosa et des Cahottes, était logés à la ferme et qu'on avait motif de se défier d'eux, il fut convenu que la charrette amenant les prisonniers n'entrerait pas dans les cours, qu'elle staterait sur le premier pont et que les prisonniers seraient internés en s'embarquant à l'abreuvoir. En effet, vers minuit, j'entendis venir, du côté du Parc aux Chênes, un véhicule accompagné de cavaliers, contenant trois prisonniers liés, garottés,

couchés sur des bottes de paille au fond d'une charrette de Campine couverte de toile blanche et traînée par un vigoureux bayard. Quatre gendarmes escortaient cette charrette qui ne dépassa pas le premier pont-levis, près de l'église. Les prisonniers, qui n'étaient autres que trois *Verts-Boucs*, furent descendus ; arrivés à l'abreuvoir, un d'eux prit place dans la barque avec un gendarme : le cocher Ramey, le garde La Bruyère et le fils Gerval ramaient. On côtoya les murs du cimetière, les deux grosses tours du donjon et on arriva dessous le grand pont du côté du jardin ; la barque vint atterrir devant l'ouverture des potences ou arêtes du pont-levis d'où, par un passage voûté et étroit, on aboutit à la prison.

Là se trouvaient M. le greffier Dardespine, arrivé le soir de Liége, Joseph Plénus et moi. Incontinent on fut chercher les deux autres prisonniers. A 2 heures du matin, ces trois criminels étaient installés, délivrés de la garotte, mais conservaient les menottes aux pieds et aux jambes. Après s'être réconfortés d'une gamelle, rarement mise en usage pour des criminels, ils se jetèrent sur leurs grabats ; nous nous retirâmes, les deux portes fermées et le guichet cadenassé. Les gendarmes dormaient dans la cuisine sur des matelas étendus sur des tables. Le lendemain, il y en eut deux qui séjournèrent toute la journée dans l'Etat près de la prison, qu'on ouvrait trois fois pour les repas des prisonniers. Dans la nuit suivante, ils furent à minuit extradés et dirigés sur Liége, où les prisons de l'Officialité les reçurent à l'aube du jour. Monsieur le baron jugea à propos de ne pas voir ces bandits auxquels sa prison donna l'hospitalité pendant 24 heures.

Je vois encore ces trois criminels, dont deux flamands et un juif, Nathan Cerf. Ce scélérat fut quelques mois plus tard, roué à Saint-Gilles, près de Liége, convaincu d'avoir assassiné dans la Campine et d'avoir pris part à des conciliabules où on mit en question d'empoisonner un des leurs qui avait fait des aveux en justice. En effet, Joseph Keys, d'Ubagh, près de Galoppe, qui avait volé un cheval avec l'aide de Pierre M..., sellier à Ubagh, fut arrêté et interrogé par le juge ; il avoua son vol et fit en même temps connaître la bande, ses chefs, ses membres, son organisation. Dès que les *Verts-Boucs* en furent informés, ils tinrent une réunion secrète à Merckstein ; les uns et Nathan Cerf parmi eux opinèrent qu'il fallait soit assassiner, soit empoisonner Keys. A la suite de ces révélations, les juges, craignant qu'il ne fût livré à la vindicte de ses complices, le bannirent du pays : il se retira dans le pays de Juliers.

Les deux autres bandits, Noël D..., de G... et Nicolas K..., de M..., près de Waremme, furent déclarés coupables d'avoir adressé

des lettres comminatoires, incendié et volé : ils subirent la petite torture dite *Trous de pigeons*. M. Dardespine me montra cet instrument de torture déposé dans les caves de l'Officialité : il consistait en trois planches, posées l'une sur l'autre, ayant ensemble la hauteur de deux mètres. Sur toute la longueur de la ligne où la planche supérieure et celle du milieu se touchent, étaient pratiqués horizonlement des trous à peine assez grands pour y passer le poing. Deux montants, garnis de coulisses, recevaient les extrémités de ces trois planches et les maintenaient ensemble.

Les montants eux-mêmes reposaient sur de larges et longs pieds qui empêchaient l'instrument de se renverser. L'accusé qui était mis à la torture passait les jambes dans les trous de la ligne inférieure et les bras dans ceux de la ligne supérieure, après qu'on en avait soulevé les planches : puis on serrait celles-ci l'une sur l'autre, à chaque extrémité, au moyen d'une penture de fer qui, clouée à la planche supérieure, descendait jusqu'à la planche inférieure où on la fixait avec un cadenas. Cet instrument s'appelle encore *Trous aux pigeons*. Le patient qui subissait la torture se trouvait dans une position excessivement pénible, d'abord par le poids de son corps, qui pesait tout entier sur les jambes et les bras, puis par la courbe que lui faisait faire la petite distance qu'il y avait entre les deux lignes de trous. Cet instrument qui était en usage à Liége parait l'avoir été aussi dans quelques prisons seigneuriales. La tradition à Jehay porte qu'il fut employé par Tuvin, de Beyne, mais au siècle dernier, on n'en voyait aucun vestige.





Documents et Notices

Un ancien texte wallon. — *Wallonia*, tome IX, (1901), p. 112, a reproduit, d'après le *Petit Bleu*, une courte pièce wallonne accompagnant un opéra italien, la *Sincerita trionfante* (1640), dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles :

Vraiment on posef o chestea
Deven se ten li reconto
plus grand fortaim à vos poeseï
Chir nehhans del serm Daufin
portan le com a case publicque
Allegress deven toï mond
en si havef stin favorisé vo chavef
Si tu l'Homer dese glor.

« Ce texte wallon, dit le *Petit Bleu*, a été si estropié par le copiste italien qu'il serait fort difficile de le rétablir intégralement. » Bien que ce morceau ne présente guère d'intérêt, nous avons essayé à notre tour d'y mettre quelque lumière, et nous proposons, après le *Petit Bleu* et M. O. Colson, une troisième interprétation qui nous paraît plus exacte et plus vraisemblable. La voici :

Vraimint on (n') polève å Tchestia
Dèvin ces timps-ci rècontrer
Pus grand fortène à vosse pwèsèye
Qui l' naihance dèl sérénissime Dauphin,
por tant (qu') l'écho 'nn' a cåsé publique
allégresse dèvin tot l' monde :
ainsi avez-ve situ favorisé, vos qu' avève
Situ l'Homère di s' glore.

Traduction : « Vraiment on ne pouvait au Château, dans ces temps-ci, rencontrer plus grande fortune *pour* votre poésie, que la naissance du sérénissime Dauphin, parce que l'écho en a causé publique allégresse dans le monde entier : ainsi vous avez été favorisé, vous qui aviez été l'Homère de sa gloire. »

Remarquons d'abord qu'il ne peut être question de vers : nulle trace de mesure ou de rime. — De quel Château s'agit-il à la 1re ligne ? L'auteur entend-il parler de la Cour ? — Au lieu de *å*, faut-il lire *ò* (= *è*) qui se dit par exemple à Malmédy ? — Quant à la négation, je la crois indispensable pour l'intelligence de tout le morceau. Elle est du reste cachée dans la nasale qui précède. — Ajoutons enfin que la finale *ea* de *Chestea* pourrait

représenter le son intermédiaire entre *è* et *a*, son fréquent en ardennais et que le verviétois possède dans *bèle, bacèle.*

2e LIGNE. — Notons la forme *dèvin* = *divin.* — *Reconto* est évidemment estropié ; il faut lire *rèconté, rècontrer, rèscontrer.*

3e LIGNE. — *Fortène* ou *forteune?* Nous penchons pour la première forme, mais dans quelle région la retrouve-t-on aujourd'hui ?

4e LIGNE. — *Serm* (= sérénissime) portait sans doute un signe d'abréviation que le copiste a négligé. La forme féminine de ce mot a amené le *del* qui précède, au lieu de *dè.*

5e LIGNE. - La chute de *k* (= qu') a rendu le texte inintelligible. Cf. GRANDGAGNAGE, II, 147 : « *por tant k'* (parce que). Au lieu de cette formule, très usitée en ancien français, le wallon dit plus souvent : *po çou k'.* » — Le texte porte ensuite : *le com a* où nous voyons *l'écho 'nn'a*, l'*m* = *nn* comme dans *fortaim.*

7e LIGNE. — *Vous qui avait*, wallonisme pour *vous qui aviez*. Ce temps passé n'est pas sans obscurité. — La forme *avève* (liég. *aveût*) se retrouve encore dans maint village ardennais.

Il n'est guère possible de localiser avec précision le dialecte de cette pièce ; cependant le fond est évidemment liégeois. J. HAUST.

La guimbarde. — *Le Petit Bleu* du 8 mars a un article sur la guimbarde. De l'avis de M. Ernest CLOSSON, le distingué collaborateur de M. MABILLON, conservateur du musée du Conservatoire de Bruxelles, les instruments de musique, les plus rudimentaires mêmes, comptent parmi les documents ethnographiques les plus significatifs. Or, une guimbarde gauloise a été retrouvée par Pierquin de Gembloux, dans des fouilles faites en 1839 à Issoudun. — Il est certain que ce petit instrument, bien connu chez nous sous l'appellation imitative de *gawe*, est d'origine fort ancienne. On en trouve aussi bien en Asie qu'en Europe ; elle fait les délices des habitants du Tyrol, comme des paysans de l'Auvergne et des Flandres. C'est un demi-cercle de laiton plus ou moins aplati, terminé par deux branches parallèles entre lesquelles est une languette d'acier qu'on agite avec le doigt tandis qu'on tient l'instrument entre les dents, en modifiant les vibrations par le jeu des lèvres. Il est difficile de ne pas reconnaître dans la languette vibrante le principe de l'onche libre, c'est-à-dire celui des nombreux instruments tels qu'accordéons, harmoniums, etc. — Malgré les efforts de Pierquin de Gembloux et des autres que cite *Le Petit Bleu*, l'origine du mot guimbarde est restée inconnue.

La légende des géants de Bouvignes. — Dans un curieux article sur les « Mythes et Légendes de Wallonie et de Flandre » publié dans le numéro de décembre de *La Grande Revue*, de Paris, M. Maurice DES OMBIAUX raconte, notamment, une légende bouvignoise sur laquelle un de nos lecteurs pourra peut-être nous renseigner plus amplement. L'auteur a bien voulu nous dire qu'il l'avait entendu raconter en son enfance, et qu'il n'en sait pas davantage qu'il n'en a dit.

On se rappelle les querelles célèbres entre Dinant et Bouvignes.

Michelet leur a consacré quelques pages inoubliables. Il y avait, entre les deux bourgades, une rivalité atroce, due en grande partie à la concurrence que se faisaient leurs batteurs de cuivre. Peut-être rivalisèrent-ils de géants. Toujours est-il que si Dinant revendiquait Bayart, Bouvignes eut ses géants. Voici en quelques mots leur légende.

« Deux monstres étaient venus d'Allemagne, s'installer au sommet des rochers de Fresnes, non loin du Trou de Nûtons et de la grande Eglise. Ils avaient apprivoisé le dragon qui gardait l'endroit et tiré les nains de leur trou pour les asservir, Un matin, deux sœurs lavaient le linge en Meuse, aux portes de Bouvignes. Og, qui chassait de ce côté, les aperçut, enjamba le fleuve, prit une jeune fille dans chaque main et regagna son aire. L'une d'elle servit au repas. Quant à l'autre, les jeunes géants supplièrent leur père de la laisser vivre, parce qu'elle était merveilleusement belle et qu'ils la désiraient pour compagne. Og, bon père, agréa leur requête. Elle vécut avec eux.

» Une après-midi d'été torride, le géant, sa famille et le dragon s'étant gavés de chair humaine, s'endormirent d'un profond sommeil. La jeune fille, constatant qu'ils ronflaient tous à l'unisson et plus fort encore que de coutume, saisit un grand sabre, celui du fils de l'Ogre, et trancha la tête d'Og, de sa femme et de ses deux enfants. Puis elle enfonça l'épée dans la gueule du dragon et l'y laissa plantée. Il fit bien quelques soubresauts terribles, gigotta beaucoup, mais, enfin, il retomba sur le flanc et ne bougea plus.

» Les Nûtons accoururent, gambadant de joie et reconduisirent la pucelle jusqu'aux portes de Bouvignes. On la croyait morte. La ville entière partit vers Fresnes pour détruire le repaire des monstres. Les batteurs de cuivre s'attelèrent aux cadavres et les ramenèrent chez eux. Ils étaient plus de cent pour chaque corps et se relayaient toutes les demi-heures. Chaque année, on célébra la délivrance du pays par la vierge. La jeune fille marchait devant, brandissant une épée sanglante ; puis venaient Og, sa femme, et ses enfants, la gorge entr'ouverte. Le dragon rampait derrière eux. Et tout autour sautillaient les Nûtons habillés de feuillage.

» Mais ces géants ne jouissent pas de la même faveur que Bayard. Bouvigne est une ville morte et Dinant prospère. La légende est d'ailleurs un peu trop fignolée. Plus simple, de lignes plus sobres, elle ne fût peut-être pas tombée en désuétude. Le mystère doit entourer les dieux. Leur origine se perd dans la brume des temps. Et la foule, plutôt que de soulever le voile, le laisse retomber. »

Une roche à légendes, à Baudour (Borinage). — Au hameau de Douvrain, près Dour, dans le Pré Del Pierre, on voit une roche brute, de forme irrégulière, qui s'élève à une hauteur de 35 centimètres et s'enfonce dans le sol à une profondeur de 30 centimètres ; sa longueur totale mesure 1 mètre 10. Elle repose dans une couche de tourbe épaisse de 60 à 70 centimètres.

Dans un article récent paru dans le *Bulletin* du Cercle archéologique de Mons, 1901 (p. 185 à 191), M. Emile Hublard rend compte des fouilles qu'il a faites autour de cette pierre et des recherches qu'il a entreprises pour en retrouver l'origine. Autour de la roche, le sol est intact, il ne présente aucun indice de remaniement.

Une enquête faite auprès des habitants de la région apprit à M. Hublard que l'origine de cette roche est l'objet de plusieurs versions. « Pour

d'aucuns, elle serait tombée du ciel au commencement du siècle dernier. Un cultivateur rapporte même que son aïeul, étant arrivé sur les lieux peu de temps après la chute, constata qu'elle était encore brûlante. Une octogénaire a gardé de son enfance le souvenir de la défense que sa mère lui faisait de jouer dans ces parages, parce que, disait celle-ci, *y kèe dès kayaux* « il y tombe des pierres ».

Or, il ne s'agit nullement d'un météorite, mais bien d' « un *phtanite* ou *chert* craquelé, provenant du calcaire carbonifère supérieur, ou si l'on veut, de l'extrême base du terrain houiller ». Les météorites, du reste, sont rares. Feu Alphonse Briant, le savant géologue, conservait dans ses collections des échantillons de toutes les roches que les campagnards lui avaient signalées comme telles, il en possédait plus de quarante recueillis un peu partout, et pas un n'appartenait à un météorite. »

L'auteur recherche les circonstances à la suite desquelles ce quartier de roche a été apporté en cet endroit. Il reconnaît les difficultés de répondre à cette question : la pierre, au reste, ne paraît pas encore avoir été signalée. Peut-être faut-il y voir le reste d'un « sépulchre très ancien avec huit grosses pierres » dont parlait Vinchant (*Annales*, éd. 1849, t. 3, p. 329).

Cette pierre doit être à cette place depuis très longtemps, témoins les légendes accréditées à son sujet. M. Hublard en cite encore une. Suivant certains paysans, et c'est la version la plus accréditée, depuis toujours on connaît cette pierre : elle daterait du déluge. Personne ne saurait la déplacer, ou même la soulever, employât-on les moyens les plus puissants. Bien audacieux celui qui tenterait une pareille entreprise après la triste aventure survenue, voilà plus de cent ans, au métayer locataire du pâturage. Un soir, à l'aide de quel sortilège, nous l'ignorons, il enleva la pierre. Le lendemain, grands furent son chagrin et sa terreur en trouvant tout son bétail mort. Aussi s'empressa-t-il de remettre la pierre à la place où chacun peut encore la voir aujourd'hui.

« Le Rossignol », chanson boraine. — D'un numéro récent de *La Chronique*, de Bruxelles, cette note : « Un de nos amis, en tournée dans le Borinage, nous envoie du pays du charbon une chanson locale.

Cela se chante sur un air dolent, d'un rythme monotone, mais point dépourvu, paraît-il, de charme en sa poésie naïve. Cette complainte est intitulée « Le Rossignol » ; en voici les couplets en vers blancs :

Derrière chez nous, il y a-t-une fontaine
Où mon amant y va-t-assez souvent.
Sur le rocher, le rossignol il chante
Soir et matègne annonce le point du jour
Il va, il vient, il dit dans son langache
Qu'après l'amour, il n'y a rien de si beau.
Quel triste sort d'un garçon sans maîtresse,
D'aimer une fille sans osoir lui parler !
Je m'en irai dans un bois solitaire,
Finir mes jours au milieu d'un rocher !

N'est-elle pas savoureuse en sa primitive candeur, cette chanson boraine, digne assurément d'être retenue par le folklore wallon ?»

Une légende de saint Gangulphe. — Saint *Djingou* (Gangulphe) était marié ; sa femme le trompait. Afin d'être plus libre dans ses amours, l'amant chercha querelle à l'époux et le tua.

Dès lors, la perverse créature s'abandonna toute entière à sa passion, n'ayant nul remord du crime qu'elle avait occasionné, et nul regret du saint homme.

Un jour, on vint lui dire que son mari défunt, faisait des miracles. Comme elle se refusait à y croire, on le lui répéta. « Eh bien, dit-elle, je veux être condamnée à peter le restant de mes jours, si cela est vrai. » Et de fait, le miracle annoncé s'étant reproduit, elle fut atteinte de...l'infirmité dont elle avait jeté le défi au Ciel et péta jusqu'à la fin de sa vie.

Ceci est rapporté par Ribadineira dans la vie de saint Gangulphe [1].

Un sorcier guérisseur. — Sous son pseudonyme, Jean Bar, M. Camille Quenne, dans *La Chronique* (de Bruxelles), continue à donner de curieuses relations folkloriques et ethnographiques du pays wallon.

Dans le n° du 7 avril, il publiait dans ce journal les lignes significatives qui suivent, au sujet d'un sorcier guérisseur.

« Il y a quelques jours, j'assistais aux funérailles d'un malheureux garçon de trente-trois ans, mort d'une affection tuberculeuse. C'était dans un « trou perdu » de la province de Namur, où l'industrie ne s'est point encore implantée et où les mœurs ont toujours un caractère d'absolue rusticité.

» Tandis que nous suivions le convoi funèbre au milieu des sanglots, un ami de la famille vint à moi :

» Je suis bien heureux de vous voir, dit-il, car j'ai une bonne histoire pour vous. Vous connaissez les parents du défunt. Ce sont de très braves gens, simples et naïfs, comme il y en a beaucoup dans le village. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour sauver leur fils, mais en vain. Ils se sont adressés à des médecins d'abord ; puis, voyant que ça n'allait pas, ils ont eu recours à des messes, à des pèlerinages, et, comme rien de tout cela ne réussissait, ils ont fini par faire appel aux lumières d'un « sorcier. » Ce sorcier est un journalier des environs qui, pour la forte somme, « entreprend » toutes les maladies... Il jouit à la ronde d'une véritable réputation et il ne se passe pas de semaine où on ne le trouve au chevet de quelque moribond.

» On le manda donc auprès du jeune homme dont nous suivons en ce moment le cercueil. Il inspecta longuement le malade, fit de nombreuses passes sur son pauvre corps squelettique, pria, les bras en croix, et demeura seul avec le malade durant une grosse heure d'horloge.

» Lorsque cet étrange personnage se retrouva en face de la famille, il déclara que le cas n'était pas désespéré, qu'il y avait moyen d'arracher encore le pauvre diable à la mort, si l'on se décidait à accomplir ponctuellement les instructions que voici :

(1) Raconté par un vieil ecclésiastique à M. A. B. qui, à l'assertion finale, riposta : *Ri badinera*, voulez-vous dire ?

« Le lendemain, avant le jour, il fallait que le frère du patient se résolût à mendier dans neuf maisons du village et s'efforçât de recevoir neuf pièces de monnaie. Il devait accepter — et ingérer — en outre, tout ce qu'on voudrait lui offrir : pain, œufs, reliefs, etc... Ces neuf pièces de monnaie seraient ensuite enveloppées dans neuf morceaux d'étoffe que l'on taillerait dans un des vêtements du malade. Cela fait, il faudrait le jour même se mettre à la recherche de neuf mendiants — authentiques, cette fois, — et remettre à chacun d'eux un des lambeaux d'étoffe contenant l'argent recueilli. Quant aux mendiants, ils devaient garder le sortilège jusqu'au lendemain, le rapporter à la famille, laquelle, en échange, leur remettrait neuf fois la valeur de la pièce reçue. Cette formalité devait s'accomplir à neuf heures du matin. Dans l'intervalle, le pseudo-mendiant devait faire neuf fois le tour du cimetière. »

» Les instructions du guérisseur furent accomplies à la lettre : le frère mendia en haillons dans neuf maisons du village, reçut neuf piécettes, qu'il enferma dans neuf morceaux d'étoffe, chercha et trouva neuf pauvres et fit neuf fois le tour du cimetière.

» A l'heure dite, les mendiants n'étaient que sept. Devant cette défection, le charlatan, après avoir empoché une pièce de vingt francs, déclara que le succès de la guérison était désormais douteux. Cela dit, le « sorcier » s'esquiva. Quant au jeune homme, il mourait vingt-quatre heures après.

« Inutile d'ajouter que les mendiants s'étaient empressés de substituer à la monnaie de cuivre des piécettes blanches, en vue de la multiplication par neuf !... »





Chronique Wallonne

BIBLIOGRAPHIE :

Biographie de Jean-Biétrumé Picard, surnommé Pimpurniau, par Victor PETITJEAN. 5e éd. Un vol. in-12 de 239 p. — V. Delvaux, éditeur, Namur, 1902. — Prix : 1 fr. 50.

Jean-*Biètrumé* (1) Picard, dit Pimpurniau, est quelque chose comme un Uylenspiegel wallon, facétieux et pétulant compère dont l'enfance et la jeunesse se passent à mystifier ses contemporains. Il berne tour à tour et avec une égale supériorité ses parents, ses voisins et, inévitablement, l'autorité elle-même ; la fertilité de son imagination lui suggère des farces énormes et originales, parfois compliquées, et, grâces aux dieux, toujours admirablement réussies, pour notre joie, sinon toujours à l'avantage matériel de leur inventeur. Avec l'âge, cependant, l'âme tumultueuse de Jean-Biétrumé se tempère à mesure ; mis aux prises avec les difficultés de la vie, l'ancien garnement perd les occasions d'exercer son infernale fantaisie ; et son histoire menace de finir dans la banalité, quand il lui passe par la tête l'idée de se marier. Le voici en quête d'une femme. Il regarde autour de lui et se présente successivement aux personnes qu'il a distinguées. Mais la femme... qui s'y frotte s'y pique ! Biétrumé risque plusieurs fois de se faire berner. Le calme et rude bon sens qui a remplacé chez lui la plus exubérante fantaisie le tire heureusement d'affaire. Mais quel curieux défilé de types féminins ! Ce sont d'excellents portraits, de fine et copieuse satire ; et s'y glissent, sans en avoir l'air, les enseignements d'une philosophie infiniment amusante. Cependant Biétrumè, malgré ses désillusions multipliées, s'obstine dans son projet. Il veut se marier. Il s'avise tout à coup de regarder d'un peu plus près Trinette, juste au moment où Trinette s'habituait à lui. Il finit par la trouver point laide, elle commence à le trouver moins vieux; il pense qu'il ne serait pas malheureux avec Trinette, et Trinette se dit qu'elle serait bien heureuse avec lui. Biétrumé comprend si bien Trinette, et Trinette étudie de si près Biétrumé, qu'elle pense à lui parler franchement quand Biétrumé lui parle sans détour. Bref, ils s'accordent, ils font de belles noces, ils vivent heureux — et finit cette histoire, qu'en dernière facétie, l'auteur nous présente comme « colligée sur les mémoires du temps. »

La « chronique » de M. PETITJEAN est digne de prendre place à côté des œuvres wallonnes de M. l'abbé RENARD, *Jean de Nivelles* et *L'Ar-*

(1) *Biétrumé, Bertremieu, Bietmé,* sont de vieilles formes wallonnes de Barthélemy.

gayon, comme excellents produits de notre verve nationale. Elle en est, du reste, à sa cinquième édition — ce qui n'est pas si mal, en province! — et il y a belle lurette que le héros de cette épopée est devenu populaire à Namur. Il fut même porté à la scène, et précisément, dans ses « annexes », l'édition présente nous apporte une pièce en quatre tableaux, de M. J. Dethy, qui reprend les principales aventures de Jean-Biétrumé, en vers, et en wallon — en bon wallon du reste.

Jo! pour Jean Biétrumé! O. C.

Vùsions, par Victor Carpentier. — 1 vol in-8° de 164 p. avec portrait de l'auteur, frontispice par M. Noël Bataille, et préface par M. Olympe Gilbart. — Chez l'auteur, à Bressoux (Liége). — Prix : 2 fr.

L'auteur dramatique et chansonnier bien connu, nous offre en ce joli volume une collection de contes en prose qui témoignent d'un talent très soutenu. Les sujets en sont le plus souvent dramatiques, et les caractères y sont marqués en termes d'une précision mordante et parfois cruelle. L'auteur connaît admirablement les ressources pittoresques de la vieille langue et, dans ces pages où il relate de préférence les pensées violentes et les actes énergiques du bas peuple, son souci constant paraît avoir été de rendre l'âpre énergie que le wallon sait revêtir, autant que la rude précision du langage populaire. Néanmoins, au milieu de ses récits, d'un intérêt tantôt sombre, tantôt emporté, — et qui font même parfois songer aux vieux mélos — se remarquent des épisodes joyeux ou tendres, et le talent du conteur sait s'y diversifier à souhait.

Les nouvelles de M. Carpentier, situées dans des coins pittoresques du vieux Liége, se closent par un tableau de l'ancien quartier de Saint-Denis, qui est de bonne et savoureuse archéologie, tant psychologique que matérielle. Le pittoresque des mœurs a, du reste, en M. Carpentier, un peintre attentif et fidèle, témoin certaine histoire de guerre entre enfants de deux paroisses voisines: « *Nos autes, Saint-D'hih*, disait un petit chef de bande, *nos avans dogué* (frappé, vaincu) *Saint-Foyin, Saint-Djâques, et les Mèneus : i n'nos fât pus qu' pèter* (battre, réduire) *Pièreuse, adonpuis* (alors) *nos sèrans maisses di Lîdje !* »

Une préface où notre collaborateur M. Gilbart dégage avec précision les qualités littéraires de l'auteur, et un joli dessin de M. Bataille, ajoutent à l'intérêt du volume, que l'auteur a imprimé de ses mains, et édité avec un soin très méritoire. O. C.

UN WALLON.

Zénobe Gramme. — Pendant la récente et tumultueuse discussion de la revision électorale belge, un membre de la Chambre, critiquant le régime actuel, s'est écrié qu'avec le système qui donne des voix supplémentaires au cens et à la capacité, le grand électricien Zénobe Gramme eût été des plus mal partagés. Gramme, en effet, à qui l'élite des anciens élèves de Polytechnique et de Centrale, à Paris, a pris l'initiative d'élever une statue, était, pendant ses années de jeunesse, passées dans son

bourg natal de Jehay-Bodegnée et dans la ville voisine de Huy, un fort petit ouvrier presque illettré.

De même qu'Edison, constate un de ses biographes, M. Léon Sagnet, il a eu des commencements qui tiennent de la légende. Mais, tandis que le jeune *train-boy* du Grand-Trunk-Railway était déjà, à quinze ans, un petit prodige, le célèbre constructeur de dynamos savait tout juste, à vingt-cinq ans, lire et écrire. Il partit pour Paris, en 1856, avec l'espoir d'y exercer plus lucrativement sa profession d'ouvrier comme modeleur dans les ateliers de la société l'Alliance, qui fabriquait des machines à aimants pour les phares électriques. Une machine Nollet piqua sa curiosité. Il voulut en comprendre le fonctionnement, chercha dans le petit traité de Ganot et, intéressé par cette première lecture, se mit en devoir d'étudier en entier toute la partie de l'ouvrage traitant de l'électricité. Un dictionnaire lui était nécessaire pour l'intelligence de nombre de mots dont il ignorait le sens. Il ne se rebuta pas. Après avoir travaillé quelque temps chez Rühmkorff et chez Disdéri, il prit le parti de renoncer à toute occupation rémunératrice pour pouvoir approfondir les questions que le manque de temps l'avait contraint d'examiner trop superficiellement, et pour commencer ses premières recherches. Il laissa à sa femme et sa fille la charge de pourvoir aux dépenses du ménage et s'enferma dans une cuisine transformée en le plus modeste des laboratoires. La récompense se fit peu attendre. Dès 1867, il prenait un brevet pour une machine à courant alternatif ; en 1869, il en prenait un autre pour sa fameuse machine à courant continu, point de départ de l'industrie moderne. En 1871, il fondait à Paris, la Société des machines magnéto-électriques Gramme ; en 1871, il exécutait la première dynamo réellement industrielle. Depuis lors il s'attacha presque exclusivement à la perfectionner et à lui chercher de nouveaux emplois dans le domaine de la mécanique et dans celui de la chimie. Il s'est en particulier occupé de la transmission électrique du travail à distance. Il se vit décerner en 1880 par le Gouvernement français une récompense nationale de 20.000 fr. et, en 1888, par l'Académie des Sciences de Paris, le grand prix Volta de 50.000 fr.

Zénobe Gramme refusa toujours de se faire naturaliser français.

FAITS DIVERS : (Avril)

LIEGE. — L'Académie royale des Beaux-Arts a fait une perte sensible en la personne d'un de ses professeurs les plus dévoués, M. François Namur, décédé à Liége le 10 avril.

D'une famille de jurisconsultes dont toutes les traditions l'éloignaient de la carrière qu'il a suivie, François Namur s'y engagea résolument dès son plus jeune âge et rien ne put le détourner de sa voie.

Il eut raison, d'ailleurs, car, nanti de qualités solides, il fut toujours apprécié du public et il fut appelé, à peine âgé de 25 ans, à l'Académie, où son enseignement contribua puissamment à l'éducation artistique de nos jeunes peintres actuels.

François Namur était un dessinateur consciencieux et un coloriste plein de charme. Il avait surtout le don de l'harmonie, de la grâce, et répudiait énergiquement toute violence et toute exagération. Son art, essentiellement éclectique et respectueux des traditions, plaisait à la foule, qui, dans les Expositions, distinguait vite ses œuvres.

Namur était un travailleur infatigable ; on ne pourrait dresser la nomenclature de ses travaux, tant ils sont variés et nombreux. L'artiste a traité tous les genres : le paysage, le portrait, l'histoire, la nature-morte, à l'huile, à l'aquarelle et au pastel. Beaucoup de ses œuvres resteront. Namur était du reste apprécié à l'étranger comme chez nous : les distinctions honorifiques qu'il a remportées sont nombreuses. Son art est représenté à notre Musée communal par un excellent portrait.

L'art liégeois est réellement et sensiblement atteint par la mort de M. François Namur, qui ne sera oublié ni de ses amis ni des esthètes.

— Un arrêté royal a autorisé la Ville de Liége à acquérir de l'Administration des Hospices civils l'Hôtel Curtius, en vue d'y établir, en lieu et place du Mont-de-Piété qui y est installé, le Musée archéologique, auquel on ajoutera certaines collections de la Ville. Cette dernière péripétie termine la longue campagne entreprise en 1892 par M. Alfred Micha, et poursuivie par lui avec la plus intelligente ténacité. Elle met fin aussi à la pénible situation où se trouvaient les précieuses collections de l'*Institut archéologique liégeois*, dont *Wallonia* a parlé ci-dessus, t. IX (1901) p. 179.

— Au Théâtre Molière, la section dramatique de la Société « César Frank » a créé un acte wallon de MM. Borguet père et fils, *Li D'vwèr*, qui a été bien accueilli. — A « La Populaire », le Cercle Les Amis du Progrès a donné la première de *Li Djudj'mint dè mon-onque*, un acte de M. Godefroid Halleux : sujet original, bien traité, et représenté avec talent par les interprètes.

— Les événements de ces derniers temps ont détourné l'attention publique de tout ce qui n'est pas politique. Mais les mouvements de la rue ont permis de recueillir certaines impressions de foule, que *La Meuse*, dans son n° du soir 15 avril, exprime comme suit :

« C'est en ces moments troublés que la foule apparaît dans toute sa sincérité. Elle se livre à ses instincts fonciers et devant de graves événements, tels que ceux qui se déroulent maintenant dans notre pays, elle se révèle tout entière.

» La foule liégeoise — et nous parlons de l'ouvrier de notre ville — est particulièrement intéressante à observer. D'esprit frondeur, aimant à se gausser de tout, friande de bons mots et d'expressions pittoresques, elle assiste aux manifestations comme à un spectacle varié. Ce n'est pas l'obstination farouche du flamand ou la rudesse agressive du hennuyer, mais une bonne humeur qui adore s'exhaler. Il faut avoir vu les mouvements ouvriers à Gand, à Anvers, dans le Borinage ou le pays de Charleroi

pour se rendre compte de la différence qui les sépare des mouvements liégeois.

» Assurément, cela ne veut pas dire qu'à Liége la foule, à certaines heures, ne se laisserait pas aller à des excès. Mais on peut déclarer que la dominante du caractère liégeois, qui est essentiellement réjoui, se manifeste avec éclat et de façon bien particulière au milieu des agitations même les plus vives.

» Il fallait voir comme les bons Liégeois s'amusaient hier pendant que la Garde-civique exécutait de savants mouvements de stratégie. Les lazzis partaient de toutes parts, accompagnés de rires bruyants. La foule se gondolait comme une petite folle. Les *spots* en vogue couraient sur toutes les bouches. Puis, finalement, trait amusant, les artilleurs de la garde, qui jusqu'alors avaient évolué avec précision et gravité, se mirent eux aussi à rire des plaisanteries dont ils étaient l'objet. Au barrage établi place du Théâtre, tout le monde se récréait vivement. — Et quand on eut bien ri, chacun s'en alla se coucher. »

VERVIERS. — Le journal wallon *Fré Cougnoû*, reprenant une idée émise par feu le Dr Martin Lejeune, vient de convoquer les écrivains wallons verviétois en vue de les réunir en une association particulière. C'est là une heureuse initiative : les auteurs de chaque région ont le plus grand intérêt à se grouper dès qu'ils sont assez nombreux pour constituer un cercle durable. Mais on doit désirer que ces associations d'auteurs s'entendent entre elles comme le font assez bien les sociétés dramatiques. L'idéal à atteindre est la subdivision, par régions linguistiques, des associations actuellement existantes, mais sans préjudice d'une fédération générale, indispensable pour défendre les intérêts généraux. La subdivision ne doit pas être un morcellement. Il est vivement à souhaiter que les écrivains verviétois constituent une association viable.

— Le cercle *L'Elan wallon* vient de créer, avec un succès d'estime *Amusettes*, deux actes de MM. A. Dandenne et J. Spegueld. Le clou de la soirée était la première de *Ruvnou*, un acte de H. Hurard, qui a été très apprécié : la presse locale est unanime à en constater la valeur et le succès.

NAMUR. — La *Société pour la protection des sites et des monuments de la province de Namur*, vient de publier le rapport sur ses travaux de 1900 et 1901, présenté à l'assemblée générale du 16 mars dernier.

Le rapport constate le plein succès de la propagande inlassable entreprise par la Société pour donner conscience au public de la grande importance de l'œuvre entreprise. Nombre de ses campagnes ont été des victoires. La pensée des initiateurs du mouvement de protection des sites est aujourd'hui secondée par de nombreuses personnalités du pays namurois, bien comprise du public — et, ce qui est plus étonnant, soutenue par les administrations !

Naguère la Société avait entrepris un concours de projets de villas et d'habitations modestes à construire dans les sites mosans. Elle a depuis lors

conduit à bien un énorme travail d'un autre genre : c'est l'inventaire des vieux arbres qui, par leur situation, constituent d'imposants éléments de paysage. Une minutieuse enquête a révélé l'emplacement de ces arbres, soit isolés, soit ombrageant de vieilles constructions ; la Société les a fait photographier, et elle a pu former un magnifique album de cent vingt-cinq spécimens, contenant toutes les merveilles sylvestres de la province, et qui est une œuvre de goût et de vivant enseignement.

La Société songe à donner à cet album un pendant non moins précieux. C'est une nouvelle collection contenant la reproduction fidèle de toutes les constructions anciennes du pays, non pas des monuments publics, églises, châteaux, etc., mais des plus modestes habitations, fermes, groupes de maisons, dès qu'elles ont une valeur pittoresque soit dans leur ensemble, soit par leur situation dans le paysage.

Qu'on ne croie point que le but de la Société, en élaborant de telles publications, soit simplement de frapper l'attention des touristes. Ses albums ne sont pas particulièrement destinés aux touristes, pour qui, du reste, une photographie ne vaut guère que si elle est un souvenir personnel. La Société vend ses albums, mais elle les distribue aussi. Elle en distribue aux administrations et aux personnalités locales, à qui elle suggère ainsi le devoir impérieux d'achever, par une protection attentive, l'œuvre de la préservation du fonds commun du pittoresque national. Quelle propagande plus intelligente, plus désintéressée et plus sure une Société de l'espèce peut-elle rêver d'entreprendre? Du premier coup cependant, celle-ci a trouvé la vraie méthode, la propagande par le fait, par le document, au lieu de la propagande d'idées qui, malgré tout, n'atteindra jamais que de rares intellectuels, impuissants, par le fait même de leurs goûts supérieurs, à réagir contre l'indifférence et le vandalisme des ignorants.

Nous n'entrerons pas dans le détail des interventions de la Société pour la protection de certains sites menacés par l'industrie. Il nous suffira de constater, à un point de vue général, qu'elle est parvenue à obtenir du Ministre compétent qu'au sujet des travaux à effectuer notamment dans la vallée de la Meuse, l'Administration des Ponts et Chaussées soumette ses projets aux protecteurs des sites. Faut-il ajouter que la Société a intéressé définitivement à son œuvre l'autorité provinciale et les administrations locales ? C'est là la grande victoire et elle a permis d'éviter bien des désastres dont le Rapport nous fait, autant par ce qu'il dit que par ce qu'il laisse entendre, un tableau positivement effrayant.

L'idéal, dit le Rapport, serait qu'une inspection officielle des sites entrât dans nos rouages administratifs. Nous nous permettons d'en douter. A notre avis, la part de l'Administration, en pareille matière, doit être réduite au rôle où l'a amené dans une certaine mesure, par son intelligence et sa ténacité, la Société namuroise. L'Etat doit tendre à abolir toute la compétence qu'il s'est abusivement attribuée, pour la remettre aux mains de comités locaux ou régionaux. Il est vrai qu'ils ne sont point partout aussi compétents, aussi actifs, aussi dévoués — et aussi adroits — qu'en la bonne ville de Namur. Aussi, dès que l'Etat accorde aux avis de la Société

namuroise l'importance qu'ils méritent, on est en droit de se demander si son indifférence à l'endroit d'autres comités semblables ne s'explique point par leur composition même, leur prétention injustifiée et leurs maladresses. La plus belle des causes, abandonnée aux mains de cuistres, perd de sa valeur et de son intérêt.

BRUXELLES. — L'Académie royale de Belgique (classe des Lettres et des Sciences morales et politiques), vient de décerner un des Prix De Keyn à M. Arthur DAXHELET, professeur de rhétorique à l'Athénée de Bruges, pour son important ouvrage intitulé *Manuel de littérature française.* Cette distinction n'est que justice, le livre ayant été extraordinairement apprécié dans la presse scientifique et littéraire belge et étrangère, tant pour son originalité et sa valeur classique, que pour sa haute tenue littéraire.

M. Arthur DAXHELET s'était fait connaître précédemment dans les lettres par plusieurs volumes très distingués : *Pages de tendresse vague*, *Nouvelles de Wallonie*, *Fleurs de solitude*, *Cœur en détresse.* Il a aussi publié plusieurs plaquettes pédagogiques estimées, et il tint avec distinction la plume de critique littéraire au *Journal de Bruges* et à *La Flandre Libérale.*

Son nouveau succès sera particulièrement sensible à l'enseignement en ce que l'ouvrage pédagogique de M. DAXHELET présente sur bien des points une réforme élargie des conceptions rhétoristiques.

— Tout récemment on a découvert dans l'église St-Pierre, à Louvain, des peintures murales que M. l'archiviste Van Even a cru pouvoir attribuer à Rogier dele Pasture, dit Roger van den Weyden. L'état de ces peintures rend leur conservation fort difficile. La Commission royale des monuments a envoyé des délégués à Louvain à l'effet d'étudier sur place le moyen d'assurer le maintien des fresques, qui s'écaillent par endroits, l'enduit sur lequel elles sont appliquées menaçant même de tomber complètement.

— La maison d'édition Schott frères vient de publier un crâmignon liégeois [1]. Et ce simple fait mériterait une bien belle rubrique : « la conquête de Bruxelles » ou quelque chose d'approchant.

Ce crâmignon en effet a été le grand « clou » du carnaval, on n'entendait que lui dans les cafés, dans les bals. Le Mardi-Gras, l'Administration communale avait organisé, sur la Grand'Place, un bal populaire, où devaient apparaître les géants communaux. On connait les fameux géants de Bruxelles, Mieke, Janneke, l'Oncle, la Tante, l'Enfant, le Grand Turc, qui sont de toutes les fêtes locales et concrétisent l'esprit du terroir. D'habitude, lorsqu'ils apparaissent, c'est au son d'un vieil air flamand. Or, au bal de la Grand'Place, lorsque les portes de l'Hôtel-de-Ville se sont ouvertes pour leur entrée sur la place, c'est un crâmignon qui les a accueillis ! Et Mieke et Janneke ont dansé sur l'air sautillant :

(1) *Crâmignon liégeois*, paroles de Georges B*, musique arrangée [avec accompagnement de piano] par A. MAUBOURG. In-folio. Prix net, un franc.

En revenant de Chèvremont
Falariette, falarion...

Et comment ce crâmignon est-il arrivé à pareil succès? C'est bien simple. Il a suffi que dans la revue annuelle du Théâtre des Galeries, M. Georges GARNIR qui aime par dessus tout sa Wallonie, mît dans son œuvre le crâmignon qui figura l'année dernière dans la revue du Pavillon de Flore à Liége, pour que le public bruxellois y trouvât matière à de savoureuses distractions. Conduit par une ravissante commère, Mlle VAN LOO, le crâmignon du Théâtre des Galeries entraînait le public et l'on « crâmignonnait » dans la salle, dans les couloirs, passant par-dessus l'orchestre. Ce crâmignon a fait atteindre la centième à la revue de M. GARNIR — qui, du reste, n'en est pas à son premier succès de revuiste spirituel et endiablé. Et c'est ce crâmignon qui a fait sauter Mieke et Janneke — et qui a fait danser Bruxelles en joie.

Voici donc, édité, ce fameux crâmignon, et fort joliment, avec le portrait de Mlle VAN LOO dont la verve n'est pas pour peu de chose, sans doute et malgré tout, dans le succès bruxellois de notre chanson liégeoise.

A vrai dire, ce *crâmignon* ne reproduit pas exactement les paroles dont les deux ou trois premiers vers sont si populaires à nos fêtes liégeoises. C'est un arrangement fort décent, et nous ne faisons la restriction que pour prévenir les amateurs du document quand même. Ceux-ci remarqueront que le *crâmignon* en question est plus connu à Liége, sur un autre air plus simple, avec un refrain en un seul trait :

1. En revenant de Chèvremont
A cheval, à cheval
En revenant de Chèvremont
A cheval sur un bâton.

2. J'ai rencontré ma Jenniton
A cheval...

3. Je lui ai demandé son nom (?)
A cheval...

Nous ignorons la suite. On dit : « à cheval sur un bâton », ou « sur un cochon ». Et cela ne tire pas à conséquence!... Le refrain *des cakêyès makêyes* etc., que nous trouvons ici, n'a pas plus de rapport avec le sujet, mais dans sa volubilité et ses consonnances singulières, il est plus amusant, et l'on a bien fait de le conserver, avec l'air beaucoup plus caractéristique qui en fait un vrai crâmignon de foule.

La publication que nous annonçons a donc son intérêt, et nous sommes heureux d'avoir pu la signaler, avec les éloges qu'elle mérite. (1) — O. C.

— Un groupe d'artistes des plus marquants de la capitale et appartenant à des écoles diverses, viennent, à l'insu de M. Camille LEMONNIER, de faire une démarche auprès du Ministre des Beaux-Arts pour prier celui-ci de conférer au maître écrivain la place de conservateur du Musée Wiertz, laissée vacante par la mort de M. Potvin. Cette démarche, qui honore

(1) Il y a quelques menues erreurs de gravure dans le texte wallon. Il faut lire *Marèye-Djenne, vos n'magn'rez, des boûquettes, n'y a pu d'l'ôle.* De plus, l'*e* muet de *mitraye* ne se prononce pas, et il aurait fallu, par conséquent, ne pas le détacher, et reporter chaque fois la seconde syllabe de *fallariette,* sur la première moitié du second temps.

autant ceux qui l'ont entreprise que celui qui en est l'objet, est malheureusement restée vaine, M. Van der Bruggen a répondu qu'en conseil des ministres, il avait été décidé de supprimer la place.

Cette décision paraît regrettable à plusieurs points de vue. Mais la candidature de M. Camille LEMONNIER a donné lieu à d'autres manifestations de sympathie et d'admiration, parmi lesquelles il convient de citer le bel article de M. Georges Eekhoud dans *l'Européen*, qui se termine ainsi :

« M. LEMONNIER est le candidat des artistes. La place qu'il sollicite lui revient sans conteste. Il n'est personne qui y ait autant de titres que lui. Non seulement cette place est la sienne, mais si elle n'existait pas, il serait du devoir de l'État de créer une position de ce genre pour y appeler un artiste d'une si haute probité littéraire et d'une telle puissance, d'une si crâne envergure que M. Camille LEMONNIER. »

Wallonia est heureux de joindre son humble hommage à ceux des artistes et des esthètes éminents qui apprécient l'influence profonde et décisive de l'intense et haut labeur d'art de M. Camille LEMONNIER sur notre mouvement littéraire et artistique contemporain.

Nous ne pouvons oublier qu'au sortir de sa jeunesse ardente, c'est en Wallonie, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, que le grand écrivain belge vint, « dans le recueillement de la solitude, dans le charme et la vigueur d'une existence rurale et forestière, préparer son âme aux œuvres fortes ». Nous ne pouvons oublier que dans plusieurs de ses romans, et surtout *le Mâle*, il a le premier, restitué à notre peuple sa dignité, par le suffrage d'une cordiale et pénétrante littérature. Nous ne pouvons oublier que dans *La Belgique*, il a magnifié la Patrie dans sa diversité et sa grandeur.

Camille LEMONNIER n'est ni Wallon, ni Flamand. Il est, le peintre respectueux et enthousiaste de nos deux races. Il est Belge moins encore. Sa place est parmi les plus grands romanciers et les plus fiers artistes de notre temps.

PARIS. — Dans son n° du 13 avril, *Le Guide Musical*, sous la signature de M. H. DE CURZON, rend compte de la conférence donnée à l'Opéra Comique, le 3, par l'éminent critique belge, M. FIERENS-GEVAERT, sur les librettistes de Grétry. Il a parlé « avec cette élégance d'élocution et cette abondance d'informations qui caractérisent toutes ses causeries et donnent à l'auditeur tant de confiance à la fois et de sécurité. « L'orateur », après avoir caractérisé avec beaucoup de justesse et le talent de Grétry et son « incroyable » modernisme de vues et de principes, s'est attaché surtout à deux de ses librettistes : Marmontel, le plus fécond, mais pas toujours le meilleur (car c'est généralement GRÉTRY qui sauva et même porta aux nues ses œuvres, témoin *Zémire et Azor*) et Hales, cet original Anglais, si français d'esprit, dont l'alliance avec le Liégeois Grétry était trop piquante pour n'être pas relevée. » La conférence était accompagnée d'une partie de concert qui comprenait des œuvres de Grétry, interprétées par Mmes Marié de Lisle et Tiphaine, MM. Carbonne, Jahn, et l'excellent baryton liégeois Delvoye, qui a remporté un succès particulier dans deux pages exquises

d'*Anacréon*. Le classique et émouvant quatuor de *Lucile* : « Où peut-on être mieux... » terminait la séance.

— Du *Guide musical*, 20 avril, sous la signature de M. J. d'Offoël cette information : « Sous ce titre, *La Chanterie*, qui fleure la Renaissance, Mme Marie Mockel a réuni un groupe de chanteurs au talent apprécié : Mme Georges Marty, Mlle Thérèse Roger, MM. Dantu, Reder, Peroia, etc., avec le concours desquels elle se propose de donner des séances de musique vocale classique et moderne. Son but est plutôt le chant d'ensemble que le solo, et elle puisera aussi bien dans le répertoire moderne que dans celui, plus vaste encore, peut-être et à coup sûr moins connu, des écoles française *et wallonne* de la Renaissance et de l'école italienne du xviie siècle. Ces séances auront lieu à la salle des Agriculteurs, rue d'Athènes, les lundis 28 avril, 12 mai, 26 mai et 9 juin, à 9 heures du soir. Le succès qu'a déjà obtenu les années précédentes Mme Mockel, avec ses cycles de Lieder, est un sûr garant de celui qui l'attend cette année. »

Mme Marie Ledent-Mockel est Liégeoise. Le nom charmant que la délicate artiste a donné à sa nouvelle entreprise d'art s'est conservé dans notre wallon : *ine tchantrèye*, c'est une partie de chant ; et les sociétés dramatiques wallonnes, qui à présent, rédigent presque toutes leurs programmes en wallon, appellent généralement *tchantrèye*, l'intermède de chansons et romances qui accompagne leurs représentations.

Revue des revues. — Dans la *Chronique Médicale* du Dr Cabanès, no du 30 mars, p. 222 et 223, des « Recettes et Secrets de la fin du xviie Siècle », extraites du manuscrit de Sonkeux par M. Armand Weber. Ce sont des « Recettes médicales relatives aux maladies des filles et femmes » et un « Secret pour rendre les femmes fertiles ». Cette communication complète les extraits publiés par M. A. Weber, ici-même, t. VI (1898), p. 25 à 32, et tirés à part.

— L'*Annuaire* de « l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique », (68e année (1902), publie, avec portrait, et sous la signature de M. G. Huberti, la biographie de Joseph Dupont, membre de l'Acamédie, né à Ensival, le 3 janvier 1838, mort à Bruxelles, le 21 décembre 1899.

— Dans la *Revue de l'Art chrétien* 1902, deuxième livraison p. 132-5, sous le titre « Restauration des ruines de l'abbaye d'Aulne », M. Cloquet produit une vue des ruines de cette abbaye en 1823, prise en deça d'un vieux pont dont il ne reste aujourd'hui que deux arches de la rive gauche ; et une esquisse du plan de l'étage tel qu'il résulte des dernières observations. L'auteur ajoute quelques mots « à l'adresse des archéologues et des artistes qui estiment qu'il ne faut pas restaurer les ruines. »

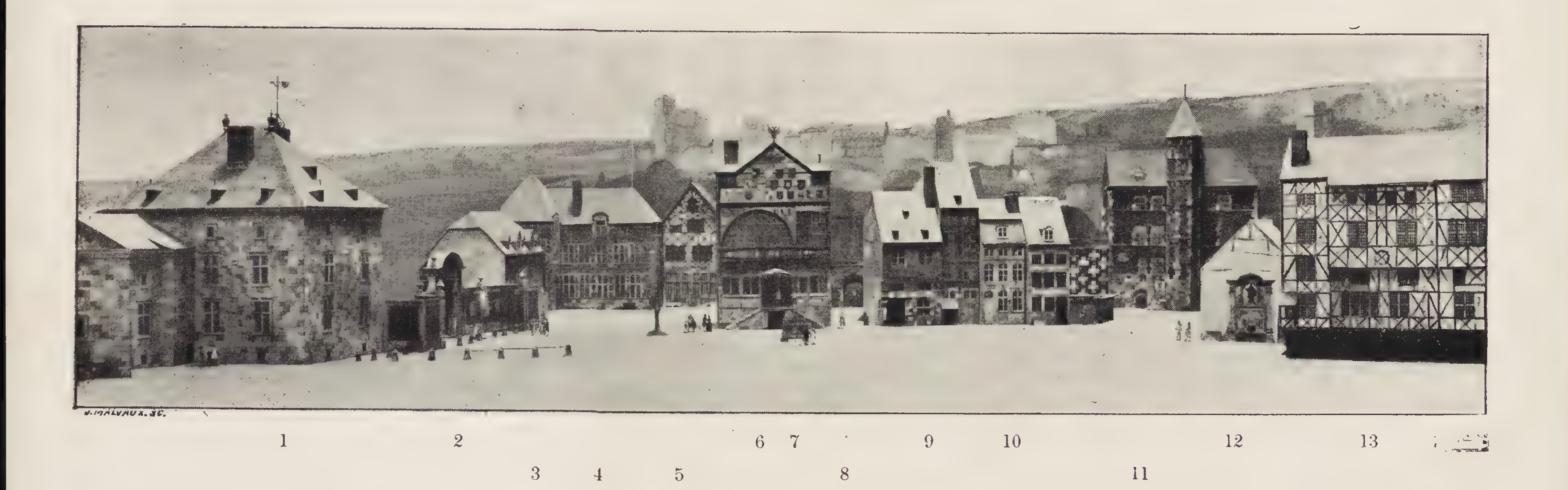
— Dans la revue neerlandaise *de Gids*, no 4, d'avril, une étude (36 p. 8o) sur le *liberaal belgisch Minister Charles Rogier*, par M. Maurice Wilmotte. C'est un des chapitres du livre que M. Wilmotte va faire paraître à Paris

sous le titre «La Belgique politique et morale, 1830-1900», avec préface de M. Emile Faguet, et dont on a lu d'autres extraits anticipatifs dans *La Revue de Paris*, et la *Nuova Antologia*.

— *L'Education populaire*, n° du 17, reproduit du « Bulletin de la Société des ingénieurs agricoles de l'Institut de Gembloux » un article sur un procès de sorcellerie à Strée-Beaumont en 1705. Il ne nous donne que le questionnaire arrêté par l'officier de police pour être appliqué à l'interrogatoire de l'accusée, et encore ce questionnaire est-il très incomplet. De plus, on ne nous dit pas dans quel dépôt se trouvent les pièces de ce procès. Il est à espérer que l'on fera de ces documents intéressants une publication complète.

— Dans *La Meuse*, n° du soir 26 avril, M. Georges Rency parle de *l'Art wallon*. Il constate que cet art reste sacrifié par les amateurs (?) et les subsides gouvernementaux. Il oppose l'indolence des wallons à se défendre contre les légendes qui déprécient leur art, à « l'astuce, l'intrigue des bons confrères flamands. » Il se livre à une vive critique de l'art flamand actuel. La jeune génération s'est passionnée pour les procédés excessifs des dernières écoles; mais si les Wallons se sont attachés à en retenir l'essentiel, les Flamands ne sont revenus de rien. Aussi l'avenir appartient aux jeunes artistes wallons, « héritiers de la grande tradition latine que d'indéniables symptômes montrent ressuscitant. »





1. Maison Porquin (1570). — 2. Ancien couvent des Ecoliers. — 3. Maison rue Grande-Bêche. — 4. Ancien couvent des Ursulines (commencement du XVII[e] siècle). — 5. Ancien béguinage, Fond-de-l'Empereur. — 6. La Violette (1497). -- 7. Vieux Perron (1448). — 8. Porte démolie, maison Jonniaux. — 9. Maisons rue Puits-en-Sock, démolies. — 10. Maisons rue Hors-Château. — 11. Maison seigneuriale à Amay, démolie (XV[e] siècle). — 12. Fontaine de la Vierge, par DELCOUR, rue Féronstrée. — 13. Maisons à *sèyeûte*, le long des quais.

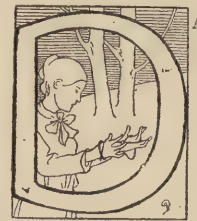
RESTITUTION D'UN QUARTIER DU VIEUX-LIÉGE, PAR PAUL JASPAR, ARCHITECTE -- 1897 * * * * * * *



Propos d'un architecte

I

Les études archéologiques



Dans *Art et critique*, la revue mensuelle du Cercle des Beaux-Arts de Liége, j'émis un jour l'avis qu'il serait profitable à nos jeunes gens qui se destinent à la pratique de l'architecture, d'étudier, avant tout, l'archéologie monumentale wallonne, avant d'entamer l'étude de ce que firent les Grecs et les Romains, les Egyptiens, les Numides et les Perses.

Notre architecture, disais-je, s'appuie-t-elle tellement sur les traditions romaines qu'elle ne puisse s'étudier à part? N'est-elle pas plutôt sous la dépendance de traditions locales, à peine influencées par la tradition romaine? Les matériaux employés ne jouent-ils pas le plus grand rôle et n'ont-ils pas déterminé la fonction de chaque membre d'architecture, plus que l'étude et l'imitation des arts étrangers ?

Quelques considérations sur notre architecture liégeoise répondront à cette question.

La période la plus caractéristique chez nous est celle qui comprend le XVIe siècle.

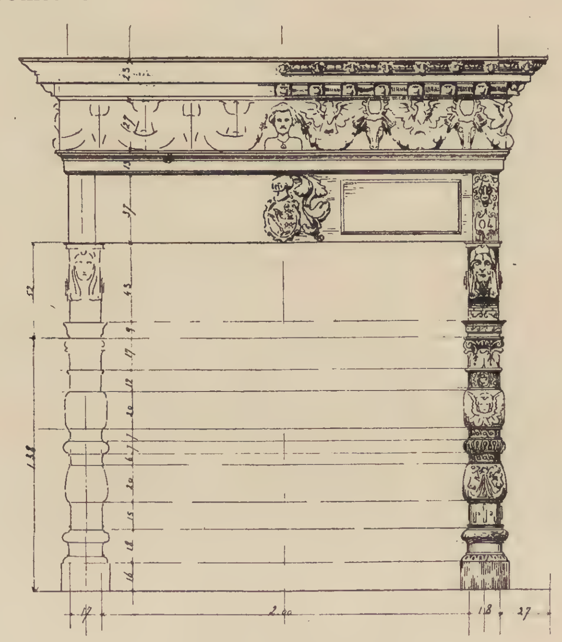
Au commencement de ce siècle, c'est le gothique qui prédomine; à la fin, une *tendance*, rien qu'une tendance classique se manifeste et ne parvient pas à s'affirmer au XVIIe siècle.

Encore n'est-ce qu'un désir, exagéré parfois, de la symétrie, plutôt que l'emploi de motifs grecs ou romains.

L'arcade, la voûte, l'archivolte est rare, la plate bande est de régle; une fois sur deux, la voûte est surbaissée et ce n'est plus le plein-cintre romain; les colonnes ou pilastres sont plus rares encore, et quand ils apparaissent, les proportions en sont si diverses, les

profils des moulures si différents, leur fonction, purement décorative, si manifestement autre qu'il n'y a là plus rien de romain, témoin les colonnes qui décorent les cheminées de la *Maison Curtius*, à Liége, et qui portent des chimères ou des consoles.

Pendant toute cette période, nous voyons la prédominance du vide sur le plein, de la baie sur le trumeau, *à l'inverse de l'art romain*. Nous voyons l'emploi des meneaux, des vitraux, des grilles et des volets qui donnent à nos vieilles constructions leur cachet spécial; nous avons les pans de bois, les encorbellements, conservés encore au XVIIe siècle, et rien de tout cela encore n'est conforme aux traditions romaines.



Ancien Hôtel Curtius, à Liége
Cheminée de 1er étage.

Nous avons de grandes frises formées par des médaillons ou pierres sculptées; nous avons nos hautes toitures, nos pignons tourmentés, nos tourelles et nos lucarnes, nos épis de plomb, toutes choses où l'on cherche en vain la tradition romaine.

Tous ces moyens décoratifs, que l'on nous apprend à demander à Rome qui ne nous les donne pas, nous les cherchons en France aux XVIe et XVIIe siècles et nous les y trouvons, mais autres, mais français, et c'est leur mérite! Et on nous les laisse ignorer chez nous !

Il serait si facile, pourtant, d'enseigner à notre jeunesse comment

bâtissaient nos aïeux, comme ils savaient employer judicieusement nos matériaux, à quel effet décoratif ils étaient arrivés, avec des moyens si simples; ils découvriraient dans leur art local, tant de traditions utiles, tant d'enseignements de toute sorte!

A nos architectes, en effet, manque en général la connaissance des traditions du pays. De là cette incohérence, cette diversité dans leur désir de faire nouveau.

Ils ne sont pas unis dans une même tendance.

Ce qui fait *le style* d'une époque c'est la tendance uniforme vers un but commun, c'est la connaissance des besoins du jour et des moyens du jour.

Jadis un principe une fois posé, admis, était utilisé par tous; de légères variantes dans l'interprétation, c'est tout ce que l'on remarque.

L'expérience acquise, les besoins nouveaux font naître de nouvelles formes qui se greffent sur les formes déjà admises. C'est ainsi que l'invention du verre à vitre (verre de Bohême) amène la suppression des vitraux (sous Louis XIV) et des meneaux qui en dépendent. La lumière entrant alors en plus grande abondance que précédemment, les ouvertures peuvent être diminuées, les trumeaux agrandis.

L'effet si décoratif du meneau n'existant plus, l'entourage de la baie se modifie, la moulure, le chambranle apparaissent, la sculpture change de place; des frises elle descend aux cadres des baies, elle décore les clefs, les trumeaux, s'étale sur les portes...

Les intérieurs suivent le mouvement. Les glaces biseautées ornent les cheminées; les cheminées s'abaissent pour mettre une glace à portée de la vue. Les grands feux sur les âtres d'ardoises *et les fonds de briques moulées disparaissent, font place aux foyers* plus petits. Les faïences disparaissent des lambris, mais se retrouvent dans les cheminées. Les mœurs veulent plus de confort. La cheminée de marbre remplace celle de grès. Le mobilier perd de sa raideur.

Toute l'école de sculpture se transforme. Du monument, où elle étalait les armoiries, les fabliaux, les devises, toujours neuve, *variée* et robuste, elle délaisse les façades ou du moins n'y varie plus ses motifs qui se répètent à chaque clef de voûte, à chaque panneau; la sculpture gagne l'intérieur, s'y applique aux plafonds de stuc, aux lambris, aux portes de chêne sculpté, aux meubles, à tout; mais cette profusion amène l'oubli du premier principe décoratif; *la sculpture n'a plus de signification*, elle ne dit plus par l'armoirie, l'histoire des aïeux; elle n'est plus l'interprète des maximes des

fabliaux ; elle est un besoin créé par le faste, le désir d'éblouir; c'est le style rocaille qui arrive, joli, charmant, aux capricieuses lignes ; c'est l'image en somme de la société sous Louis XV.

Dans toute cette période, cherchez l'influence de Rome : elle est *nulle*, ou peut s'en faut, dans l'architecture civile, surtout dans la *maison*.



L'interprétation des besoins nouveaux règne seule.

Le gros œuvre s'est modifié de même. Antérieurement à 1650, l'habitude de construire entre cour et jardin des maisons isolées où

les quatre murs formaient façade, obligeaient à faire solide et d'aspect robuste.

Aussi toutes les maisons avaient invariablement un soubassement de pierre sur lequel s'élevait la construction de brique, de bois ou de pierre plus tendre (souvent le tuffeau de Maestricht). Sous Louis XIV les maisons se touchent plus fréquemment, les pignons devenus mitoyens sont uniformément en pan de bois et l'économie ainsi réalisée permet de construire en pierre les façades vers rue ou vers cour.

La pierre jadis employée en lit de carrière est alors souvent un délit; elle est avant tout employée en vue de la décoration; ce n'est plus le travail de construction qui décore, c'est la moulure, la sculpture qui motivent l'appareil.

Jadis c'était le joint horizontal, *le lit* qui marquait; sous Louis XIV c'est le joint vertical.

L'ancrage si usité avant disparaît aussi et avec lui un des caractères du style local de cette époque : « le fer employé à profusion, l'ancre apparente de règle ». De tout temps pourtant l'emploi des matériaux fut judicieux, logique; répondant à un besoin local; il ne se pliait pas comme de nos jours à présenter au public étonné des spécimens plus ou moins réussis d'architecture flamande, française, allemande ou autre, d'époque les plus diverses.

Le constructeur se bornait à satisfaire dans la mesure de ses moyens un programme lui imposé et réflétait dans ses façades ses dispositions intérieures sans chercher à faire un style plutôt qu'un autre.

Il usait des moyens de construction usités de son temps et ne créait qu'avec prudence. Il employait ses pierres, ses briques, ses bois logiquement, ne masquant aucun artifice de construction. Jusqu'en 1750 nous voyons encore la trace des pinces qui servaient à lever les pierres : ce sont ces petits trous que l'on observe au milieu de leur face et un peu au-dessus de leur centre de gravité, ces trous que de naïfs observateurs prirent pour les traces des balles révolutionnaires...

L'abondance de la pierre et du bois a donc créé ici une architecture spéciale absolument différente de celle du reste du pays. Alors qu'en Flandre, le constructeur n'a que des matériaux de petit appareil, la brique et la pierre de Gobertange, en Wallonie, il a la Casteen qu'il emploie en *hautes assises* d'abord, puis sous Louis XIV, *en délit*, formant une fenêtre de quatre pièces : le seuil, les deux montants et le linteau. Le Flamand, lui, pour la moindre ouverture doit faire chaque montant de dix à douze assises de pierre, et ne peut

couvrir sa baie qu'avec sa voûte, car si le linteau existe en Flandre, toujours il est protégé par une voûte de décharge; il est trop grêle pour résister seul.

Et ces mêmes caractères de construction existent de nos jours; nous aussi, encore aujourd'hui, pouvons construire en plate-bande *économiquement* et pouvons nous passer de la voûte indispensable en Flandre.

La dimension de l'appareil influe donc sur la dimension de la construction; qui emploie de grosses pierres fait de grande construction, qui emploie la brique fait forcément petit.

Si de telles différences dans les matériaux, dans leur mise en œuvre, existent dans un même pays, à une époque si voisine de la nôtre, que croire de l'écart qui nous sépare des pays voisins, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Egypte! Qu'iront donc chercher nos jeunes gens en ces régions éloignées? Loin de moi pourtant l'idée de restreindre leurs études à notre art wallon seul; mais que du moins ils ne l'ignorent pas, qu'il soit même leur point de départ.

A quoi sert, pour bâtir à Liége, de remonter au père Adam? Le temps peut être mieux employé.

Que diriez-vous d'un homme qui, pour instruire un jeune enfant et lui enseigner le français, commencerait par lui inculquer des notions de toutes les langues mortes, puis des langues vivantes des pays voisins, *sans jamais lui parler du français*? qui lui ferait lire les auteurs grecs et latins, les anglais et les allemands, mais lui laisserait ignorer les illustrations du grand siècle?

Voilà pourtant où nous en sommes.

Les chercheurs, mal outillés, ont appris de nombreuses choses qu'ils ne peuvent utiliser; ils veulent faire du neuf qu'ils créeraient de toutes pièces; ils jugent inutiles les traditions locales parce qu'on ne les leur a pas enseignées; ils en arrivent parfois à nier l'archéologie et son utilité parce que celle qu'ils connaissent n'est pas applicable à nos mœurs!

Celui qui, bien au courant des arts anciens de son pays, des besoins et des moyens modernes, serait assez éclectique pour les marier, assez artiste pour les assortir, assez personnel pour y imprimer son cachet, celui-là ferait école et créerait un style.

Paul JASPAR.





Recettes médicales et vétérinaires

du XVIIIe siècle

I.

Réceptaire d'Erezée

M. François Collette, candidat notaire à Erezée, a communiqué à *Wallonia* une petite série de recettes intéressantes, extraite d'un manuscrit datant de l'avant-dernier siècle.

Nous en donnerons le texte, puis la traduction, et nous ferons suivre quelques notes et observations de détail.

1. — TEXTE.

1. — *Remède pour les coupeûr.*/ Vous prendrez de feuilles de planteinne et milfeulle herbe de crange et de la cire de jonnay ou d'autre et blanche harpée du bœur sans salez de l'huille d'olive vous laiseréz couire ce la sur le feu toute ensemble et puis vous setoidrez avec un linge vous cuirez cela sur le feu tant qu'il soit tout vert. 1794.

2. — *Remède pour les jeux de chevaux.*/ Vous prendrez du bœur sans salé du sucre quanary et du sucre gandy et de gengible et puis vous mélangerez cela ensemble.

3. — *Composition pour faire une déconction.*/ Premièrement il faut prendre de la manne pour trois sols/ item des feuilles de senés pour trois sols/ item de sel d'angleter pour dix liards/ item de la creme de tard pour 4 liards/ de recolise pour six liards/ de verdes anises pour 4 liards.

4. — *Pour faire un déconction* vous prendre un painde daux: bien chaude vous le metere sur le herbe dans un pot de terre, vous le laisseré trempé 24 heur et vous le quré un bouon et vous les meteré dans un lainge vous le toideres et vous le prendre.

5. — *Remède pour le plaie de chevaux.*/ Vous prendre de l'uie d'olive et du brandevien tant d'un que de l'autre et du noir savont et

du vison vous le depatre bien cela ensembre et yous le metre dans un pailet de terre sur un brasier dou et vous le mahere comme bolie et vous le qurez qnelque bouon ou deux et vous l'onderez environ 2 fois le jour./ Et pour fair le linoux vous prendere de lalont et vous prenderé du blanc deufe et vous coumahere, leuve avec votre alont cela ce fondre et vous en meterez un peu de fariene de regont et du coton pour faire le linoux pour metre dans la paie du chevax. Vous fondre votre vison vous ne meterez point le creton avec la craise et vous prenderé un plume pour l'ondre.

2. — TRADUCTION.

1. — *Remède pour les coupures.*/ Vous prendrez des feuilles de plantain et millefeuille herbe de chancre et de la cire d'essaim ou d'autre et blanche poix, du beurre sans saler, de l'huile d'olive vous laisserez cuire cela sur le feu tout ensemble et puis vous exprimerez en tordant avec un linge vous cuirez cela sur le feu tant qu'il soit tout vert. [date :] 1794.

2. — *Remède pour les yeux des chevaux.* — Vous prendrez du beurre non salé, du sucre canari et du sucre candi et du gingembre et puis vous mélangerez cela ensemble.

3. — *Composition pour faire une décoction.*/ Premièrement il faut prendre de la manne pour 3 sols/ item des feuilles de sené pour 3 sols/ item de sel d'Angleterre pour dix liards/ item de la crême de tartre pour 4 liards, du réglisse pour 6 liards, et des anis verts pour 4 liards.

4. — *Pour faire une décoction*, vous prendrez une pinte d'eau bien chaude, vous la mettrez sur l'herbe dans un pot de terre, vous la laisserez tremper 24 heures et vous la cuirez un bouillon et vous le mettrez dans un linge, vous l'exprimerez et vous le prendrez.

5. — *Remède pour les plaies des chevaux.*/ Vous prendrez de l'huile d'olive et du brandevin autant de l'un que de l'autre et du noir savon et du vieux oing vous battrez bien cela ensemble et vous le mettrez dans un poelon de terre (cuite) sur un brasier doux et vous le mélangerez comme bouillie et vous le cuirez quelque bouillon ou deux et vous l'oindrez environ 2 fois le jour./ Et pour faire le seton vous prendrez de l'alun et vous prendrez du blanc d'œuf et vous mélangerez, l'œuf avec l'alun cela se fondra (liquéfiera) et vous en mettrez (avec) un peu de farine de seigle et du coton pour faire le seton pour mettre dans la plaie du cheval./ Vous fondrez votre vieux oing vous ne mettrez point les cretons avec la graisse et vous prendrez une plume pour l'oindre.

3. — REMARQUES.

1. — *Herbe de crange* (prononcez *crantche* « chancre ») ce nom est populaire à Clerheyd-Erezée. La description et le dessin très exacts fournis par M. COLLETTE, facilitent singulièrement la détermination de la plante : Paris quadrifolia L., Parisette à quatre feuilles, Famille des Asparaginées, qui, dit-il, croît surtout dans *houles* formées par les fossés destinés à l'écoulement des eaux, et est encore employée pour les coupures.

— *Jonnay* « essaim ». On dit actuellement, en wallon liégeois *djônê*, du qualificatif *djône* « jeune ».

— *Blanche harpée* « Poix blanche » ou poix de Bourgogne, provenant jadis de la Pesse, Abiès excelsa, obtenu aujourd'hui en purifiant le Galipot.

2. — *Sucre canari* : nom provenant, soit du lieu d'origine, les Iles Canaries, où la canne à sucre fut importée en 1503, soit de la couleur du plumage de l'oiseau du même nom. On distinguait en effet, depuis le sucre terré rouge tout-à-fait impur, les moscouades brunes, jaunes, etc. jusqu'au sucre royal tout-à-fait blanc. Ce mot canari se retrouve dans un vieux noël wallon, où de bonnes femmes énumèrent les « douceurs » qu'elles appporteront à l'Enfant Jésus :

Nos avans ine vatche, nos l'moudrans	Nous avons une vache, nous la trairons
Et s'prindrans-ne li crinme foû	Et prendrons la crême
Po fer 'n' pape à l'èfant	Pour faire la bouillie à l'enfant
Nos avans 'n' poye qui poû	Nous avons une poule qui pond,
N's ârans des novais oûs	Nous aurons des œufs nouveaux
Dè souk di canâri	Du sucre de Canarie
Po fer l'papa pus doûx.	Pour faire la bouillie plus douce.

— *Sucre gandy* « sucre candi » : on écrivait jadis « candy ». C'est le sucre en gros cristaux. Le mot vient de l'arabe *qandî*, proprement « sucre de canne ».

5. — *Brandevien* « brandevin », eau-de-vie dè céréales ou genièvre. D'où lé wallon *brand'vinrèye* « distillerie ».

— *Vison*, c'est-à-dire *vîs on* « vieux oing ». Le mot ne se trouve dans aucun dictionnaire wallon, sauf celui de GRANDGAGNAGE, qui le signale sans commentaire ; il ajoute seulement que ce mot existe aussi à Namur.

— *Linou* « seton », wallon liégeois actuel : *lignoû*.

II.

Réceptaire du pays de Herve

M. Armand WEBER a extrait les recettes suivantes d'un registre de comptes de la fin du XVIIIe siècle. Ce registre appartient à ses collections. Il est originaire du ban de Herve. « L'auteur, dit M. WEBER, n'y a pas inscrit son nom; une page contient la nomenclature de la naissance de ses enfants, de 1760 à 1774; et d'après les noms des parrains, proches parents évidemment, il doit s'appeler Harboister ou Lecomte, et être allié aux Hackin, Delhez et Delsupexhe ».

Le réceptaire contient surtout des recettes vétérinaires. Il est curieux à ce point de vue.

Nous donnerons, après chaque article, la traduction — ou l'interprétation — que nous proposons; on remarquera que l'orthographe du manuscrit est extrêmement mauvaise...

TEXTE ET TRADUCTION

1. — Remède pour le Romatique. Une onze et demis de jalap en poudre, une onze calamus en petit morceaux une demis onze d'iris de florence en petit morceaux deux scraptif safrans oriantal pour mettre en un demis post d'eau de vie de france dans un flacon bien bouché et le mettre durant huit jours infuser a un doux feux ou au soleye puis en prendre un petit vers le matin deux heures avant de manger pendant huit jours consécutif.

[Remède pour le rhumatisme. Une once et demie de jalap en poudre. Une once de calamus en petits morceaux. Une demi-once d'Iris de Florence en petits morceaux. Deux scrupules [1] de safran oriental (safran de commerce) pour mettre dans un demi-pot (environ $^1/_{16}$ de litre) d'eau-de-vie de France, dans un flacon bien bouché; et mettez-le durant huit jours à feu doux ou au soleil. Puis en prendre un petit verre le matin, deux heures avant de manger, pendant huit jours consécutifs].

2. — Un autre remède pour le Romatique. Une onze jalap deux grosse coriante deux grosse canelle un dramme de turbis de Leventas quatre onze fin sucres que tout le sucinez puis vous le metre dans une soupine d'eau de vie de france que vous mettré dans un flacon que vous mettres deux fois vingt quatre heure dans de l'eau tièdre pour

(1) *Scraptif* = scrupule ? Le scrupule est le poids d'un gramme et vingt-cinq centigrammes.

laisser efuzes puis vous en prendré deux cuillié le matin puis vous prendré du caffet à vôtre ordinaire et vous en prendré deux culier pendant trois jours de suite.

[Un autre remède pour le rhumatisme. Une once (30 gr.) de jalap, deux gros (1 gros = 3 gr. 83) de coriandre, deux gros de cannelle, un drachme (4 gr.) de turbith du Levant et quatre onces de sucre fin...(1). Puis vous le metrez dans une chopine (1/2 l. environ) d'eau-de-vie de France que vous mettrez dans un flacon que vous mettrez deux fois vingt-quatre heures dans de l'eau tiède pour laisser infuser; puis vous prendrez deux cuillerées, le matin, puis du café à votre quantité ordinaire; et vous en prendrez (du remède) deux cuillerées pendant trois jours de suite].

3. — Pour un vage quy a un lachement de sans de la merte de porcq aussy gros qu'un œuvre une chopine de lay sans cole et le meler ensemble.

[Pour une vache qui a un lachement (relachement, flux) de sang. De la merde de porc, aussi gros qu'un œuf, une chopine de lait non coulé (non passé à travers le *coleu*, la passoire) et le mêler ensemble.]

4. — Pour un refrodement de veille arsibre avec de lurine et en faire une pape le mette du lon de rain.

[Pour un refroidissement. De la « vieille argile » (?) avec de l'urine et en faire un cataplasme, le mettre le long de l'épine dorsale].

5. — Pour un froid un jaune d'œuvre et de la farine de secle et de l'huile et le meler ensemble et puis le flatez en rondeur.

[Pour un froid. Un jaune d'œuf, de la farine de seigle et de l'huile; mêlez le (le tout) ensemble, puis étendez-le en rond (comme s'étend la *flate* « bouse » de vache)].

6. — Pour faire noitoier les vage il faut prendre et faire une lehive avec de cendre et du son et du pain de navette.

[Pour faire nettoyer les vaches (les débarrasser de l'arrière-faix) il faut prendre et faire une lessive avec des cendres (cendres de bois) et du son et du pain (tourteau) de navette].

7. — Pour une vache depotelaye il faut pour cinq sous de cavre pour un sous de vitriolle bleusse pour cinq sous d'huile de quatre sorte et de la craisse de porcq une demis livre et puis le bien piller ensemble et le mettre dans un petit post et le bien boucher.

[Pour une vache déhanchée il faut pour cinq sous de camphre, pour un sou de vitriol bleu, pour cinq sous d'huile de quatre sortes (huile de laurier, h. d'aspic, h. camphrée, h. d'olives) et une demi

(1) Le texte porte ici : *que tout le sucinez*. Le mot *sucinez* a peut-être le sens de concasser.

livre de graisse de porc ; et puis pilez le (le tout) bien ensemble et le mettez dans un petit pot et le bien boucher].

8. — Préservatif qui a été expérimenté l'an 1745 et 1746 contre la maladie qui regne dans les bête à corne qui est fort fréquente ce jourd'huy 15 mars 1797. Sensuis : Prenez radix contorée, 3 louette ; radix camphasa, 3 id.; ecnulé, 4 id.; radix valeraine, 3 id.; levistily, 4 id.; buva laury, 12 id.; radix angelicy, 1 id.; carliné, 1 id.; anganus, 3 id., radix simperatoria, 2 id.; en tous 36 louette. Et puis, vous y mettré 33 louette de sel et vous en ferez 18 poudre que vous en donneré un a chaque vage et un demis au genis dun ans il faut que les vage aye resté 4 heure sans menger après avoir pris ce poudre.

[Préservatif qui a été expérimenté l'an 1745 et 1746 contre la maladie qui règne dans les bêtes à cornes, et qui est fort fréquente en ce jour 15 mars 1797. S'ensuit : Prenez racines de (grande) centaurée, trois *locettes* (1).....; (2) 3 id.; racines d'aunée commune, 4 id.; racines de valériane, 3 id.; racines de livèche, 4 id.; baies de laurier, 12 id.; racines d'angélique, 1 id.; racines de carline, 1 id.; .....(3) 3 id.; racines d'impératoire, 2 id.; en tout 36 locettes. Puis vous y mettrez 33 locettes de sel et vous en ferez 18 poudres que vous donnerez une à chaque vache et une demie aux génisses d'un an. Il faut que les vaches restent 4 heures sans manger après avoir pris cette poudre].

9. — Remede très excelans pour la froidre pesse. Vous prenere du kinqina pour 4 sous et de la racine jalappe pour 4 du sel de nitre pour 4 du camphe pour 4 que vous metré dans un demis pot de bière chaute et le laisseré refroidir comme le sang.

[Remède excellent pour la froide.....(4). Vous prendrez comme suit : du quinquina pour 4 sous, de la racine de jalap pour 4, du sel de nitre pour 4 et du camphre pour 4; que vous mettrez dans un demi-pot de bière chauffée et vous le laisserez refroidir à la température du sang, 36° environ].

10. — Pour faire une medecine deux onze de jalaps et pour 5 liards sterbits et pour 5 liards coreate dans un demis fracons d'au vie de france tiete et puis en prendre 4 culiers le soir et 2 le matin.

(1) La *locette* est une cuillère de bois à long manche. Diminutifs de *loce* « louche ».

(2) *Camphasa?* camphorata « camphrée de Montpellier »?

(3) *Anganus?* asarum? agnus castus? Ni Lemery, ni Blanchard, ni Dorvault ne renseignent *anganus*.

(4) Probablement *pisse*, car les médicaments renseignés sont des diurétiques rafraîchissants.

[Pour faire une médecine purgative : deux onces de jalap, pour cinq liards de turbith et pour cinq liards de coriandre, dans un demi-flacon d'eau-de-vie de France tiéde; et puis en prendre quatre cuillerées le soir et deux le matin].

11. — Remedre pour la maladie qui regne actuellement dans les bêtes a corne, actom le 25 mars 1797. Pour 3 sous de sinagrène, id. de tarte de craime, id. de quinquina, id. d'assa fetida, id. de sel de nitre, id. de cavre, id. de vettre annisse, pour deux sous de semence de fenos, total 23 sous. Vous lui decouperé tout le rond du Raim avec une flime et puis vous luy froteré avec du sayant et du vinaicre. Et aussi trois œuvre et de la craime de lay autant que voyez qu'il ne soit pas trop épet vous tacheré de la faire boire beaucoup de l'eau tiedre dans laquelle vous y [mettrez] un poignée de sont de froment et vous y metre du vinaicre et aussi une onze de cristal mineralle ou une onze de sel de nittre et en cas qu'il refuse de boire il luy faut jetter dans le corps vous lui feré de la tisane avec une poignée de dent au chain une poignée d'aigrimoine a flige je dit Sauvage frevis une poignée d'aisse une poignée teigheys et deux rassi d'affligé.

[Remède pour la maladie qui règne actuellement dans les bêtes à cornes, fait le 25 mars 1797. Pour 3 sous de fenugrec, de crême de tartre, de quinquina, d'asa fœtida, de sel de nitre, de camphre, d'anis vert, pour deux sous de semences de fenouil, total 23 sous. Vous lui (à la bête) découperez (inciserez) tout le rond du dos avec une flime ; puis vous la frotterez avec de l'asonge et du vinaigre, et aussi trois œufs et de la crême de lait, mélange pas trop épais. Vous tâcherez de la faire boire beaucoup d'eau tiède dans laquelle vous mélangerez une poignée de son de froment, et vous y mettrez du vinaigre et aussi une once de cristal minéral (sel de prunelle, nitre fondu) ou une once de sel de nitre. Et en cas qu'il refuse de boire; il faut lui jeter (la boisson) dans le corps. Vous lui ferez de la tisane avec une poignée de chiendent; une poignée d'aigremoine en fruit (?) je dis : sauvage fraisier; une poignée de lierre terrestre, une poignée de tanaisie deux ..... (1)].

12. — Remèdre pour la mauvaisse maladie qui regne aujourd'huy 1797 dans les bête à corne s'avoir il faut prendre deux poignée de plantaine large qui croit a l'entour des fumyé et le blesser et puis le faire cuire dans de leaux avec une poignée d'erbre ou racine nommé remme de prês et un cartron de mielle et un dés de poudre a tirer dans un flacons et le faire avaler de deux heures a deux et leur

(1) *Rassi d'affligé*, racine de bardane?

mettre souvent de lavement et le laisser sans manger jusqua parfaite guérisons.

[Remède pour la mauvaise maladie qui règne aujourd'hui 1797 dans les bêtes à cornes, savoir : Il faut prendre deux poignées de plantain large (Plantago major) qui croît près des fumiers et le contuser, puis le faire cuire dans de l'eau avec une poignée d'herbe ou racine nommée Reine des prés, et un quarteron de miel et un dé de poudre à tirer, dans un flacon. Et le faire avaler de deux en deux heures, et leur mettre souvent des lavements et les laisser sans manger jusqu'à parfaite guérison].

13. — Remedre pour guerir une bête qui et depotlée ou dispalée savoir de câvre pour 14 liards et de vitriole bleux pour 5 liards et aussy pour trois sous de l'huile de quatre sorte et de la craise de porcq aussi gros qu'un œux le tous bien pillez ensemble et puis le picoté avec la flime a la partie offensée avec un faire bien chaux pendant trois ou quatre jours et elle seras guerie.

[Remède pour guérir une bête qui est déhanchée, savoir : du camphre pour 14 liards, du vitriol bleu pour 5 l. et aussi pour 3 sous de l'huile de quatre sortes (cf. n° 7) et de la graisse de porc aussi gros qu'un œuf, le tout bien pilé ensemble. Puis vous le (la bête) piquez avec la flime à la partie offensée avec un fer bien chaud pendant 3 ou 4 jours. Et elle sera guérie].

14. — Remedre venant du S[r] polisse Geille. Remedre pour une vage quy a un lachement de sang au lieux d'urine savoir la poignée qui rest dans le sang d'un porcq maay du poudre a tirer la valeur dun coup de fusil deux œuxf deux louette de jongille une louette de fort poivre une piente de vinaigre et le faire avaler à la vage.

[Remède venant du sieur (communiqué par) Polisse Gilles. Remède pour une vache qui a une hématurie. Savoir la... (?) qui reste dans le sang d'un porc mâle, de la poudre à tirer la valeur d'un coup de fusil (4 gr.), deux œufs, deux *locettes* de...?, une *locette* de fort poivre, une pinte de vinaigre. Et le faire avaler à la vache].

15. — Un autre remède pour le meme cas savoir une poignée d'herbre nommée palette de Bergé une poignée d'argentine la mert de porcq aussy gros qu'un œuvre et aussy deux œuvre et une demis chopine d'huile de Navette avec deux post de Biere et faire boulir le tous ensemble et puis le faire avaler à la vage.

[Un autre remède pour le même cas, savoir : Une poignée de Bourse-à-pasteur, une d'argentine (potentille), de la merde de porc aussi gros qu'un œuf, et aussi deux œufs et une demi-chopine d'huile de navette avec deux pots de bière. Faire bouillir le tout ensemble et le faire avaler à la vache].

16. — Remedre pour la froidre pesse un cartron de savons noire et le defaire dans de l'eau tiette et le faire avaler a la vage et puis luy mettre la hince à la broche et puis le lendement un poudre Luca pr 12 sous avec une pinte de Biere.

[Remède pour la froide pisse (? — Voy. p. 144, note 4.) Un quarteron de savon noir délayé dans de l'eau tiède. Faire avaler à la vache et puis lui mettre.....(1) Et puis le lendemain une p oudre *Luca* (2) pour 12 sous avec une pinte de bière.]

17. — Remedre pour la colique prené un dramme de thiriaque dadromac dans un vaire de vin blan.

[Remède pour la colique. Prenez un drachme de thériaque d'Andromaque dans un verre de vin blanc].

CHARLES SEMERTIER.

(1) *La hince à la broche.* Nous ignorons le sens de *hince.* Peut-être *broche* correspond-il à *broque* « dent » ? S'agirait-il d'un mastigadour ??

(2) Il s'agit peut-être d'un spécifique dû à un personnage nommé Lucas.





Chronique Wallonne

FAITS DIVERS : (Mai)

LIÉGE. — La question de l'Exposition universelle de Liége a été résolue à la Chambre des représentants, séance du 6 mai, dans les conditions suivantes :

Répondant à une question de M. Lepage au sujet du projet d'organisation d'une Exposition universelle à Bruxelles, à l'occasion du 75e anniversaire de l'indépendance nationale, M. de Smet-de Naeyer, ministre de l'intérieur, a répondu que « la ville de Liége a pris les devants en vue de l'organisation d'une Exposition internationale dans le courant de 1905. Ce projet s'encadre dans un ensemble de grands travaux connexes qui intéressent à la fois l'Etat et la Ville et qui comportent de la part de celle-ci une somme de dépenses très considérables, tant par son intervention dans certains travaux à effectuer par l'Etat que par l'aménagement de tout un quartier. La préférence au point de vue de l'organisation d'une Exposition revient donc à la ville de Liége, en considération des sacrifices qu'elle s'est imposés. D'autre part, son importance, sa notoriété de ville historique, ainsi que sa situation industrielle, commandent de lui laisser prendre son tour dans la succession des grandes Expositions. »

Comme bien l'on pense, cette déclaration ministérielle a été accueillie à Liége avec le plus grand enthousiasme.

— Les déclarations (ou déclamations) électorales sont fort souvent amusantes. Elles sont parfois instructives, et c'est le cas pour un discours prononcé par M. Julien Warnant, ancien bourgmestre de Liége, ancien représentant, candidat sénateur, à un meeting tenu récemment à Liége. L'honorable candidat a voulu démontrer que le Gouvernement sacrifie à la partie flamande du pays les intérêts de la partie wallonne. Il a produit, à l'appui de sa thèse, un grand nombre de chiffres officiels, et il a envoyé à *La Meuse*, qui l'a inséré dans ses nos du 20 mai, un relevé des dépenses portées aux budgets de l'Etat pour travaux publics proprement dits (construction de ponts, chemins de fer, routes, canaux, monuments, etc.) depuis 1884, année où le parti actuellement au pouvoir a atteint la majorité. *La Meuse* donne la répartition de ces dépenses entre les provinces flamandes et les provinces wallonnes. Nous ne pouvons reproduire le détail, qui prend sept colonnes de ce journal. Nous donnerons seulement les totaux par année :

1885	Provinces flamandes		12.660.850	Provinces wallonnes		7.320.000
1886	»	»	9,888.000	»	»	10.086.000
1887	»	»	11.612.000	»	»	8.816.560

1888	Provinces	flamandes	10.991.000	Provinces	wallonnes	4.699.500
1889	»	»	8.547.500	»	»	4.490.000
1890	»	»	12.988.710	»	»	4.490.000
1891	»	»	10.199.500	»	»	3.705.000
1892	»	»	9.238.800	»	»	4.315.000
1893	»	»	6.696.100	»	»	4.410.000
1894	»	»	5.121.900	»	»	4.904.500
1895	»	»	22.705.000	»	»	2.225.000
1896	»	»	6.623.300	»	»	1.860.000
1897	»	»	12.964.500	»	»	2.182.500
1898	»	»	14.395.000	»	»	1.250.000
1899	»	»	21.243.000	»	»	2.760.000
1900	»	»	38.835.000	»	»	4.700.000
1901	»	»	23.780.000	»	»	4.201.000
1902	»	»	45.450.000	»	»	6.500.000

— L'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons, pour fêter le 20e anniversaire de sa fondation, organise en août-septembre prochains un concours dramatique wallon comprenant quatre divisions, c'est-à-dire accessible à toutes les sociétés dramatiques, quelle que soit leur importance. Une somme de 1,500 francs est affectée aux prix à décerner, indépendamment des médailles en vermeil, argent et bronze, et des diplômes. Le concours est dès à présent patroné et subsidié par la ville de Liége et par la Fédération wallonne; on escompte aussi l'appui de la Province et de l'Etat. La notoriété de la Société organisatrice, l'excellent programme, le règlement minutieux et précis du concours, tout fait prévoir à cette joûte artistique un grand succès auprès des intéressés et du public, et une influence retentissante sur le mouvement dramatique wallon.

Le règlement est en distribution chez le secrétaire du concours, M. Jean Roger, 34, rue de Harlez, Liége.

MONS. — Le Hainaut compte un certain nombre de sociétés musicales des plus valeureuses, qui se distinguent périodiquement dans les concours. L'une d'entre elles vient de remporter un succès extraordinaire, à Tourcoing, au concours de chant d'ensemble organisé par la Société nationale des Orphéonistes, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Dans la division d'excellence, deux sociétés seulement, mais toutes deux de grande valeur, entrèrent en lice : la Jeune France, de Dunkerque, et la Royale-Union chorale, de Pâturages. C'est à cette dernière que le jury décerna le prix unique à l'unanimité et avec félicitations. Ce jury, composé de dix-sept membres, comprenait, sous la présidence de Massenet, toutes les sommités principales de l'art musical en France et en Belgique.

La Royale-Union chorale, de Pâturages, ne compte pas moins de 190 chanteurs. Le grand nombre d'exécutants est du reste la caractéristique des sociétés musicales wallonnes, et en particulier de celles du Hainaut.

SPA. — M. A. Body, l'érudit archiviste spadois, notre distingué collaborateur, a pris une initiative digne d'être notée. On sait quelle vogue ont conquise d'emblée les cartes postales illustrées et à quelle éclosion invraisemblable leur débit extraordinaire est arrivé. Beaucoup de ces cartes sont, il est vrai, d'élégants chefs-d'œuvre, des souvenirs gracieux qu'on emporte avec plaisir. Mais, au surplus, ces petits cartons ont encore d'autres mérites. Loin d'être plus ou moins insignifiants, comme on pourrait le croire à première vue, ils constituent de véritables documents graphiques qui peuvent servir à l'histoire des transformations des cités, et par là même, ils acquerront plus tard une certaine valeur; rien que pour la ville de Spa, il a été édité actuellement plus de cinq cents vues diverses, qui forment une collection difficile à réunir.

M. Albin Body a pu se rendre acquéreur d'un grand nombre de ces cartes qui seront déposées à la bibliothèque de Spa. De plus, il s'est imposé le devoir de collectionner tous les imprimés qui sortent des presses spadoises, pour leur donner la même destination.

On doit, à un point de vue tant général que local, applaudir à pareille initiative et la donner en exemple. Il devrait y avoir dans chaque ville un fonctionnaire chargé de recueillir, pour le dépôt public, tout ce qui s'y imprime, tout ce qui se publie sur la ville et ses environs, sur les grands hommes qui ont laissé une trace dans son histoire, comme sur ses monuments et son pittoresque spécial.

Nous ne pouvons apprécier entièrement l'importance que l'avenir accordera aux aspects actuels et aux opinions présentes. Mais nous pouvons en juger par l'influence que ne cesse d'exercer l'historiographie locale sur les progrès généraux des études historiques.

NAMUR. — Décentralisation : La ville vient de s'enrichir d'un superbe bâtiment, en face de l'église des Grands-Malades, où vont s'installer bientôt les services de l'hôpital civil. Dans l'ancien hôpital de la rue St-Jacques, on casera l'Académie, à laquelle viendra s'ajouter un musée. La ville peut déjà montrer quelques bons tableaux, aujourd'hui peu connus de la foule. Elle tâchera d'en acquérir d'autres chaque année. = Cette nouvelle est grosse de conséquences. C'est un élément de décentralisation qui se crée. Mais n'est-on pas étonné d'apprendre que la ville qui possède un musée archéologique hors pair en province, et l'un des mieux ordonnés du monde, n'avait pas encore de musée de peinture ? C'est que, pour faire un musée archéologique, il suffit d'un concours de dévouements et de compétences individuelles. Tandis que pour établir un musée d'art, il faut l'initiative de l'Administration.

— Le 15, au théâtre de la ville, l'excellente société dramatique « Les Montagnards » a créé une pièce wallonne nouvelle, *C'qui vint d'rif, èrva d'raf*, deux actes de M. Victor Collard, de Dinant. Gros succès pour les interprètes autant que pour l'auteur.

BRUXELLES. — Un des artistes les plus considérables de ce temps, un Belge, un Wallon, Constantin Meunier, a conçu, dans ces dernières années, le projet d'un monument grandiose à la glorification du travail. Dans la discussion du budget extraordinaire, M. Denis et divers membres ont déposé à la Chambre un amendement proposant le vote d'un crédit pour l'érection, sur l'une des grandes avenues de la capitale, de ce « Monument du Travail ». M. le Ministre des finances et des travaux publics a répondu que cette question ne concernait pas le budget extraordinaire mais le budget des Beaux-Arts ; et, d'ailleurs, qu'avant de voter des fonds pour cette érection, il convenait de savoir où le monument pourrait être placé. En vain M. Denis est-il revenu à la charge en faisant remarquer qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et que, vu l'âge de l'artiste, on allait commettre une erreur, peut-être irréparable. M. le Ministre des Beaux-Arts n'a pas demandé la parole. Et l'amendement a été rejeté, par assis et levés, à une forte majorité.

— L'an dernier, la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand avait mis au concours une question ainsi formulée : « Etudier l'œuvre de Camille Lemonnier ». La préoccupation manifestée à plusieurs reprises de poser au concours universitaire, des questions de ce genre, prouve que le corps enseignant supérieur est loin de se désintéresser du mouvement littéraire contemporain en Belgique.

Une nouvelle preuve de ce louable souci nous est fournie par la faculté des lettres de l'Université de Bruxelles. Ce corps savant proposera pour le prochain concours la question suivante : « Etudier le sentiment de la nature patriale chez les écrivains belges d'expression française depuis 1880 ».

Chose regrettable : la question relative à Camille Lemonnier n'a pas trouvé, nous assure-t-on, de jeunes docteur ès-lettres pour la traiter. Nous osons formuler le vœu que les récipiendaires du concours actuel témoignent de plus d'intérêt pour la littérature de leur pays et que la question du sentiment patriotique soit *sainement* comprise des candidats.

— La direction de la Monnaie, qui a représenté cette année trente-cinq ouvrages, dont « La Captive » de M. Paul Gilson, montera au cours de la saison prochaine plusieurs œuvres nouvelles, parmi lesquelles deux œuvres belges, l'une due à des Flamands, l'autre due à des Wallons. Cette dernière est un opéra, *Jean Michel*, paroles de M. George Garnir, musique de M. Albert Dupuis, le jeune et éminent compositeur verviétois. L'action de ce drame se passe à Liége, vers 1818, les deux premiers actes dans l'atelier d'un armurier, le troisième sur une place publique. Récemment MM. Guidé et Kufferath, directeurs de la Monnaie, Duboscq et Parkin, décorateurs, sont venus à Liége pour se documenter ; ils ont découvert chez un vieil armurier septuagénaire, habitant la rue Vivegnis, le décor d'atelier qu'ils rêvaient. Et comme la toile de fond, que l'on aperçoit de l'atelier, doit représenter le quai de la Batte, ils ont parcouru longuement ce vieux

quartier, prenant force notes et vues photographiques. Ils se sont rendus ensuite sur la place St-Jacques, choisie pour fournir le décor du troisième acte. Comme on voit, les Liégeois auront lieu d'être satisfaits de la mise en scène de l'opéra de MM. Dupuis et Garnir. La première aura lieu vers le 10 octobre.

SOCIÉTÉS SAVANTES :

— *La Société de Littérature wallonne* vient de distribuer le t. 42 (nouveau style) de son Bulletin. Il contient notamment : des comédies de MM. Maurice Peclers et feu Martin Lejeune ; des poésies de MM. Arthur Xhignesse, Edmond Jacquemotte ; des chansons de MM. Lejeune, Hurard, Ramet, Salme et Lucien Colson ; des proses de MM. Xhignesse et Lejeune. On y remarque aussi des vocabulaires technologiques relatifs au sport colombophile et à l'horlogerie. Ces derniers portent à trente-huit le nombre des vocabulaires de l'espèce publiés à ce jour par la *Société wallonne*. Ce chiffre, croyons-nous, n'a encore été atteint par aucune association linguistique : il donne aussi une idée de la richesse de la langue wallonne.

— A paru le premier fascicule du *Bulletin 30e de l'Institut archéologique liégeois*. Il est presque entièrement consacré à l'Inventaire des archives de l'ancienne abbaye du Val-Benoît lez-Liége, de l'ordre de Cîteaux, dressé par M. Jos. Cuvelier. Cet inventaire dont la fin paraîtra prochainement est fait dans les formes scientifiques et rendra d'inappréciables services ; en introduction (p. 4 à 48), l'auteur donne une étude historique sur l'abbaye, avec la liste des abbesses, rectifiée et complétée d'après les nouveaux documents réunis pour la première fois. — Le président de l'Institut, élu pour 1902, est M. Stanislas Bormans, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission royale d'histoire. — Un rapport de M. de Puydt, secrétaire, rend compte des événements et travaux récents. Nous y relevons ce détail : A un moment donné, l'Institut revendiqua pour son musée les débris d'un monument, trouvés à Vervoz. A cette occasion fut soulevée à nouveau la grave question du rôle respectif des musées de l'Etat et des musées de nos grandes villes. « Si un objet intéresse hautement l'ethnographie de la nation entière, c'est dans le musée de la nation qu'il trouvera sa vraie place ». Avec ce système absolu, les musées régionaux ne sont plus possibles. En fait, quels sont les objets dignes d'intérêt qui ne le sont pas pour la nation, et pour quelque chose de plus que la nation ? A quand le musée central Indo-européen ?

— Le Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts a publié ce mois la 3e livraison du t. 13 de ses Annales. On y lit une *Pasquèye sur Jean Delloye*, primus de l'Université de Louvain en 1733, publiée pour la première fois d'après le manuscrit, par M. R. Dubois : la pièce est très intéressante, écrite en un style alerte, spirituel, bien wallon de forme et d'esprit ; elle paraît due à un vrai lettré, un Liégeois qui n'a pas toujours, bien loin s'en faut, sacrifié à la prononciation hutoise. — *Un procès*

de sorcellerie à Moxhe, par M. Ferd. Tihon : donne les pièces de procédure de ce procès de 1604-1611, qui se termina par le bannissement de l'accusée. — *Les vieux Moulins de Huy* par E. Jopken : relevé de ces moulins, avec recueil des documents y relatifs. — *La Veillée de Noël*, par Jules Fréson : nouvelle. — *Jean de Huy*, par Jules Helbig : article reproduit de *La Biographie nationale*, sur le sculpteur attitré de la comtesse Mahaut d'Artois (première moitié du XIVe siècle), l'élégant auteur de la statue de Robert l'Enfant, dont une moulure est au Trocadéro.

REVUE DES REVUES :

— Dans *Art et Critique*, de Liége, numéro de mai, un chercheur anonyme publie le texte curieux de la délibération du Conseil communal, ou plutôt « municipal » de Liége, en date du 2 septembre 1813, par laquelle le Conseil, assemblé extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'offre faite par le peintre visétois Lefebvre, du portrait de Napoléon, qu'il venait de terminer, « déclare d'accepter cet hommage » dans un style étonnant de lyrisme. On sait, par la biographie du peintre Lefebvre, publiée ci-dessus, p. 32, par M. Albin Body et reproduite par *Art et Critique*, le sort de ce portrait de Napoléon, qui finit, après Waterloo, par être vendu 8.000 francs à deux Anglais, lesquels en tirèrent 60.000, en quinze jours d'exposition à Londres.

— Une note de l'*Education Populaire* de Charleroi, numéro du 15, à propos du monument que la ville de Valenciennes va élever au sculpteur J.-B. Carpeaux, né en cette ville, rappelle que le célèbre élève de Rude et de David est issu d'une famille de maçons originaires de Lobbes, et que feu l'annaliste du Hainaut Théodore Bernier, en a dressé, et publié dans ses colonnes, la généalogie. *L'Education Populaire* ne nous dit pas en quelle année elle a publié ce document intéressant. Et la collection de *L'Education Populaire* comprend une vingtaine de volumes — sans tables des matières.

— Dans l'*Idée libre* (Mons) du 15, « Félicien Rops et le Bourgeois », par M. Maurice Saey, étude cursive, enthousiaste, dont le but est de laver une fois de plus le grand artiste des reproches injurieux que l'on fit à son art et à son caractère. = L'auteur donne, au début, cette définition : « Tout en Rops est l'antithèse de Prudhomme ; Hongrois de race, semble-t-il, il était indépendant et fier comme un cavalier de la Puszta ; Flamand d'origine, il avait, au plus haut degré, l'amour de ses polders et de ses grasses campagnes; Gaulois d'âme, il était fin, spirituel, caustique et mystificateur. » Très bien, ou plutôt : soit ! Mais, en tous cas, il faut s'entendre. Rops était-il Hongrois, Flamand, Gaulois (!) ou panaché ? Il s'est trouvé quelques critiques et artistes, qui, jugeant Rops dans son art, dans la tournure de son esprit, dans son style même (et dans ses origines) prétendirent que, peut-être, il était simplement un... Wallon. Mais leur opinion est évidemment négligeable. Etant donné l'influence sans cesse grandissante de l'ethnographie comparée sur la critique artistique, on doit en finir avec

ces querelles et conclure définitivement qu'aucun homme n'appartient à aucune race. Pour ce qui est de Rops, il est certain qu'il n'a jamais été Latin. Peut-être un peu « Gaulois », tout au plus... Mais il y a des canailleries de la langue sur lesquelles il est généreux de ne pas insister.

— Suite du précédent : *La Libre critique*, n° du 1er juin, p. 227, dans le compte-rendu d'une conférence faite à Ixelles sur César Franck par M. Van den Borren, rapporte : « L'orateur nous montre le maître qui, bien que né à Liége, est d'origine allemande, comme l'indique son nom, ne subissant presque pas l'influence de l'esprit latin et possédant, comme le dit un biographe de Franck, « l'âme rêveuse et contemplative des vieux » capellmeister d'Outre-Rhin, dont il vécut la digne et sévère existence à » Paris..., etc. » = Le nom de Franck indique, en effet, l'origine allemande de cet homme, qui eut le tort de naître à Liége. Tenez bien compte que les Francs primitifs (et c'est là une vérité historique élémentaire) que les Francs étaient des Germains. Ils ne le sont pas tous restés. Mais Franck écrivait son nom avec un K, *per oun' K* ! C'est une des preuves les plus manifestes de son génie. Au reste, entre son prénom de *César* et le mot de *Kaiser*, il y a moins de différence qu'entre *equus* et cheval.

— Dans la *Deutsche Rundschau*, helft 7 p. 146-152, une étude de W. von Seidlitz, rouvre le débat sur l'œuvre de *Jean van Eyck*, qui a déjà fait répandre tant d'encre, non seulement en Allemagne, mais dans tous les pays où nos primitifs sont en honneur. On sait qu'une très vive querelle s'est engagée entre le fameux critique d'art Bode, directeur du Musée de Berlin, et le Dr Voll, nommé récemment conservateur de l'ancienne Pinacothèque de Munich, au sujet de la paternité de certains tableaux attribués à Jean. M. S. ne cache pas ses préférences pour la méthode de M. Bode, mais il conclut que le procès restera *sub judice*, tant que l'on ne sera pas parvenu à déterminer d'une manière irréfutable la part qui revient aux deux frères d'Eyck dans le chef-d'œuvre de Gand.

— Dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie* de Gand, M. L. Maeterlinck, l'érudit conservateur du Musée de peinture de cette ville, communique des documents et observations qui le portent à reviser la question de l'origine et du nom véritable de Rogier dele Pasture dit Van der Weyden. Suivant l'auteur, Rogier est d'origine flamande ; du moins, son père est flamand et ne serait autre qu'un Henri van der Weyden, sculpteur ; par conséquent Rogier, né accidentellement ou non à Tournai, devrait s'appeler van der Weyden « dit dele Pasture », et non l'inverse. L'auteur espère fournir bientôt des preuves définitives de son opinion, appuyées sur des pièces d'archives.

— Dans le journal *Le Soir*, de Bruxelles, numéro du 23, un article de fond de trois colonnes sur « l'Ame belge », signé Gringoire. L'auteur plaide la thèse exposée ici-même. Il relève une erreur singulière de certains avocats de l'Ame belge. Leur description cadre absolument avec celle de

l'âme flamande ! L'auteur proteste, et il ajoute : « Les Wallons, en Belgique, sont d'éternels sacrifiés. Ils détiennent pourtant presque toute notre intellectualité. Leur actualité, pour être moins bruyante que celle des Flamands, n'en est pas moins la cause toute puissante de notre prospérité nationale ».

— Dans *La Revue graphique belge*, numéro de mars qui vient de nous parvenir, un article de bibliographie athoise de notre collaborateur M. Ernest Matthieu sur l'imprimeur Jean Maes. La ville d'Ath fut la troisième, si pas la deuxième localité du Hainaut qui fut dotée d'un établissement typographique. Jean Maes y imprimait déjà en 1604. L'auteur résout avec certitude la question de l'origine de ce Jean Maes, fils du typographe louvaniste de même nom. Il donne la liste et la description des ouvrages connus sortis de ses presses. C'est Jean Maes, qui édita la célèbre « Description de la ville d'Ath » de Zuallart, réimprimée en 1837 à Valenciennes, et en 1846 à Ath même.

— Dans la jolie petite revue d'art *L'Hémicycle*, de Paris, ce médaillon du Liégeois Armand Rassenfosse, par M. Charles Delchevalerie :

« Par son talent de grâce et de force rehaussant le réalisme d'une intellectualité à la fois saine et raffinée, M. Armand Rassenfosse, dessinateur et aquafortiste, se place au premier rang des Wallons de la cohorte actuelle. Epris de la vérité essentielle et de la beauté caractéristique, subjugué par le spectacle de la vie, il s'évertue dans un labeur acharné, avec une intuition particulièrement pénétrante, à évoquer dans ses innombrables et précieux dessins des types d'humanité significative. Il compte à cet égard parmi les meilleurs transcripteurs du nu féminin et son œuvre est une collection ample et variée de documents définitifs sur la femme de ce temps.



« Il l'a, en effet, étudiée avec un souci divinatoire, et si la filiale amitié qui le liait à Rops a pu faire dire qu'il subissait l'influence du maître des *Sataniques*, il suffit de considérer quelques croquis de M. Rassenfosse pour reconnaître qu'il comprend et exprime avec une personnalité parfaitement harmonieuse et distincte.

» Aussi bien, si la mode symboliste l'incita pendant quelque temps à s'inspirer « littérairement », il s'est depuis consacré à un art dans lequel

la forme parle seule — et combien éloquemment! — dans sa pure santé plastique et pour ainsi dire abstraite.

» Il ne peut être question, dans cette brève notice, de détailler, fût-ce très sommairement, la production exceptionnellement copieuse et diverse — allant de *l'ex libris* à l'affiche murale — de notre artiste. Mais s'il faut en outre passer sous silence, faute de place, son métier nerveux, abondant et précis, délicat et vigoureux, le caractère autochtone de son talent, ses essais de peinture qui nous promettent de vives joies prochaines, et les trouvailles réalisées dans le domaine de l'eau forte par ce bénédictin du procédé graphique, il importe de signaler ici, avec le respect qu'ils impliquent, les magnifiques et rares dons d'illustrateur qu'il a dépensés dans l'édition des *Fleurs du Mal* qu'il a été chargé d'orner pour la Société des Cent Bibliophiles. C'est là un admirable travail de volonté compréhensive. Pendant des années, M. Rassenfosse s'y est adonné tout entier avec une fervente ardeur, entassant les planches magistrales, interprétant le sens intime et profond de chaque pièce sans jamais sacrifier aux facilités de l'imagerie. Il a de la sorte accompli une œuvre nombreuse, variée, saisissante en sa vivante et pathétique beauté, et d'une constante élévation de pensée. C'est le victorieux témoignage d'une inspiration et d'un métier également déliés et originaux, c'est un monument qui suffirait à la renommée d'un artiste.

» M. Rassenfosse y a trouvé l'exercice nécessaire à la maturité de son talent. Cette tâche colossale fut achevée il y a quelques mois, et depuis longtemps il s'est remis au travail. Nous pouvons avoir foi dans l'ampleur et la féconde nouveauté des moissons que nous vaudra demain son effort ».

— Dans *La Fédération Artistique*, du 11 mai, un article de M. L. Ery (Léon Rosy) sur le *Nationalisme* en art. L'auteur raille agréablement les visionnaires qui prédisent, pour après-demain, une ère de complète unification des mœurs, des idées, etc., par la compénétration des races. « La mode est à l'universalisme, et, pour la saison, il se porte très long et très ample. » Or, dit l'auteur, cette compénétration serait une cause d'affaiblissement de chaque race ; chaque peuple cède au contraire à une tendance constante de se développer en force. Rien n'est plus grave pour un homme que de perdre son individualité ; rien n'est plus dangereux, pour une nation, que de rompre avec ses traditions. Du reste « en art, il faut des frontières. » Plus une œuvre manifeste l'esprit particulier d'un peuple, plus elle devient intéressante pour les autres peuples. Un art mettant uniquement en œuvre des pensers généraux est véritablement un art appauvri, dégénéré, sans vigueur, sans accent, sans relief.





« La Jeunesse », association traditionnelle

I

« La Jeunesse », en Hainaut



Sous l'ancien régime, l'association constituait un des éléments primordiaux de la vie sociale ; on s'unissait dans un but religieux en des confréries pieuses pour honorer spécialement un saint, pour propager une dévotion spéciale ; on se groupait pour la défense ou la sécurité de la Commune dans des institutions militaires telles que les serments d'arbalétriers ou d'archers ; on formait dans un but commercial des Corporations de métiers.

Sans recevoir d'institution canonique comme les confréries religieuses, ni de lettres de privilège de la magistrature locale ou du seigneur comme les serments ou les corps de métiers, la *Jeunesse* formait dans nos communes une véritable association qui avait ses règles traditionnelles, des droits spéciaux qu'elle tenait à conserver, des obligations auxquelles nul ne pouvait moralement se soustraire.

Wallonia, au t. V p. 165, a publié le curieux « Règlement pour les Garçons de la Jeunesse de Stembert ». Il paraît remonter au xvii[e] siècle et avait trait à l'organisation des Francs-Jeux. C'est un document exceptionnel, car bien rares sont les souvenirs de règlements écrits ; les règles se conservaient presque toujours par la tradition orale.

La *Jeunesse* n'était pas une désignation abstraite : elle indiquait une collectivité bien vivante, fait que le rédacteur de la table des cinq premiers volumes de cette Revue, a pris soin de mettre en relief. Il est donc superflu d'accumuler les renseignements pour établir l'exactitude de notre affirmation.

Il nous paraît plus intéressant de rapporter les détails que nous avons recueillis sur l'organisation de la *Jeunesse* dans le Hainaut.

A Binche, l'association se trouvait placée dès le début du XVIIe siècle sous le patronage de l'autorité locale et en recevait des encouragements.

Les jeunes gens participaient en corps à la procession de la kermesse de Binche et le compte du massard du 9 novembre 1596 à 1597, renseigne la « despense faite par trois dizaines des jeusnes compaignons ayans esté à la procession de Binche, XII livres ».

Ces allocations se renouvellent dans le cours des deux siècles suivants. La *Jeunesse* formait un groupe qu'accompagnaient des « tamboureurs » au nombre de onze en 1616, et que conduisaient des sergents. Elle avait son enseigne ; les jurés de Binche lui en fournirent une nouvelle en 1639 qui fut achetée à Mons, 68 livres 16 sous et sur laquelle Mre Luc Goze peignit les armes de la ville moyennant 8 livres.

La *Jeunesse* avait son Capitaine et un *alfer* auxquels la ville décidait le 28 juin 1816 d'acheter un chapeau orné de plumes. Le compte du 9 novembre 1617 à 1618 renseigne cette dépense :

« A Jean Lermiseau pour deux trousse de plume et ung cappeau qu'il at vendu et livré tant pour le capitaine de la jeunesse que comme pour l'alfer par ordonnance, payez 38 livres. »

Il se groupait, semble-t-il, par dizaine : une résolution des jurés de Binche du 13 juillet 1606 marque cette répartition :

« Les josnes compaignons s'estans représentez en esquipaige à la procession dernière requièrent les recognoistre de quelcque courtoisie. Fiat pour la xe du capitaine et ceulx de sa suyte, lieutenant et officiers, 40 livres tournois. »

La nomination du Capitaine de la *Jeunesse*, contrairement à la pratique d'autres localités, était réservée au magistrat communal. Nous trouvons en effet aux registres des résolutions des jurés de Binche, les décisions suivantes :

Le 26 juin 1614, « conclud de choysir ung josne home mariet de la ville pour conduire la compaignie d'aultres josnes homes avecq quelcques honnestes compaignons des plus resséants de la ville aux choix desdis capitaines et josnes homes, et pour la dédicasse prochaine, leur livrant la pouldre seullement. Y appellé Mre Jean Mauret lequel l'at accepté. Depuis il s'en est excusé, et, en son lieu, y estably Jean Doret, fils Loys. »

Le 28 juin 1618, « conclud d'accepter Jacques Dellemotte pour capitaine et conduire la jeunesse à la procession ; et pour enseigne : Baulduin Bourgeois. »

Le 20 juillet 1623, « Jean de le Forghe, Jean Jonnet, capitaine et alfer de la procession dernière, ont requis quelque gratieusté et récompence, enssemble que les amendes des défaillans fuissent à leur prouffit et qu'il puissent à ce constraindre. Accordé 30 livres et pour le regard des amendes qu'il huissent à donner billet déclaratif des deffaillans. »

Le 1[er] août 1624, « Jean Delforge est élu capitaine de la jeunesse. Il aura 30 livres, outre les lois [amendes] à prendre des deffaillans. Comme il a accepté cette charge après le refus de Gérard Bard, il aura en sus 10 livres, au lieu d'une tonne de bière. »

Du 14 juillet 1639 : « M. Charles Luc remercie Messieurs [les jurés] de l'honneur qu'il at pleu luy faire de l'avoir honnoré de l'estat de capitaine de la Jeunesse le jour de la procession de ceste ville, offrant encore son service toutes fois qu'il plaira à Messieurs pour marcher et conduire ladite Jeunesse, et, comme d'ordenaire est de recognoistre le capitaine pour les grans fraix qu'il at soustenu, il supplie voz Seigneuries ne vouloir moindre faire à luy qu'aux aultres capitaine, ains d'augmenter veu la cherté des vivres. Ordonné quarante livres comme aux aultres et pour le surplus nihil. »

Du 23 juillet 1700 : « Le sieur Bard, capitaine de la Jeunesse, demande quelque reconnoissance pour avoir marché à la procession de la dédicasse dernière. Accordé 80 livres, compris la poudre consommée, à prendre sur la massarderie. »

Du 25 juin 1713 : « Comme le jour de notre dédicace est dimanche prochain auquel on célébrera un jubilé de mil ans de notre patron et qu'il a été résolu d'en faire la solennité la plus glorieuse qu'il se poura ; auquel effet, il a été conclu de faire marcher la Jeunesse, pourquoy Messieurs les magistrats ont choisis et élus le sieur Maloux, un de leurs corps, pour capitaine, le sieur Dupont pour lieutenant et le sieur André Lucq pour porte-enseigne ; et il sera soutenu par la ville les dépenses des hautbois et tambour et cent livres de poudre ; Messieurs du chapitre [de saint Ursmer] ayant promis d'en fournir autant; par le mot de dépense s'entent nouriture et sallair. »

Nous avons transcrit textuellement ces résolutions, car elles constituent des documents inédits peu communs sur l'organisation corporative de la Jeunesse. Le Capitaine était, on le voit, investi d'une autorité qui lui permettait d'imposer des amendes aux jeunes gens qui refusaient leur concours. Sa fonction était onéreuse, et imposait des charges financières, notamment, comme le constate une décision du 9 juillet 1615, de nourrir les tambours et officiers des jeunes gens le jour de la procession.

Comme emblème de sa dignité, le Capitaine portait un « espieux », il devait le déposer à l'hôtel de ville ainsi que le chapeau et l'enseigne après la procession ; ces objets étaient propriété de la ville. Les sergents qui accompagnaient la Jeunesse étaient revêtus d'écharpes.

Le lendemain de la procession de Binche, qui avait lieu le premier dimanche de juillet, la Jeunesse allait tirer un chapeau avec cordon et plume qui était donné par l'administration locale. En 1616, ce chapeau avait été payé 24 livres.

En 1613, la *Jeunesse* s'était permis de ne pas se conformer aux prescriptions de l'autorité communale et en punition aucune allocation ne lui fut payée, ainsi que le rappelle la résolution du 1[er] août de cette année.

« Le capitaine ayant conduit les josnes gens à la procession requiert la mercèdc ordinaire. Ny au capitaine, ny au lieutenant, ny à la compagnye nihil, pour ce qu'il ont esté refactaire et ont esté de leur auctorité thirer le chapeau, et que ledit lieutenant fasse reffaire l'enseigne. »

La Jeunesse avait comme rôle spécial de rehausser l'éclat de la procession de la kermesse. Elle donnait son concours à d'autres cérémonies, ainsi par exemple en décembre 1616 elle conduisit à l'église de Bonne-Espérance les reliques de S. Frederic ; en janvier 1619, elle intervint à l'entrée de la dame de Nemours.

Parfois la *Jeunesse* allait la veille du 1er mai, planter un mai devant l'hôtel de ville ; cela lui valait de la part des jurés une gratification courtoise qui fut accordée en 1651, 1657 et 1661.

***

Une compagnie dela Jeunesse avait été également formée dans la capitale du Hainaut.

Dès le XVe siècle, elle était constituée. Huit lots de vin furent présentés par les échevins au prince de la Jeunesse et à ses compagnons pour leur souper, le 14 août 1454, à leur retour de la ville de Tournai, « où estet avoient faire aucuns embattemens, à la requeste du prince dudit Tournay. » En 1456, le même don leur fut offert lorsqu'ils revinrent de la « chité de Tournay, pour cause de une fieste et esbattement fait audit lieu et là où il avoient gaigné plusieurs joyaux. » Le 13 août 1457, huit lots de vin de Rhin furent présentés à « Godeffrin Clauwet, prince de Jonesse et à ses gens, revenus de Tournay, là où on avoit fait plusieurs embattemens et donné jeuwiaux. »

Le *prince de Jonesse* avait présenté au Conseil de ville, le 23 avril 1509, une requête aux fins d'obtenir « ayde pour en aller en Vallenchiennes. » Le lendemain, il fut alloué douze livres à Hanin de Secquebecque, qualifié de *prince de Bon-Vouloir*. La compagnie de la Jeunesse s'adonnait à cette époque aux jeux « de rétoricque [1]. »

Au XVIIe siècle, elle comprenait un Capitaine et des Dizainiers. M. L. Devillers, l'éminent archiviste de Mons, a publié quelques souvenirs à leur sujet dans le t. XXIII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*. Cornil Bureau, capitaine en 1629 avait donné une enseigne à la compagnie des jeunes gens ; le conseil de ville, « en récompense de bons debvoirs par luy faits, » lui accorda le 23 juin une pièce de vin d'une valeur de cent florins « et à charge que laditte enseigne demorera au prouffit de la ville pour servir à la Jeunesse ; à quoy il s'est submis cy-endroit. »

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 328.

Bureau y avait fait mettre ses armoiries, mais en 1631, on y substitua les armes de la ville. Le donateur protesta dès le 2 août et obtint de les faire rétablir.

A la réunion du 25 juin 1632, le conseil de ville, sur la demande des caporaux et Jeunesse de la ville, qui avaient eu leurs armes et leurs vêtements gâtés par les pluies lors de l'arrivée de la Reine Mère, obtinrent un subside de trente florins.

***

Ces faits montrent que sous l'ancien régime, même dans les villes, la *Jeunesse* constituait une corporation encouragée par l'autorité communale et dont le rôle social était de contribuer à l'organisation des solennités publiques religieuses et autres.

Dans les communes rurales, la *Jeunesse* formait aussi une collectivité bien vivante qui avait ses règles traditionnelles, son Capitaine.

Les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, contiennent l'exposition au plus offrant faite par Antoine Watier, mayeur de Frameries, le 16 mai 1785, de la place de « capitaine pour la jeunesse mener la carmesse. »

En outre des frais de l'adjudication, il était « tenu et obligé de faire jouer les violons sur la place ledit jour (de la kermesse, 8 septembre), pour danser la jeunesse dudit lieu sans rien payer comme d'ordinaire ; aussi à payer les joueurs de violons. » Le prix de l'adjudication devait être employé en choses pieuses « selon que la Jeunesse trouvera convenir et lorsqu'elle souhaitera. »

Nicolas-Joseph Descamps, jeune homme de la commune, obtint la place de Capitaine de Jeunesse, par une hausse de 41 livres.

La *Jeunesse* avait aussi à rendre hommage à ceux de l'association qui venait à mourir. Elle avait son drap mortuaire spécial bleu et blanc et l'usage s'en est maintenu dans le diocèse de Tournai, au moins dans les communes de l'ancien décanat de Mons jusqu'en 1889, lors de la mise en vigueur de nouveaux statuts diocésains.

La *Jeunesse*, dans maintes communes, notamment à Havay, faisait célébrer un service quelques jours après l'enterrement. Il nous souvient d'avoir lu en 1864 une invitation à un service de Jeunesse pour une personne de 84 ans !

Au XVIII[e] siècle, la *Jeunesse*, dans certains villages, prenait la peine d'organiser des représentations dramatiques. Nous avons signalé dans notre notice sur *le Théâtre villageois en Hainaut* qu'en 1757 la *Jeunesse* de la paroisse d'Hensies donna une représentation

de la *Passion ;* qu'en 1774 la Jeunesse de la Belle-Croix et Graty joua *Esther ;* qu'en 1783 la Jeunesse d'Attre et Mevergnies interpréta pendant dix journées *Joseph*, tragédie en cinq actes, tirée de l'Ecriture Sainte.

Dans les petites villes, la Jeunesse se donnait également le souci de préparer des fêtes dramatiques. A Soignies, en 1647, elle représenta la vie de saint Vincent et de sainte Waudru.

***

On cessait d'appartenir, en règle générale, à l'association de la *Jeunesse* par le mariage. Dans la plupart des localités wallonnes, le fiancé, peu de temps avant le jour fixé pour la cérémonie nuptiale, offrait à la *Jeunesse* un souper ou un régal ; cette réunion d'adieu s'appelait « brûler ses culottes. »

Pareille coutume se retrouve encore çà et là dans diverses parties du pays wallon ; actuellement, le repas est souvent remplacé par une redevance que la *Jeunesse* encaisse pour subvenir en partie aux frais des réjouissances traditionnelles de la fête paroissiale, dont l'organisation lui incombe généralement.

En cas d'exogamie, la *Jeunesse* exigeait une redevance plus forte. L'esprit des populations a si peu changé que le mépris de ces anciens us attire parfois encore, à celui qui s'en rend coupable, de réels désagréments. Témoin ce compte-rendu de l'audience du tribunal correctionnel de Charleroi, en date du 25 mars 1902, publié par *le Patriote*, n° du 26 :

Vingt-et-une personnes de la commune de Bailièvre avaient à répondre d'un charivari. Voici les faits : Un certain jour de 1901, un jeune homme étranger, C..., venait demander en mariage une jeune fille de la localité. La coutume de presque toutes les communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse exige qu'une rançon soit payée par le futur à la jeunesse suivant sa fortune. Il reçut donc la visite du capitaine de la jeunesse, M. B..., qui exigea le paiement de la rançon. De plus, C... devait se présenter à la jeunesse de Bailièvre. Le futur offrit 25 francs pour rançon, mais refusa de se rendre au local. Du 1er au 9 septembre on parcourut les rues, cornant les futurs époux. Le 9 septembre, jour du mariage, toute la jeunesse de la commune se forma en cortège, les uns porteurs d'instruments de musique, d'autres costumés de vêtements de carnaval ; on alla prendre les époux à leur demeure et on les conduisit ou plutôt on les suivit en chantant des couplets appropriés à la circonstance. Plainte fut portée au parquet de Charleroi. Deux prévenus (Be... et Bo...) ont outragé la gendarmerie lors de l'enquête.

Tous les prévenus sont condamnés à une peine de 30 francs d'amende conditionnellement sauf un nommé L... qui a 30 francs ou 8 jours de prison. Be... est condamné à 30 francs pour outrages et Bo... à 50 francs. Le président engage les prévenus à ne plus recommencer.

En retour du régal ou de la redevance, comme *Wallonia* l'a décrit pour le pays de Liége et dans le canton de Chimay [1], la *Jeunesse* faisait honneur à la noce et venait présenter ses hommages aux nouveaux époux.

La perte par le mariage d'un membre influent ou doué d'un esprit d'entrain devait être vivement déplorée par l'association. De là les quolibets fréquents contre les jeunes mariés, surtout si l'homme avait mal réussi dans le choix de sa compagne, ou se trouvait gouverné par sa femme.

Les plaisanteries et les moqueries ne tardèrent pas, dans les villages du Hainaut, par se traduire en action, principalement lors de la kermesse et ont amené ces exhibitions burlesques dont le cortége des *durmenés* (ci-dessus p. 99) constitue une des manifestations les plus curieuses.

Ernest MATTHIEU.

II.

« La Jeunesse » de Ster-Francorchamps

L'étude qu'on vient de lire, relative au fonctionnement de « la Jeunesse » dans le Hainaut, nous permet d'entrer en matières sans long préambule, sur le sujet que nous voulons traiter.

Dans la plupart des villages de l'Ardenne, la Jeunesse s'est de tous temps trouvée organisée, par le fait même de la tradition, et il faut reconnaître à cette tradition une utilité réelle. Aujourd'hui, il n'est plus de localité un peu dans le mouvement qui n'ait un « local » quelconque, si modeste soit-il, destiné aux réjouissances populaires telles que bals ou concerts et, le cas échéant, aux assemblées d'un cercle constitué, d'agrément ou d'épargne. Mais il n'en va pas de même à Ster. Là, comme dans une foule de pauvres hameaux ardennais, jamais pareil luxe n'a existé et, certes, nul ne s'y serait créé des soucis en vue de procurer d'extraordinaires distractions à la Jeunesse, si la Jeunesse n'y avait pourvu elle-même. De là cette association permanente — une « société » oui, certes, mais une société sans statuts ni paperases, sans commission administrative, sans secrétaire, et, à vrai dire, sans président.

(1) Voir *Wallonia*, t. VII (1899), p. 114, et t. IX (1901), p. 221.

Telle est la Jeunesse de Ster. Et tout au plus devons-nous signaler qu'elle est depuis quelques années en possession d'un drapeau, un drapeau aux couleurs nationales, où ces mots : « Jeunesse de Ster » se lisent en grandes lettres. Voir ce drapeau est du reste un événement : il ne sort qu'aux jours de liesse, et je crois bien qu'il n'a guère déroulé ses plis qu'à l'occasion du Carnaval.

De la « Jeunesse », chacun fait partie de droit dès le jour de son tirage au sort, mais personne n'en est plus dès le jour de son mariage. Une fois marié, on est *duvins les vîs* « dans les vieux », et, désormais, il devient malséant de s'occuper des jeunes ; on ne doit plus alors rechercher que *les vîs et les kwârdjeûs* « les vieux et les cartes [à jouer] et passer des soirées entières à parler bœufs et cochons, culture et ménage.

Bien qu'elle n'ait pas de président dans le vrai sens du mot, la « Jeunesse » reconnaît l'autorité de ses deux doyens d'âge ; on les consulte volontiers, on les respecte et on leur obéit de bonne grâce. Ce sont les deux *maisses djônes hommes*.

Les réunions sont tout simplement provoquées par l'initiative de deux ou trois zélés qui, un beau jour, se mettent en tête que le moment est peut-être venu de tenter un « extra » : bal, concert ou *role* de carnaval.

Quant à la convocation à ces assemblées, on se la passe de bouche en bouche au hasard des rencontres, et, le jour dit, tout le monde est au rendez-vous.

A raison d'un ou deux sous par tête, un dévoué est aussitôt dépêché vers le cabaret le plus proche — et bientôt arrive l'inévitable litre de *pèkè* pour donner de la contenance à l'assemblée.

Les *maisses djônes hommes* exposent en deux mots la question à l'ordre du jour; on la discute à la bonne franquette et la décision se prend toujours à l'amiable.

Sans doute, la Jeunesse, dans les villages populeux du Hainaut et d'ailleurs, fonctionne avec une fréquence relative.

La Jeunesse de Ster, pour avoir, au fond, les mêmes prérogatives a des prétentions plus modestes; les réunions dont nous venons de parler, sont rares, il ne s'y débat que quelques questions essentielles, que nous allons passer en revue :

A. — Le Carnaval. — Fera-t-on le carnaval cette année? jouera-t-on un *role ?*

Dans l'affirmative, il s'agit de trouver un auteur ou un *role* tout fait. Le préférable, c'est encore de s'adresser à un « faiseur de *roles* » connu par des œuvres « qui font rire » et qui pourra broder quelque chose de drôle sur un sujet dont on lui indiquera les grandes lignes

avec quelques détails piquants. Ainsi fait sur commande, avec des allusions comiques à des événements locaux, ce sera le *role* idéal, comparable, à la taille près, aux revues de fin d'année qui se jouent chaque hiver dans les théâtres des grandes villes. En y mettant le prix (10 à 15 francs), on trouve généralement satisfaction à Malmedy où les *roles*, toujours très en honneur, ont de tous temps été composés par quelque barde du pays.

Cette question une fois résolue, la « Jeunesse » se rassemblera régulièrement au cours de l'hiver pour distribuer et étudier les rôles, et pour imaginer et régler la danse inédite qui en constitue toujours la dernière partie. Cette danse à figures et combinaisons nouvelles, est jugée affaire d'importance et, comme l'exécution exige plus d'espace qu'on n'en trouve dans une chambre de village, il ne faut pas s'étonner de voir, un soir d'hiver, une bande de paysans en sabots et blouse de toile se livrant en silence à des entrechats et à des mouvements de contredanse dans une prairie toute blanche de neige et sans autres témoins que la lune et les étoiles.

En ce qui concerne l'exécution du *role* et les réjouissances du carnaval, nous renvoyons le lecteur à notre article, ci-dessus t. IX (1901), page 14 et suivantes.

B. — Le bal de la fête. — Dans le cas où aucun des cabaretiers du village ne voudrait s'embarrasser d'un bal à l'occasion de la fête, c'est la Jeunesse qui s'en occupe, prend tous les frais à ses charges et... partage les bénéfices. Toutefois, par respect pour la vérité, il convient de dire que, depuis quelques années, ces bénéfices s'étant ordinairement chiffrés à *quelques francs pour chacun de ses membres*, la Jeunesse a trouvé l'affaire suffisamment productive pour s'habituer à « faire bal » à son profit quand bien même on lui ferait concurrence. Dans ce dernier cas, tout membre de la Jeunesse qui ira danser ailleurs, si peu que ce soit et pour quelque raison que ce soit, sera coupable de félonie et passible d'une amende.



Rappelons que la vieille coutume d'*aller âs bâcelles*, « d'aller chercher les filles », existe toujours à Ster. Les jours de bal, deux jeunes hommes désignés à cet effet (et c'est un poste d'honneur !) se mettent en route vers 3 heures de l'après-midi pour aller de maison en maison chercher les jeunes filles et les amener en troupe au local où les attendent violons et clarinettes.

Ajoutons enfin que, même le jour de la kermesse, le bal serait contremandé s'il y avait au village un mort « sur la terre ».

C. — Soirée dramatique. — Depuis quelques années, il arrive qu'au cours de l'hiver, la Jeunesse décide d'organiser un petit concert suivi de bal. Cela s'arrange tout simplement. Rien de particulier à noter à ce sujet si ce n'est qu'on donne deux représentations : celle du samedi soir, à prix réduit et sans bal, pour les vieux et les vieilles; et la grande, celle du dimanche, plus soignée et « avec bal après », pour les jeunes gens et les étrangers.

D. — Les « houv'reyes ». — Je ne sais d'où vient ce mot wallon; mais voici ce qu'il faut entendre par là :

Si un veuf (ou une veuve) convole en secondes noces, c'est l'occasion d'un charivari en règle dont le but est d'ennuyer et surtout de ridiculiser *lu vîs sot*. La sérénade au son des poêles, marmites, fouets, faux et sonnailles de tous genres avec accompagnement de cris dans des *bûses* « tuyaux de poêle » se reproduit pendant bien des soirées consécutives sous les fenêtres des fiancés. Ceux-ci, évidemment, ne pourraient qu'exciter le zèle des *pêlteurs* (1) s'ils faisaient mine de se fâcher.

C'est encore la Jeunesse qui prend l'initiative en pareille occurrence. Toutefois, il est de bonne guerre d' « interviewer » préalablement les intéressés.

Les *maisses djônes hommes* leur sont envoyés pour leur rappeler la coutume du pays, les avertir de ce qui se trame contre eux et leur proposer une transaction : ils ne seront pas *pêltés* s'ils consentent à donner pour les *hoûv'rêyes*, c'est-à-dire à payer tribut à la Jeunesse. Ils en seront quittes avec une trentaine de francs que la Jeunesse consacrera à une guindaille en commun ou qu'elle encaissera pour couvrir les frais d'organisation d'un prochain concert ou du prochain *role*.

Généralement, les fiancés choisissent la tranquillité au prix de quelques pièces de cent sous. C'est ce qui explique que le dernier *pêltèdje* remonte déjà à bon nombre d'années. Mais, de celui-là, on se souviendra longtemps au village. Les fiancés étaient veufs tous deux et tous deux, d'âge respectable. Aussi, furent-ils *pêltés* dans les règles, car ils ne voulaient pas entendre parler de *hoûv'rèyes*. Le charivari battait donc son plein tous les soirs et cela menaçait de durer longtemps quand, un beau jour, le veuf se ravisa et demanda la paix à la Jeunesse au prix de quarante francs. Il en

(1) *Pêlter*, faire un charivari; *pêlteûr*, auteur de charivari; *pêltèdje*, charivari.

aurait fallu soixante puisqu'il y avait « veuf et veuve », mais enfin, on accepta contre argent comptant.

Seulement, les vieux de l'endroit ne l'entendirent pas ainsi. Trouvant ce remariage absolument déraisonnable, ils reprirent, eux, les poèles et les marmites et se mirent à taper, pour leur compte, plus ferme que ne l'avaient fait les jeunes. Ceux-ci, à qui la paix était payée, se firent les défenseurs des veufs et crurent que faire cesser le tapage était pour eux un devoir de conscience. Et ils s'y essayèrent en effet. Mais ce fut en vain. Les vieux, qui travaillaient par principe, ne voulurent point céder aux jeunes, dont le silence avait été acheté. Ce fut toute une révolution au village et alors on vit ce que, de mémoire d'hommes on n'avait jamais vu à Ster : on vit des disputes et des batailles entre vieux et jeunes.

Les vieux cessèrent le charivari quand ils le jugèrent bon et les autres, ne pouvant en conscience continuer la lutte contre leurs pères et leurs oncles, se vengèrent en « faisant bal » en l'honneur des généreux mariés, le lendemain même de leurs noces. La Jeunesse en cortège alla les prendre chez eux, musique en tête et les amena au bal où la première danse, une *Maklotte* naturellement, fut jouée pour eux seuls et dansée par eux seuls, aux applaudissements de la Jeunesse.

Mais, entretemps, les vieux firent irruption pour contremanifester et ce fut l'occasion de nouvelles disputes et de bagarres qui s'apaisèrent difficilement.

Finalement, les mariés, fiers de l'honneur qui leur avait été rendu, furent reconduits au domicile conjugal, sous l'escorte des jeunes, leurs protecteurs attitrés.

C. NICOLET.
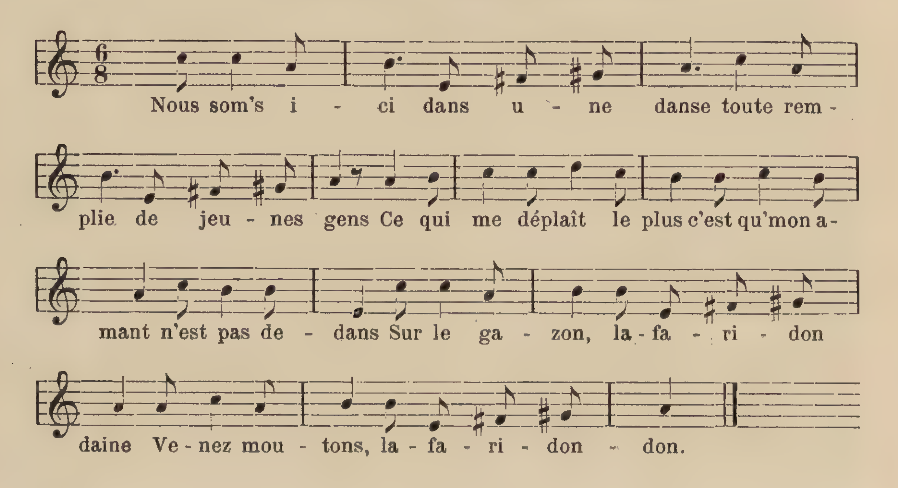




Deux crâmignons liégeois

I.

Nous sommes ici dans une danse



1.

Nous sommes ici dans une danse
Toute remplie de jeunes gens.
Ce qui me déplaît le plus
C'est qu'mon amant n'est pas dedans.
— Sur le gazon, lafaridondaine
Venez moutons, lafaridondon.

2.

Ce qui me déplaît le plus
C'est qu'mon amant n'est pas dedans.
Je le vois venir de loin
Sur un ch'val qu'est noir et blanc.
— Sur le gazon, lafaridondaine
Venez moutons, lafaridondon.

3.

Je le vois venir de loin
Sur un ch'val qu'est noir et blanc.
Dans sa main tient-z-une rose
Et dans l'autre un cœur d'argent.
— Sur le gazon, lafaridondaine
Venez moutons, lafaridondon.

4.

Dans sa main tient-z-une rose
Et dans l'autre un cœur d'argent.
« Pour qui est-ce, mon cher amant,
Pour qui est-ce ce beau présent ?
— Sur le gazon, lafaridondaine
Venez moutons, lafaridondon.

5.

« Pour qui est-ce, mon cher amant,
Pour qui est-ce ce beau présent ?
— C'est pour votre cœur, la belle,
N'en mérite-t-il pas autant ?
— Sur le gazon, lafaridondaine
Venez moutons, lafaridondon.

6.

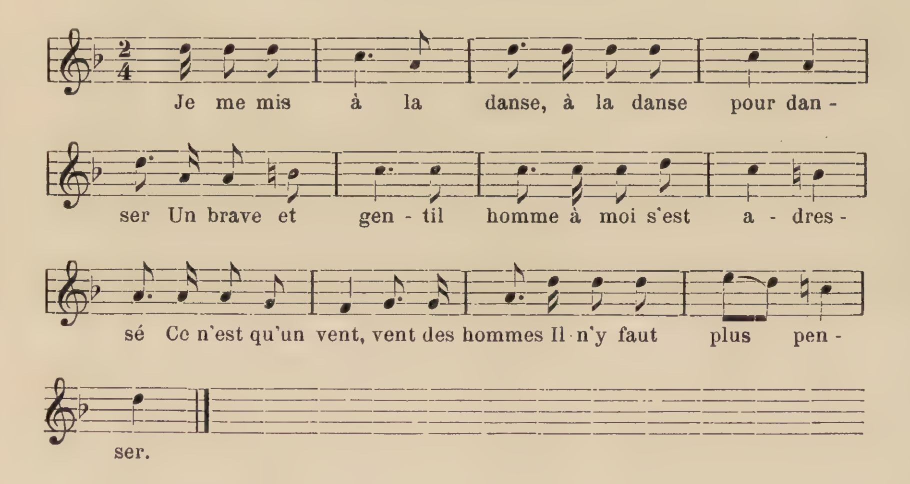
« C'est pour votre cœur, la belle,
N'en mérite-t-il pas autant?
Votre cœur avec le mien,
Ce n'est qu'un filet d'argent.
— Sur le gazon, lafaridondaine
Venez moutons, lafaridondon.

7.

« Votre cœur avec le mien
Ce n'est qu'un filet d'argent :
Si le filet vient à casser
V'là nos deux cœurs sont séparés !
— Sur le gazon, lafaridondaine
Venez moutons, lafaridondon,

II.

Je me mis à la danse



1.

Je me mis à la danse
A la danse pour danser.
Un brave et gentil homme
A moi s'est adressé.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

2.

Un brave et gentilhomme
A moi s'est adressé
En me voyant si belle
Il m'a voulu hanter.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

3.

En me voyant si belle
Il m'a voulu hanter.
En me voyant si pauvre
Il m'a abandonnée.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

4.

En me voyant si pauvre
Il m'a abandonnée.
A été voir une autre
Une plus riche à son gré,
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes.
Il n'y faut plus penser.

5.

A été voir une autre
Une plus riche à son gré.
Mam'zelle était trop riche
Monsieur fut refusé.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

6.

Mam'zelle était trop riche
Monsieur fut refusé.
Se voyant sans maîtresse
A moi s'est radressé
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

7.

Se voyant sans maîtresse
A moi s'est radressé.
Je lui dis : Bon jeune homme,
Allez d'où vous venez.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

8.

Je lui dis : Bon jeune homme,
Allez d'où vous venez.
Vous r'semblez les oiseaux
Qui vont aux champs voler.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

9.

Vous r'semblez les oiseaux
Qui vont aux champs voler.
Qui volent de branche en branche
Pour avoir à manger.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

10.

Qui volent de branche en branche
Pour avoir à manger.
Qui volent de nid en nid
Pour avoir à loger.
— Ce n'est qu'un vent
Vent des hommes
Il n'y faut plus penser.

Ces deux chansons sont des plus populaires à Liége et aux environs. On en trouvera des variantes dans le *Recueil* de TERRY et DEJARDIN : pour la première cf. p. 16 (autre air), 333, 339 (autre air) et voir aussi l'air de la p. 106 ; pour la deuxième cf. p. 291, même air malencontreusement modernisé.

O. C.





Propos d'un architecte

II.

Conservation, restauration.



Il nous est arrivé, dans maint article et dans maints journaux, de critiquer vivement nombre de restaurations ou restitutions de nos vieux édifices wallons.

Les éloges étaient rares. Les blâmes fréquents. L'instinct nous poussait. Notre sentiment esthétique wallon se révoltait lorsque nous voyions abîmer les vestiges de notre art. Et nous disions ce que nous sentions. C'était de la critique pure.

Mais voici qu'un but se dégage de nos études.

Pourquoi conserver les vieilles choses ? Pourquoi les restaurer ? Pourquoi les restituer, c'est-à-dire les rétablir quand elles ont disparu ?

Parce que (pour n'en rester qu'au seul point de vue architectonique) l'étude des choses anciennes est fertile en enseignements. Parce que nous ne progressons que par la Tradition. Parce qu'en conservant les vieilles choses, nous mettons en réserve la science acquise par d'autres. Parce qu'enfin l'étude des choses d'hier, c'est l'enseignement des choses de demain.

La nature ne procède que lentement à ses transformations, elle ne crée pas d'un jet. De même, il nous est impossible de créer de toutes pièces une architecture nouvelle, un style nouveau. L'étude de l'architecture ancienne de notre archéologie régionale s'impose, et par suite la conservation des vestiges du passé, aussi intacts et aussi nombreux que possible.

Or ces choses d'hier tendent à disparaître. Notre tradition, notre science acquise s'en va. Qui nous enseignera demain ? Quelles preuves, quels documents nous fournira-t-on ?

N'avons-nous pas déjà perdu la science constructive du Moyen-Age ? Saurait-on aujourd'hui bâtir des églises comme Notre-Dame de Paris ?

Pourrions-nous seulement obtenir des bois pour la menuiserie, des plombs pour la couverture, des fers pour la ferronnerie, susceptibles de résister à l'action des temps comme les vieux bois, les vieux plombs, les vieux fers ?

Non seulement la science nous manque, les matériaux nous manquent, mais encore les artistes.

Les artistes, la fièvre du moderne les emporte. Ils n'ont rien vu, rien appris, ils ignorent tout de leurs devanciers. L'archéologie qu'on leur a fournie ? Je l'ai dit, c'est l'art méridional ou oriental qui en a été la base, ce sont les traditions de cet art, *impossible ici*. Et c'en est du reste l'enseignement tout sec, sans belles preuves vivantes à l'appui.

La science du constructeur ? C'est l' « Aide-mémoire de l'ingénieur » qui en est le gros bagage. Pour le reste, quelques « traditions » qui remontent à cinquante ans à peine.

La connaissance des matériaux ? Nulle ou à peu près. On connaît le petit granit et la brique, le chêne et le sapin, le fer et le zinc, quoi encore ? Qui ose employer la *casteen*, cette belle pierre ? Qui saura lui donner le profil qui convient, qui saura la tailler ? Qui sait le format à donner à la brique ? Qui est sûr du chêne qu'il emploie — le bon chêne du pays étant aujourd'hui remplacé par le... bouchon de Hongrie ? Qui différenciera les profils selon qu'il emploiera du chêne ou du sapin ? Qui fabrique encore du fer au bois et le martèle pour lui donner son nerf ? Qui donnera au zinc la forme qui lui convient, qui en fera le premier fleuron rationnel, la première lucarne — non pas le n° 22 ou 35 de la V. M., mais la lucarne, l'épi où le zinc sera le revêtement convenable, l'épi ou la lucarne dont la forme s'appropriera au métal, sans imiter la pierre, l'ardoise ou le plomb ?

Inutile de multiplier ces questions, auxquelles on ne répondra point.

Eh bien, quelques monuments, quelques églises ou chapelles, quelques maisons nous restent.

Gardons-les pieusement et étudions-les pour notre édification, avec la conviction assurée d'y trouver un enseignement fécond.

Après cela, ferons-nous de la restitution, irons-nous à nouveau construire d'après ces modèles archéologiques ? Assurément non. Ce serait faire un pas en arrière et gaspiller notre temps et l'argent. Cela n'apprendrait rien aux générations futures, rien que les documents existants ne donnent — en mieux.



Etat actuel.



Restitution.

Projet Paul Jaspar.

LA MAISON PORQUIN, A LIÉGE

Vénérons le vieux, étudions avec une passion attentive et scrupuleuse, non pour faire du vieux-neuf, mais du neuf. Et que ce neuf, soit bien à nous, de notre pays comme de notre temps.

Or, les monuments anciens, je le répète, nous conservent des traditions que nous avons le droit et le devoir de respecter et de maintenir. Ils sont des exemples toujours vivants de la manière dont se comportent nos matériaux autochtones.

S'ils montrent les défauts et les qualités des systèmes de construction, ils font voir aussi la façon parfois ingénieuse et toujours sensée dont nos pères tournaient les difficultés et profitaient des avantages qui s'offraient à eux. Ils démontrent aussi les déformations perspectives que nos anciens savaient éviter et dont on ne tient guère compte aujourd'hui. Ils constituent en un mot, un enseignement complet de l'art de bâtir sur notre sol, sous notre ciel, dans nos sites, et avec nos matériaux, enseignement basé sur une expérience de plusieurs siècles avec preuves à l'appui.

S'il en est ainsi, la conservation des vestiges du passé s'impose, et il s'impose aussi que nous les conservions aussi *intacts* et aussi nombreux que possible.

Larousse a dit : « un dictionnaire sans exemple est un squelette ». L'archéologie sans monument serait ce dictionnaire. Il faut conserver, donc il faut restaurer; mais comment?

Hélas! combien de monuments ont été abîmés par les prétendus connaisseurs chargés de leur restauration !

C'est qu'il faut un profond respect du passé pour ne faire que le strict nécessaire, pour ne pas se substituer au maître de l'œuvre en créant à la légère et en lui attribuant des erreurs qu'il n'a pas commises. Respectons donc, respectons toujours et quand même.

Respectons surtout les modifications que le temps a apportées au monument. Le pittoresque y gagnera. Voyez ce que fait l'Anglais. Peu créateur, mais conservateur par cela même, il maintient scrupuleusement ses ruines, et ses vieilles villes sont des musées en plein air. Le pittoresque *seul* suffit même parfois à l'Anglais. Canterbury en est un exemple : on y a laissé tel pan de mur qui n'offre d'intérêt que par le lierre qui le recouvre.

Et bien, l'Anglais a raison : la nature complète l'architecture et ce n'est pas lui qui eût arraché le lierre admirable qui tapissait la maison Porquin, qui reste une des curiosités de l'ancienne architecture liégeoise. Ce n'est pas lui non plus qui enlèvera la vigne vierge de l'ancien Hôtel Curtius.

Nous savons que *l'utilisation* des monuments est souvent invoquée pour en obtenir la restauration : c'est la cause de tant d'erreurs commises.

On convertit un palais en bureaux et nos besoins modernes entraînent des modifications fâcheuses, des remises à neuf misérables, qui ne satisfont personne, pas même le malheureux employé qui moisit dans ces vieux murs ! Le point de départ est faux.

On doit conserver, en principe, un *beau monument* uniquement parce qu'il est *beau,* parce qu'il est *instructif,* parce qu'il forme *un ensemble pittoresque,* agréable à l'œil. On le conservera comme on maintient une belle roche, un bel arbre.



Porche au centre de la maison Porquin.

Il convient de ne le restaurer que pour *en empêcher la destruction et en permettre l'examen.*

Si l'utilisation doit en être invoquée et entraîne des modifications, il importe que ces modifications soient bien apparentes, et *modernes dans leur apparence même,* de manière à ne pas prêter à confusion. Il ne faut pas que l'on croie *neuve une partie vieille,* comme l'on ne doit pas traiter en *style ancien une partie neuve.*

Si, par exemple, vous devez procéder au rejointoiement d'un mur, ne le faites que partiellement ; et, tout en employant les procédés anciens, ne détruisez pas la patine ni les parties intactes de l'ancien rejointoiement, sous prétexte que *l'effet d'ensemble* sera détruit. Ne remplacez pas une pierre brisée pour cette seule raison qu'elle est brisée, mais seulement si la pierre brisée menace la conservation de l'œuvre.

Enlèverez-vous les rides d'un vieillard, le farderez-vous ? Il y perdrait le caractère de sa physionomie, mais il serait toujours de l'autre siècle...

Et si vous devez modifier quoi que ce soit, faites franchement neuf. Si vous percez une porte dans un mur du XVe siècle, n'hésitez pas à en former le linteau par des poutrelles accouplées et laissez la trace de votre travail ; car, si ce travail est indispensable, ce sera votre excuse. Et ce n'est pas en copiant une porte gothique que vous aurez fait faire un pas à l'art : il est au contraire probable que vous aurez détruit l'effet du monument et que vous induirez en erreur ceux qui, ignorant votre mensonge, accuseront le maître de l'œuvre d'une chose mauvaise. Des gens de peu de goût pourront même, dans l'avenir, s'autoriser de votre porte et la reproduire comme copie d'ancien...

Enlèverez-vous les représentations des fabliaux de la Maison Curtius parce que les sculptures en disparaissent, et les remplacerez-vous par de nouvelles ?

Non, tant que la pierre tiendra.

Improviserez-vous un clocheton pour sa tour sous prétexte qu'elle n'est pas achevée ? inventerez-vous les tours de St-Jacques ou de St-Denis ?

Allons donc ; faites sur le papier tous les projets possibles, c'est pour vous excellente étude, *mais ne complétez rien.*

L'idée vous viendrait-elle de remettre une tête, des bras, des jambes au torse du Belvédère, à la Vénus de Milo ? Vous respectez ces œuvres !

Il faut respecter tout autant, et de la même manière, les monuments anciens.



Charpente de la maison Porquin.

C'est aussi respecter l'œuvre de nos pères que de maintenir, au besoin, les fautes existantes. Et si l'argument de sentiment ne suffit pas, ajoutons que ces fautes (ou ce qui nous semble tel, car nous pouvons errer) sont encore un enseignement. *Apprendre ce que l'on ne doit pas faire est sage.*

Il faut se garder de corriger une erreur ancienne pour d'autres

raisons encore, à savoir qu'il convient toujours d'être modeste en soi devant les œuvres qui ont défié le temps. Et enfin, parce que le remède peut être pire que le mal. Quand les artistes du Moyen-Age ont construit une voûte gothique sur une nef romane, ne nous amusons donc pas à la détruire et, sous prétexte d'unité de style (église St-Gilles) rétablir un plafond de bois — alors que ce plafond refroidit l'église et peut flamber d'un jour à l'autre, alors que la voûte existe et que nous ignorons tout du plafond de bois. Nous admettons que ce plafond ait existé, mais la voûte constituait un progrès : *elle devait rester.*

Nous laisserons subsister toutes les traces de siècles passés, car elles sont aux monuments comme les rides sur un visage aimé. Elles disent les luttes, les défaites, les victoires. Les cals des mains du paysan, les cicatrices du soldat, la calvitie du penseur, ne sont-ils pas les caractères de toute leur vie ?

De même, la disposition des meneaux d'une fenêtre, la présence d'un autel, don pieux fait sous Louis XIVe ou XVe dans une église gothique, la construction d'une voûte du XIIIe siècle remplaçant quelque antique plafond, sont des traces de la vie des monuments.

Ne faisons donc rien disparaître de ce que nous ont laissé nos devanciers. Si les monuments anciens ont servi à notre instruction au point que nous nous croyons capable de les compléter — ils serviront tout aussi bien, tels qu'ils sont, à instruire encore nos fils et leurs enfants.

Paul JASPAR.





Un procès de sorcellerie

à Strée (Beaumont) en 1705



Nous avons retrouvé par hasard, dans le grenier d'une vieille maison de Strée, la minute authentique de l'interrogatoire imposé à une malheureuse femme de cette localité, Marie Sacré, accusée de sorcellerie.

Pendant le XVIIe siècle, les procès de sorciers et sorcières (presque toujours c'étaient des sorcières) ont été très nombreux dans toutes les parties de notre pays, de même qu'en France et ailleurs. Particulièrement de 1600 à 1625, on a brûlé ainsi un grand nombre de pauvres créatures ; chose curieuse, le souvenir de ces exécutions, ou du moins de ces victimes, ne s'est pas perpétué par la tradition. Il y a encore en beaucoup d'endroits des lieux dits « la justice » ; mais le peuple ignore que ce nom fut donné aux lieux de supplice, où potences et buchers se sont autrefois élevés.

M. Hagemans, dans son *Histoire de Chimay*, a publié *in extenso* trois procès de sorcellerie que nous signalons à l'attention des curieux. Les documents de ce genre sont assez rares, parce qu'on les a fait disparaître de nos archives communales, par un sentiment de pudeur rétrospective qui s'explique assez bien.

La croyance à la sorcellerie est loin d'avoir disparu. Les documents publiés ici-même le prouvent surabondamment. Mais il est hors de doute que cette croyance est en train de s'éteindre.

Il n'en est que plus intéressant d'en retrouver certains détails dans des pièces juridiques du début du XVIIIe siècle — exactement en 1705 — relatifs à une instruction criminelle, ouverte avec l'agrément et sur l'ordre des Echevins de Liége. Strée faisait alors partie de la Principauté de Liége, et dépendait de l'abbaye de Lobbes, qui y avait de grandes propriétés.

Nous ne possédons sur le procès de Marie Sacré que le document ci-dessous, publié intégralement pour la première fois. Mais nous avons été heureux de retrouver aux archives de Liége une indication de la solution intervenue. On trouvera ce document plus loin.

En recopiant l'interrogatoire, nous avons respecté le texte, sauf pour ce qui concerne une expression assez spéciale qui se représente plusieurs fois, et que nous avons cru devoir atténuer sous forme de « rapports ». L'écriture est du reste excellente et ne peut prêter à erreur sur aucun mot.

*
* *

« *16 juillette 1705. — Messîeurs de la justice de Stree,*

» Le s^r^ vostre officier Baillif [1], ayant fait appréhender et » mettre en seureté la nommée Marie Sacré, à la suitte du recharge » des Seigneurs échevins de Liége par vous transporté et prononcé » le dernier Juin dr. a effect de s'assurer de sa personne et le faire » examiner, il avance les articles d'examen amiable suivants, » requiérant qu'elle soit examinée amiablement estant hors fers et » lyens :

» 1. Demanderé son nom et surnom, ceux de ses père et mère, » son age, le lieu de sa naissance et celuy de sa résidence.

» 2. Si elle at fait et fait encore profession de la foy catholique, » apostolique et romaine.

» 3. Si elle at été mariée et à qui et de quelle maladie son mary » est mort.

» 4. A quoi elle s'est applicquée depuis sa jeunesse pour gagner » sa vie jusque à présent.

» 5. Si elle a des enfants et ce qu'ils font.

» 6. Si elle s'est confessée plusieurs fois pendant sa vie et si elle » a de même communië, quand, ou et a quels prestres et ce qu'elle a » fait de sa sainte hostië après les communions qu'elle at fait.

» 7. Combien il y a de temps que son mary est mort.

» 7. De quoy elle a vescu elle et ses enfans depuis la mort de » son dit mary et ou elle a eu de l'argent et qui luy en a fournis.

» 9. S'il n'est pas vrai qu'un jour un personnage l'at approché en » forme d'homme qui at demandé a faire un contract avec elle et » luy promis beaucoup de choses. Serat demandé ce qu'il luy at

(1) Le bailli faisait à peu près l'office du procureur du roi. C'était en ce temps-là le sieur Charles-Englebert Gossuart décédé le 15 mai 1726, à l'âge de 74 ans, et enterré dans l'église de Strée où l'on voit encore la pierre tumulaire qui recouvrait sa tombe.

» donné, de qu'elle posture il étoit, de qu'elle façon il étoit habillé, » ce qu'il luy at dit, demandé et promis et où et en quel temps il luy » a parlé et passé combien d'années.

» 10. S'il n'est pas vray qu'il luy at dit de renoncer à son Dieu, » a son Baptesme et a toute Religion et qu'il luy donneroit autant » d'argent qu'elle voudroit et la renderoit heureuse.

» 11. Si elle a refusé ou accepté lesdites promesses et si c'étoit » de nuict ou de jour et a la premiere demande ou par menace.

» 12. S'il n'est pas vray qu'effectivement elle at renoncé à Dieu, » son Créateur, a son Baptesme et a toute Religion et a sa parte de » paradis et a sur ce donné sa signature, ou et en quel tems.

» 13. Demanderez ce que ledit personnage luy at dit ensuite, fait » et donné respectivement.

» 14. S'il n'est pas vray qu'aprés avoir renié son Dieu elle a eu » plusieurs rapports avec ledit personnage quoi qu'elle sçavoit que » c'étoit le diable.

» 15. S'il n'est pas vray que du depuis elle s'est trouvée plu- » sieurs fois avec le mesme personnage et autres aux Sabbats ou » assemblées nocturnes et autres des sorcières, ou, en quels lieux et » combien de fois.

» 16. Demanderez de quelle manière, comment et a quelles » heures elle s'y est transportée, seule ou avec qui, ce qu'elle a dit » ou fait avant son transport, qui l'avoit annoncé de s'y trouver, par » où elle sortoit du logis où elle étoit en ce temps-là.

» 17. Si auxdites assemblées il s'y trouvoit plusieurs autres per- » sonnes, hommes, femmes ou filles et si elle en at connus aucunnes, » qui et qu'elles.

» 18. Demanderez ce qu'on faisoit auxdites assemblées et parti- » culièrement ce qu'elle y at fait, si on dansoit et comment.

» 19. Si on y beuvoit et mangeoit, et quoy, et qui le fournissoit.

» 20. Par qui et comment on y étoit éclairé dans l'obscurité de » la nuict, ce qui servoit en lieu de chandelier pour tenir les chan- » delles.

» 21. Si on s'y connaissoit l'un et l'autre, si l'on étoit du visage » masqué, autrement déguisé ou découvert.

» 22. S'il n'est pas vray qu'une et chacune y avoit son galant, » qui ils étoient, et qu'ils avoient une ou plusieurs fois des rapports » ensemble.

» 23. S'il n'est pas vray qu'elle avoit son galand comme toutes » autres et qu'elle at eu le même rapport et qu'elle sçavoit bien que » c'étoit le diable en forme d'homme.

» 24. Si elle y a ressentis au tems desdits rapports quelque » plaisir en elle, si c'est qu'elle a ressentis étoit chaud ou froid.

» 25. Si tels ou tels personnages ne l'ont encore approchée » ailleurs qu'es sabbats ou assemblées et eu avec elle les mêmes » rapports, où, quand, comment, combien de fois et en quelles » postures.

» 26. Demanderez de quelle manière et a quelles heures de nuict, » ou de jour on retourne et qu'elle est retournée desdites assemblées.

» 27. S'il n'est pas vray que passé quattre à cincq ans en ça plus » ou moins, elle frequentait la maison de Joseph Dumont marchand » drappier et Bourgeois de Beaumont.

» 28. S'il n'est pas vray que dans ce tems la elle a donné deux » pommes à deux des enfants dudit Joseph sçavoir chacun une et » qu'après les avoir mangé l'un et l'autre en sont devenus malades.

» 29. Qu'elle a donné lesdites pommes auxdits enfants a dessin » de les ensorceller comme ils ont étés tous deux.

» 30. S'il n'est pas vray qu'elle sçavoit bien lors qu'elle leur » donnoit lesdites pommes qu'ils deviendroient tellement malades, » qu'ils en pourroient mourir et qu'effectivement l'un des deux en est » mort.

» 31. Demanderez pourquoy après avoir donné lesdites deux » pommes aux enfants elle n'a plus entré dans la maison dudit » Joseph iusqu'a ce qu'elle y a été appellée pour desorceler et guérir » l'enfant qui vivoit encor.

» 32. S'il n'est pas vray qu'ayant été requise par ledit Joseph » d'aller en leur maison pour toucher l'enfant malade et ensorcelé » elle a promis y aller a certain iour marqué et cela depuis deux » mois ou environ.

» 33. Et que le iour marqué etant venus elle s'est transportée à » Beaumont et est allee passer devant la porte de la maison dudit » Joseph où etant veuë par la femme dudit Joseph, elle [celle-ci] la » pria d'entrer, ce qu'elle fit.

» 34. Et etant entree on luy demanda qu'elle voulusse toucher et » frotter l'enfant malade et ensorcelé, ce qu'elle fist en disant, mon » enfant vous guerirez.

» 35. Qu'elle luy fist pareillement manger une tartine et en » mangea l'autre moitié et luy donna finalement une pomme, le tout » a effet de desorceler ledit enfant.

» 36. Demanderez s'il n'est pas vray qu'apprés cela l'enfant a » été guéris et desorcelé tellement que présentement il se porte » encore bien.

» 37. S'il n'est pas vray qu'elle a aussy ensorcelé la nommée » Françoise Preumont, résidente à la Cense de la Boutellerie, à » Tirimont (1).

» 38. Qu'ensuitte de cela laditte Françoise at été obligée de » s'aller faire exorciser et guérir par le père Réginal, domicain » résident a Braine-le-Comte.

» 39. S'il n'est pas vray qu'aprés son retour, lors qu'elle etoit » guérie, elle la rencontré sur le marché de Beaumont et luy demandé » ce qu'on faisoit audit Braine, si on donnoit beaucoup d'argent pour » se faire guérir.

» 40. Que laditte Françoise luy ayant dit qu'on ne donnoit point » d'argent et qu'elle était bien gueriё, elle s'est approchée d'elle et » luy at frotté les bras à dessin de luy rendre le sort dont elle venoit » d'estre délivrée.

» 41. Demanderez si elle ne lui a pas rendus la même le sort, » dont elle s'est trouvée accablée aussitost.

» 42. S'il n'est pas vray qu'ensuitte de cela ayant été soubçonnée » par ladite Françoise Preumont et son mary d'estre sorcière ils » l'ont appelés chez eux a effet de quitter le sort qu'elle avoit donné.

» 43. S'il n'est pas vray que vers le iour du St-Sacrement der- » nier, elle s'est renduë à laditte cense de la Boutelerie à l'effect » susdit.

» 44. Que y etante arrivée elle a donné la moitié d'une tartinne » à laditte Françoise et en mangé l'autre moitié, la frotté parmis les » bras disant « comère vous guérirez » et luy a donné une pomme de » tout quoy elle at été de nouveau pour un tems desorcellée.

» 45. S'il n'est pas vray que depuis ses actions la le bruit est » devenu commun qu'elle étoit sorcière tant en ce lieu que villes et » villages circomvoysins, qu'elle en a elle même parlé à plusieurs et » diverses personnes.

» 46. Qu'elle a dit aussi à quelques personnes de ses amiës qu'elle » l'avoit été mais qu'elle ne l'étoit plus.

» 47. S'il n'est pas vray qu'elle sçait le mestier de jurer, renier » Dieu et blasphemer en perfection et qu'elle en use fort fréquem- » ment.

» 48. Si elle n'a pas tousjour donné mauvais exemple a ses » enfants et autres personnes qui hantoient chez elle et vecu en » mauvaise intelligence avec son mary de même qu'avec son beau- » fils.

(1) Thirimont, près de Beaumont.

» 49. S'il n'est pas vray que, passé deux ou trois ans ou environ, » elle a rencontré le chariot Tayard, fermier d'Alne lors résident à » Donstiennes [1], chargé de bois ou d'autres choses en beau chemin » attellé de quattre bons cheveaux.

» 50. Que, dans ce rencontre, elle a charmé ledit chariot telle- » ment qu'il n'a pu aller ny en arier ny en avant jusqu'à ce qu'en » repassant auprès dudit charriot elle l'a décharmé et l'a fait en » aller fort viste et si viste que Tayard ne sçavoit plus rejoindre » ses cheveaux.

» 51. S'il n'est pas vrai que, passé quelque temps, elle a voulus » acheter une vache à Aldegonde Scory sur la foire de Ham sur » Heure ou ailleurs.

» 52. Que n'ayant pu convenir du prix, elle at ensorcelé laditte » vache et luy apposé les mains en une partie du corps, en laquelle il » y est survenus d'abord un gros abcés, duquel laditte vache est morte » peu de tems apres. Serat demandé quel sort elle avoit fait sur » laditte vache.

» 53. S'il n'est pas vray qu'elle sçait charmer et décharmer, » ensorceler et désorceler les gens et bestes et comme elle l'at » apprins.

» 54. S'il n'est pas vray qu'elle en a usé plusieurs fois comment » et sur qui ou quelles personnes ou bestes.

» 55. L'interrogerez si elle en a usé envers son mary et si elle » l'a fait mourir, comment et pour qu'elle raison [à la suite, ces mots » biffés :] comment elle l'a ensorcelé et quand.

» 56 Si elle at ensorcelé sa fille et la vouloir empêcher d'aller » au Père Reginal pour se faire exorciser et guérir, comment elle [l'] » a ensorcelé et en quel tems.

» 57. Demanderez s'il n'est pas vray qu'elle a charmé les che- » veaux qui conduisoient sadite fille vers le Père Reginal afin luy » empêcher ce voyage tellement que les cheveaux ont eu peine à » marcher pendant tout le tems qu'ils ont été sur le territoir de » Strée.

» 58. Demanderez aussi si lors qu'on s'engage au diable, il tire » un billet ou signature dengagement et qu'alors il les marque de sa » marque, en quoy elle consiste, en quels endroits il l'applique.

» 59. S'il n'est pas vray qu'après avoir eu renoncé à Dieu, » Baptesme et Religion comme cidevant at aussi donné sa signature » au diable at été lors même marquée de sa marque.

(1) L'abbaye d'Alne, dont tout le monde connaît les ruines pittoresques, possédait de grandes propriétés à Donstiennes et aux environs; la ferme dont il est ici question est aujourd'hui occupée par M. Louis Piérard.

» 60. Luy demanderez pourquoy elle ne prenoit jamais du » Clercq de Strée de l'eau bénite lors qu'il la portoit, comme tous » autres mannans font.

» 61. S'il n'est pas vray qu'elle a dit a Valentin Frigaux passé » plusieurs années, qu'il disoit ces pater au revers et qu'il étoit » damné, quoy qu'il priast comme un catholique doit faire.

» 62. L'interrogerez sur les raisons pourquoy elle leur disoit » semblables choses. »

* * *

Tel est l'interrogatoire.

Quant à cette affaire, nous avons relevé aux archives de l'Etat, à Liége, (*registre des Echevinages, causes criminelles, Recharges*, 1672-1728 — A. 223) les renseignements suivants :

P. 190. — « Strée sur enqueste, vous rechargeons ce 26 juin 1705 qu'enseignerez au S^r bailly dudit Lieu, de s'asseurer de la personne de Marie Sacré et la faire examiner. »

P. 195 v°. — « Strée, le S^r officier bailly contre Marie Sacré prisonnière. Vous rechargeons ce 11 septembre 1706 que relaxerez présentement Marie Sacré sans fraix. »

La pauvre femme a donc été acquittée.

Donstiennes-Thuillies. J. ERNOTTE.





Documents et Notices

« Mélusine ». — La revue parisienne bien connue sous ce titre, annonce que sa publication est suspendue pour une période indéterminée. Cette mauvaise nouvelle est trop sensible à toute personne qui s'intéresse de quelque manière au mouvement scientifique contemporain, pour que nous ne la donnions pas ici.

Fondée en 1877 par MM. Henri Gaidoz et Eugène Rolland, *Mélusine* eut le mérite d'attirer l'attention du public — et des érudits français — sur l'étude de cet ensemble de documents rangés aujourd'hui sous la dénomination de *folklore*, c'est-à-dire la mythologie populaire, la littérature orale, les traditions et usages du peuple. Après une première éclipse de quelques années elle reparut, armée d'une méthode nouvelle et avec des intentions scientifiques mieux marquées. En 1888, M. Eugène Rolland se retira de la direction qu'il avait jusque là exercée avec M. Gaidoz, pour se préparer à fonder une librairie, dans l'organisation de laquelle il fit remarquer une fois de plus ses qualités originales de méthode et son érudition variée. Seul à assumer désormais les charges de la direction de *Mélusine*, M. Henri Gaidoz a exprimé, en tête du IVe vol. de ce recueil, dans un hommage à la fois touchant et véridique, ce que l'érudition française devait déjà à cette époque à l'auteur des *Devinettes de la France*, du *Recueil de Chansons populaires*, de la *Faune populaire*, des *Rimes et jeux de l'Enfance*. La publication des premiers volumes de la *Flore populaire* de M. Rolland est venue depuis lors confirmer une fois de plus la légitimité de ces éloges si profondément sentis.

La « méthode de *Mélusine* » a depuis longtemps fait son chemin. A l'exposer dans son détail, on risquerait aujourd'hui de redire bien des banalités. C'est qu'en effet, elle est devenue la méthode scientifique du folklore, et sa méthode naturelle, seule digne et utile, qui consiste à exposer les faits irréfutables sous une forme impersonnelle, à les laisser parler, à opérer par la simple succession, par le simple rapprochement des documents, la suggestion de la vérité, sans souci des thèses et des théories, sans respect pour les préjugés scientifiques.

Le système des enquêtes ouvertes sur des points déterminés, sous un titre qui, dans sa concision, était souvent tout un programme (témoin « les rites de la construction »), et sur le sujet desquelles chacun à son tour apportait sa contribution, a produit maintes fois des résultats surprenants. Certaines enquêtes de *Mélusine* sont restées célèbres et ont ouvert dans le champ immense des investigations anthropologiques des voies nouvelles et inattendues.

Si l'on tient à part le bénéfice des études générales produites par ce système d'enquêtes, et les riches acquisitions documentaires dues à des recueils particuliers de documents, tels que l'énorme et étonnant travail de M. Tuchmann sur la *Fascination*, on ferait difficilement le compte des inappréciables services rendus à la science d'avant-garde par les travaux précis et neufs des collaborateurs de *Mélusine*. Nous ne rappellerons que les études de M. Loquin sur les origines des chansons populaires ; les curieux articles de M. Lefebure sur le souvenir imprécis chez le peuple de certains phénomènes psychologiques encore rattachés actuellement aux sciences occultes ; la pénétrante étude de Mlle E. de Schoultz-Adaïewsky sur les airs de danse ; et, en dernier lieu, les édifiantes démonstrations de M. Gaidoz sur la persistance de types iconographiques anciens dans l'imagerie populaire et dans la symbolique religieuse.

Il ne nous appartient point de dire ce que la science doit à la critique sagace et ingénieuse de M. Henri Gaidoz. Pour cet éminent savant, chez qui la lucidité d'esprit ne le cède en rien à l'érudition profonde et à l'impeccable méthode, la disparition provisoire de *Mélusine* ne paraît du reste pas être le signal d'une retraite personnelle, comme le prouve la publication récente d'une curieuse étude sur la Vierge à la pomme [1].

Quel que soit l'avenir réservé à *Mélusine*, la collection de ses dix volumes, qui se clôt aujourd'hui, restera pour les travailleurs une mine inépuisable de faits et de doctrine. On ne sentira bien la valeur de certains de ses travaux que lorsque la science anthropologique aura fait encore quelques progrès notables. C'est le prestige des œuvres fortes que de grandir avec le temps.

O. C.

Sur le sens du mot « tawe ». — Ce mot est un des plus mystérieux des parlers wallons. Sa signification est considérée comme perdue par le seul auteur, à notre connaissance, qui en ait parlé, M. Théodore Gobert, l'érudit archiviste provincial de Liége, dans ses *Rues de Liége*, t. III, p. 576-78.

Au vaste lieu dit : « Sur les Tawes » (*So les Tawes*, *Haut des Tawes*, *Pîd des Tawes*), un ruisseau, un hameau, des voies de communications, et actuellement une rue de la ville, ont conservé ce nom de *Tawe*, qui se retrouve avec la même orthographe sur le territoire de la commune de Battice. M. Gobert constate que la toponymie romane n'offre guère de formes ayant de la similitude avec le vocable liégeois ou pouvant être interprétées en sa faveur. Il passe en revue les étymologies proposées et se convainct que ce vocable est d'origine germanique. Les vocabulaires teutoniques présentent, dit-il, deux solutions acceptables : le mot *tawe* signifierait soit une fosse d'argile, de terre plastique ou de limon, soit un terrain sillonné de ruisselets, de rigoles, d'eau suintante.

(1) « La Réquisition d'amour et le Symbolisme de la pomme », par Henri Gaidoz. Dans *Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes* (pour 1902), *Section des Sciences historiques et philologiques*. Paris, Imprimerie nationale, 1901. Pages 5 à 33.

Il n'en reste pas moins que le sens du mot *tawe* est inconnu de nos lexicographes. Le mot ne se trouve dans aucun dictionnaire. Il aurait dû cependant frapper les chercheurs, puisqu'il se retrouve non seulement dans les noms de lieux précités, mais encore dans plusieurs noms de familles liégeoises : Letawe (pron. *Lètawe*), Litawe, Tawe...

Il est actuellement très facile de se renseigner sur le sens du mot, qui a reparu dans le langage courant depuis quelque dix ans.

Li tawe n'est autre que le revêtement supérieur pierreux de la marne, que l'on a rencontré en creusant les puits à phosphate, notamment dans les villages de Vottem, Rocour, Liers, Milmort. Il paraît qu'on n'a pas rencontré partout dans nos environs ce revêtement pierreux, qu'en langage courant les ingénieurs liégeois appellent, en raison de sa composition, « le silex comprimé », ou, en raison de sa position et de sa forme générale « le cheval de marne ». La couleur *dèl tawe* est blanchâtre à la surface, et, au milieu, grise comme la pierre dite *casteen.*

Li tawe sût l'mâye, le revêtement suit les ondulations de la couche de marne. Ce revêtement qu'on trouve ordinairement à deux cents mètres de profondeur environ, atteint parfois une épaisseur de cinquante centimètres. *Li tawe* est très dure ; on doit le plus souvent l'attaquer avec *li ma*, gros marteau, et *l'awèye*, sorte de coin de fer ; et *l'awèye* se casse fréquemment contre *li tawe*, au cours de cette opération énergique. Les ouvriers ajoutaient : *i fât quèque fèye qwate djoûs po trawer l'tawe*, il faut parfois quatre jours de travail pour arriver à trouer le revêtement.

C'est, il y a cinq ou six ans, dans une conversation d'ouvriers phosphatiers — entendue par hasard, mais suivie avec curiosité ! — que je rencontrai pour la première fois le mot *tawe* désignant une sorte de pierre. Ces ouvriers me confirmèrent que le mot était, autrefois, rarement employé : eux-mêmes, naguère houilleurs, l'ignoraient avant d'avoir quitté la mine pour se consacrer aux travaux beaucoup mieux rétribués, que nécessitent les recherches et l'extraction des phosphates. Au cours d'une petite enquête récente, M. Ch. Semertier et moi avons pu nous convaincre que le mot est actuellement devenu à nouveau usuel, au moins chez ces catégories d'ouvriers.

Sans aucun doute, le vocable était désuet depuis le temps où la marne ou dolomie a cessé d'être exploitée dans nos environs. Ceci nous reporte assurément bien loin. L'événement devait cependant prouver que ce mot n'était qu'endormi dans la tradition populaire. Telle est la vitalité mystérieuse des vieux vocables que, sous l'influence de circonstances favorables, ils réapparaissent brusquement et rentrent dans la circulation. C'est une renaissance, ou plutôt une revivescence : la biologie des infiniments petits nous révèle bien des phénomènes semblables... O. C.

Un moulin endiablé. — D'un numéro d'octobre 1863, de l'*Organe de Huy*, l'articulet suivant :

« Le fait suivant prouve combien les idées superstitieuses sont encore vivaces dans nos campagnes. Il y a quelque temps, le sieur Jean Brevers,

charretier, domicilié à Stoumont, revenait vers minuit avec son attelage par Lorcé. Arrivé près du moulin Collinet, sur les bords de l'Emblève, il fut pris d'un sentiment de terreur.

» Le voisinage de ce moulin est réputé comme recélant une bourse d'or, et plus d'un crédule campagnard a fait des fouilles dans les conditions voulues, c'est-à-dire pendant la nuit et après certaines pratiques mystérieuses.

» Brevers dirigea un regard craintif vers le moulin, et fut tout surpris d'entendre les engrenages de l'intérieur faire un vacarme épouvantable, pendant que la roue hydraulique, qui commande tout le mouvement, restait calme et immobile. Son imagination fut frappée et il se disposait à hâter le pas, lorsque tout à coup une boule de feu vint lui passer entre les jambes. Alors, tout éperdu, il se lança dans l'Emblève, faillit se noyer et n'échappa au danger qu'au prix d'une maladie, car il eut une espèce d'éruption de sang.

» Malheureusement, Brevers eut le tort d'aller raconter (tout étant de bonne foi) le récit de cette aventure par le village. Il en résulta que le moulin Collinet fut déserté par la clientèle.

» Depuis lors, nos naïfs campagnards craignent de manger du pain dont la farine peut avoir été moulue par les sorcières. C'est pourquoi la famille Collinet a conçu un vif ressentiment contre Jean Brevers.

» Or, ce dernier étant venu à passer près du moulin Collinet le six septembre dernier, a failli être tué d'un coup de feu. Heureusement, la balle n'a atteint que quelques feuilles d'un taillis près de Brevers. »

Albin Body.

Un ancien proverbe montois. — Une notice de M. G. Decamps, intitulée : *La chapelle de Notre-Dame dite au Soleil, près de la porte d'Havré, à Mons*, donne les détails suivants qui intéressent le folklore montois. Le travail de M. Decamps, œuvre de patiente reconstitution de l'historique d'un oratoire démoli en 1552, a paru en 1901 dans le t. XXX des « Annales du Cercle archéologique de Mons. »

« Au moyen âge, quand le prévôt ou le magistrat de Mons faisait conduire un condamné à mort au gibet, situé hors de la porte d'Havré (1), il était d'habitude que le cortège de la justice s'arrêtât vis-à-vis du porche de la chapelle Notre-Dame, où l'on disait une prière pour celui qui allait être exécuté.

» Serait-ce un vague souvenir de cette cérémonie qui se perpétua dans une légende et par le nom de *Chapelle à Rasoirs* donné jadis à l'oratoire qui fait l'objet de cette notice ? Le vulgaire rapportait que, sous la chapelle Notre-Dame, existait une sorte d'oubliette garnie sur ses parois de lames de rasoirs, de faux et d'autres objets tranchants. Quand on voulait punir

(1) Ce gibet fut reconstruit à neuf en 1520, « au lieu du vieux qui de loingtamp estoit à ruyne ». La dépense supportée par le Domaine de Mons s'éleva à 578 livres 17 sous plus un supplément de 96 l. 2 s. 4 d. soldé au compte suivant. Chambre des comptes n° 9761. Arch. gén. du royaume, à Bruxelles.

un individu débordé et incorrigible, on l'y menait et à certain endroit de cet édifice, on le faisait agenouiller pour dire sa prière ; une trappe s'ouvrait et il était précipité dans le puits meurtrier. Au XVIIIe siècle, quand on voulait parler d'un jeune homme qui finirait mal, on disait proverbialement : « Il ira dire une prière à Notre-Dame à Rasoirs. » Ce proverbe avait encore cours tout au commencement du XIXe siècle.

» Dans les archives, nous n'avons retrouvé aucune trace de pareilles exécutions sommaires. Semblables légendes se sont formées un peu partout à l'époque relativement moderne où dans les édifices anciens l'on ne voyait qu'oubliettes et instruments de torture. Il y a là peut-être aussi une remémorance de la Vierge de fer de Nuremberg et d'autres horribles engins en usage dans le pays d'Outre-Rhin, surtout à l'époque de la Renaissance ; ces instruments d'atroces tortures étaient généralement inconnus dans nos provinces. » E. M.

Flamands et Wallons, dans les couvents. — De TARLIER et WAUTERS, *Histoire et Géographie des communes belges : canton de Jodoigne*, p. 175 ; *canton de Genappe*, p. 85, les notes suivantes :

L'intérieur de la communauté de Valduc, à Hamme, paraît avoir été de tout temps assez paisible. Elle était, en général, composée de Flamandes. Mais l'abbesse Henrion (1652-1676) provoqua de grandes discussions en prétendant n'admettre que des Wallonnes.

Au dix-septième siècle, la communauté de l'abbaye de Villers (à Thilly) fut agitée par des discussions entre les moines flamands et les moines wallons, discussions qui prirent fin sous l'abbé Pinchant [élu le 20 juin 1697]. Plus tard, il se forma de nouveau dans la communauté deux partis, dont l'un voulait en exclure tous les Brabançons. C'est pourquoi le prince Charles décida, le 3 janvier 1765, qu'il y aurait toujours un tiers des moines originaires des contrées où on parle le flamand.

Saint Remacle, géant populaire, à Bodeux. — Dans un journal de très petit format qui paraissait hebdomadairement à Spa en 1848, l'*Echo de Spa*, on trouve à la date du 13 août une lettre écrite de Basse-Bodeux :

« J'ai vu dans les journaux que M. J. Bartels, membre du Conseil communal à Bruxelles, a proposé de réunir, en une seule cavalcade, tous les géants de la Belgique pour les fêtes de septembre. Les habitants de mon village offrent de prêter pour cette fête nationale une curiosité dans ce genre qui pourra être mise à côté des plus beaux géants appelés à figurer dans cette cérémonie.

» Une ancienne histoire dit que saint Remacle, habitant anciennement Basse-Bodeux, était un homme d'une taille tellement grande, qu'on le nommait le géant de Bodeux. Lors de l'entrée des Luxembourgeois dans notre village, il défendit, avec ses domestiques, l'entrée de l'église et empêcha qu'elle ne fut pillée. Pour consacrer le souvenir de ce trait de courage, on promène chaque année le géant dans la procession de la Fête-Dieu : il est armé d'un casque et d'une cuirasse, et porte une épée dans la main

droite et un crucifix dans la main gauche ; sa hauteur est de quinze pieds. Notre village est trop pauvre pour supporter les frais de transport de son géant à Bruxelles.

» Dans le cas où la ville de Bruxelles voudrait le faire transporter à ses frais, la route de Stavelot, traversant notre village, rendrait le transport facile. »

Quelqu'un de nos lecteurs a-t-il d'autres renseignements sur ce géant des fêtes populaires à Bodeux, ou sur cette légende de saint Remacle ?

Albin Body.

Le droit de « coultèdje ». — Parmi les coutumes de Spa rapportées ici même par M. Albin Body, figure une coutume de mariage (ci-dessus t. VII p. 114), appelée *li coultèdje*, dont le souvenir paraît absolument perdu, et dont le nom, au témoignage de notre collaborateur, a pu être attribué à l'importation étrangère : M. Body n'a pas rencontré ce mot ailleurs au pays de Liége.

Il s'agit d'un droit, d'une sorte d'impôt prélevé par la Jeunesse sur le futur époux, et qui était dépensé en boissons dans les tavernes. Il est encore question de ce droit, ci-dessus p. 162.

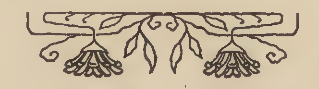
Notre excellent confrère, *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, dans son n° d'octobre, p. 213, publie un manuscrit conservé aux Archives départementales des Ardennes, relatives au folklore de Monthois et environs (arrondissement de Vouziers) au commencement du XIXe siècle, et où figurent les détails suivants :

« Dans quelques villages, à Montlaurent, par exemple, les [nouveaux] époux doivent servir à table [le repas de noces], ils tiennent lieu de domestiques. Au dessert, ils vont embrasser tous les parents, et prennent seulement séance. Quand les garçons qui ont fait le compliment [la jeunesse du village] présument qu'on en est à l'endroit que nous venons de dire du repas, ils viennent chercher le *pâté de culage* et tirent des coups de fusil. La politesse veut qu'on les fasse entrer et qu'on leur offre à boire. Après cela, on leur remet leur pâté et quelques bouteilles de vin. Ce pâté n'est quelquefois qu'un « pâté d'attrappe ». On y met des os, des étoupes, etc. »

On a lu, ci-dessus p. 221, la relation des coutumes de mariage au pays de Chimay, où il s'agit aussi, du moins de nom, d'un *pâté* que cette fois la future épouse doit payer à la Jeunesse du village où elle a choisi son futur époux.

Il y eut certainement à l'origine entre ces coutumes actuellement diverses, un rapport qui se laisse aisément deviner.

O. C.

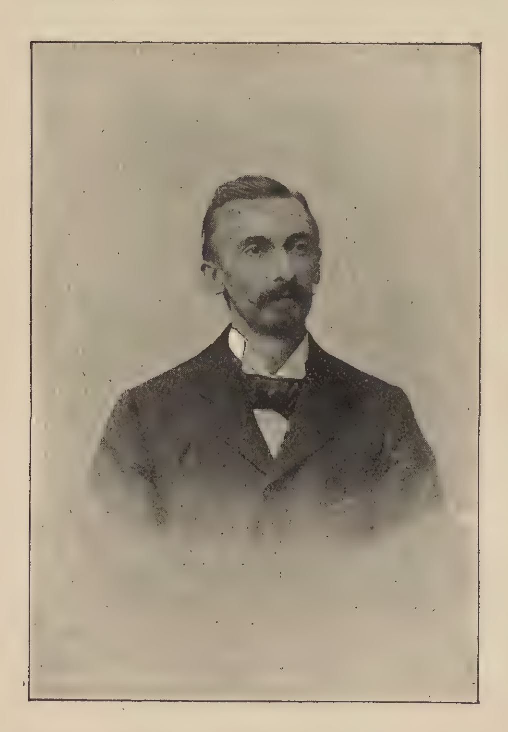


Chronique Wallonne

NOS SOCIÉTÉS :

L'**Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons**, qui a son siége à Liége, va fêter brillamment, le mois prochain, le vingtième anniversaire de sa fondation.

Elle fut fondée, en mars 1882, chez Toussaint Brahy, lui-même auteur dramatique et chansonnier wallon. Elle n'entendait d'abord réunir que les auteurs dramatiques ; ce n'est que plus tard qu'elle s'adjoignit les chansonniers, et elle modifia alors son titre en la formule un peu longue qu'elle a gardée jusqu'à présent.



M Alphonse Tilkin, président.

Le but de l'*Association* était la protection du droit d'auteur. Est-ce bien «protection» qu'il faut dire? A cette époque, le mouvement dramatique wallon était loin d'avoir acquis l'extension qu'il devait prendre presque subitement sept ou huit ans plus tard, et il ne pouvait guère alors être question, pour les Wallons, de s'opposer à la mise en exploitation abusive de leurs œuvres. La réalité est que pour nos écrivains d'alors, le droit d'auteur n'existait guère. Les Sociétés dramatiques n'étaient pas nombreuses. Le mouvement n'avait pas franchi les limites de la capitale de la Wallonie. Mais les représentations wallonnes y faisaient florès. Les Sociétés encaissaient de jolies sommes, à leur profit ou au profit des œuvres de bienfaisance qu'elles patronaient. Les organisateurs avaient grand soin de se défrayer. Les auteurs, qui publiaient leurs pièces de leurs deniers, se demandaient s'il ne serait pas juste qu'ils rentrassent,

eux aussi, dans leurs fonds, par la perception d'un droit modique sur les représentations de leurs œuvres. Ce n'était que justice.

Bref, l'*Association des Auteurs dramatiques wallons* se fonda. Le premier président fut M. André DELCHEF, l'auteur du *Galant dè l'siervante*, qui fut aussi le premier auteur dramatique en date de la nouvelle génération. Les autres fondateurs étaient : MM. DD. SALME, Alphonse TILKIN, Toussaint BRAHY, Jos. PIRARD, J. STASSART, Touss. BURY, V. CARPENTIER, Henri BARON, DEPREZ, BAUWENS, Vve Jos. DEMOULIN, DELARGE fils.

Le deuxième président de la jeune *Association* fut M. DD. SALME, le premier romancier wallon, élu le 25 août 1889, en remplacement de M. DELCHEF. Le 22 septembre 1890, il fut remplacé à son tour par M. Alphonse TILKIN, précédemment secrétaire et qui est encore aujourd'hui à la tête de la Société.

Tous les fervents de la littérature wallonne connaissent M. TILKIN et ce n'est pas le moment de faire ici sa biographie. Fondateur et directeur du premier journal wallon liégeois, *Li Spirou*, qui est encore à l'heure actuelle la meilleure de nos gazettes, auteur dramatique excellent, fécond et varié, il est aujourd'hui, par le suffrage de ses pairs, à la tête du mouvement littéraire et dramatique wallon, en sa qualité de président de la *Fédération Wallonne de la province de Liége.*



M. Joseph CLOSSET, secrétaire.

L'*Association*, qu'il a vu naître ne devait prospérer que lentement. Le nombre des membres resta longtemps stationnaire, comme le mouvement dramatique lui-même. Pendant plusieurs années, ils furent une dizaine de fidèles, tous Liégeois. Aujourd'hui, l'*Association* compte environ quatre-vingts membres, de toutes les régions de la Wallonie active, depuis Tournai jusqu'à Verviers, et depuis Bruxelles jusqu'à Stavelot — et son répertoire dramatique est actuellement de 952, nous disons *neuf cent cinquante-deux* pièces, comédies, vaudevilles, drames, opéras-comiques, etc.

L'*Association* est puissamment et sagement organisée. Créée, en prin-

cipe, à l'imitation de la Société française analogue, elle n'a pas les excès bureaucratiques, et la tyrannie, qu'on a, à tort ou à raison, reprochés à celle-ci. Les membres ne sont point liés à vie. Ils ne lui abandonnent rien de leur droit de propriété. Ils sont libres de lui rester fidèles ou de s'en retirer, sans autre obligation que celles qu'impose un règlement toujours révisable et du reste, sans sanction légale, puisque l'*Association* n'est pas reconnue. Surtout, elle ne perçoit pas l'argent en leur lieu et place. Elle n'a au reste, aucun besoin d'argent. Ses fonctionnaires ne sont pas salariés. Ses membres lui versent 6 francs par an, et elle a 2.000 francs en caisse. Une fortune ! — indispensable, au reste, pour couvrir ses risques.



M. Jean Roger, secrétaire de la Commission du concours.

On peut se demander comment cette *Association*, qui n'a d'autres existence et importance que celles que ses membres veulent bien lui prêter, parvient à rendre aux auteurs wallons les services qui coûtent si cher à d'autres, dans des sociétés richement organisées et d'une puissance incomparable.

Voici comment les choses se passent.

L'*Association* est renseignée au jour le jour sur les représentations dramatiques qui se donnent dans tout le pays. Elle tient ces renseignements de correspondants particuliers, qui sont actuellement au nombre de quatre-vingt-cinq, et dont chacun a sa région de surveillance, bien déterminée. Chaque semaine, les auteurs affiliés reçoivent un bulletin qui les renseigne exactement sur les représentations de leurs pièces. Un cercle dramatique est-il en faute, a-t-il commis quelque fraude ou quelque irrégularité préjudiciable à l'intéressé, celui-ci saisit de ce cas le Comité compétent de l'*Association*, qui lui indique les voies à suivre et formalités à accomplir pour sauvegarder ses droits et obtenir une juste réparation du dommage éventuel. Un procès est-il nécessaire, l'*Association* fournit son conseil attitré. Tous les frais de procédure, les débours, honoraires et indemnités sont mis à charge de la caisse commune. Ils seront éventuellement remboursés par l'intéressé, mais seulement jusqu'à concurrence des dommages et intérêts

qu'il aura, dans ce but, réclamés en justice. Si ces dommages et intérêts dépassent la somme due à la Société, celle-ci ne prélève que ses propres débours et ne perçoit rien pour son risque. Dans le cas contraire, le droit d'auteur et les frais personnels de l'intéressé lui sont quand même remboursés, et la caisse sociale supporte le déficit.

Nous ajouterons que les statuts de l'*Association* laissent chaque membre parfaitement libre de fixer son droit d'auteur au taux qui lui convient. Ils prévoient simplement un minimum, interdisent les prix de faveur, mais autorisent la remise intégrale du droit fixé. Quant au reste, l'auteur qui ferait preuve d'exigences abusives en resterait seul responsable. Remarquons que ce dernier cas ne s'est jamais présenté.

Telle est l'organisation de l'*Association* wallonne. Pour sa simplicité et son bon sens, elle peut être donnée en exemple à tous ceux qui croient pouvoir compter, autant qu'on l'a fait chez nos auteurs, sur la bonne foi et la loyauté de chacun, sur la confiance réciproque et l'entente fraternelle dans l'intérêt commun.

Depuis l'année 1891, l'*Association* wallonne publie un *Annuaire.* Cette petite brochure consiste en un recueil de chansons et poésies, dues aux auteurs affiliés. La collection de ces *Annuaires*, qui compte à présent onze jolis volumets, présente un très vif intérêt littéraire, que nous avons déjà signalé ici même [1]. Elle en a un autre en ce sens que ces *Annuaires* donnent la liste des membres de l'*Association.* En compulsant cette petite collection on peut se rendre compte que depuis sa fondation, l'*Association* n'a cessé de compter dans son sein les meilleurs, les plus valeureux et les plus féconds des écrivains de tous les terroirs wallons.

En 1892, l'*Association* fêta son dixième anniversaire de la même manière qu'elle va fêter, cette année son vingtième. Les fêtes de son premier jubilé consistèrent en un grand concours dramatique où vingt-deux sociétés se mesurèrent. Les luttes furent chaudes. Des prix furent décernés dans toutes les catégories, mais il y eut nécessairement des vaincus. Bien des cruelles désillusions se firent jour, et maint cercle, réputé valeureux et solide, dut à sa défaite de se désagréger *illico* et de disparaître ... de la scène. Cependant l'organisation minutieuse et loyale du concours avait été si parfaite, que l'*Association* n'eut à subir aucune critique, même de la part de ceux à qui il est d'usage d'accorder vingt-quatre heures pour maudire leurs juges.

Les nouvelles assises dramatiques qu'organise, pour août et septembre prochain, l'*Association* jubilaire s'annoncent comme un succès plus grand encore, si possible, que celui de ce premier concours. Annoncé depuis quatre semaines seulement, il réunit à l'heure actuelle plus de vingt sociétés concurrentes. Le succès de la joûte, dans ses diverses catégories, est dès à présent assuré, et toutes les régions du pays wallon seront représentées en ces luttes fraternelles, organisées sous le patronage des

(1) Voir ci-dessus, p. 53, un compte-rendu du 11e Annuaire de l'*Association.*

autorités, avec le concours financier des pouvoirs publics, et sous les auspices de la *Fédération wallonne.*

Le mouvement dramatique et littéraire wallon va donc, en cette occasion, donner une démonstration nouvelle et puissante de sa force et de son étendue. L'*Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons* sera heureuse, nous n'en doutons pas, de la démonstration à laquelle elle va présider. Elle pourra être fière du témoignage d'estime qu'en cette circonstance les principales sociétés dramatiques rendront à sa vitalité et à sa puissante utilité, pour le plus grand bien de la cause wallonne. O. C.

BIBLIOGRAPHIE :

Têtes de Houille, par Maurice des Ombiaux. — Un vol. format Charpentier de 212 p. — Dechenne et Cie, éd., Bruxelles, 1902. — Prix 3 fr. 50.

M. Maurice des Ombiaux, chantre attitré des Wallons de Thudinie, un de nos plus verveux écrivains, vient de publier un nouveau recueil de contes dont le titre prometteur est déjà un wallonisme : *Têtes de Houille.* Ce livre, qui s'ajoute à un bagage copieux, s'inscrit parmi les meilleurs de l'auteur. Sans doute les récits qui le composent sont parfois de valeur inégale, mais tous nous retiennent par l'intensité de vie, par la bonne santé rurale qui les animent. Il en est plusieurs de vraiment excellents, qui se recommandent par une observation malicieusement indulgente, et donnent dans leur pittoresque familier la saveur salubre du plein air.

Ces contes sont des évocations de silhouettes villageoises, les unes faraudes et plaisantes, les autres tragiquement crispées, choisies parmi les types qui participent à la vie de tous, si bien qu'ils fournissent à celui qui les décrit l'occasion de mettre en scène tout le coin de pays dans lequel ils s'agitent et qui les complète. Avec une verve minutieuse et d'heureuses trouvailles de geste et de couleur, M. des Ombiaux les situe dans l'atmosphère qui leur est propre. Il sait donner l'impression du milieu sans se dépenser en descriptions ; cependant sa prose alerte, souple, çà et là trop peu serrée, commente avec une abondance qui nuit parfois au relief les exploits de ses héros rustiques.

Ses contes dramatiques — *le Braconnier, la Veuve, le Passeur d'eau* — sont impressionnants dans leur romantisme ; *le Pâtre* est une page d'un sentiment délicat, et d'autres valent par leur ample et sincère parfum de nature. Mais les morceaux de belle humeur et d'ironie bonhomme — *le Tailleur, le Veilleur des Morts, le Divorce, le Fossoyeur* sont peut être les mieux venus et révèlent sous leur allure rabelaisienne la plus pénétrante intuition. Des contes comme *le Veilleur des Morts* sont dans leur genre des choses accomplies.

Il importait de signaler ce remarquable volume en attendant le loisir de consacrer à l'œuvre entière de M. des Ombiaux l'étude d'ensemble qu'elle mérite. Ch. Delchevalerie.

Lyre Mâmediéne, par Olivier Lebierre. *Première partie.* 1 vol. in-4° de 64 p. — Chez l'auteur, à Malmédy. 1902. Prix : 3 mks — fr. 3,75.

Nos frères de la Wallonie prussienne poursuivent avec un entrain touchant, avec une allègre ténacité, l'exaltation de leur Petite Patrie.

Dans la conviction profondément sentie que la langue est le palladium de la tradition, le «Club Wallon» a porté ses efforts à rechercher les caractères linguistiques du parler régional, à en fixer l'orthographe, à en réunir les monuments épars, à susciter un renouveau de littérature locale.

L'édition de l'excellent ouvrage théorique et pratique de M. l'abbé Pietkin (1) et le très remarquable poème épique de M. Henri Bragard (2), le lancement de maint tract reproduisant l'une ou l'autre œuvre littéraire locale, ancienne ou nouvelle, ont prouvé que le «Club wallon» n'entendait pas en rester aux programmes et aux projets, et qu'au contraire il voulait lui-même donner l'exemple et marcher de l'avant.

Sans délaisser ce côté linguistique et littéraire de sa propagande, le Club s'attache à fixer, sous une forme très nette et très complète, les traditions locales du folklore. Les travaux de M. Bragard sur les us et coutumes malmédiens, parus ici même et qui seront continués, répondaient à un côté important de cette intention.

Le joli volume qu'on nous offre aujourd'hui rentre à la fois dans les deux ordres d'idées. C'est un recueil de choses populaires, destiné à confirmer la tradition. C'est une œuvre de propagande en faveur du respect et du maintien de la tradition.

Le recueil, dit l'Avant-propos, comprend, avec quelques compositions nouvelles, tout ce que l'on a pu découvrir d'airs et de chants populaires dans la Wallonie prussienne. Les airs ont été revus avec attention et précaution. Quant aux paroles, «le but n'étant pas de consigner le folklore, ce que nous comptons faire dans une autre publication, mais de contribuer pratiquement à la conservation de nos chants populaires dans la vie nationale et familière de notre population, nous avons cru bien faire de ne pas nous astreindre trop servilement aux textes que nous avons reçus et qui, sans doute, ont déjà subi bien des modifications plus ou moins heureuses, mais presque toujours sans suite comme sans principe.»

On a particulièrement rectifié la langue des productions visiblement empruntées aux dialectes voisins. Les auteurs ont donc cherché, toutefois avec sobriété, à améliorer tout ce qui était susceptible de l'être. «Aussi, nous pensons, ajoutent-ils, avoir donné à notre répertoire une forme qui permet de le mettre entre toutes les mains et qui, tout en conservant la saveur du bon vieux temps, satisfera aux exigences de l'esprit contemporain.» Les éléments nous manquent pour apprécier la valeur des retouches

(1) *Système d'orthographe pour le wallon Malmédien, avec l'exposé de sa phonétique*, par Nicolas Pietkin. — Un vol. in-8°. Impr. F.-J. Lemoine, Malmédy, 1899.

(2) *Jérôme Savonarole*, poème en 12 chants avec prologue et épilogue, par Henri Bragard. Augmenté d'une préface et de notes historiques. — Un vol. in-8°. Impr. Lemoine, Malmédy, 1900.

dont il s'agit. Mais nous pouvons nous en rapporter à ce que disent franchement les éditeurs, car on ne sent pas la moindre trace de purisme ou d'austérité — et si les jolies chansons qui composent ce recueil ne sont pas toutes populaires telles qu'elles sont ici, il n'y a vraiment pas de raison pour qu'elles ne le soient pas !

A M. Olivier Lebierre revenait tout naturellement le soin de la partie musicale. Compositeur éminent, dont la haute compétence est bien connue, dont les œuvres nombreuses et variées lui ont valu une notoriété considérable tant en Belgique et en France qu'en Allemagne, M. Lebierre a le sens tout particulier et le respect de la musique populaire. Déjà, par ses éditions de chants malmédiens, par ses compositions dans la note populaire, il avait montré en quelle estime il tient ces mélodies, qui animent la poésie du foyer et lui ajoutent un charme nouveau.

La collection comprend des morceaux de tout genre, qui ne sont pas tous anciens, mais qui sont tous populaires. Malmédy est, en effet, une ville très adonnée à la musique. Non-seulement on y chante lors des fêtes des refrains traditionnels, mais on y exécute en famille, comme dans des régions allemandes voisines, de petits chœurs simples de mélodie et d'harmonie, pleins de charme agreste et naïf. Les sociétés musicales n'y manquent pas, du reste, et les œuvres locales de mérite ne tardent point à y devenir populaires, témoin la délicieuse sérénade *Lu nute du maye*, que Florent Lebierre rima en 1868, et pour laquelle son frère Olivier composa l'air pénétrant que nul Malmédien n'ignore, et que nul Wallon, je gage, n'entendrait sans émotion.

Le « Club wallon » a recueilli une belle collection de chansons et complaintes de Noël, des chants du Carnaval et d'autres fêtes; des couplets de quête du jour des Rois, etc. La série complète des sonneries, anciennes et actuelles, des églises et chapelles de la ville, constitue peut-être le chapitre le plus curieux de ce recueil. Il montre en tout cas que les auteurs ont pénétré les manifestations les plus intimes de l'amour du lieu natal. Leur publication prouve, au reste, que rien de ce qui les a séduits ne méritait d'être négligé.

La publication du «Club wallon» est à la fois un acte de patriotisme et un acte de propagande patriotique. Espérons qu'il sera compris, et que les initiatives fécondes de ce groupe de lettrés et d'artistes seront de plus en plus soutenues par le public wallon.

O. C.

FAITS DIVERS : (Juin)

PARIS. — Dans sa séance du 6 juin, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France a décerné le prix Delalande-Guérineau pour l'avancement des études orientales à M. Victor Chauvin, professeur de littérature orientale à l'Université de Liége, pour le premier volume de sa *Bibliographie arabe*.

En félicitant cordialement son érudit collaborateur, *Wallonia* exprime sa satisfaction qu'une distinction honorifique aussi importante soit venue

encourager l'éminent professeur dans son œuvre monumentale, qui honore hautement l'érudition nationale en Wallonie.

— Le journal *Le Petit Bleu* (de Paris) a chargé M. Albert MOCKEL de réunir les informations qui concernent l'art et les lettres en Belgique. La haute personnalité du critique fait pressentir l'intérêt que présenteront ses chroniques — et sa qualité de Liégeois nous fait prévoir que la Wallonie, cette fois, ne sera pas oubliée, comme elle l'est trop souvent par d'autres.

— L'éminent artiste Auguste Levêque (né à Nivelles) vient d'obtenir, à l'exposition des Artistes Français, une mention honorable pour son bas-relief *Le Triomphe de la Vigne.*

— Le Théâtre Sarah-Bernhardt va représenter une pièce en cinq actes de M. Paul Hervieu sur la fameuse héroïne révolutionnaire Théroigne de Méricourt, surnommée « la belle Liégeoise » et qui, effectivement, était wallonne.

BRUXELLES. — Le Gouvernement vient de décider en principe la création à Rome d'un Institut Historique Belge, analogue aux établissements fondés dans le même but dans la ville des papes par la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, etc. Au prochain budget de l'intérieur et de l'instruction publique figurera un crédit spécialement affecté à cette destination. Le but de l'Institut est de faciliter aux étudiants et aux savants de notre pays l'exploration des archives vaticanes et des nombreux dépôts historiques qui en forment le complément. Il y a là des mines de richesses scientifiques trop peu connues dans notre pays.

C'est dom Ursmer (M. Berlière), de l'ordre de St-Benoît, né à Gosselies, prêtre du diocèse de Tournay, qui sera le directeur de l'Institut Historique Belge à Rome, écrit le *Bien Public*, qui ajoute : « Nul ne saurait mieux que ce savant religieux de Maredsous rendre à nos compatriotes les services et donner les conseils qu'ils pourraient avoir à réclamer de son inépuisable obligeance et de sa non moins inépuisable érudition. »

— Le dimanche 22, a été inauguré, au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode, le monument élevé à la mémoire de Xavier BODART, par les amis de ce chansonnier namurois, mort à Bruxelles il y a quelques mois.

Une atmosphère d'intimité très douce, presque familiale, dit justement *Le Petit Bleu*, rendait plus touchante cette cérémonie si simple.

Autour de la stèle polie, où s'encastre un très ressemblant médaillon en bronze du poète, les amis du défunt et les délégations de « Nameur po tot », des « Philanthropes namurois » et de la « Ligue wallonne » ont écouté avec recueillement M. ROBERT, président de « Nameur po tot », évoquer les traits familiers du concitoyen si sympathique, du chansonnier qui, en ses *pasquées*, ses *fauves*, ses *tchansons*, a noté, avec un esprit gaulois, gouailleur et rabelaisien, le wallon de l'Entre-Sambre-et-Meuse. M. ROBERT, et après lui un délégué liégeois, ont rappelé la popularité de Bodart, son grand cœur, et l'originalité de son œuvre qui lui fait une place tout-à-fait à part dans la littérature wallonne.

— La Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale avait demandé, pour ses concours de gravure en taille douce, le portrait d'un Belge contemporain. Elle vient de décerner le prix à M. Louis Greuse, professeur à l'Académie de Mons, qui lui avait soumis un portrait du général Brialmont.

— C'est le wallon M. Paul Gilson qui remplacera M. Wambach, nommé inspecteur des écoles de musique, comme professeur d'harmonie au Conservatoire d'Anvers.

— La question dont nous avons parlé dans notre dernière chronique (ci-dessus p. 51), du monument que Constantin Meunier considère comme le couronnement de sa carrière, vient de faire un pas décisif. On avait craint un moment que la politique ne s'en mêlât!... Le monument de « la Glorification du travail », sera placé au centre du premier rond-point de l'avenue de Tervueren, d'où il dominera les deux versants de la montagne. Il coûtera 250.000 francs et sera construit en granit. Son exécution, a dit au Sénat M. le Ministre des Beaux-Arts, demandera plusieurs années.

LIÉGE. — La revue de fin d'année, au Pavillon de Flore sera cette fois encore l'œuvre d'auteurs du terroir. M. Nello Breteuil reste chargé de cette agréable besogne et c'est à M. Louis Wesphal, le chansonnier que M. Olympe Gilbart présenta naguère à nos lecteurs, que M. Nello Breteüil s'est adressé pour la partie wallonne. Nous souhaitons à M. Wesphal le succès que son camarade Charles Bartholomez remporta l'an dernier en pareille collaboration.

— Parmi les œuvres achetées par le Gouvernement au salon liégeois des Beaux-Arts, figurent « Jeunesse » de M. Emile Berchmans, et « Terre wallonne » de notre collaborateur Auguste Donnay.

— Décentralisation. Sous ce titre « la Capitale et la Province », *La Meuse*, dans son numéro du soir, 19, a donné un éditorial qui prouve que la province commence décidément à avoir ... du poil aux dents.

Un publiciste bruxellois avait préconisé la création d'un quotidien flamand, reflétant les idées de son parti. Il avait développé sa proposition en l'entourant des considérants suivants, peut-être excessifs déjà au seul point de vue politique :

« C'est dans la capitale, écrivait-il, que se dénouent en réalité, non » seulement les luttes électorales, mais encore les conflits politiques. C'est » dans les rues de Bruxelles que devait se décider la question du Suffrage » Universel. C'est l'élection de Bruxelles qui, toujours, a décidé de l'orien- » tation de l'opinion publique. A la capitale, siège du gouvernement, du » Parlement et de la royauté est attaché cet autre privilège d'être le centre » de la vie politique. » — Et il ajoutait : « Un journal de province, mal- » gré le talent de ses rédacteurs et la supériorité de ses services, ne sera » jamais un organe national. Qu'il s'agisse de la *Flandre libérale*, parais- » sant à Gand; de *La Meuse*, publiée à Liége; du *Matin* ou de la *Métro-*

» *pole*, d'Anvers, quatre journaux superbement ordonnés et écrits, ils n'en » restent pas moins des journaux de province. »

» L'éloge que M. M..., nous adresse, dit *La Meuse*, est très flatteur pour nous; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'en voulant faire de Bruxelles le nombril nécessaire du pays, il verse dans un excès de centralisation déplorable.

» Nous autres, gens de province, nous pensons tout autrement que M. M... Il nous paraît qu'une activité provinciale autonome et ardente sera plus avantageuse pour le pays que le seul épanouissement hypertrophique de la capitale. Que Bruxelles nous envoie ses lumières, c'est très bien, et en échange nous lui enverrons les nôtres.

» Il est détestable que toutes les régions d'un pays se modèlent sur la capitale et aillent chercher leurs inspirations dans un centre en général cosmopolite et partant factice, plutôt que de les puiser en elles-mêmes. A cette époque où l'idée de la décentralisation est en si grand honneur et où les groupements régionaux manifestent un réveil très caractéristique, le moment est plutôt mal choisi pour affirmer sans plus d'ambages l'infériorité de la province.

» Et puis, en ce qui concerne la presse, grâce au télégraphe et au téléphone, les journaux provinciaux sont informés en même temps que ceux de Bruxelles. Bien mieux — et nos lecteurs auront pu s'en rendre compte — avec notre mode de publication et nos deux journaux par jour, nous publions les dernières nouvelles du pays et de l'étranger avant la plupart des journaux de la capitale.

» Les Bruxellois doivent se mettre en tête qu'on a parfaitement idée de ça en province. »

CHARLEROI. — Le 22, on a inauguré au cimetière de la ville un superbe monument élevé par la colonie française à la mémoire des Français morts à Charleroi en 1870, à la suite du désastre de Sedan. Ce monument représente la Belgique ouvrant ses bras à un soldat défaillant. « En édifiant ce monument, disait naguère la *Gazette de Charleroi*, M. Valère Mabille et la colonie française ont obéi à une pensée pieuse qui les honore. Mais à nos yeux il aura encore un autre caractère. Comme l'a dit M. Devreux au Conseil communal, il rappellera à la génération actuelle et aux générations futures l'admirable élan de pitié et de charité qui se produisit non seulement à Charleroi, mais partout en Belgique, à la nouvelle de l'épouvantable désastre qui décima une armée tout entière et fit des milliers de victimes. » En procédant à l'inauguration, M. Valère Mabille a parfaitement commenté dans le même sens la pensée du monument, « qui rappelle à jamais une solidarité et un dévouement dont le souvenir ému étreint tous les cœurs français ».

L'histoire de ce monument a des côtés officiels plutôt déplaisants. Il devait être élevé sur une place publique, mais le Ministre de France a trouvé, paraît-il, que la multiplicité des monuments publics de l'espèce avait quelque chose de fâcheux pour l'amour-propre français! Nous doutons

que cet amour-propre soit puffiste à ce point. Quoi qu'il en soit, l'occasion qui a fait surgir ce monument est intéressante. Elle rappelle cette générosité emballée, ce sentimentalisme actif qui a, dans toutes les villes wallonnes, précipité hommes et femmes au devant des Français. Nous nous souvenons que dans les écoles rurales liégeoises, les petites filles passèrent des demi-journées entières chaque semaine, durant des mois, à faire de la charpie, à découper des bandes de toile, etc., dont la matière était fournie spontanément par les familles, même les plus pauvres. — En collectionnant pareils détails, en recherchant les épisodes, en les comparant, en les discutant, on trouverait peut-être de curieuses indications ethniques.

— La Marche Saint-Eloi, de Chatelet, a fêté le 13 le cinquantenaire de sa fondation en Société organisée. L'histoire de cette Marche est curieuse. Nous regrettons que l'abondance des matières, dans le présent numéro, nous oblige à remettre à plus tard un article à ce sujet.

VERVIERS. — Le *Bulletin* (trimestriel) *de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire* commence le t. II de la « Bibliographie verviétoise », par Armand Weber. Ce travail signale, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, les livres publiés à Verviers, ceux qui sont dus à des auteurs originaires de l'arrondissement de Verviers, et généralement tous les ouvrages qui parlent de Verviers. Le deuxième volume s'ouvre par le nom de Georges Eekhoud, orthographié erronément Eckhoud, et cette coquille est loin d'être la seule faute typographique. Un correcteur s. v. p.

— Nos sites. Nous avons dit (ci-dessus p. 76) que les travaux de dédoublement de la voie ferrée de Pepinster à Spa menaçaient le très pittoresque rocher dit « la Muraille du diable », à la sortie de Pepinster. Les Amis du Vieux-Liége s'étaient empressés de faire des démarches auprès du ministère compétent pour assurer la conservation de ce rocher. Ils ont obtenu gain de cause et voici la dépêche qu'ils ont reçue :

« En réponse à votre lettre du 17 mars dernier, par laquelle vous demandez le maintien du « Rocher du diable », à Pepinster, j'ai l'honneur de vous faire connaître que des instructions sont données pour réduire en ce point l'inclinaison du talus et conserver ce rocher. Cependant, la roche serait entamée davantage si la situation présentait des dangers pour la circulation destrains. »

REVUE DES REVUES :

— On a fait un certain bruit au sujet de prétendues révélations carolorégiennes sur Théroigne de Mericourt, cette Luxembourgeoise qui joua un rôle assez important dans la Révolution française. *Wallonia* avait été mis en garde contre ces informations par M. Albin Body, qui est admirablement renseigné sur Théroigne, comme sur tout ce qui concerne le pays, et qui a même fourni, autrefois, d'importants documents inédits pour un ouvrage où l'on a oublié de le citer.

M. Léopold Lacour, le savant historien français, écrit dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (n° du 20) qui avait accueilli (n° du 10) la communication dont il s'agit, pour montrer l'ignorance et la légèreté de l'auteur et il conclut ainsi : « Ces notes de M... sur la fameuse héroïne révolutionnaire, me sont une occasion nouvelle de constater, avec un peu de chagrin, la presque inutilité des travaux historiques scientifiquement faits. Les légendes qu'un historien se donne la peine d'examiner et qu'il croit avoir détruites, comme celles dont je me suis occupé dans mes « Trois Femmes de la Révolution », résistent victorieusement ».

Sévère, mais juste, — et d'application très générale !

— Dans *L'Express*, de Liége, numéro du 7 juin, sous le titre : « Un artiste wallon », M. Charles Delchevalerie présente M. George Delaw, dont les notes sur l'Ardenne parues ici même ont été si remarquées. L'auteur fait une analyse et donne des extraits de cet article, et il signale en ces termes la position qu'a prise ailleurs notre collaborateur : « Aux curieux d'art, il se révéla, dans *Le Rire*, dont il fut l'un des premiers et des plus fidèles collaborateurs, par des planches empreintes d'une grâce délicate et malicieuse dont le charme requit aussitôt l'attention. Son inspiration ne s'alimente pas aux sources de l'habituelle fantaisie montmartroise, elle évoque un savoureux passé d'enfance provinciale, où les saines espiègleries du plein air succèdent aux prestigieuses intimités de la veillée. Ce bon Ardennais, en pur wallon qu'il est, excelle à faire parler aux choses leur mystérieux langage : sous son crayon, les paysages, les vieilles maisons, les objets familiers s'animent comme des amis anciens brusquement retrouvés. Les meubles boîteux de l'auberge, les arbres de la grand'route, les fleurettes des pâturages sont les acteurs ingénus qu'il se plaît à mettre en scène, et pour tout dire, le panthéisme nostalgique et souriant que sa verve exprime si joliment et — sans qu'il y paraisse — si vigoureusement, fait à ce songeur éveillé une personnalité vraiment rare et particulièrement attachante. Il y a lieu pour nous de nous réjouir amplement de ce que ce bel artiste puisse être désormais compté parmi les fils de notre terroir que nous aimons à honorer.

« M. Delaw a encore produit deux albums pour les enfants, dont le texte et les dessins lui sont également dus. Ils s'intitulent *la Première année de collège d'Aristide Torticole* et *les Mille et un tours de Placide Serpolet*. Ces titres déjà font pressentir l'esprit finement enjoué qui s'y prodigue. Les grandes personnes trouveront dans ces albums des motifs d'admirer autant que la clientèle puérile en aura de se divertir. Depuis les créations anglaises de Kate Greenaway et de Caldecott, nous ne pensons pas qu'on ait fait pour les enfants quelque chose de plus original et de plus franchement artistique. »

— La *Libre Critique*, du 15, publie l'admirable discours que M. Camille Lemonnier devait prononcer sur la tombe de Charles Potvin, et qui ne put être dit, la volonté expresse du défunt ayant interdit tout discours.

— *Le Soir*, de Bruxelles, continue d'offrir l'hospitalité à des chroniqueurs épris de la question flamando-wallonne. Dans son numéro du 19, l'auteur d'un article « les Frères ennemis » se plaint que « les flamingants ont jeté le masque ». Il ne s'agit plus aujourd'hui de l'inaccessibilité aux emplois des Belges qui ne savent pas le flamand. On ne s'assigne plus comme limite l'égalité absolue des deux langues. On parle de la substitution pure et simple du flamand au français comme d'une chose juste, naturelle et d'une réalisation prochaine. L'auteur donne et répète les arguments sur lesquels les flamingants fondent cette espérance. « A les en croire, les Wallons n'ont pas de langue, pas d'art, pas de mœurs spéciales, pas de caractère distinctif ». Ceci est, paraît-il, un échantillon de ce que les flamingants impriment journellement dans leurs gazettes. Ces gazettes doivent alors être bien amusantes à lire ! Le malheur, c'est que les flamingants crient tellement haut et avec un tel ensemble qu'ils finissent toujours par avoir le dernier mot.

— Les *Archives belges*, numéro du 25, nous apportent cette curieuse information relative à un ouvrage de M. C. Levi, *Letteratura drammatica*, paru à Milan (en 1900, Hoepli, éd. 1 vol. in-12 de XI-339 p.) : « L'auteur, à la fin de son ouvrage, consacre deux pages au théâtre contemporain en Belgique... Parmi les bons auteurs populaires, la première place est donnée » Edouard Remouchamps, l'auteur de *Tâtî l'perriquî*, qui « reproduisit » avec un grand réalisme les mœurs populaires de la Belgique, et la vie et » les aspirations de ce peuple instruit et tenace au travail. »

— M. Henry Maubel, dans *Le Messager de Bruxelles*, du 13, prend texte d'un jubilé posthume célébré dans les colonnes du journal verviétois *L'Information*, pour résumer la biographie du verviétois Gilles-Joseph Nautet-Hans. « Né en 1802, cet homme intelligent, ardent, bon et notoire dans sa ville, eût eu cent ans le 6 juin, si la mort n'était venue le prendre au cours de sa quatre-vingt-troisième année. Vous souriez en songeant qu'on pourrait en dire autant de tous les hommes et que si l'on se met à célébrer des centenaires illusoires !... Oui, mais quelque chose de ceux qui ont bien employé le sang de leur race demeure et survit ; on garde leur souvenir au cœur de la cité et, à défaut de leur personne, leur nom aimé prend de l'âge. C'est pourquoi les Verviétois se sont rappelé les mérites simples et réels d'un ancien qui aida chez eux à la diffusion des idées, au groupement des citoyens ; ils nous ont raconté son caractère libre, sa vie au parfum généreux et doux ; ses goûts d'éducateur et de propagandiste, ses tendances intellectuelles. Instituteur, typographe, correcteur d'imprimerie, rédacteur du *Journal de Verviers*, ayant contribué par maintes polémiques à la révolution de 1830, il y participa comme orateur. On dit qu'il transportait par les rues une chaise sur laquelle il montait pour haranguer la foule et son éloquence était faite au goût des siens, avec des mots de terroir qui les persuadaient en les charmant. Aussi, « le maire David le chargea-t-il de faire connaître, au son du tambour, les proclamations de la magistrature nouvelle, qui furent acclamées partout. » Je cite son biographe.

» Quand vint la révolution de 48, première secousse de l'évolution économique et du mouvement socialiste qui dure encore, le patriote verviétois, qui avait fondé une imprimerie, une librairie et plusieurs journaux, offrit son esprit ouvert et sa chaude sympathie aux idées nouvelles.

» Ainsi, Gilles-Joseph Nautet fut quelque chose comme le Delmée du pays de Verviers. Une pensée vive, mobile, une imagination aventureuse, trempée par un jugement sage, le menaient ; mais s'il avait le respect du passé, sa sensibilité éveillée le tenait en perpétuelle jeunesse. Il devait aimer les enfants. Savez-vous comment il mourut ?... Un soir, des enfants de ce pays qu'il avait empli d'amour et de bonnes paroles tendirent, « pour s'amuser », en travers du chemin où il devait passer, une corde ; ses yeux affaiblis ne la virent pas ; il s'y heurta, tomba et mourut de la commotion.

» On a de lui trois volumes de notices sur le pays de Liége [1].

» Je voudrais les lire et les rapprocher des pages de critique impressionniste de Francis Nautet, notre ami de la *Jeune Belgique* d'antan, notre camarade de lettres, disparu ; car, sans cesse, en lisant cette biographie de son père, j'ai pensé à lui. Francis Nautet avait tant de sa race ; il avait si bien gardé sa nature et ses qualités natives qu'en se mêlant à tout ce qui passait de cosmopolite, il ne s'était point détaché. Fidèle au terroir et à son origine, il en avait toujours la savoureuse empreinte ; il avait aussi l'enthousiasme, ce qu'on pourrait appeler « l'esprit de communion », et l'ingénuité d'âme, la bonté avec la bonhomie et la curiosité de connaître ; il avait le goût des lettres et l'amour de la vie, amour bien désintéressé, car il est mort sans regret.

» Gilles-Joseph Nautet, Francis Nautet, Verviers devrait orner du nom mémorable de ces deux hommes une de ses rues ».

— D'un récent numéro du MERCURE DE FRANCE, ces précieuses paroles sur *le Passé*, qui séduiront particulièrement les lecteurs des *Propos* de M. Paul JASPAR :

« L'homme n'a pas d'yeux sur l'avenir ; il y est entraîné comme à reculons. D'ailleurs, l'avenir n'est qu'une hypothèse et l'une de nos abstractions les plus bizarres : car nous nommons ainsi simplement la matière *supposée* dont se nourrit et s'accroît, par le bas, le Passé. Quant au présent, cet instant imperceptible et *infiniment* petit ne représente que le décès, supposé, de ce futur supposé ! Notre conscience, notre vie ne contiennent

(1) [Les *Notices historiques* de Gilles NAUTET ont été écrites, en guise de chroniques, pour la *Feuille dominicale, journal des travailleurs*, que l'auteur éditait à Verviers Il avait lu tous les travaux publiés à son époque sur l'histoire du pays de Liége, et quelques importants manuscrits y relatifs, ainsi que des papiers de famille et pièces manuscrites diverses intéressant Verviers et Ensival. NAUTET tira de ses nombreuses lectures une longue série d'articles sans prétention, d'une lecture agréable, qui constituent une œuvre de vulgarisation très remarquable pour l'époque, et aussi estimable pour sa sincérité que pour le sentiment patriotique qui la dicta. Les *Notices* de NAUTET sont encore actuellement recherchées par les amateurs et les curieux ; elles contiennent du reste un certain nombre de détails anecdotiques originaux. — O. C.]

qu'une réalité : le Passé. Y étendre une vue toujours plus lointaine forme l'unique progrès ; l'en détourner, le suicide de l'esprit. Même le moderniste, le romancier naturaliste, par exemple, n'est qu'un historien : de l'historien, Balzac mit à la portée de ses contemporains l'érudition profonde, qui seule explique la profondeur de ses réflexions sur des événements rapprochés ; elle a manqué à ses imitateurs.

» Nos souvenirs sont les dieux de notre conscience individuelle : eux chassés, elle s'abolit. Crusoé s'agenouillait, je pense, devant les débris du navire et de son costume : qui les lui eut ravis, il fût tombé dans la bestialité. Et les monuments sont les souvenirs d'une race ; ils en renferment le Mystère, l'ange. Leur destruction résulte moins de la barbarie qu'elle ne l'engendre. »





La restauration du vignoble mosan

Juin : c'est l'époque où, sur les coteaux ensoleillés, le sarment réservé dès l'année précédente a quitté le cep pour garnir son tuteur de jolies feuilles dentelées et fraîches. La fleur de la vigne, l'une des plus délicates qui soient, s'est entr'ouverte craintivement, dans sa terreur des derniers froids, mais elle est sauve, semble-t-il, et les grappes déjà se devinent sous la verdure protectrice.

Ah ! la jolie vigne,
La jolie vigne au vin...

chantait Bruant. Hélas, la jolie vigne s'en est allée de la terre wallonne où jadis elle poussait généreusement pour le plaisir de nos pères qui, dans son jus aigrelet, puisèrent certes un peu plus de leur jovialité superbe, de leur esprit original, de leur bonne humeur.

La vigne ne verdit plus guère nos coteaux. C'est à peine si à Herstal et à Sclessin on en voit encore quelques plantations. Ce joli titre : « Le Petit Bourgogne » n'est plus que le nom, sans raison d'être, d'un établissement champêtre. Dans la province de Liége, ce n'est qu'à Huy qu'il est possible de retrouver des vignobles, encore que tous ensemble ils ne mesurent pas plus de vingt hectares.

Partout ailleurs, la vigne a été remplacée par d'autres genres de culture. C'est ainsi qu'à Tournai, dont les environs étaient couverts de vignobles très prospères au milieu du XVe siècle, on n'en trouve plus trace. Parfois cependant, dans quelques coins en jachère, surgit d'un vieux cep un sarment sauvage. C'est tout ce qui reste d'un temps déjà très lointain, et c'est ce qui se passera à Liége puis à Huy, si on n'arrive pas à faire revivre en nos régions la culture de la vigne.

Or, d'aucuns, courageusement, y songent.

Deux noms nous furent cités, celui de M. Ernest Jopken, préfet des études honoraire d'Athénée royal, et M. Genonceaux, directeur de l'Ecole moyenne de Huy. L'un consacre ses loisirs à reconstituer l'histoire de la vigne dans notre pays, et il s'attache aussi à

chercher comment améliorer la culture par tous les moyens scientifiques ; le second fait surtout une application rationnelle à notre sol des méthodes nouvelles si heureusement expérimentées par la viticulture française.

Disons immédiatement que les résultats obtenus jusqu'à ce jour ont été des plus satisfaisants.

Nous y reviendrons du reste.

Pour l'instant, il s'agit de rechercher les causes réelles de la disparition de la culture de la vigne en nos contrées.

M. Jopken, tout en nous faisant apprécier des spécimens excellents des dernières années, nous a donné les éléments de cette étude, au sujet de laquelle nous avons fait récemment plusieurs chroniques dans le journal *l'Express*.

I

De documents recueillis à travers les archives des Hospices civils de Huy, il résulte avec certitude que la Ville était complètement entourée de vignobles au moyen-âge. Et la vigne n'était pas seulement cultivée sur les coteaux les mieux exposés au soleil, elle l'était aussi au bas des collines de l'une et l'autre rive de la Meuse, partout où le raisin pouvait mûrir. C'était une forêt de pampres, aussi bien sur toute la côte des Malades que vers Corphalie et Statte, que des hauteurs de Tihange jusqu'à la Sarthe, en Chérave et en Pèchonrue, etc.

D'où vient donc qu'on ne retrouve plus en tout qu'une vingtaine d'hectares dont la plus grande partie se trouve sur la côte des Malades et le reste est disséminé en Chérave, à Ampsin, à Amay et à Bas-Oha.

Nous disions tantôt aussi que la culture avait complètement disparu à Tournai et qu'elle se perdait entièrement à Liége. On donne plusieurs causes à cette disparition. Il ne faut pas les accueillir toutes avec la même confiance.

M. le Dr J. Theyskens, dans son traité sur la culture de la vigne en Belgique, dit :

« En 1672, Louis XIV s'avança à la tête d'un armée de cent mille hommes à la conquête de la Hollande. Il ne se contenta pas de violer le territoire de la Belgique en le couvrant de troupes, mais il permit encore à celle-ci à dévaster les cultures et de détruire tous les vignobles qui avaient échappé aux ravages précédents. Jusqu'à la dernière, toutes les vignes furent arrachées, et les vins de France se vendant à des prix très bas, il ne fut plus question de grands vignobles en Belgique. »

Certes, il n'est pas douteux que les soldats de Louis XIV, en brûlant les sarments et en détruisant les ceps, ont donné un rude coup à la culture de la vigne; mais nul n'ignore parmi les vignerons que trois ou quatre ans suffisent pour reconstituer un vignoble et que son rapport compensait la stérilité du capital y consacré pendant ce laps de temps. Il n'est donc pas permis de croire que nos pères auraient eu la naïveté d'abandonner ainsi tout à coup une des sources les plus fécondes, à cette époque, de la prospérité du pays.

D'aucuns ont dit également que plus tard l'extension prise par le commerce de la bière avait été fatale à celui du vin : Gambrinus aurait détrôné Bacchus.

Pour appuyer cette opinion, on se base sur ce que de plusieurs côté, à Liége comme à Huy, le houblon a remplacé la vigne. Cette dernière considération ne prouve rien, le houblon ayant lui-même été remplacé par d'autres cultures. Quant à la lutte victorieuse de la bière sur le vin, il faut s'entendre. Il n'y a eu là qu'une pure coïncidence. La bière est venue précisément au moment où le vin autochtone se faisait plus rare, il a pris une place, non qu'il conquérait, mais qu'on lui abandonnait.

Au surplus, l'estomac de l'homme est vaste ; il est de capacité à contenir et la bière et le vin ; il serait même fort désirable qu'il pût s'en tenir à ces deux boissons, abandonnant plutôt l'usage néfaste de l'alcool pur, le vrai, le seul ennemi.

Enfin, on accuse l'abaissement de la température, de la disparition des vignobles. La statistique et la science font facilement justice de cette erreur, du reste très commune. Ajoutons qu'en ce qui concerne particulièrement Tournai, on ne peut admettre que le climat se soit subitement modifié au point que tout à coup, vers l'an 1500, il a fallu abandonner la culture de la vigne.

Non, en ce qui concerne le Tournaisis, la raison réelle est la pauvreté extraordinaire du peuple après cette époque. Ruiné par les guerres entre Louis XI et Maximilien d'Autriche, par l'invasion des Anglais en 1513, puis par la peste, il ne songeait guère à s'approvisionner d'une « boisson de liesse », et la culture de la vigne n'étant plus rémunératrice, on l'abandonna.

Mais il faut revenir sur cette question de l'abaissement de la température. Elle a une importance majeure, si l'on veut songer à une rénovation de la vigne dans les temps présents.

Les coteaux de Huy sont généralement plantés d'un petit cépage bourguignon connu sous le nom de *Pinot*, qui réclame pour une maturité parfaite, du commencement d'avril à la fin du mois de

septembre, une somme de 2,800 degrés centigrades ; or, il résulte d'observations météorologiques très consciencieuses que la somme de chaleur relevée en notre contrée s'élèverait au moins, à flanc de coteau, à 3,150 degrés.

Aussi, le *Pinot* mûrit-il toujours. Naturellement, tandis que la quantité de la récolte est liée aux conditions climatériques de la floraison, la qualité dépend principalement de la puissance solaire des mois d'août et de septembre. En réalité, la diminution de la température n'a pas été d'une somme de plus de vingt degrés depuis le dix-septième siècle. Au surplus, si refroidissement il y a, il existe proportionnellement pour la France comme pour la Belgique, et nous ne voyons pas qu'il ait fait tort aux vignobles de la Bourgogne et de la Champagne.

Du reste, la vigne n'a jamais cessé d'être cultivée à Huy ; dans les Iles Britanniques, où la culture a complètement disparu, subsiste cependant, près de Cardiff, le Vignoble très réputé du marquis de Bute ; en Normandie, des essais faits avec des pepins rapportés de Mandchourie, contrée essentiellement rigoureuse, ont donnés d'excellents résultats ; on pourrait même citer d'autres cas où il est prouvé que la vigne pousse très bien là où les conditions climatériques sont moins favorables que chez nous.

Notez du reste, que déjà en 1816, les auteurs se plaignaient de ce qu'ils appelaient « les malignités de l'air », accusant la vigne de tromper presque continuellement leurs légitimes espérances. D'autres textes, plus anciens, prouvent que ce n'était déjà là qu'une réédition de plaintes faites les siècles précédents et il est probable qu'elles se produisirent dès l'établissement de la culture de la vigne en notre pays.

La vérité est que toujours la vigne a été d'un rapport inégal.

Après une année exceptionnelle, suivent des récoltes beaucoup plus faibles. Le vigneron, qui ignore ce qu'est une statistique, ne pense certes pas à faire le compte d'un certain nombre d'années et à établir une moyenne qui lui donnera le rapport exact de son vignoble, les frais ayant été déduits naturellement.

C'est ainsi que, logiquement, il faudrait faire et, dès lors, on pourrait voir que la culture de la vigne en Belgique donne un minimum de dix pour cent. Nous aurons l'occasion de le prouver plus loin avec chiffres à l'appui.

Malheureusement, le vigneron ne voit que le profit immédiat ; il oublie vite que telle récolte fut superbe et capable de compenser les années plus faibles ; s'il s'en souvient, ce n'est que pour se

plaindre de ce que tous les ans il ne peut pas jeter à la cuve une cueillette aussi extraordinaire. C'est trop demander.

De plus, on s'est volontiers habitué à croire que la vigne particulièrement privilégiée et très généreuse, ne demande que peu de soins. Les ceps, après plusieurs siècles, ne sont pas remplacés, on feint de croire qu'il est inutile de fumer le vignoble, puis on se plaint d'un rendement insuffisant. Mais qu'adviendrait-il donc des autres cultures si on les soumettait à pareil régime ? Ce n'est que depuis peu qu'on a songé à étudier, aux lumières de la science nouvelle, les moyens d'atténuer les influences néfastes de notre climat dit « tempéré ». En France, on n'a guère attendu aussi longtemps, et les résultats obtenus sont venus récompenser amplement les viticulteurs de leurs soins spéciaux. N'a-t-il pas fallu lutter contre ce terrible ennemi de la vigne, le *phylloxera ?*

Botanistes, hybrideurs et praticiens se sont coalisés contre lui et en ont triomphé. La lutte n'a pas vainement stimulé toutes les intelligences et décuplé toutes les énergies.

La science, en même temps que la pratique vinicole, en sont sorties agrandies et transformées très heureusement. Aussi cette question assez bizarre que posait l'Américain G. Husman ne paraîtra plus étrange : « Le phylloxéra est-il une malédiction ou une bénédiction ? » En effet, si le phylloxéra a ruiné les pères, il a apporté aux fils l'activité et la science qui développeront la culture vinicole et lui donneront une prospérité jusqu'ici inconnue.

II.

Nous nous sommes spécialement attachés ci-dessus à prouver que les raisons de la disparition du vin du pays ne sont nullement absolues et qu'on pourrait utilement poursuivre une rénovation de la vigne.

Nous pensons pouvoir montrer à présent que le petit bourgogne de nos côtes, si le vigneron voulait s'en donner la peine, pourrait lui rapporter largement le prix de son travail et que ce prix serait augmenté encore s'il voulait employer les moyens scientifiques.

Tout d'abord, il n'est pas sans intérêt de déterminer quel fut jadis le prix du vin pour examiner dans quelles proportions il se trouve avec celui d'aujourd'hui. M. E. Jopken, dans une intéressante brochure sur *Les Vignobles de la Maison des Grands-Malades*, à Huy, s'est occupé de cette recherche dans les textes et écrit à ce sujet :

« Beaucoup de Hutois se rappelleront comme nous, que plusieurs

excellents établissements de la ville débitaient, il y a cinquante ans, une bouteille de vin du pays et deux grives ou un beefsteak pour un franc ; mais que l'on compare les traitements des fonctionnaires d'alors avec ceux qui leur sont alloués aujourd'hui, et l'on constatera qu'ils sont actuellement deux ou trois fois plus élevés ; or, l'échelle des traitements publics s'établit toujours, dans sa progression, d'après la diminution de la valeur de l'argent.

» La difficulté d'en fixer le prix relatif est souvent une cause d'erreurs graves ; aussi, de ce que « l'aime » de vin ne coûtait que quelques florins de Brabant en 1610, on aurait tort d'en conclure ou que le vin était pour rien, ou que l'abondance du produit dépassait les besoins ; ce n'est que par le rapprochement et la comparaison des chiffres portés en recettes et en dépenses pour le même objet qu'on arrive à se représenter assez réellement la valeur de celui-ci.

» Or, nous savons par les textes que les frais de culture de 120 verges environ, qui formaient l'ensemble des vignobles des Grands-Malades, se montaient à 600 florins annuellement, soit à 5 florins par verge ; après la conversion (la Maison des Grands-Malades aliéna ses vignobles en 1616), chaque verge rapporte en moyenne 10 florins de vente ou 60 florins de capital. En admettant que le florin de Brabant, qui équivalait à 32 sols de France, représentât alors fr. 1-80 de notre monnaie, nous obtiendrons la somme de 9 fr. de dépense par verge et de 18 fr. de recette ; mais il faut supposer que les acheteurs comptaient retirer un bénéfice de leur acquisition ; à la rente annuelle de 18 fr. qu'ils payaient, nous devons ajouter les 9 francs de frais de culture, plus leur bénéfice éventuel, pour déterminer le prix du vin réclamé au consommateur ; si donc nous estimons ce bénéfice à 8 francs, comme chaque verge produisait bon an mal an, un peu plus d'une « aime », ce qui résulte encore de divers textes, soit environ 150 litres, nous en arrivons, de déduction en déduction, à trouver que le litre de vin, au commencement du XVIIe siècle, pouvait avoir une valeur marchande de 40 centimes environ.

» Nous n'avons établi nos chiffres que pour des vignobles considérés comme les meilleurs de la contrée ; ceux qui étaient moins bien exposés ou plantés en plaine valaient beaucoup moins ; ils se vendaient à raison de 25 ou 30 florins la verge, et il faut supposer que leurs produits se vendaient couramment de 20 à 30 centimes de notre monnaie. »

Ces prix concernent spécialement le vin de Huy, le *Briolet ;* le calcul reste exact pour le vin des coteaux de Liége.

Mais la question se pose surtout de savoir si le vigneron trouvera de nos jours, dans la culture de la vigne, une juste rémunération de son travail.

Pour nous, la chose ne fait aucun doute.

Les chiffres que nous allons donner sont strictement exacts. Il s'agit d'abord de savoir ce qu'une verge (5 ares) de vignobles peut bien rapporter, tous frais déduits.

Pour ce calcul, il ne faut pas songer à choisir telle ou telle année, le cep étant essentiellement capricieux et les récoltes étant fort variables. Aussi avons-nous pensé à prendre plutôt une moyenne où se trouve une seule année exceptionnelle.

De la sorte une verge a rapporté

en	1896,	400	kil.	à fr.	0-30,	soit	fr.	120-00
	1897,	175	»	à »	0-35,	»	»	61-25
	1898,	100	»	à »	0-35,	»	»	35-00
	1899,	100	»	à »	0-40,	»	»	40-00
	1900,	150	»	à »	0-40,	»	»	60-00
	1901,	130	»	à »	0-40,	»	»	52-00
	Au total pour 6 ans. . .						fr.	368-25

Chaque verge de culture en vignes a donc rapporté, en six années consécutives, dont une seule très bonne, la somme de 360 fr., soit 60 fr. en moyenne par année.

Or, le propriétaire de vignobles qui vend son raisin a eu, chaque année, les frais suivants, s'il a soigné sa vigne, ce qui n'arrive pas toujours :

Culture	25	fr.	par verge.
Engrais	5	»	»
Echalas et vendange	5	»	»
Intérêts de l'immeuble à 5 p. c. . . .	10	»	»
Usure du matériel.	2	»	»
Varia	5	»	»
Au total . . .	50	fr.	»

Il y a donc un premier bénéfice net de 10 fr.

Si le propriétaire de la vigne fait son vin lui-même — cela arrive souvent — comme il faut, au grand maximum, 400 kilogs pour produire une pièce et « l'ouiller », en estimant le raisin à fr. 0-40 le kilog., il a dépensé 160 fr. comme matière première.

En ajoutant 40 fr., ce qui est énorme, pour tous les autres frais, la pièce lui a coûté 200 fr.

Or, il la vend de 250 à 300 fr.

Et s'il la débite en détail, les 300 bouteilles à fr. 1-50 le flacon lui rapportent 450 fr.

Cela vaut la peine.

Et désormais, on ne pourra plus venir prétendre que les conditions de la culture de la vigne est d'un rapport moindre.

On ne s'étonne pas maintenant de payer relativement beaucoup plus cher que jadis. C'est le vigneron qui profite de la différence.

Notez que ces chiffres peuvent être augmentés, si on veut suivre d'un peu près les conseils donnés par les viticulteurs français qui, depuis des années déjà, ont sagement songé à demander aux spécialistes le moyen de protéger la vigne contre la maladie et les intempéries, en même temps qu'ils s'efforçaient d'augmenter son rendement.

Hélas ! il ne faut pas en demander autant au vigneron de nos contrées. Souvent il s'étonne de ce que la terre ne reste pas toujours d'une égale fécondité, de ce que l'engrais est nécessaire au bout d'un certain nombre d'années, de ce que le cep peut vieillir, de ce que la vigne n'est pas toujours bien portante, de ce qu'il faut la soigner, la protéger, s'en occuper comme d'une autre plantation.

Le cep le plus répandu sur nos coteaux est le « Pinot » rouge de Bourgogne ; mais il existe des cépages bien plus hâtifs encore, tels le «Gamay» des Vosges, les « Madeleine » violette, royale et angevine, qui n'exigent qu'une somme de 2.480 à 2,535 degrés de chaleur, enfin les cépages rapportés par le P. David de Mandchourie, qui se sont parfaitement acclimatés sur les froids plateaux de la Normandie et feraient merveille sur les bords de la Meuse ; il y a enfin, aux endroits très bien exposés, les chasselas en plein air qui sont d'un extraordinaire bon rapport.

Mais allez donc demander au vigneron de modifier sa vigne : il vous répondra que d'autres avant lui l'ont cultivée telle quelle et qu'il n'a aucune bonne raison de changer sa façon.

Ce n'est pas tout, il convient de parler de la manière dont se fait la cuvée. Dans cet ordre d'idées, la *Routine* règne encore souverainement.

Lorsque le raisin, ayant été pressé, macéré, est laissé dans la cuve pour que se produise la fermentation, celle-ci fait constamment monter vers la surface les pépins, la vulve, le vert de la grappe et toutes les impuretés qu'a pu entraîner le grain. Il se forme de la sorte une voûte, un « bouchon » qui, si on ne le brise pas souvent, devient dur et, rapidement, au contact de l'air se couvre de moisissure.

Les vignerons qui vont souvent au cellier briser ce « bouchon » sont rares ; la plupart se contentent de le disloquer tous les deux ou

trois jours, c'est-à-dire après qu'il a pris un goût singulier qui se communiquera au jus, sans compter qu'une bonne partie des principes contenus dans l'enveloppe et qui participent à la constitution du vin a été affaiblie.

Et lorsque vous faites part à un vigneron de votre crainte que son produit, à être traité de la sorte, ne conserve un arrière-goût de moisissure, il s'exclame en répondant que c'est précisément cet arrière-goût qui spécifie le vin du Pays. N'essayez pas de l'en dissuader, vous n'y réussirez pas.

C'est comme cet aspect trouble qu'a généralement le vin, et qui n'a d'autre raison d'être qu'une erreur dans sa fabrication : très sérieusement on vous prétendra que c'est une caractéristique du vin autochtone et qu'il est impossible au « *Briolet* » d'être limpide. Nous avons eu la preuve du contraire, mais des Hutois à qui on l'avait fait boire et qui avaient trouvé délicieux le joli goût de raisin laissé par une fabrication rationnelle, déclarèrent ensuite que, malgré tout, ce n'était pas du vrai vin du pays. Il lui manquait son petit goût de pourriture !

III.

Le croirait-on ? La restauration du vignoble mosan trouve des adversaires à Huy même, et, ce qui passera pour un comble, les plus grincheux se rencontrent parmi les amateurs fervents du *Briolet* du crû.

Leur raisonnement vaut la peine d'être rapporté, nous a écrit M. Jopken.

« On ne refait pas le passé, disent-ils ; il est possible, comme
» vous le racontez d'après les archives, que la vigne ait été cultivée
» autrefois avec succès et profit sur de nombreux points du pays ;
» mais ce que nous constatons, c'est qu'elle a disparu complètement
» partout, sauf ici, où une disposition spéciale des coteaux, la nature
» du sol et le goût traditionnel des habitants pour leur produit local
» n'ont pas été de trop pour sauver la quantité d'hectares nécessaires
» à la consommation courante.

» Si vous vous étiez bornés à faire discrètement vos efforts en
» vue de l'amélioration de la culture et de la fabrication, afin de
» conserver à ceux qui viendront après nous le plaisir de vider de
» loin en loin un flacon de vin pur, on ne pourrait que vous savoir
» gré de vos bonnes intentions ; mais votre campagne bruyante par
» la voie des brochures et des journaux en faveur de la reconstitu-
» tion des vignobles sur les trois quarts du territoire belge, devait
» avoir la conséquence dont nous nous plaignons déjà : notre *briolet*

» nous coûte plus cher et nous ne sommes plus certains de le boire » pur. Depuis que les étrangers de passage à Huy se mettent à » vider force bouteilles d'un breuvage qui, auparavant leur inspirait » une salutaire inquiétude, depuis que nos vignerons trouvent l'écou- » lement d'une partie de leur récolte hors de la ville, nous payons la » pièce de vin cinquante francs plus cher : et, puisque, dès à présent, » la consommation paraît dépasser la somme de production, il est » clair que le marchand, voyant la demande dépasser l'offre, n'hésite » pas à *maltôter* son vin pour suffire aux commandes qui lui sont » faites. Gâter les prix et mettre le cheveu du doute dans notre » plaisir (même mauvais, le *briolet* nous semblait bon parce qu'il » était sans mélange), tel est le beau résultat que vous avez obtenu, » et il est fort probable que vous n'obtiendrez que celui-là. »

« Ces critiques égoïstes ne nous émeuvent en aucune façon, ajoute M. Jopken ; nous les avions prévues, et l'examen sérieux que nous en avions fait à l'avance nous avait confirmés dans la conviction qu'une des conditions essentielles de la réussite, c'est d'arriver, à la suite d'une période de transition pendant laquelle les vignerons doivent prendre garde de ne pas tuer la poule aux œufs d'or, *à faire diminuer le prix du vin par l'augmentation et la régularité du rendement d'une part, par l'utilisation, aujourd'hui inconnue, des sous-produits de la vigne, d'autre part.*

« Nous ne nous sommes pas embarqués à l'aveuglette dans notre entreprise; lorsque M. Genonceaux m'a proposé, il y a quatre ans, d'associer nos efforts, voici le capital de faits dont nous disposions pour entrer en campagne :

« Une étude, bien documentée, de M. J. Halkin, avec une carte suggestive couverte de poings rouges, venait d'indiquer tous les endroits du sol belge où la culture de la vigne avait été autrefois en honneur. De mon côté, les archives de la ville de Tournai m'avaient révélé que l'impôt sur le vin, pendant la première moitié du XV[e] siècle, période de l'apogée de la viticulture dans la région tournaisienne, représentait plus du *tiers* des ressources budgétaires de cette importante cité, et qu'il fallait chercher ailleurs qu'où l'on s'était habitué à les voir, les causes historiques de la décadence de la plus belle et de la plus rémunératrice des cultures pratiquées par nos ancêtres. D'autre part, les observations recueillies par la Section de viticulture de l'Ecole moyenne réduisaient à néant l'opinion erronée que le raisin ne mûrit plus comme autrefois sur nos coteaux par suite du refroidissement de la température. Ainsi la géographie, l'histoire et la météorologie étaient avec nous pour nous aider à établir

ce fait qu'aucun obstable naturel ne s'oppose à la reconstitution du vignoble belge.

« Dès 1889, M. Genonceaux, avec son collaborateur infatigable, M. Beine, professeur de viticulture à l'Ecole moyenne, s'était livré à une étude approfondie des maladies cryptogamiques de la vigne, notamment du mildew et de l'oïdium, et en avait conclu que ces maladies pouvaient être aisément combattues, qu'elles non plus ne constituaient pas, par conséquent, l'obstacle sérieux à la restauration des vignobles.

« Leurs travaux d'appropriation des méthodes françaises, poursuivis avec ténacité, avaient, en outre, convaincu le Directeur de l'Ecole moyenne qu'en abandonnant le marc à sa sortie du pressoir, nos vignerons perdaient de gaîté de cœur une source de bénéfices considérable ; des voyages d'expérience dans les principales contrées vinicoles de l'Allemagne, de la Suisse et de la France, et notamment au milieu des cépages de la Champagne, dont le climat a le plus d'analogie avec le nôtre, achevèrent de lui donner la foi dans l'avenir de la viticulture belge. Il a fait récemment l'acquisition d'un vignoble où il mettra en pratique les procédés de culture rationnelle et les moyens de préservation adoptés par nos voisins. La section de viticulture de l'Ecole moyenne s'est constituée sous les auspices du Conseil provincial de Liége qui suit ses progrès avec sollicitude. Je crois donc qu'on peut dès aujourd'hui appliquer le mot de Zola à la question de la restauration des vignobles : « La vérité est en marche ».

« Le seul empêchement sérieux auquel celle-ci vient de se heurter sur son chemin, c'est la *routine*. Ce mot n'a rien de désobligeant dans ma pensée : il ne signifie pas l'entêtement bête contre le progrès, mais bien plutôt l'erreur inconsciente préparée de longue date par des traditions que la force des choses a créées.

« L'historien Mélart écrivait ceci en 1641, dans sa description de la ville de Huy : « Son contour est tout remply de vignobles, » *esquelles consistent les principaux revenus des bourgeois*, telle- » ment qu'il semble que leur vie, fortune et félicité dépende de leur » abondance, rapport et fertilité ; *bien est vray qu'elles sont aussi* » *causes qu'il n'y a pas grand trafic, commerce n'y entrecours* » comme il y a dans des villes de moindre et plus petit volume, » néantmoins qu'elle soit scituée dans un lieu fort commode, et où » toute marchandise peut facilement aborder... »

« Donc, au milieu du XVII[e] siècle, la vigne était la principale ressource de Huy et l'industrie ainsi que le commerce extérieur y étaient abandonnés ; depuis cette époque, les conseils de Mélart y ont trouvé une large application, laquelle a eu pour conséquence de

réduire la culture de la vigne au rang tout à fait accessoire que nous lui connaissons aujourd'hui ; il est résulté de cet état de choses que la race des vignerons a disparu petit à petit et que les vignobles ne reçoivent plus qu'une partie des soins qui leur seraient nécessaire pour retrouver leur ancienne propriété. « On se contente de *faire le plus gros* dans une vigne », est un adage qui vaut maintenant parole d'Evangile parce que, de père en fils, on s'est habitué à cette pratique ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, il est admis à Huy que les *gourmands*, variés et si vigoureux sur les ceps, ne doivent pas être enlevés immédiatement ; l'écimage ne s'y fait, en général, qu'après le 15 août. Le manque de temps a pu imposer aux viticulteurs l'obligation de se livrer en une fois à des opérations qui, en bonne culture, devraient être espacées ; le fait n'en constitue pas moins un acte de routine déplorable. Pour la vinification, c'est la même chose : on recueille dans la cuve le vin de goutte et les premiers jus sortis du pressoir, puis on jette le marc à l'égoût.

« Donner à la vigne l'engrais dont elle a besoin, la cultiver méthodiquement, la mettre à l'abri des maladies cryptogamiques et des gelées blanches, en un mot, l'entourer des soins journaliers qu'on accorde aux autres cultures, telles sont les conditions indispensables pour augmenter son rendement et favoriser la régularité des récoltes.

« Quant à la vinification, qu'elle soit bien faite avec de bons produits, le vigneron tirera toujours de son marc une excellente cuvée qui lui garantira un bénéfice rémunérateur tout en lui permettant d'offrir au consommateur son premier crû à un prix raisonnable.

« Dans les régions champenoises, il est admis qu'un hectare de culture de vigne suffit largement à l'entretien de toute une famille ; il est vrai que là, comme dans nos fermes, toute la maisonnée travaille et se partage la besogne.

« Je me souviens que, me promenant un jour dans la vallée de l'Ahr (rivière qui se jette dans le Rhin à Remager), je m'étais arrêté en un petit village aux environs de Walporzheim, en pleine contrée de vignobles ; on ne voyait pas autre chose sur les deux coteaux qui se faisaient face ; c'est au point que mon compagnon me disait facétieusement que les gens de ce pays-là ne mangeaient pas de pommes de terre ; devant la modeste auberge où nous prenions un peu de repos en dégustant un verre du crû, des tourteaux d'une couleur étrange chauffaient au soleil : je m'informai et l'aubergiste me dit ceci : « Quand nous avons tiré du marc tout ce qu'il contient, nous faisons » avec le résidu ces tourteaux qui, bien séchés, nous serviront à » allumer notre feu en hiver » ; et comme je demandais si ce produit

valait bien la main d'œuvre, il ajouta : « Presque tous les vignobles » de cette région appartiennent à de grands propriétaires qui nous » les cèdent à bail moyennant la moitié de la récolte ; tous les frais » sont à notre charge ; il faut bien pour vivre que nous tirions du » raisin tout ce qu'il peut donner. »

En résumé, le but poursuivi par M. Genonceaux et ses collaborateurs est de démontrer que la culture de la vigne en Belgique n'a besoin que de redevenir nationale, en s'aidant des résultats obtenus dans les pays voisins, pour être plus féconde, plus régulière, et reprendre sa place parmi les autres cultures rémunératrices.

Mais le moyen d'arriver à la reconstitution des vignobles, m'objectera-t-on, dans un pays qui a cessé, de votre propre aveu, d'être viticole par nécessité et de parti pris ?

Par la petite culture : si les pouvoirs publics veulent bien favoriser les premiers essais, on arriverait facilement à créer, partout où le sol et le climat s'y prêtent, des vignobles de quatre à cinq ares, que leurs propriétaires s'habitueraient à faire cultiver ou à cultiver eux-mêmes comme ils font de leur jardin ; les instituteurs n'aimeraient-ils pas mieux soigner les ceps qu'on leur aurait plantés que de compter des hannetons et composer de leur plus belle main des diplômes d'anti-alcoolisme? Bon an mal an, ils auraient une récolte suffisante pour fabriquer une feuillette de vin blanc sur laquelle ils prélèveraient le paiement de leur travail, et un quartaut de vin rouge de seconde cuvée qu'ils mettraient en leur cave ou qu'ils feraient boire pour combattre à coup sûr le poison de l'alcool...

Il nous plaît à constater, en terminant, que la campagne entreprise par MM. Jopken et Genonceaux a déjà porté certains fruits.

La section de viticulture de l'Ecole de Huy, en effet, sous la direction intelligente et convaincue de son chef, a fabriqué avec des raisins provenant de la récolte de 1897, un vin de première cuvée absolument pur, dont le bouquet et la couleur ont une analogie frappante avec ceux des bons vins rouges de la vallée de l'Ahr.

Qui mieux est, elle a obtenu ensuite trois sous-produits qui, par leur prix de revient minime, par leur légère quantité d'alcool, en même temps que par leur goût agréable, réalisent les types de boissons populaires. C'est qu'en effet les soutirages ayant été faits, il reste le marc dont jusqu'à présent on ne faisait rien. De ce résidu, on peut cependant tirer du vinaigre ou, qui mieux est, un vin de seconde cuvée. Additionné de l'alcool qui lui manque et de sucre ou de miel, il fait un produit délicieux au goût et joli à l'œil, surtout lorsqu'il provient du « bouchon » de vin blanc tiré de raisin rouge,

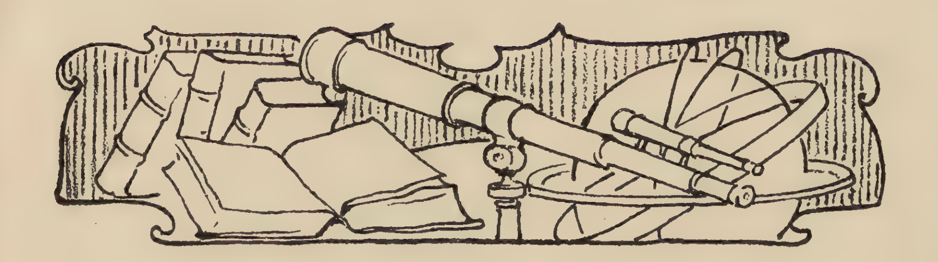
qui a laissé à la vulve toute sa couleur. Nous en avons goûté avec un plaisir extrême.

Les bons conseils de MM. Jopken et Genonceaux seront-ils suivis ? Nous l'espérons sincèrement et au surplus d'aucuns déjà les ont imités. Nous avons eu l'occasion dernièrement de boire du crû blanc de 1901 chez M. Désiron, qui s'est procuré un outillage moderne ; ce vin est clair, de belle couleur et fort agréable au palais. L'exemple de M. Désiron, devrait être imité, on devrait rompre avec une tradition qui, bien comprise, ne donnait déjà que des résultats approximatifs, qui, mal suivie, fournirait des produits inférieurs à leur réputation.

J'espère que l'initiative prise par le Directeur de la section de viticulture de l'Ecole moyenne de Huy aura des imitateurs ; il m'est permis de la louer sans réserve, mon rôle dans la campagne en faveur de la restauration du vignoble belge se bornant à combattre par des documents précis les idées fausses et les erreurs historiques qui compromettent cette cause dans l'esprit de beaucoup de personnes.

Charles BRONNE.

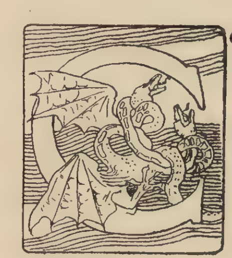




Neptune et Nutons

Voir *Wallonia*, 1902, p. 89.

II.



COMME pour renforcer l'antériorité prétendue du nom de *Neptune*, voilà qu'on attribue (1) à ce nom une origine *celtique* : on n'hésite pas à déposséder le dieu de son empire des mers, pourtant si bien constaté par les auteurs classiques (2).

Même, sur le terrain *celtique*, les partisans de l'antériorité du nom des *Nutons* n'auraient pas à déserter la lutte ; en effet, ils pourraient invoquer, tout d'abord, le *Neutto* de notre inscription admis par l' « Alt*celtischer* Sprachschatz » de Holder, ne fût-ce que comme nom propre d'individu (3) ; ensuite toute une série de *Nuada*, *Nuadu*, cités par d'ARBOIS DE JUBAINVILLE dans son « Cours de littérature *celtique* » (d'où même, prétend cet auteur avec GAIDOZ, le nom du dieu britanno-romain *Nodons !*) ; enfin, mieux que tout cela, un

(1) Voy. SCHNEEGANS, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV (1900), p. 560 et l'intéressant compte rendu de ce travail par M. le professeur WILMOTTE, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1901, p. 81.

(2) CICÉRON, *De nat. deor.*, II, 24 : « Datum est Neptuno omne maritimum regnum » ; VIRGILE, *Aen.*, I. 138 : « Imperium pelagi mihi (Neptuno) sorte datum ». Comment, devant de pareilles autorités, peut-on dire : « Die Auffassung des Neptunus als Herrscher des Meeres, dem römischen Volksglauben völlig fremd ist » ?

(3) Si *Neutto* n'est pas un nom de divinité, il manque un élément essentiel à l'inscription, le tout premier que signale CAGNAT ; par exception, cette désignation du dieu peut bien être implicite, comme de Mithra pour un cartel votif apporté dans un « Mithraeum » ; mais le cas est nécessairement rare : une douzaine sur plus de huit cents inscriptions sacrées de Rome...

héros des « Mabinogion » [1], portant le nom même de *Nwython*, identiquement notre *Nuiton* du XIIe siècle...

Nwython !... Quand il s'agit de retrouver ce personnage, on désigne le roi irlandais *Naiton*, de Beda...

Naiton, à son tour, nous ramène à un monument du culte : la « Pierre à *Niton* » de Genève, pour laquelle nous trouvons les variantes *Naiton* [2], *Neïton* [3], *Neyton* [4], *Nyton* [5]...

Cette «Pierre à *Niton*» était un autel : tel il a été qualifié par la légende locale constatée au XVIIe siècle, par SPON ; au XIXe, par THOUREL...

Tel il est démontré, par la découverte, à son pied, le 19 janvier 1645 (lors d'une baisse extraordinaire des eaux), de trois instruments de sacrifice, conservés au musée de Genève, et dessinés dans l'ouvrage de GALIFFE : ce sont, non seulement une « securis » ou « secespita » romaine, reconnue par SPON, archéologue de valeur, mais encore deux de ces ustensiles que nous appelons « kelts » et qui (cela était encore ignoré du temps de SPON) caractérisent l'âge dit du bronze, celui où l'on a constaté l'existence de « cités lacustres »...

Or il existe une carte de la « cité lacustre » de Genève [6], et son emplacement (rive gauche du lac et du fleuve, à l'entrée du Rhône dans la ville actuelle) s'étend depuis les Eaux vives jusqu'à la Corraterie : il comprend la « Pierre à Niton » et un autre autel dont je reparlerai.

Une voie, sans doute ancienne, se détachant de la Route des Eaux vives, porte le nom de « Chemin des pierres du *Niton* », vers lesquelles il a dû conduire les sectateurs du culte païen, pratiqué là, dès avant le temps des Romains : en effet, pourquoi un chemin vers ces pierres, si c'était uniquement pour aller les admirer de la rive, terme de la promenade !

J'insiste tout particulièrement sur cette « Pierre à *Niton* » de Genève, à raison d'une particularité frappante...

Je laisse parler GALIFFE [7] qui continue à s'occuper de la rive aux habitations lacustres : « C'est encore de l'époque *celtique* que la campagne a conservé longtemps, surtout dans les localités de

(1) Publiés par LOTH dans le *Cours* cité de D'ARBOIS, III, 270, où, p.15, il est reconnu que les « Mabinogion », écrits au XIIe siècle, sont celtiques pour le fond des récits.

(2) SPON, *Histoire de Genève* (1680), I, p 13 de l'édition de 1730.

(3) THOUREL, *Histoire de Genève* (1832), p. 20.

(4) GALIFFE, *Genève historique* (1869), p. 7.

(5) ID., Supplément (1872), p. 10.

(6) Réduite par GALIFFE, p. 14 de son Supplément.

(7) Supplément, p. 15.

la rive gauche, certaines croyances superstitieuses, comme celle aux « Servants », génies domestiques invisibles taquins ou complaisants, selon les dispositions du ménage qu'ils honorent de leur attention... ».

Tout à fait nos Nutons... Je m'en serais voulu de ne pas communiquer cela à *Wallonia*, comme document à l'appui de ma thèse sur l'autel consacré à la divinité des *Nutons* aux environs de Dinant : il y a donc eu, à Genève, un autel semblable et cet autel a même conservé le nom de la divinité à laquelle il fut consacré.

Ces *Nutons* de Genève, on les rapporte à l'époque *celtique* anté-romaine, et, en effet, telle est bien l'indication qui résulterait de la trouvaille de « kelts », au pied de « l'autel » cité : ces instruments n'étaient plus en usage sous les Romains.

Seulement la « secespita » démontrerait qu'à l'époque de ceux-ci, le culte des *Nutons* n'avait pas cessé...

Tout récemment, on vient d'en acquérir la preuve, les Romains, dans les « palafittes » de la cité lacustre de Genève, continuèrent les traditions de leurs prédécesseurs : Le 14 mai 1884, en face de la Corraterie, en plein Rhône, on a découvert l'inscription suivante (1) :

DEO. NEPTVN
C. VITALINIVS
VICTORINVS
MILES
LEG. XXII
A CVRIS
V. S. L. M

Le culte de *Neptune* succédant, au même endroit, à celui de la divinité des *Nutons !*...

En vérité, Spon avait pressenti cette découverte, quand il faisait figurer sur une de ses planches la « Pierre à Niton », comme « ara *Neptuni* » et quand il disait : « Ce petit rocher dans le lac, au devant de la ville, servait d'un autel dédié à *Neptune*, le dieu des eaux, et c'est de son nom que celui de *Neiton* a été formé ».

Aujourd'hui, on se demandera si ce n'est pas plutôt l'inverse et si le *Neptune*, adoré par les Romains à Genève, ne dérive pas de la divinité des *Nutons*, adorée avant lui au même endroit ?

Dans un dernier §, malgré l'apparence « aquatique » que présentent les *Nutons* de Genève, j'essayerai de rétablir la chronologie des *Nutons* terrestres ou marins, dans les Chansons de geste.

H. Schuermans.

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, XII, 5878 : « In ipso alveo Rhodani, au milieu de pilotis qui pourraient bien remonter à l'époque lacustre ».



Chronique Wallonne

Le mouvement flamand et le mouvement flamingant.

Le mouvement de races et les conflits de langues auxquels nous assistons vient d'être de la part de M. Maurice WILMOTTE, l'objet d'une étude approfondie et très intéressante, dans un livre qui, au point de vue politique, a fait un certain bruit dans la presse (1). Ce point de vue est naturellement étranger aux préoccupations de *Wallonia*, bien que l'ouvrage de M. WILMOTTE, par l'érudition de son auteur et les aperçus originaux qu'il devait nécessairement apporter, mérite de retenir l'attention.

C'est dans la seconde partie du livre — avant de parler de « l'Avenir socialiste », et après avoir montré le « Passé libéral » par l'œuvre politique de trois Wallons : Charles Rogier, Walthère Frère-Orban et Jules Bara — c'est à propos du « Présent catholique » que l'auteur parle des conflits de races et de langues en Belgique.

Le mouvement flamand est naturellement le principal objet de son étude. Il en fait surtout l'historique. Nous ne pouvons mieux faire que de résumer son exposé, en retenant les principaux faits, avec la signification naturelle qu'il leur donne.

Le mouvement flamand remonte aux premières années de la nationalité belge, mais il ne fut pas d'abord un mouvement populaire. Le décret de 1819, qui permettait l'emploi du flamand sans traduction dans les actes administratifs et judiciaires, édictait aussi qu'à partir du 1er janvier 1823, aucune autre langue que la langue *nationale* ne serait reconnue légale pour les affaires publiques dans quatre des provinces belges : les fonctionnaires ignorant le flamand devaient être impitoyablement transférés en Wallonie. Or, qui pétitionna avec le plus d'ardeur contre l'application des nouvelles dispositions légales ? Ce fut le paysan flamand : sur un millier de pétitions envoyées aux Chambres des Provinces-Unies, il y en eut près des trois quarts qui émanaient de citoyens parlant le flamand, et beaucoup étaient rédigées dans cet idiome.

(1) *La Belgique morale et politique (1830-1900)*, par Maurice WILMOTTE. Préface de M. Emile FAGUET. Un vol. in-12 de XXI-355 p. — Bruxelles, Weissembruck, éd. 1902. — Prix : fr. 3-50.

Ce fait contraste violemment avec le bilinguisme qui persista paisiblement dans les petits Etats belges jusqu'au milieu du xviiie siècle. [Il paraît bien que le pétitionnement des flamands fut une erreur au point de vue de leur race : mais il semble qu'il fut dicté surtout par un désir de réaction, de la part des Belges catholiques, contre l'omnipotence des Néerlandais protestants. Quoi qu'il en soit, la question des langues fut indiscutablement une des causes de la Révolution de 1830].

Le mouvement flamand débuta, dès 1834, par un petit pamphlet dans lequel on protestait contre l'abandon dans lequel était tombé un idiome qui avait connu dès 1100 une floraison littéraire. Longtemps le mouvement resta purement littéraire. Une sorte d'académie libre se fonda à Gand, puis une revue le *Belgisch museum*, puis un cercle, sous ce titre qui était tout un programme : *De taal is gansch het volk* « la langue c'est tout le peuple. » On fixa l'orthographe, on édita les monuments littéraires et historiques du passé. En 1844, un congrès, présidé par Willems, réunit les délégués des vieilles chambres de rhétoriques et de quelques cercles d'instituteurs, où l'idée flamande avait trouvé ses premiers prosélytes. Un an plus tard, le gouvernement décrétait la publication des anciens textes de la Belgique occidentale. [1] En 1855, une commission avait été créée pour examiner les griefs, formulés par des pétitions venues de toutes les régions du pays ; on lui avait aussi remis le soin de proposer des encouragements à la littérature néerlandaise et une réglementation nouvelle de l'usage administratif des langues nationales. Cette commission ne fit point comme la plupart de ses pareilles. Au lieu de somnoler, de s'éterniser dans des débats sans conclusion, elle fit preuve d'une initiative tellement énergique, qu'on n'osa publier son rapport.

Depuis 1846 déjà, le mouvement avait pris une allure politique et religieuse. L'abbé David et le libre penseur Willems avaient élaboré un programme commun. Il y aura désormais, par suite de la scission entre libéraux et catholiques, un *Davids-fonds* et un *Willems-fonds*. Toutefois les hostilités seront suspendues, comme par enchantement, dès qu'il s'agira de combattre les « Fransquillons », c'est-à-dire les partisans de la suprématie du français. Le clergé lève même l'interdit qui frappait, sous le régime hollandais, les livres imprimés dans le nord des Pays-Bas.

Henri Conscience rend aux novateurs le très grand service d'orienter vers eux le goût encore incertain du public flamand. Son *Leeuw van Vlaanderen* « Lion de Flandre » devient la bible d'un patriotisme plus local, mais aussi plus fervent, que le patriotisme belge. Enfin, un poète, Ledeganck, trouve l'expression lyrique des sentiments chers aux Flamands. Le mouvement aura désormais ses écrivains, comme il avait ses théoriciens, ses archéologues et ses pamphlétaires.

(1) En fait, les crédits ne furent votés qu'en 1854. Les réclamations des littérateurs flamands étaient très légitimes; mais il n'est pas moins légitime, comme le remarque l'auteur, de leur opposer l'indifférence vraiment surprenante avec laquelle le pouvoir, en Belgique, a laissé à la science étrangère le soin de révéler au public les monuments littéraires de la partie orientale du pays.

Au reste, les années, en s'écoulant, ayant attiédi les haines politiques, des Congrès, des *landdagen* périodiques groupent les Flamands du nord et du Sud alternativement en Flandre et en Néerlande. La presse flamande ne cesse de se développer : en 1840, on ne compte que dix-sept journaux flamands, dont aucun n'est quotidien ; ce nombre est triplé en 1851 ; en 1854, il en paraît septante-deux, dont six s'impriment chaque jour ; vingt ans après, il faut encore doubler ce chiffre respectable ; maintenant une nouvelle multiplication serait nécessaire.

Cependant la reconnaissance officielle de tant d'efforts fut lente. On ne l'arracha que morceau par morceau aux gouvernants; libéraux et catholiques, les premiers surtout, redoutaient de modifier l'œuvre de 1830. De là, l'échec de la Commission instituée en 1855, et dont on a dit l'inquiétante activité. Les Flamands ne désespèrent pas. Ils se replient en bon ordre et s'attachent à des conquêtes locales, moins disputées et plus directement utiles à leur dessein.

Le succès de ce côté leur étant naturellement venu, on voit, en 1861, le petit groupe des Néerlandistes, après un débat orageux qui dura deux longs jours, faire inscrire par le Parlement, dans l'adresse au Roi, leur espérance de voir le Gouvernement prendre des mesures pour faire droit aux revendications fondées des populations flamandes. En 1867, ce n'est qu'à la majorité de douze voix que la Chambre repousse un projet de loi aux termes duquel la connaissance du flamand était exigée des magistrats en pays flamand. En 1873, nouvelle tentative, qui eut un meilleur succès : il fut décidé que l'instruction criminelle et les plaidoiries auraient lieu dans la langue du pays. On sait la suite.

Quant au mouvement artistique, il se résume en quelques traits. La période héroïque une fois close, les intellectuels du mouvement réussirent facilement (1886), à obtenir une académie que Rogier avait du reste projeté de fonder dès 1843. Ils réclamèrent et obtinrent des villes d'Anvers, de Bruxelles et de Gand, la construction de théâtres flamands. La manne officielle, sous forme de primes et de subsides plut à partir de 1858 sur le sol néerlandais. Entre 1860 et 1864, on compte septante-cinq pièces couronnées, dont aucune, du reste, n'a survécu. Le nombre des cercles dramatiques monte comme une marée : il est, en 1864, de cent et huit, de deux cents vingt-cinq en 1872; en dix ans on avait réparti 150.000 francs entre ces associations. De même se multiplient les productions dramatiques. Mais, si leur quantité est de plus en plus grande, leur qualité est restée médiocre. Celle des acteurs ne l'est pas moins. En 1900, on espère toujours l'homme de génie qui donnera à la scène flamande l'orientation rêvée.

Telle est en raccourci, l'histoire que présente M. Wilmotte de cet admirable mouvement de race — qui devait si mal tourner.

Pour nous il eut le très grand avantage de susciter (nous préférerions dire « de hâter ») le réveil de l'Ame wallonne. Ce réveil, M. Wilmotte le voit dans la renaissance de la littérature patoise, qui en fut effectivement la première manifestation en date,

et qui reste la plus nombreuse et la plus vivace. M. Wilmotte nous en montre l'étendue et la valeur par quelques traits caractéristiques. La critique qu'il en fait est peut-être, sur certains points, moins généreuse que de raison. Mais la Renaissance wallonne n'est pas seulement dans le mouvement patois, et j'aurais voulu que l'auteur le dît plus clairement. Il nous devait un exposé synthétique du mouvement wallon intégral. Il aurait pu, mieux que personne, montrer l'influence de certains hommes de science, de certaines œuvres historiques et archéologiques, et citer notamment les travaux de M. Helbig sur l'art mosan, qui ont donné conscience à nos artistes actuels de la filiation qui les rattache aux vieux maîtres. L'auteur a indiqué sommairement l'importance du groupement suscité à Liége dès 1885 par M. Albert Mockel, directeur de la revue *La Wallonie*. On regrettera de ne pas trouver dans les pages que M. Wilmotte consacre au mouvement littéraire, ne fût-ce qu'un écho du rapport écrit il y a quelque huit ans par M. Wilmotte lui-même, pour un jury du prix quinquennal de littérature française, et où il montra avec tant de perspicacité les caractères et la valeur du mouvement wallon de littérature française.

Cette réserve faite, il sied de louer ce que dit l'auteur du mouvement flamand actuel, malheureusement dégénéré en flamingantisme étroit, sectaire, et brutalement oppresseur. Il suffira de dire que sur ce point M. Wilmotte donne exactement l'opinion moyenne — celle d'un historien disert mais prudent — sur des événements qui datent de quelques années à peine et dont on commence à comprendre l'importance.

*
* *

Pour tout homme de sang-froid et surtout dégagé des préjugés de l'antiflamingantisme forcené qu'on tâcha vainement de susciter chez nous il y a quelques années, il est évident que le mouvement flamand, dont nous venons d'esquisser d'après M. Wilmotte la belle allure et la courageuse persévérance, est actuellement trahi par ses derniers propagandistes.

Le succès de justes revendications a cessé de suffire à ces « Flamingants » qui, non contents de rattacher leur mouvement de race au pangermanisme au moyen d'artifices de philologie, cherchent, consciemment ou non, à substituer, dans notre petit pays, par la haine et le mépris qu'ils affichent pour les Wallons, une guerre cruelle à la plus saine et profitable émulation des races.

Cette haine féroce et aveugle ne s'attaque pas seulement aux Wallons, mais aussi aux Flamands qui se réclament de la culture française ou qui professent pour elle un respect mérité.

La récente équipée des Flamingants contre M. Maeterlinck — qui, Flamand d'origine et de cœur, les avait sévèrement jugés — a montré les petits côtés ridicules d'une exaltation qui dégénère en folie furieuse. Après avoir lu ci-dessus un raccourci historique du mouvement « flamand », veut-on voir un tableau du mouvement « flamingant » dans ses origines, son caractère et son développement ?

Il suffira de lire ces extraits d'un article du *Petit Bleu de Paris*, numéro du 20 juillet, qui émane en toute évidence d'un écrivain directement renseigné.

Qu'est-ce que le mouvement flamingant ? Il est particulariste, mais avec des tendances complexes ; car il est nationaliste et il est gallophobe ; pour la grande majorité de ses adeptes il est catholique et conservateur en politique aussi bien qu'en tout autre chose. C'est en quelque manière, une réaction flamande contre la révolution de 1830 qui fut surtout l'œuvre des Wallons ou Belges d'idées et de culture françaises. Réaction assez légitime au début, car la langue flamande et les idées flamandes avaient senti les atteintes profondes de l'influence latine ; mais M. Coremans, d'Anvers, se chargea de la conduire aux plus ridicules folies, et l'on put croire qu'il s'agissait de faire de toute la Wallonie une simple annexe des Flandres. On sait déjà qu'il est d'usage de compter dans l'école flamande tous les artistes wallons et même les plus français d'entre eux. Dans les manuels des collèges, l'histoire des Flandres a pris toute la place, au détriment de l'histoire des provinces wallonnes, qui n'est ni plus héroïque ni moins belle.

Cela ne parut pas suffisant, et désormais l'enseignement fut donné en flamand dans les lycées des Flandres... Les officiers wallons durent connaître le flamand — car on n'ose pas former des régiments régionaux — et tous les employés de l'administration durent l'apprendre et le parler, malgré la difficulté extrême qu'il y a, pour des gosiers latins, à prononcer la plus gutturale des langues germaniques. Tous les imprimés de l'Etat, depuis les comptes-rendus des Chambres jusqu'au dernier des avis officiels, furent traduits en flamand, même dans la partie wallonne du pays... Devant les tribunaux, les accusés flamands peuvent imposer aux débats l'emploi de leur langue maternelle et c'est parfaitement juste ; mais il paraît que ce n'était pas assez, et dans les procès civils le défendeur eut le droit de forcer sa partie à plaider en flamand...

Le mouvement flamingant fut fertile en inventions grotesques. On lui doit la création d'une série de sinécures où furent casés les plus remuants de ses grands hommes ; témoin cette chaire de déclamation flamande, à Bruxelles, où, au bout de quelques années, un élève se présenta enfin ; ce fut d'ailleurs à la stupéfaction complète du professeur, qui faillit croire à une fumisterie.

Bien que la Flandre soit moins musicienne que peintre, et qu'elle eût déjà deux Conservatoires, à Gand et à Bruxelles — le pays wallon n'en possède qu'un seul — il en fallut un troisième à Anvers pour y donner asile à la vulgarité tonitruante de M. Peter Benoît. Tout fut à l'avenant.

Les travaux publics spécialement consacrés à la Flandre ont absorbé, pendant les huit dernières années, la somme assez ronde de 185.995.800 francs; tandis que pour la Wallonie on ne dépensait que 25.758.500 francs, soit *moins du septième*. Pourtant la population wallonne est numériquement à peu près égale à celle de la Flandre, et elle paie plus d'impôts. *En Belgique, on le voit, l'élément latin est aujourd'hui écrasé par l'élément germanique.*

C'est le résultat des tendances conservatrices et catholiques qui ont accompagné le mouvement flamingant. En exaltant, et certes avec raison, leur langue maternelle, ses adeptes voulaient surtout préserver le paysan flamand des idées libérales que transmet la culture française. Le flamingantisme libéral, moins absolu, s'est trouvé noyé dans le flamingantisme conservateur dont M. Coremans fut le porte-bannière. La Belgique latine, qui est presque entièrement libérale et socialiste, devait être sacrifiée par un Gouvernement catholique et conservateur. Les ministres sont flamands, et ils n'ignorent point ce qu'ils doivent au flamingantisme. Qui leur donnera tort?

Il serait injuste de confondre avec ce flamingantisme fanatique le mouvement flamand tout entier. Il ne s'agit plus ici de ce particularisme grotesque qui se ratatine et se recroqueville par peur de l'étranger. Il s'agit de cultiver l'âme flamande, d'en pénétrer le sentiment et de la formuler dans une langue épurée ; il s'agit aussi de lui donner conscience de ses forces...

Il n'y a rien à objecter aux Flamands lorsqu'ils exigent pour leur langue maternelle la place qui lui est due. On peut admettre encore qu'ils veuillent la substituer entièrement au français dans les limites de leurs provinces. Ce qui est intolérable, c'est qu'ils peuvent l'imposer aux Wallons, dont les gosiers français sont obstinément rebelles au parler de leurs voisins. La seule solution légitime est de donner la Flandre aux Flamands et la Wallonie aux Wallons. On s'efforce, au contraire, de créer artificiellement une Belgique bilingue et bâtarde.

Récemment, M. Picard et ses disciples du barreau de Bruxelles, ont même inventé l'Ame belge. Ce fut une grande surprise. Cette âme-là était aussi inconnue en Belgique que l'âme austro-hongroise doit l'être au bord du Danube. Les protestations ne pouvaient manquer, et l'une des plus nettes et des plus significatives fut celle de *Wallonia*, revue liégeoise de folklore et de mœurs wallonnes qui donne ici clairement la note de l'opinion cultivée[1]. A Liége, les meilleurs esprits vont jusqu'à souhaiter une séparation administrative et financière faite à l'amiable avec les Flamands, et ils jugent que la Belgique peut trouver ses bornes à Bruxelles, capitale neutre et résidence du roi.

(1) [En remerciant notre confrère parisien de la citation si honorable qu'il veut bien faire de *Wallonia*, nous nous permettons de lui faire remarquer que cette revue n'est pas seulement un recueil de folklore et de mœurs wallonnes, mais qu'elle est, ou, si l'on veut, tend à devenir la Revue wallonne intégrale — sans rien perdre, néanmoins, de son caractère documentaire, ce que fait entendre son sous-titre d' « *archives* wallonnes » adopté depuis un an. — O. C.]

Après le double exposé historique qu'on vient de lire, il est topique d'indiquer à quel degré d'exaspération on en est arrivé, de divers côtés, en présence des excès de ce mouvement si noblement commencé, et si rapidement dégénéré.

Au cours du récent *landdag* de Courtrai, les Flamingants ont encore attiré violemment sur eux l'attention publique, et ils ne peuvent pas se vanter d'avoir eu ce qu'on appelle vulgairement « une bonne presse ».

Voici *La Meuse* qui, sous la plume de M. des Ombiaux, fait ressortir dans une page curieuse de caustique ironie le « culot » des Flamingants, leur désinvolture infatigable à inventer des griefs, leur témérité à parler de la Belgique en pays conquis, leur audace à exploiter et à dénaturer l'Histoire.

Voici *Le Bien Public*, journal catholique et conservateur, faisant le procès des « derviches hurleurs qui cherchent à s'imposer à tout le peuple flamand, à excommunier quiconque ne dit pas *amen* à leurs propositions irréfléchies et qui cherchent à suppléer à l'autorité qui leur manque par la violence, la grossièreté et le fracas ».

Voici *Le Précurseur*, que l'on fera difficilement passer pour un journal « fransquillon », démontrant que grâce aux menées violentes des Flamingants, « après avoir été opprimés, les Flamands deviennent oppresseurs en pays flamand même ».

Voici enfin l'*Etoile Belge* qui, sous le titre « La boulimie flamingante », stigmatise à son tour les exagérations du « flamingantisme tremens, qui rêve de dévorer la Belgique tout entière dans le but de lui conserver des fils néerlandais. » Il est temps de réagir avec énergie contre le péril flamingant, dit ce journal. Et il ajoute : « Nous comptons sur les Flamands eux-mêmes, dont le bon sens proverbial finira bien par voir clair dans les revendications absurdes et dangereuses des Flamingants. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on déclare compter loyalement, dans ce but, sur les plus proches spectateurs de la tragi-comédie flamingante. Seulement, naguère encore, nos journaux en dialecte étaient les seuls à tenir ce langage. Aujourd'hui, c'est la grande presse qui fait appel au bon sens public de la nation flamande — et cet appel est d'autant plus pressant que les Wallons sont pour ainsi dire désarmés, la plupart de leurs représentants aux Chambres (et surtout les Socialistes), ignorant de parti-pris ou autrement le péril flamingant.

Le malheur, c'est que les Flamingants crient tellement haut et sont tellement forts de leurs appuis politiques ou, si l'on veut, de la tolérance dont la politique les honore, que les Flamands eux-mêmes

paraissent positivement abasourdis. Rares sont ceux qui protestent contre les pires excès que l'on commet sciemment en leur nom, et sous le couvert de la cause sacrée qui tient au cœur de leur race.

L'appel bénévole aux Flamands a donc été, jusqu'ici, assez illusoire.

Il reste aux Wallons, à tous ceux qui, en Belgique, honorent la culture française — à tous ceux aussi qui tiennent, pour l'avenir, à l'intégrité du pays — à tous ceux enfin que révolte l'oppression flamingante, il reste le devoir impérieux de clamer sans cesse et hautement leur indignation envers les énergumènes qui ont, chez nos compatriotes flamands, odieusement trahi la plus juste et la plus noble des causes : celle, pour les races, du droit à la vie libre, féconde et généreuse.

O. COLSON.

BIBLIOGRAPHIE (1) :

Les journées montoises de THOMASSIN. — Un vol. de 232 p. — Dequesne-Masquillier et fils, éd. à Mons. — Prix : fr. 1-50.

THOMASSIN, un des plus joyeux collaborateurs du spirituel journal montois *l' Ropïeur*, vient de réunir en volume la plupart de ses œuvrettes. C'est un délice que la lecture de ces pages savoureuses dans lesquelles THOMASSIN, a noté le spectacle quotidien de la vie montoise. Avec un sens d'observation très sûr, il a célébré les divers métiers de sa ville et il a conféré à chacun d'eux la couleur nécessaire. Il a su en montrer tous les aspects pittoresques et originaux. Le livre de THOMASSIN — sous ce pseudonyme se cache un grave fonctionnaire — fleure bon sa ville et c'est ce qui en fait tout le prix.

Avec une verve toute spontanée, l'auteur des *Journées Montoises* dessine un coin d'atelier, un carrefour, la silhouette plaisante d'un ivrogne, et sait donner à ce qu'il écrit un cachet bien particulier et surtout une allure très vivante.

Son livre renferme des contes et des impressions en prose, ainsi que des pièces de vers du plus heureux tour.

Les journées montoises, c'est-à-dire la série des professions qui se partagent l'activité des habitants de la ville boraine, les journées de la Laitière, du *Mènusier*, du *Rintier*, du Barbier, du Facteur et de tant d'autres, sont l'objet de la part de THOMASSIN de descriptions amusantes et minutieuses comme aussi de commentaires de la plus agréable jovialité. Au surplus, toutes ses notations sont prises sur le vif et sont d'une rigoureuse exactitude.

THOMASSIN aime sa ville et ses Borains. Il les morigène parfois, comme par exemple quand ils font la Saint-Lundi tous les jours, mais on sent dans

(1) L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro une partie de la Bibliographie, des Faits divers et la Revue des revues.

ses contes et dans ses poésies les accents d'une vraie affection, pleine d'indulgence et toujours prête au pardon.

La langue des *Journées Montoises* est forte, solide et claire. Thomassin, qui en connaît tous les secrets, la manie avec une aisance remarquable, tout en lui gardant — chose précieuse entre toutes — sa saveur native.

Les amateurs de littérature wallonne et tous les friands d'écriture pittoresque voudront lire l'ouvrage de Thomassin, qui est bien de son terroir et qui procure de la bonne joie, saine et bruyante.

Olympe Gilbart.

FAITS DIVERS : (Juillet-Aout)

Liége. — Le 4 juillet, nous avons appris avec le plus vif sentiment de regret, la mort de M. André Delchef, fabricant d'armes, un de nos auteurs wallons le plus justement réputés, décédé subitement vendredi, à midi, en notre ville.

André Delchef fut toute sa vie un Wallon fervent et ses efforts tendirent constamment à donner à notre pittoresque langage un lustre toujours plus brillant. Il a bien mérité de la Wallonie, parce qu'il fut un des principaux leviers du mouvement littéraire dont nous admirons aujourd'hui la superbe floraison. D'imagination fertile, d'esprit clair et précis, avec une pointe verveuse des plus plaisantes, il s'adonna particulièrement au théâtre et il a enrichi l'écrin dramatique wallon de pièces qui sont des modèles classiques vers lesquels, plus souvent encore, nous aurions plaisir à voir nos auteurs retourner. Il y a presque un demi-siècle, exactement en 1857, alors que la littérature dramatique wallonne, malgré les œuvres curieuses et fortes du xviii[e] siècle, ne s'était guère manifestée que par des productions plutôt inoffensives, André Delchef écrivit une pièce dont le succès fut retentissant et que tous les Liégeois wallonisants ont présente à la mémoire, *Li Galant del Siervante.*

Ce coup d'essai fut un coup de maître et il nous souvient des applaudissements qui saluèrent cette œuvre lorsqu'elle fut reprise, il y a quelques années, au Casino Grétry. La langue s'y affirme pleine, savoureuse, colorée. C'est une vraie joie que d'entendre ce beau wallon de Delchef, si vibrant, qui exprime à merveille tout le goût de notre race. Il est resté de cette pièce des mots célèbres, comme le *Dji m' pormonne*, qui est passé à l'état de dicton populaire.

André Delchef n'en resta pas là. Il est l'auteur de nombreuses pièces qui toutes obtinrent des succès notoires et, parmi elles, il faut citer : *Les deux Nèveux*, *Pus vîx pus sot*, *Li Narène dè curé Moitroux* et *Li Canne dè méd'cin.*

Les deux Nèveux sont une œuvre vraiment remarquable, que les lettrés de la Wallonie placent, avec raison, au tout premier rang. Elle dénote, non seulement une merveilleuse connaissance de toutes les ressources de la langue. mais une entente parfaite de la scène et une observation pénétrante des caractères. *Les deux Nèveux* marquent une date précieuse dans la Wallonie littéraire.

Par ces quelques lignes, on peut voir quelle influence André Delchef a exercée sur les lettres wallonnes. Avec lui disparaît un des maîtres-auteurs de notre région et l'un de nos plus puissants écrivains de terroir.

André Delchef était une de ces natures toutes d'une pièce, un peu misanthropes même, qui forcent l'estime et le respect. Il appartenait à l'une de ces vieilles familles dont l'esprit, le caractère, tout, jusqu'au nom lui-même appartient en propre au terroir wallon qu'elles incarnent par une sorte de privilège, et qui conservent jalousement les traditions d'honneur, de franc parler et d'intransigeante fierté dont est fait l'âme même de la race.

— Le 29 juin, à la cérémonie de la distribution des récompenses aux élèves de l'Académie de cette ville, M. Alfred Micha, échevin des Beaux-Arts, a prononcé un intéressant discours dont la partie essentielle est relative à l'histoire et la description d'une superbe maison de la rue Féronstrée, l'hôtel des anciens comtes d'Ansembourg. Cette maison est remarquable surtout par sa décoration intérieure ; elle date d'une excellente époque liégeoise, la première moitié du XVIIIe siécle. On sait avec quel art furent traitées sous Louis XIV et Louis XV les boiseries liégeoises : la beauté, la richesse, les sculptures dont sont ornées nos meubles de cette époque, les ont fait apprécier et rechercher du monde entier. Or, les boiseries de l'hôtel d'Ansembourg sont de toute beauté, ainsi que les peintures murales, et les plâtres et les faïences, le tout conservé en parfait état. Le propriétaire actuel, qui a toujours refusé de céder les morceaux d'art liégeois qui ornent sa somptueuse maison, s'est à présent déclaré prêt à la vendre, ou s'il n'a pas d'offres, à transformer l'hôtel en maison de rapport. La presse liégeoise tout entière s'est émue de pareille éventualité, et, en dernier lieu, l'*Institut archéologique* a adressé une requête à l'Administration communale, pour que celle-ci mette tout en œuvre pour acquérir la maison Jongen. La revue *Art et Critique*, n° de juillet, publie l'intéressant discours de M. Micha.

— A la séance du Conseil communal du 28 juillet, le premier objet à l'ordre du jour était la remise solennelle de l'allocation votée par le Conseil communal à M. Théodore Gobert, archiviste provincial, pour aider à la publication de la table alphabétique générale de son ouvrage intitulé *Les Rues de Liège.*

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la ville et du pays, tous les représentants des vieilles familles liégeoises, les patriotes comme les érudits, les historiens, les archéologues et les artistes connaissent et estiment ce bel ouvrage, fruit de vingt années de travail, et où M. Gobert a entassé un nombre immense de renseignements et de documents. C'est une œuvre de bénédictin qui représente une somme extrême de labeur, de patientes et d'érudites recherches.

Il faut savoir gré au Conseil d'avoir tenu à féliciter M. Gobert et au Collège d'avoir voulu que ces félicitations fussent exprimées solennellement et publiquement.

Nous sommes heureux de l'hommage rendu au magistral ouvrage de M. Gobert et joignons avec plaisir nos félicitations à celles qui lui ont été

exprimées en cette circonstance, par l'honorable bourgmestre de Liége aux applaudissements unanimes des membres du Conseil communal.

— En remplacement de M. Surmont de Volksberghe, démissionnaire, le Roi a nommé un liégeois, M. Gustave Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail. Précédemment, M. de Favereau, ministre des affaires étrangères, était le seul membre wallon du cabinet. M. Francotte est un lettré qui s'est toujours intéressé, non seulement comme conseiller communal à Liége, mais à titre personnel et privé, à la Littérature wallonne, aux Arts et aux artistes wallons. Nous devons nous féliciter que la minorité wallonne d'une voix sur sept soit renforcée au Ministère par l'appoint d'une personnalité liégeoise, telle que M. Gustave Francotte.

— La partie wallonne de la revue de M. Garnir que doit monter en octobre le Théâtre royal, a été confiée à M. Charles Bartholomez, dont on se rappelle le succès, l'an dernier, obtenu en collaboration analogue avec M. Nello Breteuil pour la revue du Pavillon de Flore.

— Le concours dramatique wallon organisé par l'*Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons*, à l'occasion du XXe anniversaire de sa fondation, a réuni un ensemble de vingt et une sociétés, réparties en quatre catégories : les deux premières réservées aux sociétés rurales ou citadines n'ayant encore pris part à aucun concours; les deux dernières, celles d'Excellence et d'Honneur, aux cercles qui avaient déjà obtenu des distinctions. Les séances ont eu lieu successivement dans les différents théâtres de la ville, devant un public nombreux, qui a suivi les diverses joutes avec une attention soutenue.

Voici le palmarès :

Seconde division, sept sociétés concurrentes. — 1er prix : *Les Homéristes*, de Montegnée, interprétant *Li tchîf-d'oûve da Mitchî*, de Déom. 2e prix : *Li Pilé walon*, de Herstal, interprétant *Li Portrait ou les deûs frés*, d'Alph. Tilkin. 3e prix : *L' Houlote*, de Jemelle, interprétant *li Galant strindu*, de Despret. 4e prix : *L'èspwèr*, de Herstal, interprétant *Li creûs d'honeûr*, de Th. Bovy.

Parmi les prix personnels, on doit trouver particulièrement mérité celui accordé, à titre de prix unique, à l'unanimité et avec félicitations du jury, à Mlle Léona Lardoz, de la Société de Jemelle : cette charmante « amateur » a fait preuve d'un art véritable et d'un naturel parfait, dans un ensemble, du reste, lui-même très remarquable.

Première division, huit sociétés concurrentes. — 1er prix : *Nameûr po tot*, de Bruxelles, interprétant *On mwinnadje di francs pauves*, de Leroy. 2e prix : *l'Echo du vallon*, de Montegnée, interprétant *On côp d' grisou*, de Jacquemotte. 3e prix : *Les Walons*, de Seraing, interprétant *Gâté*, de Derache et Bartholomez. 4e prix : *Les Amateûrs rèyunis*, de Boncelles, interprétant *Li Maisse dè l' djowe*, de Bovy. Deux prix personnels : à Mme Beauvaret et à M. Rip, deux artistes de *Nameûr po tot*. Cette Société a émerveillé le public, et la presse est unanime à louer les fortes qualités de ses acteurs et l'excellence de l'ensemble.

Excellence, quatre Sociétés concurrentes. — 1er prix à *La Fougère*, de Liége, interprétant *Li rôse di Fètène*, d'Edm. Etienne, de Jodoigne, trad. O. Colson. 2e prix : *Les Enfants de Thalie*, de Seraing, interprétant *Les frés Burtain*, de Tilkin. — Deux prix personnels hommes à des membres d'autres sociétés.

Honneur, pièce imposée, inédite : *Li bone sovnance,* de M. Peclers. Deux Sociétés concurrentes, de Liége. — 1er prix, au *Perron Liégeois.* 2e prix, à la *César Franck.* Un prix d'amateur homme et un id. dame à la *César Franck ;* un id. dame au *Perron Liégeois.* = Le jury s'est trouvé en présence de deux interprétations très différentes, l'une, plutôt réaliste, l'autre qu'on pourrait qualifier de romantique. C'est cette dernière manière de comprendre la pièce qui l'a emporté.

Si l'on se retrace les différentes phases du concours on constate avec plaisir les beaux résultats scéniques obtenus par les diverses Sociétés. On n'a point vu cette fois de Cercles absolument insuffisants. Le progrès est général. Il se marque autant et peut-être plus dans l'effet d'ensemble, dans la cohésion des éléments de chaque troupe, que dans les mérites particuliers de certains amateurs. Certes les prix personnels ont été hautement mérités, mais des amateurs de réelle valeur se révèlent à chaque concours et les présentes joutes ont démontré que le pays wallon possède une pléiade d'artistes capables de se produire dans les bonnes pièces du répertoire avec tout le naturel et la sincérité qu'on ne trouve pas toujours chez les professionnels. Mais, nous ne saurions trop insister sur ce point, la vraie marque du progrès de notre art populaire est dans la remarquable homogénéité de presque toutes les interprétations distinguées par le jury. On sent que l'importance accordée à la régie grandit de jour en jour au sein de nos Associations dramatiques. Une autre remarque importante à faire est que le drame et la comédie de caractère sont désormais entrés dans le répertoire courant, même au village, où trop longtemps on a accordé au vaudeville et à la pochade une importante exagérée.

Le concours a donné à ces différents points de vue une démonstration très nette. Aussi la critique a-t-elle unanimement marqué sa satisfaction ; elle a fortement loué, en cette occasion, le talent généralement dépensé par ces « acteurs » qui ne sont point des professionnels, mais des ouvriers, pour la plupart, qui, la tâche du jour achevée à l'atelier, s'en vont aux répétitions, de cœur joyeux, non comme à une tâche nouvelle, mais comme à un délassement bien mérité, et qui, néanmoins, consacrent une somme considérable d'efforts à mériter le suffrage du public, se soumettant avec confiance et avec une patience admirable aux exigences multipliées d'un régisseur rarement satisfait, et cela jusqu'au jour tant désiré de la représentation publique...

Tandis que la valeur littéraire et artistique du mouvement dramatique wallon s'épure et se développe, on ne doit pas perdre de vue sa haute valeur éducative et même moralisatrice pour la classe ouvrière.

VERVIERS. — Une manifestation émouvante s'est déroulée, le 3 juillet, à l'École normale de Verviers, à l'occasion de la retraite de l'éminent directeur M. Elysée Harroy, qui, depuis bientôt un quart de siècle, dirige cet établissement avec tant d'autorité. Le corps professoral, un nombre considérable d'anciens élèves, les amis personnels du jubilaire s'étaient réunis pour le fêter. M. Famenne, au nom des professeurs, a rappelé que l'Ecole normale de Verviers est l'œuvre de M. Harroy. MM. Bonmariage et autres ont exprimé les sentiments de reconnaissance des élèves et anciens élèves. M. Harroy a répondu par des paroles d'une cordialité émouvante. Au nom des amis, M. Albert Bonjean a exalté le patriotisme actif de M. Harroy, son amour de la terre wallonne que l'infatigable marcheur a cent fois parcourue, que le poète a chantée, que le savant a étudiée, en mettant en toutes ces manifestations si diverses la marque d'un esprit aussi original que fécond. La fête s'est terminée, au banquet, par des chansons — et le Wallon a joué son rôle dans les distractions du dessert, en partage avec les chansons déjà anciennes de M. Harroy lui-même, qui ont, comme on le sait, gardé une popularité vivace et du meilleur aloi.

— Un archéologue verviétois, M. Hubert Demoulin, attaché à l'Ecole française d'Athènes, vient de faire une découverte très intéressante. Il a mis à jour, dans l'île de Tinos, les ruines importantes du temple de Poséidon et d'Amphitrite dont Strabon parle longuement. Des monuments épigraphiques très curieux ne laissent aucun doute relativement à l'attribution de ces ruines. Les fouilles sont continuées activement sous la surveillance de M. Demoulin et le temple tout entier sera bientôt dégagé.

MALMÉDY.— Le 20 juillet la musique du 30me de ligne qui se trouvait pour ses exercices de tir au camp d'Elsenborn a donné ici dans la salle de M. F. Dester un concert sur le brillant programme duquel figurait *Lu nute du Maye*, sérénade wallonne d'Ol. Lebierre. La vaste salle archi-comble a bissé et rebissé cette œuvre du sympathique compositeur malmédien et, à la troisième reprise, toute l'auditoire a entonné le texte wallon de feu Florent Lebierre.

Il semble, du reste, que les chansons wallonnes soient à l'ordre du jour de nos concerts. Le 18 août, au concert donné par l'harmonie la Fraternité à l'occasion de sa fête annuelle, un chanteur rappelé après une romance quelconque, chanta le *Todis Wallons* des Frès Hinri et Antône, du « Club Wallon » et les invités enthousiasmés après chaque strophe en reprenaient le refrain à gorge déployée.

BORINAGE. — Viennent de paraître à Hornu, les premiers numéros d'une jolie gazette hebdomadaire, intitulée *Le Pays borain*. Ce nouveau périodique se présente comme un « organe de publicité », mais ce n'est là qu'une formule d'appel à l'appui intéressé du négoce et de l'industrie. En réalité, c'est ici une vraie entreprise de décentralisation artistique et littéraire, tout indiquée aux collaborateurs du beau livre sur *le Borinage* dont l'un de nos collaborateurs rendra compte prochainement.

Dans son article-programme, *Le Pays borain*, s'adressant aux amis « qui conservent l'affection de cette contrée si caractéristique », leur dit : « En travaillant avec nous à faire revivre au jour le jour le passé comme la vie présente de notre cher pays, ils rempliront un devoir presque sacré, celui qu'a tout homme de glorifier la terre natale ».

Signe des temps! Naguère, pareille entreprise eut été le fait des seuls patoisants. Il est vrai que ceux-ci n'auraient pas vu si large, et s'en seraient tenus à honorer « le vieux langage de nos pères » — ce qui, du reste, est la base de tout. Cette fois, nous voyons se consacrer à l'œuvre cordiale un artiste comme M. Marius Renard, un très éclairé ethnographe et écrivain comme M. Oscar Ghilain, sans compter des écrivains populaires avec, à leur tête, M. Joseph Dufrane. Cette liste suffit déjà à montrer la variété et l'excellence des efforts coordonnés pour la réalisation d'un programme complet.

Wallonia souhaite de tout cœur le plus durable succès au *Pays borain*, dont les premiers numéros déjà sont du plus pittoresque intérêt.

REVUE DES REVUES :

— Le *Journal des Etrangers*, de Spa, commence, dans son numéro du 3 juillet, la publication d'une série de curieux articles historiques et anecdotiques de M. Albin Body sur « la Vie des bobelins autrefois. »

— *La Revue graphique belge*, mai. — Notre collaborateur, M. Ernest Matthieu, comme suite à son article paru dans la même *Revue* et rappelé ci-dessus p. 155, termine la liste des œuvres sorties des presses de Jean Maes, le premier imprimeur d'Ath ; il constate, et prouve par des documents, qu'il y eut à Ath deux imprimeurs de mêmes nom et prénom ; il fournit des détails sur la vie de Jean Maes fils, et fait le relevé, également descriptif, de ses œuvres typographiques.

— *Revue scientifique* (12 juillet). — M. Harroy, directeur de l'Ecole normale de Verviers, apporte une contribution importante aux connaissances relatives à l'art préhistorique et à la solution de la question tant controversée des *silex artistiques*. L'auteur reprend le problème au point où l'avait laissé Boucher de Perthes et s'applique à démontrer que les silex de notre vieil ancêtre quaternaire n'étaient pas seulement des armes et des outils, mais aussi des œuvres d'art souvent remarquables. « L'homme y a gravé son image et celle de sa compagne, la représentation de quelques animaux, toujours les mêmes, le chien, le cervidé et l'oiseau ; il y a gravé aussi des scènes de la vie, la chasse et l'amour, surtout l'amour maternel, — scènes toujours identiques et mille fois répétées. » Très curieusement, Harroy fait voir ces différents types qui avaient jusqu'ici échappé à l'attention. = Ce travail est la preuve de l'esprit très curieux, de l'intelligence très originale et très indépendante dont M. Harroy a fait preuve en divers domaines.

— Après avoir fait de Rops un Flamand ou un Hongrois, et de César Franck un Allemand, voici qu'on fait de Zénobe Gramme un Américain. Mais cela ne va pas sans difficulté non plus, car, sous quelque latitude que le hasard de la vie les ait amenés, les Wallons ne sont plus disposés à se laisser «refaire» leurs gloires. Voici, en effet, l'intéressante lettre que nous trouvons dans le *Journal de Genève* :

Berne, le 22 juillet 1902.

Monsieur le directeur,

Je lis dans la chronique industrielle du *Journal de Genève*, numéro de ce jour : « C'est vers 1878 qu'un modeste ouvrier *américain*, Zénobe Gramme, inventa et construisit une machine électrique assez rustique, mais produisant un courant continu et puissant. »

Et plus loin : « C'est bien notre Europe qui a produit les savants qui ont découvert pour ainsi dire l'électricité ou l'ont étudiée au point de vue scientifique, les Volta, les de la Rive et les Ampère, mais c'est l'Amérique qui l'a mise triomphalement en œuvre par ses *Gramme*, ses Bell et ses Edison. »

Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le directeur, que Zénobe Gramme est Américain comme un autre inventeur illustre que vous devez connaître, Raoul Pictet, est... Asiatique!

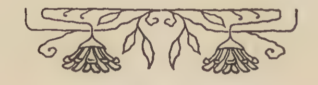
Gramme est doublement mon compatriote, comme Belge d'abord, comme Wallon ensuite. Il est né, en effet, à Jehay-Bodegnée, petit village des environs de Liége, en 1826. Son père était un modeste employé des douanes. Lui-même débuta dans la vie comme ouvrier menuisier. Bien qu'il ait passé la plus grande partie de son existence à Paris, où il est mort l'année dernière couvert d'honneur et de gloire, il resta toujours fortement attaché à son pays d'origine.

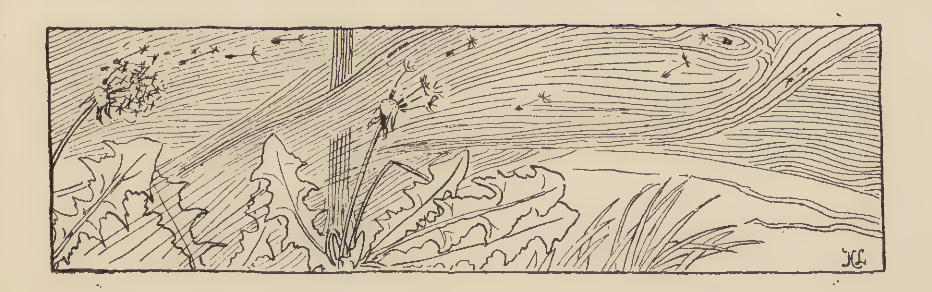
Dans la belle et profonde étude qui termine «La Suisse au XIXe siècle», M. Paul Seippel se plaint de ce que les historiens de l'art annexent volontiers. *L. Robert ou Gleyre à la France, Böcklin à l'Allemagne et Vela à l'Italie.*

Ce sont évidemment là des distractions fâcheuses. Mais, comme vous le voyez, il n'y a pas que la Suisse qui en soit victime.

Veuillez agréer, etc.

HUBERT KRAINS,
Secrétaire du bureau international de l'Union postale.





Le prétendu séjour de Mandeville en Egypte



Depuis que M. Bovenschen, dans un travail magistral (1), dont on ne saurait trop admirer la vaste érudition et l'esprit critique, a indiqué avec la plus grande exactitude les sources de presque toutes les affirmations du célèbre voyageur liégeois du XIVe siècle Jean de Mandeville (ou plutôt Jean de Bourgogne a la Barbe), on s'accorde à reconnaître que nous avons affaire à un imposteur aussi savant qu'effronté, mais qui n'a guère voyagé.

Frappé cependant de ce que quelques renseignements sur l'Egypte ne se rencontrent que chez lui (2) ; trouvant d'autre part, que toute la partie qui semble appartenir en propre à Mandeville produit une telle impression de véracité qu'on doit y voir la preuve d'un long séjour en Egypte à la Cour du Sultan (3), M. Bovenschen conclut à la réalité de ce séjour et se montre disposé à accepter comme véridiques certaines assertions relatives à ce sujet : c'est ainsi qu'il admet qu'il a été « sept ans baillez en Alexandrie » (4) et que, s'étant distingué comme chef de l'infanterie dans des guerres contre les bédouins, on lui offrit en mariage une dame de sang princier, mais à la condition d'abjurer le christianisme (5).

Il n'est pas étonnant que l'autorité que son travail a donnée à M. Bovenschen ait, sur la question du séjour en Egypte, entraîné l'assentiment du monde savant (6).

(1) *Untersuchungen über Johann von Mandeville und die Quellen seiner Reisebeschreibung.* Von Albert Bovenschen. (*Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin,* 1888, XXIII, p. 177-306).

(2) Bovenschen, p. 205. — (3) Id., p. 227. — (4) Id., p. 203. — (5) Id., p. 182.

(6) Biographie nationale, publiée par l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, XIII, p. 321. — Revue critique, 1891, 2, p. 271.

Pourtant, si on y avait regardé de plus près, on aurait remarqué deux circonstances de nature à éveiller le doute.

D'une part, quand MANDEVILLE parle de l'Egypte, il se met en scène et affirme avec énergie. Or, comme M. BOVENSCHEN l'a fait remarquer avec raison, chaque fois que MANDEVILLE parle de lui-même, c'est pour préparer et faire passer ses impostures les plus hardies et il y a jusqu'à cinq cas bien avérés de ce raffinement dans le mensonge (1).

D'autre part, ne faut-il pas trouver fort étrange que ce savant à l'esprit curieux, toujours à l'affût de choses intéressantes ou merveilleuses, que cet homme d'action qui, dit-on, a si longtemps séjourné en Egypte en des qualités qui ont dû lui permettre de tout voir et de tout savoir, copie servilement, pour presque tout ce qu'il dit de l'Egypte, deux écrivains : HAITON D'ARMÉNIE, auteur de l'*Histoire orientale* (2) et Guillaume DE BOLDENSELE, auteur de l'*Itinéraire* (3) ? Quelle raison MANDEVILLE a-t-il pu avoir de ne pas raconter de son chef des choses qu'il doit avoir vues ?

Et l'on n'aurait pas tort de douter. Il n'y a, chez MANDEVILLE, que deux passages relatifs à l'Egypte dont on n'a pas retrouvé la source : la description de la Cour du Sultan et son entretien avec ce prince sur la conduite des chrétiens.

Est-il impossible de découvrir ces sources? Nous ne le croyons pas.

Voyons d'abord la description de la Cour du Sultan. Ce prince, nous dit-on, a quatre femmes, dont l'une est chrétienne et qui habitent des villes différentes. Mais il prend aussi des concubines, faisant venir les jeunes filles du pays à sa Cour et gardant les plus belles. A celles qu'il choisit, il remet un anneau ; on les mène alors au bain et on les revêt d'habits précieux. D'autre part, il est prescrit de ne paraître que magnifiquement vêtu devant le Sultan ; en sa présence, on doit se mettre à genoux et baiser la terre. Quand un étranger obtient audience, des soldats armés se tiennent derrière lui pour le mettre immédiatement à mort s'il osait dire quelque chose d'inconvenant ou de blessant (4).

Pour toutes les banalités de la fin, il n'est guère besoin de chercher de source : l'imagination de MANDEVILLE a pu suffire. Mais, pour les détails un peu plus caractéristiques relatifs aux concubines, il est difficile de ne pas y reconnaître une paraphrase si pas une reproduction des versets 12 et suivants du deuxième chapitre du LIVRE D'ESTHER.

(1) BOVENSCHEN, p. 244-245; 273; 288; 295 et 301. (2) Id., p. 225. (3) Id., p. 210. (4) Id., p. 226-227.

Plus frappante est l'entrevue avec le Sultan. Et ici, tout est si vivant, qu'on est naturellement porté à en admettre la réalité.

Ecoutons donc MANDEVILLE : (1).

Je vais vous raconter ce que le Sultan me dit un jour dans sa chambre. Il en renvoya tout le monde, seigneurs et autres, parce qu'il voulait me parler en Conseil. *Et alors il me demanda comment les chrétiens se gouvernaient en notre pays,*

Et je répondis : Très bien, Dieu merci !

Et il me dit : Vraiment non ! Car vous autres chrétiens vous ne vous faites pas souci en voyant combien peu fidèlement vous servez Dieu. Vous devriez donner aux gens du commun l'exemple de bien faire et vous leur donnez l'exemple de mal faire. Car les gens du commun, aux jours de fête, quand ils devraient aller à l'église pour servir Dieu, vont aux tavernes et s'y livrent à la gloutonnerie tout le jour et toute la nuit, et *mangent et boivent comme des animaux qui n'ont pas la raison* et ne savent pas quand ils ont assez. Et, de même, les Chrétiens s'encouragent les uns les autres, en toutes les façons qu'ils peuvent, à se battre et à se tromper réciproquement. Et ils sont si orgueilleux qu'ils ne savent comment se vêtir ; *habits longs, puis courts, étroits, puis larges; avec des épées, puis avec des dagues,* et de toutes les façons imaginables. Ils devraient être simples, doux et vrais et pleins de bonnes œuvres, comme l'était Jésus, en qui ils croient ; mais ils sont tout le contraire et toujours enclins au mal et à faire le mal. Et ils sont si convoiteux que, pour un peu d'argent, *ils vendent leurs filles, leurs sœurs et leurs propres femmes* pour les mettre à la débauche. Et l'un séduit la femme de l'autre, et nul ne tient sa foi à autrui ; mais ils violent leur loi que Jésus-Christ leur a donnée à garder pour leur salut. Et, ainsi, pour leurs péchés, ils ont perdu tout ce pays que nous tenons. *Parce que, à cause de leurs péchés ici, Dieu les a donnés en nos mains ; non par suite de notre force, mais à cause de leurs péchés.* Car nous savons bien en toute vérité que quand vous servez Dieu, Dieu vous aidera ; et, s'il est avec vous, nul ne peut être contre vous. Et, cela, nous le *savons bien par nos prophéties,* que les Chrétiens regagneront ce pays de nos mains quand ils serviront Dieu plus dévotement. Mais aussi longtemps qu'ils seront de vie mauvaise et impure (comme ils le sont actuellement), nous n'avons crainte d'eux, car Dieu ne les aidera point.

Et alors je lui demandai comment il savait l'état des Chrétiens. Et il me répondit qu'il savait tout l'état des gens du commun aussi par ses envoyés qu'il députait en tous pays en guise de marchands de pierres précieuses, de draps d'or et d'autres choses pour savoir les manières de chaque pays parmi les Chrétiens.

Et alors il rappela tous les seigneurs qu'il avait renvoyés de sa chambre et il m'en montra quatre, qui étaient de grands seigneurs et qui me parlèrent de mon pays et de beaucoup d'autres contrées chrétiennes aussi bien que s'ils avaient été de ces pays ; et ils parlaient français parfaitement et le Sultan aussi, ce dont j'eus grande merveille. *Hélas ! c'est une grande honte qu'un peuple qui est sans loi puisse nous reprendre de nos péchés.* Et ceux qui devraient être convertis au Christ et à la loi de Jésus par nos bons exemples et par notre vie acceptable à Dieu, et être ainsi convertis à la loi de Jésus-Christ, sont, par notre méchanceté et mauvaise vie, éloignés de nous ; des étrangers à notre sainte et vraie foi nous accuseront ainsi et nous tiendront pour gens de mauvaise vie et

(1) Chapitre XII. (Par exemple l'édition de Cassel, Londres, 1886, p. 90-92).

maudits. Et vraiment ils disent vrai. Car les Sarrasins sont bons et fidèles et gardent entièrement le commandement du Saint livre Alkoran, que Dieu leur a transmis par son envoyé Mahomet ; à qui, comme ils le disent, St-Gabriel l'Ange a souvent dit la volonté de Dieu.

A première lecture, ce curieux morceau fait l'impression d'une chose vécue. Mais en l'étudiant, on ne peut s'empêcher de constater que c'est plus encore une satire qu'un récit et, alors, l'on se rappelle tout naturellement que si, au moyen-âge, il était de mode de louer Saladin, *den milten Salatîn*, comme dit Walther VON DER VOGELWEIDE, on avait souvent l'arrière-pensée de fronder ses contemporains. Un seul exemple : Gilles DE CORBEIL, médecin de PHILIPPE-AUGUSTE, mort vers 1220, a dit que « SALADIN voulait se » convertir ; mais il y renonça dès qu'il eut appris quelles étaient » les mœurs des prélats et du peuple ; et ils ont ainsi rétréci » l'empire du Christ, qui se fût étendu jusqu'aux limites du monde » par les vertus d'un si grand homme. » (1).

Si l'on avait cherché dans cette direction, on aurait probablement remarqué depuis longtemps le récit suivant, dont MANDEVILLE s'est visiblement inspiré et qui se trouve dans un auteur mort vers 1240, Césaire DE HEISTERBACH (2).

Le frère Guillaume, autrefois notre camérier, avait été, avant sa conversion, chanoine à Utrecht. Ayant pris la croix au temps de son adolescence, il passa la mer pour visiter le sépulcre du Seigneur. Avant que le navire où il était eut atteint le port d'Achon (Saint Jean d'Acre), lui et ses compagnons virent le feu de torches avant le lever de l'aurore en différentes places autour de la ville. Quand ils demandèrent aux matelots la cause de ce feu, ils répondirent : « C'est l'été et les habitants, à cause de la chaleur, ont établi leurs tentes, pour se rafraîchir, autour de la cité. »

Croyant qu'il en était vraiment ainsi, ils entrèrent dans le port d'Achon et, alors seulement, ils surent que les Sarrasins avaient pris la ville. A cette époque, en effet — *il le fallait ainsi à cause de nos péchés* — la Terre-Sainte avait été donnée (par Dieu) aux mains de Saladin, roi de Syrie, alors que régnait Frédéric, empereur des Romains. Or, Noradin, fils de Saladin, homme naturellement pieux et bienfaisant, était alors dans la cité. Ayant

(1) *Histoire littéraire de la France*, XXI, p. 350-351. Voici le texte de ces vers :

Catholicæ fidei leges et dogmata Christi
Legit et audivit Saladinus, rex Orientis...
Proh ! summum facinus, quod tanto rege repulso
Labe sacerdotii nequam populique maligni,
Arctatum est Christi imperium, quod crescere supra
Posset in immensum dilatarique valeret
Ex tanti virtute viri.

On préludait ainsi aux *Lettres Persanes*. (G. PARIS, *Journ. des Savants*, 1893, p. 295).

(2) CAESARII HEISTERBACENSIS *monachi ordinis cisterciensis Dialogus miraculorum Textum... recognovit* JOSEPHUS STRANGE... Coloniæ, Bonnæ et Bruxellis... 1851.

aperçu le navire chrétien dans le port et n'ignorant pas la cause de son arrivée, puisqu'il était venu seul, il eut pitié des chrétiens et envoya au navire, dans une galée, certain noble païen (c'est-à-dire Musulman), assez versé dans la langue française, pour dire qu'on n'avait rien à craindre. Jusqu'à ce moment les gens étaient restés en suspens, ne sachant si on les mettrait à mort ou si on les ferait prisonniers. Dans l'entretemps, certain Chrétien noble, originaire d'Allemagne, gisant à l'agonie, envoya à Noradin, par l'entremise de ce même païen, toutes ses armes, qui étaient fort belles, avec trois destriers, lui demandant en suppliant la vie de ses frères. « Pour moi, disait-il, j'avais fait vœu au Christ de servir trois ans sous ces armes ; mais, je le vois bien, telle n'est pas sa volonté. » On avait dépêché des envoyés chrétiens pour présenter les cadeaux au prince ; du nombre était le frère Guillaume, à cause de sa connaissance du français (1). Quand Noradin vit les dons, il les reçut avec beaucoup d'égards, baisant chaque objet, à savoir la cuirasse, le casque, le glaive et, de même, les destriers et répondit qu'il voulait aller voir en personne le malade.

Le chevalier étant mort sur ces entrefaites et son corps ayant été jeté et submergé après qu'on eut eu la précaution d'y attacher une pierre, un autre soldat malade, noble homme aussi, fut mis dans le lit de l'autre. Le roi étant sorti le matin avec beaucoup de galées de différentes couleurs, arriva, entra dans le navire, et, remerciant pour les cadeaux reçus, s'assit auprès du malade et parla de sa santé avec un médecin qu'il avait amené. Il lui offrit aussi quelques fruits d'espèce très distinguée, qui, disait-il, avaient poussé dans le jardin de son père à Damas. Il affirma ensuite au malade qu'à cause de lui, il ferait du bien à tous les Chrétiens. Ceux-ci lui demandant alors un sauf-conduit pour Jérusalem, que les Chrétiens avaient encore en leur pouvoir, il répondit : « Pour vous, il ne serait pas sûr, ni, pour moi, honorable, si les brigands qui errent sur toutes les routes qui y mènent vous lésaient et violaient mon sauf-conduit ». Quittant alors le navire, il fit ses adieux au malade ainsi qu'aux autres, leur donnant licence de retourner dans leur patrie et les protégeant contre les attaques des Sarrasins par le signe de sa douane royale (2).

Alors, le susdit noble païen ramenant avec lui en ville le frère Guillaume, l'interrogea, disant : « *Dis-moi, jeune homme, comment les Chrétiens observent la loi chrétienne dans ton pays* ».

Lui ne voulant avouer ce qui était, répondit : « *Assez bien* ». Sur quoi, l'admiral : « Moi, je vais te dire la loi des Chrétiens de ce pays. Mon père était homme noble et grand et il m'envoya chez le roi de Jérusalem, pour apprendre chez lui le français ; lui, de son côté, confia son fils à mon père pour apprendre l'idiome des Sarrasins. De là, toute la vie des Chrétiens m'est bien, très bien connue. Il n'y avait pas de citoyen assez riche à Jérusalem, qui, pour de l'argent, n'exposât à la luxure des étrangers, *sa sœur, sa fille, et ce qui est plus exécrable encore, sa propre femme ;* et, ainsi, on les dépouillait du fruit de leurs travaux. Tous étaient tellement adonnés aux délices de la bouche et de la chair, qu'*en rien vraiment ils ne différaient des animaux.* D'autre part, l'orgueil régnait tellement en eux qu'ils ne savaient qu'inventer pour *découper, plisser et taillader leurs vêtements* (1). J'en dirai autant de leurs chaussures. » Et il ajouta : « Regarde mes vêtements, mes chaussures : combien ronds, combien amples, faits avec combien de simplicité et d'humilité. » Comme nous l'a rapporté le

(1) L'auteur a probablement écrit « de l'arabe ».

(2) *Contra impetus Sarracenorum signo teli regalis illos muniens.* Ce passaga ne peut avoir d'autre sens. bien que DUCANGE ne donne pas la forme *teli* avec la signification que nous croyons devoir lui attribuer ici.

même Guillaume, il avait des manches lâches et amples, à la façon d'un moine. Dans ces habits, nulle multiplicité de plis, nulle recherche, bien que la matière même des habits fût assez précieuse. « Voilà, reprit-il. *Tels sont les vices à cause desquels Dieu a rejeté les orgueilleux et luxurieux Chrétiens de ce pays ;* car il n'a pas pu supporter plus longtemps leurs si grandes iniquités. *Crois-tu que c'est par nos forces que nous l'avons conquis ?* Nullement ». Et pour finir, il ajouta encore ceci : « Nous ne craignons aucun de vos rois, pas même votre empereur Frédéric ; mais *ainsi que nous le lisons dans nos livres*, un empereur chrétien surgira bientôt, du nom d'Othon, qui rendra cette terre, avec la cité de Jérusalem, au culte chrétien ».

Nous, entendant cela, nous espérions que cette prophétie s'accomplirait dans la personne d'Othon, l'empereur Saxon, qui est mort il y a deux ans.

A la même époque, Saladin montra aux chrétiens assez d'humanité. L'armée chrétienne ayant été en partie tuée par son armée, en partie prise ou dispersée, il permit, à ceux qui restaient dans les villes et qui se rendaient, de continuer à y séjourner, bien entendu sous bonne garde. Quelques jours après, ayant demandé aux siens comment se conduisaient les Chrétiens, on lui répondit : « Seigneur, ils *ne vivent pas autrement que les animaux*, ne s'occupant que de jeux, de gourmandise et de plaisirs. » Alors, irrité, il les fit expulser des cités.

Le Novice. « *Quelle douleur ! Ce qu'abhorre le juif, ce qu'exècre le païen, on dirait que c'est là ce que le chrétien suit comme loi* ! » (2).

Si l'on veut bien comparer les passages que nous avons soulignés dans les deux récits, on n'hésitera pas, pensons-nous, à conclure que MANDEVILLE a copié, en le paraphrasant et en l'adaptant à ses vues, le texte de CÉSAIRE.

S'il en est bien ainsi, il ne reste plus à MANDEVILLE une seule affirmation qui lui soit propre en ce qui concerne l'Egypte ni, par suite, aucune raison d'admettre bénévolement qu'il a visité ce pays (3).

VICTOR CHAUVIN.

(1) *Quali modo vestimenta sua inciderent, stringerent atque cultellarent.*

C'est du mot *stringere* que MANDEVILLE a dû tirer ses *habits étroits et larges* et du mot *cultellare*, qu'il comprend à sa façon, ses *épées et ses dagues*, en ajoutant, chaque fois, une antithèse.

(2) Tome I, p. 185-188.

Le livre de Césaire a la forme d'un dialogue entre un moine et un novice, qui interrompt de temps à autre les enseignements de son maître.

(3) Une rectification encore. M. BOVENSCHEN, louant le zèle que MANDEVILLE a mis à se procurer les livres même les moins connus de ses contemporains, lui fait un grand mérite d'avoir utilisé le traité de Guillaume DE TRIPOLI sur Mahomet et le mahométisme (p. 269, 274, 275 et 305). Mais c'est peut-être le livre que, de tous, MANDEVILLE a pu se procurer le plus facilement. C'est, en effet, à la demande d'un archidiacre de l'église de Liége, THEALDUS, arrivé comme pèlerin en Palestine, que Guillaume a rédigé ce traité ; beaucoup de Liégeois l'ont connu et ont pu l'indiquer à MANDEVILLE. La bibliothèque de notre Université conserve une belle copie de ce traité (n° 731) ; elle date de 1458 et donne un texte beaucoup meilleur que celui qu'a édité PRUTZ. (*Kulturgeschichte der Kreuzzüge.* Berlin, 1883, p. 575-598).



DEUX CONTES LIÉGEOIS

I.

Le soldat affamé



IL était une fois un soldat qui regagnait ses foyers.

Après avoir marché toute la journée par monts et par vaux, il arriva, le soir, près d'une pauvre chaumière.

Comme il avait épuisé ses provisions de route et qu'il était grandement affamé, il entra dans la masure, et sans plus de cérémonie, demanda à manger. On allait précisément se mettre à table.

On n'osa pas congédier cet intrus fort incivil, mais armé d'un grand sabre et de moustaches farouches. On le fit donc asseoir.

Il y avait sept convives en tout, mais le soldat remarqua qu'on avait mis huit couverts :

« Nous ne sommes que sept, dit-il, et je vois huit couverts. Attendons-nous encore quelqu'un ? »

« — Non, répondit le père ; mais il est de coutume ici que celui qui saute le plus loin du seuil de la maison sur la chaussée reçoive double ration. »

« — Sautons donc, » dit le soldat, qui escomptait déjà avec joie la double ration.

On ouvrit la porte. On fit d'abord sauter la grand'mère, qui fit une « petite *hoppe* de rien du tout. » La mère sauta un peu plus loin, le père un peu plus loin encore et les trois enfants dépassèrent de beaucoup leurs parents.

A mesure que les membres de la famille avaient sauté, ils rentraient en toute hâte dans la maison.

Ce fut alors au tour du soldat. Il prit son élan du fond de la chambre, et, ayant l'estomac vide, il fit un bond formidable qui l'envoya jusque dans le fossé qui bordait la chaussée.

Quand il revint sur ses pas, la porte de la chaumière était fermée, les verrous tirés et les volets clos.

Notre soldat eut beau tempêter et supplier, on fit la sourde oreille, et il dut s'éloigner comme il était venu.

II.

Histoire du Capitaine et du Château hanté

C'était pendant les grandes manœuvres. Un Capitaine, après une journée d'exercices pénibles, était arrivé, à la tête de sa compagnie, dans un village situé au fond d'une vallée. Il devait loger chez le bourgmestre de l'endroit.

Or, le bourgmestre, pour fêter son hôte, avait organisé un grand dîner. A la fin du repas, qui avait été copieux et largement arrosé de vins de tous crus, le Capitaine s'approcha d'une fenêtre pour respirer l'air frais de la nuit.

De l'endroit où il était, il aperçut une colline abrupte tout en haut de laquelle s'élevait un château très vieux et d'aspect sinistre. Le bourgmestre lui apprit que ce château, inhabité depuis longtemps, avait, dans le pays, la réputation d'être hanté. On racontait même que les gens qui avaient eu l'audace d'y entrer n'en étaient jamais revenus.

Le Capitaine, qui était très brave et de plus fort allumé, résolut immédiatement de visiter ce repaire de démons, et il gagea d'en sortir sain et sauf. Ce fut en vain qu'on essaya de le détourner de ce dessein téméraire; il partit, laissant tout le monde en proie à la plus vive anxiété. Il s'en alla seul dans la nuit.

Après une montée très pénible, il arriva devant le château mal famé.

Il frappa trois fois à la porte, et, après quelques minutes d'attente, il entendit un bruit de chaîne dans le corridor. Lentement la porte s'ouvrit en grinçant sur ses gonds rouillés. Le Capitaine aperçut devant lui un diable qui tenait une torche allumée. Il dit ce qui l'amenait et le diable l'invita d'un geste à entrer. A peine l'officier eut-il franchi le seuil que la lourde porte se referma brusquement avec un bruit terrible.

Le Capitaine se trouvait dans un vaste porche. A la lueur vacillante du flambeau, il vit d'énormes chauves-souris qui tombaient de la voûte, sortaient de l'obscurité, y rentraient, le frôlaient de leurs ailes froides. Son pied foulait des choses molles qui étaient des serpents et des crapauds. Des murs visqueux suintaient et tombaient de grosses gouttes glaciales. Une odeur fade de pourriture régnait en cet endroit et eût étouffé des gens plus délicats que le Capitaine.

Celui-ci obéit à une injonction muette du diable qui lui commandait de le suivre. Ils s'engagèrent dans un couloir étroit, puis dans un escalier plus étroit encore qui s'enfonçait sous terre. Ils descendirent longtemps dans l'obscurité, le Capitaine toujours suivant son guide. Ils arrivèrent enfin dans une salle immense.

Le Capitaine aperçut, rangés le long des murs, des cercueils flanqués de cierges allumés et des lits de parade où gisaient des cadavres boursouflés et grimaçants. Des tentures noires, ornées d'attributs funèbres, étaient appendues aux murailles. Ce spectacle lugubre n'impressionna pas le Capitaine, pas plus que l'odeur de mort ne l'incommodait. Il sourit même et, sur un signe du diable, il sortit de la salle.

Ils s'engagèrent dans un escalier plus étroit, plus long et plus sombre que le précédent. Après avoir descendu longtemps, ils aboutirent à une salle qui dépassait en horreurs celle qu'ils venaient de quitter. Cette salle tenait à la fois de la chambre de torture et du charnier. C'étaient partout les instruments de supplice les plus variés, les plus abominablement compliqués qu'eût inventé la cruauté humaine inspirée par l'esprit diabolique. A ces machines étaient accrochés des membres pantelants, des lambeaux de chair, des entrailles évidées; des troncs d'hommes, de femmes et d'enfants jonchaient le sol; des ossements s'entassaient dans des coins; et partout, le sang ruisselait ou s'étalait en mares.

Le Capitaine caressa sa moustache, sourit et fit comprendre à son guide qu'il était prêt à continuer sa promenade.

Ils traversèrent alors des couloirs où rampaient, flottaient, se glissaient des fantômes, où des plaintes, des gémissements, des chuchotements sortaient des murs.

Ils parcoururent des salles plus terribles les unes que les autres jusqu'à ce qu'enfin ils parvinrent dans une salle immense et brillamment éclairée.

Là, autour d'une table somptueusement servie, étaient assis des démons. Satan, vêtu d'habits splendides, présidait cette assemblée d'où ne s'élevait aucun bruit, aucune parole. Il fit signe au Capitaine d'avancer et lui indiqua un siége à côté de lui. Le Capitaine, toujours souriant, sans se presser, prit place près de Satan, déposa son pistolet sur la table et attendit. Des démons lui apportèrent des plats horribles auxquels il fit honneur. On lui présenta une coupe remplie d'un breuvage étrange qu'il vida d'un trait. Bref, il fut magnifique de sang-froid et de courage.

A la fin du repas Satan prit la parole et dit :

« Capitaine, vous êtes le seul qui soit venu jusqu'ici. Tous ceux

qui voulurent tenter l'aventure de visiter ce château sont morts de frayeur dès les premières salles. Pour vous récompenser de votre courage je veux vous combler de richesses. On va vous indiquer dans une prairie attenante à ce château un trésor enfoui à une grande profondeur. Ce trésor, qui vous fera plus riche que les hommes les plus riches de ce pays, vous appartiendra entièrement et sans autre condition que celle de le déterrer. Allez ».

Le Capitaine se leva, salua et quitta l'assemblée infernale. Son guide le fit sortir par une poterne.

Ils arrivèrent dans une vaste prairie.

Le diable lui indiqua du doigt l'endroit précis où le trésor était enfoui, puis il disparut comme par enchantement.

Le Capitaine resta seul dans la prairie. Il faisait nuit noire et de plus, le froid était âpre et le vent soufflait avec une violence extrême.

Le Capitaine ne devait pas songer à déterrer le trésor; il n'avait pas d'outils. Revenir le lendemain avec des outils? sans doute, mais aussi loin que la vue pouvait s'étendre il n'y avait pas le moindre arbre, le plus petit bout de buisson qui put servir de point de repaire.

Le plus sûr, se dit le Capitaine, est de laisser ici quelque chose pour reconnaître le trésor.

Oui, mais que laisser là? Le Capitaine, par bravade, ne s'était pas muni de son sabre; quant à son pistolet il l'avait oublié chez Satan.

Il pensa d'abord à déposer son mouchoir de poche sur le sol ; mais le vent eut vite fait de l'emporter.

La tunique eut le même sort; rien ne résistait à ce vent furieux.

Une crampe d'entrailles illumina le cerveau de l'officier :

« Tiens, se dit-il, cela ne s'envolera pas ! »

Et il déposa en effet au-dessus du trésor quelque chose sur lequel le vent n'a point de prise.

A peine eut-il pris cette précaution qu'il s'éveilla. Il se trouvait dans son lit. Toute cette histoire de château, de diables et de trésor n'était qu'un rêve.

Mais le reste était, hélas! une réalité tangible !...

Alfred DUCHESNE.





Neptune et Nutons

III.

A Celles : *Nuton* aussi ancien que *Neptune* ; — A Genève : *Nuton* plus ancien que *Neptune* ; — Voilà ce qui résulterait de mes deux articulets (1).

N'y aurait-il pas eu, parmi les Nutons, deux lignées distinctes, l'une aquatique, l'autre terrestre ?

Telle est la question que SCHNEEGANS (2) s'est posée et quoiqu'il ne définisse pas très bien, au moins à mon gré, le rôle de chacune de ces deux lignées, il n'en suppose pas moins, ce qui est fort admissible, qu'une confusion se serait opérée parfois entre les descendants de l'une et de l'autre.

Un exemple frappant est celui-ci : Malgré leur apparence aquatique, les *Nutons* de Genève appartiennent à la lignée terrestre, témoin la légende sur les « Servants » ; témoin aussi la « pierre à *Neyton* », qui se trouvait alors sur la rive (3) et à laquelle a succédé, dans les palafittes de la cité lacustre, un autel de *Neptune*, de la lignée aquatique.

Le tout serait de distinguer, parmi les chansons de geste, la lignée qui a prévalu dans telle ou telle.

A cet effet, passons la revue, aussi complète que possible, des *Nutons* (*Lutons* (1), etc.), dans les poëmes antérieurs au XIII[e] siècle, pour arriver à Gervais de Tilbury, dont j'aurai à reparler.

Voici la série où, autant qu'il a pu être reconnu, l'ordre chronologique a été conservé.

(1) Voir *Wallonia* ci-dessus pp. 89 et 219.

(2) *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1900 (XXIV) p. 564 : So haben sich aus den Dunkel heidnischer Vorzeit, in dem *Netun*, zwei mythologischen Gestalten erhalten, der altrömische Wassergot und ein keltischer.:. Geist ».

(3) Voir le plan de GALIFFE, p. 14 de son *Supplément*, où la « pierre à Niton » est figurée sur la ligne même de la rive du lac, et était donc alors en terre ferme.

Puis lace l'elme a l'escarbocle en son
Enseelé avoit el quig amont,
A mie nuit quand li tans est embrons,
Ja ni espès ne fera le *nuton*.
Mil chevaliers conduire en poroit lon.

RAIMBERT DE PARIS, *Ogier l'Ardenois*, 1886.

Plusors distrent por vérité
Que un diable aueit privé.
Ne sai s'esteit *luitun* ou non
Ne quel iert ne de quel façon.
Toret se faiseit apeler
E Toret se faiseit nomer.
Quand Maugier parler i uoleit
Toret apelout si veneit.
Plusors le poeient oir
Mais nul d'els nel poeit veoir.

ROBERT WACE, *Roman de Rou*, 4591,

Crois tu onques a nul fuer
Ne souhaiz ne anvoutemanz,
Devinailles, n'enchantemanz,
Ne le *nuitun*, ne la masnée
Herllequin, ne genes, ne fées.

ID. *Conception Notre Dame.*

Ne grant serpenz volans, hisdous,
Noituns ne monstres perillous.

BENOIST DE SAINTE-MAURE, *Roman de Troie*, 14679.

Il a deus fils de deable
Que nul tenez vos mie a fable
Que de fame et de *netun* furent.

CHRESTIEN DE TROYES, *Chevalier au lyon*, 5263.

Atant vienent hideus et noir
Amedui le fil d'un *netun*.

IBID 5504.

Arabiz fu, d'outre le flun
Engendrez d'ive et de *neitun* (2).

Roman de Thèbes, 6005.

Sur mer fu nez en haute rive,
Engendrez de *neitun* et d'yve...
Noituns marins estoit ses père,
Yve sauvage fu sa mère.

IBID. 8969.

(1) L'expression *Nuton* est la plus ancienne; cependant on trouve déjà, dès le XIIe siècle, son synonyme *Luton*, *Luiton*, encore en usage dans le Luxembourg; ailleurs, *Nuton*, *Neuton* a prévalu.

(2) A noter la ressemblance de ce nom de *Neitun* (prononcé *Neiton*), avec celui de la « pierre à *Noiton*, *Naïton*, *Neyton*, *Nyton* » de Genève. — Le savant SUCHIER, de Halle, me suggère le nom des *Nuythons*, habitants de l'Uechtland (Fribourg, en Suisse) : on connaît d'ailleurs les *Nuithones* de TACITE, M. G., 40;... même les habitants modernes de Nuits en Bourgogne s'intitulent *Nuitons* (complément au *Dictionnaire* de l'Académie) : serait-ce par plaisanterie ou par allusion à quelque légende locale?

C'est bien à tort que d'aucuns (1) ont trouvé, dans les vers cités du *Roman de Troie*, une allusion à des *Nutons* de mer : « perillous » veut dire, en parlant des personnes : « qui est à craindre, dont on doit se méfier», et pas autre chose.

Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il en est autrement du *Roman de Thèbes*, où il s'agit bien positivement d'un *Nuton* marin, être fécondant comme certaine « bistea *Neptuni* » de Frédégaire.

Aussi, convient-il de ne pas se regimber (2) et d'admettre franchement qu'à côté des *Nutons* de la lignée terrestre (dont bien certainement celui de l'archevêque de Rouen, Maugier) il y eut aussi parfois des *Nutons* de la lignée aquatique ; mais ceux-ci sont l'exception, et quand on essaie, au contraire, de faire d'eux la régle générale, combien cela sent l'effort : le qualificatif « marin » du *Roman de Thèbes* serait, dit-on, une simple cheville ou, s'il est autre chose, c'est un rappel du caractère aquatique des *Nutons*, caractère qui commençait à se perdre (3)...

Or, dans la série présentée ci-dessus, le *Roman de Thèbes* est, pour les *Nutons* d'eau, la toute première occasion de se montrer : pourquoi d'ailleurs les *Nutons* auraient-ils été attachés exclusivement à la terre ferme ?

Nous en sommes à Gervais de Tilbury.

Ce polygraphe écrivit ses *Otia imperialia* en l'an 1211.

Tilbury donna bien aux *Nutons* (c'est, en effet, d'eux qu'il s'agit) un nom à réminiscences aquatiques ; non seulement il les appelle *Neptuni*, mais à ce nom marin, il en associe un second, *Portuni*, autre qualificatif de *Neptune*, (comme dieu des ports) :

« Il y a, dit-il, en Angleterre, certains démons ou plutôt certains » êtres d'une nature secrète et inconnue. Ils sympathisent parfaite- » ment avec les gens simples de la campagne ; ils assistent à leurs » veillées, pour les aider dans leurs travaux domestiques. Dès que le » monde s'est retiré et que les portes sont fermées, ils s'approchent » du feu pour se réchauffer, et tirent de leur sein de petites gre- » nouilles qu'ils mangent après les avoir fait cuire sur les charbons » ardents. Ils ont l'air vieux et la face ridée, et sont d'une très petite » taille, n'ayant pas même un demi-pouce de haut. Ils sont vêtus de

(1) Groeber, *Grundriss der romanische Philologie*, p. 634.

(2) Aussi n'insisté-je par sur l'explication donnée par le *Le Moyen Age*, 1901, p. 32 : « le poëte du *Roman de Thèbes* (au *Noitun* marin) a peut-être écrit sous » l'influence de *Huon de Bordeaux* » ; pour cela, il faudrait prouver que le passage appartient à un des remaniements opérés au XIIIe siècle, dans le *Roman da Thèbes* qui fut écrit au XIIe siècle.

(3) *Le Moyen Age*, l. cit.

» haillons. S'il se trouve dans la maison quelque fardeau à trans- » porter ou un travail difficile à faire, ils en viennent à bout plus » promptement que les hommes. Il est de leur nature de se rendre » utiles et jamais de nuire ». (Suit, dans le texte, un trait d'espièglerie essentiellement terrestre : s'attacher, la nuit, aux cavaliers solitaires, et, en se moquant d'eux, les mener dans des marais, *s'èfagnî*, comme on dit en wallon.)

Si le texte ne parlait pas des *Neptuni* comme « démons » terrestres tout seuls, on aurait à ajouter que TILBURY consacra des chapitres spéciaux aux sirènes et autres « démons » marins de l'Océan britannique...

A coup sûr, TILBURY, dans la littérature de son époque, tant de la France que de l'Angleterre d'alors (les deux pays où il vécut et où florissaient les « Chansons de geste ») n'aura guère eu l'esprit frappé de *Nutons* aquatiques, et le *Roman de Thèbes* lui-même ne lui a suggéré aucun rapprochement entre les *Nutons* « marins » et le nom de *Neptuni* qui était dans sa plume...

Mais voilà, tout à coup, après TILBURY, que paraît la « Chanson de geste » *Huon de Bordeaux*.

Ici, très ostensiblement, se montrent des *Nutons* aquatiques : il y a là tout un épisode entre le héros du poëme et le *Luiton* Malabrun, condamné par le roi des génies, Obéron (Aubéron, Alberich), à trente ans de service en mer.

On y lit même ce vers caractéristique qui dépeint Malabrun :

> Parmi la mer noant (1) comme *luiton*.
>
> *Huon de Bordeaux*, 5326.

Evidemment ici la lignée aquatique a prévalu.

Nous savions déjà que *Huon de Bordeaux*, date au moins du règne de Philippe-Auguste (1180-1223), époque où le merveilleux et le féerique s'introduisirent dans les récits des poëtes (2).

Voilà maintenant que nous pouvons préciser de plus près la date : *Huon de Bordeaux* ne peut être antérieur aux *Otia imperialia* de TILBURY, ouvrage écrit en 1211...

Huon de Bordeaux a donc été écrit entre les années 1210 environ et 1250-1260, date du plus ancien manuscrit (3).

Cette fixation de date, si bien déterminée, concorde parfaitement avec un passage de THOMAS DE CANTIMPRÉ, qui écrivit, vers 1262,

(1) « Nageant. »
(2) *Romania*, VIII, p. 2. GAUTIER, *Les épopées françaises*, III, p. 732.
(3) GAUTIER, l. cit.

son « *Bonum universale de apibus* », où il parle des mêmes *Nepluni* que TILBURY.

Il a également à s'occuper d'eux; mais voilà soudain ces « démons » classés dans la lignée aquatique :

« Il y a des « démons » qui demeurent dans les eaux et ceux-là,
» les *poëtes* les nomment *Neptuni*... On raconte d'eux beaucoup de
» choses ridicules et étonnantes, et il est certain que souvent on les
» a entendus et vus, quoique beaucoup moins aujourd'hui, depuis les
» progrès de la foi... »

Ces *poëtes* qui parlent des *Nutons* aquatiques, ne sont-ce pas les auteurs des « Chansons de geste » comme *Huon de Bordeaux* et autres qui, à la suite de ce dernier, comme *Garin de Monglans*, les *Aliscans*, le *Moniage Renouart*, etc., mettent en scène des poissons fantastiques à face humaine?

CANTIMPRÉ a lu ceux de ces poëmes qui avaient paru avant le troisième tiers du XIII[e] siècle, et, à l'inverse de TILBURY, il traite à part ce qui concerne les « démons » terrestres, résidant dans les grottes des montagnes ou dans les forêts, dont il fait une classe distincte.

Comment expliquer autrement la mutation soudaine qui, entre TILBURY (1211) et CANTIMPRÉ (1262), s'est opérée dans la nature des *Neptuni*, qui sont bien nos *Nutons ?*

SCHNEEGANS a méconnu cela; mais son erreur provient peut-être de ce qu'il a été amené, par les nécessités de son texte, à parler (1) de CANTIMPRÉ avant TILBURY (son devancier d'un demi siècle) et il se sera imbu de l'idée que le plus récent avait précédé le plus ancien.

La prédominance de la lignée terrestre des *Nutons*, prédominance un instant menacée par l'auteur de *Huon de Bordeaux* et par CANTIMPRÉ, a repris de plus belle, même dès le XIII[e] siècle, où l'auteur du *Chevalier au cygne*, comme MOUSKES, etc., parlent de *Nutons*, tels que nos légendes actuelles les dépeignent encore.

Je ne suis parvenu à retrouver qu'un exemple ultérieur de *Nuton* aquatique, cité dans un ouvrage que je n'ai pu me procurer (2); mais cela importe peu à ma démonstration : j'avais simplement à montrer qu'il y a bien quelque place à trouver pour des ancêtres terrestres, dans la généalogie des deux lignées des *Nutons*.

(*Fin*). H. SCHUERMANS.

(1) THUROT, *La prononciation française* (1881), I p. 423, cité par GROEBER, l. cit.



Documents et Notices

La légende égyptienne de Bonaparte, par Victor Chauvin. — Extr. des Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 6e série, t. IV. — Broch. in-8° de 84 p. Dequesne-Masquillier, éd., Mons. — Prix : 2 fr.

L'expédition des Français en Egypte présente un spectacle épique qui mériterait de trouver son Homère et qui a déjà, dit-on, donné naissance à une légende dans le pays conquis. Du moins, tout le monde sait qu'il y a une légende égyptienne sur Bonaparte et maints auteurs répètent que, racontée encore au fond des déserts les plus sauvages, elle arrache aux auditeurs des cris d'admiration et d'enthousiasme. Mais, chose curieuse, personne ne semble connaître l'ensemble de cette légende, et tous ceux qui en parlent n'en donnent que des fragments, souvent bien insignifiants.

L'auteur a été frappé de cette disproportion entre ce qu'on sait réellement de ce folklore et ce qu'on en dit.

Il constate que les Orientaux n'ont cependant pas perdu cette imagination qui, de tout temps, les a distingués, et qui leur a fait créer tant de ravissantes et de grandioses fictions. Par plusieurs exemples, il montre qu'ils ont encore l'habitude de transformer les événements en se les expliquant par les rêves de leur esprit. Ce n'est donc pas faute de dispositions au merveilleux que les Egyptiens n'ont pas créé autour du nom de Bonaparte une légende poétique. Mais c'est encore moins la faute du héros. Il fit, en effet, des choses stupéfiantes et de nature à frapper les esprits, et il ne négligea aucun moyen pour éveiller l'imagination.

Napoléon eut la suprême habileté de mettre tout en œuvre pour faire comprendre aux Musulmans, par des proclamations, des paroles et des actes, qu'il respectait sincèrement leur religion. C'était la vraie façon de gagner les cœurs. Aller au-delà, c'était risquer d'exciter les défiances de tous et de se rendre ridicule.

Or, Bonaparte ne put ou ne sut se garer de cet écueil. Il feignit de se convertir au mahométisme, et alla jusqu'à se présenter comme un envoyé d'Allah. Le héros s'était fait illusion sur le succès de ses jongleries religieuses : les historiens indigènes de l'expédition d'Egypte montrent qu'elles n'ont pas suffi à inspirer confiance, et qu'au contraire, elles n'ont fait que justifier, aux yeux de ces Orientaux, la sceptique hostilité avec laquelle les premières proclamations de Napoléon avaient été accueillies.

Un autre moyen que Napoléon employa pour se rendre populaire fut de faire fabriquer des poésies arabes qu'on répandait partout. Il avait, dans ce moyen d'agir sur l'opinion publique, une confiance illimitée. Etrange erreur ! Si ces froides productions eurent une influence, elle fut bien mince,

au regard de celle des poésies vraiment nationales, qui étaient hostiles aux Français.

L'emploi des grands moyens, la religion et la poésie n'empêcha point d'en essayer d'autres, moins puissants, tels que les fêtes ou les prestiges de science — sans plus de succès, au surplus. L'imagination des Arabes ne voulait pas être frappée.

En réalité, ce qu'on pourrait appeler l'insuccès folklorique de Napoléon est dû à des causes plus profondes qu'à sa hâte et sa maladresse. Une tradition ne se crée que lentement, avec le concours des classes éclairées, sinon sur leur initiative. Ce qui eût gagné la confiance publique, c'est-à-dire l'établissement d'un ordre de choses nouveau fondé sur des lois, Napoléon le tenta à peine, et son brusque départ déjoua ses projets.

Tout cela explique que la légende égyptienne de Napoléon ne dut pas prendre des proportions bien vastes. Et en effet l'auteur, qui n'ignore rien, comme chacun sait, n'en a que pour seize pages. Il donne les textes et on trouve un assez joli récit de Barthélemy et Méry, une curieuse version de l'aventure de Russie, puis vingt fragments et détails cueillis dans les livres les plus divers. Mais, en somme, tout cela est bien pauvre. Comme les hommes de science n'ont pas le droit d'être sceptiques en leur matière, l'auteur émet le vœu de voir interroger les indigènes et les faire raconter. Cependant, si les livres ont si peu donné, dans le passé, n'est-ce pas précisément parce que la fameuse légende se réduit, en réalité, à moins de choses encore qu'ils n'ont tâché de le faire croire ? O. C.

Tourner autour de la chapelle. — On racontait, dans mon enfance, qu'il existait une chapelle (je ne sais plus où), autour de laquelle il fallait tourner avec sa jarretière entre les dents, si l'on voulait être débarrassé des névralgies dentaires. Il serait très intéressant de savoir à quelle chapelle était appliqué ce rite singulier. En attendant, nous pouvons signaler à ce propos une facétie d'esprit-fort.

Cette curieuse pratique de prendre quelque chose entre les dents a inspiré plus d'un farceur. Un fermier de Tourinnes-St-Lambert, se plaisait autrefois de jouer aux jeunes domestiques, de préférence aux petits vachers, le tour suivant :

« Pour prévenir les maux de dents, disait-il, on doit (la veille de cer-
» taines fêtes qu'il indiquait), faire par trois fois, à minuit, le tour de la ferme
» *avou s'pagna et ses dints* », c'est-à-dire avec le pan de sa chemise — on prend la partie pour le tout — ET ses dents. On comprenait quasi invariablement : *avou s'pagna ès ses dints*, avec la chemise DANS (entre) les dents.

L'un ou l'autre s'y laissa prendre. A minuit, le personnage sortait de l'étable où se trouvaient des lits en buffets superposés et commençait, dans un costume très rudimentaire, la série des trois tours, se conformant scrupuleusement aux indications du fermier, c'est-à-dire en retenant avec les dents un coin de la chemise. Le personnel de la ferme était prévenu et quand le trop naïf bonhomme était bien en train, on lui faisait à l'improviste une ovation dont vous vous rendez compte. A. Massaux.

La communication ci-dessus me rappelle une pratique analogue qui est encore en vogue chez les campagnards des environs de Liége. Parmi les innombrables procédés magiques employés par les miliciens pour prendre un bon numéro, on recommande aux intéressés celui d'aller, dans la nuit qui précède le jour du tirage au sort, faire, sur le coup de minuit, trois fois le tour de la place St-Lambert, à Liége. D'autres disent qu'il faut faire trois fois le tour de la cathédrale St-Paul. On sait que l'église St-Paul a remplacé comme cathédrale la vaste église St-Lambert, qui occupait, et au-delà, l'espace compris actuellement sous le nom de place St-Lambert.

O. C.

Une fête républicaine à Fléron, en 1796. — Je trouve dans des archives de famille, et je m'empresse de la communiquer à WALLONIA, la curieuse pièce suivante, relative à la célébration de l'anniversaire de la fondation de la République. Copie textuelle.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Demain 5 vendémiaire an 5ᵉ Repⁿᵉ (26 : 7ᵇʳᵉ 1796 v : st :) a Deux heures apres Midi, ons célébrèra a fléron, chef Lieux De notre canton, L'anniversaire De la fondation De la Rèpublicque, il y aura Des petits cannons, Musicque, Diverstissement, et un theatre Dresse a cette effect, ons invite tous les Bons patriottes, et vray Republicain, a si trouvé, affin De lui Donnère L'eclat, et la sôlemnité que commande une Epocque aussi glorieusse, et aussi chère à tous les Bons francais Il est ordonné a chacque Agent De notre arrondissement de si trouvé, accompagné D'un viellard, D'un pauvre De la commune, ons le rècèvèra avec acceuille, et ons leurs Donnèra un rafraîchissement honnetes.

Les Agents Dévéronts, estre aussi accompagné, chacun D'une petite jeune fille de leurs commune, Décorée, avec un Ruban tricolore, el sérons employyée a Donnère Le Rafraichissement, aux viellards, et pauvres susdits etc. etc.

† cachet républicain de la Commune de *Juppille* (sic).

Salut et fraternité
Joannes Ransy Agent Municipal
De la commune De Jupille.

Le soussigné atteste d'avoir publie le présent contenu le 25 septembre 96.

... curé de jupille.

[Au dos, l'adresse :]

Monsieur le Rnd curé De Jupille est priez De publière aux prôëne De l'Eglise pendant L'office Divin auxiourd'hui 4 vendemniaire an 5ᵉ Repⁿᵉ cette piesse.

Joannes Ransy agent Municipal
de la commune De Jupille.

Pour copie conforme : Edmond JACQUEMOTTE.



Chronique Wallonne

FAITS DIVERS : (Septembre)

Liége. — Parmi les souvenirs publiés dans la presse, à l'occasion de la mort de la regrettée Reine des Belges, nous notons cette anecdote racontée par *l'Express :*

C'était en 1887. Victor Raskin qui promenait dans toute la Belgique, et même à Paris, la tournée triomphale de *Tâti l'Pèriquî*, avait amené sa compagnie à Ostende. La reine, qui assistait à la représentation, donnait fréquemment le signal des applaudissements, et la colonie wallonne, très nombreuse à Ostende (on était au mois d'août), avait fait aux artistes liégeois un succès colossal.

Le lendemain matin, Antoine, qui, on s'en souvient, jouait dans la pièce de Remouchamps le rôle de *Matrognârd*, s'était arrêté, rue de la Chapelle, avec quatre Liégeois (un avocat, et trois étudiants devenus depuis lors, eux aussi, membres du barreau liégeois), qui causaient avec orgueil du succès de la veille.

Tout à coup, une dame, à la mise très simple, s'approche du groupe des Wallons, et, avisant Antoine, le félicite de son talent, loue le naturel et la finesse de son jeu, etc...

Antoine qui, le premier, avait reconnu la reine, qu'accompagnait une dame d'honneur, balbutie : « Vous avez donc compris, Ma... Ma... Madame? »

Et la reine de le complimenter encore avec la meilleure grâce, assurant que rien ne lui avait échappé, tant les acteurs avaient mis dans leur jeu de naturel et de précision.

Antoine pensa en devenir fou. Il abordait tous les Liégeois qu'il rencontrait sur la Digue, sur l'Estacade, place d'Armes : *Sés-se bin qu'dj'a djâsé avou l'Royène ?*

Le plus fort, c'est que tous croyaient à une plaisanterie du joyeux comique, qui avait beau se fâcher et jurer ses grands dieux que l'histoire était absolument véridique, mais qui ne convainquait personne. On lui lança même pendant quelque temps cette boutade : *Antoine, as-se vèyou l'Royène ?*

Si le hasard n'y avait fait assister quatre témoins, jamais personne n'aurait cru à la rencontre de Marie-Henriette et de *Matrognârd !...*

— *La Dépêche*, journal quotidien liégeois, commence la publication d'un feuilleton inédit, signé du pseudonyme Marcel de Laval, et intitulé : *La tache de naissance.* Toute l'action de ce roman se passe dans notre région : Herve, Charneux, Battice, Thimister, la Croix Polinard, le marché de la Batte à Liége, et dans le nord de l'Ardenne.

MONS. — La ville se propose d'élever un monument à la mémoire de son chansonnier populaire Antoine Clesse. C'est M. Carlier, ancien député de Mons, qui, le premier, eut cette idée. Le Comité est placé sous la présidence d'honneur du gouverneur de la province et du bourgmestre de Mons. L'exécution du monument a été confiée au sculpteur Paul Du Bois, professeur à l'Académie de Mons.

La souscription est ouverte. Le président effectif du Comité est M. Georges Leclercq, avocat à Mons.

Fils d'un père français, Clesse naquit à La Haye en 1816. Il mourut à Mons le 9 mars 1889. Il débuta par des odes et des essais dramatiques, mais bientôt il découvrit sa véritable voie, ne fit plus que des chansons, se consacra à ce genre avec un très grand succès. Il mit surtout en scène la vie populaire et chercha, non sans succès, à moraliser et instruire les masses ouvrières, pour lesquelles il éprouvait une véritable sollicitude. Il sut parfois aussi faire vibrer la fibre patriotique. Tout le monde connaît son cri du cœur, qui donna lieu à tant de discussions :

Flamand, Wallon, ne sont que des prénoms
Belge est notre nom de famille.

Antoine Clesse était armurier ; une de ses chansons les plus charmantes est précisément celle que le poète consacre à son *Étau*. Un autre de ses triomphes fut la chanson de *La Bière*, qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe. Sa chansonnette *Les Sabots* est encore au répertoire des écoles.

VERVIERS. — Le *Mur du diable* à Pepinster a vécu. Ce bloc schisteux, signalé dans tous les Guides du tourisme, était condamné à disparaître pour faire place à la pose d'une seconde voie de la ligne de chemin de fer qui passe à son pied. (Voir ci-dessus p. 27-32, 76 et 200). Tous les efforts des amis de nos sites n'ont servi à rien. Mais il y a de la malice dans les choses, et le vieux rocher n'a pas voulu être en reste de gracieuseté avec l'Administration. Comme les ouvriers se disposaient à l'attaquer à coups de mines, il s'effondra soudain avec un grand bruit, comme pour éviter tout attentat injurieux contre sa beauté. La masse de ses débris a obstrué la voie ferrée pendant plusieurs heures et empêché la circulation des trains sur la ligne de Spa.

— La Société dramatique « le Sillon », de Verviers, a créé, au Grand Théâtre, une pièce nouvelle, en 3 actes, de M. Octave Huberty, intitulée *On p'tit mâlheûr*. Le succès a été vif pour les acteurs comme pour l'auteur.

NAMUR. — Le 24, à l'occasion de la centième représentation de *Li trovaye do Champète*, un acte plein de verve de Louis Bodart, la Commission des fêtes de la ville de Namur a organisé au théâtre une grande représentation wallonne en l'honneur de l'auteur, *Li trovaye* était encadrée de deux autres pièces de Bodart, *One şwèréye èmon Denis*, et *Por on portrait*, qui ont été

fort applaudis. Les œuvres de Bodart, écrites en Namurois, sont actuellement au nombre de treize, dont huit en un acte, les autres en deux actes. Dans ce répertoire, de valeur assez inégale, se détachent plusieurs comédies d'une réelle valeur dramatique, qui resteront, sans nul doute, longtemps encore au répertoire.

DINANT. — Le mouvement wallon dans le pays namurois vient de faire une perte sensible en la personne de Victor Collard, de Dinant, qui, chansonnier spirituel et fécond, s'était en outre classé en bonne place comme auteur dramatique. Il est l'auteur, notamment, de la jolie comédie en un acte, *Li tindrîe a l'amourète,* qui avait été jouée il y a un mois à peine, à Bruxelles, par *Nameûr po tot*, aux représentations gratuites des Fêtes nationales. Les comédies de Collard respirent la plus franche bonhomie, décèlent un esprit observateur des mœurs populaires, une connaissance approfondie de la vieille langue.

Collard est mort presque subitement, et jeune encore, âgé de 45 ans, en pleine efflorescence de son talent. Il était conseiller communal en sa ville, où la population tout entière a ressenti la perte qui frappe une très ancienne et honorable famille. La Fédération wallonne de la province de Namur a été représentée aux obsèques de Victor Collard par son secrétaire M. Alexandre Gérard. « La présence au cortège du drapeau de cette Fédération a jeté dans le triste défilé, dit le *Journal de Dinant*, une note bien touchante : le nom de Collard y figure et c'est pour tous ceux qui ont connu ce cœur aimable un souvenir bien pieux, une véritable relique de respect et d'admiration pour celui qui a si bien incarné à Dinant l'art dramatique wallon ».

SOCIÉTÉS SAVANTES :

Institut archéologique liégeois. — A publié récemment deux fascicules de son Bulletin, dont voici le sommaire :

Tome xxx, deuxième et dernier fascicule. = Contient la fin du laborieux travail de M. Jos. Cuvelier sur les archives de l'abbaye du Val Benoit (voir ci-dessus p. 152). On y remarque un glossaire des termes techniques appartenant à l'ancien wallon.

Tome xxxii, premier fascicule (le t. 31 sera formé de la table des trente premières années). = *Quatre bronzes figurés de l'époque romane*, par M. L. Renard : il s'agit de deux statuettes de Mercure, une d'Hercule, une de Fortuna ; l'une des deux premières, en très bon état, est « empreinte de la beauté des grandes œuvres ». Quatre excellentes gravures. — *Antiquités de l'âge de la pierre*, par M. Jean Servais : excellent compte-rendu, méthodique, illustré, de fouilles récentes. — *Contribution à l'histoire de la Céramique au pays de Liége*, par M. Fl. Pholien : établit que différents décors, jusqu'alors attribués à des manufactures étrangères, ont bien été exécutés à Liége ; que nos « potiers de terre » étaient au commencement du xvi[e] siècle déjà, constitués en corporation ; qu'enfin, l'introduction de cet art au pays

de Liége ne date pas de la Renaissance, comme on l'a cru, mais qu'il était déjà pratiqué au début du XIV[e] siècle et probablement encore plus tôt. Cinq planches en chromolithographie. — *Liège en 1790, d'après le voyageur allemand Georg Forster*, par M. A. Hansay : traduction de la lettre de ce voyageur, relative à Liége, et qui est fort curieuse, surtout par l'appréciation des événements révolutionnaires et de l'esprit des habitants. — *Anciens monuments spadois disparus*, par M. Albin Body : curieux détails historiques et anecdotiques de notre collaborateur, notamment sur le Perron de Spa, qui date de 1591.

Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. — *LEODIUM, chronique mensuelle de la Société.*

Numéro de juillet. = M. J.-B. Paquay, énumère, en les expliquant, d'après un document de 1516, les privilèges de la bonne ville et franchise de Dalhem, qui faisait partie du duché de Brabant. Ces privilèges étaient très anciens et remarquables. Les bourgeois de Dalhem étaient exempts de toute contribution, sauf qu'ils devaient « fenner les prés du château ». Telle est la longévité de certaines coutumes qu'à présent, comme en 1516 et sans doute bien plus tôt, c'est le mardi que se tiennent les séances de justice et les marchés hebdomadaires.

Numéro d'aout. = M. Sylv. Balau trouve que la chronique des évêques de Tongres, signalée par M. St. Bormans, est identique au Ms. II, 2325 de la Bibl. roy.; elle fut écrite à l'abbaye de Saint-Laurent à Liége; on n'y rencontre que quelques rares passages qu'on ne retrouve pas ailleurs, mais elle pourrait peut-être servir à la reconstitution du 4[e] livre, perdu, du *Myreur de histors*. — M. George Monchamp extrait d'un registre de la cure de Glons, du milieu du XVIII[e] siècle, une notice sur Guill. Vivario, professeur en philosophie du séminaire de Liége, 1723-1734, et curé de Glons. — M. E. Schoolmeesters constate, sur deux documents administratifs datés, qu'au pays de Liége une judicature sanitaire était, déjà au XVI[e] siècle, instituée pour décider si une personne était, oui ou non, infectée de la lèpre.

Numéro de septembre. = M. Jos. Demarteau indique la valeur historique des Vies de saint Lambert. Celle du début du X[e] siècle, dont l'auteur a publié un texte en 1878, avait été attribué par lui à Hucbald.

M. Paul de Winterfeld n'a pas admis cette attribution. L'auteur reproduit ses arguments et montre qu'ils ne sont pas rencontrés victorieusement par le savant allemand. — M. C. de Borman, à propos de Vivario, curé de Glons, donne des détails sur cette famille et publie l'acte de fondation d'une octave du Saint-Sacrement à Herck-la-Ville en 1519. — M. J. Ceyssens publie l'acte d'érection de la paroisse d'Aubin-Neufchâteau en 1621. Cet acte est surtout intéressant en ce qu'il fait connaître les formalités canoniques requises en pareille circonstance.

Annales de l'Académie royale d'Archéologie, 5[e] série tome III, 4[e] livraison (1902). — P. 417 à 440, le P. Van den Gheyn donne une notice bibliographique sur Hubert Lescot, seizième prieur de Bois-Seigneur-

Isaac, en Brabant, 1548-1575. — P. 389-416 M. de Ghellinck Vaernewijck étudie *la Reliure flamande au XVe siècle;* il constate que l'art de la reliure était poussé à toute la perfection susceptible de l'époque, notamment au couvent des Croisiers de Namur, à l'abbaye de Saint-Remacle à Stavelot, à l'abbaye des religieuses des Prés Porciens, à Tournai ; il cite divers relieurs de Tournai, de Mons et d'ailleurs, et il constate : « nos artistes flamands (*sic*) n'étaient certes pas inférieurs à cette époque aux Anglais, aux Français et aux Allemands ».

Congrès XVIe de la Fédération historique de Belgique. Bruges, du 10 au 14 août. — Parmi les communications faites, on remarque :

1re section : *Etudes pré- et protohistoriques.* — La 6e question du programme : « Dresser la liste des découvertes faites en Belgique en ce qui concerne la poterie néolithique » donne lieu à diverses communications notamment de la part de M. de Pierpont (Namur). — M. Huybrichts (Tongres) fait des remarques sur la technique franque dans la Tongrie, à l'époque romaine et au ve siècle. M. Tihon (Theux) rend compte de sa découverte d'un refuge souterrain au moyen-âge près de Waremme.

2e section : *Archéologie.* — M. Paul Bergmans (Gand) et d'autres s'occupent de la rédaction des inventaires archéologiques des provinces. Après discussion on s'accorde à admettre certains principes fondamentaux : l'inventaire doit être à la fois monumental et artistique, il doit décrire le contenant en même temps que le contenu, il doit se restreindre aux collections publiques, il doit être illustré par la photographie. La rédaction de ces inventaires devrait être confiée aux comités provinciaux de la Commission royale des Monuments. Les auteurs de la question promettent de rédiger une description-type de commune, afin que celle-ci puisse être discutée d'une manière approfondie et qu'on puisse arrêter un plan uniforme pour les inventaires. — M. J. Hubert (Mons) expose les polémiques auxquelles ont donné lieu ses travaux sur l'architecte auteur du plan de l'église Ste-Waudru à Mons ; la section demande la publication du dossier de l'affaire, puis M. Hubert étudie les parties restées inachevées de cette église et les restitue en dessin. — M. G. Quignon (Beauvais) fait connaître une émigration de fondeurs et ferronniers liégeois et namurois en Beauvaisis au 15e-16e siècle.

3e section : *Histoire* (le secrétaire rapporteur est notre collaborateur M. Ernest Matthieu). — M. Arendt (Luxembourg) s'occupe notamment des chevaliers luxembourgeois qui ont pris part à la première croisade. Notons encore une communication de M. L. Lowet (Bruxelles) sur les rues dites des Juifs et sur les conclusions que l'on peut tirer de ces dénominations.

4e section : *Primitifs flamands.* — Communication et discussion de M. J. Weale (Londres) sur la part respective d'Hubert et de Jean dans l'œuvre collective des Van Eyck ; de MM. Helbig (Liége, Hulin (Gand) etc.; de MM. Guillain (Maubeuge) et Gossart (Avesnes) sur Jean Gossart de Maubeuge. Etc.

REVUE DES REVUES :

La Renaissance latine (15 juillet). — M. Gabriel Tarde, de l'Institut, constate que « l'Impérialisme » est un vieux rêve, bien plus ancien que la civilisation Romaine, et qui lui survit, parce qu'il répond à un besoin profond de l'âme sociale. Ce besoin c'est, pour tout peuple batailleur même, l'aspiration à une paix forte, durable, pour la réalisation de laquelle il faut de toute nécessité substituer au morcellement des Etats l'unité politique. Cette formule a reçu à différentes époques de l'histoire une réalisation partielle et transitoire qui a suffi aux générations passagères qui en ont bénéficié. La question actuelle est de savoir si l'impérialisme qui fut jadis la seule voie triomphale conduisant imparfaitement à l'idéal de la paix universelle, est demeuré propre à nous y orienter, et s'il n'est pas d'autre chemin meilleur pour y atteindre. Or il y a des différences radicales qui séparent l'impérialisme ancien de sa récente réapparition. Le temps n'est plus où la civilisation était une seule lampe éclairant son monde à soi, elle est devenue une illumination multiple et multicolore. Et, tandis qu'autrefois cette paix procurée à des barbares conquis assurait celle des civilisés, à présent elle est grosse de guerres formidables entre les civilisés qui rivalisent d'avidité coloniale, d'apostolat soi-disant civilisateur. Les colonies modernes sont des gigantesques excroissances qui, se touchant à force d'enfler, étendent démesurément pour leurs métropoles respectives la zone des contacts blessants et des chocs belliqueux. La conscience de cette situation oblige les nations à tirer de leur impérialisme colonial sa conséquence logique, encore implicite et inavouée, l'impérialisme continental. L'adage « l'empire, c'est la paix » est maintenant une évidente contre-vérité. L'empire, aujourd'hui, c'est la guerre.

Cependant les peuples civilisés ont bien des manières de se combattre autres que la guerre, qui était l'unique opposition des primitifs. Ils savent pratiquer des invasions silencieuses par la langue, par la religion, par la science, par l'industrie, par les finances, par la littérature et les beaux-arts, auxquelles nulle digue ne résiste, une fois le courant lancé.

Un peuple qui commence à se sentir vaincu dans cette lutte pour sa langue, pour sa richesse, pour le pouvoir, pour la nationalité, doit-il se résigner ? Il est des cas, et ils sont nombreux, où le patriotisme doit abdiquer, car l'infériorité du vaincu est évidente. Mais on ne peut dire qu'il convient de favoriser l'expansion universelle d'une langue et d'une nationalité uniques, comme terme idéal du progrès. « Autant l'absorption de certaines petites nationalités archaïques par les grandes nations qui les avoisinent est facile et désirable, autant la fusion de ces grandes nations civilisées est impossible, et, si elle était possible, serait lamentable. »

« Il est puéril de vouloir fonder sur le déclin du patriotisme le progrès de l'individualisme. L'individu n'est rien s'il ne s'appuie sur son groupe ethnique, le plus vital et le plus social de tous les groupes, la plus naturelle des associations, bien que la plus involontaire. » — « Ce qui caractérise la nation, au sens complet du mot, c'est d'être un triple lien, géographique,

physiologique, sociologique, et, comme la famille primitive qui en a été le premier germe, d'être une co-possession du sol ancestral et une consanguinité prolongée, jointes à une communauté de langue qui entraîne beaucoup d'autres communions d'idées, de besoins, de mœurs, de beaux-arts et enfin de littérature. » — « Les formes de la nationalité sont changeantes, mais la nationalité durera autant que l'humanité, car elle est la réalité sociale par excellence. »

« L'intérêt individuel à l'indépendance nationale, à la prospérité et à l'influence nationales est si manifeste que cette vérité élémentaire ne saurait être méconnue. » — « L'immortalité nationale est la seule compensation de la brièveté individuelle. »

Quelles doivent être les relations des nations entre elles pour former le meilleur système d'association internationale ? Les alliances entre peuples de civilisation homogène sont désirables, comme encourageant à rester fiers de leur type de culture, à la maintenir contre un envahissement étranger, ligue purement morale et nullement politique. Mais le seul moyen efficace d'entraver le mouvement impérialiste, fatalement désastreux pour la paix du monde, est de substituer aux alliances actuelles de puissantes fédérations continentales. La pensée d'une hégémonie mondiale restera alors concevable ; celle d'un empire mondial deviendra insensée.

= L'étude de M. Tarde dont on vient de lire un pâle résumé, est ici digne de remarque. Elle attache aux Nationalités une importance capitale et, en conséquence, elle reconnaît la nécessité du fédéralisme inter-national, qui sous-entend nécessairement le fédéralisme intra-national — comme l'a constaté Ergaste, du *Petit Bleu* (de Bruxelles) qui termine en ces termes sen compte-rendu de l'étude de M. Tarde :

« L'idée fédéraliste a d'autres applications non moins fécondes. Si son principe doit un jour régler les rapports entre nations, il peut présider aussi à l'organisation intérieure des Etats. S'il est utile et juste que les diverses consciences nationales demeurent entières et fidèles à leur originalité propre, il est non moins juste que les diverses consciences provinciales, réalités historiques et psychologiques infiniment plus profondes, ne soient pas absorbées par une centralisation trop forte. Le fédéralisme provincial est le complément et la garantie du fédéraliste continental. Il serait beau que les nations latines pussent faire triompher cet idéal nouveau, alors que les Germains ambitieux et infidèles à leur tradition, poursuivent l'empire du monde. »

Art et Critique (août). — M. Aug. Donnay continue la publication de son « Petit traité des Beaux-Arts à l'usage des personnes de bonne éducation — par J.-B. Colleye le jeune ». Le chapitre d'aujourd'hui est consacré à l'invention de la peinture à l'huile. C'est une fantaisie étourdissante de verve philosophique, où apparaissent en leur vie légendaire les lettrés Fra Delcavalleria et Olympius Gilbardi, l'ingénieux enlumineur Armanfossius, le prieur Don Nagus, le frère prêcheur Seraphitus Dembloniys, l'architecte Paulasparus et autres seigneurs de moindre importance,

parmi lesquels Maître Colsonius, l'impartial chroniqueur — qui raconte à Jehan van Eyck le merveilleux apologue que voici :

« Il était une fois un homme qui vivait solitaire et taciturne dans une bourgade. Les paysans le regardaient avec défiance parce qu'ils ne le voyaient jamais travailler de ses mains.

» Un jour ils s'en vinrent vers lui avec des cris et des menaces : « Va-t'en ! Pourquoi ne travailles-tu pas comme nous? Tu es l'homme » inutile ! Travaille ! Nous sommes las de te donner du pain. »

« Mais l'homme les regarda tristement : « Je travaille avec ma tête et » vous ne me comprendriez point, dit-il. Cependant, construisez-moi une » estrade haute suffisamment pour que ma parole puisse porter jusqu'au » plus lointain de vous. Et j'essaierai de vous instruire. »

» Lorsque l'échafaudage fut achevé, on s'y élevait par un escalier de deux cent et trois marches, lesquelles étaient faites en bois de bouleau.

» Et au jour convenu le solitaire commença l'ascension. Etant au sommet, il aperçut les horizons lointains ; et comme il restait immobile, maintenant perdu dans un rêve, des clameurs menaçantes s'élevèrent de la foule.

» Etait-ce la découverte, cependant prévue par lui, de tout cet horizon lointain, ou bien la trop grande lumière du ciel, ou simplement et uniquement l'absolue conviction, apparaissant à ce suprême instant, qu'il ne parviendrait jamais à élever la pensée de la foule à la hauteur de ses idées... on le vit s'affaiser en arrière.

» Et son crâne sonna lourdement sur la deux cent et troisième marche de l'escalier, ensuite sur la deux cent et deuxième, et successivement sur toutes les autres.

» A cet inattendu et extraordinaire spectacle, qu'il prit pour un admirable tour de jonglerie, le peuple battit les mains et poussa d'admiratives exclamations ».

— « Il travaille avec sa tête !... Il travaille avec sa tête !... Voyez, » voyez, c'est un admirable funambule qui nous cachait son talent !... Il » travaille admirablement avec sa tête !... »

« Et comme il mourut peu de temps après *cette descente* vers la foule, on lui éleva une admirable sépulture et le souvenir de son aventure se perpétua à jamais parmi les paysans. »

Revue de Belgique (août). — M. Louis Dumont-Wilden parlant de l'Exposition des Primitifs flamands à Bruges, dit à propos de Patenir :

« Il y a dans les fonds d'un grand nombre des tableaux de l'école des primitifs des paysages d'un charme infiniment pénétrant, des paysages à la fois réalistes et chimériques, où les peintres naïfs composaient de leurs souvenirs très précis le pays imaginaire où ils auraient voulu vivre; mais Patenier est le premier qui ait donné au paysage la première place, le premier qui ait songé à prendre des aspects de pays, à dessiner la figure des arbres. Certes il ne pratique pas le « d'après nature »; il n'entend point reproduire exactement des sites déterminés ; mais les paysages qu'il peint,

il les a vus, il en a senti le charme, il connaît l'harmonique beauté d'un chêne, la poésie d'un horizon imprécis, où la ligne des forêts se confond avec le brouillard, et ses petits panneaux minutieux et harmonieux dégagent une mélancolie infinement délicate et qui nous touche profondément, sans que nous ayons besoin de replacer le peintre dans son époque et dans son milieu.

» Il semble, au surplus devancer son temps. Dans cette école flamande du xve siècle, si éclatante et si somptueuse, il est isolé ; il est moins brillant et plus sobre, son goût est plus sûr. Ce n'est, du reste, pas un Flamand ; il est né à Bouvignes (1), dans cette vallée mosane dont les paysages sont tout à la fois énergiques et voluptueux, et qui prolongent les plaisirs lorrains, patrie de Claude Gelée.

» Aussi bien les deux artistes ont-ils, à plus d'un siècle de distance, certains traits communs qui se remarquent dès l'abord : Une compréhension analogue du paysage, un même souci de style et de noblesse, un même soin de disposer harmonieusement les bouquets d'arbres, de distribuer les plans pour faire valoir le charme mystérieux des horizons voilés de brume.

» Grâce au Dr von Kaufmann, de Berlin, dont la collection est très riche en Patenier, cet artiste est brillamment représenté à l'exposition brugeoise ; on y voit notamment un *Saint-Jean l'Evangéliste dans l'île de Pathmos*, qui est une des perles de ce salon rétrospectif. »

— **L'Art et la vie** (*Kunst en Leven*) 1re année, 5e livraison. — Cette belle publication, dirigée par M. Pol de Mont, et éditée par Hoste à Gand, commence dans ce numéro une importante et originale étude de M. Georges Hulin, sur « Quelques peintres brugeois de la première moitié du xvie siècle ». Cette première partie est consacrée à Jean Provost, né à Mons (2), dont la biographie a été écrite pour la première fois par M. James Weale en 1875. L'auteur complète, et corrige en un ou deux détails, cette biographie. Il donne la liste descriptive des œuvres connues de Provost avec de bonnes reproductions photographiques. Il recherche ensuite les caractères distinctifs de son art.

De l'avis du critique, Jean Provost doit être rangé parmi les maîtres de talent moyen. L'étude de ceux-ci présentant très justement, à ses yeux, une grande importance, c'est à eux qu'il consacre son présent travail, qui sera très remarqué. L'étude qu'il fait d'abord de l'œuvre de Provost est du

(1) Il y a ici un lapsus. Patenier est de Dinant : c'est son contemporain Henri Blès qui est de Bouvignes. Voir au surplus, ci-dessus, t. IX (1901), p. 108 suiv.

(2) L'auteur, guidé par un singulier souci d'exactitude verbale, écrit en français comme en flamand, *Jan* Provost. Cette dure leçon d'orthographe qu'il nous inflige se complique d'autres rectifications aussi cruelles. Il écrit en effet : *Johannes* van Eyck, *Hughe* van des Goes, *Quinten* Metsys, *Gheeraerd* David... C'est peut-être beaucoup en une fois ! Mais l'auteur ne trouverait-il pas excessif qu'on l'appelât, dans quelque revue, *Jorgen* Hulin, sinon *Hulein?* Il est cependant certain que cela ne diminuerait en rien l'originalité et la valeur de ses travaux !

reste minutieuse avec originalité. Il recherche, en quelque sorte, comme il le dit lui-même, les particularités « graphologiques » qui décèlent la main du peintre. Non seulement il analyse les types physionomiques qui sont propres à Jean Provost, mais il relève les particularités d'autres parties du corps des personnages qu'il a traités. Les recherches de M. H. sont ainsi portées à l'extrême, son attention attirée sur des détails que peu de critiques examinent, et il tire de ces remarques de curieux rapprochements.

Ce qui caractérise le plus nettement, dit-il, le dessin et la peinture de Provost, c'est l'élimination des détails et des accidents, en faveur de l'effet d'ensemble. De même que les lignes sont onduleuses et continues, les surfaces sont le moins possible subdivisées, coupées d'ombres. La composition évolue dans le même sens : après avoir cherché la simplicité seulement dans les limites de chaque figure, il arrive à unifier de même les masses de figures. Jean Provost est arrivé ainsi, à porter toute l'attention sur l'élément expressif d'une part, sur les valeurs de l'autre. Parmi les peintres de son temps, je n'en connais guère, dit le critique, qui aient atteint un plus haut degré d'unité de lumière. « Le *métier*, l'habileté technique n'est pas son fort, il est plutôt ce que nous appellerions un *artiste littéraire* », et ainsi, il est bien de son temps, il est déjà de la Renaissance. Enfin la couleur de Provost est sobre et peu éclatante. « On sait à quelles préoccupations se rattache cette subordination de la couleur. L'aspect, plutôt terne, de ses œuvres, devait nuire à sa réputation, dans ces pays tel que la Flandre, où seule la couleur est vraiment populaire, et captive les regards de tous. Plus encore qu'à son sentiment idyllique, c'est au charme de son coloris que Memlinc a dû son durable prestige. C'est pourquoi Jean Provost est si longtemps resté dans l'oubli. Sans être une étoile de première grandeur, il méritait pourtant d'être mis en son rang honorable parmi la constellation des peintres flamands du premier quart du XVIe siècle, puisque, dans de grands musées, certaines de ses œuvres figurent encore sous les noms illustres de Massys et de Dürer. »

Nous estimons que les esthètes wallons liront avec le plus haut intérêt et avec profit l'étude M. Georges Hulin.





Orthographe wallonne

Une orthographe nationale est en réalité une des formes de la vie publique ; plus elle est commode, simple et claire, plus il est facile aux citoyens de communiquer ensemble par l'écriture et de communiquer avec des étrangers. Il est donc très utile qu'elle soit, au moins dans ses points [essentiels, uniformément adoptée par tous ceux qui écrivent la langue nationale.

Gaston PARIS, Préf. à la *Grammaire française* de M. CLÉDAT. Paris 1894.



Nous avons attiré (ci-dessus t. IX [1900] p. 182) l'attention de nos lecteurs sur l'*Essai d'orthographe wallonne* dû à M. Jules FELLER, et couronné par la *Société Liégeoise de Littérature Wallonne.* Nous avons montré l'importance et les caractères de la réforme, qui venait à son heure, et qui nous paraissait devoir rallier le suffrage des lettrés.

Au début de juin 1901, l'auteur, au nom de la *Société,* a codifié ce système, qu'elle avait admis en principe, et a publié sous ses auspices un opuscule intitulé *Règles d'orthographe wallonne soumises à l'avis des auteurs.* Cette brochure a été distribuée largement aux intéressés dans tout le pays wallon. L'enquête a suscité un bon nombre de réponses critiques, et même une polémique. Finalement, on s'est mis d'accord sur quelques tolérances supplémentaires.

Une édition définitive des *Règles d'orthographe wallonne* vient de paraître. Elle est le guide adopté dès à présent par la majorité des écrivains de la vieille langue.

La campagne entreprise de plusieurs côtés à la fois pour l'unification des orthographes si diverses et parfois si fantaisistes que les auteurs et les Sociétés appliquaient tant bien que mal, est donc close.

Il est du devoir de tout Wallon de se rallier au système dont il s'agit. Ce devoir est d'autant plus agréable à remplir que l'orthographe nouvelle est aussi simple que logique, et qu'elle s'applique à tous les parlers wallons.

Nous convions nos collaborateurs à adopter désormais les *Règles d'orthographe* rédigées par M. Feller.

Un certain nombre d'entre eux les connaissent déjà et les appliquent dans leurs publications personnelles. A l'intention des autres, nous nous sommes rendus acquéreurs d'un certain nombre d'exemplaires de la brochure citée, lesquels seront distribués sur demande faite aux bureaux de la Revue.

Pour nos lecteurs en général, l'exemple vaut mieux que la règle. Aussi pouvons-nous nous contenter d'offrir dans ce numéro une petite collection de textes transcrits dans la nouvelle orthographe, qui sera désormais celle de *Wallonia*.





Facéties sur le Mariage

1. — En wallon de Nivelles.

« Doûrmez bî, m' fi, dist-i l' bon Dieu a Adam, in tout lî satchant l' coûte pou fé l' feume ; c'est l'dèrnî djou qu' vos doûrmez tranquiye. »

« Dormez bien, mon fils, dit le bon Dieu à Adam, en lui tirant la côte pour faire la femme : c'est le dernier jour que vous dormez tranquillement. »

2. — En wallon de Ciney.

Li curé d'mande au p'tit Bèbêrt :

« Qu'est-ce qu'Adam fieuve au Paradis téresse ? »

Bèbêrt rèflèchit one miète et rèspond : « Il esteut heureûs. — Qué mâlheûr lî arriva-t-i vêla ? — On lî a doné one feume ! »

Le curé demande au petit Bebert :

« Qu'est-ce que Adam faisait au Paradis terrestre ? »

Bebert réfléchit un peu et répond : « Il était heureux. — Quel malheur lui arriva-t-il là ? — On lui a donné une femme ! »

3. — En wallon liégeois.

Li djoû d'vant di s' marier, al vesprêye, Djåque va-t-a k'fèsse. Si tchap'let d'filé, i dit å curé :

« Escusez, mon père, mins i m' sonle qui v' roûvîz di m' diner m' pènitince.

— Ni m'avez-ve nin dit qui v's estez so l' pont di v' marier ?

— A ! awè, tins, c'est vrêy !... »

La veille de son mariage, à la vesprée, Jacques va à confesse. Son chapelet égrené, il dit au curé :

« Pardon, mon père, mais il me semble que vous oubliez de m'indiquer ma pénitence.

— Ne m'avez-vous pas dit que vous êtes sur le point de vous marier ?

— Ah ! oui, tiens, c'est vrai !... »

4. — En wallon verviétois.

« Fiyåse, duhéve l'aute djoû 'ne bèle-mère a l'home du s' fèye, tot moussant foû dèl Manhon d' Vèye, à c'ste heûre quu vos v'la marié, dju côte quu vos n' frez pus nole biestîrèye, »

« Gendre, disait l'autre jour une belle-mère au mari de sa fille, en sortant de l'Hôtel-de-Ville, à présent que vous voilà marié, je compte que vous ne ferez plus de bêtises. »

L'aute, qui s' rupêtève dèdja d'aveûr pris l' tchaine, lî respôda sètch'mint :

« Nèni, dju vės dè fė l' dièraine !... »

L'autre, qui se repentait déjà de s'être enchaîné, lui répondit sèchement :

« Non, je viens de faire la dernière !... »

5. — En wallon de Stavelot.

Quėques supots so les feumes :

One feume, c'est-on' andje. Deus feumes, c'est-on caquê. Treus feumes, c'est l' diâle.

Respectez djoûrmåy lu ci qui bat' si feume : c'èst-on' home !

Les feumes, c'est one sôrt du djins qu' l' mèyeûre nu våt rin.

Dudins l' mariėdje, piète et gangne, c'est frė et soûr.

Quelques dictons sur les femmes .

Une femme, c'est un ange. Deux femmes, c'est un caquet. Trois femmes, c'est le diable.

Respectez toujours celui qui bat sa femme, c'est un homme.

Les femmes, c'est une espèce de gens dont la meilleure ne vaut rien.

Dans le mariage, perte et gain, c'est frère et sœur.

6. — En wallon de Braine-l'Alleud.

Les trwès timps du mariadje :
bètchi-bètcha
grougni-grougna
flayi-flaya.

Les trois temps du mariage :
bètchi = baiser
grougni = bouder
flayi = frapper.

7. — En wallon namurois.

On' home si dispute avou s'feume. « Dji sos si maleureûse, dit l'feume, qui dj' voûreûve qui l' bon Diė vègne mi prinde ! — I n' pout mō, respond l'home : i n'est nin si biesse qui mi ! »

Un homme se dispute avec sa femme. « Je suis si malheureuse, dit la femme, que je voudrais que Dieu vînt me prendre ! — Il n'a garde, répond l'homme : il n'est pas si bête que moi ! »

8. — En wallon de Charleroi.

« Vos avè bèl a dîre, Djan : ç' n'est nė toudis mi qu'a couru après vous pou nos marier.

— Pou ça, c'est l' vrai, Mais l' trape a soris n' coûrt nė non pus après les soris. Et pourtant èle d'atrape tout d' minme !... »

« Vous avez beau dire, Jean : ce n'est tout de même pas moi qui ai couru après vous pour nous marier.

— Quant à cela, c'est vrai. Mais la trappe ne court pas non plus après les souris. Et néanmoins elle en attrape tout de même !... »

9. — En wallon de Malmédy.

On vîs bounhome a l' mwêrt duha a s' fis :

« Mu fis, si vos t' noz à v' marier, nu l' fusoz qu'one heûre duvant d' mori. Vos âroz co tot l' timps du v's è r'pinti ! »

Un vieillard à la mort dit à son fils :

« Mon fils, si vous tenez à vous marier, ne le faites qu'une heure avant de mourir. Vous aurez encore tout le temps de vous en repentir ! »

10. — En wallon de Jodoigne.

Au paradis : Bouche ! bouche ! à l'uche.

Saint Pîre : « Quî est là ?

— Deus homes qui d'mandnèt a-z-intrer.

— Avoz fait pènitince ?

— Oy, dist-i l' premi, en cominçant s't histwêre : dj'a sti mariè...

— Ah ! v's avoz sti mariè ! 'l est bon, 'l est bon ; abîye, intrez !

— Oho ! di-st-i l'aute, va bè l'fisik! Tapez l'uche tot au laudje, saint Pîre : dje m'a mariè deûs côps !

— Deûs côps ! ah ! grande bièsse ! abîye è-vôye... Vêci on n' prind nî les fôs !...

Au paradis : Pan ! pan ! à la porte.

Saint-Pierre : « Qui est là ?

— Deux hommes qui demandent à entrer.

— Avez-vous fait pénitence ?

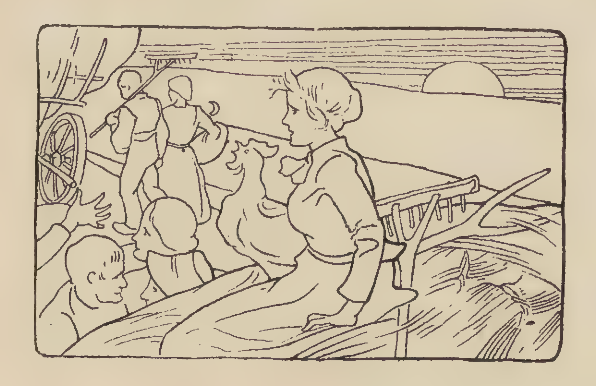
— Oui, dit le premier, en commençant son histoire : j'ai été marié...

— Ah ! vous avez été marié ! Cela suffit ; vite, entrez !

— Ah ! dit l'autre, cela va bien ! Ouvrez la porte toute grande, saint Pierre : je me suis marié deux fois !

— Deux fois ! ah ! grande bête ! vite, filez... Ici on ne prend pas les sots !...

O. C.





Les Wallons à l'Exposition de Bruges

Lettre au Rédacteur



ON cher ami, je reviens de Bruges — ville morte, suivant la légende — où j'ai vu revivre, dans un merveilleux et calme décor, plusieurs arts d'autrefois et de nombreux et grands artistes.

Parmi ces primitifs Flamands, il se trouve, comme vous le savez, quelques Wallons : Rogier de la Pasture, Gossart de Maubeuge, Jacques Daret le maître de Flémalle, Provost de Mons, les mosans Bles et Patenir. Vous dire que le meilleur de mon attention est tout d'abord allé vers eux serait bien superflu. J'en ai tiré des lumières pour ma propre conscience. Ils sont tous vraiment beaux. Les deux derniers surtout tiennent une place à part dans les artistes groupés à cette exposition.

Ce qui m'a frappé chez ces Maîtres, c'est l'individualisme profond, l'intensité du sentiment, la recherche fervente et heureuse de la synthèse. Par ces qualités, ils me parurent bien Wallons — j'ajouterai : plus humains, et partant plus « modernes » que les autres artistes de leur temps.

Leur exécution vaut-elle autant ou moins que celle de leurs rivaux, je ne sais; ils sont d'une époque où à tout artiste, comme à tout artisan, on enseignait impérieusement le métier.

Par les œuvres que j'ai vues, ils ont, en tant que *peintres*, victorieusement réalisé leur idéal. Comme je l'ai dit, ils sont de leur race, et ils sont modernes. Ils ont aussi cette tendance, particulière aux nôtres, à s'isoler, à vivre en eux-mêmes, qui leur permet de sentir de la façon la plus heureuse tous les sujets, qu'ils soient doux, passionnés ou tragiques.

Comme ce tableau de Patenir, *La Vierge et l'Enfant*, est simple et touchant ! Le style en est sévère et noble comme chez un Italien ; mais si l'enveloppe de l'œuvre est fière, combien elle est tempérée par le lumineux sourire de la Mère !

Son paysage est une vision de rêve. On lui a attribué l'introduction de cet élément en peinture, mais il ne s'y spécialise pas.

Patenir n'a pas été paysagiste dans le sens des peintres d'aujourd'hui. Il ne l'a pas été exclusivement par amour du décor ou du pittoresque. Il me paraît qu'il a éprouvé le besoin de se servir de tous les éléments qui s'offraient à lui pour exprimer sa pensée. Tous ses paysages sont significatifs. Ceux que j'ai vus sont d'une vigueur intense. Ces cieux d'un bleu violent, ces arbres noirs donnent une impression presque fougueuse. Parfois ils sont d'une douceur infinie. Tel celui de *la Pêche miraculeuse*.

Ils n'ont pas l'âpre mélancolie de ceux d'un Ruysdael, ni le rêve énigmatique de Léonard. Dans ses tableaux, les figures, quoique très petites, par leur action et l'endroit qu'elles occupent, restent toujours maîtresses de la scène.

D'aucuns prétendent que Patenir faisait étoffer ses paysages par d'autres. Cette affirmation m'étonne. Il était avant tout peintre de figures, et celles qui se trouvent dans ses tableaux à paysages, ont le sentiment, la couleur et le style de toutes celles de l'artiste, et sont d'un accord intime avec toute l'œuvre.

Un grand tryptique, avec la Vierge au centre, dans les côtés saint Jean-Baptiste et un pape robuste, montre, par la sûreté du métier, la noblesse du dessin, le sentiment fort et le charme du paysage, toutes les qualités de l'artiste.

Un *Crucifiement* admirable. Sous un ciel d'un bleu violent, d'un bleu particulier au maître, se détache le Crucifié, à ses côtés la Vierge et saint Jean. Madeleine est abimée au pied de la croix. Ce tableau est disposé selon la formule de l'époque, son exécution est parfaite et minutieuse dans ses détails. La Vierge est sombre, saint Jean d'un rouge éclatant, Madeleine enveloppée d'une mante d'un violet très atténué, presque gris, et orné d'une fine broderie.

Mais comme ces qualités essentielles de couleur et de facture disparaissent devant la suprême douleur des personnages, et combien, malgré sa formule, cette œuvre est plus près de nous que celles peintes dans le même temps !

A ce point de vue l'œuvre la plus complète ici, la plus sublime, le mot est exact, c'est l'*Agonie au Jardin des Oliviers*. Je dois vous dépeindre cette œuvre, telle que je l'ai vue et sentie, pour expliquer mon admiration. Ce tableau est petit et ne semble guère

solliciter l'attention. Il est d'une belle couleur mais d'une couleur absolument morne. L'œuvre semble peinte d'hier. La tonalité générale est poignante. Jésus joignant les mains, est vêtu d'une robe d'un violet presque noir, difficile à définir et se confondant dans la nuit avec le reste; à genoux, un petit ange bleu, au geste impérieux, obsédant; plus loin les disciples endormis, frappés par un rayon lumineux, juste assez fort pour les désigner. C'est tout. Mais dans ce sombre cadre se détache la plus belle et la plus douloureuse des têtes. Les mains frémissent d'angoisse. Qu'il est minable et faible dans sa détresse, le fils de l'Homme! Oui, c'est bien là l'agonie d'un Juste.

Henri Blès est ici représenté d'une façon plus inégale que son voisin de Dinant. Il a cependant des œuvres de tout premier ordre.

Ses paysages sont moins complets que ceux de Patenir, et moins vécus. En revanche ses tableaux à figures sont superbes.

Deux *saint Christophe*. L'un, surtout, admirablement sauvage traverse un « vrai » torrent, bordé d'âpres roches. Tout est violent dans ce tableau. Le manteau du saint se déploie d'un grand jet, un jet à la Delcour. Quelques diableries dans les coins montrent sous son jour le caractère un peu caustique du peintre.

Un grand volet de retable montre deux œuvres également belles et de facture différente. Je crois que l'artiste les a peintes sous deux impressions, et non dans deux intentions.

L'un représente la *Nativité*. Par sa couleur, sa lumière, son sentiment de la vie, il fait pressentir le rêve Rembranesque. Dans une vieille construction une Vierge toute frêle et toute blonde, drapée d'un manteau bleu pâle, dans une attitude touchante et simple, se trouve agenouillée auprès d'une crèche. En face d'elle un personnage, revêtu d'une sorte d'étole rouge brodée d'or et d'un vif éclat, se tient aussi à genoux; de petits anges sont près d'eux ; et plus haut, planant, un autre, plus grand et lumineux. Dans la pénombre, saint Joseph tient une lanterne dont la petite flamme blanche est une merveille de justesse. Au loin, dans la campagne, des bergers se chauffent auprès d'un grand feu.

Toutes ces différentes lumières admirablement combinées, témoignent de la science de l'auteur. Et n'étaient certaines parties d'un dessin resté un peu gothique, cette œuvre si belle nous semblerait bien plus récente.

L'autre panneau est absolument différent de faire et d'impression. Il me paraît un peu plus ancien, ou peint sous d'autres impres-

sions. L'exécution est plus appuyée, la couleur solide, et les personnages semblent presque sculptés.

La scène représente Joseph désigné par sa verge fleurie comme époux de Marie. La mimique curieuse du Grand-prêtre qui attire l'attention de Joseph sur le signe de sa prédestination ; celle des veufs dont la verge n'a pas fleuri, et qui témoigne de leur dépit ; enfin, le geste doux et ingénu du Charpentier, font de ce tableau une œuvre complète et vivante.

Je ne sais si je vous communiquerai par ces simples réflexions l'émotion joyeuse que j'ai ressentie devant ces œuvres si bien de notre race, de notre sang.

J'ai voulu vous dire combien ces artistes étaient ÉMUS devant les spectacles de la vie, à quel degré ils possédaient cette fleur de sentiment sans laquelle rien n'est durable, et qui, depuis Patras et eux, malgré tous les contacts, s'est transmise à Jean de Huy, à Delcour, Cognoule, Douffet, Carlier, Grétry, Defrecheux et Halleux.

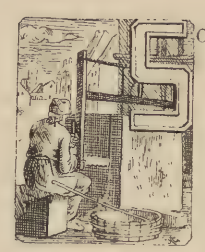
JOSEPH RULOT.





Chronique Wallonne

Un « Conservatoire de la Tradition. »

ous ce titre un peu bizarre mais très expressif : « Conservatoire de la Tradition populaire », un poète délicat, M. Max Elskamp, fonde à Anvers, avec le concours de MM. Edm. de Broeu et Laurent Fierens, une manière d'Institut de Folklore qui a pour but, en résumé, d'assurer le maintien de l'originalité du Peuple par le respect et au besoin la restauration de ses Traditions. Ce projet, dont nul ne contestera l'utilité, a été l'occasion, pour quelques journalistes à l'esprit très ouvert, de rédiger des articles à la louange du Folklore, et tout ceci n'est évidemment pas pour nous déplaire.

Nous croyons, nous aussi — et nous pensons ne pas avoir été des derniers en Belgique à le dire — que la Littérature orale, les us et coutumes, certains côtés des superstitions elles-mêmes, sont pour le Peuple ce que l'Art est pour les classes supérieures de la nation. Otez cela aux uns et ceci aux autres, il ne reste que brutalité. Encore le folklore a-t-il pour lui d'être un héritage séculaire et effectivement commun à toute une race déterminée.

Il y a dix ans que *Wallonia* prêche cela, sans grandes phrases et plutôt par l'exemple. Cette revue a publié deux mille pages de folklore, montrant sans aucun doute que le patrimoine intellectuel et moral des illettrés est le plus souvent autre chose que sottise et niaiserie, comme la superbe et prétentieuse ignorance d'une vaine élite le faisait croire au peuple lui-même. Dans le même temps, un peu plus tôt, un peu plus tard, des revues analogues à celle-ci ont paru et vécu en pays flamand.

Le moment est donc venu de faire des Conservatoires. Ceci soit dit sans ironie et surtout sans envie. Chacun a sa tâche. L'essentiel est de l'entreprendre au moment opportun et de la rendre profitable. Pour faire vivre leur projet si séduisant, M. Max Elskamp et ses amis ne manqueront, j'espère, ni d'appuis ni de persévérance.

Nous ignorons pourtant les voies et moyens que compte emprunter le nouveau Conservatoire pour atteindre son but si éminemment utile. Nous ne savons s'il veut opérer sa propagande sur le Peuple lui-même, ou bien sur les Lettrés.

Les artistes et toutes les personnes qui s'intéressent à la beauté et à l'originalité du pays, nous ont toujours paru se préoccuper trop exclusivement de son pittoresque matériel. Quand un site est menacé, une foule de bonnes volontés se mettent en branle pour protester, des influences sont agitées, la presse agit, parfois les Administrations interviennent, et tout ce mouvement réussit quelquefois à empêcher les Vandales en leur œuvre. Cela est bien. Mais le pittoresque moral du pays n'émeut guère tout autant. Quand une fête populaire tombe en désuétude, il n'y a personne pour intervenir. Au contraire, bien des gens, et non des moindres, trouvent que le bon vieux temps a fait son temps, qu'il ne doit rien rester de ce passé absurde et ridicule — et que c'est un excellent signe de la pénétration des « idées modernes » que l'apparition du corset au buste d'une pauvre petite vachère! Dès lors, M. le bourgmestre croirait déchoir s'il ouvrait le bal de la ducace en dansant le traditionnel Passe-Pied avec « la première fille venue ». De son côté, M. le curé refuse net de coopérer aux « festivités », si Monsieur un tel reste le chef de « la Jeunesse ». C'est ça le progrès.

Conséquence naturelle, le paysan s'éloigne aussi, et fort vite, et plus vite qu'on ne le pousse, de sa vieille et bonne vie traditionnelle. Fort de l'exemple que lui donnent les grands, et entraîné par la mode vers les goûts dits supérieurs, le paysan habille son esprit comme il se vêt lui-même, de beau drap l'un, de beaux mots l'autre. Il s'accoutre aussi ridiculement le langage que le corps. Il se guinde physiquement et moralement, il s'évertue à penser autrement qu'il n'est capable, et cela fait une très belle gymnastique, qui comble d'aise les pionniers de la civilisation.

Je vois très bien un Conservatoire de la tradition, mais à condition que le Peuple lui-même en soit élu Conservateur.

Pour empêcher le paysan de se déformer, honorons sa pensée autrement que dans des livres. Montrons-lui, en prenant part effectivement à ses fêtes, qu'elles ne sont pas si bêtes qu'il croit de son devoir de les juger. Montrons, en sa présence, un goût réel pour ses contes et ses chansons, et ses dictons et sa vieille langue — puisque du reste, tout cela le mérite.

Fixer par écrit la tradition, ce n'est pas la « conserver ». C'est peut-être lui procurer l'estime des artistes et des gens de goût. C'est en tout cas, faire œuvre historique Il faut bien se résoudre à ces

seuls objectifs quand il s'agit du Folklore aboli. On ne réveille pas les morts sauf dans les légendes. Et les légendes ont précisément cela de beau, qu'elles ne sont pas pratiques !

Mais pour conserver une chose vivante, il ne suffit pas de l'admirer. Il faut l'alimenter. Et pour sauver les vieux tilleuls tricentenaires, la photographie est fort impuissante : il faut des étais, et solides !

Encore un coup, nous ignorons par quelles voies le Conservatoire institué par M. Max Elskamp compte atteindre à son but. Son entreprise est l'occasion, non le sujet de nos réflexions.

Mais nous ne pouvons perdre de vue cet autre Conservatoire, fondé naguère dans le Borinage par MM. Marius Renard et ses amis, et dont la gazette hebdomadaire *Le Pays Borain* est l'excellent organe.

Séduits par l'originalité de leur peuple, nos confrères ont pris à tâche d'honorer, de maintenir tout ce qui dans le passé et dans le présent, exprime le caractère, l'âme du pays borain. Lettrés et patriotes, gens de goût et de dévouement, ils ne se contentent point de recueillir pour leur plaisir, et de publier pour celui des autres, le très curieux folklore borain. Ils ont eu le projet d'intervenir effectivement dans la vie du peuple pour l'encourager à rester lui-même.

Dans ce but, ils ont commencé par fonder, non pas une belle revue qui coûte bien cher, mais une gazette tout-à-fait populaire, où le fait-divers à la grande place, mais où se glissent des articles « de propagande » qui n'en ont pas l'air.

Or, il me semble voir aux jours de fêtes boraines, ces « beaux messieurs », littérateurs, ingénieurs et médecins, que sais-je ? descendre dans la rue et se mêler délibérément aux danseurs en sabots.

Et je me dis qu'alors, mais alors seulement, *tout* le devoir est accompli. Et j'envie, de tout mon cœur, leur joie profonde...

O. C.

SOCIÉTÉS SAVANTES :

Société historique et archéologique de Tournai. — Annales, tome vi. = *Le chef aux fleurs de lis dans les armes du Tournaisis*, par M. Houtart. En 1426, le roi Charles VII concéda à la ville de Tournai le droit de coudre à son blason un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or. Chose singulière, la ville refusa cet honneur. L'auteur déduit la signification exacte de ce refus, et montre qu'il fut dicté, non par un excès de dignité,

mais par simple esprit de parti. — *Réception du marquis de Trazegnies comme gouverneur de Tournai en 1649*, par M. F. Desmons. A la description de cette cérémonie, l'auteur joint la relation d'un conflit survenu entre les autorités de la ville, à propos d'une aide accordée en violation de la constitution locale. — *Templeuve-lez-Dossemer, son histoire féodale*, par M. Th. Duridan. — *Origine tournaisienne d'Hélène Fourment, femme de Rubens*, par M. Houtart: Elle naquit à Anvers, mais sa famille avait eu des biens à Tournai et les Fourment ne manquèrent point en cette ville aux XV[e] et XVI[e] siècles ; l'auteur suit leur généalogie jusqu'à Anvers ; sa conjecture peut être considérée comme virtuellement assurée. — *Villa gallo-romaine à Grandmetz*, par M. E.-J. Soil : compte-rendu de fouilles. — *Roger de le Pasture ou van der Weyden, et quelques artistes tournaisiens*, par le même : il s'agit de Rogier, de Robert Campin et du Maître de Flémalle ; compte-rendu des travaux récents, relatifs notamment à Rogier, sculpteur, à propos duquel l'auteur cite aussi notre compte-rendu (ci-dessus, t. IX, p. 296 suiv.) — *Le mobilier de la ville de Tournai en 1696*, par M. F. Desmons : publie l'inventaire officiel. — *Table des testaments, comptes de tutelle et d'exécution testamentaire reposant aux archives de Tournai*, par M. Adolphe Hocquet : table par noms de personnes de ces documents du XII[e] et du XIII[e] siècle (à suivre). — Le volume contient encore le compte-rendu d'une cérémonie jubilaire en l'honneur de MM. de Nédonchel et E.-J. Soil, respectivement président et secrétaire de la Société, et les notices nécrologiques sur plusieurs de ses membres éminents.

Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin, vol. III, n[os] 15 à 18. = *Encore les Croix de Verviers*, par Ferd. Tihon. Il résulte du texte de Hemricourt et d'un document nouveau produit par l'auteur, que les danses des Verviétois connues sous ce nom sont une redevance, une servitude due à certains privilèges acquis dans la ville de Liége. En la forme, elle est dans l'esprit du temps, et n'avait rien de spécialement grotesque. Beaucoup de cérémonies burlesques du même genre finirent par tomber en désuétude, les mœurs ayant changé. Les Verviétois cherchèrent à obtenir la suppression de leurs danses ; ils demandèrent, sans succès, leur remplacement par d'autres cérémonies. L'auteur discute à nouveau, très raisonnablement, le caractère et l'histoire de la coutume. — *La Seigneurie et le Bois de St-Jacques*, à Bilstain (à suivre). — *Essai de Bibliographie verviétoise*, par Armand Weber : suite, feuilles 9 à 13 du t. II de ce travail, fruit d'érudites et patientes recherches, où tout ce qui a été publié à Verviers, écrit par un auteur verviétois ou natif de l'arrondissement, ou écrit sur Verviers, a sa notice dûment rédigée, avec, parfois, des extraits, des renseignements inédits ou pittoresques de genres très divers.

Commission royale d'Histoire : Compte-rendu des séances. Tome 71, 3[e] bulletin 1902. = S. Balau. *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire*. Montre sur un exemple, les commencemens du règne d'Henri de Gueldre, que tout ce que le chroniqueur ajoute à ce qu'il a connu par ses

devanciers est invention, soit pure, soit inspirée par des circonstances empruntées à d'autres épisodes, ou tirées de sa propre imagination. — J. Cuvelier, *Notes pour servir à la bibliographie et à l'étude critique de l'œuvre de Jacques de Hemricourt.* Rectifie les données de Ferdinand Henaux sur Hemricourt, qui aurait appris dans sa jeunesse le métier des armes, et aurait vécu à Grand-Aaz; en réalité, il a été dès son adolescence chez Thomas de Hemricourt son cousin germain, notaire à l'Official, et introduit au dépôt des archives de la Cathédrale, où il continua de fréquenter après qu'il fut devenu, en janvier 1356, clerc-secrétaire des Echevins de Liége.

Compte-rendu du Congrès archéologique de 1901, à Tongres (1). = Dr G. Jorissenne : *De quelques éléments propres à l'Architecture liégeoise du* XVIe *siècle.* L'auteur signale à l'attention des archéologues deux éléments architecturaux dont on s'occupe médiocrement dans les livres et dont on n'a guère précisé l'évolution historique. Il s'agit principalement des ancres de façades bouclées en corne de bélier, qui paraissent propres à l'architecture liégeoise, par opposition aux ancres flamandes, anciennement très simples, puis très ornées. L'auteur signale d'autres particularités, notamment certaines imbrications qui paraissent originales en Wallonie. Pareilles constatations sont une contribution nouvelle et originale à l'étude des caractères et des faits qui différencient les Wallons des Flamands.

FAITS DIVERS : (Octobre)

Mons. — Les sciences historiques viennent de perdre en la personne de M. Félix Hachez, directeur général honoraire au Ministère de la justice, vice-président d'honneur du Cercle archéologique de Mons, un savant aussi consciencieux que modeste.

Né à Mons, le 6 août 1817, Félix Hachez conserva un attachement très vif pour sa ville natale, consacrant ses loisirs à réunir les éléments de l'histoire de la province de Hainaut et de son chef-lieu.

Ses premiers travaux datent de 1848. Ils ont pour objet les Rhétoriciens, la Ducace et les Fêtes populaires de Mons. Intéressantes à plus d'un titre, ces notices furent suivies d'œuvres importantes parmi lesquelles il convient de citer, en toute première ligne, les *Fondations charitables de Mons;* un savant mémoire sur les Fortifications de Mons aux diverses époques; enfin une suite de monographies sur des sujets les plus variés. Dans ces différents travaux, on retrouve un esprit d'excellente méthode et de saine critique, associé à une vaste et solide érudition, servi par des qualités de style qui en rendent la lecture aussi instructive qu'attrayante.

Doué d'un caractère bienveillant et enjoué, Félix Hachez était de relations très courtoises. Jusque dans les dernières années de sa vie, et

(1) *Wallonia* n'a point reçu ce *Compte-rendu*, mais seulement la Communication dont nous rendons compte. C'est un tirage à part de 10 p. in-8° avec 1 pl. Prix : 0.75.

malgré les infirmités inséparables de la vieillesse, il avait gardé une aménité, une sérénité de cœur inspirant la sympathie à tous ceux qui l'approchaient. En érudit doublé d'un fin lettré, il se plaisait à la recherche des documents rares relatant les menus faits de l'histoire. Grand était son plaisir, partagé par ses auditeurs, lorsqu'en séance du Cercle archéologique de Mons, il narrait de façon très littéraire et humoristique une piquante anecdote dont quelque grand personnage était le héros. Il me souvient notamment du récit qu'il nous fit, en conteur charmant et en vrai Wallon qu'une pointe de gauloiserie n'effarouche point, des fredaines d'Hugues Capet au beau et plantureux pays de Hainaut.

Homme bon et modeste, Félix HACHEZ n'a jamais recherché les honneurs. La satisfaction intime qu'il trouvait dans l'étude lui suffisait, et son ambition n'allait point au-delà du titre de vice-président d'un Cercle archéologique de province.

BRUHALD.

LIÉGE. — *La Meuse* a rapporté l'anecdote suivante, contée par un vieux Liégeois, témoin du fait, et qui en a conservé le souvenir extrêmement précis.

C'était le jour de l'arrivée en Belgique de l'archiduchesse Marie-Henriette, la feue reine, au mois d'août 1853, alors qu'elle venait d'épouser à Vienne, par procuration, le duc de Brabant, aujourd'hui Léopold II.

Au moment où le train royal se remettait en marche, après un court arrêt à la gare de Liége-Guillemins, les gardes civiques de service aperçurent un officier qui se penchait à une portière et qui adressait la parole à deux ouvriers de la gare se trouvant à quelques pas du wagon. Les gardes, dans le bruit, ne comprirent pas les paroles, mais la physionomie des deux piocheurs exprima un ahurissement si complet que ceux qui étaient proches en furent frappés. On questionna les ouvriers et on partagea leur étonnement. L'officier avait dit tout simplement : *Qui fez-ve don là, vos m'coye?*

Un dignitaire autrichien de la suite de l'archiduchesse parlant wallon et employant même une si pittoresque expression de terroir, cela sortait de la banalité et méritait qu'on s'enquît de sa personnalité. Ce haut dignitaire n'était autre que Pierre Pirquet de Mardaga, feld-maréchal et capitaine des trabans. Il était alors âgé de 69 ans.

Pierre Pirquet de Mardaga avait d'excellentes raisons pour connaître le wallon. Il était né à Liége le 1er février 1784. Sa famille avait été anoblie en 1742 par l'empereur Charles VII. Son père, qui était officier des gardes du prince-évêque, émigra en 1794 avec sa famille, composée de 17 personnes. Lorsque les armées impériales durent abandonner le pays aux républicains, il se réfugia en Allemagne.

En 1799, son fils Pierre entra dans l'armée autrichienne comme cadet au régiment wallon « Baron Beaulieu ».

Il fit toutes les campagnes contre la République, le Consulat et l'Empire ; se distingua en de multiples occasions et fut blessé gravement à

diverses reprises. Il parcourut une brillante carrière, devint feld-maréchal — le grade le plus élevé de l'armée autrichienne — et enfin capitaine des trabans, gardes du corps de l'Empereur. Il fut créé baron, décoré des plus hauts Ordres de l'Empire, et nommé conseiller intime. Il mourut à Vienne le 21 novembre 1861.

Pirquet de Mardaga avait conservé vivace le souvenir de sa patrie d'origine. A plusieurs reprises il était revenu y faire des séjours et visiter les membres de sa famille qui y restaient encore. Ainsi que cela arrive d'habitude, la vieillesse le fit surtout se retourner vers le pays où s'était écoulée sa première enfance. Et, dans ses dernières années, il revint souvent à Liége et au château de Saive, où habitaient ses sœurs.

Il parlait wallon comme s'il n'eut jamais quitté le pays et prouvait, par l'incident de la gare des Guillemins, qu'il n'en avait pas oublié les locutions les plus caractérisques.

Ulysse Capitaine — qui a consacré à Pirquet de Mardaga une longue biographie — raconte qu'il l'entendit, en 1856, chanter des *pasquèyes* de la fin du XVIIIe siècle, chansons relatives à la révolution liégeoise. Pirquet de Mardaga se tenait même au courant des œuvres wallonnes nouvelles. Son souvenir demeura longtemps persistant dans le pays de Saive.

L'auteur du *Nécrologe Liégeois* rapporte, sous une forme atténuée l'incident de la gare. Or, *Le XXe Siècle*, journal bruxellois ayant reproduit l'article de *La Meuse* a reçu, dans une lettre du baron Pierre de Pirquet, fils de l'ancien feld-maréchal, la confirmation du récit du journal liégeois. « Le jour de l'arrivée en Belgique de votre défunte Reine, dit ce correspondant inattendu, moi-même, âgé de 15 ans, j'étais dans le train de Verviers à Bruxelles, dans le même coupé que mon père. J'ai raconté très souvent, depuis 49 ans, cette amusante histoire, et j'ai éprouvé un très grand plaisir à la relire. »

Voilà un point d'histoire fixé.

Le baron Pierre de Pirquet a fait ses études de droit à Vienne. Il a fait la guerre en 1859, il a été dans la diplomatie à Cassel, un an à Bruxelles, puis à Paris et à Rome. Pendant 23 ans, il a été membre du Parlement. Depuis 11 ans, il préside le groupe autrichien de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage international. C'est un fils de Wallon qui n'a pas dégénéré!

— En 1903, les deux superbes orphéons, jadis rivaux, aujourd'hui réunis dans un même sentiment artistique, *La Légia* et les *Les Disciples de Grétry*, s'uniront plus étroitement encore pour fêter leur mutuel anniversaire. *La Légia* est déjà une société respectable, elle a cinquante ans. *Les Disciples de Grétry*, ont juste la moitié, et comme la date de ces deux anniversaires du demi et du quart de siècle coïncident, ces sociétés se sont entendues pour célébrer dignement et artistiquement ces mémorables anniversaires du monde orphéonique, par de grandes fêtes chorales et instrumentales.

— Suite à l'article de M. Ch. Bronne sur la Restauration du Vignoble mosan. Une « Union professionnelle viticole » a été créée récemment. La

reconstitution des vignobles dans le pays de Liége se fera à Velroux, à Herstal, à Cornillon, à Modave, à Herve et dans le pays de Huy, sous la direction et le contrôle de l'Administration provinciale. Il y a vingt-deux ans que M. Armand Jorissen, professeur à l'Université de Liége, et propriétaire-vigneron à Huy, a préconisé cette replantation. Tout vient à point à qui sait attendre !...

NAMUR. — La *Société Archéologique* vient de terminer les importantes fouilles qu'elle eut l'heureuse fortune de pouvoir entreprendre, au début de la saison, à la sortie de la grotte de Han.

Tout le monde connaît ce site merveilleux, où la Lesse, s'échappant tout à coup de la montagne, après y avoir séjourné pendant plus de vingt-quatre heures et parcouru de mystérieux labyrinthes, s'étale en une nappe d'argent où se reflète une végétation luxuriante.

C'est à cet endroit que nos ancêtres s'établirent pendant de nombreux siècles, accumulant insensiblement, en un talus de trois mètres de haut, les restes de leurs repas et les nombreux spécimens d'armes, de parures et d'objets divers à leur usage.

Chaque couche — celles-ci étaient au nombre de six — constituait un stade de l'histoire de l'homme. A la base, les métaux étaient inconnus et les objets consistaient seulement en ossements et en silex taillés, en cornes de cerf et en poteries grossières ; c'est aussi de la couche inférieure qu'ont été exhumés d'admirables colliers composés de plusieurs centaines de dents percées, d'ours, de loups, etc. Vers le centre du talus apparaissent les armes et outils de l'âge de bronze et, dans les couches supérieures, ceux de l'époque d'Hallstatt, âge du fer.

Toute l'ethnologie de l'être humain, dans nos contrées, se retrouve en ces quelques mètres de couches, semblables aux feuillets d'un grand livre. Certaines couches contenaient même des ossements humains.

Afin de conserver un document certain qui témoigne toujours de l'importance stratigraphique de ces fouilles et serve de base à toute discussion, la *Société Archéologique* de Namur, secondée de deux habiles préparateurs du Musée Royal d'Histoire Naturelle, enleva de toute pièce et en la recouvrant d'un épais manteau de plâtre, une tranche de talus d'une épaisseur d'un mètre environ et de plus de trois mètres de hauteur.

Cet échantillon pèse environ 3.000 kilogr. ; il sera sous peu transféré au Musée, enrichissant d'un document unique au monde des collections déjà si merveilleuses au point de vue de l'histoire de nos contrées et de la science archéologique.

BRUXELLES. — La manifestation par laquelle les écrivains belges veulent célébrer le 50e volume de Camille Lemonnier a été fixée au commencement de février 1903. Un certain nombre d'artistes et de littérateurs français y seront invités, mais elle n'en aura pas moins le caractère exclusif d'un hommage belge au grand artiste qui a réveillé dans ce pays le goût des lettres.

M. Reding, directeur du Théâtre du Parc, qui prête son concours à la manifestation, consacrera trois de ses matinées littéraires à Camille Lemonnier. On représentera *le Mort*, qui n'a pas encore été donné en français, et M. Edmond Pirard fera trois conférences sur l'œuvre de Lemonnier et sur l'influence qu'il a exercée en Belgique. La dernière de ces matinées sera suivie d'un banquet dans lequel se réuniront les admirateurs de l'écrivain.

D'autre part, ses amis se partageront les cinquante volumes de son œuvre ; les artistes les orneront d'un dessin, les écrivains d'un hommage manuscrit ; puis ils les feront relier avec luxe et les remettront au jubilaire en mémoire de la manifestation. M. Henry Meunier exécutera à l'eau-forte un *ex-libris* spécial pour ce souvenir biographique.

Enfin, plusieurs sculpteurs, amis de M. Lemonnier, ont décidé de lui offrir son buste à l'occasion de cette fête, dans laquelle toute la Belgique littéraire saluera le maître écrivain.

— Un Wallon qui ne se plaindra pas de l'injustice du sort et des directeurs de théâtre, c'est notre confrère George Garnir. En octobre, le Théâtre royal de Liége a donné de lui une revue à grand spectacle : *Liége féerique*, écrite avec la collaboration de M. Charles Bartholomez pour la partie wallonne ; en décembre, la Monnaie donnera son *Jean Michel*, musique du Verviétois M. Dupuis ; le Théâtre lyrique d'Anvers annonce ses *Pauvres Gens*, drame lyrique en un acte, musique de M. Gilson ; le Parc donnera *La Défense du Bonheur*, un acte en vers créé chez Mme Sarah Bernhardt ; le Théâtre royal d'Anvers et le Grand-Théâtre de Genève vont monter *L'Oiseleur ;* et *L'Amour au Moulin*, l'opérette dont M. Lanciani écrivit la musique, vient d'être acquis par le Théâtre de Reims. Enfin, la veine lui souriant, un éditeur va lancer, de lui, un important volume de nouvelles.

— Le monde musical bruxellois s'apprête à honorer la mémoire du Verviétois Joseph Dupont, qui, pendant de nombreuses années, dirigea l'œuvre si intéressante des Concerts Populaires. Dupont contribua pour une part prépondérante à l'éducation musicale du public et il fut au premier rang de ceux qui firent connaître, dans notre pays, les grandes œuvres wagnériennes. Les 8 et 9 novembre prochain, un concert extraordinaire sera donné, dans la salle du Théâtre de la Monnaie, avec le concours de MM. Félix Mottl, Sylvain Dupuis, Mme Litvinne, M. Arthur De Greef. Le produit de ce concert sera entièrement consacré à la souscription du monument à élever à Joseph Dupont, — né à Ensival, le 3 janvier 1838, mort en 1899.

— C'est peut-être à tort que nous avons espéré, comme tant d'autres, que « La Glorification du Travail », le monument de Constantin Meunier — ultime synthèse de son œuvre — allait être érigé au rond-point de l'avenue de Tervueren, à Bruxelles. Au contraire. Cette œuvre du grand sculpteur wallon, essentiellement nationale autant par les types qu'elle fixe que par la caractéristique du talent de l'artiste, est sur le point de nous échapper. Le

monument en question sera probablement érigé... à Copenhague, non loin de la Glyptothèque, où déjà se trouvent réunies plusieurs pages remarquables du statuaire belge. Un mécène bien connu de la capitale danoise, M. Jacobsen, est en ce moment en négociations avec Constantin Meunier. Déjà, la reproduction en bronze d'un groupe du monument — le groupe « Maternité » — a pris le chemin de Copenhague. Le reste va-t-il suivre ?

— M. Léandre Vilain est nommé professeur d'orgue au Conservatoire de Gand, en remplacement de M. Tilborghs, admis à la retraite. M. Vilain est un wallon, né à Trazegnies. Il sort du Conservatoire de musique de Bruxelles, classe de M. Alph. Mailly.

REVUE DES REVUES :

L'intermédiaire des chercheurs et curieux (30 octobre). — M. le Vte de Hennezel d'Ormois publie (col. 670-2), un « bail de 400 ans » découvert récemment par lui chez un paysan de son village, nommé Legrain. Le document dont il s'agit est une « traduction [en français] faite de la copie en Espagnole *(sic)* de l'acte de cession faite par dom Magis Englebert Legrain (Lograno) comte, en faveur de Philippe de Bourgogne » le 30 juillet 1455. Le testateur, « étant tombé sous le fer de son noble ennemi », avait été fait prisonnier à la défaite de Bouvignes et était retenn au château fort de *Poil Vach* (*sic*). Il était comte de Burgos et de Baly, seigneur de Molina et capitaine des armées alliées du Roi de France et de Louis de Bourbon, prince-évêque de Liége. Ceux-ci lui ont servi de témoins dans l'acte. Par cet acte il déclare céder pour paiement de rançon la jouissance pour un terme de 400 ans, d'une grande partie de ses biens situés dans le comté de Logrono, l'Ardenne, les Vosges, la Lorraine. Les domaines cédés comprennent 6 castels avec terres dépendantes, 34 censes avec dépendances, 2000 bonniers terres labourables, 1000 bonniers prairies et pâtures, 1000 bonniers en bois et domaines seigneuriaux « en Ardennes, en grande partie longeant la Meuse ». Le laps de 400 ans devait échoir le 3 juillet 1855, date prévue à l'acte, témoins cités, et contractants ayant juré sur le Christ.

Cette copie, dit M. de Hennezel d'Ormois est suivie de la filiation directe de la famille Legrain depuis ce Dom Magis Englebert, né à Madrid, le 24 août 1409 et marié à Anne Wools de Trieche, jusqu'au père du paysan actuel né le 24 août 1804.

« Le document, dit-il fort justement, a un véritable intérêt historique, s'il est authentique. Quelle peut être sa valeur ? Est-il déjà connu ? Où serait l'original ? En 1855 à l'échéance de cette sorte de bail, des membres de cette famille ne tentèrent-ils pas de ressaisir les biens cédés par leur ancêtre quatre siècles auparavant ? »

Pour les lecteurs qui auraient une réponse à faire à ces questions, nous rappelons l'adresse de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 31bis, rue Victor Massé, Paris, IXe arrondissement.

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde (Berlin) 1902, livr. 3. — De notre collaborateur M. Victor Chauvin une biographie de Félix Liebrecht, philologue allemand, qui s'est consacré à l'étude des traditions populaires. Compromis dans les troubles politiques de 1848, il vint en Belgiqne, dut au ministre Rogier la chaire de littérature allemande à l'Ecole des humanités à Liége. On l'oublia dans ce poste, inférieur à sa science, et il y végéta au point de vue matériel, sans cesser de produire d'innombrables travaux qui dans leur ensemble et sur presque tous les points font encore autorité. Liebrecht décéda à Saint-Hubert en 1888. Il avait réuni à grands frais une bibliothèque unique, qui passa à l'étranger et fut vendue en détail. M. Chauvin donne en une énorme bibliographie, suivie d'une table onomastique, la liste des ouvrages de Liebrecht et des comptes-rendus qui en furent faits.

Revue bibliographique belge. — En tête des numéros mensuels de cette *Revue*, M. René Bertaut publie depuis quelque temps des notices bio-bibliographiques relatives à des écrivains belges. Celle de juillet était consacrée au Namurois Ferdinand Loise, auteur d'une volumineuse Histoire de la Poésie chez les divers peuples et à travers les âges, et de divers classiques relatifs à l'Histoire littéraire. Celle d'août est relative à Charles Ledresseur, professeur à l'Université catholique de Louvain, né à Havré, près de Mons, en 1842, mort le 22 octobre 1901. Enfin la notice de septembre (non signée), est consacrée à Charles de Coster, l'écrivain le plus marquant de l'époque héroïque qui précéda la renaissance des lettres en Belgique. « Charles-Théodore-Henri de Coster, naquit à Munich, le 10 août 1787. Son père, Augustin de Coster, était né à Ypres, le 8 septembre 1827 ; sa mère, Anne-Marie Cartreul, était née à Huy, en 1786. Le jeune Charles était donc Belge quoique né à l'étranger. Son père était intendant du nonce, comte Charles de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr. Le prélat voulut bien tenir sur les fonds baptismaux le nouveau-né et lui donna pour marraine la marquise Henriette de la Tour Dupin, ambassadrice de France à Turin. » Malgré ce brillant parrainage, Charles de Coster « mourut littéralement de misère le 7 mai 1879. » = Charles de Coster était wallon par sa mère. Il y aurait beaucoup à dire de ces Flamands qui étaient Wallons par leur mère. Ils sont nombreux. Le jour où ce sujet tentera un critique psychologue, il y aura lieu de se demander si l'art de Charles de Coster ne donne pas, en dépit de certains sujets qu'il a traités, une indication précieuse, à l'appui de plusieurs autres que l'Etat-civil est impuissant à mettre en juste relief.





UN INGÉNIEUR-DÉCORATEUR LIÉGEOIS

M. G. Serrurier-Bovy

[L'étude qu'on va lire, due à l'excellent artiste et critique M. Henry VANDE VELDE, a paru récemment dans la grande et luxueuse revue mensuelle *Innen-Dekoration*, de Darmstadt (éd. franç. chez Ch. Eitel, 18, rue de Richelieu, Paris). M. VANDE VELDE, adjoint à la Direction de cet important périodique, recherchant les origines de l'art moderne, spécialement en ce qui concerne la Décoration intérieure de l'habitation, rend un particulier et juste hommage à notre compatriote. L'article a une valeur documentaire exceptionnelle, heureusement rehaussée encore par les clichés dont il nous a été donné de profiter. Nos lecteurs verront quelle part initiale de création revient à M. SERRURIER dans l'art qu'on persiste à appeler anglais, alors que l'Angleterre est assez en retard sur les progrès réalisés ici. Tandis que d'autre part les Allemands ont marché à pas de géant dans la même voie, en dépassant peut-être un peu le but, les dernières œuvres de M. SERRURIER-BOVY prouvent qu'il a maintenu la réforme dans de justes limites. Nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage à notre compatriote, et d'avoir pu recourir, dans ce but, à l'autorité de M. Henry VANDE VELDE — dont la critique est d'autant plus précieuse qu'il s'est fait lui même un renom en Belgique et en Allemagne comme créateur dans l'art décoratif.

N. D. L. R.]

Dans le premier chapitre de mon livre « *Renaissance im Kunstgewerbe* » dans lequel je fais l'historique de cette Renaissance sur le continent, je précise le rôle de A. W. FINCH alors peintre, devenu depuis le célèbre potier que tout le monde sait établi en Finlande, et celui de G. SERRURIER-BOVY, le premier architecte qui tenta sur le continent une transformation radicale du meuble. J'établis historiquement que ces deux artistes sont véritablement à l'origine de la Renaissance des Arts Industriels sur le continent et qu'ils ont puissamment contribué à lui donner ses caractères.

« C'est vers 1891 que l'un d'entre nous, anglais d'origine quoique né en Belgique, A. W. Finch fut renseigné le premier sur ce qui s'accomplit dans le domaine des Arts Industriels en Angleterre et qu'il nous confia la nouvelle. Le monde y était effectivement autre que chez nous et les éléments décoratifs renouvelés, au point qu'avec des objets et matières rapportés de là-bas : meubles, tissus, papiers-peints, images, livres, l'on pouvait se créer un intérieur heureux, clair et harmonieux. Plusieurs d'entre nous passèrent le détroit, et rapportèrent de quoi transformer le décor dans lequel ils avaient à vivre ; les autres, ceux qui ne purent — pour des raisons que l'on devine — faire la traversée, purent se fournir chez Serrurier, de Liége, l'artiste qui le premier sur le continent, incontestablement, eut la notion de l'art industriel anglais moderne et le courage de l'introduire et de le pratiquer chez nous. »

Je tiens à répéter ici ce que j'avais écrit dans mon livre, afin que ce qui pourrait ne pas être assez évident dans ces pages, parut ici dans tout son éclat ; je veux dire, l'attestation que sur le continent ils furent les premiers et que tous nous devons leur céder le pas.

Je précise, que Serrurier ne fut pas influencé par l'enthousiasme que nous communiqua W. Finch, qu'à ce moment il ne devait pas connaître personnellement ; et que le mérite lui doit être compté en entier, de s'être renseigné sur ce qui s'élaborait en Angleterre, de s'être pénétré de la supériorité morale d'une nation qui se crée un décor selon soi-même plutôt que selon ce que l'esprit industrieux des autres nations lui façonne !

Je m'imagine d'autant plus facilement l'effort que Serrurier eut à faire pour s'en imaginer un qui serait selon nos besoins et selon une conception normale, que j'ai moi-même souvenir du décor dans lequel nous eûmes à vivre pendant notre jeunesse.

A considérer celui dans lequel ont vécu nos ancêtres depuis à peu près un siècle et demi, il faudrait conclure qu'ils n'eurent aucune notion de leurs propres besoins, ni aucune idée de ce qui pouvait être la raison intime des objets mobiliers dont ils s'entouraient. Il semble qu'il y ait eu aussi peu de contact entre eux et leur maison, leur mobilier et leurs habits, que le paysan qui se traîne dans une exposition universelle n'en éprouve à la vue des machines. Leur majesté ne constitue pas même une énigme pour lui, tant son indifférence est totale et son regard vide, fatigué ; son nez pincé et sa bouche ouverte le disent bien ! Pour le rustre, le manque de correspondances s'explique ; ce monde de choses lui est absolumont inconnu. Il n'y a vraiment aucune raison pour qu'il fût tenté de le



G. Serrurier-Bovy. Bibliothèque (1894).

connaître ou de le reconnaître. La distance qui le sépare de l'action du mécanisme de ces engins, de leur portée scientifique et sociale, mesure quelques générations *à venir*, tandis que le désintérêt de nos ancêtres s'est accompli *en sens inverse*. Les grands-parents de nos grands-parents aimaient passionnément l'architecture, les meubles, les tissus et les orfèvreries, et la distance entre leur passion pour toutes les choses de la vie matérielle et l'indifférence de nos pères remonte à peine à deux ou trois générations ! Que s'était-il passé ?

Il faut bien admettre que quelque secousse formidable ait ébranlé leur esprit au point de les rendre hébétés, incapables de reconnaître seulement qu'ils vivaient, et que la vie matérielle a des besoins en la satisfaction desquels l'homme doit goûter le bonheur et le bien-être. Je vois bien ceux parmi ces besoins de la vie matérielle auxquels ils auront reconnu une part de bonheur et de volupté : le boire, le manger et le reste, c'est-à-dire tout ce dont ils pouvaient jouir en cachette ; mais le luxe du mobilier, du vêtement, le luxe public des sorties et des équipages leur causait un effroi véritable et leur apparaissait comme une chose défendue. Une stupeur mortelle pesait sur l'esprit de nos pères ; la violence et les carnages insensés de la Révolution française les poussaient à une simplicité hypocrite, à une simulation d'ascétisme, d'êtres dépourvus de besoins. Cependant, ils s'entouraient, quand même, la tête d'un casque à mèche, se fourraient du tabac plein le nez et n'auraient pu s'endormir, en hiver, sans bouillotte sous les couvertures du lit. Nos aïeux avaient donc sûrement autant de besoins matériels que nous, mais ces besoins étaient différents de ceux que nous avons aujourd'hui.

Nous nous souvenons avoir vécu dans l'atmosphère incohérente d'un bric-à-brac de meubles et d'objets, que le hasard des occasions de salles de vente associait ; d'avoir vécu dans des chambres composées de meubles et d'objets qu'aucun lien n'unissait, qu'aucune parenté de style ne prédisposait à se trouver réunis. L'idée d'une harmonie mobilière ne venait pas plus à l'esprit de nos pères qu'ils n'éprouvaient le manque de style de tout ce dont ils s'entouraient. Les meubles et les tissus étaient pour eux des marchandises aussi dépourvues de caractère idéal que le pain, la viande ou les titres aux porteurs. Ils en attendaient une solidité pareille à celle de ces titres et ils les désiraient immenses et pompeux comme les pains et les morceaux de viande. La moindre préoccupation de style les eut mis plutôt en défiance !

Nos aïeux ne se rappelaient que trop bien le prix qu'avait coûté à l'humanité la satisfaction, contestable — à leur jugement — de la



G. Serrurier-Bovy. Fragment de hall (cheminée) créé en 1896.

venue au monde d'un style. A la vue d'une chambre de Style Empire, et Rococo surtout, ils éprouvaient la petite mort ; ils sentaient le trait glacial du couteau de la guillotine et aussitôt leur venaient à la mémoire toutes les abominations dont ces meubles avaient dû être les témoins, trop importuns, en ce qu'ils ressuscitaient de pareils souvenirs. Combien ils leur préféraient des meubles sans tradition — sans style — incapables de réveiller le moindre souvenir ou de susciter une pensée d'avenir. Inconsciemment le commencement du siècle s'était façonné des meubles pareils aux hommes contemporains de cette époque, meubles d'abord ternes, portant en eux la trace de leur origine humble et prudente ; l'humilité et la prudence de l'être que le carnage stupide et sans grandeur de la Révolution et les chevauchées grandioses de Napoléon avaient épargné. Très insensiblement parut en eux quelque trace de luxe, d'un luxe qui serait désolé de pouvoir servir à quelqu'un ou de faire croire à quelque aisance, à quelques besoins nouveaux, à quelque volupté de vivre !

Les canapés étaient pompeux, il est vrai, mais à peine eût-on pu s'y asseoir à deux, à l'aise. Les tables étaient si hautes que jamais l'on n'aurait songé à s'y attarder longtemps, n'y pouvant mettre les coudes. Les chaises étant à angle droit, l'on ne pouvait s'y renverser pour faciliter un rire ou marquer un bâillement ; les lits étaient si peu provoquants et les lavabos si petits, que personne n'eût pu croire à de la coquetterie et aux soins raffinés du corps. Le décor des maisons ne s'affranchit de cette hypocrite simulation et de cette fausse humilité que très lentement, et nous mîmes du temps à nous convaincre que néanmoins on s'étendait à deux sur les canapés, que nos pères s'attardaient volontiers à table, s'esclaffaient et gesticulaient malgré l'angle droit du dossier des chaises — et que rien n'était sincère dans ce décor, si ce n'est le manque d'eau sur les lavabos et les minuscules aiguières.

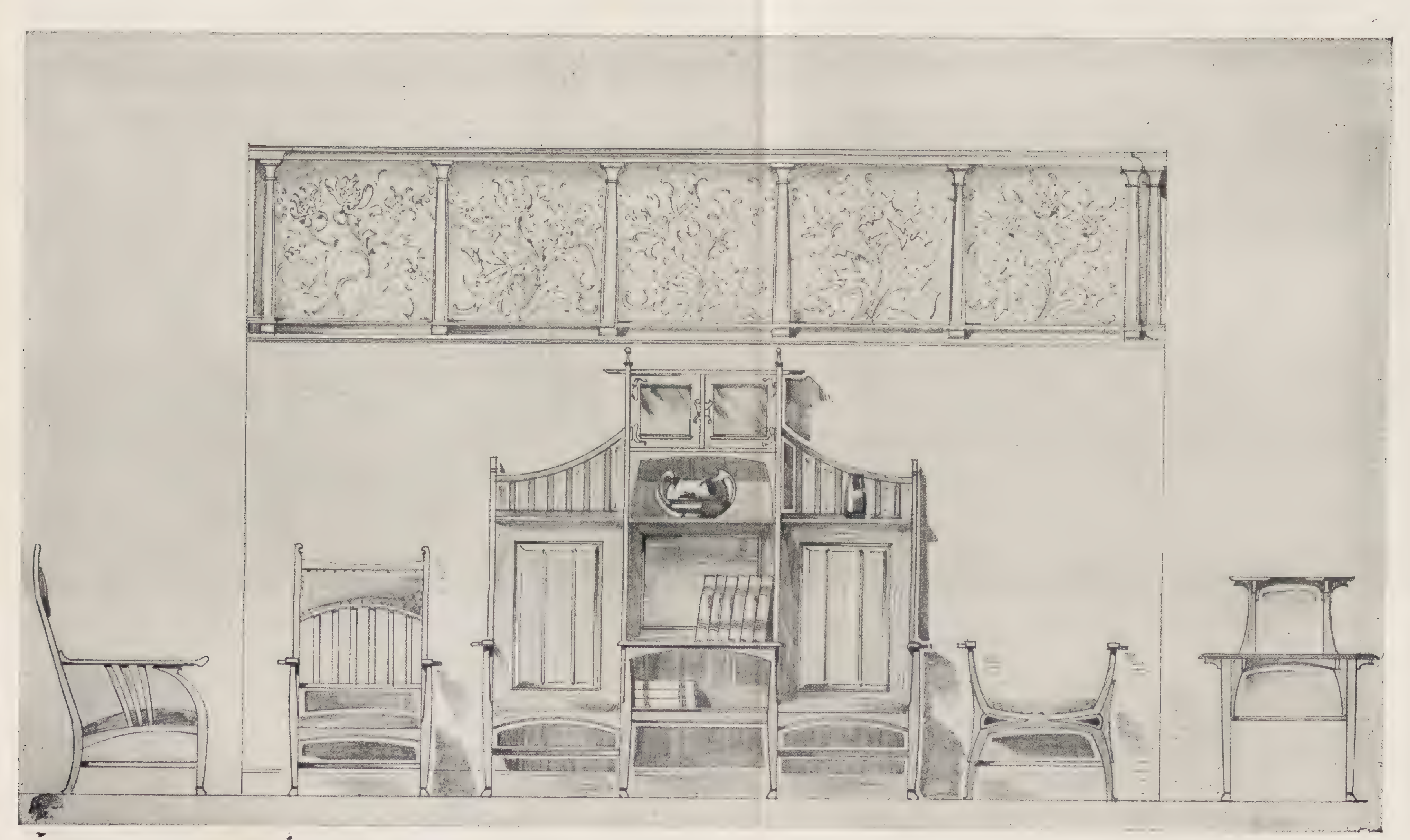
Mais le sentiment de la peur et des farouches représailles s'atténue aussi : dès que nos grands parents se sentirent délivrés de cette pensée qu'il leur pourrait coûter cher de proclamer ouvertement leur luxe, il leur apparut, qu'en somme, ils avaient payé les frais de cette hypocrisie en se sentant « très mal » dans leur maison et dans leur mobilier. Au moins, ceux qui n'étaient pas persuadés que toute innovation devait fatalement amener avec soi une ère terrible, une époque de catastrophes, de feu et de sang — ceux-là avouèrent le manque de confort ! Dès lors, un désir envahit le continent, un désir intense de commodité, et à la vue du premier fauteuil de club anglais introduit sur le continent, les hommes éprouvèrent un frisson inconnu. Ce fauteuil dans un milieu bourgeois marquait l'affranchis-

sement total, un défi au sort et aux criailleries vengeresses. Nos pères avaient enfin reconquis le droit de s'étendre et de s'abandonner ouvertement aux douceurs des heures de paresse et de cigares envolés en fumée; c'était le trouble exquis des premières révélations du bien-être. Il advint qu'elles portaient en elles assez de séductions pour entamer la foi tenace aux vieux meubles, et c'est de cette minute précise que date sur le continent la Renaissance des arts industriels.

Le meuble présida au réveil. Cela s'explique, parce que c'est avec lui que nous avons le contact le plus immédiat, c'est sur lui que nous avons le contrôle le plus sûr depuis l'époque où le critérium de jugement avait changé et que le confort et le sens pratique interrogeaient avec le soi-disant souci de beauté. Le confort et le sens pratique ont des lois sûres et absolues ; la beauté, telle que la concevait nos parents, était quelque chose de particulièrement vague et élastique. Les époques, qui n'ont pas un style parfaitement défini qui porte en lui l'expression de tous les caractères des êtres de ces époques, caractères physiques et moraux, qui reflètent en lui leurs images vivantes, agissant dans tous les actes de la vie, les actes physiques et les actions intellectuelles, — ces époques sans style propre ne peuvent concevoir la beauté. Je n'affirme pas qu'elles soient dépourvues de la pensée que la beauté existe, qu'elle exista, mais elles ne peuvent s'en faire une idée précise ; ces époques sont à la merci des modes, ou de la fantaisie d'un monarque, comme cela fut le fait au commencemeni du siècle dernier, qui imposa un retour aux traditions romaines et imagina le style Premier-Empire !

Avec la *résurrection du sens pratique* et avec la *naissance du besoin de confort*, nous nous retrouvons sur un terrain sûr et sain, et c'est précisément sur ce terrain que, sur le continent, va s'aventurer l'architecte G. Serrurier-Bovy. Un troisième facteur tout puissant va s'ajouter aux deux premiers : *le souci de l'hygiène.* L'humanité s'achemine dès lors vers une atmosphère totalement inconnue précédemment ; des facteurs d'évolution agissent sur elle qui n'ont jamais agl, — de concert au moins — précédemment, et c'est eux qui marqueront le style qui naît, de caractères qui manifesteront cette germination et cette parenté.

Ces trois facteurs vont donc agir librement, sur le continent, où une ère de barbarie — qui dura près de cent ans, 1790-1890 — avait brisé les liens et les traditions qui, en Angleterre, par exemple, n'avaient pas été interrompus. La Révolution française avait si peu fait ressentir ses effets en Angleterre, que l'évolution des styles s'y



G. SERRURIER-BOVY. Meubles de Salon (1895).

Back of
Foldout
Not Imaged

est opérée sans secousse et sans interruption durant le siècle passé. La tradition pèse de tout son poids sur elle. Les mêmes facteurs agissent assurément en Angleterre autant et plus que chez nous, mais l'atmosphère *leur est moins propice;* sur le continent où nous les avons importés, le sol est vierge, — il a payé sa virginité nouvelle de sang, — le ciel est libre — l'orage a crevé, en une lourde pluie rouge !

En résumé, nous pouvons affirmer que le style qui s'élabore sur le continent depuis 1890, puise ses origines et ses caractères dans les trois facteurs dont nous avons constaté plus haut l'éveil : *le sens pratique, le confort* et *l'hygiène.* Et c'est parce que nous avons reconnu que le style s'abreuve à des sources saines et vitales, que personne ne nous enlèvera la confiance en l'avenir et la conviction que réellement quelque chose « s'accomplit » sous nos yeux qui comptera dans l'avenir.

Historiquement, rien ne s'est accompli *dans ce sens* — car je peux négliger une Renaissance de l'art gothique en Belgique, sous l'influence de Charles-Albert et des écoles de St-Luc ; en Allemagne, sous l'influence plus ancienne encore de Semper, — avant la venue de SERRURIER-BOVY et avant l'exposition au cercle de la Libre Esthétique (1) à Bruxelles, de son cabinet de travail pour homme. Cette exposition eut lieu en 1894, et SERRURIER confirme mes affirmations à ce sujet en la note suivante :

« Je compte comme première manifestation du mobilier mo-
» derne, de ma part, l'ensemble exposé au premier salon de la
» Libre Esthétique en 1894. J'avais bien fait quelques essais précé-
» demment — très peu nombreux — mais indépendamment de ce
» que ce n'était que des objets ou meubles isolés et peu intéressants
» par eux-mêmes, d'un autre côté, ils se ressentaient trop d'in-
» fluences ou classiques ou étrangères pour avoir quelque valeur.
» Je considère ce cabinet de travail exposé en 1894, comme totale-
» ment débarrassé de réminiscences des styles anciens et du style
» anglais. Maintenant que j'en revois les plans après huit années, je
» vous assure, sans vanité aucune, que j'en suis aussi content que le
» premier jour. Et si j'ai fait mieux depuis lors, je n'ai rien fait qui
» me causa plus ni même autant de plaisir ! — On m'a dit et écrit
» que l'influence anglaise se sentait trop dans ce que je fais, je crois
» que c'est absolument inexact. Cet ensemble comme première
» tentative le prouve, je crois, péremptoirement ! »

(1) Voir mon livre : *Renaissance im Kunstgewerbe,* chap. I.

Je ne peux m'empêcher, avant d'aller plus loin, de me recueillir une minute sur cette pensée qu'une joie immense et singulière dût emplir l'âme de cet homme — *au premier jour* — après la création d'un décor qui était né en lui-même, de lui-même ou plus exactement de la réceptibilité de son cerveau en lequel les facteurs tout puissants que j'ai nommés avaient jeté la semence. Lui avait arraché du sillon les mauvaises herbes ou les plantes qui s'y levaient et dont les germes étaient là depuis les semailles précédentes !

Le mérite de cette œuvre de sarclage lui est propre, et ce mérite lui doit être totalement reconnu. Nous lui devons que, du sillon ainsi émondé, s'est levée, en partie, la moisson dont nous aurons dans la suite à exalter la richesse et les promesses de beauté !

De plus, cette note contient un appel à la critique ; elle insiste pour que le jugement qui présenta SERRURIER comme « *s'inspirant* » de l'art anglais soit réformé et comme preuve à l'appui SERRURIER apporte un document. Ce document est la reproduction de ce cabinet de travail 1894. Il se fait que ce document est une preuve *péremptoire*, en effet. Ce mobilier ne porte que peu de traces du meuble anglais et ce qui a donné le change et induit le jugement de la critique en erreur, c'est d'une part que celle-ci, connaissant peu l'art anglais, se disposait volontiers à appeler « anglais » tout ce qu'elle ne connaissait pas, et que d'autre part l'ornementation des papiers-peints et des tissus employés dans cet intérieur et dans ceux qui suivirent l'était manifestement et sans conteste.

Pour nous, il y avait d'autres traces, peu marquantes et qui n'avaient influencé en rien l'esprit de création ; c'était les pieds en bois tourné portant en eux les stigmates d'un âge révolu et de styles relégués. SERRURIER-BOVY s'affranchit aussi de l'usage de ces rudiments et reconnut vite que par eux il conservait, malgré ses efforts, quelques attaches avec l'art anglais, qui avait fait de ces rudiments et du procédé du bois-tourné, les bases les plus sûres et les plus évidentes du « style » qu'il commercialisait.

Plus tard, quand SERRURIER eut l'occasion de réexécuter ces premières créations, il *modifia* ces détails. Nous trouvons sur les reproductions suivantes cette annotation « *modifiés en 1899* », « modification, m'écrit SERRURIER-BOVY, s'appliquant uniquement » au tournage, remplacé par des pièces de bois carrées ! »

Je n'ai pas à modifier le jugement que je portais sur son œuvre dans le premier chapitre de mon livre et la note de SERRURIER ne peut se rapporter à ma précédente appréciation qui déclare formellement *que son art est personnel.* Je pense aujourd'hui ce que j'écrivais alors :

G. Serrurier-Bovy.

Fragment d'antichambre (cheminée) — (1899).

Back of
Foldout
Not Imaged

« Serrurier est incontestablement le premier artiste sur le continent qui eut la notion des arts industriels anglais modernes et le courage de les introduire et de les pratiquer chez nous. Je ne veux pas dire que son œuvre se limite à une imitation stricte ; bien au contraire elle se distingua par des caractéres spéciaux qui ne sont nullement anglais et qui font de ces meubles des créations véritables qui occuperont une place à part, marqueront une transition entre les meubles anglais et le style belge. Je serais embarrassé de critiquer publiquement les œuvres d'un artiste dont j'ai subi l'action, non en ce qu'elle nous donna en réalité, mais bien par la vertu qu'elle eut de faire naître en moi, le projet d'agir dans le même sens, si pas de la même façon, ni vers le même idéal de beauté. »

Aussi bien je ne songe pas à faire la critique de ses créations ; elles plaideront devant le public pour elles-mêmes. Il suffira de peu de mots encore pour établir que l'œuvre de Serrurier fut à la base ce qu'on est convenu d'appeler : *style belge.*

Je n'ai plus à déclarer que cette dénomination : *style belge*, satisfait peu ; que la dénomination est impropre surtout parce qu'elle tendrait à faire songer que tous les artistes belges se sont mis d'accord sur certains principes fondamentaux de création. Or cela n'est pas, les différents artistes belges sont dissemblables entre eux ; il y a autant de différence entre Serrurier et Horta qu'entre feu Hankar et moi-même !...

L'œuvre de Serrurier porte *en germe* les caractères de ce que je crois fermement être l'art de demain. Ses œuvres rompent, pour la première fois, définitivement avec les styles ; en elles, il n'y plus trace ni de Gothique, ni de Renaissance, ni de Rococo. Ses créations apparaissent primitives et elles le sont ; elles ont toutes les qualités et tous les défauts d'un art primitif ; elles sont gauches et elles sont saines ; elles sont rationnellement conçues ; mais les moyens apparaissent brutaux ; elles dégagent de la vie autour d'elles, mais cette vie est outrée en ce qu'elle dépasse la mesure qui convient pour un meuble ou une décoration vive. Cependant un charme rachète cet excès, il réside en l'évidence logique des moyens de construction.

On peut évidemment s'imaginer des œuvres qui ont d'autres charmes et des qualités de raffinement qui nous les rendent plus chers et plus intimes, mais il y a là une question de préférences personnelles. En réalité, on ne peut pas s'imaginer des œuvres parfaites, qui n'aient pas les qualités que possèdent les œuvres de Serrurier.



G. Serrurier-Bovy. Vitrine de salon (1900).

Or, ces qualités étaient totalement oubliées avant qu'il ne nous révélât ses meubles et je ne peux pas m'empêcher de dire quelle sensation produisit sur nous en 1895 l'exposition de ce *Cabinet de travail*...

C'était comme un subit rayonnement, une affirmation éclatante du bon-sens, une revendication énergique et victorieuse de la logique dans la construction, une proclamation de la supériorité des moyens simples. Et nous reconnûmes la vie en cet intérieur, la joie de vivre et la joie avec laquelle celui qui l'avait conçue, travailla à cette conception. Les dessins apparaissent aujourd'hui bien modestes, et personne, en les examinant, ne penserait, à moins d'être averti, qu'ils produisirent une telle sensation (1) et eurent une si brillante destinée. Quelque chose se réalisait, en ce moment, en Belgique, quelque chose prenait corps : la pensée que les artistes de ce petit pays avaient mission de secouer l'ennui dense dont l'atmosphère pesait sur lui depuis sa fondation. Depuis 1830, l'ennui planait sur nos plaines basses autant que sur la partie haute du pays, comme un lourd nuage de novembre ; or, qui éloignerait le nuage et l'obsession, sinon les artistes ? Qui le peut mieux qu'eux, dans un pays qui ne peut faire la guerre et dont la destinée — en ce moment — semble être de pourvoir à l'existence de ses nombreux fonctionnaires !

Avant 1890 les points lumineux sout rares ; en littérature : Ch. Decoster, Pirmez. C'est bien plus tard que jaillira un éclair : Camille Lemonnier. Edmond Picard brillera aussi. Mais ce ne fut que quelque cinquante années après la fondation du pays et ces personnalités marquent les premières secousses du Réveil ; *le Cercle de l'Art libre* et ses adeptes, datent d'alors ; les peintres Félicien Rops, les Stevens, de Groux, Boulanger, E. Smits et Heymans, Artan et Rosseels, Dubois et Meyers, le sculpteur Constantin Meunier, également. C'est d'eux que naîtra la génération qui vers 1890 luttera et triomphera de l'obscurité et de l'ennui. Les anciens sont encore presque tous là, vers cette époque, et quand le *Cercle des XX*, qui fut le foyer véritable de la Renaissance des arts en Belgique, se fonda, c'est encore d'eux que partirent les encouragements. Pour la pre-

(1) [Il est intéressant de se rendre compte rétrospectivement de cette sensation que produisirent sur le public belge les premières productions de M. SERRURIER. Voici. par exemple, ce qu'écrivait M. Ernest VERLANT, dans un compte-rendu du Salon de la *Libre Esthétique* en 1894 : « Un architecte belge, mais formé sans doute à l'école des Anglais, les seuls qui aient inauguré quelque chose qui ressemble à un style de mobilier moderne, M. SERRURIER, a décoré et meuble toute une chambre d'une simplicité savante, gaie, commode et intime, qui a fait l'admiration de tous les visiteurs » (*Jeune Belgique*, 1894, p. 194) — O. C.]

mière fois en Belgique, l'on se passionna pour les choses d'art ; la passion fut poussée à l'extrême et jamais — en aucun pays du monde — elle ne provoqna de polémiques aussi violentes. Dans les expositions au sujet des tableaux et des statues, dans les salons à propos des articles de Revue, les poésies et les romans ; aux théâtres à propos des pièces nouvelles, on bataillait ouvertement ; on se détestait pour la première fois et l'on se rapprochait pour la première fois. Précédemment, c'étaient là des sentiments inconnus et celui qui eût osé manifester l'un ou l'autre d'entre eux eut paru excessif et déclassé.

D'autres facteurs dans les autres domaines de la vie économique et sociale allaient secouer la torpeur ; la création royale des colonies, et la fondation d'un troisième parti politique.

Depuis lors la Belgique vit d'une vie intense ; je ne veux pas affirmer que ce sont les artistes — ni ceux de ma génération, ni ceux de celle qui l'a précédée — qui ont *seuls* suscité cette vie ; mais il est manifeste qu'ils l'ont pressentie avant tous les autres, et annoncé l'aurore à la façon des oiseaux — par des cris et par des chants.

Henry VANDE VELDE.





Chronique Wallonne

Un « Conservatoire de la Tradition. »

En réponse à l'article paru sous ce titre dans notre dernier numéro (ci-dessus p. 274), M. Max Elskamp a bien voulu nous écrire pour donner, sur le projet qu'il a élaboré avec plusieurs de ses amis, des renseignements précis, qui en dévoilent la portée exacte et le grand intérêt artistique et social.

En nous autorisant, sur notre demande, à publier sa lettre, M. Max Elskamp ajoute qu'il compte faire la même place au folklore wallon et flamand. Nous ajouterons, de notre côté, pour nos lecteurs, que M. Max Elskamp est bien placé pour apprécier l'originalité populaire de nos deux races : il réside à Anvers où il est né de mère wallonne, et son enfance s'est passée en pleine Wallonie.

La largeur de vues qui a présidé à l'élaboration du projet et du programme de MM. Elskamp, de Bruyn et Fierens, est une des conditions mêmes du succès.

Nous pouvons donc, en remerciant notre aimable correspondant, nous dispenser de réitérer les vœux que nous avons exprimés pour la réussite du « Conservatoire de la Tradition », et que ses fondateurs ont bien voulu accueillir.

Voici la lettre de M. Max Elskamp, datée d'Anvers, 19 novembre :

« Monsieur et cher confrère,

» Je vous remercie vivement de l'article bienveillant que vous » voulez bien consacrer en *Wallonia* à notre Conservatoire.

» MM. Edmond de Bruyn, Laurent Fierens et moi-même, avons » été d'autant plus sensibles à cette marque de sympathie qui nous » vient d'un aîné, que l'esprit qui a présidé à notre tentative a été » généralement mal compris et par conséquent mal interprété.

» La faute en est peut-être à l'enseigne de notre maison, qui » n'est pas suffisamment explicite ; en vérité, « Institut de sciences » et d'art populaires appliqués » eût été plus exact, mais c'était » pédant et prétentieux et nous avons donc écarté cette dénomi- » nation.

» Nous réclamant du peuple, que *nous pratiquons* INTIMEMENT, » et, nous voulant surtout de notre temps, notre but, en ordre prin- » cipal, est de faire du « Folklore appliqué » comme d'autres font » de « l'Art appliqué ».

» Nous comptons donc ouvrir, dès février prochain, une série » de cours pratiques dont les sommaires paraîtront incessamment.
» Pour cette première année, nous nous sommes arrêtés :

» 1° A un cours pratique (école) d'imagerie, où les différentes » tailles du bois, procédés de mise en couleurs, etc., seront enseignés » à l'atelier ;

» 2° Un cours pratique de typographie et d'ornementation du » livre populaire ;

» 3° Un cours de médecine populaire (herbes et simples) : on y revient du reste, comme vous savez, un peu plus tous les jours ;

» 4° Un cours pratique de pâtisserie populaire donné autant que » possible devant les fourneaux.

» Ceci remplira amplement, pensons-nous, notre période de » débuts, et comme vous le voyez, Monsieur et cher confrère, nous » ne voulons nullement nous poser en savants ou réformateurs ; » notre tâche est de bonne volonté, sans plus, et pour mieux » étreindre, nous désirons commencer — comme continuer du reste » — simplement, mais fermement aussi.

» Des cours « théoriques », si j'ose m'exprimer ainsi, s'ajouteront » peu à peu à nos cours pratiques, qui sont pour nous l'essentiel ; » nos collections seront classées aussi en leur temps et à leur tour ; » mais ceci sort de ce que vous appelez très justement « nos voies et » moyens », et ce sont ceux-ci, je pense, que vous désiriez connaître.

» Il me reste, Monsieur et cher confrère, à vous remercier une » fois de plus, en mon nom et en celui de mes amis, pour les vœux » que vous voulez bien faire pour la réussite de notre tentative, et à » vous prier de croire à l'expression de mes sentiments très dis- » tingués.

» Max ELSKAMP. »

Le Wallon à l'école.

Depuis plusieurs années, le Wallon — ce patois — a fait son apparition dans les écoles de Liége, non-seulement, comme on le croirait, pour aider à l'explication sommaire du sens des mots français, ou de leur orthographe, mais comme objet même d'un enseignement occasionnel.

Il y a sept ou huit ans, sur le conseil répété de M. Reuleaux, de M. Digneffe, successivement échevins de l'instruction publique, on a commencé à faire chanter à nos écoliers des chansons wallonnes, des chansons populaires. C'est le *crâmignon* qui a servi à introduire le wallon dans nos écoles. On sait que le crâmignon est une danse populaire des Liégeois, correspondant assez bien à la farandole française. Un beau jour, l'Administration locale envoya, avec une circu-

laire, aux instituteurs et institutrices, un petit recueil donnant, avec la musique et à titre de spécimens, quelques-unes de ces chansons de crâmignons, en français et en wallon, telles que le peuple les a conservés bien ou mal, sans retouches.

Personne n'ignore que les chansons de crâmignons sont ordinairement des chansons d'amour. Des sujets tels que celui-ci n'avaient pas effarouché l'Administration :

Où est-il mon amant, où est-il à présent ?
Il est à Paris ou bien à Orléans
Il apprend à faire des anneaux d'argent
Le premier qu'il fit, m'en a fait présent
J'l'ai mis dans mon doigt, l'ai gardé six ans
Au bout de ce temps, v'là l'anneau qui s'fend
Et, l'anneau fendu, nos amours sont perdus.
Où est-il mon amant, où est-il à présent ?

Le but de l'Administration, au reste, nettement affirmé, était d'aider à maintenir une coutume charmante, qui anime et met en joie la foule liégeoise aux jours de fête ; mais surtout de la maintenir dans toute sa dignité, en réagissant contre la tendance du bas peuple à préférer les chansons d'un goût douteux pour les « crâmignonnages » traditionnels.

Cette initiative de l'Administration ne fut pas perdue. Dans toutes les écoles, on chanta des *crâmignons* français et wallons, et les enfants prirent naturellement à ces exercices un très vif plaisir. Des poètes de terroir imaginèrent alors sur des airs traditionnels des *crâmignons* nouveaux qui pénétrèrent également dans l'enseignement.

A une fête gymnastique organisée par l'Administration lors de la première visite officielle à Liége du prince Albert, héritier du trône, les fillettes et garçonnets des écoles dansèrent le crâmignon sur des chansons wallonnes.

On vit aussi, à d'autres cérémonies scolaires, des bambins ou bambines déclamer devant les autorités des poésies wallonnes, sans que l'initiative nouvelle des maîtres subît la moindre critique — sauf de certains bourgeois forcenés « qui n'envoyaient point leurs enfants à l'école pour apprendre le wallon ». Ces voix discordantes ne furent guère entendues. Au contraire : il nous souvient d'avoir vu, dans une réunion d'instituteurs, l'Inspecteur du Gouvernement approuver hautement celui de ses subordonnés qui venait de faire déclamer par un de ses élèves un morceau de littérature wallonne ; l'honorable fonctionnaire ajoutait même qu'il y avait intérêt dans un certain sens, pour le bien de l'enseignement, à faire semblable choix

littéraire, les idées morales et les formes littéraires puisant naturellement dans le langage familier une force singulière de pénétration.

Depuis lors, le temps a marché, et nous sommes encore en progrès. Le wallon est introduit dans les classiques, j'entends dans un livre de lecture et de littérature.

Le fait est récent. Les auteurs d'une chrestomathie intitulée « Lectures choisies », MM. Feron et Frenay, instituteurs communaux à Liége, ont vu l'an dernier ce livre adopté par le Conseil communal pour les classes supérieures des écoles primaires, adopté également à Seraing, à Herstal et ailleurs. Dans une nouvelle et définitive édition, ils viennent d'annexer à ce manuel de littérature une série de poésies wallonnes dues aux meilleurs poètes du terroir : Nicolas Defrecheux et André Delchef, MM. Joseph Vrindts, Henri Simon, Emile Gérard et Lucien Colson. La revue bi-mensuelle *Pour l'Ecole*, organe des instituteurs liégeois, a publié, dans son numéro du 10 octobre, la traduction littérale de ces poèmes, afin que nul des maîtres, parmi les non Liégeois, n'ignorât rien des nuances littéraires qu'ils sont chargés de faire apprécier à leurs élèves.

Faut-il dire ce que l'acte patriotique de MM. Frenay et Feron a de généreux et de hardi ?

Déjà, dans la première édition de leur livre, ils donnaient une biographie du poète wallon Nicolas Defrecheux, à côté de celles de Grétry, d'André Dumont, etc. Cela s'expliquait, Defrecheux étant un artiste supérieur, dont la gloire est loin d'être locale.

Mais, du patois à l'école, et des « modèles » en patois par l'enseignement littéraire officiel, voilà ce qui ne s'était jamais vu, même chez les Félibres !

Or, voyez le résultat. Notre poésie populaire ne paraît plus appartenir à un art « inférieur », ne semble plus une fantaisie archaïque et sans portée. On s'aperçoit dans divers milieux que ce sport littéraire pour petites gens vaut mieux que ce que la bourgeoisie la plus récente en disait, quand elle le jugeait sur une effroyable inondation d'inepties. On voit clairement qu'il serait absurde de condamner la Littérature wallonne — quelque trop florissante qu'elle soit, en vérité, — par les arguments de ceux qui jugeraient la littérature française sur Fortuné de Boisgobey et le Supplément du *Petit Journal*.

Petit à petit on ira plus loin, si l'on daigne voir que les poèmes publiés par MM. Feron et Frenay ne perdent rien à la comparaison de maints modèles français avoisinants. Quoi de plus classique, par exemple, que *li R'toûr â payîs* de Nicolas Defrecheux ? Les

accents verlainiens de VRINDTS ne sont-ils pas vraiment plus accessibles à nos bambins, dans ce langage familier, que dans la plupart des poèmes de VERLAINE lui-même? Il est évident que l'hymne énergique et poignant *Â vîx Pèron* d'André DELCHEF vaut mille fois mieux que les chansons niaisement guerrières qu'on fait parfois brailler aux gosses sous prétexte de patriotisme. Le sentiment qu'inspire *Ine vèye mohone* à M. Henri SIMON n'est-il pas profondément humain, exprimé en termes d'un pittoresque impressionnant? N'y a-t-il pas une pensée philosophique bien clairement exprimée dans la poésie de M. Lucien COLSON? Et n'est-ce point de la morale pratique qu'enseigne M. Emile GÉRARD?

Peu importe, au reste, ce point de vue utilitaire. S'il fallait, à Liége même, l'initiative de MM. FRENAY et FERON pour que chacun jugeât « vraiment littéraire tout langage manié par de véritables écrivains » — ce résultat est obtenu, et définitivement.

La Wallonie ne peut que s'en féliciter. O. C.

BIBLIOGRAPHIE :

Le Borinage, par Camille LEMONNIER, Marius RENARD, Gonzalès DECAMPS, Valentin VAN HASSEL, Oscar GHILAIN. Illustré par Constantin MEUNIER et Marius RENARD. — 1 vol. in-4° de 110 p. — Renard et Vilain, éd., Hornu, 1902. Prix : fr. 1-50.

Voici une œuvre hautement louable, comme nous voudrions en voir éclore en chaque province, en chaque région distincte du pays wallon. Quelques écrivains borains ont associé leurs efforts dans un but de commémoration patriale : inspirés par leur piété enthousiaste et réfléchie envers la terre natale, ils ont résolu d'en définir, par la plume et le crayon, l'originalité profonde et douloureuse. Il en est résulté cet album, herbier de leurs souvenirs, reliquaire de leurs émotions filiales, où, pour la joie de ceux qui l'ignorent, les prestiges d'une contrée pathétique sont révélés en aspects définitifs.

Au surplus, dans ce livre, il n'y a pas que de la paraphrase évocatoire : des notices sur le Borinage aux siècles passés, sur les coutumes, sur le martyrologe houiller, sur certaines pittoresques individualités locales éclairent et accentuent les pages où s'exprime, en ses généralités psychologiques, l'atmosphère, ou, pour prendre le mot d'un des auteurs, l'âme même du pays noir. La documentation y confirme la sincère lucidité des synthèses littéraires et, le livre fermé, l'impression qu'il nous laisse est étrangement aiguë, vivace et colorée.

Ceux qui nous imposent si fortement le charme mélancolique de leur région ont su, d'ailleurs, en ces variations sur un thème commun, éviter de

se répéter les uns les autres. Leur collaboration a été si judicieusement ordonnée que le produit en est d'une sobre harmonie, et peut être proposé comme modèle aux imitateurs que nous leurs souhaitons.

Synthétisé à la première page par un magistral dessin de M. Constantin Meunier, le volume s'ouvre par une préface où M. Camille Lemonnier, visionnaire fastueux et pénétrant, s'est plu à noter la sombre poésie qui caractérise le paysage borain. Pour en dire la grandeur taciturne, il retrouve son habituel bonheur d'expression. Il parle de sa beauté « brusque et souffrante », qu'on sent faite « de vaillance et de mélancolie, de misère et d'héroïsme ». Il exalte la tranquille audace des mineurs qui, bravant le feu et la mort, « toujours plus avant descendent aux abîmes d'éternité, avec le visage impavide des premiers navigateurs violentant la virginité redoutable des mers ». Il nous montre leur insouciant courage, leur mépris du danger, l'esprit de solidarité instinctive qui les anime quand, sans hésiter, ils plongent aux ténèbres tragiques, dans la stupeur des jours de catastrophe.



Un « coron. ». Marius RENARD.

M. Marius Renard analyse ensuite les particularités de la race, que les statistiques attestent plus attachée que tout autre au sol natal. Ni la misère antique et monotone, ni la rebutante tristesse des horizons, ni l'effroi des périodiques désastres ne l'en détachent. Il semble qne le houilleur ait entendu, « dans le noir des galeries, la mystérieuse voix de la terre maternelle », et qu'un charme occulte l'empêche de s'éloigner.

Dans une page émouvante, l'auteur évoque la vie pénible des villages mornes tapis sous le ciel pesant. Mais la région réprouvée a aussi ses

sourires : les bois du Haut Borinage, vers la frontière française, entourent la zône charbonnière d'un décor de fraîcheur et de paix. C'est l'agreste et consolant pays des clairières et des sources d'où, chaque printemps, la dernière fée jette aux *corons* d'alentour la chanson d'espérance. Et M. Marius Renard termine en vantant la santé, l'endurance et le courage d'une race telle que les plus durs labeurs ne parviennent pas à la déprimer, robuste et hardie, dont les filles elles-mêmes participaient naguère encore aux plus rudes tâches de la mine, et s'en allaient au travail, vigoureuses et délurées, en mâchonnant un brin de giroflée entre leurs dents éclatantes.

Suit une étude, longue et touffue, de M. Gonzalès Decamps sur l'histoire et l'archéologie de la région. Cette monographie, impossible à résumer, nous fournit les plus curieux détails sur le passé de l'industrie charbonnière, officiellement constatée depuis 1229, sur les guerres incessantes qui désolent le pays, forçant à tout moment agriculteurs et houilleurs à interrompre, sans que leur ténacité se lasse, leur besogne pacifique. Les notes relatives à l'expansion industrielle d'après 1820, à l'accueil fait à la révolution contre la Hollande, à l'établissement des premières voies ferrées, enfin, la nomenclature des richesses artistiques éparses à travers la contrée sont d'un intérêt également vif.



Ouvrière, Cécile Douard.

M. Valentin van Hassel commente à son tour, avec une verve savoureuse, les coutumes locales. Pour les fervents du folklore, ce chapitre est spécialement précieux, et nous les y renvoyons. (1) A la description colorée des fêtes populaires et traditionnelles, l'auteur fait succéder un tragique martyrologe du travail. S'il fallait se convaincre de l'héroïsme des Borains, où en trouverions-nous une preuve plus péremptoire qu'en ce copieux et terrifiant nécrologe ?

(1) [Wallonia a publié sur plusieurs coutumes boraines *l'Escouviache*, *l'Alion*, *le Bistoquage*, des articles fortement documentés, que M. van Hassel paraît avoir ignorés. — O. C.]

Enfin, l'album se ferme sur une série de médaillons consacrés par M. Oscar Ghilain aux plus pittoresques des types particuliers à la région. Hiercheuses, « rachaneuses », chanteurs et danseurs de ducasse, et les gagne-petit de chaque village, et les ménagères du coron, tout un petit monde vaillant défile en ces pages délicieusement vivantes et familières, comme pour illustrer nos souvenirs.

Au long des grands feuillets, M. Marius Renard a semé de nombreux dessins au trait. Ces croquis, singulièrement fidèles et synthétiques, s'encadrent à merveille parmi ces textes émus. Ils complètent, dans leur simplicité inspirée, l'impression des tableaux littéraires.

Les auteurs du *Borinage* ont fait une belle œuvre et une bonne action. Par leur double effort esthétique et social, ils ont bien mérité de la terre natale. Souhaitons qu'il leur surgisse chez nous des imitateurs qui dédieront à leur tour un livre filial aux fastes de la Wallonie liégeoise!

Charles DELCHEVALERIE.

FAITS DIVERS : (Novembre)

LIÉGE. — Dans la liste des littérateurs et journalistes nouvellement décorés de l'Ordre de Léopold, récemment publiée par le *Moniteur*, nous avons trouvé avec un très vif plaisir le nom de M. Joseph Defrecheux, sous-bibliothécaire de l'Université de Liége, l'un des fondateurs et ancien administrateur de *Wallonia*. Notre ami est décoré à titre de littérateur. Ses œuvres, comme on sait, sont des travaux de linguistique et de folklore relatifs exclusivement au Wallon. M. Defrecheux s'est du reste, depuis de longues années, consacré tout entier à la littérature wallonne, et certes nul, comme lui, ne s'est dévoué corps et âme à ce mouvement, si important pour la cause nationale, qui se rattache au maintien du vieil idiome et à son illustration littéraire. C'est avec un sentiment de joie profonde que les Wallons ont salué la distinction décernée par le Roi à notre collaborateur. Un journal verviétois, entre tant d'autres qui félicitent M. Defrecheux, lui adresse ses compliments *po l'ruban qui rèsconpinse duvins s' pèrsone lu Walonèye ètîre.*

— Récemment, le président du Conseil des ministres, M. de Smet-de Naeyer, a déclaré ne pouvoir encourager présentement le projet d'une Exposition à Bruxelles en 1907, le Gouvernement désirant encourager de tout son pouvoir l'Exposition universelle de Liége en 1905. On ajoute que S. M. le Roi a accordé son patronage effectif à l'entreprise de l'Exposition de Liége et que S. A. R. le prince Albert en a accepté la présidence d'honneur.

VERVIERS. — Le 10 est mort l'une des personnalités verviétoises les plus connues et, sans contredit, les plus notoires : Ernest Gilon, publiciste et éditeur, ancien sénateur, ancien conseiller communal, né le 28 février 1846.

Un accident survenu dans son enfance l'avait empêché de se rendre à l'école et de se livrer aux premières études. A douze ans, il ne savait pas lire. C'est à partir de cet âge qu'il se mit au travail. Le temps perdu fut vite regagné, car, à dix-sept ans, il fonda avec quelques amis un cercle d'instruction mutuelle. D'une intelligence très ouverte, doué d'une nature généreuse, il dépensa, toute sa vie, sans négliger ses propres intérêts, des efforts énormes pour l'instruction publique et l'éducation du peuple. Qui ne se souvient des œuvres *Les Soirées populaires*, cercle de conférences publiques, *De Bien en Mieux*, patronage de jeunes filles, *L'Etude*, le journal quotidien *Le Progrès*, et enfin la *Bibliothèque Gilon*, qui a universalisé son nom, et que des collaborateurs nombreux et souvent illustres devaient soutenir et rehausser. Sa brochure *Une Institution à créer partout* fut le signal de la fondation en Belgique des Œuvres des Vieux Vêtements et des Vestiaires pour écoliers. Dans un autre ordre d'idées, car son activité s'exerçait dans tous les sens, il contribua à fonder aussi « l'Union Syndicale » et en fut le premier président. Comme publiciste, son œuvre principale consiste dans l'ouvrage *La Lutte pour le Bien-être*, qui lui valut le prix académique Guinard.

La droiture de son caractère, sa franchise, sa sincérité, sa vie laborieuse, les préoccupations qu'il voua aux intérêts publics, avaient valu à Ernest Gilon de nombreuses amitiés et la haute estime de ceux mêmes qui ne partageaient pas entièrement ses opinions philosophiques.

BRUXELLES. — Le 17, les membres de la presse étaient invités à visiter le nouvel Institut de sociologie, dû à la munificence de M. Ernest Solvay. Comme les autres instituts bruxellois, l'établissement forme un admirable complément à l'Université de Bruxelles. Il est à la fois destiné aux études universitaires et aux recherches, d'ordre plus élevé, des savants spécialistes.

Dans le cabinet d'anthropologie, M. le docteur Houzé, avec l'aide de l'Etat du Congo, de Sociétés savantes et de l'Université libre, a réuni de fort jolies collections permettant de montrer les rapports de l'homme avec les animaux et d'étudier les diverses races humaines.

M. Houzé expose, notamment, les beaux travaux qu'il fit voir, en 1897, dans la section des sciences de l'Exposition de Bruxelles, son enquête de Mendonck et ses études sur la population de nos casernes, montrant les Belges issus du mélange de deux types principaux ; le dolychocéphale blond, avec protubérance occipitale accentuée, descendant de l'ancien Germain, et le bracycéphale, le Wallon, descendant de l'homme néolithique. Une collection de photographies, de face et de profil, donne, en quelque sorte, l'histoire anthropologique de la Belgique, résumée par les types.

REVUE DES REVUES :

Fédération artistique, 26 octobre.— « L'Exposition de Bruges vient de nous révéler un fait au moins intéressant. On sait qu'en 1898, H. von Tschudi débaptisa le *Maître* dit *de Mérode* en *Maître* dit *de Flémalle*. Ce sont là jeux communs aux archéologues, mais cette fois, la transformation cachait un incident qu'on nous expose malicieusement.

« Voici ce que nous rapporte le catalogue de M. de Loo (Hulin) faisant allusion à celui de M. Weale :

» Le « Maître de Flémalle » fut d'abord connu sous le nom de Maître de Mérode, d'après les propriétaires d'un important triptyque de l'Annonciation qui servit de type pour le classement de ses œuvres. L'honneur de donner leur nom à ce grand peintre fut ensuite enlevé aux Mérode, depuis que l'accès du tableau ne fut plus permis même aux personnalités les plus éminentes. Une telle étroitesse, entravant le progrès de la science, avait lieu de surprendre de la part d'une famille intelligente, qui a montré en maintes circonstances se souvenir encore de l'ancienne tradition aristocratique et chrétienne, suivant laquelle tout privilège est doublé d'une obligation morale. Le catalogue de M. Weale vient de nous apporter la clef du mystère : il paraît que les anciens possesseurs n'ont pu résister aux offres d'un riche amateur étranger, et que le précieux rétable est remplacé dans l'hôtel de Mérode par une copie (nous savons qu'en effet une copie a été faite à Bruxelles, il y a quelques années). Comme ces ventes d'héritages de famille ont toujours quelque chose d'un peu mortifiant pour l'amour-propre des vendeurs, on comprend que la chose ait été tenue secrète, quoique l'explication, enfin donnée, fasse tomber le reproche d'un égoïsme qui aurait été presque monstrueux. Maintenant que le fait est publié, il n'y a plus aucun scrupule de délicatesse qui doive retenir l'acquéreur de se faire connaître. La présente note a pour but de l'engager à ne pas soustraire plus longtemps un document capital de l'histoire de l'Art, aux investigations des hommes de science. »

« Il convient d'ajouter que les termes dont se sert M. Weale sont les suivants : « Un tableau qui a été en possession de la famille de Mérode, mais qui, prétend-on, a pris la route de l'Amérique. »

« On cite d'ailleurs plusieurs familles où cet usage était de tradition et où la même œuvre toujours recopiée, demeurait et se vendait environ toutes les deux générations. Ce fait explique la présence simultanée de plusieurs œuvres identiques dans diverses collections. De jour en jour, la copie des Mérode gagnera de valeur. Peut-être aura-t-elle plus tard celle qu'eût l'original... »

La Revue graphique belge (août). — De notre collaborateur M. Ernest Matthieu une notice sur Jean Lebrun, imprimeur montois, dont l'existence est constatée en 1635 par plusieurs documents ; l'auteur tire de ces pièces des détails historiques qui font regretter la pénurie persistante des renseignements bibliographiques relatifs à cet imprimeur.

Jadis. — Cette revue a commencé en décembre 1901, et terminé en août 1902 un travail du regretté Eug. LAMEERE, le jeune et érudit professeur à l'Université de Bruxelles, dont la mort prématurée, l'an dernier, a si vivement affecté le monde savant. Il s'agit de l' « Itinéraire de Philippe-le-Bon » de 1419 à 1467, en ses voyages dans les provinces belges et françaises soumises à son autorité. L'auteur s'était appliqué à compléter dans la mesure du possible l'itinéraire fragmentaire de Gachard, sur des documents publiés par M. Finot et par M. Derode, ou dépouillés par lui-même. Le numéro d'octobre, donne un important complément à cet itinéraire, par notre collaborateur M. Ernest MATTHIEU, et quelques rectifications d'un auteur pseudonyme.

Zeitschrift fur Celtische Philologie, t. IV, p. 208-220. — Dans un numéro de 1901de la *Z. des Vereins f. Volkskunde* (p. 376-406), M. J. BOLTE a traité avec une grande érudition le thème d'un conte demi-édifiant et demi-amusant répandu depuis deux siècles, par la littérature du colportage, dans l'Europe occidentale. Nos lecteurs connaissent ce conte pour en avoir lu une version ci-dessus, t. III, p. 53 (et non 50 comme l'indique par erreur la table de ce volume III). Dans la *Z. f. Celtische Philologie*, M. H. GAIDOZ complète les références de M. J. BOLTE par une version galloise dont il donne le texte, l'analyse et la bibliographie. Il ajoute quelques observations sur le conte. Le récit n'est qu'une sorte de laïcisation du genre homilétique. L'enseignement moral des cartes à jouer remonte très haut, et M. BOLTE en a cité des exemples depuis le XVe siècle. Ce symbolisme homilétique existait avant l'invention du jeu de cartes et a été transporté des dés. Du moins connait-on des allusions et des fragments assez caractéristiques relatifs aux dés. M. GAIDOZ en produit plusieurs et ils ne sont pas les moins intéressants détails de sa substantielle notice. = Incidemment M. GAIDOZ dit que dans un proverbe du Harz, le jeu de cartes est appelé par métaphore et antithèse le livre de prières du Diable. Nous avons entendu dire cela aussi en pays liégeois : les cartes sont *les imådjes dè Diale*, le jeu de cartes est *li lîve di messe dè Diale.*

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (10 novembre). — A propos du « bail de 400 ans » dont nous avons parlé à nos lecteurs ci-dessus p. 283, divers correspondants constatent que le collaborateur de l'*Intermédiaire* a été induit en erreur par une pièce fausse. Ils donnent des détails probants, tirés de l'histoire des Woot de Trixhe et du texte même du fameux testament.



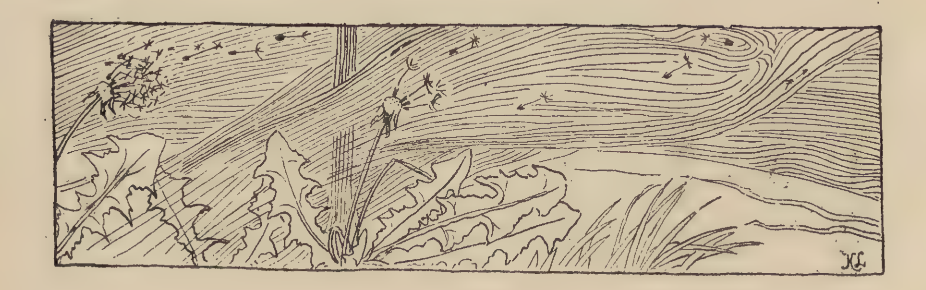


Table des Matières

I.

Littérature et Beaux-Arts.

1. *Littérature orale.*

2. *Littérature contemporaine.*

3. *Beaux-Arts et Arts appliqués.*

II

Ethnographie et Folklore.

III.

Histoire, Archéologie.

IV.

Divers.

V.

Collaborateurs du tome X.

Errata du tome X.

Page 68, sous le dessin : au lieu de « *côte d'Herbeumont* », lisez « *côte d'Herbeuvanne* ». — Page 134, sous le dessin : au lieu de « *du 1er étage* », lisez « *du rez-de-chaussée.* » — Page 155, ligne 3e : au lieu de « *actualité* », lisez « *activité* ». — Page 186, alinéa 4e, ligne 2e : au lieu de « *deux cents mètres* », lisez « *vingt mètres* ». — Page 189, alinéa 6e, ligne 3e : au lieu de « *relatives* », lisez « *relatif* ». — Page 194, Bibliographie, 3e ligne : au lieu de « *Wallons* », lisez « *vallons* » ; ligne 16e . au lieu de « *minutieuse* », lisez « *malicieuse* ». — Page 222, ligne 2e : au lieu de « *vient d'être* », lisez « *viennent d'être* ». — Page 263, alinéa 2e, dernière ligne : au lieu de « *plaisirs lorrains* », lisez « *plaines lorraines* ».

Tome IX (1901), page 201, 6e ligne en remontant : au lieu de « *du pailler* », lisez « *au pailler* ». — Page 266, ligne 3e : au lieu de « *ci-dessus p. 197-200* », « lisez « *ci-dessus, t. VIII, p. 197-200* ». Cette erreur est répétée à la table de ce tome IX : p. 300, à la ligne 2e : supprimez « *197* » ; p. 304, à la liste des collaborateurs, ligne 4e, supprimez « *197* ».

Tome VII (1899), page 111, lignes 11e et 12e du texte : remplacez l'un par l'autre les chiffres IV et VI.



DEUXIÈME

Table Quinquennale

ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DE LA REVUE

WALLONIA

Tomes VI (1898) — VII (1899) — VIII (1900)
IX (1901) — X (1902)



LIÉGE — 1903
Bureaux de la Revue : 8, rue Hullos.

AVIS

1. — On s'est abstenu de tabler les rubriques générales, telles que « chansons, légendes » etc., qui ont figuré dans les tables annuelles. Ici, on se reportera au sujet, au titre des articles, au nom des personnages ou de l'auteur. On pourra aussi se renseigner au premier vers et au refrain des chansons.

2. — Les noms de personnes sont en PETITES CAPITALES. *L'italique* est réservée aux titres des livres analysés. L'indication c.-r., veut dire, compte-rendu.

3. — Le nombre qui suit le chiffre romain indique *toujours* la page. La lettre *n* après ce chiffre renvoie aux notes de cette page. Les lettres *s* (ou *ss*) indiquent que la page suivante (ou les pages suivantes) contient la suite du renseignement, ou d'autres renseignements de même ordre.

4. — Sur bien des points, la présente Table complète la Première table quinquennale, et elle rectifie le classement des détails d'un certain nombre de ses rubriques. Le chercheur a donc intérêt à consulter D'ABORD la Seconde table. (On trouvera à la fin du présent travail un errata du précédent).

On recevra avec reconnaissance toutes les observations, corrections et critiques que suscitera l'emploi de nos deux tables quinquennales. Il en sera soigneusement tenu note pour de futurs erratas.

2ME TABLE QUINQUENNALE

Analytique et Alphabétique

DE LA

Revue WALLONIA

Tomes VI (1898) — VII (1899) — VIII (1900)
IX (1901) — X (1902)

A

B

C

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

W

Y, Z

Errata de la 1re table quinquennale.

Page 7, col. 1, ligne 3e de l'article *Carte*, au lieu de « 54 », lisez « 53 ». — A l'article *Ce qu'on voit*, même correction. — Page 16, col. 2, ligne 21e en remontant, même correction.

Page 10, col. 2, lignes 6-7, biffez : « Du Jour des Rois, V, 100 ».

Page 13, col. 2, à l'article *Feuille*, au lieu de « V », lisez « IV ».

Page 16, ligne 3e de l'article *Jean (St-)*, au lieu de « 53 », lisez « 52 s. ».

Page 27, col. 1, 5e ligne de l'article *Statues*, au lieu de « 181 ss. », lisez « V, 181 ss. ». — Même page, col. 2, ligne 3e de l'article *Tirage*, au lieu de « 126 », lisez « 26 ».



